

Date de dépôt: 8 décembre 2008

Messagerie

Rapport

**de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi
du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de
Genève pour l'exercice 2009 (D 3 70)**

Rapport de majorité de M. Christian Bavarel (page 1)

Rapport de première minorité de M. Renaud Gautier (page 505)

Rapport de seconde minorité de M. Eric Bertinat (page 513)

Première partie

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Christian Bavarel

Table des matières

Rapport de la majorité

INTRODUCTION	5
Rappel du contexte dans lequel le budget 2009 a été élaboré	5
Discours de Saint-Pierre (plans de mesures du Conseil d'Etat)	6
Les premiers effets de la crise et impacts sur les revenus	7
Une ligne d'investissement forte pour le budget 2009	8
La gestion de l'Etat conforme aux engagements	9
Les effets IPSAS et RPT rendent les comparaisons difficiles	11
Analyse de l'évolution de la dette (2005-2009)	12
Conclusion sur le vote du budget 2009	12
RAPPORTS DES COMMISSAIRES CHARGES DES AUDITIONS	
Secrétariat général du Grand Conseil	14
Pouvoir judiciaire	21
Chancellerie d'Etat	35
Département des finances	52
Département de l'instruction publique	72
Université	85
HES	93
IHEID	110
Département des institutions	119
Département des constructions et des technologies de l'information	127
Département du territoire	135
Département de la solidarité et de l'emploi	141
Hospice général	146
Département de l'économie et de la santé	166
Cour des comptes	174

DEBAT ET VOTES	184
Entrée en matière	184
2^e débat	186
1^{er} examen du livre bleu	194
2^e examen du livre bleu	253
POSITION DES GROUPES	270
2^e débat du PL 10363	277
3^e débat du PL 10363	278
PROJET DE LOI 10363	279
ANNEXES	283
1 - Plan financier quadriennal 2006-2009 pour la République et canton de Genève	284
2 - Discours de Saint Pierre du 5 décembre 2005	328
3 - Premier plan de mesures du Conseil d'Etat du 30 mars 2006	333
4 - Deuxième plan de mesures du Conseil d'Etat du 14 septembre 2006	352
5 - Sujets généraux relatifs au projet de budget 2009:	
<i>5a - Gestion des investissements</i>	356
<i>5b - Les provisions</i>	366
<i>5c - Effets IPSAS au projet de budget 2009</i>	369
<i>5d - Effets IPSAS au projet de budget 2008</i>	371
<i>5e - Estimations fiscales</i>	375
<i>5f - Charges du personnel</i>	382
<i>5g - Fondation de valorisation de la BCGe</i>	388
<i>5h - Gestion de la dette</i>	392
6 - Budget 2009 de l'Etat de Genève. Point de situation du 5 novembre 2008	400
7 - Documents examinés lors des séances consacrées au vote du projet de budget 2009:	
<i>7a - Evolution des dépenses générales entre 1999 et 2009</i>	413
<i>7b - Récapitulation des effets de l'indexation sur le projet de budget 2009</i>	414
<i>7c - Mandat de prestations CGN 2009</i>	415

8 - Questions transversales de la Commission des finances au Conseil d'Etat	416
9 - Réponse du Conseil d'Etat aux questions transversales	418
10 - Protocole d'accord entre le Conseil d'Etat et les organisations représentatives du personnel signé le 14 avril 2008	431
11 - Effectifs du personnel par classe-Petit Etat-Situation au 30 avril 2008	436
12 - Présentation du Département des finances portant sur le nouveau système de rémunération	438
13 - Liste des amendements votés par la Commission (fonctionnement. + investissement)	451
14 - Liste des subventions votées par la commission	482
RAPPORT DE 1^{RE} MINORITE	505
RAPPORT DE 2^E MINORITE	513

Mesdames et
Messieurs les députés,

Sous la présidence de M. Pierre Weiss, les travaux budgétaires ont débuté le mercredi 17 septembre et se sont achevés le 26 novembre par l'adoption du projet de budget 2009, ce après 9 séances et près de 38 heures d'examen.

Pour le Secrétariat général du Grand Conseil, M. Nicolas Huber, secrétaire scientifique, ainsi que Mmes Marianne Cherbuliez, Nathalie Bessard et Mina-Claire Prigioni, tout comme M. Rémy Asper, procès-verbalistes, ont prêté leur concours au bon déroulement des travaux.

Du côté du Département des finances, MM. Marc Brunazzi (secrétaire général adjoint), Yves Fornallaz (directeur du budget) et Jean-Paul Pangallo (directeur général adjoint des finances de l'Etat), durant les travaux budgétaires de la Commission, ont constamment fait bénéficier les députés de leurs compétences; ils ont également été assistés selon les séances par MM. Noureddine Bouzidi (directeur à l'Office du personnel de l'Etat), André Vuichard (responsable des systèmes d'information de l'OPE), Olivier Christin (économiste à la direction du budget) et David Miceli (économiste à l'Administration fiscale cantonale).

M. David Hiler, Conseiller d'Etat en charge du Département des finances, a également largement participé aux travaux. De même, l'ensemble des conseillers d'Etat, le procureur général, le chancelier d'Etat, le sautier, les magistrats de la Cour des comptes et nombre de leurs collaborateurs ont été auditionnés à l'occasion de l'étude des projets de budgets respectifs des départements et autres entités.

INTRODUCTION

Rappel du contexte dans lequel le budget 2009 a été élaboré.

Le gouvernement a présenté le budget 2009 dans une conjoncture internationale mouvante qui se traduit par de fréquents changements dans les points de référence (indexation, taux de croissance du PIB, ...). Pour rappel, le budget a été déposé début septembre, après un été marqué par l'envolée du prix du pétrole et les prémices de la crise des "subprimes". Dans ces circonstances, le budget, outil prévisionnel par définition, est extrêmement difficile à établir. Le tissu économique genevois est constitué de plusieurs métiers phares; les métiers onusiens, essentiels pour notre canton, sont pourtant peu sensibles à la conjoncture. Genève est aussi leader dans des métiers comme la gestion de fortune, le trading des matières premières, l'horlogerie de très haut de gamme, la parfumerie et les arômes, ainsi que les

biotechnologies. Ces industries étant très sensibles à la conjoncture internationale, la difficulté de prévoir tant les rentrées que les charges s'en trouve accrue.

Discours de Saint-Pierre (plans de mesures du Conseil d'Etat)

Lors du discours de Saint Pierre du début de législature, le Conseil d'Etat a pris des engagements; nous sommes aujourd'hui devant le dernier budget présenté par ce Conseil d'Etat et voté par ce Parlement. Il est donc de notre devoir de nous demander si le Conseil d'Etat a tenu ses engagements.

Le Conseil d'Etat annonçait que ce contrat pour l'avenir était axé autour de trois grandes exigences :

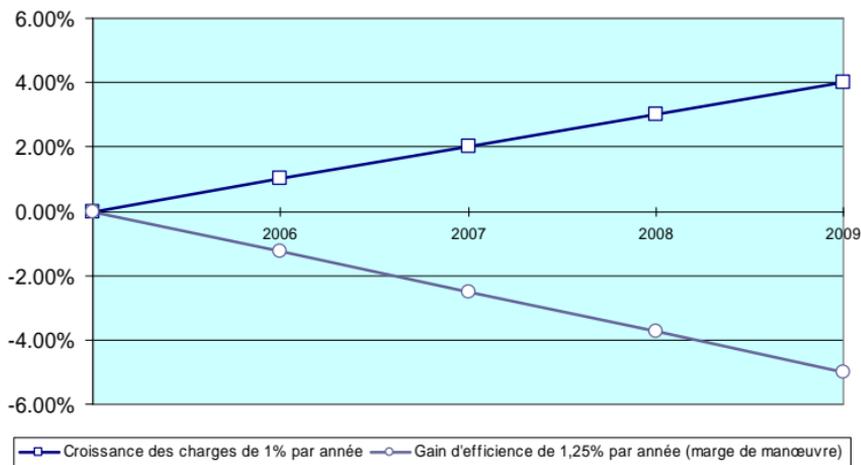
- restaurer la confiance et l'autorité de l'Etat,
- retrouver la liberté pour innover,
- gouverner autrement.

Les projets de contrat de prestations et de loi concernant l'ensemble des subventionnés ont été déposés; sans nier les difficultés rencontrées par les différentes institutions, nous sommes obligés de constater que le Conseil d'Etat, **dans le but de restaurer la confiance et l'autorité de l'Etat**, a renégocié des contrats de prestations, placé des indicateurs, exigé une transparence financière et mis en place un système de suivi et de contrôle pour la quasi totalité des subventionnés, chose qui semblait relever de l'impossible en début de législature.

Afin de retrouver la liberté pour innover, le Conseil d'Etat a décidé de formaliser ses décisions d'amélioration au travers de deux plans de mesures (P1 et P2), présentés à plusieurs reprises au Parlement et à la population; ils ont permis d'asseoir sa politique volontariste annoncée dans le discours de Saint Pierre. L'objectif était de créer une marge de manœuvre par des gains d'efficience permettant de prendre en charge de nouvelles tâches sans augmenter les budgets de façon exponentielle. Ce point a fait l'objet de diverses interprétations, qui ont débouché sur des polémiques et des débats au sein des commissions parlementaires. Je vous propose de vous référer au "Premier plan de mesures du Conseil d'Etat"; on peut y lire : *"Dès lors, le Conseil d'Etat se fixe pour objectif d'atteindre, au travers de ses mesures d'assainissement et par des gains d'efficience, une diminution globale de 5% des charges sur la base des comptes 2005 de l'Etat."* Certains députés se sont arrêtés là et ont peut-être sciemment omis le paragraphe suivant: *"Cet objectif doit permettre la création d'une marge de manœuvre permettant de faire face à certaines obligations et à de nouvelles priorités. C'est le processus que le*

gouvernement neuchâtois a désigné par la formule - renoncer pour innover".

Projection de la croissance des charges et du gain en efficience



On voit par là que, dès mars 2006, le gouvernement avait annoncé la couleur et qu'il s'y est tenu scrupuleusement, selon une vieille et éprouvée maxime de notre collègue Pierre Losio "*On fait comme on a dit*".

Il faut reconnaître que cette législature nous a présenté dès le début un Conseil d'Etat uni et parlant par la voix de son Président. Nous avons eu affaire à une équipe gouvernementale où l'on se rend bien compte que le consensus a été obtenu de haute lutte. On peut ainsi parler de consensus dur, contrairement à ce que l'on avait l'habitude d'avoir avec les gouvernements précédents, fervents partisans du consensus mou. Afin de **gouverner autrement**, lors de cette législature, nous avons vu en commissions des conseillers d'Etat remplacer leurs collègues de partis différents et tenir des propos qui ne variaient pas d'un iota sur des sujets qui divisaient le Parlement.

Même si ce n'est pas le rôle d'un Parlement, je me permets, ici, de vous remercier pour la collégialité que vous avez affichée et pratiquée tout au long de la législature au service de Genève, de ses citoyens, de ses habitants.

Les premiers effets de la crise et impacts sur les revenus

La crise financière et boursière internationale qui sévit est arrivée à son stade critique pendant le mois d'octobre; elle a contraint les pouvoirs publics à une intervention sans précédent (2'000 milliards de dollars injectés dans

l'économie sous différentes formes). Il faudra de longs mois pour que la confiance revienne et que les marchés se retrouvent durablement sur une pente ascendante; néanmoins, nul n'est en mesure de prédire la durée de cette crise. L'économie réelle s'en trouve fortement atteinte.

En ce qui concerne l'économie genevoise, elle a, à ce stade, remarquablement résisté. Pour l'industrie, le commerce de détail et le secteur des services (hors finances), les indicateurs restent positifs. En ce qui concerne la construction, les services immobiliers et l'hôtellerie-restauration, les indicateurs restent bons, malgré une inquiétude croissante.

Les conséquences de ce ralentissement de croissance ont eu un effet sur les estimations fiscales annoncées par le Conseil d'Etat le 5 novembre 2008. Elles produisent pour l'année 2008 une baisse des rentrées fiscales de l'ordre de 77 millions de francs, portant ainsi la projection du résultat des comptes 2008 à un excédent de revenus de l'ordre de 470 millions, au lieu des 550 millions annoncés le 3 septembre 2008, quelques jours avant le dépôt du budget.

Cette variation devient plus importante pour le budget 2009 et se traduit par une diminution des recettes fiscales qui a été évaluée à 115 millions de CHF. L'impact sur les impôts des personnes physiques (PP) peut être considéré comme marginal et la variation se situe à moins 26 millions. Les deux catégories d'impôts qui souffrent le plus des effets de la crise sont l'impôt sur les personnes morales (PM) - moins 164 millions - et l'impôt à la source (IS) - moins 78 millions. Cette baisse importante est heureusement compensée partiellement par une augmentation des autres revenus de 179 millions.

Le Conseil d'Etat a maintenu une ligne d'investissement forte pour le budget 2009

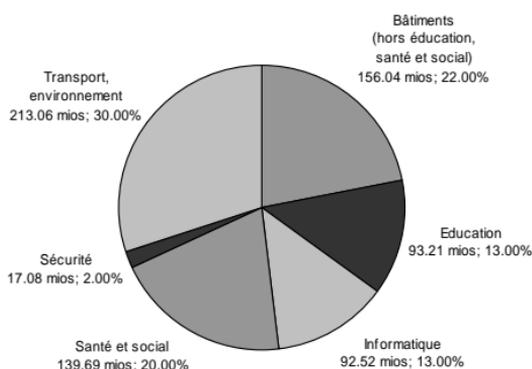
On y constate la volonté de mettre en œuvre une véritable politique anticyclique par une forte augmentation des investissements: budget 2008: 625 millions; projet de budget 2009: 687 millions. De plus, en complément à ce dernier, le Conseil d'Etat a décidé d'anticiper le démarrage de 4 nouveaux projets: CMU, Curabilis, Hôpital des enfants, Maison de la Paix. Le budget 2009 est ainsi augmenté de plus de 27 millions d'investissements nouveaux. Cette politique d'investissement porte également sur les axes suivants :

- Développement des projets tels que le Tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), qui va requalifier le tissu urbain d'une zone considérée jusqu'alors comme une banlieue et qui deviendra par cet ouvrage un centre d'agglomération. L'impact sur la qualité de vie autour de la rue des

Deux-Ponts et l'amélioration de la circulation dans le quartier de la Jonction sera notable: en effet, un tram genevois contient 240 passagers; si ceux-ci utilisaient individuellement un véhicule automobile avec une emprise de 5 mètres au sol, c'est un bouchon d'un kilomètre deux cents que l'on subirait, plutôt que d'admirer les superbes véhicules des TPG, auxquels nos concitoyens sont tant attachés.

- Dans cette politique volontariste des transports, on relèvera également les sommes importantes investies dans la liaison Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA). Comme l'indique le graphique suivant¹, on voit que le large panel d'investissement couvre tous les domaines prioritaires pour le Conseil d'Etat (Sécurité, santé, social, informatique, éducation, bâtiment, transport et environnement).

Répartition thématique des investissements



La gestion de l'Etat conforme aux engagements

Ce Conseil d'Etat n'hésite pas à proposer les adaptations nécessaires en fonction des évolutions conjoncturelles, qui touchent tant les charges que les revenus. Cette manière de faire permet à notre Parlement d'avoir la meilleure information possible lors des choix qu'il opère.

¹ Graphique tiré de la présentation du Conseil d'Etat du 18 septembre 2008 relative au projet de budget 2009

Ce budget traduit également le souci du Conseil d'Etat pour l'enseignement public; en effet, les efforts de réduction de postes exigés des différents départements tiennent compte de la nécessité de laisser au *front office*, soit devant les classes, des enseignants de qualité et en nombre adapté. S'il est vrai que les restructurations ont aussi touché le département de l'instruction publique (DIP), on constate une volonté de ne pas pénaliser ce secteur essentiel pour l'avenir.

Il en va de même pour le domaine de la sécurité, où nous savons tous que des efforts particuliers doivent être consentis afin de faire correspondre l'évolution des effectifs avec l'augmentation de la population et des phénomènes nouveaux qui en découlent. Le Conseil d'Etat doit garder une marge de manœuvre dans ce secteur, afin de procéder aux réformes indispensables visant à restaurer de l'autorité de l'Etat, rétablir le respect des institutions et assurer l'équité entre fonctionnaires en toute transparence.

En ce qui concerne les engagements du Conseil d'Etat sur le sujet de la réduction des postes, les débats de la commission des finances ont été nombreux et intenses. Dans sa présentation du projet de budget 2009, le Conseil d'Etat a présenté le bilan de l'évolution des postes sur l'ensemble de la législature. Son constat (en chiffres ronds) a été le suivant : sur les 313 postes dont la suppression a été demandée aux départements par le Conseil d'Etat, 273 auront été supprimés, soit 87% de l'objectif initialement prévu. Cette suppression de postes aura permis la création de 229 postes sans augmentation de charges correspondante. Même si des analyses divergentes peuvent être faites de cette situation, nous sommes tous obligés de reconnaître la volonté du Conseil d'Etat de ne pas laisser filer le nombre de postes, même si certains groupes auraient souhaité une politique plus restrictive, alors que d'autres groupes pensent que les effectifs sont encore insuffisants.

Le Conseil d'Etat a abordé la problématique de la fonction publique de front après une longue et difficile négociation avec les partenaires sociaux. Il a proposé au Parlement un accord qui a été voté par notre Conseil lors de sa session des 13 et 14 novembre 2008. Rappelons-nous qu'en début de législature, il semblait à tous les observateurs de la vie politique genevoise que toucher à la fonction publique s'avérait être une mission impossible; une quasi-sacralisation du statut de fonctionnaire prévalait. Nous devons reconnaître aussi que certaines situations kafkaïennes engendraient pour certains collaborateurs des souffrances pouvant aller jusqu'à des dépressions sévères; pour d'autres, l'iniquité de certaines règles étaient source de démotivation. Si nous reconnaissons tous que la situation n'est de loin pas encore parfaite, nous avons la conviction que la direction prise est la bonne,

tant du point de vue de l'efficience de l'Etat que du bien être au travail. Cette réforme est un des axes forts de cette législature; même si elle a été adoptée en dehors de toutes turbulences, la profondeur et le changement de culture qu'elle induit ne doivent pas être oubliés.

Les différentes réformes et recherches d'efficience qui ont eu lieu dans le domaine de la santé publique semblent toucher à leur fin, car si à certains moments on peut vouloir "enlever du gras", à vouloir trop maigrir on perd des muscles et si l'on souhaite poursuivre dans cette voie, on se trouve contraint à l'amputation.

Le respect des engagements pris par le Conseil d'Etat en matière de croissance des charges dénote une puissante volonté politique et nous permet de percevoir la tension autour des arbitrages nécessaires dans chacun des services de l'Etat. Cette politique, menée tant en période de forte conjoncture que de plus grandes turbulences, démontre le changement de culture financière et la volonté d'utiliser l'argent public avec parcimonie.

Les différents subventionnés, entités parapubliques ou partenaires privés, participent fortement à l'effort global par des mécanismes de blocage de subventions sur quatre ans (contrat de prestations ou équivalent), ainsi que par l'absorption partielle des mécanismes salariaux pour les entités ayant une proportion importante de revenus propres. Ceci doit nous rendre attentifs au fait que la politique nécessaire de contrôle mise en place n'induisse pas des effets pervers de "fonctionnarisation" d'entités privées, ainsi que des aberrations économiques faisant perdre l'intérêt du partenariat privé.

Les effets IPSAS et RPT rendent les comparaisons difficiles

Lors de la présentation du budget 2008, le Conseil d'Etat annonçait que les caractéristiques de ce nouveau budget le rendraient incomparable avec les exercices précédents. L'identification des impacts relatifs à la mise en œuvre des normes comptables "IPSAS" s'est poursuivie sur l'année 2008 et a permis d'identifier les éléments chiffrés pour l'année 2008 et par conséquent pour les années 2009 et suivantes. De plus, la nouvelle répartition des tâches entre les cantons et la Confédération a également produit une progression des charges et des revenus. Au total, les effets cumulés de ces deux opérations ont engendré une croissance des charges de plus de 633 millions et une augmentation des revenus de 354 millions, provoquant une péjoration nette du résultat de 279 millions.

Analyse de l'évolution de la dette (2005-2009)

En début de législature, le Conseil d'Etat avait pour objectif de stabiliser la dette à 13 milliards, ce qui semblait un objectif extrêmement ambitieux; tous les commentateurs s'accordaient à dire que cela ne serait pas possible sans produire quelques dégâts. Nous avons le plaisir de voir aujourd'hui que la dette a été non seulement stabilisée, mais qu'elle a même régressé, comme nous pouvons le constater avec les chiffres suivants (en milliards) :

31.12.2005 : 12,7

31.12.2006 : 13,2

31.12.2007 : 12,3

30.09.2008 : 11,4

Si les intérêts de cette dette étaient de 366 millions aux comptes 2006, ils sont estimés aujourd'hui pour le budget 2009 à 313 millions. Ces sommes sont colossales et un effort d'imagination est obligatoire aux miliciens que nous sommes pour les appréhender. Je vous propose de transformer ces 366 millions en postes de travail (à 100'00 CHF par poste), ce qui représente 3'660 postes auxquels nous renonçons afin de payer nos intérêts bancaires. Nous voyons par cet exemple que la diminution de la dette nous permettraient de dégager des moyens importants et récurrents pour financer les prestations publiques.

Conclusion sur le vote du budget 2009

Ce budget est le résultat d'arbitrages qui ont eu lieu au Conseil d'Etat, puis des débats de la commission des finances. Dans cette période de retournement de conjoncture, nous pouvons tous entendre que ce budget n'est le budget idéal d'aucun groupe; néanmoins, au moment de voter, nous devons prendre en considération les différentes conséquences de nos choix. Si contrairement à ce que souhaite la majorité de la commission, vous décidiez, Mesdames et Messieurs les députés, de refuser ce budget, ce seraient les douzièmes provisoires qui s'appliqueraient.

Vous donneriez par là un signal politique néfaste, qui influencerait sur la motivation de l'administration : les personnes qui auront géré les deniers publics avec rigueur se sont trompés, car pour accomplir leur tâche, ils n'auront cette année pas les moyens nécessaires. Par contre, ceux qui ont constitué des matelas se retrouveront moins dépourvus. De plus, et quel que soit le travail effectué, les collaborateurs récemment rentrés dans la fonction publique, se retrouveraient punis par le mécanisme de gel des indexations de leur choix d'avoir rejoint la fonction publique.

La fonction publique dans son ensemble, qui a accepté les accords avec le Conseil d'Etat, recevrait le message suivant :

- La classe politique méprise leur engagement et leur acceptation des réformes et des changements nécessaires.
- Les subventionnés à qui l'on a demandés de restituer des sommes thésaurisées peuvent se retrouver dans des difficultés nécessitant des procédures similaires au dépôt de bilan.

En revanche, Mesdames et Messieurs les députés, si comme la majorité de la commission des finances vous acceptez ce budget, c'est qu'avec le Conseil d'Etat, vous participez à l'effort de rénovation de la fonction publique autour d'une confiance retrouvée. Le signe que vous envoyez à la population et à l'administration est un soutien aux réformes entreprises par le Conseil d'Etat pour que chaque franc mis à disposition de la collectivité soit utilisé au plus juste.

Il s'agit aussi de faire des choix politiques, car l'année 2009 semble se présenter avec des défis nouveaux pour notre canton et les choix faits pour 2008 dans d'autres circonstances ne sauraient être reconduits tels quels.

Accepter le budget, c'est aussi saluer la manière de gouverner du Conseil d'Etat et rappeler que notre système helvétique prévoit une concordance, la recherche d'accords et qu'il affectionne fort peu la politique spectacle, mais mise au contraire sur la responsabilité des élus pour trouver les meilleures solutions.

Secrétariat général du Grand Conseil

Rapport des commissaires: Mme Anne Marie von Arx-Vernon et M. Pierre Losio

Les commissaires ont été accueillis le mardi 23 septembre au Secrétariat général du Grand Conseil par Mme le Sautier, Maria Anna Hutter.

Introduction

Les commissaires tiennent à relever la grande compétence du SGGC, qui, sous la direction de Mme le Sautier, apporte assistance aux députés avec une grande disponibilité et un dévouement remarquables.

Si le projet de budget 2008 portait encore l'intitulé Service du Grand Conseil, le projet 2009 (tout comme les comptes 2007) indique, conformément au chapitre X de la loi 10230 entrée en vigueur le 26 août 2008, le nouvel intitulé : Secrétariat général du Grand Conseil. Tous les changements concernant l'en-tête des documents ont été effectués à l'interne du SGGC, ce qui n'est pas encore le cas dans certains départements.

Grand Conseil

Les charges s'élèvent à 6,89 mio., en diminution de 3% par rapport au budget 2008. Cette variation provient essentiellement des imputations internes qui enregistrent à elles seules une diminution nette de 41,5 % (près de 200.000 CHF).

Imputations internes (39)

Il vaut la peine de s'y attarder ; on voit en effet apparaître sous la rubrique 39 une notion nouvelle, celle du coût moyen, ce qui ne manque pas d'étonner les commissaires ; il s'agit d'un calcul qui se base sur l'inventaire des surfaces occupées et des postes informatiques installés. Pour le Grand Conseil, le DCTI a retenu toutes les salles de commission sises à l'Hôtel de Ville, la salle du Grand Conseil et les salles attenantes ; en ce qui concerne ces bâtiments, on observe une forte augmentation de l'imputation de l'ordre de 215% (130.000 CHF).

L'imputation pour l'informatique affiche elle une diminution de 82,2% (un peu plus de 300.000 CHF) ; le DCTI a corrigé l'erreur du budget 2008 qui cumulait les frais informatiques du GC et du SGGC. Cette diminution se retrouve donc à la rubrique « charges informatiques et télécommunications » du SGGC à hauteur de 386.000 CHF, somme qui n'était pas déterminée au budget 2008. La somme figurant au budget 2009 pour le GC (près de 70.000 CHF) correspond aux 7 cabines équipées à l'usage des députés

Charges de personnel (30)

Elles sont stables (-0,5%) à 4,7 mio. CHF dont les jetons de présence absorbent la presque totalité soit 4 mo CHF.

Les indemnités du Bureau du GC, qui ne sont pas soumises à l'AVS, disparaissent de la rubrique 30 suite à une demande de l'ICF ; on les retrouve désormais sous la nature 317 (frais de représentation) pour un montant identique au budget 2008. Ces indemnités se composent de 8.000 CHF pour la présidente et de 4.000 CHF pour chaque membre du bureau.

Madame le Sautier indique que la somme budgétisée pour « frais de commission d'enquête » (300/7510) est très rarement utilisée ; la dernière fois était en 1998, lorsque le Grand Conseil avait décidé d'enquêter sur les événements relatifs à l'OMC ; le titre de la rubrique est d'ailleurs incomplet : c'est de « frais de commission d'enquête parlementaire » qu'il s'agit.

Dépenses générales

Elles sont en très légère augmentation de 0,9 % pour l'anecdotique somme de 15.800 CHF.

L'ICF a demandé que ne soient comptabilisés sous la nature 317 que les débours et de passer sous une nature 318 toutes les prestations de tiers, ce qui explique une diminution de 20% des débours (- 75.000 CHF pour frais de déplacement, de repas, de représentation).

Si l'on prend en considération toutes les sommes mises à disposition du Parlement pour les mandats dont il aurait besoin (frais de commission d'enquête parlementaire, avis de droit/traductions, expertise pour la commission des visiteurs, mandats de contrôle de gestion) on obtient un montant de 370.000 CHF. Madame le Sautier fait remarquer que cette somme globale n'est que fort peu utilisée (42.000 CHF aux comptes 2007).

Le commissaire souhaiterait des explications sur la ligne 318/8135 « Manifestations protocolaires » (110.000 CHF), qui ne figurait pas au budget 2008. Il s'agit notamment de frais liés à la retransmission de la prestation de serment à Saint-Pierre pour la nouvelle législature à hauteur de 50.000 CHF. Madame le Sautier précise que ce montant n'est pas versé à Léman Bleu : le Grand Conseil contribue aux frais de la Chancellerie pour couvrir la logistique audiovisuelle de l'événement.

Investissements

Le budget d'investissement du GC ressort du PL 10128 (crédit de programme 2008-2010) qui affiche pour la tranche 2009 une somme de 750.500 CHF, principalement destinée à l'achat des ordinateurs (120 PC) de la prochaine législature (600.000 CHF).

La réduction globale des investissements effectuée par le Conseil d'Etat a diminué la tranche d'investissement 2009 de 107.505 CHF. Le bureau de notre GC n'est évidemment pas d'accord avec cette réduction en raison de l'autonomie de notre Parlement. De plus Mme le Sautier explique que le montant retranché est nécessaire pour les petits développements informatiques et d'autres achats

annuels (vote électronique, accès wi-fi depuis la salle du GC et les salles de commission, logiciels de gestion des indemnités).

Le Bureau du GC demandera à la Commission des finances de rétablir le montant initialement prévu dans le PL 10128, à savoir 750.500 CHF.

Secrétariat général du Grand Conseil

L'augmentation de 22,6 % des charges du SGGC (+ 0,85 mio. CHF) provient pour l'essentiel des imputations internes (correction concernant l'informatique expliquée ci-dessus) et des charges de personnel, puisqu'un nouveau poste est créé ; Mme le Sautier rappelle d'autre part que la Commission des finances avait appuyé une réévaluation de fonction des collaborateurs du SGGC mais qu'elle n'a pu lancer le processus avant l'entrée en vigueur de la loi 10230, le 2 septembre 2008. Ainsi, sur l'enveloppe de 110.000 CHF dont elle disposait au budget 2008, seuls 20.000 CHF ont été affectés à cette réévaluation (2 postes) et le calcul automatique de la masse salariale 2009 n'a pas intégré le solde de 90.000 CHF qu'il s'est donc agi de réinscrire manuellement au projet de budget 2009, étant donné que la décision de principe de ces réévaluations n'a pas été remise en cause. Il reste une dizaine de postes à réévaluer. Mme le Sautier espère que ce travail sera finalisé d'ici le premier trimestre 2009 ; si c'est le cas, ce montant spécifique sera épuisé.

Charges de personnel

Un poste de secrétaire scientifique est créé ; il s'agit d'un poste en classe 21, annuité 5, soit

111.902 CHF, auxquels s'ajoutent les charges sociales qui portent le coût à 134.000 CHF. Ce sera donc le troisième poste créé au cours de cette législature. Mme le Sautier relève cependant un problème concernant la création de ce poste : s'il figure bien au projet de budget 2009, ce poste a été biffé par le Conseil d'Etat dans sa liste des postes supplémentaires. La commissaire fait observer qu'en raison de l'autonomie du Grand Conseil, il n'est pas de la compétence du Conseil d'Etat d'enlever le poste que le bureau du GC souhaite créer. Il s'agit d'un point qui devra être clarifié et arbitré lors de l'audition du SGGC devant la Commission des finances.

Une question concernant « l'allocation unique de vie chère » (301/2400), la prime de fidélité (301/2200) et l'impact 13^{ème} salaire (301/2202) est restée sans réponse ; Mme le Sautier indique que toutes les rubriques 301/ 2100 et suivantes dépendent de l'OPE.

Dépenses générales

Les dépenses générales sont parfaitement maîtrisées (- 1,9%).

On observe une diminution sensible de l'impression du Mémorial sous la rubrique « publications officielles de la chancellerie d'Etat » qui devrait s'appeler en fait « publication officielles du Grand Conseil ». Une réduction linéaire sur cette rubrique a été effectuée par le Conseil d'Etat pour l'ensemble de l'administration via la CCA ; le Bureau du GC a accepté cette diminution. Mme le Sautier souligne

également que le SGGC n'arrive pas à diminuer ces frais autant qu'il le souhaiterait ; elle donne l'exemple des tirés à part des PL concernant la LIAF qui coûtent cher à l'impression en raison de leurs nombreux contrats de prestations et annexes diverses. (*cf annexe*)

Questions transversales

Mme le Sautier relève un gain de 15 minutes par vote nominal, le retour sur investissement étant d'environ une heure s'il y a 4 votes en une soirée. Aussi, toute l'informatisation au niveau du Parlement permet d'être beaucoup plus efficace. Parallèlement à l'augmentation de l'information, il n'y a presque plus de papier utilisé ; les députés ne reçoivent notamment plus les PV version papier. Elle cite également le projet ArchiDoc, qui permettra lors de la prochaine législature de mettre plus de documents en ligne et de renforcer l'économie de papier.

Heures supplémentaires

Les collaborateurs du SGGC ont une carte spéciale pour les heures supplémentaires, qui sont comptabilisées sur une ligne spécifique. Lorsque le GC siège jusqu'à 23 heures il faut des collaborateurs pour assister les députés, ce qui génère des heures supplémentaires. Les collaborateurs sont encouragés à reprendre ces heures en vacances, ce d'autant plus afin d'éviter les inégalités de traitement entre les collaborateurs du SGGC.

Objectif de réduction des postes de 5%

Le bureau n'a pas repris cet objectif du CE (autonomie du SGGC). Le PL 9923 prévoit la création de postes de secrétaires scientifiques de commission ; dans ce contexte, il est raisonnable de ne prévoir qu'un seul poste supplémentaire.

ETC

Il n'y a pas d'ETC au SGGC.

Places d'apprentissage

Il n'y a pas de places d'apprentissage au SGGC. Le souhait est d'engager des collaborateurs jeunes avec d'excellentes qualifications et de les former.

Economie d'énergie

Mme Hutter indique que la réponse à cette question est du ressort du DCTI. Elle précise toutefois que le coût moyen en matière de charges de bâtiments comprend le calcul de la surface de bâtiment occupée ainsi que les flux, l'entretien, etc.

Contrôle interne

Mme Hutter relève que le SGGC étant de petite taille, le temps passé avec les contrôleurs de l'ICF n'a pas été important (environ 4 heures). Des procédures agréées par l'ICF ont été mises en place au sein du SGGC, en particulier dans le domaine de l'informatique. La mise à disposition de ces procédures informatiques à l'interne du SGGC permet à la fois d'organiser la suppléance si l'informaticien est absent et d'offrir l'avantage d'éliminer des doublons.

En revanche, le temps passé avec les contrôleurs de la Cour des comptes a été plus important, notamment parce que plus d'explications sur le fonctionnement du GC et du SGGC ont dû leur être fournies.

Elle fait également référence à la nouvelle loi prévoyant que les motions reviennent devant le GC après deux ans et demi si elles n'ont pas été traitées dans les commissions : la mise en place d'un projet informatique permettant de gérer ce système a également donné l'occasion de voir où il existait des problèmes de procédure et ainsi d'y remédier.

Enfin, un travail important a été fourni par le directeur adjoint à la fin de l'année 2007 pour établir des directives de procédures financières ; cette tâche est évaluée à environ une semaine de travail. Mme le Sautier conclut que les contrôles effectués par les instances de contrôle sont efficaces et utiles et les salue (voir réponses écrites du bureau aux questions transversales, décision du bureau du 25 septembre 2008).

Léman Bleu

La chaîne locale de télévision a dénoncé la convention qui la liait au Grand Conseil jusqu'à fin 2008. Elle demande que chaque retransmission soit payée 3.500 CHF (+TVA) et non plus 2.500 CHF. Le bureau du Grand Conseil est actuellement en négociation avec Léman Bleu ; il apparaît néanmoins souhaitable aux deux commissaires que ce problème soit abordé en Commission des finances.

Annexe

Récapitulatif des tirés à part de plus de 76 pages déposés en 2008



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 2 octobre 2008

Grand Conseil**Secrétariat général****Commission des finances****Récapitulatif des tirés à part de plus de 76 pages déposés en 2008 (1^{er} semestre 2008)**

Objet	Titre	Prix HT	Pages
PL 10199	Projet de loi de Mmes et MM. Pierre Weiss, Michel Forni, Jacques Jeannerat, Michel Halpérin, Guillaume Barazzone, Gabriel Barrillier, Christophe Aumeunier, Jacques Baudit, Michèle Ducret, Edouard CuenDET, Guy Mettan, Patricia Läser sur l'imposition des personnes physiques	2'033.44	104
PL10202-A	Rapport de la commission de contrôle de la fondation de valorisation des actifs de la BCGe chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat modifiant la loi 8194 accordant une autorisation d'emprunt de 246'200'000F au Conseil d'Etat pour financer l'acquisition d'actions nominatives et au porteur de la Banque cantonale de Genève et ouvrant un crédit extraordinaire d'investissement pour la constitution d'un capital de dotation de 100'000F en faveur de la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale afin d'assurer l'augmentation requise des fonds propres de la Banque cantonale et de répondre aux exigences de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, du 19 mai 2000	2'099.60	104
RD00647-A	Rapport de la commission des droits de l'Homme (droits de la personne) chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la loi sur l'intégration des étrangers, du 28 juin 2001 (A 2 55)	1'538.40	92
PL10244	Projet de loi du Conseil d'Etat accordant une aide financière annuelle de 545'000F à l'Association Foyer Arabelle, de 726'000F à Solidarité Femmes, de 355'000F à SOS-Femmes et de 295'000F à Viol-Secours, pour la période de 2009 à 2012	2'203.60	132
RD00737	Rapport d'activité de la Commission de contrôle de gestion (Année parlementaire 2006-2007)	2'726.80	188
PL10248-A	Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le compte administratif de l'Etat de Genève et de la gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2007	3'347.52	372
PL10058-A	Rapport de la commission de la santé chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat sur le réseau de soins et le maintien à domicile (K 1 06)	1'685.40	80
PL10286	Projet de loi du Conseil d'Etat accordant une aide financière annuelle de 622'709F pour la période de 2009 à 2012 au Centre social protestant de Genève	1'501.20	88
PL10281	Projet de loi du Conseil d'Etat accordant une indemnité annuelle de fonctionnement aux Hôpitaux universitaires de Genève pour les années 2008 à 2011	2'169.40	128

— 2/2 —

Objet	Titre	Prix HT	Pages
PL10039-A	Rapport de la commission fiscale chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat relatif à la perception et aux garanties des impôts des personnes physiques et des personnes morales	2'916.20	224
PL10257	Projet de loi du Conseil d'Etat accordant une aide financière annuelle de fonctionnement pour les années 2009 à 2012 à : a) la Fédération genevoise de prévention de l'alcoolisme (FEGPA) b) l'Association pour la prévention du tabagisme (APRET)	1'273.24	76
PL10253	Projet de loi du Conseil d'Etat modifiant la loi sur l'organisation judiciaire (E 2 05)	1'324.40	80
PL10086-A	Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat accordant des aides financières à divers organismes de vacances pour les années 2007, 2008 et 2009 : a) Centre protestant de vacances, un montant annuel de 310'000F; b) Association du scoutisme genevois, un montant annuel de 270'000F; c) Caritas-Jeunesse, un montant annuel de 185'000F; d) Vacances Nouvelles, un montant annuel de 95'000F; e) Mouvement de la jeunesse suisse romande, un montant annuel de 70'000F	2'099.92	124

Pouvoir judiciaire

Commissaires rapporteurs: MM. Claude Jeanneret et Renaud Gautier

Les commissaires rapporteurs ont été reçus par M. Daniel Zappelli, procureur général, Mme Marie Roth, analyste, et MM. Raphaël Mahler, secrétaire général et Thierry Mazamay, directeur des finances et logistiques.

Questions transversales

Les Commissaires remercient le Pouvoir Judiciaire d'avoir répondu dans les délais aux questions transversales. Celles-ci donnent lieu à quelques demandes de précisions :

Un commissaire demande si l'annonce de la limite du Plend à l'âge de 58 ans a eu pour effet d'augmenter ou de diminuer le nombre de demandes dans les services du Pouvoir Judiciaire.

Selon le secrétaire général, aucun effet n'a pu être constaté. Il indique qu'il y a eu sept Plend en 2005, quatre en 2006 et cinq en 2007. Ce n'est qu'en 2010 que l'on verra s'il y a eu une réelle accélération. A noter qu'au-delà de 2011, la politique de l'Etat de Genève en matière d'encouragement à la retraite n'est pas encore connue.

Un commissaire aimerait savoir si le Pouvoir Judiciaire passe par la centrale commune d'achats.

M. ZAPPELLI répond par l'affirmative.

Concernant le P2, un commissaire estime que le fait de donner aux collaborateurs la possibilité de travailler à domicile est une excellente suggestion. Il s'interroge sur la compatibilité de cette méthode avec le secret de fonction et la pratique du Pouvoir Judiciaire de ne pas sortir les dossiers du Palais.

Pour M. ZAPPELLI, toute la problématique est liée à la manière dont le dossier peut sortir. Un dossier peut tout à fait sortir par voie informatique. Par contre, il est exclu qu'un dossier physique sorte des murs du Palais.

Le secrétaire général explique que le projet pilote est conduit conjointement avec les juridictions administratives (juristes rédacteurs). C'est dans ce secteur que la demande était la plus forte.

M. ZAPPELLI pense qu'il faut être très prudent. Avant de développer le travail à domicile, il convient d'être certain qu'il n'y a pas de risques de perte ou de divulgation. Il est certain qu'il y a, en tous les cas, des limites naturelles à ce projet.

Un commissaire relève qu'à première vue, il ne s'agit pas réellement d'une économie, mais plutôt d'un avantage pour les ressources humaines, qui voient ainsi augmenter l'éventail de candidats potentiels.

Selon le secrétaire général, ce projet doit être mis en relation avec la réflexion sur les locaux. Des bureaux nomades, que les personnes ne fréquentent pas tous les jours, permettent également de réaliser des économies. Pour ce qui est de la protection du dossier, il ne faut pas oublier que l'on dispose aujourd'hui de moyens techniques qui permettent de copier le dossier (clé usb, scannage, copie, etc.). Par contre, il est évident qu'il est nécessaire de maîtriser ces outils nomades. Pour l'instant, ce projet n'a aucun impact sur le budget.

Concernant le personnel, un commissaire estime qu'il est surprenant que le projet 2009 prévoie un montant de 80'000 CHF pour la rubrique « heures supplémentaires ». Il conçoit que l'on envisage des heures supplémentaires pour les événements exceptionnels, tel que l'Euro, mais ne comprend pas comment des heures supplémentaires peuvent être prévues dans une gestion courante, comme c'est apparemment le cas de l'année 2009.

Le secrétaire général indique que les documents concernant cette augmentation existent. Ils seront communiqués à la Commission des finances. La règle est évidemment qu'il ne doit pas y avoir d'heures supplémentaires. Elles sont en principe compensées, sauf dans les cas de la Cour d'assises, de la Cour correctionnelle et des cadres supérieurs. Ces deux Cours siègent souvent le soir. Le travail effectué par les greffiers au-delà de 18h, est rétribué comme des heures supplémentaires; leur taux est celui de l'Etat. Il y a des décomptes pour chaque audience (*voir annexe en fin de PV: "Piquet et heures supplémentaires durant l'Euro 2008"*). Pour ce qui est des cadres supérieurs, un règlement a été adopté par le Conseil d'Etat. Il prévoit une indemnité forfaitaire annuelle en fonction du nombre d'heures supplémentaires annoncées. Les cadres supérieurs effectuant plus de cent heures supplémentaires par année ont droit à une indemnité forfaitaire de 1% et ceux effectuant plus de 200 heures supplémentaires à une indemnité de 2%. Ces indemnités entrent dans le montant budgétisé pour les heures supplémentaires. Ensuite, une fourchette est prévue pour les imprévus.

M. ZAPPELLI indique qu'il y a eu 34'000 CHF d'heures supplémentaires pendant l'Euro, se répartissant dans le Ministère public de la manière suivante :

- Ministère public : 187 heures
- Instruction : 207 heures
- Tribunal administratif : 70 heures

Il y a donc eu 464 heures supplémentaires pour trois juridictions, soit celles qui étaient de piquet. Ces 464 heures ont été rémunérées à 20%.

En relation avec ce sujet, un commissaire suggère que le PJ mette à l'appui de cette présentation un document concernant les bouleversements de la justice pour les années 2010-2012. Ces bouleversements auront un impact évident sur le Palais, en termes d'organisation du travail, de postes, de transferts d'activité, etc. La seule allusion aux conséquences de ces bouleversements dans le budget se trouve dans la rubrique « heures supplémentaires ». Des graphiques montrant l'impact des changements seraient intéressants.

M. ZAPPELLI indique qu'il a été interrogé sur le premier volet de la loi d'application du Code de procédure pénale par la Commission ad hoc. Il n'est pas possible de parler de transfert de compétences sans aborder également la

question en termes budgétaires. Le PJ préparera une présentation à ce sujet, dans la mesure de sa faisabilité. Le Conseil d'Etat n'a pas encore déposé tous les projets de loi. Le PJ ne sait donc pas encore, s'agissant de l'organisation judiciaire, quel sera le nombre de collaborateurs. Pour l'instant, le PJ sait que le Conseil d'Etat n'a pas encore remis à la Commission ad hoc l'ensemble des projets de loi relatifs à l'organisation globale du Pouvoir judiciaire. Par contre, l'intégralité de ces lois sera votée durant la législature actuelle.

Un commissaire n'a aucune idée de ce que représentent, en termes de budget, les années 2010 et 2011 pour le Palais. La simple problématique du transfert de compétences fédérales au Canton, ou de compétences d'un service du Canton à un autre, aura un impact budgétaire très important. Il faut que la Commission des finances soit consciente qu'il y aura une explosion du budget pour les prochaines années.

Ce document sera transmis.

Un commissaire relève que dès les 1^{er} janvier 2009, il y aura une commission cantonale de recours en matière administrative, qui débouche sur l'engagement de trois juges (variation entre le budget 2008 et 2009). Il aimerait savoir où figure le juge suppléant supplémentaire.

M. ZAPPELLI explique que les suppléants sont indiqués en francs. Il peut s'agir, par exemple, d'un avocat qui travaille occasionnellement. Il ne s'agit pas d'un assesseur.

Le secrétaire général indique que dans les Commissions actuelles, les Présidents sont souvent des spécialistes du droit fiscal. L'idée est qu'un de ces Présidents pourrait donner une aide occasionnelle, afin d'améliorer la mise en place de cette commission.

Un commissaire demande si les collaborateurs des commissions de recours passent dans le budget des greffes.

M. ZAPPELLI confirme qu'il n'y a aucune augmentation des charges liées au back office. Le projet prévoit initialement 2 magistrats et non 3. **Le personnel des commissions existantes est conservé et trois magistrats sont ajoutés.** Ces derniers sont rattachés au Tribunal de première instance. L'organisation interne de ce tribunal a prévu trois juges à pleine charge.

Un commissaire constate donc qu'il y a une augmentation de 175'000 CHF, correspondant à ces trois juges. Il se demande où il peut voir la diminution du budget liée aux jetons de présence des commissaires.

Un collaborateur indique que cet élément se trouve dans l'annexe du projet de loi (document en annexe : Projet de loi modifiant l'organisation judiciaire). Au niveau de l'ensemble du pouvoir judiciaire, le budget initial est de 623'000 CHF, duquel les 270'000 CHF ont été enlevés. Les jetons de présence des commissions représentent aujourd'hui 353'000 CHF.

Bien qu'il y ait des lois d'investissement sur quatre ans, un commissaire pense qu'elles ne justifient pas que les services n'indiquent pas, dans leur procédure budgétaire, l'état des investissements. Il est essentiel que les députés puissent savoir où en est la situation. IL souligne que les imputations internes seront sorties du budget. Elles figureront désormais en annexe du budget.

Les commissaires abordent la situation (p.10) des systèmes d'information. Cette partie n'est pas très compréhensible. Il manque dans ce genre de rapport des pourcentages quant à l'état actuel des choses, des objectifs dans le temps, les impacts, etc. Ils espèrent que lors de la reddition des comptes, il y aura un point clair sur ce qui a vraiment été entrepris, ainsi que sur les coûts que cela a représenté, et relèvent qu'il est intéressant de savoir où le PJ en est par rapport à un processus défini et s'il est possible d'arriver aux objectifs dans les temps impartis et avec les moyens à disposition.

Ils estiment que le rapport devrait être quantifié par rapport aux objectifs. Ils souhaitent simplement une synthèse de l'avancement des travaux.

Pour les projets informatiques, le secrétaire général précise que l'Etat de Genève a décidé d'appliquer la méthode HERMES. Cette méthode est actuellement déployée sur les différents projets. E-juge est le projet phare. Le volet justice 2010 sera également bientôt d'actualité. Pour ce qui est de l'aspect technique et indigeste, il relève que la Sous-commission informatique des finances exige des documents extrêmement précis. L'effort demandé sera fourni.

Comptes généraux

Du fait des bouleversements qui se produiront au PJ, un commissaire rappelle l'importance de disposer d'une présentation synthétique et claire de l'évolution de la justice genevoise pour ces cinq prochaines années. Cette présentation doit passer par l'explication de ce que le PJ recevra en plus, en regard de ce qu'il perdra. Il faut que les députés se rendent compte que le champ du pouvoir judiciaire augmentera.

M. ZAPPELLI explique que le futur parquet sera constitué d'environ 160 personnes. Actuellement, il y a 27 magistrats et 90 collaborateurs. Dans le futur, le nombre de magistrats sera porté à 35 et celui des collaborateurs à 120. Il ne voit pas comment les locaux actuels pourront accueillir un tel nombre de personnes. Il ne faut pas oublier que les locaux devront être sécurisés et capables d'accueillir des personnes détenues. Il faudra en outre des salles d'audition pour des témoins protégés et des salles LAVI. La question est de savoir s'il ne faudrait pas envisager qu'un parquet de cette ampleur soit réuni sur un même périmètre avec la Police. Il est évident que soit les juridictions civiles s'externaliseront, soit il appartiendra aux juridictions pénales de le faire. Il est évident que si les juridictions pénales restent au Palais, il sera nécessaire de faire des travaux importants.

Dans les dépenses générales, un commissaire relève une augmentation importante de celles liées aux écoutes téléphoniques.

M. ZAPPELLI précise qu'il fait partie d'une sous-commission de la Conférence des chefs de départements de justice et police. Il s'agit de la Commission « crimes organisés – criminalité économique », qui a été rebaptisée « commission des affaires juridiques ». La question des coûts liés aux écoutes téléphoniques a été abordée lors de la dernière séance. Il va suggérer de consolider les montants d'écoutes et de contrôles téléphoniques sur les 26 budgets cantonaux.

Un commissaire constate qu'il y a une augmentation de 770'000 CHF des dépenses liées aux écoutes téléphoniques. Il aimerait savoir s'il s'agit d'une augmentation de l'activité ou des coûts.

M. ZAPPELLI répond que le but est de lutter contre des réseaux de trafiquants. Le meilleur moyen pour lutter contre ces réseaux est de savoir à qui ces personnes téléphonent. Les coûts augmentent, mais l'activité également. C'est sur la base de la projection qu'un montant équivalent à cette dernière a été mis au budget.

Un collaborateur indique que la projection est partie de l'hypothèse que le coût serait identique entre 2008 et 2009.

M. ZAPPELLI donne un exemple. Il a eu besoin de vérifier les appels d'un téléphone. Trois opérateurs étaient touchés. Chaque opérateur a exigé 700 CHF. Il va aborder ce problème avec les élus genevois à Berne, dans le courant du mois d'octobre.

En ce qui concerne la rubrique collectivités publiques, un commissaire aimerait savoir s'il ne s'agit que du placement de mineurs.

Un collaborateur répond par l'affirmative. Elle précise qu'il ne s'agit que du placement en institut.

Le secrétaire général indique qu'il y a un projet en cours avec l'Office de la jeunesse afin que tout ce qui concerne les frais de placement des mineurs soit sorti du budget du Tribunal de la jeunesse.

M. ZAPPELLI indique qu'il avait été question d'un seul office payeur, respectivement accordeur d'aide sociale à tous égards. Il n'aurait pas d'objection à ce que l'on centralise l'intégralité de ce qui doit être payé. En 2011, l'assistance judiciaire risque d'augmenter énormément, puisque le droit pénal fédéral prévoit une défense obligatoire, par un avocat, dès que la peine menace d'être supérieure à une année. 99% des délits sont concernés.

Un commissaire relève que la facturation peut être provisionnée et indique que les normes comptables genevoises ne sont connues que dans le canton, ce qui signifie que les établissements qui facturent au PJ doivent être bien avertis que les normes comptables genevoises ne permettent pas d'aller au-delà de la délimitation des exercices.

Un collaborateur explique que tous ces établissements ont été avertis par courrier. Un effort a donc été fait. Le déficit restant concerne un concordat signé avec les autres cantons. C'est le DIP qui a signé cette convention.

Un collaborateur note que, s'agissant du revenu déterminant unique, l'assistance juridique pourrait entrer dans ce périmètre, à condition qu'il y ait une étude à « n » et non à « n-2 ». Le Tribunal de la Jeunesse pourrait également entrer dans ce même périmètre pour les participations des parents aux frais de placement des mineurs.

Le secrétaire général indique que les frais de placement pénaux sont gérés d'une manière différente des frais de placements civils. Il y a donc là aussi un problème.

Un commissaire constate, dans les recettes diverses, qu'il y a une diminution du remboursement des frais de justice. Dans les prévisions, il n'a pas vu apparaître le fait que dès le 1^{er} janvier 2009, il faudra payer les frais de justice à l'avance pour pouvoir recourir à la Commission en matière administrative. Il aimerait savoir si cela a été budgétisé.

Un collaborateur répond qu'il y a un système d'avances. Il y a donc un compte d'attente. Au niveau des recettes, le montant sera identique. Un gain sera réalisé sur le risque client, au niveau des dégrèvements. La recette facturée sera équivalente, par rapport au fonctionnement des commissions actuelles.

Le secrétaire général indique qu'en l'état, il n'a pas eu le temps de prendre contact avec le Tribunal administratif et les commissions de recours afin de savoir quels seraient les effets sur les émoluments liés à l'entrée en vigueur de cette loi.

M. ZAPPELLI indique que tout cela va sur le compte Etat.

Un commissaire s'arrête au développement du projet de visioconférence. Il aimerait connaître l'avancement de ce projet et le développement de ce système dans le futur.

M. ZAPPELLI répond qu'il pourrait y avoir des applications au pénal et au civil. Il serait possible d'envisager ce système à chaque fois qu'une personne doit être entendue. Dans le contexte pénal, l'idée est d'utiliser la visioconférence afin d'éviter les transports entre le Palais et Champ-Dollon. Il pense que cette piste doit être envisagée.

Un commissaire aimerait savoir s'il y a un frein légal à ce projet.

Le secrétaire général explique qu'une recherche non exhaustive a été réalisée. Dans certains pays, cela se fait couramment. Le TF ne s'est pas encore prononcé sur la question. L'avis des magistrats pénaux, avec lesquels ce projet a été mis sur pied, est qu'en l'état, il n'y a pas d'empêchement légal. Une base légale serait, néanmoins, de bon augure. Le projet est en phase de maturation. Il espère qu'en 2009, il sera possible de faire un projet pilote.

Un collaborateur indique que ce projet fait partie du crédit de programme. Il a été décidé d'élargir le périmètre à toutes les juridictions pénales, en ajoutant un montant supplémentaire de 92'500 CHF.

Pour pouvoir évaluer l'impact financier de la visioconférence, un commissaire aimerait connaître le nombre de déplacements par jour entre le Palais et Champ-Dollon.

M. ZAPPELLI relève que c'est le DCS (Détachement de Convoyages et de Surveillance) qui dispose de l'information consolidée. Ces chiffres peuvent être retrouvés.

Un commissaire suggère que ce sujet soit abordé lors de l'audition devant la Commission des finances.

Selon M. ZAPPELLI, quel que soit l'avis des juristes, il serait mieux qu'il y ait une base légale.

Annexes

- 1) Heures supplémentaires effectuées pendant l'Euro 2008-12-04
- 2) Variation des charges entre les comptes 2007 et le PB 2009
- 3) Effectifs du Pouvoir judiciaire
- 4) Piquet et heures supplémentaires durant l'Euro 2008
- 5) Estimation des coûts relatifs au "Projet de loi modifiant la loi sur l'organisation judiciaire(PL 10253)"

ANNEXE 1



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Secrétariat général

Genève, le 13 novembre 2008

Monsieur WEISS
Président de la Commission des
finances du Grand Conseil
Rue de l'Hôtel-de-Ville
1204 Genève

Audition du Pouvoir judiciaire du 12 Novembre 2008 - notes complémentaires

Monsieur le Président,

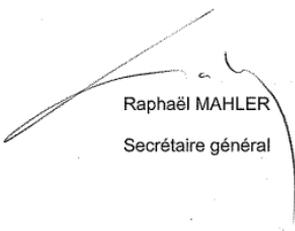
Nous faisons suite à l'audition en plénière du 12 crt devant votre Commission et vous remercions de l'accueil qui a été réservée à la délégation du Pouvoir judiciaire conduite par Monsieur le Procureur général Daniel ZAPPELLI.

Nous vous prions de bien vouloir trouver en annexe les notes complémentaires relatives :

- aux heures supplémentaires effectuées par les collaborateurs du Pouvoir judiciaire durant l'Euro 2008
- à la hausse des charges de personnel entre les comptes 2007 et le projet de budget 2009

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre parfaite considération.



Raphaël MAHLER

Secrétaire général

Annexes mentionnées

CC: Monsieur HUBER Nicolas, collaborateur scientifique



Récapitulatif des heures supplémentaires effectuées par les collaborateurs du Pouvoir judiciaire pendant l'Euro 2008

Parquet

Fonction	Nombre de personnes	Nombre d'heures	Taux	Montant payé
Greffier 1 - classe 13	3	91	20%	708.05
Assistant de direction - classe 14	3	96	20%	814.90
Sous-total :	6	187		1'522.95

Cabinet des juges d'instruction

Fonction	Nombre de personnes	Nombre d'heures	Taux	Montant payé
Greffier 2 - classe 15	3	48	20%	429.70
Greffier 1 - classe 13	12	159	20%	1'321.65
Sous-total :	15	207		1'751.35

Tribunal Administratif

Fonction	Nombre de personnes	Nombre d'heures	Taux	Montant payé
Greffier 1 - classe 13	2	30	20%	255.50
Greffier-juriste de Juridiction - classe 25	1	40	20%	560.00
Sous-total :	3	70		815.50

Total : 24 464 4'089.80

En application du point 1) de la directive du 3 juin 2008

Détails des variations des charges de personnel du Pouvoir judiciaire entre les comptes 2007 et le projet de budget 2009

	Compte 2007	Variation PB2009 / C2007		PB2009
		en Francs	En unité	
30 Charges de personnel	61'430'539	11'721'296		73'151'835
Traitement des nouveaux juges	0	1'425'937	8*	1'425'937
Traitement des nouveaux collaborateurs	0	1'908'983	20.5**	1'908'983
Impact sur les charges sociales	0	569'763		569'763
Traitement des juges vacataires	4'014'340	354'850		4'369'190
Traitement des auxiliaires heure / facture	441'046	129'717		570'763
Impact sur les charges sociales	353'734	38'407		391'541
Traitement des auxiliaires mensualisés	242'014	1'475'173		1'717'187
Impact sur les charges sociales	57'904	352'950		410'854
Formation	99'493	55'797		155'290
Réduction linéaire	0	-1'158'422		-1'158'422
Indexation	124'270	1'113'327		1'237'597
Annuité	456'841	38'198		495'039
Coût du 13ème salaire	0	5'416'616		5'416'616

* dont 5 juges élus en 2008 et 3 juges en 2009

** dont 20.5 postes administratifs engagés en 2008

Effectifs du Pouvoir judiciaire - PB 2009



Pouvoir judiciaire

Répartition des 441.42 ETP *

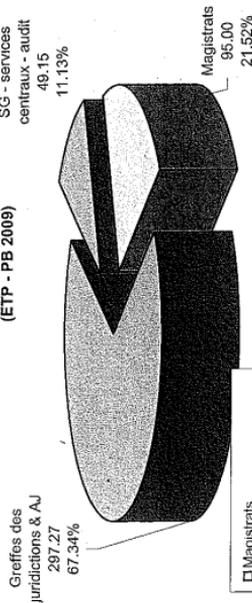
* Equivalent Temps Plein

Magistrats	95.00	21.52%
Greffes des juridictions & AJ	297.27	67.34%
SG - services centraux - audit	49.15	11.13% soit

Direction de l'audit interne	DAI	1.00	0.23%
Secrétariat général (& contrôle de gestion)	SG	4.65	1.05%
Direction des ressources humaines	DRH	3.95	0.89%
Direction des systèmes d'information	DSI	14.55	3.30%
Direction des Finances et de la Logistique	DFL	20.00	4.53%
Direction de la Sécurité	DSC	4.00	0.91%
Conseiller en criminalistique	Ccrim	1.00	0.23%
Total		49.15	11.13%

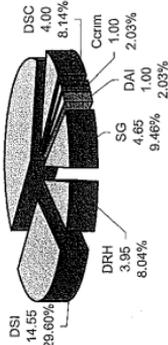
Total PJ 441.42 = 100.0%

EFFECTIFS DU POUVOIR JUDICIAIRE (ETP - PB 2009)



- Magistrats
- Greffes des juridictions & AJ
- SG - services centraux - audit

SG et SERVICES CENTRAUX - AUDIT



Effectifs du Pouvoir judiciaire - PB 2009



Pouvoir judiciaire

"petit Etat" :
répartition des 13'607.09 ETP

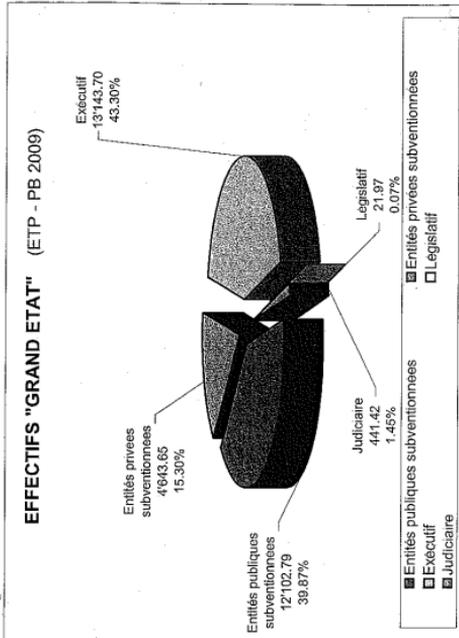
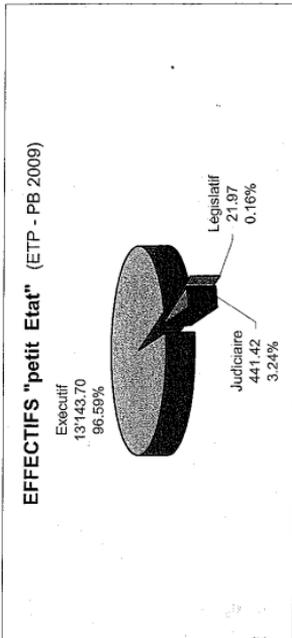
Exécutif	13'143.70	96.59%
Législatif	21.97	0.16%
Judiciaire	441.42	3.24%
Total petit Etat	13'607.09	100.00%

"GRAND ETAT" :
répartition des 25'709.88 ETP

Entités publiques subventionnées	1'500.10
Entités privées subventionnées	1'500.10
FSAD	1'500.10
EMS	2'509.25

Entités publiques subventionnées	4'643.65	15.30%
Entités privées subventionnées	13'143.70	43.30%
Exécutif	13'143.70	43.30%
Législatif	21.97	0.07%
Judiciaire	441.42	1.45%
Total "petit Etat"	13'607.09	44.83%
TOTAL "GRAND ETAT"	30'353.53	100.00%

source: cf. PB 2009, p. 123





 POUVOIR JUDICIAIRE Secrétariat général Ressources humaines	Directive	Domaine : Rémunération	
	Piquet et heures supplémentaires durant l'Euro 2008	Date de création/auteur 3 juin 2008/csd	Mise à jour
		destinée	Collaborateurs et collaboratrices

A. Piquet

1) Rémunération

Les heures de piquet (sans intervention) sont rémunérées à 20 % du salaire horaire de la personne.

En cas d'intervention, le mode « piquet » se transforme en mode « heures supplémentaires » tel que défini dans le **tableau B**, à partir du moment de l'appel.

2) Conditions du « Piquet »

- La personne de piquet se trouve en principe chez elle ou proche de Genève
- La personne est atteignable et peut être engagée à tout moment de son « piquet ».

Piquet	Horaire
Jours ouvrables	17h00 - 22h00
Samedi - dimanche	8h00 - 22h00

En cas d'heures supplémentaires, le barème décrit ci-dessous est applicable.

B. Heures supplémentaires

Jour de semaine	18h00 – 20h00	20h00- 24h00	00h00-6h00	6h00-8h00
	125 %	150%	200%	125%
Week-end	6h00- 8h00	8h00 – 18h00	18h00- 20h00	20h00-6H00
samedi	150%	150%	175%	200%
dimanche	200%	200%	200%	200 %

Les heures supplémentaires effectuées avant 18h00 du lundi au vendredi sont payées à 100% (soit sans majoration).

POUVOIR JUDICIAIRE
Bureau de la Commission de gestion

Version du 26 Août 2008

PJ12

Projet de loi modifiant la loi sur l'organisation judiciaire (PL10253)

Estimation des coûts de fonctionnement de la commission administrative avec le postulat que les actuelles charges des commissions de recours en matière d'impôt, police des étrangers et construction seront transférées à la nouvelle commission.

Estimation des charges de fonctionnement actuelles des commissions de recours en matière d'impôt, police des étrangers et construction : 2.3mio CHF

Entrée en fonction prévue le 1er Janvier 2009

CHARGES				2008	2009
Traitements et indemnités - rubriques 14.00.00.00.30.00.00.00					
Budget rubrique 300	indemnité juges assesseurs et suppléants				100'000
3 juges	classe 31/6	177'641 x 3			532'923
*sans les charges sociales					
		sous total	3	0	532'923
Charges sociales (7.9%)					
				0	42'101
		sous total			675'024
Augmentation budget PJ rubriques 14.00.00.00.31.00.00.00					
Budget rubrique 310	fournitures et frais d'insertion				4'500
		sous total		0	4'500
Augmentation budget PJ rubriques 14.00.00.00.31.80.00.00					
Budget rubrique 318	rubriques métiers				
+10% des charges métiers liées à l'adoption de la loi 10039 art 37 l 7					2'900
		sous total		0	2'900
Augmentation budget PJ rubriques 14.00.00.00.50.00.00.00					
Budget rubrique 506	acquisition de mobilier			15'000	15'000
		sous total		15'000	15'000
Augmentation budget DCTI					
Mandat de tiers					
Analyse et développement (80 jours / homme à Fr1'200)				48'000	48'000
Budget rubrique 516	postes de travail PC (3XFr 1'372)+ réseau (3XFr 500)			5'616	5'616
	imprimante (1XFr 2'170)			2'170	2'170
		Total CTI		55'786	55'786
		Total annuel PJ + DCTI		70'786	753'210

GAINS LIÉS AUX DEPENSES

Diminution budget PJ rubriques 14.00.00.00.30.00.00.00

Budget rubrique 300	jetons de présence des commissaires				270'000
		Total gains liés aux dépenses		0	270'000

	2009
charges	753'210
divers & imprévus 5 %	37'660
coût brut	790'870
gains / dépenses	270'000
Coût net	520'870

Résumé: Le coût net du PL10253 est d'environ 520'000F en 2009.

Chancellerie

Rapport des commissaires: MM. Alberto Velasco et Jean-Marc Odier

Les commissaires sont reçus par MM. Robert HENSLER, Chancelier, Claude BONARD, secrétaire général et Maurice FIUMELLI, directeur administratif et financier.

Tableau récapitulatif de la Chancellerie

	Budget 2008	PB 2009	Ecart B 07/PB 08
Charges	17 917 561	23 219 136	5 301 575 (29,6 %)
Personnel	11 873 443	10 523 527	1 349 916 (12,8 %)
Dépenses générales	4 749 940	8 543 240	3 793 300 (79,9%)
Subventions accordées	851 425	530 654	- 320 771 (-37,7%)
Revenus	3 357 771	2 348 878	1 008 893 (-30 %)
Patentes, concessions	800 000	200 000	- 600 000 (-75%)
Revenus des biens	53	53	0 (0 %)
Recettes diverses	2 033 350	2 128 825	95 475 (4,7 %)
Investissements	30 000	59 973	30 000
Postes	61, 83	61, 83	0

En préambule, M. le Chancelier souligne que le document remis aux commissaires montrent concrètement les socles et la base du budget de la Chancellerie. (voir ci-joint)

Ensuite, M. le Chancelier introduit le sujet en signalant qu'au fil des années, le budget de la Chancellerie fluctue en fonction de la périodicité des élections. L'année 2009 étant une période d'élection, le budget comporte donc un montant plutôt élevé. Durant l'année 2009, il faut en effet ajouter l'organisation de la manifestation Telecom World, le rattachement du groupe de confiance à la Chancellerie et la coordination des dossiers fédéraux. Il faut savoir qu'il a fallu aller rechercher Telecom World à Hong Kong. Cette manifestation a de grosses retombées économiques à Genève au niveau de l'hôtellerie, du transport et de petites professions comme celles occupées par le montage de stands (apporter les éléments nécessaires tels que l'électricité ou les fluides). En ce qui concerne le rattachement du groupe de confiance à la Chancellerie, il s'agit d'une cellule de personnes qui auront en charge la résolution des questions liées au mobbing au sens large. En effet, la gestion du mobbing a longtemps mal fonctionné. Enfin, la coordination des dossiers fédéraux correspond à l'engagement de lobbyistes. Les dossiers genevois ou qui pouvaient intéresser Genève au niveau fédéral méritaient en effet d'être suivis de façon plus étroite. Cela permettrait également à Genève de mieux anticiper les dossiers fédéraux, par exemple celui de la troisième voie entre Genève et Lausanne.

M. le Chancelier indique qu'une analyse plus fine des charges de la Chancellerie permet de constater que :

- les **dépenses générales (nature 31)** diminuent chaque année et passent ainsi de 4,7 millions de francs en 2006 et à 4,1 millions en 2009. L'économie est importante, puisqu'elle est de l'ordre de 600'000 francs, en plus des 7 millions de francs des plans de mesures appliqués à la Chancellerie.
- les **subventions (nature 36)** augmentent dès 2008, car le Conseil d'État a souhaité, par solidarité confédérale, participer à l'équipement de la maison des cantons.
- par rapport aux **salaires (rubrique 30)**, quelques faibles modifications ont été effectuées et la Chancellerie a respecté rapidement les 5 % de diminution des effectifs (avec une baisse de 3,1 postes). La rubrique 30 est donc dans des proportions positives

Les revenus connaissent une légère baisse, due à la nouvelle adjudication de la FAO. Celle-ci comporte en effet moins d'annonces. Cela est également en lien avec le plan de mesures, la vis étant aussi serrée du côté de la Chancellerie.

Sur le socle du budget

M. le Chancelier indique qu'il existe un socle dans le budget de la Chancellerie lors des années normales. À celui-ci s'ajoute le coût de l'élection de la constituante en 2008 et l'élection du Grand Conseil et du Conseil d'État, World Telecom, la coordination des dossiers fédéraux et le groupe de confiance en 2009. En 2006, le budget des charges de la Chancellerie était d'environ 15,326 millions de francs (rubriques 30, 31 et 36) et la Chancellerie se trouve à des niveaux identiques, voire inférieurs à certains égards, en 2009. Le budget de la Chancellerie est ainsi constant au niveau des charges et nonobstant les éléments s'ajoutant, il est possible de maîtriser cette évolution en « serrant les robinets ». Cela a été possible en étant sans cesse sur les tableaux de bord qui permettent de réguler la dépense. M. HENSLER relève également que, depuis six ans, la Chancellerie n'a eu aucune remarque de l'Inspection générale des finances.

M. le Directeur administratif et financier présente quelques commentaires sur le tableau remis au niveau des dépenses générales en indiquant que :

- la Chancellerie se trouve plus bas en 2009 qu'en 2003 (une année comportant les mêmes objectifs en plus des activités régulières, soit la manifestation World Telecom et les élections) ;
- l'année 2009 comporte en plus la coordination des dossiers fédéraux et le groupe de confiance ;
- le document remis détaille également le plan de mesures sur la Chancellerie pour la législature.

A la question du commissaire notant que le plan de mesures P2 représente 900'000 francs et le plan de mesures P1 6,1 millions de francs, M. FIUMELLI précise que l'on fait référence aux montants cumulés sur l'ensemble de la législature.

Le groupe de confiance

M. le Secrétaire général indique que la création du groupe de confiance fait suite à l'application du règlement lié à la personnalité. Il a ancré ce groupe à la Chancellerie, qui est un endroit neutre par rapport à d'autres ancrages possibles.

Le commissaire comprend que le groupe confiance est transversal à tout le petit État, ce que M. le Chancelier confirme en indiquant qu'il est d'ailleurs totalement indépendant et que, de fait, il doit ainsi avoir des bureaux en dehors de la grande administration, avec un accès facile par les transports publics et qui soit relativement discret. Son objectif est d'assurer, dans le cadre de mobbing, une médiation ou, si nécessaire, d'assurer une instruction du cas par des personnes spécialisées. Il indique que le Conseil d'État, d'entente avec les organisations représentatives du personnel, a prévu deux personnes dans le cadre du budget 2009, avec une montée en puissance progressive pour arriver à 5 personnes. Aujourd'hui, les appels d'offres sont parus et les candidatures sont analysées. La décision sera prise d'ici octobre pour une entrée en fonction au 1^{er} janvier 2009.

A la lecture des documents et de l'exposé, le commissaire relève que la tâche du groupe de confiance concerne toutes les atteintes au droit de la personnalité.

M. le Chancelier indique que ce point est effectivement très important, le Conseil d'État ayant adopté un règlement (B5.05.10) il y a quelques mois. Le fonctionnement du groupe est ainsi rattaché administrativement à la Chancellerie, mais il sera totalement indépendant au niveau de son fonctionnement. Il précise que ce document sort quasiment de presse. En outre, il est plus didactique, mais les chiffres ne sont pas nouveaux.

Ressources humaines, programme de gestion des absences

Le commissaire note, concernant les ressources humaines, que la Chancellerie participe en qualité de site pilote à un programme de gestion des absences.

M. le Secrétaire général explique que l'office du personnel de l'État, sous l'impulsion du Conseil d'État et rattaché au DF, a mis en place avec tous les départements un programme de gestion des absences. Il s'agit de mesures simples pour mieux appréhender les absences et les diminuer par un contrôle et un suivi des collaborateurs. Un programme pilote a été mis en place au sein de quelques services et sera ensuite évalué par la direction du service du personnel de l'État. Il vise au respect de règles basiques, mais qui se sont peut-être perdues par exemple, il s'agit de savoir qui appeler quand un collaborateur est absent ou de voir comment les services suivent les absences pour prêter parfois aide et soutien. Si quelqu'un est absent pour une certaine durée, il faut ainsi avoir un entretien d'écoute active, non inquisitrice, pour voir si le collaborateur a un problème personnel. En d'autres termes, il s'agit d'un rappel un peu codifié pour que le suivi des absences puisse être amélioré, le but final étant la diminution des absences.

M. le Chancelier indique également que ces éléments étaient déjà appliqués avant. La Chancellerie voulait ainsi faire part de ses expériences antérieures. En outre, sa situation est peut-être plus facile, étant donné qu'elle compte un peu

moins d'une centaine de personnes avec les personnes travaillant à mi-temps. Les petites absences répétées n'étant pas bonnes, il a donc été demandé à la cheffe du personnel d'entendre ces personnes. Sur des absences plus longues, il y a également un suivi de ces personnes en les accompagnant; en apportant un soutien affectif et de pure moralité, cela peut favoriser une guérison plus rapide. Finalement, au centre du fonctionnement du service, il y a l'humain.

Le commissaire estime que le fait que des personnes absentes pour une longue période ne sont pas remplacées pose un problème. Il faudrait avoir un plan à ce niveau, car une absence durant des mois conduit à ce que la charge de travail se répercute sur les collègues. Ce à quoi

M. le Chancelier fait remarquer que si la personne absente sait qu'elle est remplacée, cela ne va pas favoriser sa guérison.

Le commissaire précise que si son absence n'a aucun impact sur le fonctionnement, il n'est pas nécessaire de la remplacer; dans le cas inverse, il convient de la remplacer. On peut ainsi imaginer des « temporaires » internes au sein de l'administration. La personne sait alors qu'elle est remplacée, mais qu'elle retrouvera sa place. Il note que la politique d'ajustement structurelle du personnel (baisse du personnel) engendre un stress dans les services, ce qui à son tour engendre de l'absentéisme. Le but du responsable de la Chancellerie est de dire qu'il faut tenir le carcan fixé, mais il n'est pas dit que les économies de personnel seront des économies financières dans le bilan total. Parfois on ne voit pas quelles seront les conséquences.

En réponse à la remarque, M. le Chancelier signale que, si la personne absente était utile, les autres doivent supporter son absence. S'il n'y a aucune marge de manœuvre, les autres devront le supporter, sinon il faudra diminuer les prestations. Il fait remarquer qu'il a ainsi fallu diminuer des postes au protocole et que cela s'est accompagné d'une diminution de prestations.

Les prestations

Le commissaire relève, dans les questions transversales, qu'il avait demandé d'ajouter la question des prestations. Il se demande si une baisse de prestations est induite par la baisse des charges.

M. le Chancelier répond que la Chancellerie a baissé ses prestations et cite l'exemple qu'à l'époque, dans toutes les manifestations, le chef du protocole et une assistante se déplaçaient. Maintenant, l'assistante ne se déplace plus. Au niveau de la communication et de la publication, une série de publications de la Chancellerie ont été stoppées. De même, l'épaisseur de l'annuaire a fondu. Il y a donc une diminution de prestations tangible. C'est également le cas dans d'autres domaines. Au niveau de la direction des affaires juridiques, il a été constaté qu'il y avait des centres de compétences. Il a été observé que ceux-ci étaient peu utilisées par les départements qui demandaient des avis de droit à l'extérieur (ce qui représente entre 10'000 et 50'000 francs selon l'importance du travail). Aujourd'hui, la Chancellerie assure un grand nombre d'avis de droit pour les départements.

Le commissaire, partant du constat de la qualité des juristes de la Chancellerie et de celle de l'État, se demande si, dans ce cadre, les gains ont pu être évalués.

La Chancellerie indique que les gains, au niveau de la Chancellerie, sont de 150'000 francs par année dans le plan de mesures P1 (page 5, troisième ligne, point 12 du document remis lors de la séance). M. le Chancelier ajoute qu'il faut au minimum multiplier ce montant par 7, soit 1,050 million de francs.

Les charges de personnel

Le commissaire note, concernant les charges du personnel, qu'il y a une variation de 0.2 poste (de 40.33 à 40.53 postes pour le secrétariat général) après des années de décade.

La Chancellerie précise qu'il s'agit en fait d'une réaffectation de postes. La baisse de 0,2 se retrouve en effet à un autre endroit du budget. Elle constate, au niveau du personnel, que les changements liés au groupe de confiance représentent deux postes et remarque qu'il n'y a pas de diminution ailleurs.

Le commissaire souhaitant obtenir l'évolution des postes, la Chancellerie fait savoir qu'il y avait 61,93 postes en 2006, 60,43 postes en 2007, 59,83 postes en 2008 et 61,83 postes en 2009 (avec une augmentation de deux postes en raison du groupe de confiance).

Subventions

A la demande du commissaire, qui demande s'il y a une baisse dans les subventions, la Chancellerie répond qu'il n'y a pas de baisse des subventions, mais qu'en revanche, il y a une baisse à la rubrique 36, due à la subvention de la Maison des cantons qui était une opération unique. Le commissaire comprend que la baisse est due à une subvention unique qui disparaît.

La Chancellerie précise que les subventions ne redescendent pas au niveau de 2007, car il y a maintenant l'inscription des subventions non monétaires dues à l'IPSAS. Cela étant, les subventions monétaires sont stables.

FAO

Le commissaire note qu'il est fait référence, concernant la FAO, à une diminution des recettes « annonces payées », du fait du renoncement de publier des annonces publiques dans la FAO pour les publier sur Internet. Il constate que tout le monde peut aller consulter la FAO, mais que sans accès à Internet, il n'est pas possible de consulter ces informations et que par conséquent il y a une inégalité de traitement si d'aventure la FAO papier venait à être abandonnée. A ce sujet, le commissaire indique qu'à l'époque, il y avait un projet de bornes Internet, mais il a été refusé par notre commission, alors que cela existe d'ailleurs à Bruxelles aux arrêts de bus.

La Chancellerie confirme qu'une publication dans la FAO coûte un peu, alors que ce n'est pas le cas pour publier sur Internet. Avec le plan de mesures visant à baisser de 25 % en quatre ans les imprimés, la Chancellerie fait les frais indirects

de cette mesure au niveau de la FAO. Elle espère que la situation va s'améliorer, mais la direction prise n'est pas bonne.

Dépenses générales

Le commissaire relève dans les dépenses générales une brusque augmentation due à l'année électorale en 2009.

La Chancellerie explique que l'année électorale représente une dépense de 1,169 million de francs et la manifestation de Telecom World 3 millions de francs. A ce sujet, les commissaires auront un moyen de contrôler ces dépenses. Par ailleurs, il explique que la présentation qui a été faite sur le graphique joint permettra de voir que les dépenses générales de la Chancellerie baissent à nouveau après 2009. La tactique a été de montrer qu'il y a des fluctuations, mais que la Chancellerie revient à la position de départ, voire à une position plus basse.

Les symboles de l'institution

Le commissaire indique que la Chancellerie est le premier contact que les citoyens et citoyennes ont, bien souvent, à l'heure de s'adresser à l'administration ou de la subir; si celui-ci n'est pas convivial, avec la solennité que l'institution mérite, il y a un risque de banalisation de et de remise en question. Comme dans d'autres pays, le symbole des institutions devrait être présent dans les lieux accueillant nos travaux.

M. le Chancelier rappelle que des drapeaux sont présents à l'entrée de l'Hôtel-de-Ville sur l'initiative de la Chancellerie. Par ailleurs, lors des visites de courtoisie d'un ambassadeur ou d'un secrétaire d'une organisation internationale, les drapeaux du pays de la personne accueillie ainsi que les drapeaux suisses et genevois sont installés devant la salle Alabama ou ailleurs. Les personnes reçues sont d'ailleurs impressionnées quand elles voient leur drapeau.

Le commissaire fait remarquer qu'à force de diminuer les ressources de la Chancellerie, on s'attaque aux symboles de l'institution. L'accueil de la Chancellerie doit donc être parfait.

M. le Chancelier indique que la Chancellerie est preneuse de plus de ressources, mais sur la base de ce qu'elle a aujourd'hui, avec les instruments de contrôle et les moyens de pilotage, elle peut pleinement réaliser ses objectifs. Il estime ainsi que cela joue au niveau de l'accueil, de petites choses qui ne coûtent pas forcément cher, mais qui marquent, également au niveau de l'opérationnel. Au-delà, il est possible de faire mieux. Concernant le souci relatif au fait que la Chancellerie est le premier contact avec l'État, M. le Chancelier indique qu'il faut effectivement que les symboles soient présents en arrivant à l'Hôtel-de-Ville. Cela étant, la Chancellerie doit pouvoir l'assurer avec les moyens actuels. Le commissaire a relevé que ces symboles rassurent les citoyens.

Lobbying fédéral

Le commissaire relève que le lobbying, qui est une bonne chose en soi, est assuré par la Chancellerie.

M. le Chancelier indique que le lobbying représente 1,5 poste, qui est absorbé dans la masse salariale et précise que cette tâche est assurée par des agents spécialisés payés en fonction de l'utilité. Bien que ne s'agissant pas de fonctionnaires, ils seront toutefois payés de façon mensuelle et seront des agents spécialisés, une catégorie de l'État pour des postes qui ont donc une durée maximale de quatre ans au début, renouvelable une fois. Il y a aura donc une phase qu'il faudra évaluer en fonction de ce que ces postes apportent à Genève. M. le Chancelier insiste sur la volonté de ne pas pérenniser ces postes et ajoute que le traitement de ces dossiers fédéraux représente une somme de 300'000 francs.

Le commissaire comprend que cette somme figurera au budget pour les quatre années à venir, ce qui est confirmé par la Chancellerie, qui commente que Genève a beaucoup à gagner, car son image à Berne n'est pas excellente. Il faut ainsi être à la base des gros dossiers qui sortent de l'administration fédérale. Ensuite, il sera possible d'aider les élus à Berne, si le dossier est bien parti, plutôt que de devoir remonter une pente dans le cycle de l'assemblée. Une des premières opérations de relations publiques, au moment de l'Escalade, consistera à offrir une petite marmite à chaque député des chambres. Ensuite, il faudra travailler avec des professionnels qui doivent pouvoir connaître le fonctionnement de l'administration fédérale et ses relais, afin d'influencer au maximum les députés pour que le point de vue genevois soit bien présent.

Bâtiments

Le commissaire relève une augmentation de 200 % à la rubrique bâtiments (Rubrique 391).

La Chancellerie indique qu'il s'agit des imputations internes de bâtiments. Le DCTI ayant changé de pratique, il répercute maintenant un loyer virtuel au m². En effet, il y avait auparavant une inégalité entre les services se trouvant dans un bâtiment de l'État et ceux qui occupaient des bâtiments loués. Elle ajoute que, concernant l'informatique, le coût moyen d'un poste de travail informatique est réparti entre les départements et les services en fonction du nombre de PC.

Le commissaire comprend que l'augmentation des dépenses générales est principalement due aux prochaines activités exceptionnelles de la Chancellerie en 2009.

Le Chancelier souligne que, sans tenir compte de l'année électorale, de Telecom World, du groupe de confiance et des dossiers fédéraux, les dépenses générales diminuent de 110'000 francs.

Rubrique 318

Le commissaire note que la rubrique 318 se monte à 4,7 millions de francs en 2009 et qu'elle était de 1,4 million de francs en 2007.

La Chancellerie indique que cette différence est due au fait que 2007 était une année électorale. Elle ajoute que la rubrique 318 est la rubrique qui impacte le plus les dépenses générales.

M. le Chancelier fait remarquer, à propos des dossiers fédéraux, que les personnes ayant cette charge devront passer une partie de leur temps à Berne, ce qui impliquera des frais d'hébergement ou de location. Le choix se portera peut-être sur un candidat habitant Berne, mais pour l'heure les candidatures sont encore ouvertes.

Les élections

Le commissaire constate, concernant les élections, que le nombre de voix par parti n'est pas indiqué pour les élections de Vernier, alors que cette indication est généralement donnée.

M. le Chancelier indique que cette information n'est pas donnée parce qu'il n'y a pas un dépouillement centralisé pour des questions de coût. Quant à l'élection de la Constituante, la Chancellerie ajoute qu'un dépouillement centralisé implique 800 jurés qui travaillent un dimanche.

En réponse au commissaire, qui comprend qu'un travail minimum est nécessaire lors de chaque élection, M. le Chancelier explique que le dépouillement se fait dans les locaux de vote. Les procès-verbaux résultants du dépouillement en Chancellerie sont ensuite communiqués au service des votations et élections. La cohérence des procès-verbaux est alors examinée. Une analyse avec les contrôleurs désignés permet ensuite de rapidement se rendre compte si les votes sont tellement serrés qu'il faut effectuer un recomptage. Dans un tel cas, le recomptage n'est pas effectué par le biais d'un dépouillement centralisé, mais avec les contrôleurs et des collaborateurs du directeur du service des votations et élections. Il faut voir que, dans le cas de Vernier, cela représente 10'000 voix à compter au maximum. Par contre, l'absence de dépouillement centralisé empêche d'avoir des panachages et des statistiques.

La constituante

Le commissaire demande ce qui est prévu pour la Constituante. Il note qu'un budget de 4 millions de francs a été proposé.

M. le Chancelier fait savoir qu'après l'installation de la Constituante, le département des institutions prendra les choses en main avec l'appui de la Chancellerie et du DCTI pour l'informatique et les locaux. Le budget de la Constitution repose donc sur le département des institutions. Quant à la Chancellerie, elle apporte un soutien global à la phase d'installation. La position du Conseil d'État est que la Constituante doit fonctionner de manière indépendante pour ne pas que ses choix soient influencés. Par la suite, il y aura une structure identique à celle de la Cour des comptes.

Le commissaire demande si le Conseil d'État a évalué le temps d'installation de la Constituante et souhaite savoir combien de temps elle prendra pour être fonctionnelle.

M. le Chancelier signale qu'il faudra s'occuper des locaux, de l'informatique et du recrutement du personnel et fait remarquer que la Cour des comptes a pu fonctionner rapidement.

Le commissaire relève que la Constituante pourra fonctionner une fois que l'État prendra les dispositions pour les locaux et l'informatique. Il rappelle que le Grand Conseil a un service juridique séparé de la Chancellerie. Il se demande si le service juridique de la Chancellerie sera un appui pour la Constituante

M. le Chancelier estime que l'État ne devrait pas être derrière la Constituante après la phase d'installation. Il estime qu'il ne serait pas bon que le service juridique de la Chancellerie soit un appui pour la Constituante. L'aide apportée au Grand Conseil est une bonne chose, car ces deux institutions sont liées dans leur fonctionnement, même si chacune a son pouvoir. La Constituante doit, quant à elle, fonctionner avec une grande indépendance. Donner un avis de droit pour la Constituante ne serait pas souhaitable, car cela pourrait constituer une influence. La constituante doit trouver ses propres appuis et ses propres avis. C'est ce qui a été voulu.

La Genève internationale

Le commissaire indique que les députés, lors de leur séjour à Saint-Jacques-de-Compostelle, ont pu assister à une messe à la cathédrale et lors de l'homélie, Genève a été évoqué comme une ville des citoyens du monde. Cet aspect est ainsi davantage perçu à l'extérieur que par les Genevois eux-mêmes.

M. le Chancelier fait remarquer que 3'000 secrétaires, ambassadeurs et autres responsables passent chaque année à Genève par les salons d'accueil et les protocoles. Genève est d'ailleurs la ville au monde où il y a le plus de conférences. Cet aspect de Genève est visible de l'extérieur, mais il l'est moins pour ceux qui y vivent.

Transfert de charges

Le commissaire s'est fait dire, dans le cadre des transferts de charge de la Confédération, que Genève devrait à l'avenir assumer seule les manifestations internationales, dont une partie était jusqu'à présent assumée par la Confédération; il en va de même pour la surveillance des ambassades.

M. le Chancelier signale que la Confédération a tendance à dire que la Genève internationale rapporte à Genève et ne fait pas que lui coûter. Cela étant, Genève est une plate-forme pour l'exercice de la politique internationale de la Confédération, qui exerce cette prérogative. Il est donc normal que ce que Genève puisse être remboursée.

Le commissaire insiste pour savoir quelles sommes pourrait représenter le retrait de la Confédération.

Le chancelier estime que cela représenterait plusieurs centaines de millions, mais que rien n'est décidé. La Confédération a d'ailleurs d'autres dossiers de transferts de charges, notamment les transports. Tout cela fait qu'il faut réagir et pour l'instant rien n'est définitif, d'où la nécessité d'avoir recours à des lobbyistes.

Le commissaire constate qu'à l'heure de faire le budget, ces charges sont importantes.

M. le Chancelier ajoute que les autres cantons n'assument pas cela. Il n'y a donc pas de raison que Genève l'assume seul, alors qu'il s'agit du travail de la Confédération.

Le commissaire confirme que cela serait injuste, car tout le monde profite de l'image de Genève.

Les amendements prévus par la Chancellerie

M. le Chancelier doit encore informer le commissaire du fait qu'il risque d'y avoir deux amendements au budget de la Chancellerie. Il y a en effet un projet de loi adopté par le Grand Conseil, le PL 10253-A sur la Cour d'appel de la magistrature, qui rattache deux greffes à la Chancellerie (page 101, titre 2, alinéa 4 du projet de loi). Cet élément n'était donc pas prévu dans le budget. Dès lors, la Chancellerie ne pourra continuer à l'assumer, sinon il faudra diminuer des prestations. Un deuxième amendement est lié au PL 9870 sur la protection des données. Le rapport 9870-A n'est pas encore adopté, mais il est prévu en page 78 de créer un assez gros secrétariat, car la protection des données impliquera un secrétariat permanent (alinéa 3). Ce projet de loi n'est pas encore voté, mais en cas d'approbation il sera mis en place en 2009.

Le commissaire estime qu'il faudra, si nécessaire, demander un dépassement de crédit dès que les prévisions de dépenses seront connues. S'il y a une bonne connaissance des conséquences budgétaires de ces projets de loi d'ici la fin décembre 2008, il faudra effectivement déposer des amendements.

M. le Chancelier indique que la suite donnée à ce projet de loi sur la protection des données sera évaluée lorsque le Grand Conseil en aura débattu. Cela devrait normalement être en octobre 2008. Le directeur financier ajoute que ce projet de loi sur la protection des données représente 4 à 5 postes supplémentaires.

Pour finir, le commissaire fait remarquer que si le budget n'est pas alloué à la Chancellerie, il ne sera en tout cas pas possible de lui reprocher de ne pas l'avoir défendu.

Conclusion

Les commissaires tiennent à relever l'excellent accueil qu'ils ont eu lors de cette audition, la qualité des documents transmis et la transparence aux questions posées. Eu égard aux réponses et constats, ils recommandent aux commissaires de la Commission des finances de faire un bon accueil au budget tel que présenté.

Annexe

Présentation portant sur l'évolution des charges, subventions, revenus et dépenses générales entre 2002 et 2009 ainsi que suivi des mesures P1 et P2

CHANCELLERIE D'ETAT - PROJET DE BUDGET 2009

CHARGES

L'évolution du budget de la chancellerie est très fluctuante en raison de la périodicité des élections. Pour 2009, s'y ajoutent l'organisation à Genève de la manifestation Telecom World ainsi que le rattachement du groupe de confiance et de la coordination des dossiers fédéraux (lobbyistes).

Le tableau 1 démontre qu'en isolant ces éléments, la base du budget de la chancellerie (ou le socle) ne varie pratiquement pas.

Un examen de ce socle démontre que :

- **Les dépenses générales (nature 31)** diminuent chaque année, passant de 4,7 millions en 2006 à 4,1 millions en 2009, sachant que le plan de mesure a été intégré au budget dès 2006. Sur la législation, l'économie se chiffre à 600'000 F en plus de celle de 7 millions provenant de l'application des plans de mesure en chancellerie (tableaux 5 et 6).
- **Les subventions (nature 36)** ont augmenté dès 2008 en raison de la contribution genevoise à l'équipement de la Maison des cantons et de l'inscription au budget des subventions non monétaires (locaux et prestations informatiques). La contribution à la Maison des cantons étant une dépense unique, seule l'augmentation consecutive à l'inscription des subventions non monétaires subsiste en 2009 (normes IPSAS).
- **La rubrique 30 (traitements des Autorités et du personnel)** enregistre une courbe ascendante qui est atténuée les années 2007 et 2008 en raison de la diminution des effectifs de 3,1 postes, soit 5% de l'effectif de départ de la chancellerie au 1^{er} janvier 2006. L'augmentation plus marquée en 2009 résulte de la reprise des mécanismes salariaux en janvier au lieu de juillet et de l'effet du 13^{ème} salaire.

Le graphique n° 4 démontre que malgré les pics provoqués par les élections ou Telecom, les dépenses générales n'ont pas cessé de baisser. Par exemple en 2009, nous nous trouvons à un niveau inférieur à 2003 avec en plus les deux nouvelles structures (groupe de confiance et lobbyistes).

REVENUS

Le fléchissement des revenus constaté au tableau 3 provient essentiellement de la nouvelle adjudication de la FAO.

Budget de fonctionnement de la Chancellerie d'Etat

(30-31-36)

2009

Groupe de confiance	
30	365'585
31	35'000
	400'585
Coordination des dossier fédéraux	
30	300'696
31	208'300
	508'996
World Telecom 09	
31	3'000'000
Année électorale	
GC - CE	
30	67'234
31	1'169'000
	1'236'234
Base Chancellerie	
30	11'139'928
31	4'130'940
36	530'654
	15'801'522

Budget Chancellerie

30	11'873'443
31	8'543'240
36	530'654
	20'947'337

2008

Election Constituante	
30	32'640
31	508'306
	540'946
Base Chancellerie	
30	10'490'887
31	4'241'634
36	851'425
	15'583'946

Budget Chancellerie

30	10'523'527
31	4'749'940
36	851'425
	16'124'892

2007

Année électorale	
CM-CA-CF	
30	65'160
31	1'485'200
	1'550'360
Base Chancellerie	
30	10'426'100
31	4'643'927
36	314'200
	15'384'227

Budget Chancellerie

30	10'491'260
31	6'129'127
36	314'200
	16'934'587

2006

Base Chancellerie	
30	10'253'780
31	4'731'237
36	341'950
	15'326'967

Budget Chancellerie

30	10'253'780
31	4'731'237
36	341'950
	15'326'967

CHANCELLERIE D'ETAT

EVOLUTION DES CHARGES 2002 - 2009

nature	libellé	2002		2003		2004		2005		2006		2007		2008		2009	
		budget	compte	budget	compte	budget	compte	budget	compte	budget	compte	budget	compte	budget	compte	budget	compte
				année électorale telecom-03				année électorale				année électorale		Election Consti- tuante		année électorale telecom-09	
		400° Escalade															
30	salaires	8'989'500	9'038'341	10'462'710	10'103'883	10'435'350	10'616'026	10'574'180	10'916'678	10'253'780	10'087'607	10'491'260	10'367'867	10'523'527			11'873'443
31	dépenses générales	5'948'080	5'948'080	8'778'830	9'328'405	6'624'266	6'624'266	7'862'081	5'183'182	4'731'237	4'029'455	6'129'127	5'060'367	4'749'940			8'543'240
32	intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			0
33	amortissements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			3'000
36	subventions	325'600	784'405	370'000	230'716	449'000	337'049	435'810	316'507	341'950	320'672	314'200	394'398	851'425			530'654
39	imputations internes	518'300	556'618	807'400	790'776	680'700	725'816	808'000	828'229	789'250	478'850	797'650	451'713	1'792'669			2'268'799
	totaux :	15'781'480	16'327'444	20'418'940	20'453'780	18'189'316	18'303'157	19'680'071	17'244'596	16'116'217	14'916'583	17'732'237	16'274'345	17'917'561			23'219'136

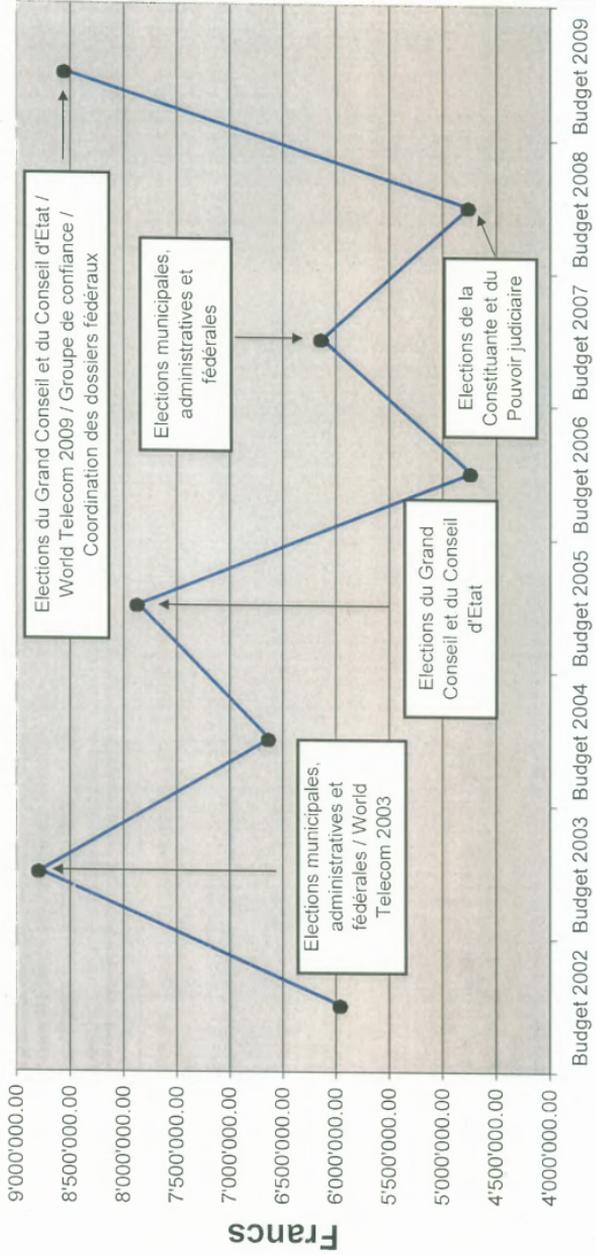
CHANCELLERIE D'ETAT

EVOLUTION DES REVENUS 2002 - 2009

nature	libellé	2002		2003		2004		2005		2006		2007		2008		2009	
		budget	compte	budget	compte												
41	patentes, concessions revenus des	765'000	655'894	800'000	1'031'768	850'000	972'421	1'000'000	909'740	1'050'000	714'985	1'050'000	676'970	800'000	200'000		
42	biens recettes	0	46	0	41	30	33	30	34	50	56	50	46	53	53		
43	diverses	1'974'220	1'893'437	2'021'680	2'396'323	1'897'000	2'067'057	2'065'000	2'266'192	2'269'000	2'078'180	1'883'350	2'128'934	2'033'350	2'128'825		
	Retour																
46	subventions										646		0				
49	imputations internes	27'700	149'223	246'050	278'044	258'100	256'331	271'650	376'973	278'600	282'787	405'700	517'063	524'368	20'000		
	totaux :	2'766'920	2'698'600	3'067'730	3'706'176	3'003'130	3'295'842	3'336'680	3'552'939	3'597'650	3'076'653	3'339'100	3'323'013	3'357'771	2'348'878		

Chancellerie d'Etat

Evolution des dépenses générales 2002-2009



CHANCELLERIE D'ETAT - PLAN DE MESURES P1

Objectif et actions CHA par mesure	effet de la mesure sur le budget 2006	effet de la mesure sur le budget 2007	projection de la mesure sur l'exercice 2008	projection de la mesure sur l'exercice 2009	effet cumulé de la mesure sur la législature
35. Dégager des économies sur les dépenses générales et sur l'effectif du service du protocole. Il a été décidé de réduire systématiquement d'un tiers la prise en charge de chaque vin d'honneur ou réception et de revisiter l'accueil protocolaire. Diminution de l'effectif du service du protocole d'un demi-poste, à la suite d'un départ naturel	<u>-960'000</u>	-960'000 <u>-55'013</u>	-960'000 -55013	-960'000 -55'013	-3'840'000 -165'039
16. Réduire de 25 % en quatre ans les dépenses globales de communication (postes et publications). La chancellerie a réorganisé son service de la communication et de l'information en visant une meilleure efficacité et en redéfinissant les rôles dévolus à ses collaboratrices et collaborateurs. Par ailleurs, une procédure visant à réduire de 40 % le nombre d'exemplaires des publications officielles en circulation au sein de l'Etat a été mise en oeuvre (annuaire officiel, rapport de gestion, Compte, budget, projet de budget). La consultation des informations contenues dans ces publications est ou sera possible sur intranet ou internet. Diminution de l'effectif d'un poste, à la suite de départs naturels	<u>-220'000</u>	-220'000	-220'000	-220'000	-880'000
12. Diminuer drastiquement le recours à des consultants externes et s'appuyer davantage sur les compétences d'expertise existant au sein de l'Etat. La chancellerie donne la priorité à ses compétences internes notamment dans le domaine juridique et s'efforce de confier des mandats externes seulement lorsqu'un avis indépendant est absolument indispensable.	<u>-150'000</u>	-150'000	-150'000	-150'000	-600'000
7. Limiter le nombre de communiqués et d'annonces que l'Etat publie dans les quotidiens et utiliser la FAO.	<u>-16'000</u>	-16'000	-16'000	-16'000	-64'000
24. Lutter contre la surconsommation et l'accroissement de demandes abusives suite aux rabais obtenus. La chancellerie a pris des dispositions pour que cette mesure soit strictement appliquée par ses services sans dépassement de crédit, notamment au moyen du compte d'engagement.	<u>-26'000</u>	-39'000 <u>-13'000</u>	-52'267 -13'267	-78'267 -26'000	-195'534 -6'100'784
TOTAUX	-1'372'000	-1'558'750	-1'572'017	-1'598'017	-8,72%

Economie moyenne sur le budget fonctionnement de la chancellerie d'Etat : -8,72%

En caractères gras, la tranche annuelle. Les autres chiffres sont les valeurs cumulées.

CHANCELLERIE D'ETAT - PLAN DE MESURES P2

Objectif et actions CHA par mesure	effet de la mesure sur le compte 2007	projection de la mesure sur l'exercice 2008	projection de la mesure sur l'exercice 2009	effet cumulé de la mesure sur la législature
<p>2. Regrouper au sein d'un pool du personnel à disposition du Conseil d'Etat pour des renforts temporaires</p> <p>La chancellerie a développé la polyvalence et la mobilité de son personnel, ce qui lui permet d'absorber les pics d'activité ponctuels et de parer aux absences sans avoir recours à du personnel temporaire fourni par des entreprises.</p>	<u>60'000</u>	60'000	60'000	180'000
<p>4. Facturer les prestations de services fournies par des fonctionnaires selon un taux horaire unifié en fonction du statut de l'intervenant.</p> <p>La chancellerie a examiné les prestations délivrées jusqu'ici à titre gratuit qui pourraient donner lieu à une facturation et a d'ores et déjà pris des décisions dans ce sens.</p>	<u>10'000</u>	10'000	10'000	30'000
<p>38. S'assurer que le montant des émoluments couvre les charges réelles (coûts de personnel, dépenses générales et 15% de frais d'infrastructure)</p> <p>La chancellerie a réexaminé l'ensemble de ses émoluments conformément aux directives du Conseil d'Etat. Les modifications réglementaires ont été adoptées par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 10 janvier 2007. Une nouvelle analyse sera effectuée après mise en place de la comptabilité analytique.</p>	<u>232'000</u>	232'000	232'000	696'000
Gain financier total des mesures P 2 :	<u>302'000</u>	302'000	302'000	906'000

En caractères gras, la tranche annuelle. Les autres chiffres sont les valeurs cumulées.

Département des finances

Rapport des commissaires: Mme Anne-Marie von Arx-Vernon et M. Eric Leyvraz

Les commissaires ont auditionné le département des finances le 23 septembre et ont été reçus à cette occasion par M. Hiler, chef du département, Mmes Pauline De Vos Bolay, secrétaire générale et Anne-Catherine Callot, directrice financière, ainsi que par MM. Jean-Paul Pangallo, directeur général adjoint, Grégoire Tavernier, directeur général OPE, Daniel Hodel, directeur général AFC, Marc Brunazzi, secrétaire général adjoint, Gérald Ruegsegger, responsable du secteur RJ. Qu'ils soient tous remerciés pour leur précieuse contribution.

Introduction

Mesdames, Messieurs, les commissaires aux finances, c'est avec plaisir que notre sous-commission rapporte l'audition du Département des Finances. Les commissaires tiennent à remercier les personnes présentes de leur disponibilité, de leur écoute et de leurs grandes compétences. Voici les éléments relevés par les commissaires.

Contexte particulier

Difficulté de comparaison entre le budget 2008 et le budget 2009 en raison du changement des normes comptables.

Exemples :

- Certains biens administratifs n'ont pas encore été réévalués.
- Les 9% de l'AFC correspondent également au transfert de la logistique. Cette année, la logistique était rattachée au DF, alors que l'année précédente, elle l'était au Secrétariat général.

Préambule

Le grand chantier consistait à proposer au peuple une baisse d'impôts concernant les couples mariés et les familles, tout en essayant de supprimer ce qui est incompatible avec la LHID et simultanément de ne pas trop baisser les recettes.

Projets spécifiques et stratégiques des directions générales

Fiscalité

Le droit fiscal genevois doit être modernisé.

Exemple :

- l'impôt sur les gains et bénéfices immobiliers pose un problème d'égalité de traitement
- la loi sur les successions est difficilement applicable du fait de son ancienneté
- l'impôt sur la fortune doit être révisé afin d'être compatible avec la LHID, etc. (en lien avec les décisions de la Confédération et avec les changements qui pourraient être dictés par les pressions exercées par l'Union européenne sur les statuts des sociétés auxiliaires qui bénéficient actuellement de taxations à des taux extrêmement réduits. La Confédération cherche à trouver un système permettant de conserver ces avantages, tout en levant tout soupçon d'inégalité de traitement. Il est essentiel d'être préparés à cette évolution puisqu'elle donnera lieu à une concurrence intercantonale).

Plan comptable

Préparation au plan comptable qui vient du MCH2 (Nouveau modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes - collectivités publiques suisses), qui permettra de réduire le nombre de sous-natures.

Baisse des charges générales

Cette diminution de charges est due notamment :

- à la baisse des intérêts relatifs au poids de la dette;
- au meilleur placement des amortissements, résultant de la réévaluation du patrimoine administratif et financier, inscrits à une valeur d'environ 90 millions dans le budget 2008, sous le Département des finances, opération qui ne se répète pas pour le budget 2009 ;
- à l'absorption de charges au sein du Département des finances (abonnements TPG, caisse de pension, etc.)

Ressources humaines

D'ici quelques semaines, le DF présentera les 200 métiers envisagés en lieu et place des deux mille cinq cents fonctions. Dès que ce nouveau système sera en place, les réévaluations de fonctions pourront débuter.

Charges de personnel

(Hors les 0.9 % d'indexation)

Les 2.5 % qui sont dans le budget, l'année et demie de mécanisme salariaux, l'effet cumulé du 13^{ème} salaire de 1.4 %. Une petite partie a pu être portée en

diminution du coût des mécanismes salariaux proprement dits par la suppression de postes, mais pas la totalité. Le département est déjà à 86% des objectifs fixés. Ces éléments se retrouveront dans tous les départements sauf au DIP. Le taux de vacances du personnel est absorbé par la réduction d'actifs linéaire dans chaque département.

Augmentation des charges de personnel (+ 7,4 % avec une baisse de 1% de l'effectif); M. Hiler rappelle que les mécanismes salariaux prévus avec les compensations de l'inflation induisent une augmentation d'au moins 4,9 % de la masse salariale.

Assurances sociales

Rubrique 303 : Le pourcentage correspond à la différence entre les budgets 2008 et 2009. Cette différence dépend des augmentations et des diminutions de personnel dans chaque direction.

Référence : rubrique 02.24.00.00 Administration fiscale – AFC. Le total de la nature 301 (traitements du personnel) correspondant à la variation des effectifs à l'intérieur du département qui augmente de 9.2%, ce qui correspond exactement à l'augmentation des charges sociales de cette même entité. Il y a une corrélation directe entre le pourcentage de la 303 par rapport à la 302 (9.2 %).

Les cotisations CIA varient en fonction de la classe du collaborateur. Cette rubrique comporte également les rattrapages.

Rappel : lors de mutations, si une personne est nommée à un poste supérieur, il y a un rappel CIA. L'Etat le paie cash de manière immédiate, alors que le collaborateur paie ce rattrapage sur cinq ans. Les variations sur le 2^{ème} pilier seront beaucoup plus marquées dans le temps avec ce paiement cash. On crée de la volatilité.

Abonnements TPG

Avec la proposition d'abonnement individuel à prix avantageux, les collaborateurs ont opté pour ces derniers. Il n'y a plus d'abonnements non nominatifs à disposition, mais des cartes à bonus.

Un contrat grand compte est conclu avec les TPG qui permet de bénéficier d'un rabais conséquent sur les abonnements. Le DF prend également en charge l'administration de ces abonnements sur le plan interne. Dans le cadre de la mobilité, le Conseil d'Etat a décidé de participer à concurrence de 200 CHF à l'achat d'un abonnement TPG pour un fonctionnaire (budget centralisé sous le CR de l'Office du personnel de l'Etat). C'est le seul poste majeur qui a été ventilé sur les autres départements. Pour le reste, les variations de charge résultent de l'absorption de nouvelles charges au sein du DF (abonnements TPG, caisse de pension, etc.) et sont partiellement compensées par la baisse des intérêts relatifs au poids de la dette. Dans les autres CR, il s'agit uniquement du coût des cartes à bonus ou des abonnements non nominatifs. Raison pour laquelle, au niveau de l'OPE, la ligne spécifique est nettement plus élevée.

L'abonnement annuel TPG revient ainsi à moitié prix pour une personne travaillant à l'administration.

Il y a aujourd'hui également des demandes pour participer à l'achat de vélos, le plan mobilité devant être encore renforcé.

Indemnités téléphoniques

Le critère d'attribution est celui du besoin d'être joint en tout temps, tel des personnes de l'état-major (directeurs généraux), qui doivent être en relation régulière avec M. Hilier.

DGFE : Subventions acquises (rubrique 46)

Le produit différé FDS correspond au corollaire des investissements qui n'avaient pas pu être correctement réévalués lors de la préparation du budget 2008. De la même manière, il a été supposé que des subventions d'investissement additionnelles seraient générées avec le besoin de réévaluation du parc. Cela avait été inscrit au niveau de la DGFE. L'inventaire ayant été réévalué dans sa totalité en 2008, il n'y a donc plus lieu de prévoir ce revenu dans le budget 2009 au niveau de la DGFE. Cet élément sera intégré au niveau du revenu des CR auxquels ces biens immobiliers sont rattachés.

Augmentation de provisions pour risques et charges

Il s'agit, notamment, de l'impact de l'indexation des provisions constituées du fait de l'application des normes IPSAS pour les caisses de pension. Ces pensions étant indexées, il y a lieu d'augmenter les provisions, même antérieures.

Exemple:

- La caisse des Magistrats du pouvoir judiciaire : Les normes IPSAS obligent à constituer une provision qui se trouve dorénavant dans le bilan. A chaque fois que l'on indexe la rémunération d'un juge, il faut indexer la totalité de la provision. Cette exigence provoque donc des effets assez massifs.
- La caisse de la Police : Les indexations sont payées intégralement par l'Etat et sont aussi logées au DF.
- Un certain nombre de dépenses sont donc prises en charge pour l'ensemble de l'Etat. Cela présente l'avantage de générer une économie générale. Le changement de système créera un gros effet de seuil, mais tout ce qui est provisionné n'est pas dépensé.

Conciergerie (DCTI)

Seule la sécurité à l'AFC (loge) est du ressort du DF. L'objectif du DCTI est de garder des concierges payés par l'Etat uniquement dans le cadre scolaire. Pour le reste, le DCTI fait appel à des sociétés de nettoyage.

Adaptations au coût de la vie

Pour ce qui est de l'indexation ou du 13^{ème} salaire, le budget se base toujours sur la pire des situations envisageable.

La somme de 20 millions qui a été votée par la commission fiscale pour les entreprises est le seul élément qui n'a pas été intégré. Le DF fait toujours des budgets dans lesquels tout ce qui coûte plus ou rapporte moins est inscrit. Le but est de ne pas se faire surprendre.

Autonomie SGGC, PJ et CdC

Le Secrétariat général du Grand Conseil, le Palais de Justice et la Cour des Comptes doivent clairement apparaître comme des entités autonomes, tant dans le projet de budget que dans les comptes. Désormais, un sous-total sera clairement indiqué pour ce qui est directement sous le contrôle du Département des finances.

SGGC

Confirmation que trois postes sont bien inscrits dans les charges de personnel de 2006 à 2009.

Réduction du personnel

Les 213 postes supprimés correspondent au 87 % des objectifs. Or la création de 229 postes, même sans augmentation de charges correspondantes, ne semble pas répondre aux exigences des députés.

M. Hiler rappelle qu'il a été indiqué au début que l'on pouvait tabler sur une croissance des recettes fiscales de 3% en moyenne. Il a donc été décidé de prendre 2.5% afin d'être prudent. Par une simple multiplication, on pouvait comprendre que s'il y avait une augmentation de 195 millions de recettes et que l'on en dépensait 65, en multipliant par 4, on revenait à l'équilibre. Il avait été dit que cela n'irait pas sans mal, puisqu'il y avait des besoins nouveaux, des indexations, des mécanismes salariaux, etc. Pour satisfaire les besoins nouveaux, il faudrait supprimer des postes afin de les réhabiliter. Aujourd'hui, le DF, par les efforts qu'il a fournis, a permis la création de la structure de la Brenaz.

Les gains de productivité ont été utilisés pour financer de nouvelles prestations. L'idée était de financer du nouveau en supprimant de l'ancien. Entre temps, 1% de réduction a été tenu sur 2006 et 2007. Le DF est revenu au rythme de croisière qu'il pense devoir conserver jusqu'à ce que la dette disparaisse. Telle est la méthode choisie par le DF.

Il ne s'agit pas d'une méthode de « moins d'Etat ». Les besoins nouveaux ont dû être intégrés dans le 1% des deux premières années. Tenir à 2% avec une indexation de 1%, des mécanismes salariaux et des prestations complémentaires AVS/AI qui ne font qu'augmenter n'est pas facile. Le but de cette technique est d'obliger en permanence le pouvoir politique à faire des choix de priorité. Cette méthode n'est pas utilisable deux fois. Si l'on souhaitait refaire cet exercice, il faudrait renoncer à des prestations.

Rubrique "prime de fidélité" à la Direction générale des finances de l'Etat

Il s'agit du solde de compensation, le nom de la rubrique sera modifié pour éviter tout malentendu.

Bâtiments : Intitulé « charges de bâtiments - coût moyen »

M. Hiler indique qu'il est lié au système des imputations internes. L'objectif est de donner approximativement le coût moyen des bâtiments. Il s'agit d'une vue analytique qui devra être entièrement rediscutée lorsque l'on parlera d'un budget par prestations.

Il s'agit d'un coût moyen appliqué pour la première année dans le projet de budget 2009 par le DCTI. Un gros travail de recensement des surfaces utilisées a été effectué. De grosses variations apparaissent puisque leur inventaire n'était pas à jour.

Toutes les surfaces dont le DCTI n'avait pas connaissance des utilisateurs au moment des budgets étaient précédemment imputées à la gérance du DCTI.

Le DCTI a alloué la totalité des coûts, même pour les surfaces non allouées.

Il y a deux loyers moyens différents en termes de variations :

- Le premier concerne les immeubles administratifs et est de l'ordre de 186 CHF/m².
- Le second loyer concerne les dépôts, entrepôts et parkings et est fixé à 80 CHF/m².
- L'université a des coûts différents
- Les HUG n'ont aucune imputation, puisqu'ils assurent eux-mêmes leur bâtiment.
- En ce qui concerne l'informatique, il y a un coût moyen par poste (9000 CHF).

Isolation des bâtiments

Un projet porte sur l'utilisation des chaudières. Le bâtiment de la rue de l'Hôtel-de-Ville est satisfaisant. Celui qui pose problème, aussi bien en été qu'en hiver, est l'immeuble de la rue du Stand. Il n'est pas possible d'investir sur tous les plans en même temps. Aujourd'hui, il n'y a pas d'espaces gigantesques pour entreprendre une opération générale de rénovation. De plus, il n'est pas question de faire de grands travaux sur un immeuble dont l'Etat de Genève ne possède pas le terrain.

Questions transversales

Les réponses parviendront aux commissaires par écrit.

En matière de personnel, une réallocation de postes sera effectuée afin d'équilibrer les temps.

Le DF a assez rapidement demandé qu'il n'y ait pas plus de 5% d'emplois temporaires par rapport à l'effectif total.

Des opportunités supplémentaires ont été données aux stagiaires (maturité professionnelle et différentes écoles). Par exemple, l'objectif actuel est que, pour la rentrée 2009, il y ait 75 places d'apprentissage en première année. Ce nombre correspond à une augmentation de 5 postes.

Investissements

Le DF n'est pas autofinancé sur le budget. Le taux d'autofinancement est aujourd'hui négatif. Il faut lire cela dans les comptes. Il conviendra d'être un peu plus prudent pour l'exercice 2010, puisqu'il risque d'y avoir des correctifs pour les années 2008 et 2009. M. Hiler rappelle qu'aujourd'hui, la base est 2007. Il estime qu'il est mieux de faire les changements sur les comptes, plutôt que sur le budget, puisque ce dernier n'est qu'une hypothèse. Il ne se fait pas de souci concernant l'autofinancement pour l'exercice 2009.

Le DF autofinance 63% des investissements et il manque 187 millions. Il faudrait un résultat de 250 millions pour être à 100% d'autofinancement.

L'autofinancement tient compte des recettes, mais non des liquidités. Il serait possible d'avoir un autofinancement négatif et une dette qui diminue de manière notable.

(Voir document annexé en fin de rapport). Ce document montre que l'on est en train de rentrer dans la logique des objectifs. Cela vaut pour toutes les directions et est assez exemplatif.

Fonds de valorisation des actifs BCG

L'objectif est d'atteindre une perte de 2 milliards au lieu de 2,7 mia.

Objectifs de l'AFC

Les directeurs ont des objectifs propres à leur direction et cela doit être mesurable. Ce document rassemble les prestations que le département aimerait mettre en place pour l'AFC.

Deux axes :

- s'ouvrir aux usagers et rationaliser. Plusieurs exemples peuvent être donnés. L'administration en ligne en est un. Les contribuables pourront déposer leur déclaration par Internet. Il y aura une automatisation d'une partie des taxations. C'est l'ordinateur qui examinera les déclarations. Environ 10'000 personnes devraient recevoir leurs bordereaux dans la semaine qui suit l'envoi de leur déclaration. Un concept d'aide à la taxation sera également mis en place. On entre dans une logique où le fisc ne vérifiera plus tout. Une partie du contrôle sera automatisée. Il y aura malgré tout un filet de sécurité afin d'éviter les fraudes. Des délais de paiement pourront être demandés par le contribuable par Internet. L'ordinateur lui annoncera immédiatement le coût du délai. Le contribuable pourra également modifier ses acomptes provisionnels par Internet et visualiser ses comptes.

- Un concept d'e-facture est envisagé. Le DF souhaite aussi améliorer les explications données au contribuable en cas de contestation afin d'éviter les recours. Plusieurs lois doivent également être retouchées.

Le site internet sera également modifié et modernisé, car il ne donne pas satisfaction.

Un concept de newsletter verra le jour, ce qui permettra d'informer les contribuables des nouveautés instaurées par le DF.

M. Hiler conclut en indiquant qu'il est possible, sans débloquer des moyens supplémentaires, de mener à bien des processus de modernisation. L'innovation est une chose importante, en particulier dans un département qui récolte 90% des revenus de l'Etat.

Beaucoup de choses changent au DF, en raison des impulsions des responsables opérationnels.

Annexe

Principaux objectifs 2009 des directions de l'AFC

PRINCIPAUX OBJECTIFS 2009 des directions de l'Administration fiscale cantonale

Situation au 22 septembre 2008



Direction Logistique

Objectif	But	Moyens	Délai
Téléphonie et accueil			
Développement et maintenance site Internet	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation consultation du site AFC. • Diminution de la charge de travail des services (taxation et USI). • Amélioration réactivité. • Amélioration et augmentation qualité et contenu 	<ul style="list-style-type: none"> • Désignation de répondeurs Internet par prestation + circuits, rôles et responsabilités 	31.12.2009



Direction du Contrôle

Objectif	But	Moyens	Délai
Mise en place de contrôles externes permanents, y compris procédures avec les autres directions, critères et objectifs	Mise en place nouvelle stratégie	Humains – Collaborations PM et indép.	31.03.09

Direction Personnes Physiques

Objectif	But	Moyens nécessaires	Délai
Workflow Workflow pour les déclarations PP 2008	<ul style="list-style-type: none"> - taxation sans papier - suppression de la circulation des dossiers - suivi des dossiers - meilleure attribution des dossiers 	<ul style="list-style-type: none"> - ressources humaines DirPP, AMOA, CTI et USI 	15 février 2009
AeL Déclaration PP 2009 par Internet	<ul style="list-style-type: none"> - suppression/diminution du papier - répondre aux attentes du CE - image de l'AFC 	<ul style="list-style-type: none"> - ressources humaines DirPP, AFC, AMOA, CTI et USI - DV Berne 	30 novembre 2009

Direction Personnes Physiques

Objectif	But	Moyens nécessaires	Délai
Internet Mise en ligne des directives/instructions de taxation : - salariés et non actifs - indépendants	- répondre aux recommandations de la CEPP - transparence	- ressources humaines DirPP, AFC, AMOA, CTI et USI	31 décembre 2009
Taxation Taxation automatique des cas simples	- traiter automatiquement 8 à 10'000 taxations - réaliser les objectifs fixés compte tenu de la réduction des effectifs	- ressources humaines MOA, AMOA, CTI et USI	15 janvier 2009
Taxation semi-automatique des cas simples (rejets de la taxation automatique)	- traiter très rapidement une partie des taxations	- idem ci-dessus	28 février 2009

Direction de la Perception

Objectifs	But	Moyens	Délai
Relances et suivi des poursuites	<ul style="list-style-type: none"> • Déposer 60'000 réquisitions de poursuites • Assainissement du reliquat dans les dépôts de réquisition des poursuites 	11 dépôts <ul style="list-style-type: none"> • ICC, IFD, impôts, droits et taxes 	31 décembre 2009 30 juin 2009
Cellule ADB	<ul style="list-style-type: none"> • Regrouper les ADB des autres départements • Rendre la cellule opérationnelle R-ADB <ul style="list-style-type: none"> • Analyse et développement 	<ul style="list-style-type: none"> • Selon étude et planification • Réorganisation des activités – renforcement RH • Equipe MOA/MOE 	31 décembre 2009 31 mars 2009 31 décembre 2009

Direction de la Perception

Objectifs	But	Moyens	Délai
LPGIP	<ul style="list-style-type: none"> Mise en conformité des procédures de travail avec la LPGIP Mise à jour de l'aide en ligne de R-Per Compléter la formation des collaborateurs direction perception et autres. Adaptation des modules R-Per aux nouvelles dispositions L-Per (escompte, abandon, surtaxe de sommation calcul intérêt, décomptes intermédiaire, final) 	<ul style="list-style-type: none"> Services perception Equipe MOA R-Per Organisation des séminaires Formateurs Equipes MOA/MOE 	<p>31 mai 2009</p> <p>30 septembre 2009</p> <p>30 juin 2009</p> <p>30 septembre 2009</p>

Direction de la Perception

Objectif	But	Moyens	Délai
R-IS	Livraison des lots R902 à R911	- Equipe MOA/MOE + service IS	31 décembre 2009
AEL	<ul style="list-style-type: none"> • Délai de paiement (1^{er} niveau) • Modification des acomptes • Visualisation des comptes E-Facture • Mise en place de la facturation électronique pour la mensualisation PP/PM/ICC/IFD et arrangements de paiement	- Equipe MOA/MOE + service recouvrement TGE, USI	30 juin 2009

Direction générale (A. Faltin)

Objectifs	But	Moyens	Délais
<p>Contact avec les contribuables dans le cadre de réclamations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - améliorer la compréhension, par les contribuables, des décisions sur réclamation - être certains que le fisc a bien compris ce que le contribuable conteste (pour rappel, les réclamations n'ont pas besoin d'être motivées pour être recevables) - diminuer le nombre de recours sur décisions sur réclamation 	<p>à entreprendre dans le cadre des réclamations (a priori pas de budget particulier nécessaire)</p>	<p>courant 2009</p>

Direction générale (A. Faltin)

Objectifs	But	Moyens	Délais
<p>Modernisation de la législation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - législation moderne, qui renforce l'attractivité de Genève et qui soit compatible avec le droit fédéral - fusion des 5 LIPP, réestimation du parc immobilier, mise à jour LIPM, impôt sur les gains immobiliers, LDE, LDS, impôt à la source (à voir selon travaux de la commission consultative) 	<p>minimum 2 postes à plein temps</p>	<ul style="list-style-type: none"> - progressif (référendum obligatoire); - objectifs par étapes en fonction des urgences: LIPP fusionnées pour 2010, impôt sur les gains immobiliers (gros problème de non-conformité au droit fédéral): PL courant 2009, réestimation parc immobilier: 2013, etc.

Direction des personnes morales, des titres et de l'immobilier

Direction des personnes morales, des titres et de l'immobilier

Objectif	But	Moyens	Délai
Traiter les requêtes acheminées dans un délai de 30 jours à la direction	Meilleure image de l'AFC	Humains	Immédiat

Service des personnes morales

Objectif	But	Moyens	Délai
Semi-automatisation des demandes de délais	Gain de temps	Budget maintenance et refonte du site internet	Junin 2009



Direction des affaires fiscales

Objectif	But	Moyens	Délai
"Fiches techniques"	Retranscription et uniformisation des pratiques Respect de l'égalité de traitement Amélioration du délai de réponse	Création d'une plateforme informatique unique pour rassembler les données	31 décembre 2009
Suivi des multinationales	Meilleure vision du traitement fiscal global, notamment lors des négociations Amélioration du délai de réponse Réactivité face aux modifications sur le plan international (identification des risques)	Communication par les autres directions de tout accord concernant ces entités	31 décembre 2009

Département de l'instruction publique

Rapport des commissaires: M. Guy Mettan et Mme Elisabeth Chatelain

Les commissaires ont été reçus par le DIP le 9 octobre 2008 au siège du DIP en présence de MM. Charles Beer, conseiller d'Etat, Nikola Blagojevic, directeur du contrôle interne, Aldo Maffia, directeur adjoint du service des subventions ainsi que de Mmes Marianne Frischknecht, secrétaire générale, Paola Marchesini, responsable des ressources humaines et Tien Pham, directrice du budget et de la planification.

1/Directeurs d'établissements

M. Beer indique que la question très controversée des directions d'établissement influencera forcément le budget 2009, étant donné que le Grand Conseil s'est prononcé sur cette question à travers l'examen du budget 2008. Il indique qu'il a été décidé de ne pas augmenter les dépenses de l'enseignement primaire afin de faire face à l'adaptation du réseau, au niveau de l'émergence des directions d'établissements. Il attire l'attention des députés sur le fait que le budget 2009 ne prévoit aucune forme de développement du réseau d'enseignement prioritaire, hormis peut-être une adaptation dans la commune de Versoix.

2/Cycle d'Orientation

Concernant le CO, les effectifs resteront stables, tout comme l'organisation. Il indique qu'il n'y a pas de grands changements dans le budget 2009. En effet, il y aura en novembre et en février 2 votations dont les résultats, s'ils sont positifs, ne modifieront rien avant la rentrée 2010. Par conséquent, il n'y a pas d'éléments budgétaires directs concernant le CO. Les grands travaux du CO viseront à améliorer les liens avec l'enseignement primaire dans le but de créer, au plus tard en 2010, une direction générale de l'enseignement obligatoire. Genève doit rendre des comptes au niveau suisse et il est donc nécessaire d'avoir un acteur interne auquel il est possible de demander des comptes.

3/Enseignement spécialisé

Un rapport d'audit sur la gestion des passages entre l'enseignement ordinaire et l'enseignement spécialisé a été effectué. Un audit a été demandé, car au mois de mai 2008, il y avait 140 demandes non satisfaites en termes de places. Le département a pu ouvrir de nombreuses institutions au cours des 5 dernières années, ce qui a permis, non seulement de suivre l'augmentation démographique, mais même d'aller au-delà. Il indique que le nombre d'enfants scolarisés dans le spécialisé est passé de 3,3% à 3,6%. Le département a voulu connaître la raison de la présence des 140 demandes non satisfaites, sachant qu'il y a 1700 places dans l'enseignement spécialisé (de la petite enfance à l'enseignement post

obligatoire). Le problème vient de l'enseignement ordinaire et non de l'enseignement spécialisé (par exemple montée des exigences, notes). D'autre part, il y a une pression sur les enseignants et aussi une pression des parents par rapport aux comportements des élèves. Il faut donc envisager une réorganisation de l'enseignement spécialisé sous l'angle de l'adaptation des prestations. Il va falloir déboucher sur un concept de politique d'enseignement spécialisé qui sera prêt pour 2010 (selon le calendrier intercantonal).

6 postes pour l'enseignement spécialisé ont été prévus au budget 2009, ce afin de satisfaire plus de demandes et d'anticiper les résultats du rapport d'audit. Cette anticipation passe par la création d'une direction de l'enseignement spécialisé. L'objectif de 6 postes est un minimum. Il informe les députés que s'il est possible de ne pas créer de postes supplémentaires, cela sera fait. Cependant, il estime qu'il est raisonnable et surtout prudent de prévoir la création de ces postes.

4/ Post-obligatoire

L'enseignement post-obligatoire est toujours en adaptation sur quelques points, comme l'organisation par pôle de la formation professionnelle, l'adaptation de l'Ecole de commerce, la mise en place de la maturité spécialisée avec les conséquences que cela aura sur l'ECG. La « durée de vie » des élèves dans l'enseignement est de plus en plus longue. Il est prévu d'améliorer le processus de validation des acquis d'une filière à l'autre (dans le PO). Le PO connaît une forte augmentation démographique. Il signale que le collège est peu touché; par contre, certaines classes d'apprentissage et de culture générale connaissent des difficultés.

Il informe les députés que le département souhaite créer 19 postes à plein temps et sur toute l'année. Il attire l'attention que ces postes ont été comptabilisés budgétairement sur toute l'année afin de soulager les efforts de l'enseignement PO, qui absorbe cette année 700 élèves supplémentaires.

5/Enseignement supérieur

Le peuple devra choisir entre la loi actuelle ou la loi proposée, ce qui aura des conséquences sur le budget. Il indique qu'une convention sera établie en cas d'acceptation de la nouvelle loi. Celle-ci devrait permettre de mesurer l'atteinte des objectifs au niveau universitaire. Il insiste sur le fait que l'objectif principal est d'intensifier la collaboration avec les HES genevoises notamment, afin que l'enseignement supérieur soit porteur d'un projet régional.

Il est largement possible de réaliser ce dernier objectif, car les 3 entités de l'enseignement supérieur sont vivifiées par plusieurs projets et par la collaboration prévue par les conventions d'objectifs. En 2009, le conservatoire de Neuchâtel sera sous la responsabilité de Genève.

En résumé, en 2009, le DIP est dans une année de transition. Cette transition se fait de manière longue et douloureuse, car il manque des crédits extraordinaires permettant d'accompagner les changements. Il explique qu'il est difficile de remettre les habitudes en cause, d'exiger de nouvelles manières de

travailler et d'adapter les besoins. Il remercie le Grand Conseil pour les régulières adaptations budgétaires qu'il octroie, même s'il constate qu'elles ne suffisent pas toujours à faire face à l'augmentation de la demande.

6/FASe

Concernant la FASe, il indique que c'est une fondation quadripartite regroupant les bénévoles, les collaborateurs (qui ont à eux deux la majorité), les communes et l'Etat de Genève. Il informe les députés que l'Etat finance la quasi-totalité de la fondation, alors qu'il n'a pas la majorité. Il explique que des problèmes de financement et de pilotage ont amené le conseil de fondation à refuser le plan d'économies proposé par le Président la semaine dernière. Par conséquent, le projet de loi en lien avec la LIAF ne pourrait théoriquement plus tenir, car aucun équilibre financier n'est assuré. Il n'y a plus d'accord du conseil de fondation. Cette situation engendre une situation de crise dans la gestion de ce dossier.

Le DIP a établi un plan de mesures proposant une adaptation par rapport à ce qui est prévu dans le projet de loi. Il indique que l'adaptation serait de 700'000 CHF, dont les 2/3 seraient pris dans le cadre du budget de fonctionnement. Il signale que cette adaptation viendrait probablement d'adaptations budgétaires. Il précise que le dernier tiers de ces 700'000 CHF serait ponctionné dans le cadre du FEC. Il indique que le Conseil d'Etat et l'ACG sont d'accord avec ce plan et qu'il est présenté au Conseil de fondation. Il précise qu'un 3ème élément a été ajouté à ce plan : une réorganisation du pilotage interne de la FASe, de manière à créer une solidarité entre les centres, qui permettra d'établir un pilotage par secteur.

Enfin, il y aura un dépassement pour 2008 en raison d'effets IPSAS (PLEND HES et traitements remboursés de la SGIPA).

Questions des commissaires

Pourquoi les dépenses augmentent-elles autant? Les charges augmentent de 13,3%, alors que le budget présenté 15 jours auparavant ne contenait que 5% d'augmentation des charges.

Réponse : les augmentations viennent essentiellement des mécanismes salariaux. Le reste représente les 25 postes supplémentaires.

N'aurait-il pas été possible de faire des efforts sur la réduction des postes administratifs, compte tenu la volonté du Conseil d'Etat de réduire ces postes de 5% pendant la législature?

Réponse : la plupart des postes sont des postes d'enseignants (il y en a environ 5000). Il indique qu'il faut arriver à une diminution de 5% du personnel administratif et technique, soit supprimer environ 80 postes. Il attire l'attention sur le fait que la distinction entre PAT et professeurs ne tient pas la route. Il explique que les éducateurs sont considérés comme du PAT et qu'il n'est pas question de supprimer des postes d'éducateurs.

Qu'en est-il du PLEND et de l'augmentation de prestations aux retraités?

Réponse : c'est dû aux prestations AVS des enseignants du primaire. Les enseignants du primaire prennent leur retraite plus tôt que le moment où ils touchent l'AVS. Il s'agit donc de compenser les années où les professeurs ne toucheront pas l'AVS.

Que sont devenus les ETP ? Ont-ils été remplacés?

Réponse : une partie de ces ETP (environ la moitié) a été remplacée par des « emplois formation », mais ils n'ont pas le même cahier des charges, ni le même type d'objectifs; l'autre moitié a été ou sera absorbée par les relocations internes. Elle indique qu'ils étaient affectés à 2 grands types de tâches : accompagnement de projet (soutien de projets) qui impliquaient la connaissance de l'environnement du travail et des tâches du type accueil et soutien administratif.

Concernant les 80 postes à supprimer, serait-il possible de savoir où en sont les choses dans le processus, en regard avec la création de nouveaux postes ? Idem sur l'évolution des effectifs d'élèves.

Réponse : un document à disposition des députés. Les besoins supplémentaires ont été mis en évidence en lien avec les augmentations d'effectifs. Une partie de ces postes a été accordée par le Conseil d'Etat et d'autres ont été réélus à l'interne. Elle indique que les 25 postes dans les besoins supplémentaires ont été mis en évidence, car ils ont été transformés en postes PAT.

Qu'en est-il de l'augmentation des dépenses générales ?

Réponse : c'est un effet IPSAS important. Elle indique que cet effet, à lui seul, constitue 12-13% sur une augmentation totale de 18%. La rubrique 318 connaît une augmentation, en raison de la création de la Cité des métiers et du transport des élèves handicapés. Un gros effort a été fait relativement aux dépenses générales. Il existe une brochure qui sera utile aux députés.

A la rubrique 361, pourquoi y a-t-il 30% d'augmentation au niveau des cantons ?

Réponse : ce sont essentiellement les dédommagements des conférences intercantionales. Il précise qu'il y a 2 éléments importants à savoir : une augmentation de la contribution auprès de la CDIP et une nouvelle conférence concernant la formation professionnelle (CSFPO). Il existe une convention intercantonale à laquelle le Département est soumis. La contribution intercantonale aux dispositifs HES est classée dans cette rubrique. Il propose de transmettre l'exposé des motifs aux députés.

Les subventions augmentent également de façon notable : pourquoi ?

Réponse : il y a une augmentation de 8% à mettre en relation avec 2 éléments techniques : les effets IPSAS (26 millions) et les éléments liés à la rémunération (13ème salaire et indexation de 2,5%). Il indique que cela concerne les institutions dites conventionnées, comme les établissements d'éducation spécialisée et les 3 conservatoires musicaux. Le 13ème salaire est intégralement compensé, sous réserve du vote du Grand Conseil. Concernant l'indexation, elle se fait au pro rata des coûts de subventionnement. Concernant la part liée aux mécanismes salariaux usuels, il indique qu'elle doit être absorbée intégralement par les institutions. Enfin, pour le solde (12%), il indique que cela représente les détails liés à des augmentations. Il évoque 3 grands postes d'augmentation : les HES et l'Université.

Les commissaires passent ensuite en revue les subventions et examinent chacune des modifications constatées. Il est répondu à chacune de leurs questions.

A la suite de l'audition, des informations chiffrées complémentaires sont demandées afin d'être annexées au rapport d'audition : évolution du nombre d'élèves dans les différentes catégories, du nombre d'élèves par classe ; réduction du nombre de postes dans le personnel non enseignant en regard du nombre de créations de postes autorisé depuis le début de la législation.

Annexes

1) Prévision des effectifs d'élèves

2) Réponse du Département de l'instruction publique à l'exigence du Conseil d'Etat de diminution de 5% des effectifs PAT du département



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique
Service de la recherche en éducation

Fiabilité des prévisions des effectifs d'élèves

Méthodologie

L'évolution des effectifs d'élèves est toujours suivie avec attention par les responsables scolaires et politiques. La plus ou moins grande importance numérique des générations en âge d'être scolarisées a des incidences sur le pilotage du système d'enseignement à tous les niveaux, qu'il s'agisse de l'allocation des ressources, de l'organisation des rentrées, de la gestion quotidienne des classes, de la planification des besoins en infrastructures (création de nouvelles écoles, fermeture de classes) et en enseignants (assurer une relève).

Pour donner des éléments de réponse à ce besoin de planification, le SRED réalise chaque année, en collaboration étroite avec les Directions générales (DGEP, DGCO, DGPO), des prévisions d'effectifs d'élèves.

Types de prévisions

Prévisions pour l'année suivante ($t+1$) : dites « **prévisions à 6 mois de terme** » car elles sont produites en début d'année $t+1$.

Prévisions pour l'année $t+2$: dites « **prévisions à 18 mois de terme** », sur lesquelles s'appuient les directions générales pour élaborer leur budget.

Prévisions pour l'année $t+3$:

...

Prévisions pour l'année $t+15$ ¹.

} Servent à planifier les besoins en ressources humaines et en infrastructures.

Les prévisions d'effectifs d'élèves sont réalisées chaque année en partenariat étroit avec les directions générales des trois niveaux d'enseignement. Elles s'élaborent dans le cadre de séances de concertation consacrées au bilan de l'exercice prévisionnel précédent et à la discussion des hypothèses sur lesquelles se fondera la prochaine prévision. Le cas échéant, des ateliers prospectifs associant tous les acteurs pertinents selon le niveau d'enseignement aux collaborateurs et collaboratrices du SRED sont organisés pour examiner un domaine particulier². Elles sont publiées sous la coresponsabilité des directions générales et du SRED sous forme de documents ; elles sont aussi mises en ligne sur le site du SRED à l'adresse suivante : <http://www.geneve.ch/sred/statindi/previsions/canton.html>.

Pour les prévisions à court terme (c'est-à-dire pour les 4 années à venir), c'est la méthode des flux qui est utilisée, car elle permet la production de résultats assez détaillés, soit au sein d'un niveau d'enseignement par degré, voire par degré et filière.

Elle permet de projeter dans le futur, par extrapolation, les tendances observées dans le passé, en formulant des hypothèses sur les taux de promotion, de doublage, de passage (réorientations) entre filières et d'arrivées de l'extérieur du système scolaire (migrations et non-scolarisés) ou de l'enseignement privé. Ces hypothèses s'appuient également sur les changements de structure annoncés (en cours et à venir) du système scolaire (créations/suppressions de filières d'enseignement, créations de nouvelles classes/capacité d'accueil, modifications des conditions d'admission) et les perspectives d'avenir probables au moment de l'exercice prévisionnel.

¹ Pour l'enseignement primaire, la prévision d'effectifs d'élèves pour la division élémentaire est réalisée jusqu'à 4 ans de terme car elle ne se fonde pas sur des prévisions de natalité mais sur des naissances effectives.

² Par exemple pour essayer d'anticiper l'impact de la réorganisation de la formation professionnelle en pôles, un groupe de travail avait associé des représentants de l'OFPC, des écoles professionnelles et du SRED.

Pour les projections à moyen et long terme (10 ans et plus), il est recouru à la méthode des taux de scolarisation. Les futurs élèves n'étant pas encore nés, ces projections transposent sur le plan scolaire les résultats des scénarios démographiques cantonaux, ce qui n'autorise qu'une appréhension globale par niveau d'enseignement³.

Fiabilité des prévisions

Comme pour tout exercice prévisionnel, les effectifs réellement observés ne peuvent correspondre avec exactitude à la prévision et sont soit sous-estimés, soit surestimés. L'ampleur des écarts par rapport aux effectifs prévus peut varier selon le niveau de population étudiée (globalement ou pour certains sous-ensembles) et selon que les changements (de structures, de comportements) se sont révélés plus nombreux ou d'une autre ampleur que ce qui avait été envisagé. En outre, les risques d'erreurs de prévision (écarts réalité-prévision) sont d'autant plus élevés que le terme de la prévision (distance entre l'année prévue et l'année où la prévision est réalisée) est éloigné.

Les annexes 1 et 2 présentent la fiabilité des prévisions réalisées à 6 mois et à 18 mois de terme, depuis 2000, pour les trois niveaux d'enseignement, sous deux formes : en nombres absolus (annexe 1) et en taux d'écart entre prévisions et constats (annexe 2).

Pour l'enseignement primaire à 6 mois de terme, en écart absolu, la sous-estimation la plus importante a été enregistrée en 2003 avec une différence de 84 élèves et la surestimation la plus forte a été observée l'année dernière avec une différence de 318 élèves. Mais en écarts relatifs depuis 2000, les erreurs entre prévisions à 6 mois et effectifs constatés à la rentrée ont toujours été faibles pour les sous-estimations (0.1% ou 0.2%) et un peu plus marqués pour les surestimations (0.1% à 0.9%). A 18 mois de terme, en écart absolu, la sous-estimation la plus importante a aussi été enregistrée en 2003 avec une différence de 216 élèves et la surestimation la plus nette est celle de 2007 avec une différence de 702 élèves. En valeurs relatives, les écarts entre prévisions et constats à 18 mois de terme oscillent entre 0.2% et 2.0% pour les surestimations, et entre 0.1% et 0.6% pour les sous-estimations. Les chiffres provisoires de 2008 diffèrent des observations rétrospectives, puisqu'ils présentent une surestimation de 0.9% (333 élèves) à 18 mois et une sous-estimation de 0.6% (206 élèves) à 6 mois. Nous ne disposons pas encore d'éléments explicatifs sûrs, mais il semblerait qu'il y a eu de nombreuses inscriptions d'élèves n'étant pas scolarisés précédemment à Genève entre les mois de mai et septembre 2008.

Pour le CO à 6 mois de terme, en écart absolu, la sous-estimation la plus importante a été enregistrée en 2003 avec une différence de 173 élèves et la surestimation la plus forte a été observée l'année dernière avec une différence de 104 élèves. En écarts relatifs depuis 2000, les erreurs entre prévisions à 6 mois et effectifs constatés à la rentrée ont été de 1.0% en 2002, de 1.4% en 2003 et de 0.1% en 2005. Les surestimations, plus fréquentes, ont variés entre 0.4% pour la plus faible et 1.2% pour la plus forte. A 18 mois de terme, la surestimation la plus marquée date de 2001 (170 élèves) et la sous-estimation la plus forte a été constatée en 2004 (240 élèves). A cette échéance, les écarts relatifs se situent entre 0.8% et 1.9%, sauf pour les années 2005, 2006 et peut-être 2008, où ils sont minimes.

Enfin au postobligatoire, la sous-estimation la plus forte à 6 mois de terme a concerné l'année 2002 avec une différence de 375 élèves et la surestimation la plus marquée a été constatée en 2006 avec un écart de 179 élèves. Hormis l'année 2002, où l'écart relatif est lui aussi

³ Sur ces différentes méthodes, voir le document joint : Jaunin A., Pillet M., 2006 : Evolution des effectifs d'élèves de l'enseignement obligatoire public. Prévision à court terme et scénarios à moyen-long terme, *Note d'information du SRED*, n° 26.

important (2.2%), les sous-estimations ont varié entre 0.1% et 0.5%, alors que les surestimations se sont situées entre 0.6% et 0.9%. A 18 mois, la prévision a sous-estimé de 617 élèves les effectifs de 2003 et surestimé de 197 élèves ceux de 2000. En valeurs relatives, nous constatons que les écarts entre prévisions et constats ont diminué ces dernières années.

Comparaisons prévisions à 6 mois - inscriptions

Le constat de différences entre les chiffres donnés par les prévisions à 6 mois de terme et ceux issus des inscriptions d'élèves enregistrées par les directions générales est récurrent. Ce problème a pour origine différentes causes, certaines communes aux tous les niveaux d'enseignement, d'autres plus spécifiques à l'un ou à l'autre, que nous n'aborderons pas ici.

Le premier facteur commun concerne la fiabilité des données disponibles à la rentrée scolaire. Actuellement, les données figurant dans la base de données scolaires (BDS) au moment de la rentrée ne peuvent être considérées comme fiables, car elles ne sont pas stabilisées. En effet, l'ancienneté de la conception de cette base de données informatiques ne permet pas un enregistrement direct des informations. Cela signifie que les inscriptions d'élèves s'effectuent soit manuellement en remplissant une fiche qui sera saisie dans la BDS par la suite (pour l'enseignement primaire), soit informatiquement dans un premier fichier de données qui, après diverses opérations de transformation pour des raisons de conception et de compatibilité, pourra être transféré dans la BDS (pour le CO et le PO). Quel que soit le cas de figure, cela nécessite du temps, d'autant plus que la stabilisation implique des procédures de vérification. C'est pourquoi les données stabilisées de la rentrée dans la BDS ne sont en général disponibles que dans le courant du mois d'octobre. Ce qui amène le SRED à utiliser comme référence pour ses travaux statistiques et de prévision, les données enregistrées dans la BDS au 15 novembre de chaque année.

Le deuxième facteur commun concerne l'incidence des migrations. C'est une variable prise en considération dans les modèles de prévisions, mais qui s'avère difficile à maîtriser, son évolution pouvant s'avérer très contrastée d'une année à l'autre. Il faut cependant relever que la probabilité que des phénomènes migratoires imprévus n'affectent qu'un seul niveau d'enseignement, surtout pour ce qui concerne la scolarité obligatoire, est faible, mais pas impossible.

En résumé et pour conclure

Le modèle prévisionnel étant itératif, la première année de prévision (6 mois de terme) s'appuie sur les effectifs d'élèves observés l'année précédente alors que dès la seconde année de prévision, la base de calcul est elle-même une prévision ; la prévision à 18 mois est donc plus fragile puisqu'elle cumule une part des erreurs de la prévision précédente à 6 mois.

Les prévisions d'effectif d'élèves sont d'une bonne fiabilité lorsque l'on considère les ordres d'enseignement à un niveau global, toutes écoles et degrés confondus .

Les prévisions sont plus délicates lorsqu'il s'agit d'estimer les évolutions futures à un niveau plus fin tel que, par exemple, les filières (plein temps et dual) de l'enseignement postobligatoire.

Les hypothèses de flux d'élèves sont d'autant plus difficiles à déterminer que le système d'enseignement est soumis à des changements importants et que le recul est insuffisant pour apprécier l'impact de ces modifications.

Annexe 1

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

	Effectif observé au 15 novembre de l'année T (sauf 2008)	Effectif prévu, 6 mois auparavant, pour le 15 novembre de l'année T	Effectif prévu, 18 mois auparavant, pour le 15 novembre de l'année T	
15.11.2000	34'810	34'978	34'884	
15.11.2001	35'172	35'123	35'319	
15.11.2002	35'318	35'266	35'125	
15.11.2003	35'447	35'363	35'231	
15.11.2004	35'434	35'467	35'382	
15.11.2005	35'313	35'481	35'493	
15.11.2006	35'203	35'482	35'723	
15.11.2007	34'679	34'997	35'381	
01.10.2008	34'639	34'433	34'972	Données non stabilisées

CYCLE D'ORIENTATION

	Effectif observé au 15 novembre de l'année T (sauf 2008)	Effectif prévu, 6 mois auparavant, pour le 15 novembre de l'année T	Effectif prévu, 18 mois auparavant, pour le 15 novembre de l'année T	
15.11.2000	11'391	11'463	11'229	
15.11.2001	11'616	11'663	11'786	
15.11.2002	12'138	12'019	12'044	
15.11.2003	12'605	12'432	12'401	
15.11.2004	12'986	13'037	12'746	
15.11.2005	13'236	13'226	13'264	
15.11.2006	13'149	13'194	13'152	
15.11.2007	12'971	13'075	13'112	
01.10.2008	12'976	12'976	13'022	Données non stabilisées

ENSEIGNEMENT POSTOBLIGATOIRE

	Effectif observé au 15 novembre de l'année T (sauf 2008)	Effectif prévu, 6 mois auparavant, pour le 15 novembre de l'année T	Effectif prévu, 18 mois auparavant, pour le 15 novembre de l'année T	
15.11.2000	16'536	16'627	16'733	
15.11.2001	16'607	16'529	16'720	
15.11.2002	17'046	16'671	16'499	
15.11.2003	17'504	17'456	16'887	
15.11.2004	18'043	18'050	17'702	
15.11.2005	18'822	18'805	18'455	
15.11.2006	19'608	19'687	19'389	
15.11.2007	20'100	20'105	20'120	
01.10.2008	21'581	21'759	21'505	Données non stabilisées

Annexe 2

Enseignement Primaire																		
Ecart Constats-Prévisions																		
	2000		2001		2002		2003		2004		2005		2006		2007		2008	
	eff.	%	eff.	%	eff.	%	eff.	%	eff.	%	eff.	%	eff.	%	eff.	%	eff.	%
6 mois	-168	-0.5	49	0.1	52	0.1	84	0.2	-33	-0.1	-168	-0.5	-279	-0.8	-318	-0.9	206	0.6
18 mois	-74	-0.2	-147	-0.4	193	0.5	216	0.6	52	0.1	-180	-0.5	-520	-1.5	-702	-2.0	-333	-0.9
Cycle d'orientation																		
Ecart Constats-Prévisions																		
	2000		2001		2002		2003		2004		2005		2006		2007		2008	
	eff.	%	eff.	%	eff.	%	eff.	%	eff.	%	eff.	%	eff.	%	eff.	%	eff.	%
6 mois	-72	-0.6	-47	-0.4	119	1.0	173	1.4	-51	-0.4	9	0.1	-46	-0.3	-104	-0.8	0	0
18 mois	162	1.4	-170	-1.5	93	0.8	203	1.7	240	1.9	-28	-0.2	-3	0.0	-141	-1.1	-46	-0.3
Enseignement Postobligatoire																		
Ecart Constats-Prévisions																		
	2000		2001		2002		2003		2004		2005		2006		2007		2008	
	eff.	%	eff.	%	eff.	%	eff.	%	eff.	%	eff.	%	eff.	%	eff.	%	eff.	%
6 mois	-91	-0.6	78	0.5	375	2.2	48	0.3	-7	0.0	17	0.1	-179	-0.9	-5	0.0	-178	-0.8
18 mois	-187	-1.2	-113	-0.7	547	3.2	617	3.5	341	1.9	367	1.9	119	0.6	-20	-0.1	76	0.3

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
Direction des ressources humaines

REPONSE DU DIP A L'EXIGENCE DU CONSEIL D'ETAT DE DIMINUTION DE 5% DES EFFECTIFS PAT DU DEPARTEMENT

POSTES 2005 / 2009 - VARIATIONS

	2005	efficience demandée	variations cumulées 2006/2009			2009	écart 09/05
B voté	7'090.650	5% de 1'662.4 postes				7'142.710	+52.060
catégorie		PAT	PAT	PE	total		
Efficience demandée / réalisée		-83.300	-81.089	-111.068	-192.157		
Internalisation/externalisation			+92.150	-22.390	+69.760		
Transferts internes Petit Etat			-109.500	-	-109.500		
RPT			+8.564	-	+8.564		
Besoins nouveaux couverts par réallocations internes DIP			+70.501	+106.756	+177.257		
Postes nouveaux obtenus du CE (2006 : +35.5 p. / 2007 : +38.5 p. / 2009 : +25 p.)*			+22.263	+75.873	+98.136		
Total variations			+2.889	+49.171	+52.060		

* postes nouveaux 2006 & 2007 obtenus du CE par réallocations des autres départements

Total des mesures d'efficience du DIP pour la période 2006 - 2009 :

Au total la diminution de postes non dédiées à des prestations directes aux élèves sur la période de référence est de 192,157 postes (-81.089 PAT et -111.068 PE). Par conséquent, l'objectif fixé au DIP par le CE, soit -83.30 PAT est atteint en ce qui concerne la diminution des postes PAT avec une différence de deux unités. Par contre, il est largement dépassé au regard de l'ensemble des mesures mises en place par le DIP pour diminuer les prestations non dédiées aux élèves (PE).

L'ensemble des variations en postes pour le DIP entre 2005 et 2009 peut être ainsi résumé en valorisant les rubriques suivantes :

Efficience pour le PAT, il s'agit de la réponse du DIP à l'exigence du CE de diminuer de 5% le nombre de postes PAT :

Le Conseil d'Etat a exigé du DIP une réduction du dispositif du personnel administratif et technique (PAT) en référence au budget 2005, soit 83,3 postes qui correspondent à 5% de 1'662,40 postes PAT. Diminution à effectuer sur la période budgétaire 2006 à 2009.

Le Conseil d'Etat a admis au moment où il a exprimé cette exigence que du calcul de la diminution étaient déduits le personnel enseignant du DIP et le personnel en uniforme de la police.

Il est aussi important de rappeler que le DIP est contraint de respecter le principe suivant dans le cadre du respect de cette exigence : la diminution de la dotation en PAT ne peut se faire que sur les catégories et fonctions PAT qui ne fournissent pas de prestations aux élèves. Sont donc exclues de toute diminution les fonctions de type éducateur, psychologue, conseiller social, infirmières scolaires, etc...

Compte tenu de tous ces éléments, sur la période budgétaire 2006 à 2009 **la diminution du nombre de postes PAT du DIP a été de 81,089 postes**. On peut mettre en évidence quelques diminutions particulièrement significatives comme :

- diminution de la dotation des services rattachés au secrétariat général ;
- mise en application de la mesure concernant la diminution de la dotation du personnel en communication pour l'ensemble du département ;
- diminution de la dotation PAT de l'enseignement primaire en lien avec la diminution des effectifs d'élèves ;
- non remplacement de divers postes administratifs à la direction générale du cycle d'orientation ;
- réorganisation du secteur des langues étrangères au cycle d'orientation ;
- réduction de la dotation du PAT de l'économat du DIP au cycle d'orientation ;
- diminution de la dotation PAT au post-obligatoire afin de standardiser l'allocation des ressources PAT dans les établissements du PO ;
- diminution de la dotation PAT au post-obligatoire en lien avec la création des pôles de formation professionnelle ;
- réforme des structures OFPC ;
- réorganisation service santé jeunesse et diminution de la dotation.

Efficiences pour le PE, il s'agit d'une série de mesures mises en place au sein du DIP afin de diminuer le nombre de postes personnel enseignant ne fournissant pas de prestations directes aux élèves :

Sur la période budgétaire de 2006 - 2009, **la diminution des postes de personnel enseignant non dédiés à des prestations aux élèves et/ou en lien direct avec les diminutions des effectifs d'élèves au primaire et au cycle d'orientation a été de 111,068 postes**.

Autres éléments de variation ne constituant pas un gain d'efficience :

- Internalisation et externalisation

Transformation de francs en postes dans le cadre de projets majeurs comme : nouveau fonctionnement du primaire, transfert du préapprentissage de la SGIPA, HES pour un total en augmentation du nombre de postes de 69,76.

- Transferts internes au Petit Etat

Il s'agit de divers transferts vers d'autres départements qui ne constituent pas des gains d'efficience. Le détail de ces transferts a été transmis courant de l'été au Département des finances pour un total en diminution du nombre de postes de -109,500.

Dans ce contexte, il s'agit notamment de signaler la transformation des indemnités et décharges des maîtres principaux et responsables d'école de l'enseignement primaire en 25 postes PAT en soutien direct aux établissements.

- RPT

Reprise par le canton de tâches assumées précédemment par la confédération, ce qui a demandé une augmentation de l'enveloppe, en postes du département, équivalente à 8,564 postes.

Besoins nouveaux couverts par réallocations internes au DIP

Pour la période budgétaire 2006 à 2009, des besoins nouveaux en lien avec l'augmentation des effectifs d'élèves, notamment au post-obligatoire, ont été enregistrés par le DIP. Le département a fait partiellement face à cela en procédant à une réallocation interne des postes et notamment entre l'enseignement primaire et le cycle d'une part et le post-obligatoire d'autre part. Dans le tableau ci-dessous, on peut voir, par année budgétaire, les évolutions des effectifs d'élèves et des enveloppes en postes d'enseignants par ordre d'enseignement et pour l'ensemble du département :

Effectifs d'élèves observés et prévus par niveau d'enseignement

	Observations				Prévisions		Ecart 2006-2009	
	2005	2006	2007 (1)	2008 (2)	2009 (3)	2010	Nombre	%
Enseignement primaire	35370	35193	34870	34433	34154	34068	-1036,0	-3,0%
Cycle d'orientation	13246	13156	12971	12976	13056	12923	-101,6	-0,8%
Enseignement secondaire postobligatoire (y compris CEFOPS)	20230	20266	21026	21756	21982	22033	1717,0	8,5%
TOTAL	68846	68614	68678	69168	69191	68042	577,0	0,8%

(1) Effectifs observés au 12.11.2007.

(2) Effectifs prévus avril 2008 pour rentrée 2008 (-6 mois)

(3) Effectifs prévus avril 2008 pour rentrée 2009 (-18 mois)

Répartition des postes du personnel enseignant par niveau d'enseignement

	Budget vote 2006	Budget vote 2007	Budget 2008 voté	Projet de budget 2009	Ecart B2006-PB2009	
					Nombre	%
Enseignement primaire	2285,7	2282,0	2218,1	2218,3	-67,4	-2,9%
Cycle d'orientation	1328,3	1320,2	1308,2	1308,1	-20,2	-1,5%
Enseignement secondaire postobligatoire (y compris CEFOPS, hors SEM)	1713,2	1811,4	1806,0	1833,4	120,2	7,0%
TOTAL	5327,2	5413,5	5332,4	5359,8	32,6	0,6%

En parallèle à cela plusieurs projets stratégiques du département sont passés dans leur phase de mise en œuvre.

Afin de faire face à ces deux éléments, source de besoins nouveaux, le DIP a procédé à des réallocations internes de postes pour un total de 177.26 postes.

Pour le PAT, 70.501 postes ont été réalloués vers des prestations directes aux élèves et notamment :

- Création du Réseau enseignement Prioritaire - REP (présence d'un éducateur et taux d'encadrement adapté) ;
- Ouverture de nouvelles institutions spécialisées pour enfants d'âge moyen et pour adolescents ;
- Ouverture du cycle de la Seymaz et de Drize ;
- Ouverture de l'école de commerce Aimée-Stitelmann ;
- Renforcement de l'équipe de conseillers sociaux au post-obligatoire en lien avec la forte augmentation des élèves ;
- Renforcement de la prévention, protection et promotion de la santé des élèves EP, CO, PO au service santé jeunesse de l'office de la jeunesse ;
- Ouverture d'une 3ème ECG.

Pour le personnel enseignant, 106.756 postes vers des prestations directes aux élèves et notamment :

- Création du Réseau enseignement Prioritaire - REP ;
- Renforcement de l'enveloppe personnel enseignant du PO en lien avec l'augmentation des effectifs d'élèves ;
- Ouverture de nouvelles institutions spécialisées pour enfants d'âge moyen ;
- Ouverture du cycle de la Seymaz et mise en place de l'équipe enseignante ;
- Renforcement des filières du CEFOPS et notamment de la filière d'assistant socio-éducatif, des cours professionnels pour employé en intendance, de la filière des éducateurs du jeune enfant.

Université de Genève

Rapport des commissaires: Mme Elisabeth Chatelain et M. Guy Mettan

Les deux commissaires rapporteurs ont été reçus par M. Jean-Dominique Vassali, recteur, Mme Anik de Ribaupierre, vice-rectrice, M. Aldo Maffia, directeur financier du DIP, M. Pascal Tissot, directeur financier de l'Université et Mme Ivana Urbica, responsable de l'enseignement supérieur au DIP.

2009, une année difficile pour l'UNI

L'année 2009 sera difficile pour l'Université de Genève, à la fois parce qu'il devra y avoir une contribution supplémentaire importante de l'Etat, alors même que des coupures vont devoir être opérées. Les coûts supplémentaires font que l'Université aura moins d'argent pour atteindre les objectifs définis par la convention d'objectifs qui deviendra effective si la nouvelle loi sur l'université est acceptée le 30 novembre.

Ces difficultés sont de trois ordres:

Les nombreux mécanismes salariaux de cette année : une forte indexation des annuités, et éventuellement un 13^{ème} salaire;

L'objectif de diminution de 5% de la masse salariale qui, pour l'Université, ne se concrétise pas directement par une demande de réduction de postes, mais par une réduction en francs de la masse salariale. Cela se traduit par une prise en charge, par l'institution, des annuités et, cette année, de 30% de l'indexation. Ainsi, l'Université a beaucoup à assumer, depuis 2 ans déjà, d'autant plus que elle a connu une baisse du nombre d'étudiants durant deux années consécutives, ce qui a eu pour conséquence, de manière reportée, de diminuer la subvention de base et les produits de l'accord intercantonal ;

L'Université avait fait des réserves pour subvenir aux fluctuations des ressources fédérales. Celles-ci ayant été rendues au Canton, l'Université n'a plus aucune marge de manoeuvre.

Ces divers points expliquent l'impasse de 17 mios dans laquelle l'Université se trouve aujourd'hui, malgré une aide accrue du Canton.

Où trouver 17 millions?

Dès lors, une bonne partie de l'audition est consacrée à examiner les causes de ces difficultés budgétaires et les mesures d'économies que l'Université a prises pour trouver les 17 millions qui manquent, dont le détail figure dans la documentation remise (coupure supplémentaire, annoncée au mois de juillet, d'un montant de 2,019 mios; baisse des revenus des AIU; coupure d'un million sur les projets du Rectorat; hausse de la mutualisation pondérée; etc.)

Concernant les économies, la discussion a été menée avec les doyens. En nombre de postes, le calcul avait été fait sur une base de 13.5 mios, ce qui correspond à 61 professeurs ordinaires, à 84 collaborateurs de l'enseignement, à 156 assistants ou encore à 115 PAT. Au final, on arrive malgré tout à un déficit, qui pourrait déboucher sur une demande en autorisation de dépassement de crédit de 4 à 6 mios.

Etudiants en hausse

Le nombre d'étudiants varie d'un an à l'autre et il est cette année à nouveau en forte hausse. Le nombre précis d'étudiants sera connu au moment de l'audition plénière, mais il est déjà possible de dire qu'il y a 18% d'étudiants entrants en plus et qu'il y aura probablement, globalement, 6% d'étudiants supplémentaires. Toutefois, si le nombre d'étudiants augmente de manière similaire dans toutes les universités, la part fédérale attribuée à Genève ne va pas augmenter.

Investissements en panne

L'attractivité de l'Université n'est pas uniquement liée à des bons enseignements; il faut également des bâtiments adéquats. L'état du bâtiment des Philosophes après l'incendie est assez symptomatique. Il n'y a plus de nouveau chantier depuis longtemps, le dernier remontant à 2003, à la fin de la construction de Sciences III. On attend la construction du CMU 5 avec impatience, surtout qu'il y a un subventionnement fédéral de 43 millions de francs à la clé.

Politique des salaires

Il semble que les salaires des professeurs de l'Université de Genève étaient parmi les plus bas de Suisse. Qu'en est-il? Grâce au 13^{ème} salaire, le salaire va désormais être un peu plus attractif pour les jeunes professeurs. Ainsi, ce professeur-adjoint engagé l'an dernier à Genève, qui était auparavant professeur-assistant à l'Université de Neuchâtel et qui, par ce transfert, a perdu près de 12 000 F sur son salaire annuel. Un professeur ordinaire possédant un peu d'expérience gagne environ 20 000 F de plus à Berne qu'à Genève. Les salaires sont 20% plus élevés à l'EPFL qu'à la faculté de physique de l'Université de Genève. L'EPFL est également nettement plus attractive que Genève, du point de vue de la compétitivité scientifique et du matériel mis à disposition notamment, ce qui a pour conséquence que Genève perd des bons éléments. Le problème est surtout réel pour le début de carrière.

Recherche active de fonds

Quel rapport l'Université entretient-elle avec des fondations privées telles que Wilsdorf ou Rolex? Il a fallu « reconstruire » la confiance, rappeler que l'Université de Genève existe. Il ajoute que les contacts avec la Fondation Wilsdorf concernent des projets plus ambitieux, par rapport à des aides plus classiques apportées par d'autres fondations et qui se montent, globalement, à quelques centaines de milliers de francs par année. Mais même si l'Université de Genève recevait de l'argent d'une fondation, elle aurait de la peine à construire un bâtiment en raison

du manque de place à Genève. A l'inverse, l'EPFL avait prévu son agrandissement et a de la place, ce que les fondations privées savent également. Le DIP confirme que, pour la question des bâtiments, une réflexion va être organisée, le DIP souhaitant mettre en place une politique des bâtiments de l'enseignement supérieur, conjointement avec les HES.

450^e anniversaire de l'Université

La charge de 500 000 F pour le 450^{ème} anniversaire de l'Université n'est-elle pas un peu lourde, au vu des circonstances? On répond que le 450^{ème} anniversaire de l'Université est une opération majeure au service de la cité. Les financements pour des expositions scientifiques sont importants, notamment pour celle relative à la physique des particules, qui est toutefois entièrement couverte par des fondations. Il indique que ces 500 000 F ne représentent ainsi qu'une partie relativement faible du tout et qu'ils auront pour objectif, entre autres, de mettre en place une signalétique des divers bâtiments dans la ville. Cette somme inclut également des engagements de collaborateurs pour 2 ans, afin de mettre cet événement en place. Cet anniversaire de l'Université est désormais un exemple d'un objectif plus large : la promotion de l'image de l'Université et de ses activités.

Un futur fonds pour l'innovation?

Le déficit prévu pose la question de la création d'un fonds spécial pour l'innovation, dans la mesure où l'Université n'aura plus aucune réserve pour le lancer et l'alimenter. Le Grand Conseil et le Conseil d'Etat ont pourtant souhaité ouvrir la possibilité, dans la nouvelle loi sur l'Université. L'Université demande ainsi une aide ponctuelle pour une allocation supplémentaire en 2009, afin d'alimenter le fonds d'innovation. Les commissaires pensent que ce serait une bonne chose. Le fonds d'innovation serait alors un fonds en soi, qui ne dépendrait pas des résultats. Une fois que la Convention d'objectifs sera signée, il sera possible d'envisager de créer un fonds d'innovation *ad hoc*, de le doter par exemple de 5 mios pris par exemple sur le budget investissements de l'Etat, afin de pouvoir ensuite faire appel aux privés. Le fait d'alimenter le fonds au départ permettrait d'inciter les donations privées, soulignent les commissaires. La loi actuelle ne le permettant pas, elle permettrait de verser, dans ce fonds, les résultats des années préalables, soit, concrètement, les 7.994 mios qui figurent comme solde aux comptes 2007.

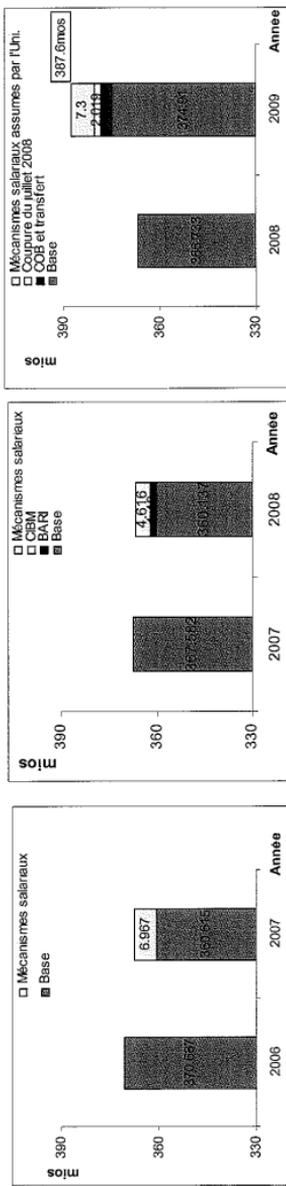
Puisqu'il y a encore un excédent, on pourrait l'affecter au fonds pour l'innovation par un dépassement de crédit, qui interviendrait au terme de la Convention. Il pense qu'il est possible d'espérer une augmentation des recettes dans les années à venir et ainsi de ne pas avoir à recourir à un tel dépassement de crédit. Cette façon de procéder permettrait de mettre de l'argent de côté, dans un fonds dans lequel il ne sera plus possible de puiser en cas de déficit. Le 450^{ème} anniversaire pourrait être l'occasion d'ouvrir ce fonds.

Annexes

- 1) Charges de personnel de 2006 à 2009
- 2) Impact d'une coupure budgétaire sur le nombre de postes à supprimer
- 3) Evolution du nombre d'étudiants à la rentrée universitaire 2008-2009

ANNEXE 1

Le budget des charges de personnel de 2006 à 2009

**2006-2007:**

De 2006 à 2007 le budget des charges de personnel de l'Université est passé de 370.6 mio à 367.5 mio, malgré les mécanismes salariaux de 6.967 mio. La réduction des charges sans les mécanismes s'est ainsi élevée à 10 mio, ce qui représentait 2.7% de la masse salariale et 3.7% de l'allocation cantonale. Face à cette restriction budgétaire, l'Université a fait des coupures notamment sur les crédits salaires.

2007-2008:

En 2008 bien que nous ayons intégré dans notre budget le BARI (Bachelior en Relations Internationales 1.49 mio) et le CIBM (Centre d'Imagerie Bio-Médicale 0.49 mio) et qu'il y ait eu 4.616 mio de mécanismes salariaux, notre budget des charges de personnel a continué à baisser. Il est descendu à 366.7 mio, donc l'effort consenti par l'Université sur sa masse salariale est de 0.849 mio plus les mécanismes salariaux de 4.616 mio, soit 5.465 mio, ce qui représentait 1.5% de la masse salariale et 2% de l'allocation cantonale.

2008-2009:

Les charges de personnel pour l'année 2009 sont estimées à 387.6 mios. L'Université doit assumer 7.3 mios de mécanismes salariaux. Elle doit intégrer une coupure de 2.019 mios du juillet 2008 dans le budget 2009, soit un effort de 9.32 mios au total. Cette somme représente 2.5% de la masse salariale et 3.3% de l'allocation cantonale. Elle doit en outre assumer une baisse de la subvention liée à l'Accord cantonal universitaire de 5.03 mios. Cette variation de subvention aurait pu être compensée par les réserves que l'Université a restituées au Canton.

Tableau récapitulatif des baisses du budget des charges de personnel de 2006 à 2009 en pourcentage:

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Pourcentage de la baisse par rapport à la masse salariale	2.7%	1.5%	2.5%
Pourcentage de la baisse par rapport à l'allocation cantonale	3.7%	2.0%	3.3%

ANNEXE 2

Ces dernières années l'Université a fait des efforts considérables pour équilibrer son budget. Il sera difficile pour l'Université de réduire davantage son budget des charges de personnel sans nuire à la qualité de l'enseignement et de la recherche. Une coupure de 9 mois se traduit par la suppression de 40,9 postes de professeur ou 56,6 postes de collaborateur de l'enseignement ou 104,7 postes d'assistant et de maître assistant ou 76,9 postes de personnel administratif et technique (voir tableau ci-dessous).

Impact d'une coupure budgétaire sur le nombre de postes à supprimer

Au coût moyen d'un poste à l'Université de		1'000'000	2'000'000	4'000'000	6'000'000	8'000'000	9'000'000	12'000'000
Professeur	220'000	4.5	9.1	18.2	27.3	36.4	40.9	54.5
Collaborateur de l'ens.	159'000	6.3	12.6	25.2	37.7	50.3	56.6	75.5
A et MA	86'000	11.6	23.3	46.5	69.8	93.0	104.7	139.5
PAT	117'000	8.5	17.1	34.2	51.3	68.4	76.9	102.6

Une coupure de 1 million se traduit par la suppression de n postes de

Annexe 4

Concernant l'évolution du nombre d'étudiants à la rentrée universitaire 2008-2009 :

- nous avons constaté une augmentation de 18,6 % du nombre de nouveaux étudiants inscrits en septembre 2008
- l'évaluation du nombre total d'étudiants de l'Université est estimée à ce jour entre + 5 % à + 6 %. Ce chiffre reste à confirmer. L'information définitive devrait être donnée autour du 15 novembre 2008.

HES-SO-Genève

Rapport des commissaires : M. Guy Mettan et Mme Elisabeth Chatelain

Les commissaires ont été reçus par MM. François Abbé-Decarroux, directeur HES-SO-Genève, Philippe Treyer, directeur financier HES-SO-Genève, Aldo Maffia, directeur adjoint du service des subventions - DIP.

Traditionnellement un pré-budget est examiné fin mars par le comité stratégique de la HES-SO, puis le budget est présenté en septembre, une fois les informations sur le coût moyen par étudiant-e à charge des cantons partenaires connues. Cette année des amendements devront encore être présentés car certains changements sont intervenus entretemps. (ils seront probablement présentés lors de la séance du 5 novembre)

Financement des HES

Les cantons partenaires versent dans un fonds commun une contribution fixée dans un Concordat ; les clés de répartition sont immuables. La HES-SO verse ensuite aux écoles les forfait étudiant-e-s en fonction du nombre d'étudiant-e-s. Les excédents de charges des établissements sont financés par le canton au titre des conditions locales particulières (coûts salariaux et coûts immobiliers plus élevés, taux d'encadrement, etc.). La contribution cantonale est donc composée d'une contribution fixe et de la couverture de l'excédent de charges des écoles locales. D'autres recettes alimentent la HES-SO : la contribution fédérale, les taxes d'étudiant-e-s, les mandats réalisés par les HES.

En raison de bases légales différentes, les HES-SO-Genève sont divisées en 3 secteurs :

- SO : comprenant l'EIG, l'EIL (Lullier), HEG, HEAD (arts et design)
- S2: hautes écoles de santé et Ecole sociale
- S2 nouveaux domaines : musique et arts

Amendements prévus

Les amendements qui devront encore être intégrés concernent :

- la réintégration de l'année préparatoire à la Haute Ecole de Santé, puisque tous les cantons partenaires ne sont pas encore prêts à appliquer le transfert vers le post obligatoire. Celui-ci aura donc lieu d'ici un an ou 2. C'est un amendement technique puisque ce coût avait été ajouté au post-obligatoire où il sera donc déduit.

- les coûts du PLEND auparavant pris en charge par l'Office du personnel de l'Etat sont désormais distribués sur l'ensemble des départements et services. Il s'agit là aussi d'un transfert budgétaire entre services.

Budget 2009 SO

Le budget 2009 du canton pour la HES-SO s'élève à 40.1 millions en augmentation de 10% par rapport au budget 2008 principalement en raison de la hausse des effectifs étudiant-e-s accueilli-e-s. De plus, le non-versement par l'OFFT de leur part des forfaits d'études pour les filières sous-critiques passe de 0.45 millions à plus de 1.6 millions en 2009.

Filières sous-critiques

4 filières sous-critiques se situent à l'EIG. Des actions à court terme sont prévues pour regrouper les filières en informatique et en télécommunication malgré certaines résistances des enseignant-e-s. Sur le long terme, il est envisagé de réunir EIG et EIL pour mieux les positionner sur des thématiques liées à l'environnement.

D'une façon générale, il est prévu de mieux faire connaître les formations possibles et de cibler tous particulièrement les femmes qui ne représentent que moins de 10% de l'effectif de la SO actuellement. (voir annexe 1)

Budget 2009 S2

La contribution du canton de 29.1 millions qui a été présentée aux commissaires était définie avec le transfert de l'année préparatoire vers le post obligatoire ce qui va être modifié par les amendements. Toutefois, la somme globale dépensée par le canton pour cette filière reste identique même si elle est ventilée différemment.

Budget 2009 de la S2 nouveaux domaines

La part cantonale s'élève à 17,8 millions, en diminution de 1,4 millions par rapport à la contribution cantonale aux écoles en 2008 diminution due à l'apport de la subvention des autres cantons partenaires.

L'excédent de recettes s'élève à 560'000 F ; il est souhaité de le conserver en raison d'une demande de la caisse de pension du Conservatoire qui a signalé un départ massif d'affilié-e-s et demandé cette somme pour y faire face.

Conclusions

D'une façon générale, les coûts par étudiant-e ne cessent de baisser, en terme nominal et en terme réel, dus au succès des HES et à la compression des coûts poursuivie d'année en année.

Dans le récapitulatif sur les flux financiers entre la version 1 et 2 du budget 1,6 millions de plus sont demandés au canton. En réalité 3,6 millions de plus seront nécessaires ce qui implique donc pour les HES de réaliser 2 millions d'économies.

Les coûts supplémentaires sont dus à l'introduction du 13^{ème} salaire, à la baisse des prévisions d'effectifs dans les écoles d'ingénieurs et au niveau des masters. 600 millions d'économies ont été trouvés à Lullier mais les réserves devront être mises à contribution ce qui justifie leur existence.

Un accord pour légaliser ces réserves à hauteur de 5% des charges de la HES-SO-Genève est en préparation avec le département des finances. Les réserves permettent d'amortir les chocs liés aux variations de recettes en fonction du nombre d'étudiant-e-s mais il est certain que ces réserves ne doivent pas servir à financer à long terme les filières sous-critiques.

Annexes

- 1) Pénalités OFFT relatives aux filières sous-critiques à l'EIG
- 2) Traitement des filières considérées comme sous-critiques du point de vue du subventionnement par l'OFFT
- 3) Situation à l'Ecole d'ingénieurs de Genève
- 4) Nouveau tableau de financement

NOTE INTERNE

A : Mme E. Chatelain et M. G. Mettan **De** M. François Abbé-Decarroux
Cc : MM. Jérôme Emerich et Aldo **Date** 31 octobre 2008
Maffia

Objet : **Pénalités OFFT relatives aux filières sous-critiques à l'EIG**

Considéranants

Le courrier du Conseil fédéral du 15 décembre 2003 relatif à l'autorisation de créer et de gérer la HES-SO a émis des réserves concernant le droit aux subventions pour certaines filières d'études. Sur cette base, le Comité stratégique de la HES-SO a approuvé le protocole de décision N° 24-2004 (voir annexe) qui confirme qu'une école comportant une filière sous-critique verse à la HES-SO une contribution financière complémentaire correspondant au manco de subvention fédérale. Pour la HES-SO Genève, cette décision s'est matérialisée pour la première fois en 2007 par une pénalité d'environ CHF 57'000.- à prélever sur les forfaits de la filière de génie mécanique de l'Ecole d'ingénieurs de Genève (EIG). Cette pénalité correspond à la subvention fédérale des quatre derniers mois de l'année 2007 pour les étudiants de 1^{ère} année de la filière de génie mécanique.

Au vu de ce qui précède, la HES-SO Genève a budgétisé en 2008 et 2009 des pénalités totalisant respectivement CHF 445'000.- et 1'610'000.-. L'augmentation des montants en jeux provient du cumul des pénalités (1^{ère} année puis 1^{ère} et 2^{ème} année et enfin 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année). Ces pénalités concernent les filières de génie mécanique, de génie civil, d'informatique et de télécommunication.

S'il est certain maintenant que les filières d'informatique et de télécommunication seront sous-critiques pour l'année académique 2008-2009, il n'en va pas de même pour les filières de génie civil et de génie mécanique (1^{ère} année, volée 2008-2009). Les résultats définitifs nous parviendront dans les prochains jours. En revanche, la pénalité 2007 relative à la 1^{ère} année du génie mécanique (volée 2007-2008) sera maintenue jusqu'à sa sortie du système, soit en août 2009.

Il est à noter que l'OFFT a confirmé que si la HES-SO devait se doter d'une gouvernance plus intégrée, la sous-criticité ne serait plus un problème, car les mêmes filières de la HES-SO, bien que réparties sur plusieurs sites seraient alors considérées comme une seule et unique filière. Pour mémoire, l'adoption d'une gouvernance plus intégrée est prônée par Genève.

Conclusions

Depuis plusieurs années on constate un manque d'attrait des jeunes pour les métiers scientifiques. Cette tendance s'observe de manière général dans le monde et notamment dans les HES et les EPF (pour certaines filières d'études du moins), et ce, malgré la pénurie sur le marché du travail. En outre, pour la rentrée 2010 et les trois années suivantes, une baisse des effectifs est prévisible suite à la mise en place de la nouvelle organisation de l'enseignement professionnel secondaire à Genève.

C'est pourquoi la direction de l'EIG a développé diverses actions en vue d'augmenter l'attractivité de l'école auprès des jeunes et plus particulièrement des filles (projet WINS). Des campagnes marketing on également été mises en œuvre. On constate ainsi une certaine stabilisation des effectifs à partir de 2008.

Par ailleurs, le rapprochement des filières informatique et télécommunication fait l'objet d'une étude menée par un groupe de travail dans le cadre du processus de rapprochement de l'EIG et de L'EIL. Ainsi, la création d'une filière en technologie de l'information et de la communication (filiale TIC) est envisagée pour la rentrée 2009. D'autres pistes doivent encore être explorées et notamment un éventuel rapprochement des filières de génie mécanique et de microtechnique.

HES-SO / Comité stratégique**Protocole de décision N° 24–2004****TRAITEMENT DES FILIÈRES CONSIDÉRÉES COMME SOUS-CRITIQUES DU POINT DE VUE DU SUBVENTIONNEMENT PAR L'OFFT**

I. CONSIDÉRANTS

1. Le courrier du Conseil fédéral du 15 décembre 2003 relatif à l'autorisation de créer et de gérer la HES-SO a émis des réserves concernant le droit aux subventions pour certaines filières d'études.
2. Le courrier de l'OFFT du 27 avril 2004, relatif aux subventions à partir de l'année d'études 2004-2005 aux filières n'atteignant pas la masse critique, précise comme suit les modalités des restrictions aux droits aux subventions (forfaits OFFT) pour les filières d'études n'atteignant pas une masse critique :
 - Filières d'études pour lesquelles le Conseil fédéral a émis des réserves et dont l'effectif au 15 novembre (la première fois le 15 novembre 2004) est inférieur à la masse critique.
 - Masses critiques par filière d'études et par site pour la première année d'études, la première fois pour 2004-2005 :
 - 25 étudiants pour les écoles d'ingénieurs
 - 30 étudiants pour les hautes écoles de gestion
 - 15 étudiants pour les hautes écoles d'arts appliqués
 - Le droit aux subventions OFFT est perdu pour une volée sous-critique sur l'ensemble de son cursus de formation.
3. L'article 42 du Concordat intercantonal HES-SO précise qu'un rapport équitable est assuré entre le montant des contributions financières des cantons et celui qui est redistribué à leurs écoles ou établissements.

II. CONSÉQUENCES FINANCIÈRES

Le dispositif financier proposé au sein de la HES-SO permet de répondre aux contraintes de neutralité budgétaire globale pour la HES-SO et de l'équité financière intercantonale.

Comité stratégique HES-SO

III. DÉCISION

1. Le canton dont une école comporte une filière sous-critique verse à la HES-SO une contribution financière complémentaire correspondant au manco de subvention fédérale, afin de compenser le déséquilibre budgétaire pour la HES-SO.
2. La liste des filières sous-critiques est soumise au Comité stratégique au plus tard lors de sa première séance de l'année civile suivant chaque rentrée académique.

Ce protocole de décision a été approuvé par le Comité stratégique HES-SO lors de sa séance du 2 juillet 2004.

NOTE INTERNE

A : Mme E. Chatelain et M. G. Mettan **De** : M. François Abbé-Decarroux
Cc : MM. Jérôme Emerich et Aldo Maffia **Date** : 31 octobre 2008

Objet : **Situation de l'Ecole d'ingénieurs de Genève (EIG)**

ConsidéranTs

L'introduction des nouvelles missions (Ra&D, prestations de service, enseignement postgrade et master) dans les écoles HES a généré une transformation substantielle des activités avec un impact important sur l'organisation de l'école, sur les compétences nécessaires des personnels et sur la structure financière. Parallèlement, le passage à un nouveau mode de financement (forfait étudiant, financement externe des projets de Ra&D, prestations de services, formations continues et postgrades et masters) complexifie la gestion financière en introduisant une composante prévisionnelle importante.

De 2001 à 2007, l'EIG a développé significativement les nouvelles missions, ce qui s'est traduit par une augmentation de 468% des activités hors enseignement de base (Ra&D, prestations de service, enseignement postgrade et master) avec passage du chiffre d'affaire de 1.393 Millions en 2000 à 6.520 Millions en 2007 (cf. graphique de la page 9 – source ; comptabilité analytique). Le résultat d'exploitation est toutefois globalement largement négatif (cf. tableau page 3).

Depuis 2000, le déficit financier de l'EIG est lié à la conjonction de plusieurs facteurs :

- un personnel enseignant et technique abondant issu du système ETS au moment du passage des filières au niveau HES en 1998-1999, avec la mise en place progressive d'une nouvelle organisation de l'Ecole,
- un coût salarial moyen par employé en nette augmentation entre 2000 et 2007 (voir graphique page 6), augmentation essentiellement due à la réévaluation du corps professoral lors du transfert avec promotion sous statut HES (augmentation de près de 15%¹),
- une offre de formation dont le nombre de filières a été diminué² suite aux audits de 2001 et 2003 (Peers review conduites par la Commission fédérale des HES) sans suppression de postes correspondants à l'exception des départs à la retraite,
- un effectif d'étudiants qui, après avoir connu une certaine embellie dans les années 2003 et 2004, se maintient en 2005 puis diminue dès 2006 ; si une petite augmentation est prévue pour 2009 (bien que largement inférieure aux estimations initiales), une baisse des effectifs semble certaine suite à la mise en place de la nouvelle organisation de l'enseignement professionnel

¹ L'augmentation du coût moyen du corps professoral de près de 25% incluant l'augmentation de 8% des salaires occasionnée par la promotion du corps professoral dans le nouveau statut, l'augmentation proportionnelle de la part patronale, le redémarrage de la progression des annuités, 2/3 de contribution patronale pour le rattrapage du 2ème pilier, les indexations.

² Suppression de cinq filières, soit l'électricité en emploi, l'électronique, la physique appliquée, l'énergie électrique et le génie chimique.

secondaire à Genève dès la rentrée 2010 et pour les trois années suivantes.(cf. graphique de la page 8),

- un forfait étudiant dont le montant moyen par filière a subi des modifications substantielles (notamment pour la filière Informatique) et qui est globalement en diminution pour l'ensemble des filières de l'EIG (augmentation de 8.24% entre 2000 et 2003, puis diminution de 9.6% jusqu'en 2007, cf. graphique page 7),

- de plus dès 2004, le forfait étudiant inclut 3% destinés au financement des investissements qui faisaient auparavant l'objet d'un financement séparé.

Le résultat du compte d'exploitation annuel de l'EIG a présenté en moyenne sur les années 2000 à 2007 un déficit brut de CHF 3,96 millions (cf. tableau page 3). Pendant cette période, ce déséquilibre financier a pu être absorbé au sein de la HES-SO Genève par les Contributions Locales Particulières (CLP), la dissolution des provisions disponibles et dans une moindre mesure par une redistribution des ressources entre les écoles de la HES-SO Genève.

Mesures prises

Deux plans de mesures d'économies de respectivement 2 millions et 1.5 millions ont été développés et mis en œuvre avec succès conjointement par les directions de l'EIG et de la HES-SO Genève en 2006 et 2007. Ils portaient essentiellement sur la diminution des effectifs en personnel et des BSM. Ainsi, le nombre d'EPT employés à l'EIG est passé de 171 en 2004 à 138 en 2007 (cf. tableau page 5). Les BSM quant à eux ont plongé de 2.7 millions en 2005 à une moyenne d'un peu plus de 2 millions pour les années 2006 et 2007 (cf. tableau de la page 3)³.

Les objectifs prévus pour l'année 2008 devraient ainsi pouvoir être atteints sans trop de difficultés dans la foulée. En revanche, les premières estimations des effectifs étudiants pour 2009 ont été fortement revues à la baisse. Les réserves devront ainsi être utilisées, ce qui n'empêchera pas la recherche de nouvelles mesures d'économies. Comme on peut l'imaginer, elles sont chaque fois plus difficiles à trouver et à mettre en œuvre, les marges de manœuvre s'étant grandement réduites.

³ Pour information, l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, école comparable à la nôtre à cette époque, dépense plus de 6 millions par an au titre de ses BSM

Charges	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2007	2008	2009
	Réel 1000 Francs	budget 1000 Francs	Réel 1000 Francs	budget 1000 Francs	budget 1000 Francs						
Charges de personnel	19317	20148	21548	23940	24687	23896	22775	20954	21207	20987	20647
Charges de biens, services et marchandises	2177	2465	2761	2742	2699	2696	1996	1800	2111	1500	2900
Part des charges communes HES Genève	923	676	887	824	881	986	903	850	853	855	848
Frais financiers, amortissements, pertes sur débiteurs	8	4	42	140	150	199	140	105	204	58	150
Achat équipement pour adaptation infrastructures	1278	91	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des charges	22425	24571	25329	27646	28397	27777	25614	23709	24375	23400	24245
Produits											
Forfaits étudiants	16398	15771	16302	19199	19448	18783	17251	15874	15535	13847	15240
Fonds stratégiques et autres subventions	1401	2200	1347	2211	2621	2731	2970	2700	4241	2700	3450
mandats et prestations de services, produits divers	1243	889	1141	1135	2407	1903	1904	1860	1930	1860	1300
Ecologie et produits financiers	453	389	394	585	632	641	529	564	574	517	767
Total des produits	19495	19259	19084	23130	25108	24058	22554	20798	21980	18924	20757
Excédent de recettes / (charges) d'exploitation	(2'930)	(5'312)	(6'245)	(4'516)	(3'289)	(3'719)	(3'280)	(2'911)	(2'395)	(4'476)	(3'488)
Attribution provisions, fonds			63		65	2425	2547	124	1076	124	100
Utilisation de la provision	0	1278	91	679	750	60	2711	660	1'108	880	0
Résultat après utilisation provision	(2'930)	(4'034)	(6'217)	(3'837)	(2'604)	(6'084)	(3'096)	(2'375)	(2'363)	(3'720)	(3'588)
Forfaitoyer	3090	2851	2925	3341	3073	2796	2526	2210	2202	1966	2136
Excédent de charges (ponction sur les autres écoles)	160	-1183	-3'292	-496	469	-3288	-570	-165	-161	-1754	-1452

	2000		2001		2002		2003		2004		2005		2006		2007		2008		2009	
	Réel	1000 Francs	Réel	1000 Francs	Réel	1000 Francs	Réel	1000 Francs	Réel	1000 Francs										
Corps professoral	90.85	92.02	90.55	88.92	84.10	85.03	83.11	74.50	74.70	70.00	66.50									
Corps intermédiaire	13.18	16.81	27.62	36.87	46.60	38.01	29.90	26.50	25.39	26.50	26.50									
PAT	38.11	36.86	37.20	40.65	40.38	38.44	39.08	36.50	37.96	38.00	36.00									
Total EPT	142.14	145.49	155.37	168.25	171.07	161.48	152.10	139.50	138.05	134.50	129.00									
Coût moyen du personnel	135.90	138.48	138.69	142.29	144.19	147.98	149.74	150.21	153.62	156.04	160.05									

Etudiants (sans seul critique)	457.00	421.00	431.25	487.50	502.75	500.50	487.75	425.00	424.50	378.00	427.28									
Taux d'encadrement des étudiants par le corps professoral	5.03	4.58	4.76	5.48	5.98	5.89	5.63	5.70	5.68	5.40	6.43									
Taux d'encadrement des étudiants par le corps intermédiaire	34.67	25.04	15.61	12.61	10.79	13.17	15.64	16.04	16.72	14.26	16.12									
Taux d'encadrement des étudiants par le corps enseignant	4.39	3.87	3.65	3.82	3.85	4.07	4.14	4.21	4.24	3.92	4.59									
Taux d'encadrement des étudiants par l'ensemble du personnel	3.22	2.89	2.78	2.90	2.94	3.10	3.08	3.05	3.08	2.81	3.31									

Forfait moyen par étudiant	35.88	37.46	37.57	39.38	36.68	37.53	36.88	36.88	36.60	36.63	35.67									
Forfaitoyer moyen par étudiant	6.76	6.77	6.78	6.85	6.11	5.59	5.40	5.20	5.19	5.20	5.00									
Total forfait	42.64	44.23	44.35	46.24	44.80	43.11	42.28	42.08	41.78	41.83	40.67									

Chiffre d'affaires hors enseignement de base	1'393	1'952	2'198	3'299	4'475	5'075	5'027	5'075	6'520	5'075	5'075									
Chiffre d'affaires hors enseignement de base (EPT/1000)	9.80	13.42	14.15	19.61	26.16	31.43	33.05	36.38	47.23	37.73	39.34									

Revue par les pairs		X																		
Mesures d'économies				X																

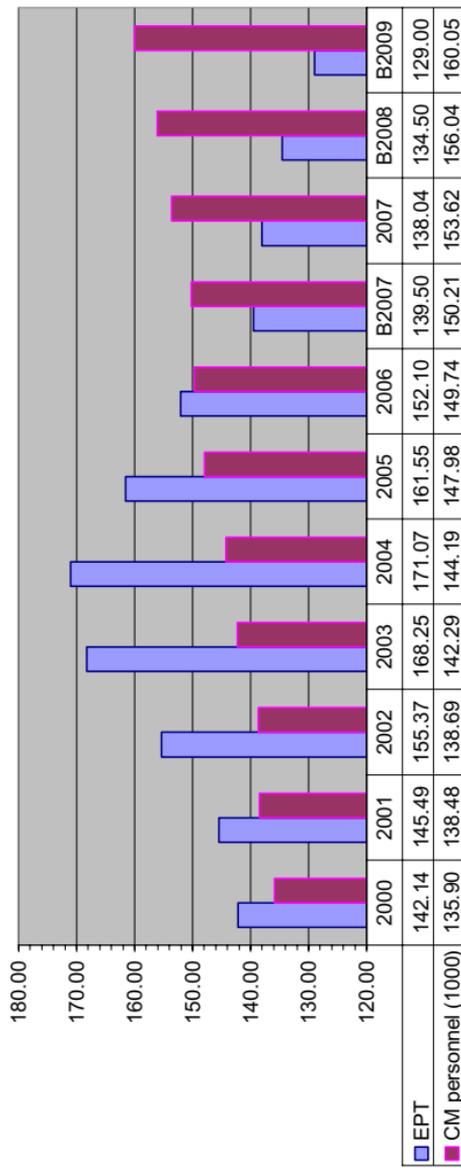
* Le budget 2009 ne comprend pas encore cette économie

Evolution des effectifs 2000 - 2008

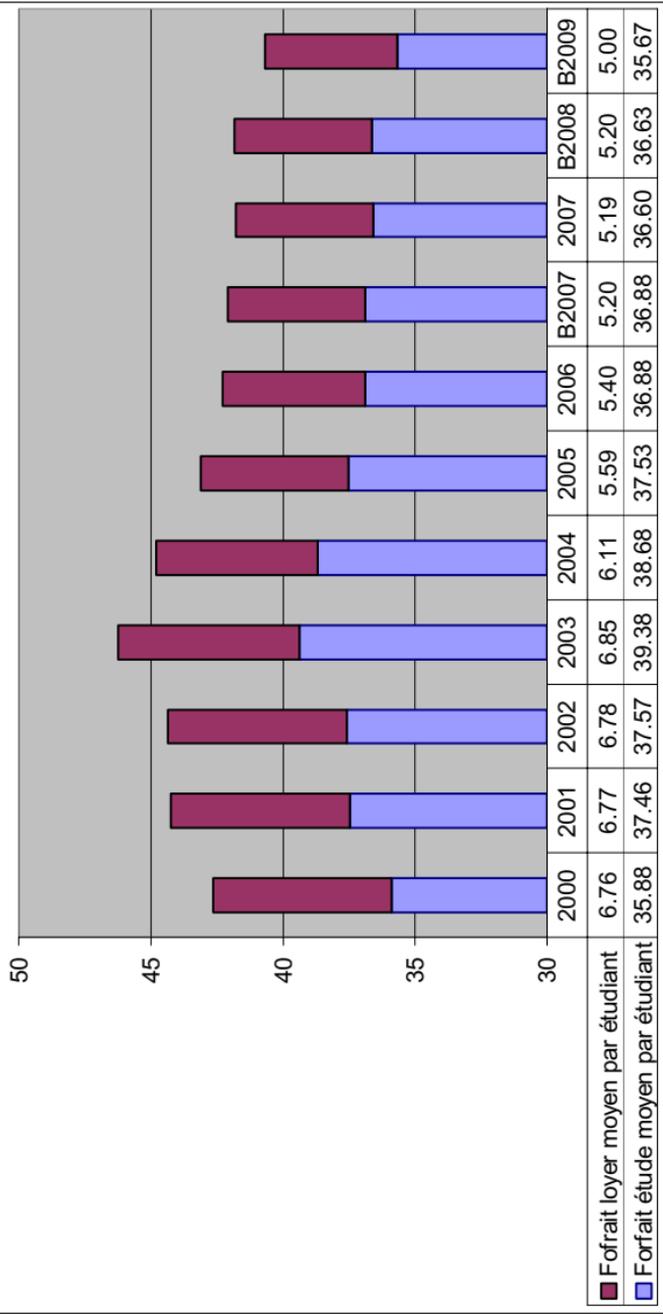
	oct.2000	oct. 2001	may. 2002	may. 2003	may. 2004	may. 2005	may. 2005	may. 2007	sept. 2008	budget 2008	may. 2008	diff
FIHES Postes												
53101031 Personnel administratif	5.630	6.310	7.610	8.983	8.163	7.763	7.400	6.700	6.700	38.000	7.522	-30.478
53101032 Personnel technique	29.600	25.650	26.393	27.787	28.783	29.098	29.431	28.498	26.600	0.000	0.000	-26.467
31010200 Divers 1	0.000	0.500	0.000	0.458	0.256	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
31010300 Auxiliaire	0.000	0.000	0.000	0.000	0.017	0.083	0.750	0.888	0.000	0.000	0.656	0.656
31010701 Direction	2.700	3.200	3.200	3.425	3.167	1.583	1.500	1.433	1.300	0.000	1.300	1.300
Total - PAT	38.430	35.660	37.203	40.653	40.390	38.438	39.081	37.960	34.600	38.000	35.944	-2.056
31020301 Enseignant PO	89.953	90.055	74.668	26.883	11.727	4.864	3.148	0.661	0.508	69.968	0.520	-69.448
31020302 Professeur HES	0.000	0.000	0.007	38.248	39.148	43.341	44.111	41.322	37.298	0.000	38.599	38.599
31020701 Chargé d'enseignement HES	0.000	0.000	5.293	21.686	30.183	32.895	32.015	28.432	25.405	0.000	25.538	25.538
31020701 Chargé de cours HES	0.000	0.000	0.777	3.105	3.038	3.825	3.838	4.283	4.250	0.000	4.650	4.650
31020701 Vacataires HES	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.500	0.000	0.500	0.500
310207401 Remplacants corps prof. HES	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
Total - PE	89.953	90.055	89.805	88.923	84.096	85.025	83.113	74.998	67.962	69.968	69.806	-0.162
31020701 Adjoint scientifique HES	4.000	5.700	7.604	10.273	12.133	11.633	10.975	7.250	5.800	26.500	7.211	-19.289
31020701 Assistant de recherche HES	8.125	10.500	15.254	22.529	29.313	22.654	11.667	4.846	4.900	0.000	4.467	4.467
31020701 Assistant HES	2.705	1.250	4.762	8.875	5.150	3.925	7.263	13.292	12.650	0.000	13.706	13.706
Total - CI	14.830	17.450	27.620	38.677	46.596	38.013	29.904	25.388	23.350	26.500	25.383	-1.117
	143.213	143.165	154.628	168.253	171.072	161.476	152.098	138.045	125.912	134.468	131.134	-3.334
Nombre de personnes	227.000	210.000	220.667	221.083	212.583	204.500	191.667	171.583	156.000	164.778	164.778	



NOMBRE D'EPT ET COÛT MOYEN PAR EPT (1000.-- FR)



FORFAITS



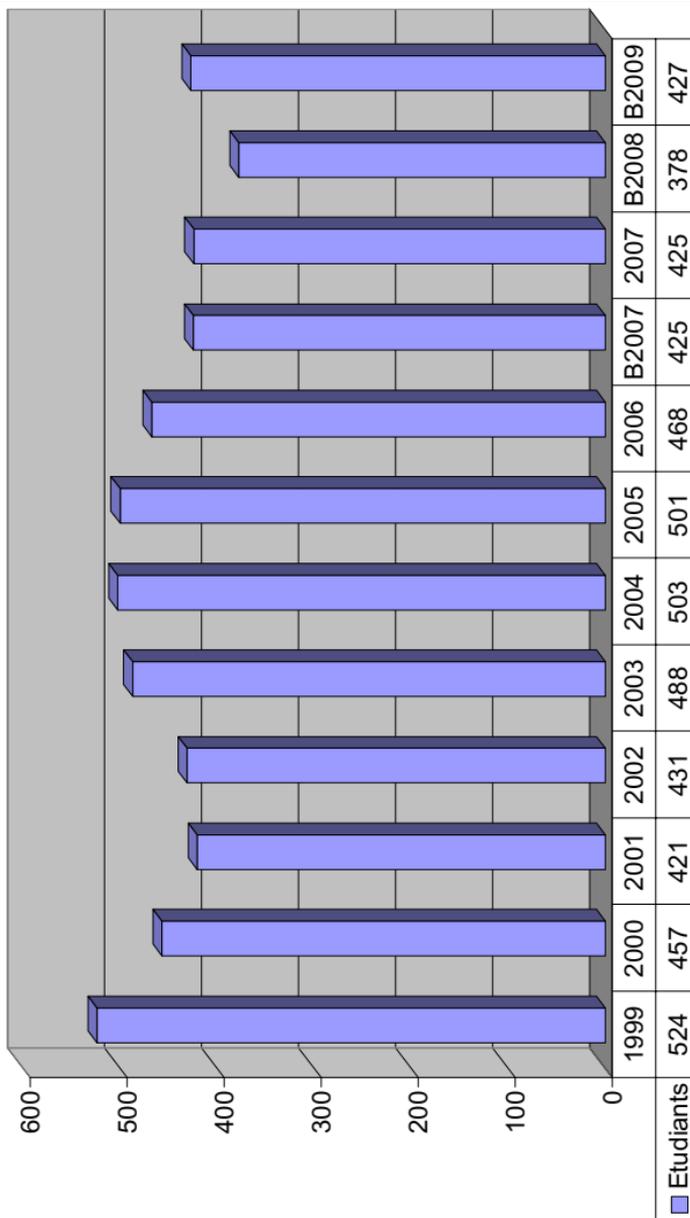
secretariat@hesge.ch
www.hesge.ch

tél. +41 22 388 65 00
fax +41 22 388 65 59

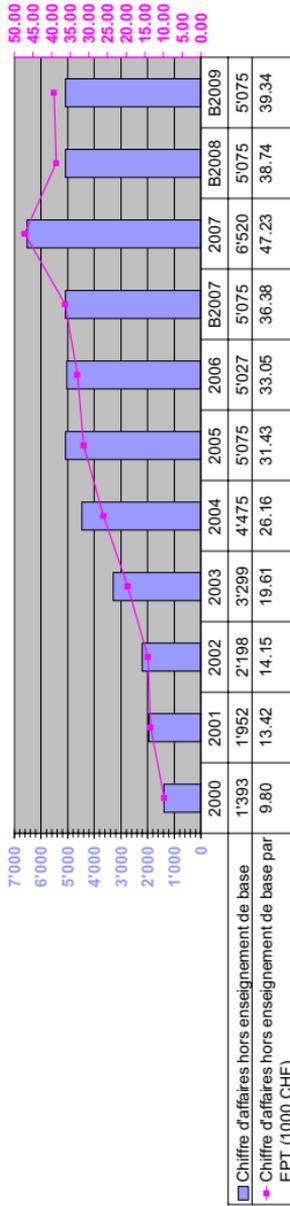
Chemin du Château-Bloch 10
CH-1219 Le Lignon

Hes·SO GENEVE
Haute école spécialisée
de Suisse occidentale

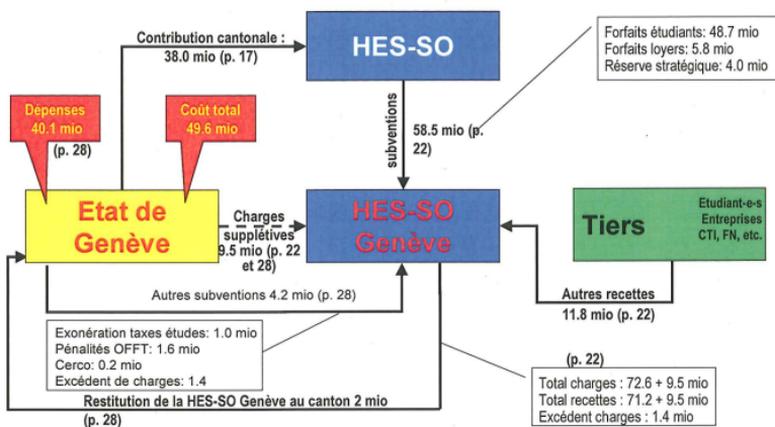
Nombre d'étudiants



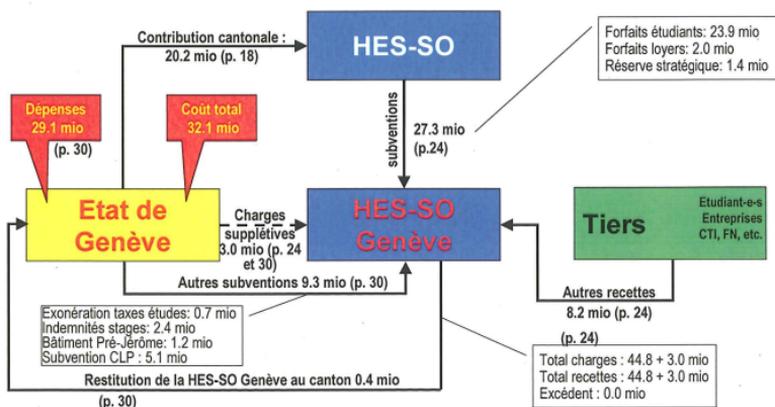
Chiffre d'affaires hors enseignement de base et par EPT (en 1000.-- Frs)



1.2 Diagrammes des flux financiers SO

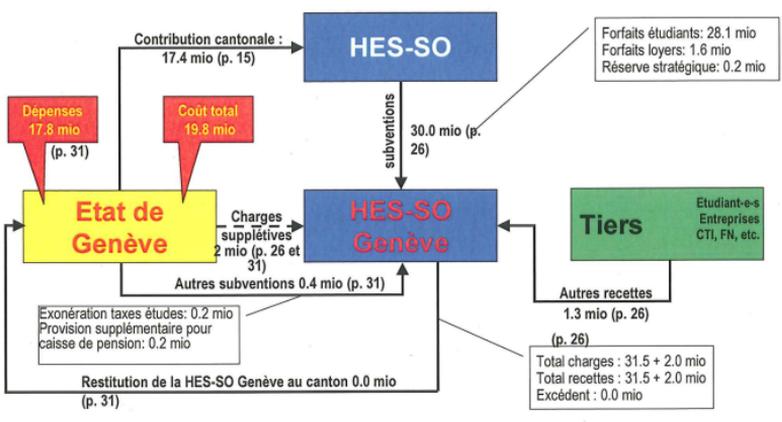


1.3 Diagrammes des flux financiers S2 Santé / Social





1.4 Diagrammes des flux financiers S2 Musique et Arts



IHEID

Rapport des commissaires : M. Guy Mettan et Mme Elisabeth Chatelain

Les commissaires ont été reçus par M. Philippe Burrin, directeur d'IHEID et Mme Monique Nathoo, directrice financière.

Etant donné que le budget 2008 avait été établi d'après les budgets séparés de l'IUED et de HEI, ce budget 2009, pour avoir des données plus fiables, a été établi sur la base des projections 2008.

Recettes

Les recettes de l'IHEID sont fondées essentiellement sur les écolages, le produit des prestations de service, les subventions de l'Etat de Genève et de la Confédération.

Dans ce projet de budget 2009, il y a une chute brutale des montants perçus par le biais de l'accord intercantonal universitaire (de 2.5 millions en 2008 à 650'000.- en 2009) due à la disparition de la licence il y a 2 ans ce qui a réduit le nombre d'étudiant-e-s. Cette baisse dans les recettes est en partie compensée par des efforts du Canton, de la Confédération et de la Conférence Universitaire Suisse (CUS) dont la contribution augmente de près d'un million. L'IHEID augmente aussi ses prestations et c'est ainsi que les honoraires de gestion vont passer de 260'000.- à 650'000.-. Toutefois, les recettes seront en baisse pour 2009 et ne seront pas compensées par les écolages des étudiant-e-s postgrade qui avaient été surévalués pour le budget 2008.

Il faut rappeler que la fusion HEI-IUED est récente et que tous les éléments ne sont pas encore stabilisés.

Dépenses

Ce rappel de la récente fusion est également à mettre en regard des dépenses dans le sens où le personnel enseignant de l'IUED a vu ses salaires adaptés à la hausse pour harmoniser les salaires entre professeur-e-s. Cela a induit une augmentation des charges AVS et CIA.

Certaines dépenses ont aussi été rendues indispensables par la fusion : mise à niveau de matériel informatique et achat de serveurs, contrôle de qualité.

Cette fusion n'étant pas une addition simple de 2 instituts mais bel et bien la création d'un nouveau pôle de recherche institutionnelle souhaitant proposer des programmes de recherches thématiques sur la gouvernance internationale, des locaux supplémentaires sont en outre nécessaires.

Ces explications permettent ainsi de comprendre, le déficit notable qui devrait se monter à 494'000.- et qui devrait être approuvé par le Conseil de fondation en

décembre. Il est à relever que les fonds propres estimatifs se montent à environ -1 million. (voir annexes 1 et 2)

Etudiant-e-s

La situation de l'ex-HEI était particulière puisqu'elle avait vu le programme de licence passer de 250 étudiant-e-s autour de 1995 à 630, 10 ans plus tard. Avec le retour du premier cycle dans le giron de l'Université, l'institut revient donc à une situation où le ratio enseignant-e/étudiant-e-s est satisfaisant pour un lieu de formation de deuxième cycle. Ce ratio est donc plus élevé qu'à l'Université mais au vu de la situation, l'IHEID est en droit d'attendre de ses étudiant-e-s qu'ils achèvent leurs études dans les délais et qu'il y ait peu d'échecs ; on relève d'ailleurs un nombre de doctorant-e-s plus élevés qu'à l'Université. De plus malgré les incertitudes liées au profond remaniement, il y a eu plus de 20% d'augmentation du nombre d'inscrit-e-s en comparaison avec les programmes comparables des deux anciens instituts. (voir annexe 3).

Enseignant-e-s

La convention d'objectifs de 4 ans signée entre l'IHEID et la Confédération et le Canton inclut la contribution de la CUS qui augmente chaque année. Ainsi l'Institut engage un nouveau poste de professeur-e chaque année. Cette année, un-e enseignant-e en études-genre a été engagé-e alors que cette chaire n'existait pas auparavant.

La filière « développement » représente environ un tiers des effectifs et un tiers des enseignant-e-s. Sur le plan de la fusion, l'adaptation a été difficile car la structure des 2 corps enseignants était très différente : HEI ne comportait quasiment que des professeur-e-s alors que le corps intermédiaire était beaucoup plus développé à l'IUED.

Campus

Le campus comprendra principalement la Maison de la Paix, chemin Rigot, bâtiment dont le projet de loi arrivera sous peu en Commission des Travaux. Les résultats du concours d'architecture seront connus à fin octobre et ce bâtiment sera construit aux frais conjoints de la Confédération et du Canton. En face de la Maison de la Paix sera construite une résidence pour étudiant-e-s pour laquelle aucun financement public n'est prévu. 18 millions seront empruntés à la Banque cantonale et 2,5 millions seront fournis sans intérêt par une fondation étatique. Les 2 projets seront présentés en novembre, devraient être construits au plus tard en 2012 et seront la base du campus qui comprendra aussi la Villa Barton, le bâtiment de la rue Rothschild et la Villa Moynier. Ces différents lieux devraient être mieux reliés entre eux par un réseau de mobilité douce et une passerelle au dessus de la voie ferrée. Cette réflexion sur la mobilité devrait induire une réflexion sur la mobilité des employé-e-s des différents sites qui bénéficient pour certain-e-s de places de parking payées par l'Institut ce qui n'est plus acceptable d'un point de vue de politique globale de la mobilité.

Réserves

En projection pour la fin 2008 sont indiqués 105'000.- de fonds propres négatifs. Au moment de la fusion, les fonds propres étaient presque à 0.- alors qu'à fin 2006, ils se montaient à 900'000.-. Les député-e-s avaient permis cette accumulation en vue de la fusion ce qui s'est révélé judicieux.

Pour le budget 2009, les -600'000.- projetés de fonds propres reportés sont un extrême qui ne sera probablement pas atteint car les nouvelles activités qui ont nécessité des investissements vont commencer à rapporter.

De plus, selon le plan financier, 2008 et 2009 sont des années difficiles mais par la suite l'augmentation de la contribution de la CUS (de 4.5 millions en 2008 à 6.5 millions en 2011) permettra d'améliorer la situation. Il a été choisi de ne pas viser l'équilibre immédiat mais de répartir le poids des nouveaux investissements sur plusieurs années pour « lisser » la courbe.

Conclusion

La fusion a entraîné des conséquences lourdes pour l'IHEID qui les avait toutefois bien anticipées et qui les gère en toute transparence. Les perspectives d'avenir sont positives mais nécessitent encore de nombreux investissements tant dans la construction de locaux que dans l'actualisation de la gestion pour répondre aux exigences toujours plus précises de la Confédération, du Canton et du contexte universitaire international.

Les commissaires relèvent le souci de leurs interlocuteurs par rapport à la LIAF en ce qui concerne la gestion des réserves et pour l'adaptation éventuelle des montants alloués dans le cadre de la durée de la convention d'objectif.

Annexes

- 1) Budget 2009 IHEID détaillé
- 2) Budget 2009 IHEID
- 3) Développement du nombre d'étudiants

ANNEXE 1

Institut de hautes études internationales et du développement

Budget 2009

	Projection 2008	Budget 2008	Budget 2009
P60010 Droits d'inscr./LIC./CE/DES/DO	1,645,693.00	2,080,000.00	1,800,000.00
P60011 Droits d'inscr. Formation continue	336,860.32	0.00	500,000.00
600 Ecolage	1,982,553.32	2,080,000.00	2,300,000.00
P61010 Vente de publications	652.90	27,250.00	2,000.00
P61021 Rappels, amendes	17,520.00	7,500.00	10,000.00
P61022 Prêts interbibliothèques	1,628.00	2,000.00	2,000.00
P61023 Cartes lecteurs	600.00	1,500.00	1,000.00
P61024 Microfilms	0.00	1,000.00	1,000.00
P61040 Vente de photocopies	24,418.50	63,000.00	30,000.00
P61041 Impressions informatiques	16,392.41	15,000.00	15,000.00
P61050 Ventes et recettes diverses	7,569.00	16,000.00	8,000.00
P61060 Récupération frais ports, emballage	229.15	2,000.00	0.00
P61070 Récupération frais communication	6.20	1,000.00	0.00
610 Produit des ventes	69,016.16	136,250.00	69,000.00
P61051 Taxe administr. ouverture dossier	108,840.00	80,000.00	100,000.00
P62010 Honoraires de gestion (overhead)	257,261.42	225,000.00	650,000.00
P62020 Prestations en faveur de tiers	1,500.00	0.00	0.00
P62030 Commission impôt à la source	33,618.75	0.00	30,000.00
620 Produits des prestations de service	401,220.17	305,000.00	780,000.00
P63010 Location pavillons	136,797.00	150,000.00	130,000.00
P63020 Salle séminaires	9,000.00	10,000.00	10,000.00
630 Produits de location	145,797.00	160,000.00	140,000.00
P64010 Recettes diverses	82,173.00	20,000.00	61,500.00
P64020 Manifestations	0.00	0.00	0.00
P64050 Droits d'auteur	15,000.00	10,000.00	10,000.00
P64100 Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	-6,879.53	0.00	0.00
640 Autres produits d'exploitation	90,293.47	30,000.00	71,500.00
P68010 Intérêts sur titres	0.00	0.00	0.00
P68020 Intérêts reçus	31,227.83	10,000.00	20,000.00
680 Intérêts créditeurs	31,227.83	10,000.00	20,000.00
P70010 Subvention Confédération DFI - SER	13,368,000.00	13,368,000.00	13,782,000.00
P70015 Subvention Confédération DFI - CUS	3,670,000.00	3,670,000.00	4,540,000.00
P70016 Subvention DFAE - DDC	3,000,000.00	2,000,000.00	3,000,000.00
P70020 Subvention Etat de Genève DIP	13,498,000.00	13,117,000.00	13,655,000.00
P70025 Subvention Etat de Genève DCTI	1,198,410.00	1,198,410.00	1,198,410.00
P70030 Subventions diverses	0.00	86,000.00	0.00
P70040 Accord intercantonal universitaire	2,466,000.00	1,970,000.00	650,000.00
P71010 Subventions des fonds	0.00	0.00	0.00
Subvention obtenues	37,200,410.00	35,409,410.00	36,825,410.00
P70045 Part affectée au fonds d'investissement	-1,500,000.00	-600,000.00	-900,000.00
P70050 Dissolution du fonds d'investissement	540,000.00	540,000.00	540,000.00
	-960,000.00	-60,000.00	-360,000.00
P75010 Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00
750 Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00
Total des revenus	38,960,517.95	38,070,660.00	39,845,910.00

	Projection 2008	Budget 2008	Budget 2009
P30010 Salaire personnel administratif	-8,084,914.30	-7,612,261.79	-8,596,751.00
P30020 Salaire direction	-1,499,641.15	-1,263,292.75	-1,364,313.00
P30030 Salaires professeurs permanents	-6,606,746.71	-7,506,100.83	-7,295,908.00
P30035 Salaires professeurs titulaires	-694,536.00	-694,500.00	-548,000.00
P30040 Salaires chargés d'enseignement	-1,019,871.20	-916,312.30	-1,405,329.00
P30045 Salaires charges de cours	-1,209,191.85	-1,186,227.33	-645,934.00
P30050 Salaires enseignants invités	-856,313.95	-615,000.00	-577,205.00
P30060 Salaires assistants	-1,989,386.80	-1,482,305.00	-1,857,064.00
P30080 Salaires professeurs titulaires	-238,874.60	0.00	-352,431.00
P30085 Salaires coord. scient. (chercheurs)	-291,300.00	0.00	-180,000.00
P30090 Prestations des assurances sociales	86,619.35	0.00	0.00
P30095 Heures suppl./Vacances/Salaires provision	6,728.90	0.00	0.00
300 Salaires	-22,397,428.31	-21,276,000.00	-22,822,935.00
P31010 AVS, AI, APG, assurance-chômage	-1,375,553.25	-1,531,871.99	-1,387,520.33
P31030 Allocation familiales	-315,054.28	-297,864.00	-319,521.09
P31050 Fonds de prévoyance	-2,859,345.87	-3,308,984.01	-2,747,644.28
P31060 Assurance perte de gain maladie	-103,008.99	-95,742.01	-104,985.50
P31070 Assurance accidents	-95,141.50	-159,570.04	-109,550.09
P31080 Participation à la caisse maladie	-550.00	0.00	-550.00
310 Charges sociales	-4,748,653.89	-5,394,032.05	-4,669,771.30
P31110 Formation du personnel	-127,677.49	-115,000.00	-143,000.00
P31130 Prestations de travail de temporaires	-64,907.95	-50,000.00	-81,500.00
P31135 Prestations de travail de spécialistes	-425,691.65	-267,000.00	-468,000.00
P31140 Frais de recrutement de personnel	-106,120.44	-35,000.00	-80,000.00
P31150 Cadeaux, manif. et restaur. personnel	-95,290.10	-76,500.00	-99,000.00
P31160 Indemnités effectives (interne)	-250,594.71	-259,700.00	-270,000.00
P31170 Indemnités forfaitaires (interne)	-11,955.70	-16,200.00	-12,700.00
P31180 Indemnités d'installations	-43,739.65	-15,000.00	-25,000.00
P31185 Retraite anticipée	-98,679.00	-78,300.00	-100,000.00
311 Autres charges de personnel	-1,224,656.69	-912,700.00	-1,279,200.00
Total frais de personnel	-28,370,738.89	-27,582,732.05	-28,771,906.30
P32005 Location de machines	-204,229.55	-102,400.00	-207,000.00
P32010 Fournitures et matériel de bureau	-162,244.34	-214,100.00	-173,500.00
P32012 Fournitures copieurs, telefax	-51,923.25	-17,500.00	-57,000.00
P32020 Imprimés de bureau et photocopies	-184,825.25	-226,000.00	-198,000.00
P32025 Petit mobilier	-2,659.34	-10,500.00	-5,500.00
320 Fournitures et charges de bureau	-605,881.73	-570,500.00	-641,000.00
P32560 Monographies	-236,299.44	-280,000.00	-250,000.00
P32561 Publications en série	-107,844.44	-130,000.00	-112,500.00
P32562 Publications électroniques (CD Rom/BDD)	-186,459.41	-138,800.00	-190,000.00
P32563 Prêt interbibliothécaire	-2,295.55	-5,000.00	-5,000.00
P32564 Reliure	-24,792.10	-33,000.00	-25,000.00
P32565 Films	-6,385.46	0.00	-7,000.00
P32570 Abonnements (périod., ...)	-295,802.60	-298,500.00	-282,000.00
P32580 Littérature et documentation générale	-2,437.24	-9,000.00	-4,500.00
P32590 Cotisations (assoc., ...)	-81,514.76	-72,000.00	-88,500.00
P32600 Frais liés aux achats	-3,027.10	-4,500.00	-4,000.00
325 Documentation et abonnements	-946,858.10	-970,800.00	-968,500.00
P33510 Fournitures inform./multimédia/telecom.	-21,369.40	-59,000.00	-52,500.00
P33520 Petit matériel informatique	-17,287.15	-22,000.00	-20,000.00
P33530 Mises à jour logiciels et redevances	-188,513.69	-133,700.00	-190,000.00
P33540 Maintenance et hotline logiciels	-57,073.38	-87,500.00	-82,000.00
P33550 Maintenance et hotline mat. inform.	-36,993.75	0.00	-40,000.00
P33580 Développements et mandats inform.	-37,880.05	-51,000.00	-45,000.00
335 Charges d'informatique	-359,117.42	-353,200.00	-429,500.00
P34010 Loyers locaux	-2,457,736.00	-1,938,151.00	-2,532,963.00
P34011 Loyers places de parc	-44,533.00	-21,500.00	-64,100.00
P34020 Nettoyage locaux	-140,023.09	-43,500.00	-180,000.00

	Projection 2008	Budget 2008	Budget 2009
P34030 Charges accessoires et d'énergie	-87,492.35	-178,000.00	-90,000.00
P34035 Charges immeuble Rothschild	-37,023.75	0.00	-40,000.00
P34036 Charges immeuble La Tourelle	-35,507.35	0.00	-40,000.00
P34040 Charges d'entretien et de surveillance	-143,771.09	-172,500.00	-145,000.00
340 Loyers, charges et entretien immeubles	-2,946,086.63	-2,353,651.00	-3,092,063.00
P35041 Entretien du mobilier de bureau	-2,344.80	-3,000.00	-3,000.00
P35042 Entretien des machines de bureau	-13,113.90	-31,000.00	-20,000.00
P35050 Frais de véhicule	-1,106.00	0.00	-1,500.00
350 Entretien et rép. (ERR) des immobilis.	-16,564.70	-34,000.00	-24,500.00
P36510 Frais de représent. et voyage (externe)	-131,467.43	-193,000.00	-147,000.00
P36511 Frais d'hôtel et logement	-29,782.90	0.00	-28,500.00
P36520 Indemnités forfait. de représentation	-62,864.95	-38,900.00	-69,000.00
P36525 Indemnités forfaitaires 'per diem'	-3,159.69	-1,000.00	-3,500.00
P36530 Frais de réceptions/relations publiques	-74,025.49	-120,500.00	-136,500.00
P36550 Publicité dans les médias	-94,606.21	-50,000.00	-114,500.00
P36570 Imprimés, mat. et articles publicitaires	-236,522.56	-150,500.00	-223,000.00
365 Frais repr., relations ext. et communic.	-632,429.23	-553,900.00	-722,000.00
P38510 Frais acad. conférences colloques	-50,619.85	-98,000.00	-50,000.00
P38520 Frais acad. particip. concours étudiants	-13,983.34	-40,000.00	-20,000.00
P38530 Honoraires soutenances de thèse	-12,704.00	-22,000.00	-15,000.00
P38540 Frais soutenances de thèse	-32,386.51	-6,000.00	-35,000.00
P38550 Frais de publication	-131,283.65	-130,000.00	-130,000.00
385 Frais académiques partic. activités	-240,977.35	-296,000.00	-250,000.00
P39010 Frais entraide étudiants	-24,080.00	-19,500.00	-25,000.00
P39015 Bourses d'écologie	-64,060.00	0.00	-25,000.00
P39020 Bourses allouées aux étudiants	-870,500.00	-915,000.00	-1,050,000.00
P39030 frais de recherche étudiants	-250.00	0.00	0.00
390 Bourses et entraide étudiants	-958,890.00	-934,500.00	-1,100,000.00
P40010 Charges pour organe de révision	-46,041.50	-70,000.00	-50,000.00
P40020 Mandats et honoraires divers	-184,313.05	-80,000.00	-150,000.00
400 Honoraires et prest. de service	-230,354.55	-150,000.00	-200,000.00
P41010 Primes d'assurances-choses	-55,719.70	-55,000.00	-56,000.00
410 Primes d'assurances-choses	-55,719.70	-55,000.00	-56,000.00
P41500 Droits d'auteurs	0.00	0.00	0.00
415 Droits et taxes	0.00	0.00	0.00
P42010 Ports et affranchissements	-121,970.71	-139,500.00	-130,000.00
P42020 Frais de télécommunication	-133,755.67	-121,500.00	-137,000.00
P42030 Ligne louée Barton-Rigot	-26,393.05	-25,000.00	-30,000.00
420 Frais de port et de communication	-282,119.43	-286,000.00	-297,000.00
P43010 Frais bancaires et c.c.p.	-32,303.78	-23,500.00	-30,000.00
P43020 Différences de change	4.15	0.00	0.00
P43022 Intérêts sur emprunts construction	-158,211.60	-149,000.00	-160,000.00
P43025 Intérêts divers	-200.30	0.00	0.00
430 Charges financières	-190,711.53	-172,500.00	-190,000.00
P44010 Frais divers et imprévus	-66,013.57	-80,500.00	-42,500.00
440 Frais divers	-66,013.57	-80,500.00	-42,500.00
P46040 Subventions diverses	-40,201.51	-90,000.00	-50,000.00
P46060 Subventions redistribuées (Réseau Suisse)	-2,701,000.00	-2,685,020.00	-2,700,000.00
460 Subventions redistribuées	-2,741,201.51	-2,775,020.00	-2,750,000.00
P74010 Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00
740 Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00
P48010 Amortissements installation	-240,000.00	-308,000.00	-308,000.00
P48020 Amortissements mobilier	0.00	0.00	0.00
P48030 Amortissements matériel informatique	-385,000.00	-385,000.00	-385,000.00
P48040 Amortissements petit matériel	0.00	0.00	0.00
P48050 Amortissements véhicule	0.00	0.00	0.00
P48060 Amortissements logiciel	0.00	0.00	0.00
P48070 Amortissements site web	0.00	0.00	0.00
P48080 Amortissements téléphonie	0.00	0.00	0.00
P48090 Amortissements immeuble	-112,500.00	-112,500.00	-112,500.00
480 Dotation aux amortissements	-737,500.00	-805,500.00	-805,500.00

	Projection 2008	Budget 2008	Budget 2009
P31190 Congés scientifiques	-73,500.00	-73,500.00	0.00
	-73,500.00	-73,500.00	0.00
Total charges d'exploitation	-11,083,925.45	-10,464,571.00	-11,568,563.00
Total des charges	-39,454,664.34	-38,047,303.05	-40,340,469.30
RESULTAT 2008	-494,146.39	23,356.95	-494,559.30
Fonds propres reportés	-104,483.00		-598,629.39
Fonds propres estimatifs	-598,629.39		-1,093,188.69

ANNEXE 2

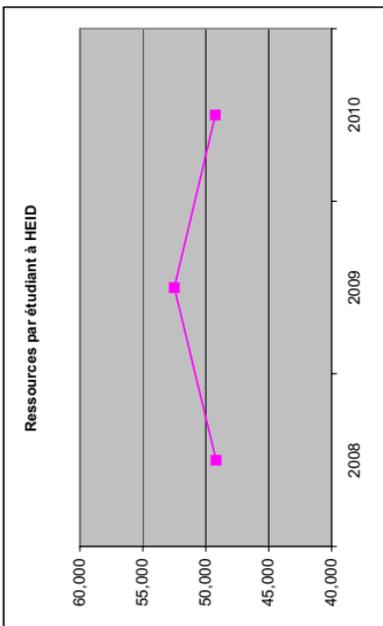
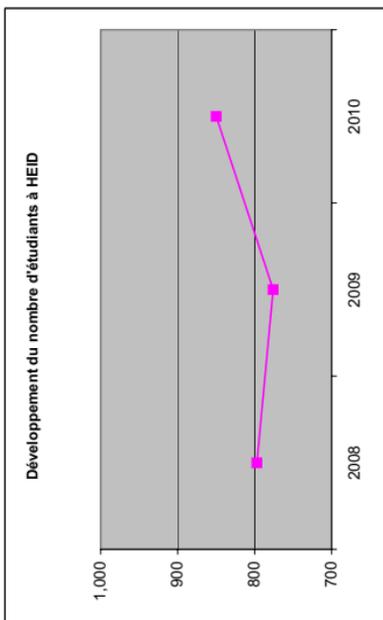
Institut de hautes études internationales et du développement

Budget 2009

	Projection 2008	Budget 2008	Budget 2009
1005 Ressources générales	33,628,860.53	33,220,980.00	34,197,000.00
1010 Direction	-2,207,265.40	-2,063,055.56	-2,251,953.81
1011 Conseil de Fondation	-249,229.38	-343,840.00	-283,859.21
1015 Direction Admin. & Finances	-1,621,102.65	-1,565,375.36	-1,759,186.17
1025 Service généraux	-3,807,297.95	-3,230,192.68	-4,126,241.49
1030 Unité académique HPI	-2,247,209.60	-2,557,901.58	-2,290,040.69
1040 Unité académique SP	-1,668,074.55	-1,789,431.80	-1,925,619.41
1050 Unité académique EC	-2,443,785.43	-2,663,642.14	-2,227,053.99
1060 Unité académique DR	-2,868,448.59	-2,793,596.59	-3,142,526.99
1065 Unité MIA	-221,083.64	-133,873.33	-202,495.53
1066 Unité Développement	-5,289,359.96	-5,431,568.72	-5,347,704.38
Nouveaux professeurs	0.00	-140,306.67	0.00
1070 Centre informatique	-1,108,245.41	-1,239,493.31	-1,237,602.14
1080 Bibliothèque	-3,232,935.35	-3,238,678.10	-3,220,002.82
1090 Publications - Editions	-598,565.23	-609,546.85	-583,583.35
1100 Finance et comptabilité	-800,805.92	-820,667.41	-805,421.39
1105 Ressources Humaines	-442,091.19	-438,478.60	-510,653.99
1110 Gestion et secrétariat des étudiants	-1,306,497.06	-1,344,343.04	-1,232,314.88
1120 Communication	-960,035.27	-1,012,266.73	-959,116.56
1180 Programmes spéciaux div.	-99,255.71	-309,225.63	0.00
1200 Campus de la Paix	-213,096.92	-132,708.64	-136,135.55
Augmentation de salaires et primes PAT	-224,600.00	0.00	-216,839.00
1300 Formation continue	-326,727.64	-294,927.51	-339,815.01
1301 HEID Summer program in Intl Trade	21,904.67	0.00	26,864.12
1302 HEID Summer school on Global Health Diplo	17,859.70	0.00	20,368.54
1303 Politique Development & Management	0.00	0.00	11,000.00
1310 HEID Summer program in Intl Affairs	52,302.82	0.00	87,500.00
1315 IMAS	-588,623.17	-535,896.78	-675,623.06
1316 Monit. Econ., socail and Cultural Rights	1,767.40	0.00	0.00
1317 Executive Master INP	18,509.29	0.00	0.00
Centres et programmes			
1350 Soutien centres compétences/programmes	0.00	0.00	0.00
1351 Centre CDDP	-260,550.39	0.00	-199,069.82
1352 Centre ont Trade and Economic Integration	-250,092.63	0.00	-195,437.90
1360 Global Health Program	-250,421.62	0.00	-238,650.11
1361 Programme CSFM	-197,868.78	0.00	-154,542.06
1365 Soutien projet Prof. Sylvan	-87,109.28	0.00	0.00
1366 Soutien projet Prof. Bianchi	-17,269.80	0.00	-28,962.68
1069 CEA	-200,155.83	-217,221.51	-245,557.81
1330 Centre Gouvernance Internationale	-447,546.45	-291,384.51	-301,282.17
1331 Progr. on global Issues & Civil Society	0.00	0.00	0.00
RESULTAT	-494,146.39	23,356.95	-494,559.30

Développement du nombre d'étudiants

Année	Dépenses totales "Budget de base" par année civile	Nombre de tous les étudiants HEID (année académique débutant en septembre de l'année précédente)	Ressources utilisées par étudiant
2008	<i>Estimation</i> 39,197,000	797	49,181
2009	<i>Budget</i> 40,740,000	776	52,500
2010	<i>Budget</i> 41,850,000	850	49,235



Département des institutions

Rapport des commissaires: MM. Alain CHARBONNIER et Renaud GAUTIER

Note liminaire : D'un procès-verbal d'audition reçu dans la deuxième moitié de l'après-midi de vendredi, on attend des députés qu'ils rédigent un rapport à destination de leurs collègues de la Commission des Finances pour distribution lundi matin !!! Manifestement le problème des heures supplémentaires ne se pose pas qu'aux employés du Département sous revue... Notons encore que ce rapport doit être établi sans que les réponses aux questions complémentaires ne soient parvenues aux députés rapporteurs ; pas plus que les réponses aux questions transversales, qui feront l'objet d'une « présentation consolidée du Conseil d'Etat ».

Il apparaît donc difficile à l'auteur de ce rapport de dire qu'il peut amener ici l'ensemble des éléments permettant à ses collègues de se faire un avis raisonnablement documenté sur ce projet de budget.

Afin d'éviter les redites avec les années précédentes et en fonction des éléments énoncés plus haut, les rapporteurs font le choix d'une présentation de quelques thèmes pouvant susciter un débat ou des questions complémentaires.

Imputations internes

On ne peut que s'étonner du manque d'intérêt que ce poste semble susciter dans les départements ! Des questions sur les variations impressionnantes des imputations internes entraînant toujours la même réponse : c'est le DCTI ... Le rapporteur ne saurait donc trop insister sur la nécessaire « sortie » de cet élément purement comptable du projet de budget et des comptes afin de rendre une meilleure réalité économique au dit projet de budget.

Rétributions

Le mode de calcul du 13^{ème} salaire, l'atteinte des objectifs en termes de diminution de postes, comme celui des heures supplémentaires ont suscité un vaste débat.

En dehors de l'arrêté départemental à teneur de l'explication suivante : « Le DI s'est basé sur le budget 2005, duquel la police et les gardiens de prison ont été sortis. Le taux de 5% a été appliqué sur ce solde. Le DI a ensuite fait le bilan au 30 septembre 2008, afin de pouvoir constater l'effort à réaliser. Il en est ressorti que 9.45 postes doivent être supprimés d'ici au 31 décembre 2009. Ce document montre où ces postes seront supprimés, par domaine d'activité. »

Aucune explication ne fut donnée en séance concernant les autres points évoqués.

On notera, avec étonnement, qu'aucune provision n'a été constituée pour les heures supplémentaires de la Police à l'occasion de TELECOM 09...

Evolution des postes de travail

Les deux commissaires s'inquiètent que, tant pour le service de la délégation à la Genève internationale que pour le Service de probation et d'insertion, on assiste à des diminutions de poste alors que voilà bien deux services qui devraient être prioritaires dans les affectations de poste ! L'un du fait de l'importance que l'on accorde à la Genève internationale, l'autre parce que si l'on prend acte de l'augmentation (la surpopulation) carcérale, on ne peut que conclure que l'augmentation du suivi nécessaire à ceux qui sortent de détention doit suivre raisonnablement la même courbe ...

De quelques principes comptable

Indépendamment d'autres sujets d'actualité, il faut relever la difficulté qu'il y a, année après année, à lire d'une manière chronologique (donc comparative) les projets de budget ou les comptes de la Police. Une sorte de jeu de piste est mis en place qui consiste pour l'année A à imputer les coûts les plus « bas » possible (presque au niveau des individus) puis l'année B de faire « remonter » les coûts au niveau de l'Etat-major. Cette manière de faire, si elle peut s'expliquer une année par un choix de vision budgétaire, n'est tout simplement pas admissible lorsqu'elle relève de ce qui pourrait ressembler à une forme de volonté au mieux, de ne pas être transparent et au pire de dissimulation manifeste.

Dans un autre domaine, il semble que les emplois temporaires ne sont, quoique connus du Département, pas « contrôlés » par le Département. Les postes occupés sont connus, mais non les fonctions, les services demandant directement à l'OCE de leur fournir des gens. Cela peut entraîner des problèmes, surtout en cette période de fin d'utilisation des ETC, dans la mesure où le Département n'est pas au courant des fonctions ainsi occupées. (Exemple : l'un des postes occupés à La Clairière est celui de responsable de la sécurité à l'entrée du bâtiment. Comment remplacer ce poste dès le 1 janvier si le Département ne sait pas que ce poste, important, est occupé par un ETC ?)

La nouvelle présentation comptable des investissements manque singulièrement de transparence. En effet, le rappel des montants de crédit de programme votés pour plusieurs années sans indication du déroulement desdits programmes n'est pas satisfaisant. L'on ne peut plus savoir où l'on se trouve.

Annexes

- 1) Détail du crédit de programme du Département des institutions pour 2008- 2009
- 2) Réponses aux questions des commissaires

ANNEXE I

Détail du crédit de programme du DI pour 2008 et 2009

Annexe V

CR		Libellé	Budget 2008	PB 2009	Ecart en francs	Ecart en %
04.01.01.00	Secrétariat général	Mobilier	85'000	20'000	-65'000	-76%
04.03.09.00	Archives d'Etat	Matériel et machines	180'000	0	-180'000	-100%
04.04.01.00	Etat-major Police	Mobilier	480'000	300'000	-180'000	-38%
04.04.01.00	Etat-major Police	Armes et matériel spécifique	300'000	300'000	0	0%
04.04.01.00	Etat-major Police	Matériel NRBC	200'000	0	-200'000	-100%
04.04.02.00	Police judiciaire	Matériel SPTS	100'000	100'000	0	0%
04.04.03.00	Gendarmerie	Stand de tir	70'000	70'000	0	0%
04.04.03.00	Gendarmerie	Mobilier	80'000	80'000	0	0%
04.04.03.00	Gendarmerie	Projet TERO	159'000	21'000	-138'000	-87%
04.04.03.00	Gendarmerie	Radars et caméras de surveillance	600'000	600'000	0	0%
04.04.06.02	Gardes de sécurité diplomatique	Véhicules et engins	35'000	99'000	64'000	183%
04.04.15.00	Services généraux Police	Véhicules et engins	2'018'000	1'959'500	-58'500	-3%
04.04.15.00	Services généraux Police	Equipements de communications	750'000	750'000	0	0%
04.04.00.00	Total police		4'792'000	4'279'500	-512'500	-11%
04.05.02.00	Prison de Champ-Dollon	Matériel et machines	240'000	240'000	0	0%
04.05.04.00	Service de probation et d'insertion	Véhicules et engins	30'000	0	-30'000	-100%
04.05.05.01	Service des établissements de détention	Matériel et machines	80'000	80'000	0	0%
04.05.05.01	Service des établissements de détention	Mobilier	13'000	13'000	0	0%
04.05.05.01	Service des établissements de détention	Véhicules et engins	45'000	45'000	0	0%
04.05.05.00	Total SED		138'000	138'000	0	0%
04.07.02.00	Office des poursuites	Matériel et machines	30'000	30'000	0	0%
04.07.03.00	Office des faillites	Matériel et machines	10'000	10'000	0	0%
04.07.03.00	Office des faillites	Mobilier	55'000	55'000	0	0%
04.07.03.00	Office des faillites	Véhicules et engins	120'000	0	-120'000	-100%
04.07.03.00	Total Office des faillites		185'000	65'000	-120'000	-65%
04.08.01.00	Office cantonal des automobiles et de la navigation	Matériel et machines	60'000	60'000	0	0%
04.08.01.00	Office cantonal des automobiles et de la navigation	Mobilier	20'000	20'000	0	0%
04.03.05.00	Total OCAN		80'000	80'000	0	0%
	Total crédit de programme		5'760'000	4'852'500	-907'500	-16%

**REPONSES AUX QUESTIONS POSEES PAR
MESSIEURS LES DEPUTES R. GAUTIER ET A. CHARBONNIER
LORS DE L'AUDITION DU DEPARTEMENT DES INSTITUTIONS
DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET 2009,
LE 1^{er} OCTOBRE 2008**

1. Imputations internes - Tableau de variation des imputations internes des bâtiments sur quatre ans

Voir document en annexe I.a).

A la lecture du document, on constate que les frais de bâtiments en imputations internes pour le DI sont relativement stables pour les trois premières années de la législature, avant de connaître une grosse augmentation en 2009. A cet égard, le DCTI a changé sa méthode de calcul des imputations internes pour 2009 et vous trouverez en annexe I.b) une note de ce département à ce sujet.

2. Amortissements - Tableau détaillé des amortissements

Voir document en annexe II.

3. Diminution des effectifs - Légende des abréviations utilisées

Voir document en annexe III.

4. Service des passeports et de la nationalité - Comment s'explique l'augmentation nette des charges de personnel de ce service, alors que le nombre de postes diminue ?

En prévision de l'entrée en vigueur du passeport biométrique, prévue en mars 2010, des tests seront nécessaires dès le 2^e semestre 2009. A cet effet, nous avons prévu le budget pour engager 5 personnes sous contrat d'auxiliaire.

5. Corps de police - Les dépenses générales augmentent pour couvrir les frais non maîtrisables de la police. Cette augmentation est-elle due à l'augmentation du nombre de cas ou de leurs tarifs ?

Le tarif des analyses ADN, des analyses d'alcoolémie et des traductions n'a pas augmenté, c'est bien le nombre de cas où la police a recours à ce type de prestations qui est en augmentation. En revanche, pour les frais de transports des détenus, les tarifs des compagnies aériennes ont augmenté pour les refoulements.

6. Corps de police - Tableau montrant l'évolution de la subvention de la Confédération pour le GSD par rapport à l'augmentation du coût de ce service

Voir document en annexe IV.

7. Direction générale de l'office des droits humains et Contrôle interne - D'où proviennent les postes qui constituent ces services ?

La direction générale de l'office des droits humains est constituée de 1.8 postes, soit une directrice (100 %) et une juriste (80 %). Elle emploie en outre une secrétaire sous contrat d'auxiliaire.

Le poste de directrice est un nouveau poste. Il a été créé dans le cadre de la mise en place de l'office des droits humains. Le poste de juriste provient d'un transfert du service de promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE).

Le service du contrôle interne est composé de 1.6 postes, soit un responsable du contrôle interne départemental (100 %) et une contrôleuse de gestion (60 %).

Le poste de responsable du contrôle interne est un nouveau poste. Il a été créé dans le cadre de la mise en place du contrôle interne au sein du département. Le poste de contrôleuse de gestion provient du transfert interne de la personne en charge du contrôle de gestion, auparavant rattachée à la direction départementale des finances.

Il convient de souligner que les deux créations de postes susmentionnées s'inscrivent dans le cadre de nouvelles tâches décidées par le Conseil d'Etat. Au demeurant, le département tient son objectif de réduction de 5 % de l'effectif (cf. annexe III).

8. Pour quelle raison le budget prévu sur la rubrique 04010100 397 7110 "Affermage impôt auto ducroire" double-t-il ?

En héritage de l'expérience NPM, afin de ne pas faire apparaître dans ses comptes des chiffres qui ne résultent pas de son activité propre, l'office cantonal des automobiles et de la navigation (OCAN) reporte sur le secrétariat général du département, par le biais d'écriture d'imputations internes, certains éléments.

En l'occurrence, la rubrique 04010100 397 7110 du secrétariat général (qui est le pendant de la rubrique 04080100 497 7110 de l'OCAN) enregistre tous les montants qui ont trait à la perception de l'impôt sur les véhicules et les bateaux.

Il s'agit des :

- frais d'impression des formules BVR;
- frais postaux et de CCP;
- frais du service de comptabilité pour la recherche d'adresses, la correspondance et le suivi des débiteurs).

Par ailleurs, en 2009, figurent en plus les frais de débiteurs irrécouvrables, qui étaient auparavant enregistrés au niveau du DF. C'est cet élément qui explique l'importante augmentation constatée entre les budgets 2008 et 2009.

Pour le surplus, la direction départementale des finances examinera avec le service concerné s'il est pertinent de maintenir ces écritures comptables.

9. Expliquer le montant figurant sur la rubrique 04020100 301 3100 "Heures supplémentaires"

Il s'agit du regroupement, au sein de la direction générale de l'office cantonal de la population, des montants auparavant inscrits au service des étrangers et des confédérés, au service des passeports et de la nationalité, ainsi qu'au service cantonal des naturalisations.

10. Service cantonal des objets trouvés - Comment s'explique l'augmentation des charges de personnel alors que l'effectif reste stable ?

A la fin de l'année 2007, afin de remédier à une inégalité de traitement entre les classifications des postes de ce service et ceux d'autres services du département dont les activités sont d'un niveau de responsabilité similaire, une évaluation collective des fonctions qui composent le SCOT a été menée par l'office du personnel de l'Etat, à la demande du département. Cette évaluation - qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008 - a conduit à une augmentation des classes de traitement pour l'ensemble des postes et donc à une augmentation de la masse salariale pour un coût total de F 38'000.

L'augmentation restante est liée aux mécanismes salariaux (indexation, prime de fidélité et impact du 13^e salaire).

11. A quoi correspond la rubrique 04040200 435 0125 "Ventes de brochures" ?

Cette rubrique concerne les livres et les bulletins d'hôtels délivrés par le commissariat.

Par ailleurs, pour répondre à une demande de l'ICF, une nouvelle répartition des recettes du commissariat a été introduite au budget 2009 et une partie des revenus a été transférée de la rubrique 435 "Ventes de marchandises" à la rubrique 431 "Emoluments administratifs".

12. Corps de police - Pourquoi les charges de personnel du personnel administratif ne diminuent pas, alors que les effectifs diminuent de 16,60 postes ?

Les charges de personnel du personnel administratif de la police ont augmenté de F 1'717'242 par rapport au budget 2008 pour les raisons suivantes :

- Indexation en 2009 : + 856'699
- Impact du 13^e salaire : + 627'515
- Annuité dès le 01.01.09 : + 300'000

Si on ajoute les charges sociales à ces trois éléments, on arrive à une augmentation totale d'environ F 2.2 millions, soit un différentiel d'environ F 500'000 par rapport à l'écart constaté entre les budgets 2008 et 2009.

Ce différentiel ne reflète pas la totalité de la diminution de l'effectif de 16.6 postes, car celle-ci avait été anticipée à hauteur de F 700'000 dans le cadre de la contribution du DI (F 5 millions au total) à la coupe de F 25 millions à laquelle s'était engagé le Conseil d'Etat pour 2008 (budget 2008 révisé).

Ainsi, il résulte des opérations décrites ci-dessus, que les francs ont été supprimés en 2008, alors que les postes l'ont été dans le cadre du budget 2009.

13. La Clairière - Actuellement, la loge d'huissier de cet établissement est occupée par un chômeur en occupation temporaire (ETC). Comment cela se passera-t-il lorsque cette personne aura fini sa mission ?

En raison des réductions d'effectifs, la Clairière fait appel depuis plusieurs années à du personnel temporaire pour occuper la loge d'huissier. En effet, avant 2005, la secrétaire de direction, dont le bureau était situé dans cette loge, effectuait également les tâches liées à l'accueil. Lors de l'agrandissement de l'établissement, la secrétaire a occupé des locaux situés dans l'extension du bâtiment et la loge d'accueil s'est ainsi retrouvée sans occupant. Dans l'impossibilité de créer un nouveau poste, il a été décidé de faire appel à du personnel temporaire.

Il est important de relever que la personne actuellement en place à la loge d'accueil est une personne placée par l'office cantonal de l'emploi dans le cadre des emplois-formation (PCEF). Cette situation est appelée à perdurer jusqu'à ce que, soit par un transfert interne au département, soit par la création d'un poste, il soit possible d'engager une personne fixe.

14. Corps de police - Pourquoi les imputations internes augmentent-elles de plus de 300 % (rubrique 04.04.01.00.39) ?

Cette augmentation est due à deux facteurs. D'une part, suite à la modification du mode de calcul pour les imputations internes des bâtiments par le DCTI (voir annexe I.b) du point 1), le montant global des frais de bâtiment imputés par le DCTI au DI a sensiblement augmenté. Dans ce contexte-là, il est naturel que la police, qui utilise le plus grand nombre de locaux du département, subisse une part importante de cette augmentation.

Par ailleurs, l'imputation des frais informatiques avait été enregistrée de manière centralisée en 2008. En 2009, grâce à la validation des inventaires informatiques par le département, ces frais ont pu être imputés de manière plus fine dans les centres de responsabilité détaillés. Ainsi, à l'augmentation des imputations internes informatiques pour l'état-major de la police (CR 04.04.01.00) correspond une baisse très importante de cette rubrique au niveau du centre de responsabilité global "Corps de police" (CR 04.04.00.00).

15. Investissements - Donner le détail du crédit de programme et les variations par rapport à 2008

Voir document en annexe V.

Annexes ment.

LNTIER/IBGU 06.10.08

Département des constructions et des technologies de l'information

Rapport des commissaires: MM. Eric Bertinat et Jacques Jeannerat

Les commissaires ont été reçus le 14 octobre 2008 par M. le Conseiller d'Etat Mark MULLER, Conseiller d'Etat, MM. Dominique ANKLIN, directeur administratif et financier, Jean-Paul CRINON, chef du service du budget, Robert MONIN, secrétaire général et Mme Sophie HEURTAULT MALHERBE, cheffe division finances.

Nous tenons à remercier tout spécialement les responsables des finances du DCTI pour leur excellente présentation du budget 2009.

Les deux commissaires ont fait part de leur perplexité devant le *budget 2008 révisé* dont les écarts avec le budget 2008 tels que votés sont :

une augmentation du train de l'Etat (indexation, mesures transitoires dues au 13^e salaire) ;

des dépenses non prévues lors de la préparation budgétaire (PAV, amiante) ;

des impacts IPSAS (qui ne sont d'une clarté absolue : dans le budget 2008, 10 MF ont été activé au poste des charges salariales) ;

des subventions LIAF inscrites en cours d'année.

Pour faire suite aux rapports sur les budgets précédents, nous présentons le budget 2009 en regard des chiffres connus depuis 2005 sous forme de tableau :

	C05	C06	C07
Dépenses totales	675,4	685,2	690,9
30. Charges personnel	135,2	132,9	134,4
31. Dépenses générales	213,5	202,3	197
33. Amortissements	118,6	153,3	134,4
36. Subventions accordées	76,9	73,3	81,3
Imputations internes	106,1	93,8	127,1
Charges hors imput.	569,3	591,4	563,8
Charges hors imput. et sans amortissement	463,2	437,9	482,2

	B08	B08 révisé	B09
Dépenses totales	729,5	749,4	722,1
30. Charges personnel	123,2	126,2	132,6
31. Dépenses générales	220	232,4	241,8
33. Amortissements	110,3	102,8	201,2
36. Subventions accordées	82	94	93
Imputations internes	179,3	179,3	38,7
Charges hors imput.	550,2	570,1	683,4
Charges hors imput. et sans amortissement	439,9	467,3	482,2

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

S'agissant des charges, les écarts les plus importants entre le projet de budget 2009 et le budget 2008 concernent les natures suivantes :

- Nature 30 : augmentation de 9,3 millions découlant principalement de l'indexation des salaires, du 13^{ème} salaire et d'agents spécialisés pour les projets PAV et Amiante
- Nature 31: augmentation de 21,9 millions provenant notamment des impacts IPSAS non évalués en 2008, de la hausse des prix de l'énergie, du projet PAV et de l'extension de périmètre des systèmes informatiques, hausses en partie compensées par une baisse des loyers et le retrait des charges liées à l'Euro
- Nature 33: augmentation de 90,8 millions essentiellement technique due à un transfert de charges du département des finances
- Nature 36 : augmentation de 11 millions provenant d'impacts IPSAS non pris en compte en 2008 et de revalorisations liés aux subventions non-monétaires
- S'agissant des revenus, les variations notables du projet de budget 2009 par rapport au budget 2008 concernent les natures suivantes :
- Nature 42 : augmentation de 71,8 millions liée à la révision revenus de la location-financement, aux intérêts sur les capitaux de dotation, à divers revenus locatifs ainsi qu'à la comptabilisation du droit de superficie des SIG
- Nature 45 : hausse de la redevance sur la taxe des poids lourds de 1,3 millions
- Nature 46 : comptabilisation des produits différés et hausse du remboursement des allocations au logement pour 2,2 millions

Charges : elles augmentent mais elles diminuent aussi, c'est selon !

En comparant le budget 2008 voté au projet de budget 2009, on s'aperçoit que les charges globales, hors imputations internes, augmentent de 24.8 % et, en prenant les imputations internes en compte, diminuent de 1.0 %.

L'augmentation des charges est due, en grande partie, au transfert d'une charge de 90.4 millions d'amortissements, qui figurait au budget 2008 du DF et au projet de budget 2009 du DCTI. Il s'agit d'un transfert, techniquement neutre au niveau de l'Etat, mais pas pour les départements. Si les 90.4 millions

d'amortissement sont neutralisés, les résultats sont déjà nettement meilleurs. Ainsi, en comparant le budget 2008 voté au projet de budget 2009, les charges augmentent de 7.8%, hors imputations internes, et diminuent de 13.4%, avec imputations internes.

Les charges du projet de budget 2009 augmentent de 4.0% par rapport au budget 2008 révisé, hors imputations internes, et diminuent de 15.7% si les imputations internes sont prises en compte, ceci toujours en neutralisant les 90.4 millions.

Remarque : la nature 30, "charges de personnel", représente moins de 20% des charges globales du Département, ce qui constitue une particularité dans l'administration publique.

Imputations internes : adieu !

Les imputations internes sont une notion analytique qui vise à répartir, entre les services ou les départements, des charges qui sont liées à des prestations faites pour d'autres. Par exemple, le DCTI met à disposition des locaux et de l'informatique. Les charges y relatives figurent au DCTI mais les imputations internes permettent de les répercuter dans les départements et, en contrepartie, d'avoir des revenus. A l'inverse, le DCTI subit des imputations internes pour des prestations qui lui sont fournies par d'autres départements.

Ces imputations internes ne représentent que 5.4% du budget du DCTI. Elles ont diminué depuis l'an dernier, du fait que l'intérêt de la dette n'est plus réparti par le DF entre les départements, ainsi qu'en raison d'un travail considérable, qui a été effectué pour mieux répartir les charges du DCTI entre les départements utilisateurs.

Dès l'année prochaine, conformément à la décision du CE, il n'y aura plus d'imputations internes, car elles ne sont pas prévues par la loi, ne servent à rien et prennent du temps à être traitées. C'est donc la dernière fois que les départements parlent de ces imputations internes.

Charge de personnel : dans la cible, avec ou sans agents spécialisés !

La diminution de postes de 5% demandée par le CE est largement respectée, puisqu'elle atteint même 6.4% et qu'il s'agit de réelles diminutions de postes. Le chef du département précise que le DCTI est le seul département qui respecte les engagements de St-Pierre à ce sujet.

Les 10.3 postes d'agents spécialisés (10 équivalents temps-pleins) intriguent les deux commissaires. Ils ne font pas partie des effectifs. Cependant, même s'il était tenu compte de ces agents spécialisés, relevons que le Département serait pile dans la cible des 5%.

Quelle est donc la nature du contrat liant l'Etat aux agents spécialisés ? Il s'agit de contrats signés pour 4 ans, renouvelables une fois, pour 4 ans également. Ces personnes font partie du DCTI. Pour plus de détails, voir annexe 1.

Au 31 août 2008, il y avait 18 ETC et 34 PEF. Comment le Département va procéder lorsque les 18 ETC seront supprimés, puisque le travail de ces 18 personnes ne sera plus réalisé ? Ces tâches seront reportées sur d'autres personnes et certaines tâches seront probablement supprimées. Au DCTI, la majorité des ETC étaient employés à des tâches très peu qualifiées, raison pour laquelle leur suppression ne devrait pas poser trop de problèmes.

OLEG ou l'œil de Moscou

Evoqué lors du budget l'an dernier, où en est le projet OLEG (occupation des surfaces administratives de l'Etat : Qui les occupe ? Pourquoi ? A quel coût ? etc.) ? Le chef du DCTI répond qu'il est en cours, que son achèvement est attendu pour la fin de l'année et que les résultats seront présentés au CE en début d'année 2009. OLEG est un projet très vaste, qui couvre trois volets :

- Une étude pour savoir s'il vaut la peine de créer une cité administrative. Cela nécessite une analyse globale des surfaces de bureaux actuelles, pour voir si la création d'une cité administrative est une mesure d'optimisation intelligente ;
- La mise en place de normes pour l'attribution des locaux ;
- L'aspect bases de données informatiques. Le Département s'est rendu compte, en entamant ces travaux, qu'il lui manquait un outil informatique performant pour suivre toute la question de l'utilisation des locaux.

M. Muller précise qu'au lancement de l'étude, le chef du Département ne savait pas quels locaux l'Etat utilisait, en propriété ou en location. Plusieurs bases de données fournissaient des informations tant au DCTI qu'au DF, par exemple. Le Département est aujourd'hui en mesure de dire que SIBAT est le bon outil, grâce justement à ces avancements du projet OLEG. Il précise que, pour arriver à cette conclusion, de gros travaux ont dû être réalisés. Il rappelle qu'OLEG est le nom du projet et que SIBAT est la base de données.

Sur la nature 318 notamment, figure encore une partie des mandats qui accompagnent, en 2009, la mise en œuvre d'OLEG ; par la suite, ce sera le budget de fonctionnement normal de l'Office des bâtiments qui assurera cela.

Revenus : EPIE quoi ?

Les revenus augmentent, que les imputations internes soient prises en compte ou pas, et que le budget comparé soit le budget 2008 voté ou révisé (il y a une différence positive de 68 millions entre le budget 2008 voté et le budget 2008 révisé en raison des normes IPSAS).

Un projet de réévaluation de tout le patrimoine de l'Etat a été fait, c'est le projet EPIE. Les HUG et l'Université n'étaient pas dans le périmètre d'EPIE. Puisqu'il s'agit d'entités qui sont hors du Petit Etat, les normes IPSAS commandent de pratiquer la location-financement. C'est une sorte de loyer pour l'utilisation du patrimoine de l'Etat par les HUG ou l'Université.

Cette valorisation est de 27.9 millions pour les HUG et de 21.6 millions pour l'Université. Une somme globale a été prise en compte entre la fin de l'année dernière et maintenant, raison pour laquelle elle ne figurait pas dans le budget

2008 voté. 49.5 millions liés aux HUG et à l'Université ont été intégrés, mais uniquement dans le budget révisé et non dans le budget voté.

Si les imputations internes sont prises en compte, les revenus augmentent de 32.1 % entre le budget 2008 voté et le projet de budget 2009, ce chiffre passant à 47.3%, hors imputations internes.

Précisons que les HUG doivent comptabiliser cette sorte de loyer payé à l'Etat, même s'ils ne sortent en réalité pas d'argent. En contrepartie, le DCTI reçoit le loyer théorique. Le DES, pour les HUG, et le DIP, pour l'Université, ont une subvention non monétaire du même montant.

Conclusions

D'année en année, nous constatons que le DCTI, département recomposé fin 2005, procède d'un pas assuré à l'organisation en profondeur de ses services à l'image de la réévaluation du patrimoine, de la répartition des charges du DCTI entre les départements utilisateurs ou encore l'établissement d'un répertoire de l'occupation des surfaces administrative.

Ses résultats sont excellents et sans le transfert de charges de 90 millions, l'introduction du 13^e salaire et le bouleversement comptable qu'infligent les normes IPSAS, cela se verrait encore davantage à la lecture de son budget 2009 puisqu'avec les imputations internes, les charges baissent de 6,5% et les revenus, toujours les imputations internes augmentent de 112,5%. Que dire de plus ?

BUDGET D'INVESTISSEMENT

En préambule de ce chapitre sur le projet de budget 2009 d'investissements du DCTI, il est important de préciser que le budget 2008 a été voté avec une réduction globale des investissements qui ont passé de 200 à 100 millions, raison pour laquelle la part de réduction absorbée par le DCTI est passée de 148,8 millions à 74,2 millions.

A noter encore que les dépenses d'investissements ont diminué de 74,2 millions et les recettes de 50,6 millions entre le budget 2008 voté et le budget 2008 révisé.

Les dépenses d'investissements du Département sont ventilées par office ou par entité. On note ainsi trois types d'investissements :

- les crédits d'ouvrages, qui sont destinés aux investissements nouveaux et correspondent aux anciens grands investissements (400 millions, en hausse de 26,9 % par rapport aux comptes 2007) ;
- les crédits de programmes, qui remplacent la LBA et permettent à l'Etat de renouveler son patrimoine et de l'entretenir (172 millions, en hausse de 71,5% par rapport aux comptes 2007) ;
- les prêts et donations (43 millions, en hausse de 202,9% par rapport aux comptes de 2007).

Ainsi le montant total des investissements pour ce projet de budget 2009 se monte à 615 millions de francs, soit un chiffre quasiment équivalent à celui du budget 2008 révisé.

En revanche, la progression entre le projet de budget 2009 et les comptes 2007 avoisine les 43%.

A noter que dans les dix principaux chantiers du projet de budget 2009, on trouve :

- TCMC pour 74,5 millions ;
- TCOB pour 60 millions ;
- LUP (achats et dotations) pour 48 millions ;
- liaison CEVA pour 35 millions ;
- HUG, maternité troisième étage pour 22 millions ;
- CO de Drize, construction pour 18 millions ;
- collège Sismondi, démolition et reconstruction pour 15 millions ;
- extension et nouvelle DIC pour 12,92 millions ;
- administration en ligne (AEL) pour 11,27 millions ;
- EMS (construction de trois EMS) pour 11,3 millions.

Ainsi les dix chantiers les plus importants prévus pour l'année 2009 amènent un total d'investissements de 307 millions.

L'application des normes IPSAS implique que les enveloppes budgétaires prévues dans le cas de la LDTR et de la LPMNS doivent être considérées comme des subventions de fonctionnement et non plus comme des investissements amortis dans l'année.

Les études pour la traversée du lac ainsi que les expertises et travaux d'assainissement pour l'amiante, assimilés à des charges d'entretien courant, ont également été transférés au fonctionnement, car ils ne peuvent désormais plus être considérés comme des dépenses activables.

A l'inverse, une partie des charges du personnel (11,3 millions) et du CEVA (1,1 million) sont considérées, depuis 2008, comme des dépenses d'investissements et activées car elles participent à la création d'actifs. Ces charges activables sont en hausse (+ 1,4 million) par rapport à 2008. Enfin, la norme concernant les locations-financements engendrent une diminution de charges d'amortissement en contrepartie d'une augmentation des recettes car les immobilisations mises à disposition de l'Université et des HUG sont reclassées au bilan de l'Etat en tant que prêts. Systématiquement, les entités précitées enregistrent l'actif immobilisé et une dette dans leur bilan en contrepartie. Afin de pouvoir constater le remboursement et la rémunération de cette dette, il est prévu de leur octroyer une subvention non monétaire.

Les commissaires ont souhaité connaître la politique du Conseil d'Etat en général et du Département en particulier, en ce qui concerne le financement via le principe et le concept du partenariat public-privé (PPP). A cette question, le Conseiller d'Etat Mark Muller répond qu'il a décidé de mener un projet pilote de PPP pour voir quels étaient les problèmes concrets liés à l'élaboration d'un tel

partenariat. Le Département a décidé de mener ce projet avec le parking de l'OMC. Il a malheureusement dû l'abandonner, car dans le cadre du contrat conclu avec l'OMC, il avait été stipulé que, pour que l'OMC reste à Genève, le centre William Rappard lui serait remis en pleine propriété, le jour où le Grand Conseil aurait voté un crédit d'investissements pour financer la construction du parking. Et dans les faits, lorsqu'il a été décidé de lancer un PPP pour le parking de Sécheron, le Conseil d'Etat n'avait pas conscience de cette clause du contrat avec l'OMC. Il a alors tenté de voir avec l'OMC si elle acceptait de renoncer à ce financement classique, avec un PL voté par le Grand Conseil, au profit d'un PPP. L'OMC a refusé et a exigé que l'Etat de Genève respecte le contrat d'infrastructures à la lettre, ce qui oblige l'Etat à passer par un financement classique, soit un crédit d'investissements et non pas un PPP. Monsieur Muller ajoute que l'idée de développer le PPP n'est pas abandonnée, mais il relève que le Conseil d'Etat n'est pas convaincu que le PPP soit plus économique. Il indique que l'Etat obtient généralement des financements à un meilleur taux que les privés, raison pour laquelle il n'est pas forcément intéressant de confier le financement à un privé. Monsieur Muller admet toutefois que le PPP présente l'avantage de la souplesse. Il informe les commissaires qu'un projet sera mené, mais qu'il n'a pas encore été décidé quel en serait l'objet.

S'agissant des négociations avec la Confédération pour l'étude pour la traversée du lac, Monsieur Muller explique que le Conseil fédéral doit présenter, en mars ou en avril 2009, un projet de message aux Chambres concernant le trafic d'agglomération, notamment concernant les projets qui ont pour but de supprimer les goulets d'étranglement. Il explique que les projets qui seront inscrits dans cette enveloppe de 5,5 milliards sont exclusivement les projets visant à la construction d'une troisième voie et donc pas d'une traversée du lac. Son objectif est que la traversée du lac soit mentionnée maintenant dans ce message, pour qu'elle soit prise en considération lors de la deuxième tranche, quatre ans plus tard, et qu'un montant soit tout de même prévu dans cette première tranche pour les études à propos de ce projet. Monsieur Muller ajoute que le Département a des contacts étroits avec l'Office fédéral des routes et que la traversée du lac figure parmi les grands projets autoroutiers suisses prioritaires pour ledit office.

Annexe

Agents-spécialisés 2005-2009

DCTI_DSJ/RH

Agents spécialisés - 2005 à 2009

1

CR	Office/Direction	Projet/Dossier	Taux	Fonction	Date entrée	Date départ	2005	2006	2007	2008	2009
504	Bâtiments	AIMP	100%	Architecte ETS	01.03.2002	14.09.2006	1.00	0.75	-	-	-
504	Bâtiments	AIMP	100%	Economiste	01.08.2004	-	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
504	Bâtiments	BTOT	100%	Technicien architecte	01.05.2004	30.09.2007	1.00	1.00	0.75	-	-
504	Bâtiments	BTOT	100%	Dessinateur 3	01.10.2007	31.08.2008	-	-	0.25	1.00	1.00
505	Génie civil	CEVA	100%	Assistante administrative	01.02.2005	28.02.2006	0.92	0.17	-	-	-
505	Génie civil	CEVA	100%	Géomaticien	15.09.2001	28.02.2007	1.00	1.00	0.17	-	-
505	Génie civil	CEVA	100%	Assistante administrative	15.02.2006	28.02.2007	-	0.88	0.17	-	-
505	Génie civil	CEVA	60%	Comptable	01.02.2005	31.07.2005	0.30	-	-	-	-
505	Génie civil	CEVA	100%	Responsable de projet	01.08.2005	-	0.42	1.00	1.00	1.00	1.00
505	Génie civil	CEVA	50%	Documentaliste	01.06.2007	31.05.2008	-	0.29	0.50	0.21	-
505	Génie civil	CEVA	100%	Ingénieur civil	01.08.2002	-	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
505	Génie civil	CEVA	80%	Cheffe de projet	01.08.2007	-	-	-	0.33	0.80	0.80
505	Génie civil	CEVA	100%	Chargée de communication	01.07.2004	30.06.2008	1.00	1.00	1.00	0.50	-
505	Génie civil	CEVA	60%	Commiss administrative	15.02.2007	-	-	-	0.53	0.60	0.60
505	Génie civil	CEVA	100%	Ingénieur en géotechnique	01.04.2003	-	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
505	Génie civil	CEVA	50%	Assistante administrative	01.02.2008	-	-	-	-	0.48	0.50
505	Génie civil	CEVA / Traversée lac	100%	Architecte urbaniste	01.04.2001	-	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
505	Génie civil	Traversée lac	60%	Commiss administrative	01.04.2007	-	-	-	0.45	0.60	0.60
507	Patrimoine & Sites	LPMNS	70%	Dessinatrice 3	01.09.2007	-	-	-	0.23	0.70	0.70
507	Patrimoine & Sites	LPMNS	50%	Architecte urbaniste	01.01.2003	-	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50
508	CTI	Centre éditique	100%	Ingénieur informaticien	01.07.2002	30.06.2006	1.00	0.50	-	-	-
508	CTI	Architecture SI	100%	Ingénieur informaticien	01.05.2006	-	-	0.58	1.00	1.00	1.00
5	DCTI	SOUS-TOTAL : AGENTS SPECIALISES (en équivalent temps plein - ETF)	11.13	11.67	10.88	11.37	10.70				
501	Secr. Général	Amiante	80%	Chargé de communication	2009	-	-	-	-	-	0.80
504	Bâtiments	Amiante	50%	Commiss administratif	2009	-	-	0.50	-	-	-
504	Bâtiments	Amiante	100%	Commiss administratif	2009	-	-	-	-	-	1.00
504	Bâtiments	Amiante	100%	Ingénieur	2009	-	-	-	-	-	1.00
504	Bâtiments	Amiante	100%	Technicien	2009	-	-	-	-	-	1.00
504	Bâtiments	Amiante	100%	Technicien	2009	-	-	-	-	-	1.00
514	DG PAV	PAV	100%	Directeur de projet	01.02.2008	15.04.2008	-	-	-	0.21	-
514	DG PAV	PAV	100%	Chargée de communication.	01.10.2008	-	-	-	-	0.25	1.00
514	DG PAV	PAV	50%	Architecte	01.11.2008	-	-	-	-	0.08	0.50
514	DG PAV	PAV	100%	Economiste	01.11.2008	-	-	-	-	0.17	1.00
514	DG PAV	PAV	100%	Chef de projet - spécialisé	2009	-	-	-	-	-	1.00
514	DG PAV	PAV	100%	Chef de projet - spécialisé	2009	-	-	-	-	-	1.00
514	DG PAV	PAV	50%	Architecte	2009	-	-	-	-	-	0.50
5	DCTI	SOUS-TOTAL : NOUVEAUX AGENTS SPECIALISES (en équivalent temps plein - ETP)	0.00	0.00	0.00	0.71	10.30				
5	DCTI	TOTAL GENERAL - AGENTS SPECIALISES (en équivalent temps plein - ETP)	11.13	11.67	10.88	12.08	21.00				

I:\Sgc\COFIN\1. BUDGETS & COMPTES\Budgets 2006-2009\Budget 2009\Documents par département\DCTI\Rapport et annexes\Agents-spécialisés-2005-2008&2008/DAN TB

Département du territoire

Rapport des commissaires: MM. Jacques Jeannerat et Alain Charbonnier

Les commissaires ont été reçus le 2 octobre 2008 par MM. Robert Cramer, président du département, Philippe Matthey, secrétaire général, Vincent Mottet, directeur financier Alain Fournier, responsable de la comptabilité, Jean-François Huguet, directeur administratif, et André Wicki directeur des ressources humaines.

Introduction

Le budget 09 du Département du Territoire (DT) est parfaitement dans la cible des objectifs du PFQ.

M. Cramer nous a rappelé les principes du PFQ, consistant à comprimer les postes, les dépenses générales et les investissements, afin de permettre au Conseil d'Etat (CE) d'avoir une enveloppe à disposition. Le point où le CE ira au-delà de la limite fixée par le PFQ, porte sur les investissements et plus particulièrement sur le contrat de prestations des TPG : en effet, la volonté politique de développer les transports publics a pour résultat de réaliser des investissements, lesquels se traduisent par des subventions supplémentaires aux TPG.

En ce qui concerne la masse salariale et plus particulièrement le nombre de collaborateurs, le DT est allé au-delà de la diminution de 5% des postes prévue sur 4 ans. Toutefois, M. Cramer souligne que le DT se doit d'être transparent sur ce point. En effet, le DT a connu beaucoup de mouvement de postes, qu'il est possible de classer en deux types: tout d'abord des mouvements internes à l'Etat, comme par exemple le vétérinaire cantonal, qui a été transféré au DES; deuxièmement, un grand nombre de collaborateurs ont quitté l'Etat pour rejoindre les SIG. A chaque fois que les SIG ont repris des activités exercées auparavant par l'Etat, comme par exemple la station d'épuration, les Cheneviers et plus récemment le Pôle-Vert, le DT a laissé le choix aux collaborateurs de savoir s'ils souhaitaient devenir des collaborateurs des SIG ou s'ils souhaitaient plutôt conserver leur statut de collaborateur de l'Etat de Genève. Dans la majorité des cas, les collaborateurs ont préféré adopter le statut des SIG, plus avantageux à plusieurs égards. Concrètement, cela signifie que le nombre de postes au DT diminue, mais finalement, pour l'Etat, le coût reste le même. Par conséquent, le DT souhaite être transparent sur ces mouvements.

M. Cramer nous a également indiqué qu'en tenant compte de ces mouvements, la diminution des postes au niveau du DT est très spectaculaire sur l'entier de la législature. Toutefois, en vérité, le DT aura réellement diminué ses postes de 5% d'ici à la fin de la législature. Parallèlement à cela et ainsi qu'annoncé, le CE a donné l'autorisation de procéder à des engagements, soit 4 à 5 postes supplémentaires au DT, afin d'accélérer le développement au niveau de l'aménagement du territoire : concrètement, il s'agit de la rédaction de plans

localisés de quartier afin d'aller de l'avant avec le développement de Genève et de faire face au défi de la mobilité. Une partie de ces engagements sera couverte par le biais de compressions de postes à l'interne: ainsi, seul 1,5 poste ne pourra pas être absorbé.

Le secrétaire général a souligné à ce sujet qu'un effort colossal a été fourni et qu'il a été possible de le tenir avec des réallocations internes. Toutefois, il a déclaré qu'à un moment donné, il faudra avoir l'honnêteté d'avouer qu'il sera difficile de réaliser des prestations de la même qualité en allant au-delà au niveau de la réduction des postes.

Les actions prioritaires du DT pour 2009

Nouveaux outils pour la construction de l'agglomération transfrontalière

- Projet d'agglomération franco-valdo-genevois
- Révision du plan directeur cantonal (PDC) : mise en route
- Coopération transfrontalière

Habitat et développement des activités : intensification des travaux de planification

- Praille-Acacias-Vernets (PAV)
- Les Vergers, la Chapelle-les Sciers, Frontenex-La Tulette
- Mon Idée, Communaux d'Ambilly
- Bernex-Est
- Plaine de l'Aire
- Valorisation des terrains des gares du CEVA (SOVALP ; SOVAGEV ; SOVACB)

Mobilité : l'extension du réseau de tramway se poursuit

- Démarrage de la réalisation du tramway Cornavin-Onex-Bernex (TCOB)
- Poursuite de celle du tramway Cornavin-Meyrin-CERN (TCMC)
- Etude du tramway Genève-Grand Saconnex

Nouvelles actions en matière de recyclage de déchets, de dépollution et de protection des personnes

- Mise en œuvre du nouveau plan de gestion des déchets
- Assainissement de l'air
- Assainissement d'Artamis
- Assainissement de l'environnement bâti : Amiante, plomb
- Renaturation des cours d'eau : l'Aire, la Drize, l'Hermance, la Seymaz
- Plan directeur de l'énergie : vers une société à 2000 watts

Agriculture, nature et paysage : actions de promotion et de protection du patrimoine

- Vignoble de l'Etat et promotion des produits du terroir : la Maison du terroir prend forme
- Collaboration transfrontalière en matière agricole améliorée
- Arbres, flore et faune sous contrôle

Gestion budgétaire, contrôle interne et politique du personnel : les réformes mise en œuvre

- Budget davantage comparable avec le budget 2008 que cela n'a été le cas pour l'exercice précédent
- Taux de couverture des charges par les revenus de 26% : légèrement supérieur au PFQ
- Poursuite de la mise en œuvre du système de contrôle interne
- Effort en termes d'efficience : 26,30 postes supprimés= 5% de la dotation initiale de 2006
- Centralisation des ateliers sur le site de l'ancien arsenal cantonal transformé en un secteur de la logistique civile et militaire
- Communication : accent mis sur l'accompagnement des grands projets prioritaires
- Mensuration officielle. Mettre à disposition les géodonnées complètes, actuelles, compétentes et homogènes sur tout le territoire genevois

Budget de fonctionnement***Service de la mobilité***

Un collaborateur explique que l'augmentation importante du montant de ce service correspond à des ressources affectées à la mise en œuvre du plan de mobilité de l'Etat, vaste opération transversale. Le DT a constaté l'utilité d'engager un certain nombre de moyens à cet effet. Toutefois, il est à souligner que le plan de mobilité a une structure de projet avec un début et une fin; par conséquent, le mandat du collaborateur qui vient en appui pour l'ensemble des départements concernés par cette vaste opération est estimé à environ deux ou trois ans.

Une réorganisation importante est intervenue cette année avec l'entrée en fonction de la direction générale du service de la mobilité. M. Cramer explique qu'auparavant, il y avait deux ou trois collaborateurs du service de la mobilité qui se concevaient comme experts, alors qu'ils n'étaient pas en mesure de prendre des décisions et des initiatives, mais uniquement de mettre des règles en pratique ! Cette lacune n'est pas sans effet, car les communes genevoises sont extrêmement mécontentes des rapports qu'elles entretiennent avec le service en charge de la mobilité à Genève; d'une part, parce qu'elles ont l'impression d'avoir affaire à des gens qui appliquent les règles de manière trop stricte, d'autre part en raison du manque de formation des personnes de contact.

Le service a des lacunes, dans la mesure où il n'est pas capable de réaliser plus qu'un certain nombre de carrefours en une année. M. Cramer pense donc que pour l'instant, il y a des lacunes à l'Etat dans ce domaine, notamment par rapport aux pistes cyclables et à des projets de piétonisation ; le Service de la mobilité n'est pas en mesure de donner des mandats, car il n'est pas capable de les suivre. Il conclut que la réorganisation du Service de la mobilité doit permettre de répondre aux demandes des communes et de jouer effectivement un rôle dans le cadre du développement de l'aménagement de Genève. Un collaborateur ajoute qu'au niveau du Service de la mobilité, sur une masse de 60 collaborateurs, 50 collaborateurs s'occupaient de l'opérationnel, tandis que 10 collaborateurs s'occupaient de la planification, donnaient des préavis et accompagnaient l'élaboration des plans directeurs de quartier. La mue de ce service est pour une partie liée à la technologie, à savoir qu'il existe un certain nombre de fonctions pour lesquels il n'y a plus forcément besoin d'autant de personnes, et qu'en outre, il a été nécessaire de renforcer l'équipe de planification de manière à être en phase avec l'aménagement du territoire et la police des constructions

En ce qui concerne le contrôle interne et les rapports de l'ICF sur ce service, un collaborateur du service indique qu'en termes d'effectifs, il y a une personne qui travaille à 80% et qui s'occupe du contrôle interne sur le plan stratégique. Ce collaborateur a notamment la charge de s'assurer du suivi des rapports ICF. Actuellement, ces rapports sont au nombre de deux au DT concernant la direction générale de la mobilité : le premier a trait à la mobilité et aux TPG et préconise un renforcement du suivi du contrat de prestations de l'ICF, le second porte sur la circulation. L'ICF demande une clarification de l'organisation et des procédures dans ce secteur où effectivement, il y a des optimisations possibles, mais qui ne requièrent pas nécessairement un renforcement des ressources.

Les agents spécialisés

Si les postes ont bien diminué selon les objectifs du PFQ, les commissaires ont relevé la création d'un certain nombre de postes d'agents spécialisés, dans différents services.

Un collaborateur du service explique que les augmentations des charges du personnel au niveau du service de la mobilité découlent du fait qu'en plus de la rubrique du traitement des agents spécialisés, il y a également un ou deux agents spécialisés qui viennent temporairement en appui pour des projets de durée limitée. Pour le projet Praille-Acacias-Vernets, par exemple, l'équipe a été renforcée. Mais il précise que le DT ne veut pas créer des postes pérennes pour des projets d'une durée limitée.

Un collaborateur du service précise que dans le volet environnement, il y a également des renforts temporaires, soit des agents spécialisés pour le programme de désamiantage de l'Etat. Toutefois, ce mandat ne devrait pas dépasser deux ou trois ans. De plus, dans le dossier de l'amiante, il y a aussi un mandat de durée limitée pour élaborer un bilan carbone, opération qui demande des ressources, soit un poste pour environ deux ans.

A la direction générale de la nature et du paysage, le secrétaire général explique qu'il y a un agent spécialisé dans ce domaine, qui sert comme appui et a

pour mission de gérer toutes les nouvelles relations contractuelles avec la Confédération en lien avec la RPT. Toutefois, cette mission devrait prochainement arriver à terme.

Concernant une augmentation respective des rubriques « Honoraires et prestations de tiers » ainsi que « Frais d'études » dans le domaine de l'aménagement du territoire, les commissaires se demandent si les gens nouvellement engagés ne peuvent pas réaliser ce type d'études. M. Cramer considère que si ces collaborateurs étaient opérationnels, ce serait irresponsable de les affecter à la réalisation d'études, dans l'objectif d'économiser quelques centaines de milliers de francs, alors que cela aurait pour conséquence directe de bloquer le développement des quartiers.

Mouettes Genevoises

M. Cramer indique que la Commission des finances sera prochainement saisie d'un contrat de prestations relatif aux Mouettes pour les années 2009 et 2010. Ce projet de contrat de prestations se présente avec une convention d'objectifs signée, avec des indicateurs affinés, et avec le litige pendant devant le TA. M. Cramer rappelle qu'il n'y a pas besoin d'élaborer de contrat de prestations jusqu'en 2008, qui est une année de « tolérance ».

M. Cramer souligne que la situation n'est pas figée, qu'elle est évolutive mais qu'elle a été stabilisée dans un souci d'intérêt public. Cependant, les indicateurs qui figurent dans le contrat de prestations sont solides, et en outre, les deux activités que représentent le tourisme et le transport public sont totalement séparées. Enfin, les employés sont au bénéfice d'une convention collective de travail. Le PL devrait être déposé au mois d'octobre

Redevance des Déchets

Les commissaires s'enquièreent de la redevance sur les déchets, dont le montant a énormément augmenté. M. Cramer explique que cela a trait à la problématique du Fonds cantonal pour la gestion de déchets. Il explique que ce fonds sert d'une part à mener une politique d'information en matière de gestion des déchets et, d'autre part, à payer les coûts de fonctionnement des espaces de récupération des déchets. Il rappelle qu'au départ, il y avait une seule ESREC au Nant de Châtillon; aujourd'hui, il en existe trois. Or, à partir du moment où il y a eu une troisième ESREC, leurs coûts ont plombé le Fonds cantonal pour la gestion de déchets qui, l'année dernière, était déficitaire. Par conséquent, d'entente avec les communes, une évaluation du coût de ce fonds a été réalisée, qui démontre qu'une augmentation de ce fonds est inévitable, sans quoi les ESREC risquent de faire faillite. Enfin, il précise que cette augmentation a été ratifiée par l'ACG.

Promotion de l'agriculture

Les commissaires s'étonnent de l'existence de plusieurs lignes budgétaires concernant la promotion de l'agriculture. M. Cramer explique que la promotion de l'agriculture passe par deux voies. Premièrement, elle passe par l'OPAGE, qui est une fondation de droit privé et qui réalise de la promotion professionnelle. Sur le

plan comptable, une modification a été introduite entre les exercices 2008 et 2009, en ce sens que le libellé de la rubrique a été revu de façon à ce que l'OPAGE dispose d'une rubrique propre clairement identifiée, nouvellement libellée "OPAGE, promotion agricole" (auparavant "promotion agricole").

En outre, il existe une rubrique au Service de l'agriculture qui permet d'aider les gens travaillant dans une perspective non-commerciale et développant de nouveaux procédés de promotion à l'agriculture (par exemple, les Jardins de Cocagne).

Budget d'investissement

Sécurisation de Lully

M. Cramer explique que cette opération s'inscrit dans le processus de renaturation de l'Aire. Il explique que la sécurisation immédiate de Lully a déjà été réalisée. Toutefois, ce sera le chantier de renaturation verte qui assurera une protection définitive, car il permettra d'éviter autant les inondations que les problèmes liés aux eaux de ruissellement.

Communaux d'Ambilly

3,9 mio. de francs sont destinés aux routes et voies de communication au niveau de la direction générale de la mobilité. Le Département indique qu'il travaille sur la route de desserte pour les communes d'Ambilly, notamment l'étude liée au projet de tram.

Département de la solidarité et de l'emploi

Rapport des commissaires: MM. Christian Bavarel et Eric Bertinat

Les commissaires ont été reçus le 30 septembre par MM François Longchamp, conseiller d'Etat, Christian Goumaz, secrétaire général et Laurent Pally, services financiers.

Introduction

C'est avec plaisir que les deux commissaires en charge du DSE ont procédé à l'audition du Département. Nous soulignons son extrême disponibilité à notre égard et sa volonté de transparence; qu'il en soit ici remercié.

Principales nouveautés

Divers changements (RDU, OPI...), dont les effets sont perceptibles au sein des différentes rubriques.

- le nouveau bâtiment des ports francs,
- les changements intervenus dans les structures de PALEXPO,
- le chantier en cours à l'Aéroport international de Genève
- les modifications intervenues au titre de la participation accrue des familles aisées aux frais d'assistance
- l'extension des dispositifs de lutte contre les abus au SPC et à l'OCPA, notamment pour ce dernier sous l'angle de la notion de domicile (selon CC et faisceau d'indices)

Dispositifs de luttes contre les abus

Les tribunaux ont généralement une vision assez restrictive de la notion de domicile.

Il s'agit bien évidemment de tenir compte de chaque situation spécifique, mais on peut aisément imaginer que la personne qui conserve deux résidences engage des frais significatifs, difficilement justifiables dans le cadre d'une demande d'aide sociale.

Il s'agit donc de faire un choix et de s'y tenir, car les prestations complémentaires sont calculées en valeur genevoise et ne doivent pas servir à vivre p.ex. en Espagne grâce à l'effort de la collectivité.

Dans le cadre de la détermination du domicile, il a été mis en place des contrôles ciblés à partir d'éléments supposés douteux (comme par exemple l'absence continue de frais médicaux, le courrier non retiré,...).

Dans le cadre de l'OCPA, les contacts avec l'administration sont assez restreints (par exemple, dans le cas d'un changement affectant la rente) au-delà, tous les deux ans, des ajustements – indexation – et tous les 5 ans, de l'intervention qui est l'occasion d'un contact et d'un contrôle.

Sur quelques autres sujets, comme les allocations familiales, les subsides, l'expérience pilote HESTIA ou encore les EMS (projet de loi prévu pour novembre 2008), la lecture du rapport remis aux commissaires fournit les informations nécessaires.

LIAF

Petite note sur l'évaluation globale en termes de coût, de suivi et de dépenses supplémentaires pour l'administration, induites par la mise en œuvre des exigences liées à la LIAF, y compris en termes de postes.

M. LONGCHAMP consacre personnellement une heure par jour à régler les différentes problématiques et contradictions intervenant tant au niveau de la FEGEMS que des EMS.

Pour le seul domaine du handicap, on compte la majorité du temps de travail d'un collaborateur et demi, haut fonctionnaire, depuis plus de trois mois, obligeant à réitérer les mêmes explications à 17 conseils de fondation différents ; sans compter tout le domaine des seuls EMS.

A ce stade d'avancement de ce chantier, la LIAF permet un premier bilan.

Il s'agit probablement de cinq postes à plein temps (élaboration des contrats, suivi interne...), dont le coût pourrait osciller globalement (coûts indirects y compris) aux alentours de 150'000 CHF. Ceci démontre le coût important engendré par ce dispositif.

La valeur ajoutée est relativement modeste dès lors que les normes sont prédéfinies dans ces secteurs et doivent de toute manière être appliquées.

On peut notamment rajouter le coût des journées d'études (150 personnes) ou le coût de l'immobilisation des plus hauts fonctionnaires durant les séances de commission, pour la mise au point des contrats LIAF, sans compter tous les échanges ultérieurs nécessaires à dissiper certaines craintes. Précisons que ce temps est consommé au détriment d'autres tâches.

Il faut noter la situation relative à la signature successive de plusieurs contrats, à chaque fois modifiés, qui peuvent donner de l'administration et de ses collaborateurs une image de grande confusion, alors qu'il s'agit d'exigences posées par la Commission des finances.

Dans l'hypothèse où la Commission d'évaluation des politiques publiques accepterait d'évaluer ce dispositif, il faudrait songer à la renforcer et à la doter des effectifs suffisants. A défaut, il faudrait alors financer ces évaluations périodiques, sans compter la part d'immobilisation des ressources humaines à l'interne.

Enfin, tout ce dispositif ne vise pas l'essentiel, à savoir la qualité, par ailleurs excellente, des soins au sein des établissements, mais relève uniquement de problèmes de gestion.

Par conséquent, le Conseiller d'État encourage vivement la Commission des finances à ne pas engager de nouveaux changements à deux mois de la présentation du nouveau projet de loi, ce afin d'assurer à tout le moins une certaine cohérence dans le respect de l'autorité de l'État.

Il rappelle d'ailleurs qu'aucune augmentation des subventions n'a été présentée dans ce projet et que l'objectif de réduction des postes a été tenu.

Le Département a scrupuleusement suivi la ligne, le calendrier et la méthode préalablement décidés, tant au niveau du personnel que de la subvention.

Indexation

Il ne s'agit que d'une indexation partielle.

La clé de répartition est déclinée ainsi: 20 % de la subvention en provenance de l'État, 20 % en provenance de la LAMAL et les 60 % restants financés par les pensionnaires, c'est-à-dire aux trois-quarts par l'OCPA.

M. BERTINAT s'interroge sur le comblement financier des dépenses non couvertes par la hausse de la subvention.

M. LONGCHAMP indique que les gains d'efficience permettent néanmoins d'offrir les mêmes prestations; ce mécanisme fonctionne également au sein de l'État ou dans les EPH. En réalité, tous les établissements subventionnés entreprennent un effort à l'interne et subissent le même régime. Il est à noter que tous les EPH montrent des comptes en amélioration (sauf 1).

Pour revenir un instant à la FEGEMS, il indique que l'État ne jouera pas le rôle d'intermédiaire dans les négociations, surtout lorsque l'on sait que cette fédération dispose de sept postes, en regard de 4,8 postes pour assurer toute la politique publique, sans même parler de INSOS qui réalise le même travail avec moins d'un poste.

Quelques points du budget

Le plan quadriennal est respecté.

Le dispositif du 13e salaire correspond à une augmentation de la subvention.

D'autre part, le prix de pension dans les EMS sera bientôt adapté en fonction de la masse salariale.

Le taux de prise en charge du prix de pension par les prestations complémentaires: 100% pour les EPH et 72% pour les EMS (*se référer au tableau*).

Le nombre de collaborateurs: 3500 pour les EMS, 1500 pour les EPH et 800 pour l'HG.

SCARPA

Au sujet du SCARPA (voir pp. 47-48 (2008) et en regard de la p. 62 (2009), rubrique 338, 4,9 Mio. de provisions en 2009).

Le déménagement a eu lieu la semaine dernière dans des locaux proches de la rue du Rhône, car les anciens locaux avaient effectivement été considérés comme insalubres par l'OCIRT.

Il faut rendre hommage à l'excellent travail de la directrice de ce service, qui par son engagement et sans jamais perdre son calme, a permis d'éviter son explosion, bien que ses collaborateurs jeunes mais très engagés aient été confrontés à une démultiplication des tâches, dans des locaux étroits et des conditions difficiles.

Transferts

Au sujet des transferts, on trouve un différentiel (4,8) en négatif de cinq postes EMS en provenance de l'ancien département de tutelle, depuis le 1^{er} juillet (DES).

OCE

Les postes OCE sont entièrement pris en charge par le fédéral (ou p. ex. caisse genevoise de compensation).

Auxiliaires

L'engagement (de réduction) promis au sujet des postes d'auxiliaires en début de législature a été tenu.

La suppression effective des postes aura lieu au plus tard au 1er janvier 2009.

Chômage

Pour le chômage, dont la durée moyenne a considérablement baissé, une marge de manœuvre est désormais disponible. Cette zone tampon servira même en cas de retournement de conjoncture (probable).

AIG

La poursuite et l'augmentation des bénéfices de l'AIG, et ce même au moment où l'aéroport multiplie ses investissements par trois (à raison de 100 millions par an).

4,7 millions de recettes liées au droit de superficie et 20 millions représentant 50 % du bénéfice réparti sur deux exercices, à destination de l'État, ce qui laisse entrevoir encore de bonnes perspectives pour l'année prochaine, même en cas de retournement de tendance.

EMS

Le passage du montant de la subvention d'exploitation des EMS de 94 millions à 105 millions s'explique par un effet lié au 13e salaire, ainsi qu'à l'ouverture de nouvelles places en EMS (73 lits supplémentaires en 2009 et 53 lits annualisés en 2008).

Il faut y ajouter deux chantiers EMS en cours, la Poterie et Mon Idée.

Les cinq projets de construction soumis sont les derniers, dans l'attente de la planification ultérieure.

Il faut toutefois relativiser la pénurie de places disponibles (110 personnes en attente aux HUG).

La construction de 7 EMS est en cours.

Le bâtiment « Happy Days » à Plan-les-Ouates (60 lits annualisés) permettra, au-delà des vases communicants (fermeture provisoire ou définitive d'EMS), de dégager les premières places « en net positif ».

En conclusion entre les constructions en cours et les fermetures probables de petits établissements, on peut tabler sur une situation relativement stable.

Hospice général

Rapport des commissaires: MM. Eric Bertinat et Christian Bavarel

L'audition a eu lieu le 30 septembre, en présence de M. le Conseiller d'Etat François Longchamp, de M. Laurent PALLY (Services Financiers, DES), de M. Christian GOUMAZ (Secrétaire général, DES), de Mme Anne MEROTH (contrôle de gestion, HG), de M. Pierre MARTIN-ACHARD (président du conseil d'administration, HG) et enfin de M. Bertrand LEVRAT (directeur général, HG).

Principales informations

Un résultat positif de 14 millions ;

Action sociale : – 800 dossiers (-10%) ;

Asile : stabilisation des personnes dans le dispositif

Subventions fonctionnement

Les subventions se stabilisent. L'an dernier, elles étaient budgétisées à 260'703 millions de francs. Pour 2009, elles sont de 264'404 millions. La différence de 3,7 millions s'explique par l'indexation et l'introduction (sous réserve de son entrée en vigueur) du 13^e salaire.

Le report du résultat 2007 (une économie de 1,4 million) et l'économie de 2,1 millions qui figurait au budget 2008 ont été intégrés au budget 2009.

Prestations

Après la forte augmentation en 2007-2008, liée au report de charges sur le canton dans le domaine de l'asile et au résultat des négociations avec l'AI, le budget de fonctionnement « prestations » pour **2009 est identique à celui de 2008**. Pour parvenir à cet équilibre d'un exercice à l'autre, il a été postulé que les comptes 2008 devraient dégager un boni d'environ 14 millions, somme reportée sur le présent budget et malgré une augmentation de l'indexation (RMCAS + 1,5 million et CSIAS + 2,5 millions) et de l'action sociale (+ 10 millions); le total des prestations 2009 reste ainsi identique à celui de 2008.

SCARPA

19 % de familles monoparentales sont inscrites à l'aide sociale et ce chiffre reste stable (17'000 personnes à l'HG soit 9'000 dossiers, dont 6'000 sont des dossiers financiers). Il y a environ 1'200 dossiers concernant les familles monoparentales.

La nouvelle LARPA a eu finalement un impact assez faible au niveau du SCARPA. Un suivi précis a été entrepris à la suite des modifications législatives.

On recense environ 150 dossiers arrivés en juillet au niveau du SCARPA et des avances alimentaires. Par ailleurs, ces dossiers étaient déjà suivis au niveau de l'assistance publique. Au moment des modifications (2007), une antenne de l'HG a été ouverte au sein du SCARPA, de manière à veiller à l'accompagnement des personnes concernées. Des séances d'information ont eu lieu. En résumé, ces cas sont connus et le suivi est assuré, sans inquiétude particulière.

Toutes les personnes qui devaient être aidées l'ont été, avec des effets considérables sur le plan du SCARPA.

Aide sociale

La répartition familiale est la suivante ; 40 % de célibataires, 20 % de divorcés, 15 % de séparés, et 22 % de personnes mariées. *Les hommes et femmes sont en nombre égal. Ces proportions sont généralement invariables dans toute l'Europe.*

La réduction observée, de l'ordre de 10 % des dossiers d'aide, n'est pas uniquement liée à la conjoncture, mais également aux impacts de la nouvelle politique et plus particulièrement du rapprochement opéré entre l'OCE et l'HG (ouverture de bureaux HG au sein de l'OCE pour éviter l'ouverture de dossiers « de transition », dans l'attente d'obtenir les allocations de chômage, avec compression des délais et meilleure transmission des informations).

Contrôles des bénéficiaires et contrôles internes

Les abus sont globalement assez limités. À ces contrôles et aux sanctions peuvent s'ajouter le dépôt d'une plainte pénale en cas d'escroquerie. Un accent a été mis sur le contrôle interne. Une cellule spécialisée et visant la bonne application des normes et des règles par un cadrage plus strict a permis de lutter plus efficacement encore contre les abus.

Quelques chiffres de l'action sociale à fin juin 2008 :

- 678 enquêtes d'ouverture effectuées, conformes.
- 466 enquêtes non-conformes (pas nécessairement une fraude).
- 1144 enquêtes à l'ouverture, à la fin juin 2008.

La majorité des irrégularités concerne l'adresse du domicile ou la situation de famille, selon CALVIN et OCP.

- 129 enquêtes ont été jugées non conformes à cause de la présence d'un véhicule, qui devrait être vendu pour espérer voir l'HG entrer en matière.
- 123 enquêtes complètes ont été menées à la demande des assistants sociaux et ont révélé 82 cas non conformes (généralement liés à du travail au noir). L'accès aux données bancaires est réalisé (selon l'acceptation préalable de l'usager à l'origine de la demande).
- 260 enquêtes partielles (dès que le dossier atteint 2 ans) ont révélé 46 dossiers non-conformes. Tous les dossiers de plus de deux ans sont réexaminés.

Les contrôles se réalisent de manière régulière, trois mois après l'ouverture du dossier, au terme d'une année, ainsi que trois mois après la fermeture du dossier.

Il s'agit également de permettre une amélioration qualitative interne de la gestion des dossiers par les assistants sociaux.

Asile

Au sujet de l'asile, en page 10, il est intéressant de constater que, bien que 98 % des collaborateurs se soient prononcés en défaveur de cette réglementation, la loi sur l'asile est appliquée de manière parfaitement loyale.

À Genève, 400 personnes ont été déboutées et orientées vers le centre des Tattes ; dans certains cas, cette situation a été à l'origine de l'abandon d'un travail.

Ces personnes sont passées dans la catégorie de l'aide d'urgence, sans toutefois qu'aucun projet réel de départ ne soit prévu ni par les personnes elles-mêmes, ni par l'administration. Elles se trouvent donc dans une situation sans grande issue mais préfèrent rester et vivre parfois de petits trafics. À ce sujet, les aspects sécuritaires prennent une place non négligeable, en collaboration étroite avec la police.

Les effets de SCHENGEN et DUBLIN sont aujourd'hui imperceptibles.

Un flux de l'ordre de 40 personnes en provenance des centres de la Confédération avait pourtant été attendu ; au contraire, deux à trois fois plus de personnes arrivent actuellement (90 en juillet et 60 en août, en provenance d'Irak ou d'Afrique de l'Ouest) dans le centre d'Asnières.

Les sorties sont stables.

La part versée par la Confédération fait l'objet d'un forfait, qui sera intégré sur trois exercices à partir de 2009 et pour solde de tout compte; ce forfait sera intégré à raison d'un tiers en 2009, un tiers en 2010 et un tiers en 2011. Ce forfait unique démontre bien la volonté de désengagement de la Confédération et il aura un impact sur les finances du canton (voir page 12).

Mais le principal problème demeure celui de l'absence d'accords de renvoi vers les principaux pays dont sont ressortissants la majorité des personnes concernées (par exemple, la Sierra Leone). Les mouvements financiers se font sous forme de contribution à la famille d'origine ; d'autre part, des personnes sont souvent fortement endettées vis-à-vis de leur entourage d'origine et ne veulent pas rentrer pour éviter d'être confrontés à cette situation.

Quel est le coût final de ce dispositif ? 10'800 CHF par an, en prestations directes, pour une personne déboutée et un déficit de 12 millions en 2008.

Les personnes déboutées sont actuellement prises en charge dans les centres de requérants d'asile. Dans l'hypothèse d'une solution du type «Aigues Vertes », elle devrait être offerte aux requérants d'asile et non aux personnes déboutées.

Cette situation ne créera-t-elle pas à long terme des conséquences fort dommageables sur la santé des personnes concernées, générant indirectement des coûts pour la collectivité, qu'il s'agisse de coûts sanitaires ou de coûts indirects liés au traitement de la délinquance ? Il s'agira de s'en inquiéter dans les prochaines années. En tout état de cause, les autorités agissent dans le respect des normes légales.

Il est évident qu'il peut exister des coûts indirects à l'égard des autres cantons (1'250 interdictions d'entrer dans les centres ont été prononcées), ainsi que par rapport au développement d'une certaine délinquance et d'une petite délinquance à l'intérieur et aux abords de ces centres.

Le principe de gestion appliqué dans cette situation visé prioritairement l'instauration d'une paix sociale entre toutes les communautés amenées à se côtoyer en un même lieu.

Quel est le nombre de personnes concernées par les forfaits ODM ?

-622 permis F de plus de sept ans.

-240 nouveaux arrivants.

-567 admissions provisoires.

-442 avec délai de départ.

-80 nouveaux déboutés.

-425 indépendants.

-961 réfugiés statutaires.

Logements pour les anciens bénéficiaires de l'asile

Une problématique particulière préoccupe les responsables de l'HG : celle des anciens bénéficiaires de l'asile ayant finalement obtenu des permis B ou C et qui n'entendent pas quitter les logements individuels qui avaient été mis à leur disposition, devenant alors des sous-locataires de l'HG, protégés par le droit du bail (durée un an). Ces sous-locataires en occupation illicite seront confrontés en 2009 à des procédures d'expulsion à l'échéance des contrats, de manière à pouvoir libérer des appartements, dès lors que ces personnes sont désormais légales, intégrées et travaillent en percevant des revenus.

Cette procédure sera opérée dans les formes, en tenant compte de certaines situations (quelques familles) mais sans états d'âme particuliers pour les célibataires. Ces personnes ne doivent plus relever de l'asile mais, le cas échéant, de l'assistance publique.

Ces personnes auront-elles accès au régime HBM ? Oui, mais ce n'est pas forcément le rôle de l'Hospice de rechercher de nouveaux logements pour ces personnes qui, ayant obtenu les facilités légales nécessaires, doivent désormais s'autonomiser.

L'Hospice vise la récupération d'une centaine d'appartements. Il s'agit de logements de transition, occupés aujourd'hui par une majorité de personnes désormais financièrement autonomes (seule une petite partie reste dépendante).

Annexes

1) Présentation Hospice général

2) Courrier de M. Longchamp au sujet de la loi sur l'avance et le recouvrement des pensions alimentaires (LARPA)



HOSPICE GENERAL

BUDGET 2009

Sous-commission des finances du Grand Conseil
Séance du 30.09.2008



Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

Situation 2008

➤ Un résultat positif de **14 millions**

Il est dû essentiellement à la baisse importante des dossiers d'aide financière.

➤ Action sociale : écart budgétaire - **800 dossiers (-10%)**

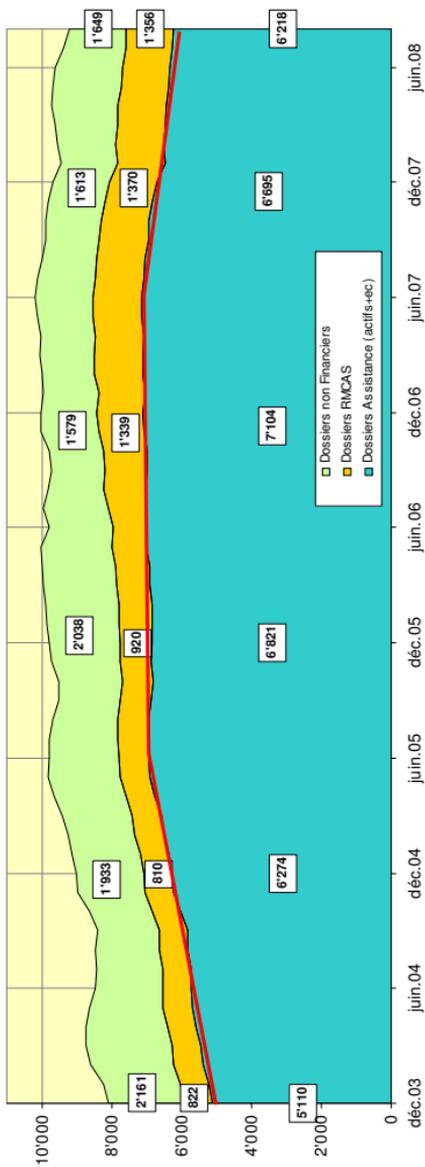
➤ Asile : stabilisation des personnes dans le dispositif

➤ Fonctionnement :

- Diminution de 21 équivalent plein temps (ept)
- Passage de 26 à 19 Centres d'action sociale et de santé (CASS)
- Hausse de la rentabilité du parc immobilier

Situation 2008 : la baisse des dossiers se poursuit

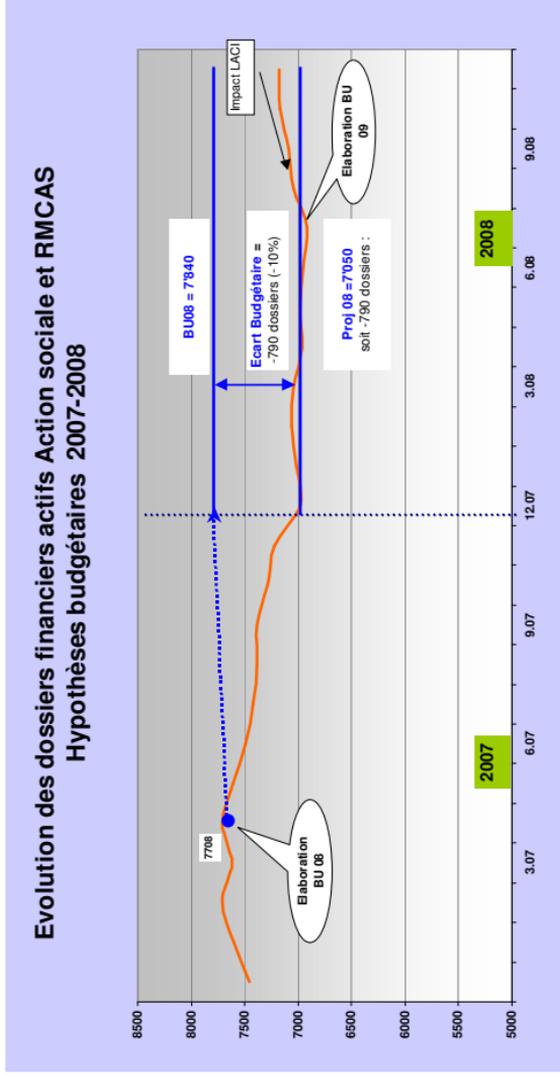
Evolution 2003-2008 du nombre de dossiers d'Action sociale



A fin août 2008, et en moyenne annuelle, les évolutions par rapport à 2007 sont les suivantes :

- Dossiers financiers d'assistance : **-635 dossiers soit -9%**
- Dossiers RMCAS : **stable**
- Dossiers d'assistance non financière : **+200 dossiers soit +12%**, mais en baisse également sur les derniers mois

Situation 2008 : évolution des dossiers



La baisse importante des dossiers est intervenue au 2^{ème} semestre 2007. En 2008, la stabilisation des dossiers aidés à environ - 800 dossiers, représente une diminution de près de 10% par rapport au budget.

En 2008, l'Hospice général verse environ 1 million de moins chaque mois par rapport à 2007.

Synthèse 2009

Prestations		Fonctionnement
2008	2009	2009
Boni projeté : 14 mios	Indexation + 4 mios Evolution des dossiers Action sociale + 10 mios	Stabilité Mécanismes salariaux +3.7

Subventions 2009 : évolutions

SUBVENTION HOSPICE GENERAL	2007 budget	Total Evolution 2007-2008	2008 budget	Total Evolution 2008-2009	2009 projet de budget	PFC 2009
Subvention Prestations aux ayant droit	157'732'850	21'725'000	179'457'850	0	179'457'850	166'387'850
Participation au Fonctionnement	84'770'063	-3'524'500	81'245'563	3'700'367	84'945'950	84'486'369
Economie sur les charges de fonctionnement		-3'524'500				
Subvention compensatoire des mécanismes salariaux exceptionnels				3'700'367		
TOTAL SUBVENTION HOSPICE GENERAL	242'502'933	18'200'500	260'703'433	3'700'367	264'403'800	270'864'219

Subvention prestations :

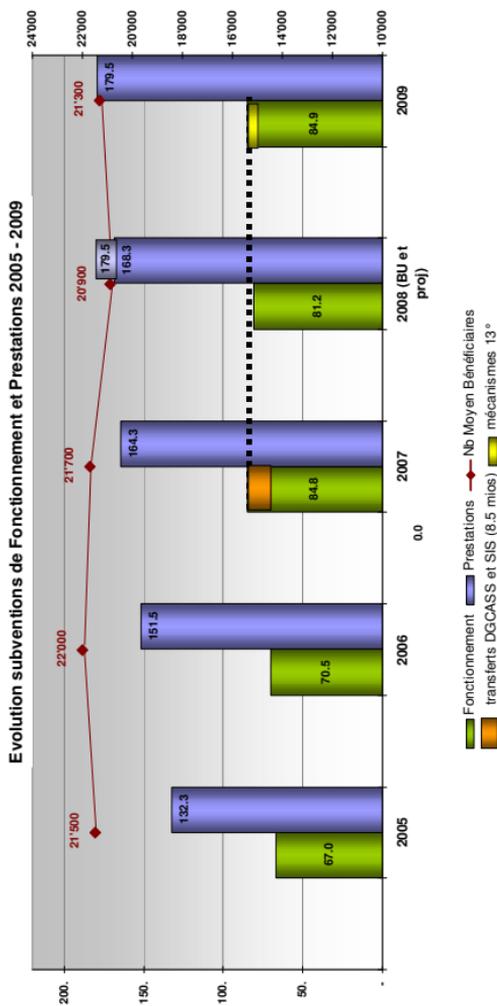
Après une forte augmentation en 2007-2008 liée au report de charge canton pour l'Asile et à la fin des problématiques AI, la subvention 2009 est **STABLE**.

Subvention fonctionnement :

A l'économie de 2.1 millions inscrite au budget 2008, une économie supplémentaire de 1.4 millions (report du résultat 2007) a été intégrée pour 2009.

La baisse globale des charges de fonctionnement est de **- 4.2% sur 2 ans**.

Subventions 2005-2009



Prestations :

Hormis l'évolution des bénéficiaires, les prestations aux ayant-droit sont influencées par les reports de charge pour l'asile, la baisse des recettes AI et par l'évolution des barèmes d'aide.

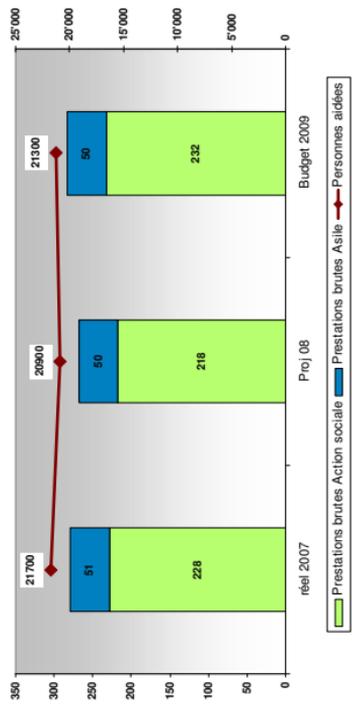
Fonctionnement :

L'augmentation est liée à la participation de l'Etat aux mécanismes salariaux.

Prestations aux usagers

Action sociale

Evolution des prestations brutes (en mios) et des personnes aidées



- > Hypothèse de stabilité des dossiers à leur niveau actuel
- > Intégration des impacts LACI estimés : +310 dossiers
- > Indexation en 2009 des barèmes (+2%)
- > Stabilisation des recettes

0
 + 10 mios
 + 4 mios
 0

Évolution des usagers et du coût moyen des dossiers

Cadre légal :

- indexation des barèmes (+2%) équivalente à 4 mios
- estimations sur les impacts potentiels LACI (attendus à partir de fin 2008)
- pas de modifications du cadre légal intégrées au budget (exemple : effet de seuil)

ACTION SOCIALE		BU_2008		Evolution 2009 (dont LACI)		BU_2009 V2		écart BU09-BU08	
DOSSIERS MOYENS ANNUELS									
ASF dossiers financiers actifs	6'260			120		5'770			-490
FMCAS dossiers financiers	1'580			190		1'590			10
TOTAL dossiers financiers	7'840			310		7'360			-480

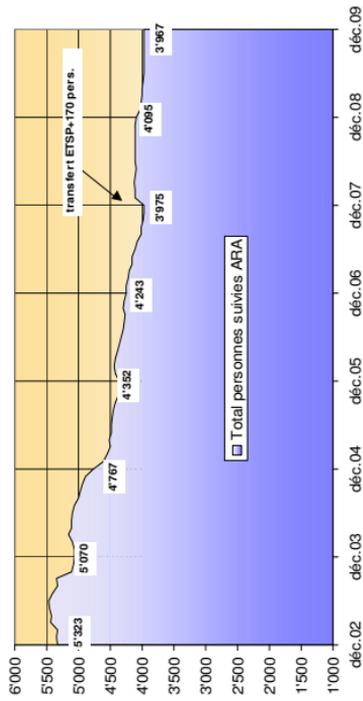
Diagramme illustrant les variations de dossiers financiers :

- Le total des dossiers financiers passe de 7'840 en 2008 à 7'360 en 2009, soit une diminution de 480 dossiers.
- Cette diminution est composée de :
 - 790 dossiers (ASF)
 - +310 dossiers (LACI)

Prestations aux usagers

Asile

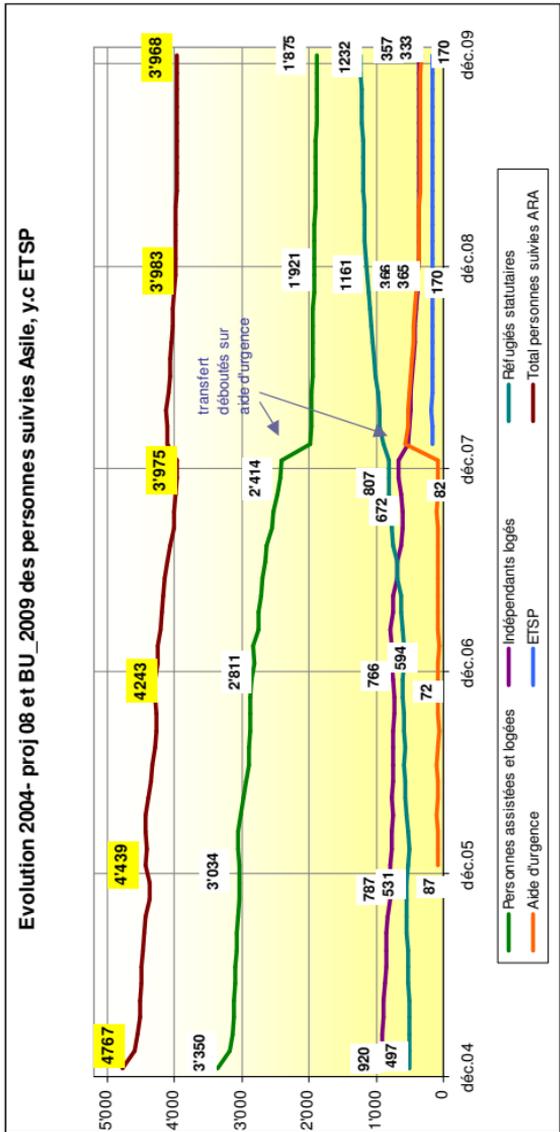
Evolution du dispositif ARA 2002 - 2009



Stabilité du budget dans un contexte de grands changements

0

Evolution des personnes suivies



Prestations

Hypothèse prestations brutes

Stabilité globale des charges

- Stabilité des requérants assistés
- Hausse des statutaires : +25% en nombre – mais prestation re facturée

Hypothèses Recettes :

Stabilité des recettes / réalisé 2008

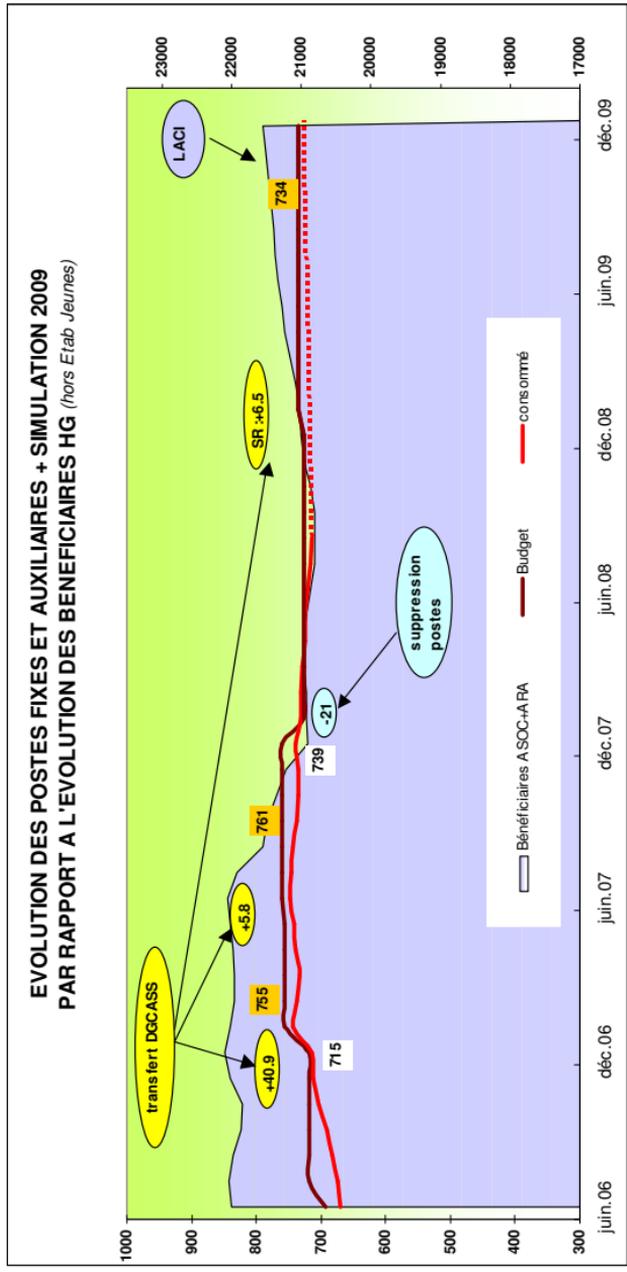
Les forfaits ODM suivent le nouveau mode de calcul introduit en 2008.

Pour rappel, ce forfait global exclut les catégories de personnes suivantes, qui ne sont plus prises en charges par la Confédération :

- Les permis F de plus de 7 ans
- Les personnes déboutées
- Les personnes occupées (ayant un emploi, même si leur revenu n'est que de CHF 200,-/mois)

Enfin, les forfaits uniques sont ré-estimés sur la base des montants payés par l'ODM en 2008 (8.3 millions pour le forfait unique déboutés, écoulé par tiers sur les exercices 2008 à 2010).

Fonctionnement



Les économies de fonctionnement représentent - 4.2% sur 2 ans
(2.1 mios en 2008 et 1.4 mios en 2009)

Optimisation du fonctionnement 2009

- Suivi des actions 2008
- Mise en œuvre des indicateurs du mandat de prestations et des données de statistiques nationales
- Rationalisation des achats, AIMP pour nos fournisseurs (assurances, relations CCA, nouveau réviseur aux comptes)
- Rationalisation des outils informatiques
- Nouvelle direction de l'asile, stabilisation du « modèle évolutif »
- Mise en œuvre d'une action déterminée sur le logement des requérants statutaires
- Création d'un réseau de pharmaciens pour les requérants d'asile
- Mise en place d'une politique RH de gestion des + de 50 ans
- Développement de parcours de formation par métiers
- Rationalisation du processus de paiement des frais médicaux
- Solutions novatrices pour le retour à l'emploi des bénéficiaires



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la solidarité et de l'emploi
Le Conseiller d'Etat

DSE
Case postale 3952
1211 Genève 3

Monsieur Pierre Weiss
Président
Commission des finances
Grand Conseil

N^{réf.} : FRL/ap

Genève, le 3 octobre 2008

Concerne : Loi sur l'avance et le recouvrement des pensions alimentaires (LARPA)

Monsieur le Président,

Je fais suite à l'audition de l'Hospice général par la sous-commission des finances du Grand Conseil le 30 septembre 2008, lors de laquelle cette dernière a posé un certain nombre de questions dont vous trouverez les réponses ci-après.

La loi sur l'avance et le recouvrement des pensions alimentaires (LARPA) a été modifiée au 1^{er} janvier 2007. Parmi les nouvelles mesures adoptées, il y avait la suppression des avances SCARPA après 36 mois. Etant donné la période de mesures transitoires définie par la loi, les changements ont déployé leur effet au 1^{er} juillet 2007.

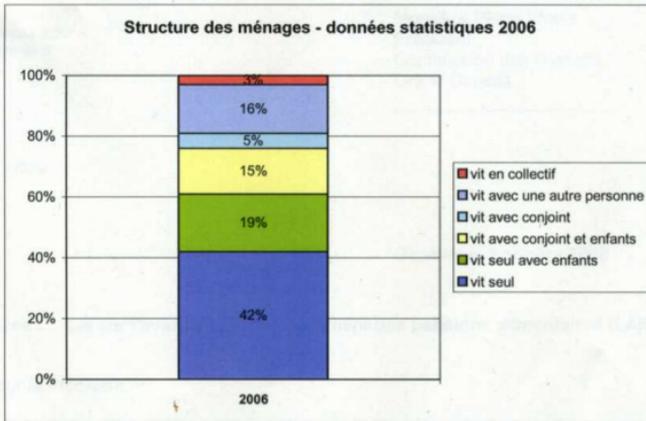
En ce qui concerne l'impact du changement de la loi, deux populations ont été identifiées :

- Les titulaires de dossiers et leur groupe familial qui sont déjà bénéficiaires de l'Hospice général et qui voient leurs prestations augmenter en raison de la fin du versement d'avances du SCARPA. De manière chiffrée et en moyenne mensuelle, cela représente :
 - o Juillet 2007 : 149
 - o Janvier 2008 : 112
 - o Juillet 2008 : 105
- Les titulaires de dossiers et leur groupe familial nouvellement bénéficiaires de l'Hospice général suite à la suppression de leurs avances SCARPA. De manière chiffrée et en moyenne mensuelle, cela représente :
 - o Juillet 2007 : 19
 - o Janvier 2008 : 20
 - o Juillet 2008 : 24

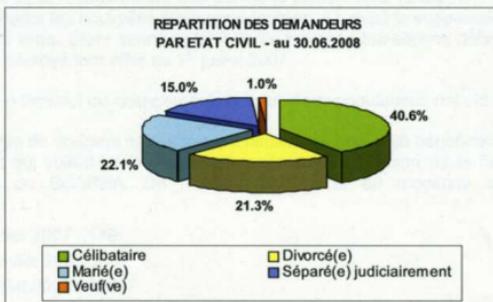
En 2008, la totalité des dossiers concernés représente 2% du total des dossiers financiers de l'Aide sociale.

R

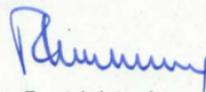
En complément et selon la demande de la sous-commission, vous trouverez ci-dessous les graphiques relatifs à la structure des ménages (données provenant d'une étude statistique de 2006) et la répartition des demandeurs par état civil (situation au 30 juin 2008).



Pour la structure des ménages, les familles monoparentales représentent donc 19% des unités d'aide.



Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


François Longchamp

Copie à : - M. Christian Bavarel, sous-commissaire DSE
- M. Eric Bertinat, sous-commissaire DSE

Département de l'économie et de la santé

Rapport des commissaires: MM. Alberto Velasco et Edouard Cuendet

MM. Cuendet et Velasco qui ont auditionné le DES (les 6 et 14 octobre 2008) ainsi que les HUG (27 octobre 2008) tiennent à remercier pour leur disponibilité, d'une part, le Conseiller d'Etat Pierre-François Unger ainsi que ses collaborateurs et, d'autre part, M. Bernard Gruson, Directeur général des HUG. Les commissaires soulignent également la qualité de la documentation remise avant l'audition.

I. INTRODUCTION

Présentation et remarques générales

Le budget présente :

- 1'135'712'358 F aux dépenses
- 57'682'070 F aux recettes

Toutes les données essentielles du projet de budget 2009 du DES, y compris la subvention aux HUG, sont contenues dans l'exposé des motifs rédigé par le Département, dont divers extraits sont annexés au présent rapport. Les membres de la Commission des finances sont invités à s'y reporter. Les éléments qui suivent concernent des points plus spécifiques.

II. DES

Tourisme

M. Unger indique que le contrat de prestations avec Genève Tourisme est en train d'être finalisé.

Un commissaire estime que la promotion touristique devrait s'étendre jusqu'à Chamonix.

Pour répondre à un commissaire, le directeur général des affaires économiques relève que la taxe sur le tourisme se monte à CHF 14 millions, dont une partie est affectée au paiement de la carte de circulation.

Un autre commissaire se demande si le personnel de Genève Tourisme est actuellement en adéquation avec les objectifs fixés.

Le chef du Département indique que c'est le cas, à l'exception d'une petite minorité qui doit encore être recadrée. Il rappelle que Genève Tourisme est une société privée. Il signale également que le contrat de prestations contient des indicateurs précis.

Promotion économique

Pour répondre à un commissaire, le directeur général des affaires économiques indique que l'augmentation des charges de personnel de 10,2% est imputable essentiellement aux mécanismes salariaux et qu'il n'y a pas de dotation supplémentaire.

Un commissaire regrette que Genève ne soit pas plus diversifiée en matière économique.

Un autre commissaire rappelle que Genève ne choisit pas forcément les entreprises qui viennent s'installer sur son territoire. Il juge inadéquat d'opposer les PME locales et les sociétés internationales.

Les deux commissaires s'entendent sur le rôle fondamental de la promotion économique.

Le directeur des affaires économiques relève que Genève possède plusieurs centres d'excellence qui ont pu se développer grâce à une politique volontariste. Il relève que le secteur financier et les centres de décision des multinationales doivent absolument rester à Genève, compte tenu des effets de cascade très importants qu'ils génèrent.

Le chef du département insiste sur le fait que le Conseil d'Etat cible certains domaines, tout en refusant de distinguer entre la promotion économique endogène ou exogène, puisque tout est lié.

Un commissaire regrette par ailleurs le manque de collaboration entre l'Université et le secteur privé.

La discussion porte ensuite sur le projet de promotion économique commune entre les cantons de suisse occidentale baptisé « *Lake Geneva Region* » (voir note en annexe).

Service des autorisations et patentes

La secrétaire générale du DES indique que ce service est désormais inclus dans le Service du commerce. Le travail de réorganisation du back-office est sur le point d'être terminé. Elle ajoute que la comptabilité a été nettoyée et le contentieux maîtrisé. De plus, l'évaluation des cahiers des charges a été réalisée, ce qui a provoqué certains remous. Ce service compte 30 postes.

Elle expose en outre que le contrôle de la vente d'alcool à l'emporter a été mis en place, ce qui entraîne une explosion des recours, car les gens concernés n'étaient pas habitués. Les recours sont maintenant traités en interne, alors que leur suivi était auparavant externalisé. Elle précise enfin que les postes supplémentaires nécessaires sont autofinancés. Le rythme de travail sur le terrain pourra être amélioré grâce à l'informatique nomade.

M. Unger indique que le turnover est en moyenne de 25% par année dans la restauration. Dans certains quartiers, le taux de renouvellement est de 60%.

A la demande d'un commissaire, le département remet une liste des taxes auxquelles sont soumis les cafetiers-restaurateurs genevois (annexe).

Les commissaires estiment qu'il est nécessaire de simplifier ces taxes.

Le chef du département informe que le but serait notamment de créer un guichet unique. Il faut toutefois un peu de temps pour démêler l'imbroglie de ces taxes, qui se sont entremêlées pendant 150 ans.

Direction générale de la santé

La directrice générale de la santé déclare que l'année 2008 a été marquée par deux projets principaux, à savoir l'initiative sur les chiens (IN 137) et l'initiative anti-fumée (IN 129). Elle précise qu'un poste et demi est demandé pour la mise en application de l'IN 137, auquel s'ajoute une enveloppe pour des auxiliaires. Pour l'IN 129, seule une enveloppe pour des auxiliaires est nécessaire.

Pour répondre à un commissaire qui s'inquiète au sujet de l'augmentation des postes, M. Unger précise que le service du vétérinaire cantonal est passé du Département du territoire au DES. Par ailleurs ce même DES doit faire face à des transferts de charges de la Confédération en matière de contrôles aux frontières et de vaccinations.

Pour répondre à une question d'un commissaire, la directrice générale de la santé estime que le nombre de postes est insuffisant.

La discussion porte ensuite sur le calendrier lié au projet de loi sur la fumée.

A propos de la subvention accordée à la Fourchette Verte, un député demande s'il ne serait pas préférable de prévoir un subventionnement global du Carrefour Prévention. Cela permettrait plus de transparence.

M. Unger précise que la prévention nécessite plusieurs axes dans différents domaines, mais qu'il serait possible de regrouper ces actions.

La secrétaire générale du DES expose que l'idéal serait de coordonner les politiques publiques et les enveloppes budgétaires.

Un commissaire intervient pour dire qu'il est nécessaire de consulter les associations, mais qu'il est aussi nécessaire de prendre une décision tôt ou tard.

Le même commissaire évoque ensuite la lutte contre les addictions. Il demande un récapitulatif en la matière pour savoir qui s'occupe de quoi et disposer d'une vision globale.

Un autre commissaire aborde ensuite le dossier e-toile.

M. Unger rappelle que ce projet a été voté à l'unanimité par la commission de la santé. Il explique avoir trouvé des partenaires privés pour financer ce projet et que la Confédération participe également.

Pour répondre à un commissaire, M. Unger précise que la fondation créée à cet effet a été transformée en fondation de droit public à prédominance privée. Le pilotage est assuré par l'Etat, la Poste et Swisscom.

Un commissaire s'inquiète du traitement des données sensibles.

M. Unger répond que ces données ne sont pas accessibles. Il ajoute que les partenaires de l'Etat ne s'occupent que de l'architecture du projet et qu'ils ne peuvent pas entrer dans les données.

FSASD

Le directeur de la FSASD se réfère au contrat de prestations signé en 2007. Pour 2009, l'enveloppe budgétaire se décompose comme suit :

- Indemnité cantonale : 84'692'759.-
- Couverture totale 13^{ème} salaire : 2'505'775.-
- Couverture partielle indexation : 3'387'455.-

- _____
Indemnité 2009 **90'585'989.-**

Le directeur précise que le nombre de bénéficiaires a augmenté de 2%, tout comme la demande de soins (7%). Il estime que cette tendance va se poursuivre au cours de ces prochaines années et souligne que la subvention et la dotation en personnel restent stables. Il rappelle aussi que les mécanismes salariaux sont à la charge de la FSASD.

Suite à l'intervention d'un commissaire, le directeur expose que les prises en charge deviennent de plus en plus lourdes, parfois sept jours sur sept. Il pense que les économies sont difficiles dans ce contexte.

A cet égard, M. Unger relève que 2,5 heures de soins par jour génèrent un coût presque similaire à celui lié à une mise en institution. Il rappelle que l'informatique nomade permettra de gagner du temps.

Le directeur ajoute qu'une nouvelle grille horaire a été mise en place pour rationaliser les déplacements. Il remarque également que les centres ont été placés dans les zones les plus denses, ce qui permet de limiter les déplacements.

Un commissaire demande ce qu'il en est du centime additionnel voté à cet effet.

M. Unger relève que ce centime n'a jamais couvert les prestations.

Au sujet de la structure, M. Unger relève qu'un projet de loi sera déposé prochainement pour transformer la FSASD en établissement public autonome.

Un commissaire relève que les charges administratives diminuent peu et que, au contraire, les frais liés à la prévoyance professionnelle sont en nette hausse.

A propos de la formation, un commissaire demande quelles sont les synergies avec les HUG.

M. Unger précise qu'il existe une plate-forme commune de formation continue pour les professions de la santé. La FSASD paye ces prestations aux HUG.

Le directeur ajoute qu'une petite part de formation spécifique subsiste hors du catalogue proposé par les HUG.

Suite à une question à propos du poste « matériel et entretien », le directeur expose que la politique de développement durable à la FSASD a entraîné l'acquisition de 400 vélos, en location. Il rappelle qu'un certain nombre de kilomètres étaient jadis remboursés et que le but, à présent, est de tomber à zéro. Il ajoute qu'il est tout de même indispensable pour la FSASD de conserver un parc véhicules, notamment pour les prestations à fournir à la campagne. Il précise

encore que l'effet sur la santé des collaboratrices et collaborateurs qui se déplacent à vélo est positif, mais qu'il ne peut en l'état être quantifié.

Concernant les investissements, seule l'informatique est concernée. Le Grand Conseil a voté un projet de loi à cet effet.

Annexes

- 1) Taxes secteur des cafetiers-restaurateurs genevois
- 2) Promotion économique exogène commune et concept Lake Geneva Region



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'économie et de la santé

Direction des affaires économiques

Note

Concerne : taxes prélevées dans le secteur des cafetiers, restaurateurs et hôteliers genevois

Liste des taxes établie par la Société des Cafetiers, restaurateurs et Hôteliers de Genève

- Taxe d'exploitation
- Taxe professionnelle
- Taxe sur le tourisme
- Taxe de séjour
- Taxe hôtelière
- Taxe d'encouragement au Tourisme
- Commission sur les réservations de l'OTG
- Taxe sur les terrasses
- Taxe sur les enseignes
- Taxes sur les porte-menus
- Taxe sur Taxes sur les tentes
- Taxe sur la musique
- Taxe pour la TV, écran, etc.
- Taxe sur les appareils à cigarettes
- Taxe sur les distributeurs à préservatifs
- Taxes sur les juke-boxes
- Taxe sur les jeux de hasard
- Taxe sur les photocopies
- Taxe sur la valeur ajoutée
- Taxe sur les poubelles
- Taxe sur les heures supplémentaires de fermeture
- Surtaxe pour les terrasses d'hivers
- Taxe sur la convention collective
- Taxes sur les demandes de permis
- Taxe sur les droits d'auteurs (SUISA)

De cette liste, il convient de distinguer

- Les contributions publiques prélevées par la Confédération (cf IFD, TVA);
- Les contributions publiques prélevées par le canton de Genève (relevant de l'exploitation du commerce, du tourisme, du domaine public, de l'élimination des déchets et de la facturation d'émoluments administratifs);
- Les contributions publiques prélevées par les communes du canton de Genève (cf. procédés de réclame);
- Les autres "taxes" (cf redevances).

A noter que le DES étudie dans quelle mesure il est possible de simplifier la perception des contributions publiques prélevées par le Canton.

Une étude a été confiée à cet effet à un mandataire spécialisé dans les questions fiscales et les résultats sont attendus pour la fin de l'année

Promotion économique exogène commune et concept Lake Geneva Region

Lors de leur séance du 6 juin 2008, les chefs de Département des 7 cantons de Suisse-occidentale (Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel, Jura et Berne) ont décidé de fédérer leurs forces dans le domaine de la promotion économique exogène. L'objectif est de rassembler les moyens répartis aujourd'hui dans diverses structures (DEWS, collaboration Genève-Fribourg, ainsi que Berne). Cette structure supra-cantonale se voudra souple et avec un but essentiel de promotion d'image commune et de coordination des actions et des agents sur les marchés étrangers, l'essentiel du travail d'implantation des entreprises restant du ressort des cantons.

Ce projet doit être élaboré par la conférence des chefs de service de la CDEP-SO. Il prévoit les grandes lignes suivantes:

- Mise en place sur les marchés déterminés d'un réseau d'agents communs
- Transmission à l'ensemble des cantons des projets d'implantation ramenés par ce réseau
- Coordination de l'offre des cantons
- Mode de rémunération des agents à la performance
- Identification de la nouvelle entité sous un nom ... - Geneva -
- Cette nouvelle entité sera contrôlée par la CDEP-SO

Cette étape de regroupement dans la promotion économique exogène fait suite aux opérations de promotion sectorielles qui ont vu le jour en 2001 dans les biotechnologies (Bioalps regroupe GE-VD-VS-NE-FR), en 2007 dans les microtechnologies (Micronarc regroupe les 5 mêmes plus le Jura) et en 2008 dans les technologies de l'information (Alpict qui regroupe les 6 cantons romands).

Association Lake Lake Geneva Region

En terme de promotion d'image, le besoin s'est fait ressentir de positionner l'ensemble de la région à l'occasion de grands événements ou de grandes manifestations. C'est dans ce but qu'a été créée l'Association Lake Geneva Region, qui regroupe les promotions économiques des cantons de Vaud et de Genève, les Offices de tourisme des deux cantons et les Chambres de commerce des deux cantons. Cette association a déjà mené des actions lors:

- de la Coupe de l'America à Valence, sur la base Alinghi
- aux jeux olympiques de Pékin dans le cadre de l'opération séduction mise sur pied par les autorités du canton de Vaud et de la ville de Lausanne.

Cette Association interviendra également ces prochaines années dans les projets suivants:

- Telecom 2009
- Exposition universelle de Shanghai
- Projet Solar Impulse
- 33^e Coupe de l'America (en fonction du calibre de la manifestation)

L'Association Lake Geneva Region est une sorte de "base avancée" de la nouvelle promotion économique régionale

Cour des comptes

Rapport des commissaires: MM. Claude Jeanneret et Pierre Losio

La délégation de la Commission des finances, composée de MM. Claude Jeanneret et Pierre Losio, est accueillie par Madame Antoinette Stalder, Présidente et Messieurs Stéphane Geiger et Stanislas Zuin, magistrats à la Cour des comptes.

Questions transversales

La Cour des comptes a répondu par écrit le 23.09.2008.

La Cour des Comptes n'est pas soumise au plan de mesures du Conseil d'Etat.

Elle n'a pas, à ce jour, fait de demande de crédit pour des projets informatiques.

Le personnel est engagé sur la base de contrats de travail de droit privé, qui prévoit que les éventuelles heures supplémentaires ne sont pas rétribuées.

La nature des missions de la Cour des Comptes ne permet pas l'engagement d'apprentis, ni d'emplois temporaires cantonaux.

Le niveau de formation des collaborateurs est universitaire au minimum.

Il n'y a pas de nouveaux investissements prévus en 2008.

Les nouveaux locaux que la Cour des Comptes occupe depuis le 1^{er} mai 2008 au No 8 rue du XXX1-Décembre sont une location de l'Etat et seul de DCTI peut répondre à la question de l'économie d'énergie. (Pour la petite histoire, les locaux ne sont pas pourvus en eau chaude, ce qui implique déjà une économie d'énergie.)

La Cour des Comptes a reçu l'ICF au début 2008 relativement au contrôle du compte d'Etat 2007. Ce contrôle a nécessité 4 heures de travail d'un magistrat.

Contrôle interne

La contrôle interne adapté à la nature de ses activités.

Un commissaire demande comment sont calculés les CHF 119'000 d'imputations internes.

M. ZUIN indique que le DCTI n'a pas réellement communiqué d'indications concernant les loyers et la manière de les calculer.

M. ZUIN indique que l'application OFA autorise à saisir des chiffres uniquement dans certaines lignes de comptes. Typiquement, les imputations internes et toute une série de charges de personnel sont grisées et la Cour des comptes ne peut pas les saisir elle-même. M. ZUIN indique ainsi ne pas être en mesure de préciser l'origine du chiffre et les calculs sous-jacents au montant des

imputations internes, mis à part un montant de CHF 50'000 pour cinq postes informatiques, et qu'il convient de contacter le DCTI à ce titre.

Un commissaire s'interroge concernant les heures supplémentaires et le système de primes calculées en fonction des objectifs déterminés.

M. ZUIN indique que les éventuelles heures supplémentaires n'étant pas rémunérées, elles ne rentrent pas dans le calcul des primes attribuées aux collaborateurs. Concernant la gestion du temps à la Cour des comptes, un contrôle quotidien des heures accomplies est effectué sur une « time sheet ». Chaque collaborateur y note chaque jour les heures effectives de travail en fonction des missions. Il est demandé aux collaborateurs d'effectuer sur l'ensemble du mois un total d'heures qui correspond à 8 heures par jour et ceux-ci s'arrangent eux-mêmes pour tendre à un total de 40 heures hebdomadaires, en compensant les jours durant lesquels plus d'heures sont accomplies par d'autres jours où le temps de travail est moindre.

M. GEIGER souligne qu'en principe, les collaborateurs n'effectuent pas d'heures supplémentaires.

Un commissaire se demande si le temps de travail est réparti en fonction des missions.

M. ZUIN confirme. Il indique qu'au delà des missions, d'autres rubriques sont saisies, comme par exemple le temps consacré à la formation.

M. ZUIN indique que lorsque la formation consiste par exemple en la lecture d'un magazine spécialisé, le coût de cette formation correspond au temps de travail du collaborateur non attribué à une autre tâche et est ainsi intégré au salaire de ce dernier. Ce type de formation ne fait pas l'objet d'une ventilation spécifique. En revanche, lorsqu'un collaborateur se déplace pour suivre une formation, les frais de la formation sont comptabilisés dans la rubrique 309 et les frais de déplacement y relatifs passent dans la rubrique 31.

Un commissaire comprend que la Cour des comptes ne prene pas d'apprentis. Il se demande s'il serait compatible avec le statut de la Cour des comptes d'engager des stagiaires par exemple.

M. GEIGER indique que si une personne souhaite suivre une formation à la Cour des comptes, rien ne s'y oppose, pour autant que les garanties de confidentialité soient données.

Un commissaire se demande si la rubrique 31.8 peut aussi inclure les charges liées aux sous-traitants.

M. GEIGER confirme. Il peut s'agir par exemple de prestations d'ingénieurs ou d'architectes pour le calcul de prix de revient de bâtiments.

Un commissaire se demande si la pertinence de prévoir un contrôle interne dépend du nombre de personnes employées par un service ou de la nature du service en question.

M. ZUIN indique que différents processus présentent des risques, que des procédures existantes ont pour but de limiter. Il s'agit par exemple d'identifier les flux financiers comme le paiement de salaires ou de fournitures. Des risques opérationnels se présentent aussi, s'agissant par exemple d'engager des

personnes ne répondant pas aux attentes. Afin de limiter ce risque, un processus est défini, prévoyant en détail la procédure de sélection des candidats. Ou encore, lorsque la Cour des comptes achète quelque chose, il s'agit de déterminer qui a le droit de procéder à une acquisition. Un tableau est établi afin de définir les étapes menant à l'achat d'un objet. De l'expression des besoins jusqu'au paiement, toutes les étapes font l'objet d'un protocole. M. ZUIN indique pouvoir transmettre aux députés un tableau à titre d'exemple. Il précise que de tels protocoles sont établis pour les processus estimés à risque.

M. ZUIN indique que la Cour des comptes estime qu'il s'agit de faire preuve de bon sens. Elle ne souhaite pas bureaucratiser à l'extrême l'activité des collaborateurs, mais l'achat de biens ou l'engagement de personnes notamment font l'objet d'un protocole.

Un commissaire remarque que la méthode de la Cour des comptes constitue un bon exemple vis-à-vis des pratiques dans d'autres services. Il estime que le fait de pouvoir déterminer précisément la manière dont sont effectuées les dépenses permet de dissiper les inquiétudes.

Les commissaires souhaitent que des exemples sur les contrôles internes puissent figurer au rapport.

Un commissaire s'interroge sur les charges de personnel. Il se demande si tous les éléments imputés sur le budget en termes de primes de fidélité et d'adaptation au coût de la vie ont été transmis par l'OPE. Et demande ce que comprend la hausse du poste 30 de CHF 253 442.--

La Cour des comptes précise que la hausse de 253'442 provient de plusieurs composantes distinctes : Cour des Comptes a mis en place un système de

- + 31'169 : hausse due à la modification du traitement des magistrats selon la loi 10232 votée par le Parlement le 27 juin 2008, ainsi qu'à l'adaptation à la nouvelle échelle de traitement selon l'amendement prévu au PL10250 (remplacement de la prime de fidélité par un 13^{ème} salaire et nouveau système d'annuités).
- + 69'692 : adaptations au coût de la vie pour les collaborateurs de droit privé de la Cour (taux fourni par l'OPE, identique à celui des fonctionnaires de l'Etat)
- + 152'581 : les collaborateurs de droit privé ne bénéficiant pas de la prime de fidélité, ni du 13^{ème} salaire, ni du nouveau système d'annuités, la Cour a mis en place une prime selon l'atteinte des objectifs de travail de ceux-ci. Cette prime est budgétée sur la base de 75% d'un salaire mensuel. Le montant de CHF 152'581 intègre l'impact potentiel maximum sur les salaires bruts et les charges sociales.

Note : le budget 2008 a été le premier exercice représentatif d'une activité de la Cour basée sur 12 mois effectifs. Les comptes 2007 correspondaient à une activité de la Cour équivalent à 8 mois d'activité réelle, en raison de l'échelonnement des entrées en service des collaborateurs durant l'année.

M. ZUIN indique que les CHF 1'927'081 représentent l'ensemble des collaborateurs de droit privé à la Cour des comptes, montant qui inclut l'équivalent d'un 13^{ème} salaire.

Un commissaire remarque que d'autres entités présentent une ligne spécifique « impact 13^{ème} salaire ».

M. ZUIN indique que cet impact se monte à CHF 152'000, mais n'est pas distingué sur une ligne spécifique. En outre, concernant la hausse nominale des salaires, il précise que les collaborateurs de la Cour des comptes ne bénéficieront pas de l'indexation 2008, mais que pour 2009, un taux de 2,5%, identique à celui des fonctionnaires, a été retenu pour le projet de budget.

M. ZUIN indique que ces chiffres proviennent de l'OPE.. La demande faite par la Cour des comptes est d'octroyer la même base d'indexation à ses collaborateurs que pour le reste de l'Etat, compte tenu du fait que rien n'a été octroyé à ces derniers pour 2008.

Un commissaire souhaiterait des informations sur la mise en place de primes pour les collaborateurs de droit privé ne bénéficiant pas d'un 13^{ème} salaire. Il se demande si le montant de CHF 152'000 serait celui versé au cas où 100% des objectifs étaient atteints.

M. ZUIN indique que ce processus résulte d'une volonté conjointe des magistrats et des collaborateurs. Les collaborateurs venant souvent de grandes fiduciaires, ils sont habitués au système de primes. La proposition a été faite de trouver une part variable qui soit modeste, représentant au maximum un salaire mensuel, mais aussi suffisamment importante pour motiver les collaborateurs à atteindre des objectifs plus élevés. Les objectifs sont définis par les magistrats pour les directeurs d'audits. Les directeurs d'audit ont travaillé pour définir des objectifs pour les autres collaborateurs. Les objectifs sont de deux natures, certains étant généraux à la Cour des comptes (par exemple dans la contribution aux processus internes), d'autres étant plus spécifiques aux collaborateurs (par exemple la réussite des modules de formation CIA).

M. ZUIN indique, concernant le montant de CHF 152'581, qu'il n'est pas attendu que chaque collaborateur atteigne 100% des objectifs et que ce montant correspond à 75% de réussite en moyenne. Le détail pour chaque personne est disponible pour les commissaires. Il accepte d'annexer au rapport des exemples de contrôle interne, mais estime que les objectifs de la Cour des comptes sont des éléments sensibles et qu'il convient de ne pas les communiquer au-delà de la Commission des finances.

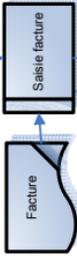
Annexes

- 1) Achats hors CCA
- 2) Processus d'audit
- 3) Processus de conduite
- 4) Processus RH
- 5) Processus support

Description du processus pour les commandes hors CCA

ETAPE	Description	Schéma	Responsable	Contrôle	Responsable du contrôle Validation
	<p>Contexte : La plupart des commandes de la CDC sont faites au travers de la CCA. Les exceptions concernent les produits et services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - inscriptions aux conférences et séminaires - commande de livres et rapports - honoraires de consulting <p>Si un objet commandé a un prix supérieur à 100.-/unité, alors la réquisition de commande doit obligatoirement être validée par deux magistrats.</p>				
1.1	<p>Expression du besoin Toute personne habilitée peut initier la demande.</p>		personne habilitée	autorisation par le magistrat en charge de l'administration	Magistrat en charge de l'administration ou secrétaire pour les commandes inférieure à 100.-
1.2	Commande directement au fournisseur		Secrétariat	Revue et autorisation des dépenses de plus de 100.-	Magistrat en charge de l'administration ou secrétaire pour les commandes inférieure à 100.-
2.1	<p>Réception de la marchandise Rapprochement des quantités, prix et qualité de la marchandise reçue avec le bon de livraison. Signature du bon de livraison.</p>		Secrétariat ou Magistrat en charge de l'administration	<p>a) Rapprochement mensuel sur la base du relevé détaillé des transactions b) Rapprochement mensuel sur la base d'un tirage infocentre de toutes les dépenses du CR CDC avec les factures</p>	Magistrat en charge de l'administration

Description du processus pour les commandes hors CCA

2.2	Contrôle de la facture et signature de deux magistrats pour autorisation de la dépense		Deux magistrats	Revue Rapprochement mensuel sur la base d'un tirage infocentre de toutes les dépenses du CR CDC avec les factures	Secrétariat
2.3	Contrôle de la facture et enregistrement de cette dernière pour paiement dans le module AP de la CFI.		Secrétariat	revue, validation workflow d'approbation CFI (sur la base de toutes les pièces justificatives registre des pièces de dépenses, facture, bon de livraison...)	Magistrat en charge de l'administration
2.4	Classement de toutes les factures par fournisseur (ordre alphabétique) Mention des numéros de séquence CFI sur toutes les factures saisies.		Secrétariat	Revue Rapprochement mensuel sur la base d'un tirage infocentre de toutes les dépenses du CR CDC avec les factures	
3.0	Une fois introduites dans la CFI et validée par le workflow d'approbation, la génération du paiement est du ressort de la Trésorerie Générale (TG).		TG	hors CDC	hors CDC
4.0	Pour les fournisseurs hors CCA, la gestion des données fournisseurs est faite à la CFI. Cependant, les droits actuels à la CDC permettent d'éditer la liste des fournisseurs (création/modification).		Secrétariat	revue annuelle de tous les fournisseurs hors CCA de la CDC.	Magistrat en charge de l'administration

Suivi des processus Audit

Processus	Documents	Description du document
Audit	<i>Processus d'audit</i>	Processus d'audit général qui reprend tous les documents listés ci-après, soit en lien soit en texte.
Audit	<i>Directive rapport audit de gestion</i>	Le présent document définit la structure de base du rapport pour les contrôles dits de gestion.
Audit	<i>modèle rapport</i>	Le présent document est un modèle de rapport (page de garde, table des matières, chapitres, etc.) pour la rédaction des contrôles de la Cour.
Audit	<i>Processus d'audit.ppt</i>	Méthodologie à suivre pour les audits de la Cour, développée sur la base des normes d'audit suisses (NAS) et des bonnes pratiques internationales (INTOSAI, etc.)
Audit	<i>Modèle de lettre de refus d'entrée en matière</i>	Ce courrier est adressé à chaque auteur de communication en cas d'examen défavorable du dossier.
Audit	<i>document de synthèse recensant décision entrée ou refus d'entrée en matière</i>	Document de reporting de l'ensemble des communications reçues à la Cour et des autosaisines
Audit	<i>Modèle de lettre d'entrée en matière</i>	Ce courrier est adressé à la plus haute autorité de chaque entité auditée lors du début du contrôle
Audit	<i>Modèle plan d'audit</i>	Ce document est destiné à établir le plan de l'audit: description, équipe, périmètre et champ de l'audit, calendrier, objectifs individuels
Audit	<i>Modèle note d'audit (descriptif processus-métier, processus IT, matrice des contrôle, matrice des contrôle IT, revue analytique, test de détails, canevas d'entretien, PV d'entretien)</i>	La note d'audit rend compte du travail de l'auditeur sur la planification, les risques, le travail effectué, les communications avec l'auditée, etc.
Audit	<i>Modèle Audit Memorandum</i>	L'ensemble des travaux d'audit sont synthétisés dans ce document
Audit	<i>PV réunion de clôture</i>	Ce document est destiné à établir le PV de la réunion qui se tient avec les audités à la fin de l'audit.
Audit	<i>Tableau de validation "constats/recommandations"</i>	Ce tableau valide les faits qui seront ensuite intégrés dans le rapport.
Audit	<i>Modèle "plan de rapport"</i>	Le plan de rapport structure les idées principales de l'audit (contexte général, constats, recommandations) pour débat avant d'entamer la rédaction en tant que telle

Suivi des processus Condui

Processus	Documents	Description du document
Conduite	Processus de rapport annuel d'activités de la Cour	Présente la structure du rapport annuel sur les activités de la Cour, incluant notamment le suivi des recommandations de l'ensemble des rapports sortis durant l'année en cours.
Conduite	2 Règlement fonct CDC 20070730.doc	Règlement de fonctionnement précisant l'organisation interne de la Cour
Conduite	Séance de direction.doc	Sujets à traiter et type de décisions à prendre entre magistrats et directeurs
Conduite	Séance plénière.doc	Sujets à traiter et type de décisions à prendre avec l'ensemble des collaborateurs

ANNEXE 4

Suivi des processus RH

Processus	Documents	Description du document
RH	1 Directives internes CDC.doc	Document présentant les conditions générales de travail au nouveau collaborateur.
RH	3 Présentation Politique de formation.ppt	Présentation interne de la politique de formation de la CdC
RH	4 Politique de formation de la Cour des Comptes.doc	Document expliquant la politique de formation de la CdC.
RH	5 règlement frais.doc	Règlement définissant la politique de la CdC en matière de frais professionnels.
RH	canevas entretien periodique OPE.pdf	Le document "entretien périodique OPE" nous sert d'exemple pour développer notre propre guide. Les compétences-clé à évaluer en fin d'année correspondent aux compétences-clé que nous recherchons lors de l'embauche.
RH	Convention Formation continue et de longue durée.doc	Convention ayant pour but de régler les modalités de la formation.
RH	Formation Formulaire de demande de cours.doc	Formulaire demandant l'autorisation de suivre un cours.
RH	Microsoft PowerPoint - bienvenue 20070502.pdf	Document présentant la CdC aux nouveaux collaborateurs.
RH	Modèle pour compte-rendu de séminaire.doc	Document servant à rendre compte du séminaire suivi par le collaborateur.
RH	Note de frais SIRH.xls	Document servant au remboursement des frais engagés par le collaborateur lors d'un séminaire ou autre.
RH	CHECKLIST entrée.doc	Document décrivant les tâches à effectuer avant et au moment de l'entrée en fonction d'un nouveau collaborateur.
RH	Processus RH	A compléter une fois le reste fini. Les grands titre de la "feuille de route" doivent correspondre aux grands titres du processus RH backoffice etc...
RH	Guide pour les entretiens de recrutement.doc	Ce guide d'entretien veut tester dès l'entretien d'embauche les compétences-clé dont nous avons besoin pour l'accomplissement de nos missions. Les évaluations annuelles des collaborateurs se basent la-dessus.
RH	Processus RH (absences, māj SIRH, indemn mag suppléants).xls	Procédure à suivre pour la mise à jour des absences et le versement des indemnités aux magistrats suppléants
RH	Processus RH administration.doc	Partie Back-office du processus RH (engagement, résiliation, formation, etc.)
RH	3 individualisation salariale revu SZ.doc	Document décrivant les objectifs de travail servant de base au versement d'une prime éventuelle

Suivi des processus Support

Processus	Documents	Description du document
Processus Support		Document général sur les activités de support de la Cour. Y sont intégrés les liens des documents relatifs aux activités de support.
Support	achats.xls	Document décrivant le déroulement des achats effectués à la CdC.
Support	Processus clôture.doc	Directive décrivant le processus de bouclage des comptes.
Support	Registre des signatures.doc	Document comportant les signatures des personnes habilitées à représenter la CdC.
Support	Processus budgétaire.doc	Document décrivant les étapes de l'établissement du budget annuel.
Support	TI	Document décrivant les processus IT de la Cour

DEBAT ET VOTES

Discussion d'entrée en matière sur le PL 10363

Un commissaire (PDC) indique que le Parti Démocrate Chrétien votera l'entrée en matière et le budget, mais il est évident que le PDC souhaiterait que le budget soit équilibré plutôt que déficitaire.

Un commissaire (V) indique que les Verts entreront en matière. Ils seront néanmoins très attentifs à ce que les votes d'aujourd'hui n'entrent pas en contradiction avec les votes de la dernière séance du Grand Conseil. En effet, des mécanismes salariaux et des accords concernant la fonction publique ont été votés. Ces accords ont été appuyés par les Verts. Ils veulent donc éviter que, par des amendements intempestifs, ce budget les mette à mal et que l'on se retrouve dans une situation de conflit ouvert. Les Verts feront donc attention à la manière dont les choses se dérouleront aujourd'hui.

Un commissaire (UDC) annonce que l'UDC votera l'entrée en matière de ce projet de loi. Son groupe reste néanmoins prudent concernant l'acceptation ou le refus du budget. Le discours du Conseiller d'Etat en charge du DF est assez juste. Les recettes fiscales semblent concorder avec ce qu'il a pu entendre. Pour l'UDC, le problème est toujours lié aux charges. Il constate que le 13^{ème} salaire impacte durement tous les départements et services, raison pour laquelle son groupe y était opposé. Pour l'instant, sachant que cette pseudo-cible décidée lors du discours de Saint-Pierre est atteinte et que les prévisions pour une crise à venir semblent justes, le groupe UDC réserve la décision finale.

Un commissaire (R) indique que son groupe lui a donné le mandat de voter un budget qui doit être dans tous les cas équilibré, et non pas ce qui est présenté aujourd'hui. Si ce budget ne peut être équilibré, les radicaux ne le voteront pas. Globalement, par rapport aux objectifs du Conseil d'Etat relatifs aux postes de travail, l'examen du budget a démontré, de façon encore plus nette cette année, qu'ils sont difficilement compréhensibles. Il a le sentiment très net que les objectifs exprimés en début de législature n'ont pas du tout été atteints. Il en est de même pour les dépenses générales. En ce qui concerne l'augmentation des charges, dès lors que le budget présenté n'est plus équilibré, les radicaux estiment que leur augmentation ne peut pas être telle qu'annoncée. Cela doit être revu, d'autant plus que les charges ont été calculées sur un budget révisé qui n'est pas celui qui a été voté. Si on veut rester dans la cible, cette répercussion de charges est trop importante. Par rapport aux investissements, les radicaux ne voient pas d'inconvénients à ce qu'ils soient importants, puisqu'ils favorisent le mécanisme économique. Quant à l'indexation, son groupe estime que le chiffre de 2.5% paraît élevé.

Un commissaire (S) indique que les Socialistes voteront l'entrée en matière. Ils refuseront cependant le budget s'il se passe les mêmes événements que l'année passée et que le budget est totalement défiguré par rapport à celui présenté par le Conseil d'Etat. En période de crise, tous les pays présentent des projets déficitaires, puisqu'il y a une politique de relance. Pour réaliser les investissements, il faut du personnel et les charges doivent donc être augmentées en conséquence. La relance ne peut se faire qu'avec l'augmentation des investissements et du pouvoir d'achat. Il estime que les coupes sont désolantes. Le budget du Conseil d'Etat est un budget républicain. Toutes les coupes dans les charges seront inacceptables.

Un commissaire (L) indique que le groupe libéral entrera en matière sur ce budget. Il partage l'intégralité des remarques du commissaire radical. Le groupe libéral est très réservé sur le vote final. Tout dépendra de l'accueil réservé à ses amendements. Concernant le 13^{ème} salaire, il est important de bien séparer les choses. D'une part, il y a une réforme nécessaire de ce statut devenu obsolète et d'autre part se pose la question des montants en cause.

Un commissaire (MCG) explique que le MCG entrera en matière. Cela ne veut pas dire que le groupe acceptera toutes les composantes du budget. L'accroissement des investissements est réjouissant, mais il est regrettable qu'au moment où l'on peut prévoir un fléchissement dans les recettes, les mécanismes de compression de la progression des frais reviennent en surface et provoquent un accroissement budgétaire qui n'est pas de bon augure.

Un commissaire (UDC) se réfère au document du 17 novembre 2008 envoyé par le DF. Il aimerait savoir s'il est tenu compte du 13^{ème} salaire tel que proposé par le Conseil d'Etat ou tel que voté par le Grand Conseil.

Un collaborateur du DF annonce que le Conseil d'Etat a adopté la liste des amendements qui a été remise à la Commission. La liste remise à la commission fait donc foi.

Le PRESIDENT met au vote l'entrée en matière sur le PL 10363.

Vote sur l'entrée en matière du PL 10363

Pour: 13 (2S, 2V, 1R, 2 PDC, 3 L, 2 UDC, 1 MCG)

Contre: --

Abstention: --

L'entrée en matière du PL 10363 est adoptée.

Vote sur les amendements techniques proposés par le Conseil d'Etat

Un collaborateur du DF indique que les amendements techniques sont principalement des transferts entre services ou entre départements qui n'ont pas d'incidence sur les charges et les revenus. Il explique que les amendements ont été scindés en trois parties : les amendements techniques, les amendements IPSAS et les amendements budgétaires (impact sur le total des charges ou des revenus et sur le résultat). Si l'on regarde la première ligne du document, en ce qui concerne les amendements techniques, on voit que l'opération est nulle.

Amendements techniques portant sur les investissements

Le Conseiller d'Etat en charge du DF indique que les instructions sont les mêmes que pour le fonctionnement. Si c'est technique, cela signifie qu'il y a une compensation au niveau des charges. Ces budgets sont placés sous le contrôle du DCTI.

Le PRESIDENT relève que pour le DIP, il y a une augmentation de 36'496'000 CHF pour les dépenses et de 3'900'000 CHF pour les recettes. Il se demande où l'on retrouve la ligne globale.

Un collaborateur du DF indique qu'à la première ligne, il est indiqué que le total des dépenses est à zéro.

Le PRESIDENT relève donc qu'il n'y a aucune différence entre le projet de budget 2009 et le projet amendé.

Amendements IPSAS

Le PRESIDENT demande au CE de présenter les amendements IPSAS.

Un collaborateur du DF indique que le total des amendements se monte à 4.9M de francs sur les charges et à 4.1M de francs sur les revenus. Ces amendements sont principalement composés des salaires remboursés au DIP par la SGIPA. En effet, ces opérations étaient auparavant faites au niveau du bilan de l'Etat, alors qu'aujourd'hui, en raison de l'application des normes IPSAS, elles doivent passer sur le compte de fonctionnement. Ce montant, qui représente 3,5M de francs, a déjà fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit qui sera déposée au niveau des comptes 2008. Ce même montant se répercute sur le PB 2009 et fait donc l'objet d'un amendement technique.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF explique que pour des raisons historiques, ces montants ont toujours été payés par l'Etat mais remboursés par la SGIPA. Jusqu'alors, ces montants n'apparaissaient pas dans le budget de fonctionnement. Cependant, les normes IPSAS génèrent un certain

nombre de charges et revenus supplémentaires. Finalement, les montants sont les mêmes que par le passé, mais aujourd'hui, ces montants passent par le budget de fonctionnement de l'Etat.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF déclare qu'il a d'ores et déjà attiré l'attention de l'administration fédérale sur ce point, car les comparaisons entre Genève et les autres cantons sont fortement mises en danger, puisque Genève est le seul canton suisse à avoir introduit les normes IPSAS.

Le Conseiller d'Etat en charge du DSE arrive en séance pour apporter des réponses aux questions soulevées par les commissaires en lien avec l'amendement technique relatif à Foyer Handicap.

Le Conseiller d'Etat en charge du DSE rappelle tout d'abord qu'il était déjà venu devant la commission pour l'informer du fait que Transport Handicap se trouvait, pour différentes raisons, dans l'incapacité de pouvoir faire face à ses obligations. Cependant, la bonne nouvelle est que Transport Handicap a accepté la solution la plus logique, à savoir de revenir dans le giron de Foyer Handicap. Des accords ont été signés et rentreront en force au 1^{er} janvier 2009. Ceci garantit donc la pérennité des activités dispensées par Transport Handicap. La commission n'a donc pas d'inquiétudes à avoir à ce sujet.

Le Conseiller d'Etat en charge du DSE indique ensuite que les activités de Transport Handicap seront reprises par Foyer Handicap. Ainsi, le montant qui disparaît au niveau budgétaire à la rubrique Transport Handicap est repris franc pour franc au niveau de la rubrique Foyer Handicap.

Le Conseiller d'Etat en charge du DSE indique en outre que les activités gérées par la sous-structure de Transport Handicap « Mobilité pour tous » seront également reprises, ainsi que l'activité de réparation des chaises roulantes, qui était dispensée par Transport Handicap. Toutes ces activités seront intégrées dans une structure commune.

Il conclut que la fondation Foyer Handicap a assuré qu'elle serait en mesure de reprendre tout cela, et elle organisera par ailleurs un gala pour récolter des fonds de manière à éponger les dettes de la structure Transport Handicap qu'elle est sur le point de reprendre.

Un commissaire (PDC) se réjouit de ces bonnes nouvelles, qui signifient que les prestations de Transport Handicap seront assurées. Toutefois, il s'enquiert du personnel des structures de Transport Handicap.

Le Conseiller d'Etat en charge du DSE explique que plusieurs possibilités ont été envisagées. Pour des motifs juridiques, il a été décidé que la totalité du personnel fixe de Transport Handicap basculerait sous Foyer Handicap; bien sûr, la marque (au sens de *brand*) « Transport Handicap » sera reprise.

Autrement dit, Transport Handicap sera la dénomination de l'un des départements de Foyer Handicap.

Le Conseiller d'Etat en charge du DSE indique que le passage d'une structure à l'autre n'a pas été simple, car Transport Handicap pensait pouvoir fonctionner seul. Cependant, cette structure n'avait pas suffisamment de relais auprès des donateurs privés et n'a ainsi pas réussi à absorber ses dettes cumulées, qui étaient assez importantes. Enfin, il indique qu'une partie importante des membres du Conseil de fondation de Transport Handicap est partie.

Un commissaire (PDC) remercie le Conseiller d'Etat en charge du DSE de ces explications. Il demande si, par le biais de cette fusion, il sera possible à terme d'obtenir une économie de personnel que d'aucuns appellent de leurs vœux.

Le Conseiller d'Etat en charge du DSE confirme que l'objectif consiste à réaliser des activités à moindre coût. Foyer Handicap ayant aussi des activités de transport importantes; il existe un certain nombre de synergies à faire. Il cite à titre d'exemple des conséquences en termes de TVA qui seront importantes. Par ailleurs, il y aura des conséquences probables sur le personnel : il ne s'agira pas de licenciements, mais très probablement de non-remplacement de personnes qui partiront à la retraite. Le Conseiller d'Etat en charge du DSE avait par le passé réalisé un business plan montrant qu'il était possible d'économiser environ 150'000 francs sans effort, sachant que le manco est de plutôt 186'000 francs de l'avis du CE, et de 500'000 francs de l'avis de la Fondation Transport Handicap.

Le Conseiller d'Etat en charge du DSE explique que Transport Handicap était arrivé dans une situation telle qu'il avait l'idée de ré-hypothéquer des bâtiments qui étaient les leurs, mais qui avaient été payés par le biais de dons affectés ou de subventions. Autrement dit, Transport Handicap rentrait dans la spirale de se ré-endetter pour assurer du fonctionnement, situation à laquelle l'Etat s'est totalement opposé.

Un commissaire (S) demande si la commission sera saisie d'un contrat de prestations concernant Transport Handicap. Deuxièmement, il demande pour quelle raison la subvention reste au même niveau si l'efficacité est améliorée grâce à la fusion des deux structures.

Le Conseiller d'Etat en charge du DSE indique que la commission sera saisie d'un contrat de prestations concernant Fondation Handicap, dans lequel figurera un volet relatif aux activités de Transport Handicap qui sera dorénavant un département de l'entité Foyer Handicap.

Le Conseiller d'Etat en charge du DSE rappelle que la fondation Foyer Handicap reprend une structure faisant face à environ 1M de francs de dettes cumulées, et qu'en outre, elle organise un événement pour solliciter des donateurs privés et tenter d'assainir cette structure. Dans de telles conditions, il se voit mal négocier une réduction de subvention avec la fondation Foyer Handicap.

Le Conseiller d'Etat en charge du DSE tient également à souligner qu'un certain nombre de personnes en charge de la fondation Foyer Handicap ne voyaient pas nécessairement cette opération d'un bon œil. Cependant, d'autres ont considéré que les activités de Transport Handicap étaient au cœur de leurs statuts, raison pour laquelle l'opération a finalement pu être réalisée. Il tient toutefois à rappeler que Transport Handicap arrive avec un déficit de 500'000 francs.

Le PRESIDENT le remercie pour ses informations.

Un commissaire (S) déclare que si Transport Handicap avait un tel déficit cumulé au bilan, cela signifie que la structure était en faillite.

Le Conseiller d'Etat en charge du DSE le confirme. Il indique que cela faisait des mois que l'Etat voyait la situation se péjorer, mais n'avait pas la capacité de pouvoir interférer dans les affaires d'une fondation privée, quand bien même celle-ci est subventionnée. L'Etat avait uniquement la capacité de pouvoir exiger que les subventions versées soient utilisées pour payer les salaires des employés. En outre, l'Etat pouvait également exiger que les subventions versées pour la construction de bâtiments ne soient pas utilisées pour du fonctionnement. Malgré tout, la fondation n'a finalement pas trouvé de solutions pour pouvoir payer les salaires et assurer son fonctionnement.

Le Conseiller d'Etat en charge du DSE précise que même si juridiquement l'accord passé avec Foyer Handicap entre en force au 1^{er} janvier 2009, dans les faits, Transport Handicap a déjà été repris par Foyer Handicap.

Un commissaire (S) transmettra cette information au Président du DCTI.

Le PRESIDENT reprend la discussion générale sur les amendements IPSAS. La parole n'étant plus demandée en ce qui concerne les amendements IPSAS au niveau du budget de fonctionnement, il annonce qu'il n'existe pas d'amendement IPSAS au niveau du budget d'investissement.

Un commissaire (L) rappelle que les normes IPSAS changent le processus d'amortissement, à savoir qu'avec IPSAS, l'amortissement ne débute qu'à la fin de la réalisation de l'entier du projet. Le commissaire (L) peine donc à comprendre pourquoi les normes IPSAS n'ont pas d'impact sur le budget d'investissement.

Un collaborateur du DF répond que par le passé, la dépense d'investissement commençait à être amortie deux ans après avoir été dépensée, et ce, même si le projet n'était pas encore terminé. Il existait donc un décalage entre le moment où le montant était dépensé, et celui où l'amortissement débutait.

Aujourd'hui, l'amortissement débute dès la mise en service de l'investissement. Par conséquent, un projet informatique dont la dépense était prévue en 2008 et qui était terminé en 2008, ne commençait à être amorti qu'en 2010, alors qu'avec le nouveau système, il est amorti dès sa mise en service en 2008.

Un commissaire (L) postule que, dans le cadre d'un investissement où il y a 4 tranches de 10M de francs, l'amortissement ne commencera que dans l'année 5. En revanche avec le système précédent, l'amortissement sur 20M de francs commençait dès la deuxième année. Il est donc étonné que le DF indique que ce changement de méthode n'a aucun impact sur les amortissements.

Un collaborateur du DF indique que malgré le changement de méthode, il y a peu de différence entre 2007 et 2008. Toutefois, il faut prendre en considération qu'en même temps, cet effet est mélangé avec les effets de EPIE (réévaluation des actifs), le transfert des actifs : il indique que la variation entre 2007 et 2008, tous éléments confondus, n'a été que de 5 M de francs.

Le PRESIDENT a cru comprendre de la part des commissaires de la CCG que les effets IPSAS continueraient à se manifester sur le budget 2010. Or, l'inverse avait été affirmé en Commission des finances.

Un collaborateur du DF rappelle que 2010 coïncide avec l'année de consolidation du périmètre du Grand Etat. Ceci concernera une dizaine d'institutions, et les impacts IPSAS sont liés à cette opération. Ensuite, il y aura des effets qui se retrouveront et qui ne seront pas dus à l'*introduction* des normes IPSAS, mais bel et bien aux normes elles-mêmes.

Un commissaire (S) se réfère à la réévaluation des actifs de l'Etat (patrimoine immobilier) et aux normes IPSAS. Cela devrait produire des effets au niveau des amortissements, qui devraient se répercuter au niveau des charges de fonctionnement.

Un collaborateur du DF confirme que les amortissements sont calculés sur des biens immobiliers ou sur du patrimoine à valeur réactualisée. S'il est vrai que cela génère une augmentation des amortissements, il rappelle qu'en contrepartie, il y a eu le transfert d'actifs qui est venu diminuer d'autant les actifs de l'Etat.

Un commissaire (S) souligne toutefois que la réévaluation des actifs était de l'ordre de 7 à 11 milliards de francs, tandis que le transfert d'actifs porte sur moins d'un milliard de francs.

Un collaborateur du DF confirme que la réévaluation des actifs porte sur 11 milliards de francs. Cependant, pour arriver à mesurer l'impact de la réévaluation d'actifs, il faut regarder la différence entre le taux d'amortissement avec l'ancienne méthode de calcul d'amortissement, et le taux d'amortissement avec la nouvelle méthode de calcul d'amortissement. La conjonction de tous ces éléments, y compris la soustraction des amortissements dus aux transferts d'actifs, a été prise en considération par les experts pour obtenir un écart de seulement 5M de francs entre 2007 et 2008.

En l'absence d'opposition, le PRESIDENT va procéder au vote des amendements techniques en bloc par département, à l'exception du DSE et de l'amendement relatif à Transport Handicap, qui sera voté séparément avant les autres amendements techniques relatifs à ce département.

Vote des amendements techniques au niveau du budget de fonctionnement, département par département

Le PRESIDENT met aux voix les amendements techniques au budget de fonctionnement de la Chancellerie.

Les amendements techniques au budget de fonctionnement de la Chancellerie, sans opposition, sont adoptés.

Le PRESIDENT met aux voix les amendements techniques au budget de fonctionnement du Département des finances.

Les amendements techniques au budget de fonctionnement du Département des finances, sans opposition, sont adoptés.

Le PRESIDENT met aux voix les amendements techniques au budget de fonctionnement du Département de l'instruction publique.

Les amendements techniques au budget de fonctionnement du Département de l'instruction publique, sans opposition, sont adoptés.

Le PRESIDENT met aux voix les amendements techniques au budget de fonctionnement du Département des institutions.

Les amendements techniques au budget de fonctionnement du Département des institutions, sans opposition, sont adoptés.

Le PRESIDENT met aux voix les amendements techniques au budget de fonctionnement du Département de la construction et des technologies de l'information.

Les amendements techniques au budget de fonctionnement du Département de la construction et des technologies de l'information, sans opposition, sont adoptés.

Le PRESIDENT met aux voix les amendements techniques au budget de fonctionnement du Département du territoire.

Les amendements techniques au budget de fonctionnement du Département du territoire, sans opposition, sont adoptés.

Amendement à la rubrique Fondation Foyer Handicap

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement technique relatif à la Fondation Foyer Handicap :

Pour : 12 (2Ve, 2R, 2PDC, 3L, 2UDC, 1MCG)

Contre : --

Abstentions : 3 (3S)

L'amendement est adopté.

Le PRESIDENT met aux voix le reste des amendements techniques au budget de fonctionnement du Département de la solidarité et de l'emploi.

Les amendements techniques au budget de fonctionnement du Département de la solidarité et de l'emploi, sans opposition, sont adoptés.

Le PRESIDENT met aux voix les amendements techniques au budget de fonctionnement du Département de l'économie et de la santé.

Les amendements techniques au budget de fonctionnement du Département de l'économie et de la santé, sans opposition, sont adoptés.

Le PRESIDENT met aux voix les amendements techniques au budget de fonctionnement du Grand Conseil.

Les amendements techniques au budget de fonctionnement du Grand Conseil, sans opposition, sont adoptés.

Le PRESIDENT met aux voix les amendements techniques au budget de fonctionnement de la Cour des comptes.

Les amendements techniques au budget de fonctionnement de la Cour des comptes, sans opposition, sont adoptés.

Le PRESIDENT met aux voix les amendements techniques au budget de fonctionnement du Pouvoir judiciaire.

Les amendements techniques au budget de fonctionnement du Pouvoir judiciaire, sans opposition, sont adoptés.

Vote des amendements TECHNIQUES au niveau du budget d'investissement

Le PRESIDENT met aux voix tous les amendements techniques pour tous les départements de l'Etat au niveau du budget d'investissement.

Tous les amendements techniques au niveau du budget d'investissement de l'Etat, sans opposition, sont adoptés pour l'ensemble des départements.

Vote des amendements IPSAS-techniques au niveau du budget de fonctionnement (sont exclus du vote les amendements IPSAS-budgétaires)

Le PRESIDENT rappelle qu'il n'existe pas d'amendement IPSAS au niveau du budget d'investissement.

Le PRESIDENT met aux voix tous les amendements IPSAS-techniques au niveau du budget de fonctionnement de l'Etat pour tous les départements concernés.

Pour : 13 (2S, 2V, 2R, 2PDC, 2L, 2UDC, 1MCG)

Contre : --

Abstention : 1 (1L)

Les amendements IPSAS-techniques sont adoptés en bloc.

1^{er} examen du Livre Bleu PB 2009

Amendements au projet de budget 2009 présentés par le groupe libéral au niveau de la récapitulation du projet de fonctionnement de l'Etat

- **Rubrique 30, charge de personnel : -104 millions de francs**

Un commissaire (L) demande des tableaux complets du personnel additionnant les postes auxiliaires et irréguliers.

Un collaborateur du DF répond que le DF n'a pas encore eu le temps d'établir ces documents.

Le PRESIDENT répond que ces documents ont été demandés en début de séance, soit deux heures plus tôt, et relève que la commission ne peut pas travailler sans ces documents. Il lève la séance.

Le PRESIDENT lève la séance à 11h20.

La séance reprend à 11h25.

Le PRESIDENT tient à préciser qu'il a voulu interrompre momentanément la séance, car les documents souhaités auraient dû être distribués avant même le début de la séance. Il déplore les conditions dans lesquelles la commission se voit contrainte de travailler.

La commission décide de continuer l'examen des autres amendements proposés par le groupe libéral au niveau de la récapitulation Etat et de revenir ultérieurement sur l'amendement à la rubrique 30.

- **Rubrique 31, dépenses générales : -25 millions de francs**

Un collaborateur du DF relève que l'augmentation sur cette rubrique est plus importante que l'augmentation prévue lors du dernier budget. Il a l'impression que le CE fait machine arrière par rapport à l'année dernière.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF répond tout d'abord qu'il ne connaît pas le montant des reports de dépenses actuels, et qu'il n'a pas regardé la ligne 31 sur le mois de novembre. Toutefois, il ne lui semble pas que l'Etat va absorber les 30M de francs de report. Il cite des départements où les reports sont importants, comme au DF notamment, et d'autres départements, à l'instar du DCTI, où il y a moins de reports.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF relève que le problème qui est posé porte sur la notion de « dépense générale ». Pour sa part, il aurait souhaité que la commission fasse des coupes au niveau des rubriques inférieures, car la notion de "dépenses générales" est trop large : elle peut concerner tout à la

fois des mandats externes, dont il est vrai que certains ne sont pas forcément indispensables pour l'Etat, mais également des frais postaux, dont l'Etat ne pourra en aucun cas se passer. Si le Conseiller d'Etat en charge du DF ne veut pas dramatiser le principe d'une baisse, il considère toutefois que le montant de l'amendement est plus discutable.

Un commissaire (PDC) déclare que le groupe PDC soutiendra cet amendement libéral. Même s'il a entendu les explications du CE, il relève qu'une augmentation de 10% se constate sur ce poste, ce qui paraît beaucoup. Le groupe PDC pense que si cette augmentation est coupée par deux, cela laisse tout de même une marge de manœuvre importante au CE.

Par ailleurs, il note que le prix du mazout joue un rôle important dans le niveau des dépenses générales. Or, cette année le mazout a diminué et par ailleurs, il pense qu'il y aura d'autres postes où il est tout à fait concevable d'imaginer de meilleures circonstances en 2009.

Le PRESIDENT relève cependant qu'avec ce seul amendement, le groupe PDC n'atteindra pas son objectif de budget équilibré.

Un commissaire (L) souhaite que la commission ait une idée du volume de ce que représente le montant de 25M de francs : 25M représente en gros un équivalent de 166 postes au niveau de l'Etat. Il souhaite que la commission garde ce chiffre en tête, afin d'être consciente de l'ordre de grandeur de ce qu'elle est en train de voter.

Un commissaire (S) indique qu'à l'instar d'un autre commissaire (V), il n'acceptera pas non plus cet amendement. Il souhaiterait que le groupe libéral donne des explications quant à la démarche qui sous-tend cette proposition d'amendement.

Un commissaire (UDC) se base sur les mêmes chiffres que le commissaire (V), mais fait le raisonnement inverse. Il relève qu'il y a une augmentation de 12% sur une année au niveau de la rubrique 31. Il craint donc que si la commission laisse faire, l'année prochaine il y aura à nouveau une augmentation de cette rubrique équivalant à 166 postes supplémentaires au niveau de l'Etat.

Un commissaire (L) souhaite apporter une réponse au commissaire (S). Il est vrai que depuis de nombreuses années, le groupe libéral s'enquiert du poste « dépenses générales » et jusqu'ici, les réponses qui ont été données sont restées très partielles.

Un commissaire (L) indique qu'il veut notamment connaître le sens des mandats externes. En effet, s'ils ont pour objectif de suppléer des prestations que l'Etat ne veut plus fournir, alors il peut y adhérer. Il souligne donc que les recours à des mandats extérieurs ne sont pas explicités aux commissaires.

Par conséquent, le seul moyen qui reste à leur disposition consiste à couper dans la rubrique « dépenses générales », de manière à forcer le CE à donner davantage d'explications au sujet de ce que recouvre cette rubrique.

Par ailleurs, le groupe libéral est interpellé par l'augmentation de 47M de francs d'une année à l'autre sur la rubrique 31. Il conclut donc que si le CE peut expliciter cette augmentation, les libéraux pourront éventuellement revenir en arrière, mais que jusqu'alors, le CE n'a même pas donné un début d'explication concernant cette augmentation. Le CE n'ayant pas compris ce message, il paraît correct que le groupe libéral propose de couper de moitié cette hausse annuelle.

Un commissaire (L) complète les propos de son collègue en rappelant que l'année dernière, le groupe libéral avait fait le même exercice, qui avait suscité une réaction très vive du CE. Finalement, le CE était parvenu à revenir avec des solutions relativement faciles sur ces différentes baisses. Il ne comprend donc pas pourquoi au PB 2009, le CE revient en arrière par rapport à l'année dernière avec une augmentation aussi massive des dépenses générales.

Un commissaire (V) tient à rappeler que le niveau maximum des dépenses générales a été atteint en 2003, avec une rubrique 31 à 450M de francs. En effet, entre 1999 et 2003, la croissance sur ce poste était de 12,6%.

Entre 2003 et 2009, on peut observer une croissance négative de 0,7% sur cette rubrique, ce qui signifie que des efforts sensibles ont été faits. Il relève encore que le total des groupes 31 au PB 2009 est encore inférieur à celui de 2003.

Par ailleurs, ce commissaire (V) remarque qu'il faut également tenir compte du fait qu'il y a un énorme accroissement des investissements, lesquels génèrent des dépenses supplémentaires au niveau de la rubrique 31.

Un commissaire (S) se réfère à la p. 80 du PB 2009. Il signale à cette occasion qu'il regrette que ce graphique ne soit plus établi à francs constants.

Entre les CO 2007 et le PB 2009, on observe une différence d'environ 19M de francs. Un simple calcul à francs et à population constants permet de voir que le montant de la rubrique 31 du PB 2009 est bien en deçà des CO 2007, alors même qu'en 2007, le CE faisait déjà des efforts importants pour maîtriser les dépenses.

Un commissaire (S) revient sur les propos du commissaire (L) concernant l'externalisation de prestations. Il remarque que si l'Etat décidait d'externaliser des prestations, par exemple à la Fondation Phénix qui les réaliserait de manière bénévole, alors il serait normal que le montant des dépenses générales diminue. Toutefois, ce n'est pas le cas, puisqu'une

Fondation comme Phénix est subventionnée par l'Etat. Ainsi, malgré l'externalisation, les dépenses générales de l'Etat ne diminuent pas.

Enfin, ce commissaire (S) indique qu'il a expressément posé une question relative aux prestations au niveau des questions transversales. En effet, si la population et l'inflation augmentent et que, par ailleurs, les prestations restent à niveau, il paraît normal que cette rubrique budgétaire augmente. Mais pour sa part, il considère qu'il s'agit d'une coupe à la hache, qui n'amène pas de discussion intelligente.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF revient sur les années antérieures. Le niveau maximum des dépenses générales a été atteint en 2003 avec 458 millions de francs. Cette rubrique est descendue à 445 millions de francs en 2004. Elle est remontée à 461 millions de francs en 2005. Puis sous la nouvelle législature, cette rubrique s'élève à respectivement 433 millions de francs, 419 millions de francs et l'année dernière, l'Etat avait réussi à descendre plus bas.

Cependant, le Conseiller d'Etat en charge du DF propose de traiter deux facteurs différemment dans cette analyse.

Premièrement, 17 millions de francs ont été demandés en dépassement de crédit pour le transfert de budget d'investissement en budget de fonctionnement. Il s'agit de dépenses qui figuraient dans des crédits d'investissement qui, selon les normes IPSAS, ne peuvent être activées comme des investissements. Ce phénomène se retrouvera l'année prochaine. Ceci amène le montant de la rubrique à 416 millions de francs.

Le second aspect porte sur la pérennisation de 20 millions de francs de réduction. Le Conseiller d'Etat en charge du DF a l'impression que l'amendement sert à compenser à la fois le transfert lié à IPSAS - phénomène sur lequel le CE n'a aucune maîtrise - et l'effort que le Parlement souhaite voir dans un certain nombre de rubriques de dépenses générales.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF rappelle par ailleurs que si les charges ont autant augmenté entre 2001 et 2003 cela était presque exclusivement dû aux dépenses de bâtiments. Aujourd'hui, le DCTI représente plus de la moitié de l'enveloppe des dépenses générales. Toutefois, le Conseiller d'Etat en charge du DF considère que cette dépense est légitime, car si les bâtiments ne sont pas bien entretenus, alors il faut plus rapidement faire des travaux, qui nécessitent des dépenses d'investissement.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF indique qu'un effort constant a été réalisé depuis le début de la législature pour aplatir cette rubrique. Le CE ne pourra pas compenser les effets IPSAS; cependant, le Conseiller d'Etat en charge du DF n'ira pas jusqu'à déclarer qu'il est impossible de pouvoir

compenser la réduction de 20 M de francs. Il souhaite seulement rendre la commission attentive que selon les départements concernés, il y a des dépenses générales obligatoires, comme par exemple les frais postaux. Les dépassements sur les frais postaux pourraient donc ensuite venir sous forme de dépassement de crédit, et il rappelle que cela a déjà été le cas cette année. Par contre, il pourrait être possible de jouer sur l'informatique et les bâtiments.

Un commissaire (S) demande s'il est possible d'absorber une diminution de 20M de francs sur cette rubrique sans que cela n'ait d'incidence sur les prestations de l'Etat.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF indique que les choses sont extrêmement différentes d'un CR à un autre. Les dépenses générales peuvent avoir un impact sur la notion de confort de l'administration : dans un tel cas de figure, cela peut avoir des conséquences au niveau de la motivation des collaborateurs. Dans d'autres services, une diminution des dépenses générales pourrait peut-être impacter la qualité de la nourriture servie aux prisonniers. Cela peut également toucher les frais postaux ou les frais obligatoires, ou encore des postes de logopédistes.

Un commissaire (UDC) résume donc que le problème des normes IPSAS est important en 2008, mais qu'en principe il devrait être moindre en 2009.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF répond que le problème demeurera similaire. Tant que les projets d'investissement qui complètent les dépenses dites d'investissement ne sont pas achevés, ce problème existera. Par la suite, ces dépenses passeront directement dans les dépenses générales, au lieu de figurer comme investissement.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement libéral qui propose une réduction de 25 mios de francs sur la rubrique 31.

Pour : 9 (2R, 2PDC, 3L, 2UDC)

Contre : 6 (3S, 2V, 1MCG)

Abstention : --

L'amendement est accepté.

- **Rubrique 36, subventions accordées : -44 millions de francs**

Un commissaire (L) prend la parole pour présenter cet amendement. Le montant de 44M de francs correspond à 1,25% des indemnités versées, ce qui correspond à une indexation passant de 2,5% à 1,25%. Par ailleurs, il fait remarquer que les indemnités sont en augmentation de 70M de francs par rapport au budget précédent.

Un commissaire (PDC) déclare qu'il présente un sous-amendement à 10M de francs au nom du groupe radical-PDC. Les deux groupes souhaitent réduire une partie de l'indexation du personnel en 2009 de 2.5% à 1.5%.

Bien que la commission n'ait pas encore eu l'occasion de discuter de l'amendement à la rubrique 30, il relève que si l'indexation pour l'ensemble du personnel du petit Etat est diminuée, il apparaît logique que le personnel du Grand Etat compris dans la rubrique 36 soit également concerné par cet effort au niveau de l'indexation. Le sous-amendement de 10M de francs au niveau de la rubrique 36 est donc essentiellement consacré à cela. Il espère que les subventionnés entendront le message que les groupes politiques souhaitent faire passer concernant l'indexation de leur personnel.

Un commissaire (S) craint tout d'abord que certaines associations subventionnées soient bloquées par cette réduction. Par ailleurs, il relève qu'il n'est pas précisé si cet amendement est une coupe linéaire ou si le CE a le choix de réduire là où il le souhaite au niveau des subventionnés. Enfin, il demande si cet amendement ne doit porter que sur les salaires des subventionnés. Pour terminer, il demande d'avantage d'explications concernant l'impact de cette réduction de 44M de francs.

Un commissaire (L) explique que la part des subventions affectée aux indemnités comporte une part de masse salariale indexée. Or, le gros de la masse des indemnités est une masse salariale : par conséquent, si l'indexation au niveau du petit Etat est réduite, il n'y a aucune raison pour que le grand Etat ne soit pas également soumis à une réduction similaire au niveau de son indexation. Il s'agit, à son avis, d'un simple parallélisme de formes ; il considère que les mêmes mesures doivent être appliquées au petit Etat et au grand Etat.

Un commissaire (UDC) revient sur la rubrique 36 et l'amendement proposé de -44M de francs. Avant de discuter d'une réduction de l'indexation salariale à 1.5%, il souhaite avoir une discussion de fond sur le montant de l'indexation que le CE souhaite fixer pour le petit Etat.

Un commissaire (V) veut revenir sur le chiffre de 3,3% annoncé tout à l'heure : il relève que cela correspond à 2.5% d'indexation + 0,8% lié au 13^{ème} salaire.

Le PRESIDENT confirme que 3,3% correspond à une indexation, aux nouveaux mécanismes salariaux, ainsi qu'au nouveau système salarial.

Un commissaire (V) tient néanmoins à relever que le groupe libéral a voté cette indexation à 3,3%, qui inclut les nouveaux mécanismes salariaux (13^{ème} salaire).

Un commissaire (S) tient à signaler qu'un tiers de la rubrique 36 est affecté aux PP, dont une partie porte sur l'aide sociale, laquelle n'est pas indexée. Autrement dit, en enlevant 44M de francs à la rubrique 36, la commission ne vote pas forcément une diminution de l'indexation : le CE sera libre de réduire la rubrique comme bon lui semble et de faire une coupe linéaire, y compris sur les PP s'il le désire. Ceci est une raison supplémentaire, à son avis, pour ne pas voter cet amendement.

Un commissaire (R) relève que chaque année, lorsque les députés proposent des amendements, le CE répond que la commission doit indiquer exactement en quel endroit elle souhaite une diminution.

Il déclare que le groupe radical souhaite si possible un boni de 20M de francs au budget et il désire que le CE essaye de réaliser cet objectif. Il relève qu'il est possible d'attendre les propositions que le CE fera en plénière, mais cela ne lui paraît pas une solution souhaitable.

Au niveau de la rubrique 30, les Radicaux considèrent qu'une indexation à 2,5% est trop élevée et ils demanderont de ce fait un effort supplémentaire. Mais ils pensent qu'un effort de 30M de francs sur la rubrique 30 paraît atteignable. **Ils proposent donc un sous-amendement à la rubrique 30 : - 30M de francs.**

Par ailleurs, les entités parapubliques pourraient retenir le même taux d'indexation que le personnel du petit Etat.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF indique, à titre préliminaire, que le référent dans la loi est l'indexation à fin novembre. Il avait été question de remettre cette date à février et il appelle de ses vœux un changement dans ce sens. Le taux d'indexation est donc connu le 3 décembre, lorsque la commission a terminé ses travaux relatifs au budget. A partir de là, le CE a la possibilité de prendre soit la totalité, soit une partie de l'indexation. De novembre à septembre 2008, les indices étaient à 1,7%. Le Conseiller d'Etat en charge du DF imaginait qu'en octobre, ils resteraient à ce même niveau ou redescendraient : c'était mal connaître les indices car la hausse du prix du gaz a neutralisé les effets de la baisse du prix du pétrole.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF revient sur l'amendement consistant à baisser les charges de personnel de 30M de francs. Il relève que si les indices passent à 2%, alors il y a déjà 18M de francs trouvés. A l'inverse, si les indices montent à 2.2%, la situation est plus problématique.

A son avis, le GC doit être clair et indiquer, avec une réduction de 30M de francs sur le personnel, s'il souhaite s'attaquer à l'indexation au niveau du petit Etat, ou au nombre de postes. Si le GC décide de s'attaquer à l'indexation, alors c'est un diktat du GC au CE en lui imposant un taux

d'indexation pour l'année prochaine. Cette opération est aisée à réaliser, dans la mesure où il suffit d'avertir l'OP lequel informera également les entités conventionnées.

En revanche, si cet amendement s'attaque aux postes, la problématique est différente. Les choix deviendront difficiles, et de citer à titre d'exemple le DF : le département veut pouvoir réduire les postes sans affecter sa capacité à générer des recettes, ce qui fait qu'il y a différents services où il ne peut tout simplement pas opérer de réduction.

Par ailleurs, le Conseiller d'Etat en charge du DF demande que le Parlement clarifie ce qu'il souhaite viser par la baisse sur la rubrique 36. Il n'a pas l'impression que cette baisse ait pour objectif les allocations à des tiers (régérées par des lois), ni les aides financières qui sont trop peu importantes, donc il lui semble que ce sont forcément les indemnités qui sont visées. Dans le cadre des indemnités, le GC est en train de viser les mécanismes salariaux ou les dépenses générales.

En ce qui concerne l'indexation, le Conseiller d'Etat en charge du DF souhaite conclure que si le coût de la vie n'augmente pas, une indexation à 1.5% ne posera pas de problème, mais si c'est l'inverse qui se produit, cela pourrait être difficile. En effet, le personnel aura soit l'impression que les baisses d'impôts sont autorisées pour ensuite affecter les salaires, soit il aura l'impression d'être floué avec le sentiment que le 13^{ème} salaire aura été payé par l'indexation.

Le PRESIDENT résume donc que le groupe libéral demande une réduction de -44M de francs sur la rubrique 36 qu'il traduit comme une indexation à 1.25%. Le PDC et les Radicaux sollicitent une indexation à 1.5% et une proposition d'amendement de -10M de francs au niveau de la rubrique 36 a été articulée.

Le PRESIDENT propose de mettre d'abord aux voix l'amendement libéral de -44 mios, puis le sous-amendement présenté par le PDC.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement libéral à la rubrique 36 :
« Subventions accordées » : - 44 mios :

Pour : 5 (3L, 2UDC)

Contre : 5 (3S, 2V)

Abstentions : 1 (1R)

Cet amendement est refusé.

Concernant l'amendement PDC, le PRESIDENT rappelle qu'un commissaire (PDC) a expliqué qu'il s'agissait de diminuer la rubrique 36 « Subventions accordées » de 10 mios.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement PDC à la rubrique 36 : « Subventions accordées » : - 10 mios :

Pour : 7 (2R, 1PDC, 1L, 2UDC, 1MCG)

Contre : 5 (3S, 2V)

Abstentions : 2 (2L)

Cet amendement est accepté.

Chancellerie

Projet de budget 2009 de fonctionnement de la Chancellerie

Rubrique 01.02.07.00 : « Centre de documentation et publications »

Le PRESIDENT annonce un amendement libéral pour la rubrique 31.4100 : « Publications officielles », consistant à diminuer cette rubrique, consacrée à la publication de la FAO, de 7 500 F. Il explique que les libéraux avaient d'abord opté pour la somme de 15 000 F, puis l'ont baissée à 7 500 F. Il propose à un commissaire (L) d'en expliquer les raisons.

Le commissaire (L) explique que, l'article sur la Commission des finances ayant finalement été publié, une modification du montant de l'amendement a été décidée. Il note que la Chancellerie avait initialement fait savoir qu'elle ne désirait pas publier cette photo, mais qu'elle est toutefois revenue à des meilleurs sentiments à l'égard de la commission.

Le PRESIDENT indique avoir croisé le Chancelier ce matin, qui lui a dit que c'était une totale surprise pour lui d'avoir appris que ladite photo aurait pu ne pas être publiée.

Un commissaire (L) ajoute que les discours du Procureur général et de la Présidente du GC ont été censurés dans la FAO, qui devient finalement un organe politique au service du CE, alors qu'elle est censée être un organe d'information.

Un commissaire (V) annonce que les Verts ne voteront pas cet amendement, car ils n'entendent pas que la FAO ait une multitude de rédacteurs en chef qui aient à se demander ce qu'il faut publier ou pas. Le CE fait des choix, qui peuvent être agréables ou non aux députés. Il estime que les députés ont autre chose à faire, en Commission des finances, que de punir lorsque les textes ne correspondent pas exactement aux vœux des

commissaires. Enfin, il indique que les Verts n'estiment pas que la FAO est la porte-parole du pouvoir législatif.

Un commissaire (L) remarque qu'il ne s'agit pas d'une punition. Il note que, traditionnellement, la pluralité des pouvoirs est représentée dans la FAO, et constate que, maintenant, elle a tendance à se consacrer exclusivement au CE.

Un commissaire (R) approuve pleinement cela. Il remarque qu'il est bien que le CE soit connu de la population, mais constate que des photos des Conseillers d'Etat dans d'innombrables activités et contextes sont publiées depuis quelques années maintenant. Il n'a rien contre ces photos en tant que telles, mais estime qu'il faut les publier ailleurs que dans la FAO, qui est un organe d'information officiel. Il y a parfois des tensions entre le CE et le GC, raison pour laquelle il est utile et nécessaire que le GC rappelle qu'il y a plusieurs pouvoirs et qu'il n'y a pas de raison pour que le CE favorise ici son image.

Il estime que, sur le plan financier, les questions ont été réglées, mais espère tout de même que les prochains discours du PRESIDENT du GC seront publiés dans la FAO, de même que ceux du PJ. Cet amendement avait pour but de faire remarquer cela.

Un commissaire (L) ajoute que la Chancellerie ferait mieux de se préoccuper des avis de droit et de la rédaction des avis du CE dans les publications de votes, plutôt que de censurer le GC dans la FAO.

Le PRESIDENT propose de mettre cet amendement aux voix.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF veut, au préalable, dire qu'il assume la décision prise par le CE par rapport au discours du Procureur général, qui a été ressenti par le CE comme une provocation, concernant les instructions à la police notamment.

Pour le reste, il note qu'il est le Conseiller d'Etat que l'on voit le moins en photo et ne se sent ainsi pas concerné par les remarques émises par un commissaire (R).

Un commissaire (V) indique n'avoir pas compris le problème relatif au discours du Procureur général.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF explique que la FAO est gérée par le CE, la Chancellerie. C'est un outil du CE, prévu pour un certain nombre de tâches légales. Il peut y avoir, ou pas, des parties telles que celles qui figurent sur la première page. En revanche, il y a un organe responsable de la publication, qui doit décider si certains propos sont mis ou pas dans la FAO.

Cela fait partie des prérogatives du CE, duquel il ne se désolidarise pas quant à sa décision relative au discours du Procureur général.

Il conclut que la FAO reste une forme de propagande, que les trois pouvoirs ou un seul y soient représentés.

Le PRESIDENT partage ces conclusions et ajoute que la propagande est en l'espèce biaisée.

Un commissaire (UDC) demande si un discours officiel du Procureur général peut être censuré.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF rétorque qu'il n'a pas été censuré, mais simplement pas publié dans la FAO.

Un commissaire (UDC) indique que cela l'étonne qu'un discours officiel, qui ne plaît pas au CE, ne soit pas publié dans la FAO.

Un commissaire (R) pense que, dès lors qu'une règle prévoit que les trois pouvoirs soient représentés dans la FAO, ce n'est pas au CE d'exercer une censure sur l'un ou l'autre des pouvoirs. Il estime que les propos de M. HILER sont profondément choquants.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF rétorque que cela constituait toutefois l'avis unanime du CE.

Un commissaire (V) rappelle aux députés qu'il existe normalement la séparation des pouvoirs. Il comprend que le CE puisse exprimer son courroux, lorsque le Procureur général donne clairement des ordres à l'exécutif et à la police. Il ajoute que la teneur du texte du Procureur général est insultante pour le pouvoir exécutif et qu'il est, dès lors, logique que ce dernier y ait réagi de la sorte.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement libéral à la rubrique 31.4100 : « Publications officielles » : - 7 500F :

Pour : 7 (2R, 3L, 1UDC, 1MCG)

Contre : 5 (3S, 2V)

Abstentions : 2 (2PDC)

Cet amendement est accepté.

Rubrique 01.02.08.00 : « Direction des affaires juridiques »

Le PRESIDENT signale deux amendement du CE :

- une augmentation de 75 906 F de la rubrique 30 « Charges de personnel » ;
- une augmentation de 64 F de la rubrique 43 « Recettes diverses ».

Un commissaire (L) remarque que le greffe de la Cour d'appel de la magistrature, soit le PJ, ne relève pas de la Chancellerie.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF constate que la loi votée en septembre 2008 par le GC prévoit que le greffe se trouverait à la Chancellerie. Il ajoute qu'il peut volontiers faire venir quelqu'un de la Chancellerie pour donner aux commissaires le texte de loi.

Le PRESIDENT pense que la référence précise indiquée dans les documents reçus peut être considérée comme fiable.

Un commissaire (S) indique que la loi en question concerne Justice 2010.

Le PRESIDENT met aux voix ces deux amendements du CE, en bloc.

Vote sur les deux amendements du Conseil d'Etat :

Pour : 8 (3S, 2V, 1R, 2PDC)

Contre : 1 (1L)

Abstentions : 5 (1R, 2L, 1UDC, 1MCG)

Ces deux amendements sont acceptés

Rubrique 01.09.71.00 : « Préposé à la protection des données »

Le PRESIDENT précise que cela constitue une nouvelle rubrique et met aux voix ces trois amendements en bloc, soit :

- une somme de 742 314 F à la rubrique 30 « Charges du personnel » ;
- une somme de 225 750 F à la rubrique 31 « Dépenses générales » ;
- une augmentation de 621 F à la rubrique 43 « Recettes diverses ».

Ces trois amendements du Conseil d'Etat, sans opposition, sont adoptés.

Subventions accordées par la Chancellerie

Le PRESIDENT passe à la mise aux voix des subventions pour la Chancellerie. Il constate qu'il faut voter les subventions, puisque les commissaires en sont au deuxième débat, même s'il n'y a pas d'amendements.

Un commissaire (L) rappelle que, selon la jurisprudence constante de cette Commission, qui vaut pour le GC également, chacune des subventions est votée en tant que telle, et non globalement, afin que chaque commissaire puisse intervenir sur chacune des lignes de subventions.

Aides financières accordées de 2007 à 2009

Ces subventions, sans opposition, sont adoptées.

Subventions non-soumises à la LIAF accordées de 2007 à 2009

Ces subventions, sans opposition, sont adoptées.

Vote du budget de fonctionnement de la Chancellerie ainsi amendé :

Pour : 11 (2S, 2V, 1R, 2PDC, 3L, 1UDC)

Contre : --

Abstentions : --

Le budget de la Chancellerie est accepté.

Département des financesProjet de budget 2009 de fonctionnement du Département des financesRubrique 02.22.00.00 : « Direction générale des finances de l'Etat – DGFE »

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement à la ligne 32 « Intérêts passifs et frais d'emprunts », qui augmente cette ligne de 5 042 300 F.

L'amendement du Conseil d'Etat, sans opposition, est adopté.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement à la ligne 338 « Amortissements, provisions, irrécouvrables », visant à augmenter la ligne de 200 000 F.

L'amendement du Conseil d'Etat, sans opposition, est adopté.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement à la ligne 42 « Revenus des biens », tendant à la diminution de cette ligne de 675 000 F.

L'amendement du Conseil d'Etat, sans opposition, est adopté.

Le PRESIDENT indique que la ligne 02.22.00.00 dans son ensemble est adoptée, puisque les divers amendements y relatifs ont été adoptés.

Rubrique 02.23.00.00 : « Opération fondation de valorisation actifs BCGe »

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement à la ligne 35 « Dédommagements à des tiers », visant à diminuer cette ligne de 3 321 000 F.

L'amendement du Conseil d'Etat, sans opposition, est adopté.

Le PRESIDENT indique que la rubrique 02.23.00.00 est approuvée dans son ensemble.

Rubrique 02.24.00.00 : « Administration fiscale – AFC »

Le PRESIDENT met aux voix, en bloc, les divers amendements relatifs à cette rubrique, soit :

- une diminution de 3 600 000 F de la rubrique 338 « Amortissements, provisions, irrécouvrables » ;
- une diminution de 89 400 000 F de la ligne 40 « Impôts » ;
- une augmentation de 500 000 de la ligne 43 « Recettes diverses » ;
- une augmentation de 46 330 F de la ligne 43 « Recettes diverses » ;
- une diminution de 25 800 000 F de la ligne 44 « Parts à des recettes sans affectation ».

Les amendements du Conseil d'Etat, sans opposition, sont adoptés.

Le PRESIDENT indique que la rubrique 02.24.00.00 est approuvée dans son ensemble.

Rubrique 02.26.00.00 : « Office cantonal de la statistique – OCSTAT »

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement à la ligne 43 « Recettes diverses », consistant à diminuer cette rubrique de 114 000 F.

L'amendement du Conseil d'Etat, sans opposition, est adopté.

Le PRESIDENT indique que la rubrique 02.26.00.00 est approuvée dans son ensemble.

Subventions accordées par le Département des finances**Indemnités accordées de 2007 à 2009**

Ces subventions, sans opposition, sont adoptées.

Aides financières accordées de 2007 à 2009

Ces subventions, sans opposition, sont adoptées.

Allocations accordées à des personnes physiques de 2007 à 2009

Ces subventions, sans opposition, sont adoptées.

Le PRESIDENT signale qu'il n'y a plus de subventions non-soumises à la LIAF, et pas de subventions n'ayant pas de ligne propre pour le DF.

Vote du budget de fonctionnement du Département des finances ainsi amendé :

Pour : 13 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 2L, 2UDC)

Contre : --

Abstentions : 1 (1L)

Le budget du Département des finances est accepté.

Le PRESIDENT indique que l'abstention libérale se réfère aux estimations fiscales.

Département de l'instruction publique**Rubrique 03.23.00.00 : « Enseignement secondaire postobligatoire »**

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement à la nouvelle ligne 365.00122 « Haute Ecole de Santé – année préparatoire », consistant en une diminution de 1 850 000 F.

L'amendement du Conseil d'Etat, sans opposition, est adopté.

Un commissaire (S) rappelle qu'il en avait été question, lors de l'audition de HES et du DIP, et qu'il s'agit du report d'un an de l'année préparatoire.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement consistant à augmenter la rubrique 43 « Recettes diverses » de 2 918 F.

L'amendement du Conseil d'Etat, sans opposition, est adopté.

Le PRESIDENT annonce que la rubrique 03.23.00.00 est adoptée.

Rubrique 03.25.00.00 : « Haute Ecole Spécialisée de Genève »

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement à la ligne 361.07701 « Contributions intercantionales – HESSO », soit une augmentation de 1 360 000 F de la ligne.

L'amendement du Conseil d'Etat, sans opposition, est adopté.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement IPSAS budgétaire à la ligne 363.07701 « Conditions locales particulières – HESSO », une augmentation de 220 000 F de la ligne.

L'amendement du Conseil d'Etat, sans opposition, est adopté.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement IPSAS budgétaire à la ligne 363.07901 « Conditions locales particulières – HESS2 », une augmentation de 470 000 F de la ligne.

L'amendement du Conseil d'Etat, sans opposition, est adopté.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement IPSAS budgétaire à la ligne 363.07802 « Conditions locales particulières – HESS2 - musique et autres arts », une augmentation de 330 000 F de la ligne.

L'amendement du Conseil d'Etat, sans opposition, est adopté.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement à la rubrique 366.07701 « Taxes scolaires – HESSO », une augmentation de 43 000 F de la ligne.

L'amendement du Conseil d'Etat, sans opposition, est adopté.

Le PRESIDENT indique que la rubrique 03.25.00.00, sans opposition, est ainsi adoptée.

Rubrique 03.26.00.00 : « Université »

Le PRESIDENT annonce un amendement des libéraux, consistant à augmenter la rubrique 36 « Subventions accordées » de 16.7 mios. Il propose au commissaire (L) de le présenter.

Un commissaire (L) rappelle que, lorsque la Commission a eu la présentation du projet de budget de l'Université, la semaine précédente, le recteur a expliqué le manque qui pèse sur l'institution, du fait du budget tel que conçu. En page 14 de l'exposé des motifs de l'Université, il figure une colonne intitulée « découvert de l'Université », avec un calcul totalisant 16.679 mios. Il indique que, pour couvrir ce découvert, l'Université a proposé diverses mesures, à hauteur de 12.449 mios. Dans ces diverses mesures, il y a des coupures, une hausse de la mutualisation pondérée, une hausse des allocations interuniversitaires, une hausse des revenus de taxes et un financement du coût du 13^{ème} salaire en puisant sur des fonds par dépassement autorisé de l'allocation cantonale. Il reste ainsi 4.230 mios, un déficit qui peut être compensé par d'autres mesures.

Le commissaire (L) remarque que, lorsque les réserves de l'Université avaient été réduites quasiment à néant, certains, dont lui-même, avaient dit qu'il fallait effectivement supprimer les réserves de l'Université mais qu'il conviendrait de revoir le budget qui lui est attribué, quand l'Université serait dans une situation telle qu'elle n'arriverait plus à faire face à ses engagements. Les libéraux pensent que ce jour est arrivé, d'où l'amendement qu'ils proposent pour couvrir ce montant de 16.679 mios.

Un commissaire (PDC) indique que le PDC trouve l'amendement libéral plein d'humour. Il rappelle que ce groupe a tout à l'heure proposé un amendement pour le personnel du petit Etat, représentant une économie de 100 mios, alors qu'il vient maintenant avec une proposition de +17 mios. Il voit là une contradiction.

Il rappelle que l'Université a déjà trouvé une façon de réaliser 12.4 mios d'économies. Si des efforts sont demandés à d'autres parties de l'Etat, il voit mal comment accepter une telle augmentation des subventions accordées à l'Université.

Il ajoute que, lorsque le commissaire (L) et d'autres ont proposé d'enlever 20 mios dans les réserves de l'Université il y a deux ans, il s'était violemment opposé à cette coupe, sachant que ces réserves devaient être affectées à l'innovation. Cet argent devrait, par cette coupe, être retrouvé plus tard, pour pouvoir continuer à soutenir l'innovation à l'Université. Il estime qu'il faut aussi de la cohérence à plus long terme.

Il suggère à la Commission de refuser cet amendement consistant à ajouter 17 millions et propose, lorsque la loi sur l'Université sera votée, de faire un PL prévoyant un crédit d'investissement permettant de verser de l'argent à l'Université, dans le fonds d'innovation qui est expressément prévu par la nouvelle loi. Cet argent irait ainsi bien au soutien à l'innovation et non au fonctionnement général de l'Université.

Un commissaire (S) annonce qu'il aurait peut-être voté cet amendement s'il n'y avait pas eu cette litanie d'amendements libéraux consistant à couper partout. Il est d'accord avec un commissaire (PDC) lorsque ce dernier dit qu'il n'est pas possible de couper partout, et ajoute ici que l'Université n'a pas demandé cet amendement. Il relève un manque de cohérence et rappelle qu'il avait insisté, lors de l'audition de l'Université, sur le fait que ce fonds d'innovation est fondamental.

Un commissaire (S) a peu à ajouter aux propos du commissaire (PDC). Il note que tous les amendements libéraux sont faits pour encourager l'efficacité et le commissaire (S) ajoute que l'Université veut, bien sûr, améliorer son efficacité et arriver à l'excellence. Elle rappelle toutefois que le recteur n'a pas demandé d'augmentation de son budget.

Elle estime que cet amendement est à la limite de la décence, par rapport à ce que les libéraux ont présenté auparavant.

Un commissaire (UDC) estime que les commissaires peuvent discuter de tous les amendements.

Il constate que l'Université se plaint, mais ne veut toutefois pas aborder la question du nombre d'étudiants qu'elle admet, sans aucun examen. Il relève un problème financier et pense que l'Université pourrait envisager l'introduction d'un examen d'entrée, afin de n'avoir que des étudiants motivés qui auraient ainsi la chance d'étudier.

Il ne votera pas cet amendement.

Un commissaire (MCG) estime que cette demande d'amendement a quelque chose d'indécent à une époque à laquelle il est demandé à tous de faire des efforts. De plus, l'Université n'a pas fait de demande dans ce sens.

Il constate que, par cet amendement, il ne s'agit pas d'avoir un montant destiné à quelque chose de précis, mais d'avoir de l'argent pour la gestion. Il est surpris de voir que l'Université, qui enseigne la gestion d'entreprise, n'est pas capable de s'appliquer cet enseignement à elle-même, alors qu'elle devrait être un modèle de gestion.

Il conclut qu'il est exclu qu'il accepte cette demande.

Un commissaire (L) rappelle qu'il manque 16.7 mios à l'Université, selon le recteur. Au vu de ce qu'il vient d'entendre, il ne se fait pas d'illusion sur le vote et propose, si cet amendement était refusé, un autre amendement portant sur 4.230 mios, permettant de couvrir le déficit et d'avoir un budget équilibré, pour l'une des principales entités subventionnées de l'Etat.

Un commissaire (S) se dit favorable à ce fonds d'innovation et à une Université de qualité et d'accessibilité. Il s'étonne du déficit présenté. Il pense, et l'a d'ailleurs dit au recteur, que l'Université risque de ne pas pouvoir combler le déficit par des apports privés.

Il regrette de ne pas avoir demandé à l'Université l'état de ses fonds de placement, car il croit que cette information serait intéressante. Il rappelle que l'Université place de l'argent et, au vu de la situation, il pense qu'elle a peut-être aussi été atteinte, plus que ce qu'elle ne pense.

Enfin, il indique qu'il n'accepte pas la forme de cet amendement, même si, sur le fond, il est acceptable.

Il est gêné qu'il y ait des coupes à divers endroits et, en même temps, un tel élan de générosité ici.

Il se rallie à la proposition du commissaire (PDC) de créer ce fonds d'innovation.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF remarque que, quel que soit l'interlocuteur que les commissaires ont au CE, si tous les désirs de ce dernier étaient écoutés, il manquerait des sommes considérables.

Il ne pense pas que l'Université aura particulièrement de peine à passer l'année avec ce budget. Il indique que, si les 50 politiques publiques qui découlent de la simple application de la fonctionnelle fédérale sont prises, pour les Hautes écoles à Genève, il y a 500 mios, ce qui représente beaucoup d'argent en regard de la taille de la collectivité.

Il constate qu'il y a eu pas mal de pressions sur d'autres ordres d'enseignement et que cet amendement donnerait l'impression qu'il n'y a que l'Université qui compte. Il voit un problème à avoir deux poids deux mesures.

Si la loi sur l'Université est acceptée, il indique qu'il y aura une convention d'objectifs. Il rappelle que la première prestation concerne tout ce qui est hospitalier; ensuite viennent les Hautes écoles, puis seulement les autres ordres d'enseignement.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF rappelle que ce qui a été demandé à tous est que, s'il y a création de nouveaux postes, il faut en supprimer d'autres.

Il constate que l'Etat n'est pas non plus dans une gêne absolue. Il est vrai que les projets ciblés vont venir et que des apports privés doivent se faire; le CE est unanime à ce sujet. Il attire l'attention des commissaires sur le fait qu'il s'agit de ne pas faire une déclaration de guerre aux autres corps d'enseignement. Il pense que l'année est faisable avec ce budget.

Concernant les fonds, ils ne distribuent en effet pas des gains en capitaux. L'Université aura des pertes, comme tout le monde. La question est de savoir combien de temps elle aura besoin pour recomposer le fonds à sa hauteur initiale. Il ne croit pas que l'Université ne puisse pas attendre 2 ou 3 ans, quand des niveaux meilleurs reviendront.

Sans nier la volonté de l'excellence et le caractère prioritaire de l'Université -qu'il se réserve de démontrer-, et compte tenu de la situation générale, il estime que les commissaires peuvent raisonnablement rejeter cet amendement.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement libéral à la rubrique 36 : « Subventions accordées » : + 16.7 mios :

Pour : 3 (3L)

Contre : 11 (3S, 2V, 1R, 2PDC, 2UDC, 1MCG)

Abstentions : 1 (1R)

Cet amendement est refusé.

Un commissaire (L) propose un deuxième amendement, pour couvrir le déficit de 4.230 mios.

Un commissaire (PDC) note que la première ligne budgétaire de l'Université, soit les charges, augmente de 15%.

Le PRESIDENT met aux voix le deuxième amendement libéral à la rubrique 36 : « Subventions accordées » : + 4.230 mios :

Pour : 3 (3L)

Contre : 11 (3S, 2V, 1R, 2PDC, 2UDC, 1MCG)

Abstentions : 1 (1R)

Cet amendement est refusé.

Le PRESIDENT revient à la rubrique 03.26.00.00 « Université », qui, sans opposition, est adoptée.

Rubrique 03.31.00.00 : « Office de la jeunesse »

Le PRESIDENT signale un amendement IPSAS budgétaire à la ligne 46 "Subventions acquises", une augmentation de 18 000 F de la ligne.

L'amendement du Conseil d'Etat, sans opposition, est adopté.

Le PRESIDENT annonce un amendement du CE à la rubrique 364.03101 « Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle », consistant à augmenter la rubrique de 546 000 F.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF explique que l'amendement concerne des prestations que l'Etat a demandé à la FASE de prendre en main. Le vote de cette somme permettrait de résoudre le reste, par rapport au montant que l'Etat et les communes entendent mettre, car il n'y a actuellement pas d'accord avec la FASE qui estime que l'Etat et les communes ne donnaient pas assez. Le Conseiller d'Etat en charge du DF estime qu'il est correct de mettre cette somme au budget, puisqu'elle concerne des prestations que l'Etat demande à la FASE d'assurer.

Un commissaire (S) croit avoir compris que les sommes allouées à la FASE ne seront débloquées qu'une fois le PL 10383 voté.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF répond que l'Etat n'arrive pas à signer un contrat de prestations avec la FASE, car cette dernière le refuse. Il annonce que le vote du PL 10383 changera quelque peu les rapports de force internes, et permettra d'aller de l'avant. Les représentants de la FASE, insatisfaits de ne réussir à obtenir ce qui veulent, ont décidé de ne pas signer le contrat de prestations. C'est pour cette raison que le CE a demandé le changement de gouvernance, car il faut que cet organisme qui dispense également ses propres prestations, soit dirigé par ceux qui paient.

Cependant, compte du fait que l'Etat a demandé à la FASE de fournir des prestations extrêmement ciblées et nouvelles, le CE veut amender le budget de manière à être correct.

Un commissaire (S) demande si la ligne figurant dans le livre bleu est une ligne bloquée en attente.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF répond que, de façon générale, un budget est une autorisation de dépense et non une obligation de dépense.

Un commissaire (L) remarque que le chef du DIP a été auditionné et rappelle que l'adoption en urgence de la loi pour le changement de gouvernance n'a pas été acceptée. La situation est que le Conseil de fondation de la FASE a refusé le projet de budget de la structure. Le PL 10383 sera étudié en Commission de l'enseignement, puis reviendra en

Commission des finances, mais il doute que cela ne se passe avant la fin de l'année. Il est certes possible de voter le projet de budget de la FASE maintenant, mais il insiste sur le fait que ce n'est qu'une autorisation de dépense. Selon lui, il est exclu que ce budget, s'il est voté aujourd'hui, soit dépensé dans le contexte de la structure actuelle de la FASE.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF invite la Commission à faire passer ce message dans le rapport de majorité du PL 10363. Il indique que le CE a été gêné par le fait que le PL ne passe pas en urgence en plénière du Grand Conseil, car cela a pu être ressenti comme une victoire des représentants de la FASE.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF ajoute qu'il va y avoir des rapports de force, dans le cadre de l'établissement du PL LIAF de la FASE. Il y a des gens qui tiennent l'Etat en otage car des prestations sont délivrées par la FASE, mais il précise que le principe même de la LIAF implique que deux personnes seulement signent le contrat de prestations.

Un commissaire (UDC) se demande, dans une situation pareillement conflictuelle, si le signal ne serait pas plus clair en retirant cette somme du budget.

Le PRESIDENT suggère ne pas voter ce montant de 546 000 F aujourd'hui et d'attendre le jour de la séance plénière pour que le CE présente cet amendement selon le résultat des travaux de la Commission de l'enseignement. Il croit que la Commission anticipe le débat, puisqu'elle pourrait voter sans connaître ce qui va se faire dans une autre commission. Il rappelle que la Commission a en quelque sorte été dessaisie du PL concerné.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF ne pense pas qu'il soit sain d'éviter le débat sur la FASE lors de l'examen du budget, car il est typiquement au cœur du problème de la LIAF. Le système étant basé sur la bonne foi, il se demande ce qui va se passer si des personnes ayant un rôle central refusent de signer un contrat.

Il pense que ce sera l'occasion d'un débat, qui permettra aux intervenants qui ne veulent rien entendre, de savoir ce que les divers partis politiques pensent.

Il souscrit à la proposition du PRESIDENT et retire cet amendement pour mieux le présenter lors du budget en plénière.

Le PRESIDENT annonce que **cet amendement est ainsi retiré**. Il met aux voix, en bloc, les trois autres amendements relatifs à cette rubrique, soit :

- une augmentation de 7 000 F à la rubrique 365.07501 « Foyer la Caravelle » ;

- une augmentation de 7 000 F à la rubrique 365.07601 « Astural » ;
- une augmentation de 13 000 F à la rubrique 365.08001 « Association Catholique d’action sociale – ACASE ».

Les amendements du Conseil d’Etat, sans opposition, sont adoptés.

Le PRESIDENT indique que la rubrique 03.31.00.00 est considérée comme adoptée.

Le PRESIDENT propose de poursuivre l’étude du budget du DIP.

Subventions accordées par le Département de l’instruction publique

Indemnités accordées de 2007 à 2009

Ces subventions, sans opposition, sont adoptées.

Aides financières accordées de 2007 à 2009

Ces subventions, sans opposition, sont adoptées.

Allocations accordées à des personnes physiques de 2007 à 2009

Ces subventions, sans opposition, sont adoptées.

Subventions non-soumises à la LIAF accordées de 2007 à 2009

Ces subventions, sans opposition, sont adoptées.

Subventions n’ayant pas de ligne propre

Ces subventions, sans opposition, sont adoptées.

Le PRESIDENT propose de mettre aux voix le budget de fonctionnement du DIP dans son ensemble.

Un commissaire (L) pense que les commissaires ne peuvent pas voter le budget de fonctionnement du DIP en raison de la décision retenue par rapport à la FASE.

Le PRESIDENT indique que l’amendement relatif à la FASE a été retiré par le CE et propose ainsi de voter sur le budget avec tous les amendements acceptés.

Vote du budget de fonctionnement du Département de l'instruction publique ainsi amendé :

Pour : 7 (3S, 2V, 2PDC)
Contre : --
Abstentions : 5 (2L, 2UDC, 1MCG)

Le budget du Département de l'instruction publique est adopté.

Le PRESIDENT indique qu'à ce stade, les budgets de fonctionnement de la Chancellerie, du DF et du DIP ont été adoptés.

Département des institutions

Projet de budget 2009 de fonctionnement du Département des institutions

Le PRESIDENT indique qu'il y a eu 3 amendements techniques et ajoute que, comme pour les autres chapitres, tous les titres de rubriques ne sont pas lus; selon une application extensive de l'article 133 al. 2 de la LRGC, toutes les rubriques sur lesquels il est passé sont déclarées adoptées, s'il n'y a pas d'opposition.

Rubrique 04.06.01.00 : « Direction générale de l'office des droits humains »

Un commissaire (L) a un amendement à présenter, de manière à être cohérent.

Il note qu'une Direction générale de l'Office des droits humains a été créée cette année. Tant le Conseil de l'Europe que la Commission des visiteurs notamment, arrivent à la conclusion catastrophique que les droits humains, à Genève, sont en régression. Comme ces propos datent de la période s'étant écoulée entre l'an dernier et cette année et que rien n'a été entendu ou vu de la part de la Direction des droits humains au sujet de la défense de ces droits, il propose de supprimer la ligne budgétaire consacrée à la Direction générale de l'Office des droits humains, qui ne sert à rien.

Un commissaire (V) remarque que cet office est récent. Il suggère, avant de le supprimer, de le laisser se mettre en place et travailler. Il comprend le courroux du commissaire (L), mais estime qu'il serait plus adéquat de faire bouger cet office par la voie d'une motion, d'une interpellation urgente ou d'une résolution.

Le commissaire (L) note que sa création date quand même du début de l'année et constate que ce service n'est pas intervenu une seule fois.

Un commissaire (S) demande au commissaire (L) s'il arrive à imaginer les conséquences que cela aurait si le public venait à apprendre qu'il avait été à l'origine de la liquidation de cette direction. Si la Direction générale de l'office des droits humains disparaissait, il craindrait par ailleurs que plus aucun service ne s'occupe de cette problématique.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF signale à ce titre que le service devrait désormais s'appeler « Direction des droits humains et de l'alliance des civilisations ». Il a constaté ce renouvellement terminologique lors de l'inauguration d'une salle.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement du commissaire libéral, - 348.660 F, consistant à supprimer la rubrique 04.06.01.00 : « Direction générale de l'office des droits humains » :

Pour : 3 (3L)

Contre : 6 (1S, 2V, 1R, 2PDC)

Abstentions : 6 (2S, 1R, 2UDC, 1MCG)

Cet amendement est refusé.

Le PRESIDENT suggère au CE de renommer cette rubrique : « Direction générale de l'office des droits de l'homme », certains étant peut-être sensibles aux appellations.

Subventions accordées par le Département des institutions

Indemnités accordées de 2007 à 2009

Ces subventions, sans opposition, sont adoptées.

Aides financières accordées de 2007 à 2009

Un commissaire (L) explique qu'il n'a pas fait d'amendement concernant la rubrique « Solidarité internationale », mais rappelle le dernier communiqué du président sortant de la Fédération genevoise de coopération dans lequel il se plaint de l'attitude de l'Etat, qui veut contrôler les flux financiers destinés à la Fédération genevoise de coopération.

Il souhaite rendre attentive la Commission au fait que la Fédération veut faire ce qu'elle veut de l'argent reçu, sans contrôle de l'Etat, ce qui lui semble tout à fait contraire à l'esprit de la LIAF. Il se demande d'ailleurs si un contrat LIAF est prévu pour cette Fédération.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF répond par l'affirmative.

Le PRESIDENT demande à un commissaire (L) si cette prise de position mériterait d'être transmise à la Cour des comptes.

Un commissaire (L) propose d'en discuter lors de l'étude du contrat de prestations.

Le PRESIDENT met aux voix les aides financières, en bloc.

Ces subventions, sans opposition, sont adoptées.

Allocations accordées à des personnes physiques de 2007 à 2009

Ces subventions, sans opposition, sont adoptées.

Subventions non-soumises à la LIAF accordées de 2007 à 2009

Ces subventions, sans opposition, sont adoptées.

Subventions n'ayant pas de ligne propre

Ces subventions, sans opposition, sont adoptées.

Vote du budget de fonctionnement du Département des institutions ainsi amendé :

Pour : 8 (2S, 2V, 2R, 2PDC)

Contre : 3 (3L)

Abstentions : 3 (2UDC, 1MCG)

Le budget du Département des institutions est accepté.

Département des constructions et technologies de l'information

Projet de budget 2009 de fonctionnement du Département des constructions et technologies de l'information

Rubrique 05.04.00.00 : « Bâtiments »

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement à la ligne 42 « Revenus des biens », consistant en une diminution de 23 028 F de cette ligne.

L'amendement du Conseil d'Etat, sans opposition, est accepté.

Le PRESIDENT indique que la rubrique 05.04.00.00 est considérée comme adoptée.

Subventions accordées par le Département des constructions et technologies de l'information

Indemnités accordées de 2007 à 2009

Ces subventions, sans opposition, sont adoptées.

Aides financières accordées de 2007 à 2009

Ces subventions, sans opposition, sont adoptées.

Allocations accordées à des personnes physiques de 2007 à 2009

Ces subventions, sans opposition, sont adoptées.

Subventions non-soumises à la LIAF accordées de 2007 à 2009

Ces subventions, sans opposition, sont adoptées.

Le PRESIDENT constate que le DCTI n'a pas de subventions n'ayant pas de ligne propre.

Un commissaire (S) constate que le PRESIDENT a passé comme chat sur braise sur les subventions, notamment les indemnités figurant en page 106 du livre bleu. Il aimerait savoir pourquoi une subvention de plus d'un million est prévue pour la Fondation du Stade de Genève. Il pense que si Président du DCTI vient, il pourra donner des explications à ce sujet.

Un commissaire (V) répond que le Président du DCTI avait expliqué qu'une seule des subventions versées était monétaire, mais qu'il devrait y avoir une subvention pour renflouer cette fondation.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF ajoute qu'actuellement, la subvention est essentiellement non monétaire et qu'il faudra remettre de l'argent dans cette fondation tant qu'il n'y aura pas un club de football qui pourra payer régulièrement des loyers au Stade de Genève.

Le commissaire (V) ajoute que l'unique montant monétaire est de 325 000 F, le reste étant du non-monétaire.

Il profite pour dire qu'il s'abstiendra de voter sur ces subventions, notamment celles relatives à la Fondation du Stade de Genève.

Le PRESIDENT indique que le commissaire (V) a donné une réponse convaincante.

Le commissaire (S) remarque que, s'il a bien compris, il y a 1 million de subventions non monétaires et 500 000 F qui seront bientôt versés, sous formes de subventions monétaires. Le mieux serait, selon lui, de financer un club pour qu'il monte en première ligue.

Le PRESIDENT propose de passer au département suivant, en attendant qu'un représentant du DCTI vienne répondre aux interrogations des commissaires. Le budget du DCTI ne peut donc pas être adopté pour le moment dans son ensemble.

Il signale, par ailleurs, que la rubrique 30 générale n'a toujours pas été adoptée, car les commissaires ne disposent toujours pas d'un tableau consolidé.

Département du territoire

Projet de budget 2009 de fonctionnement du Département du territoire

Rubrique 06.04.00.00 : « Direction générale de l'environnement »

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement IPSAS budgétaire à la ligne 338 « Amortissements, provisions, irrécouvrables », consistant en une augmentation de 250 000 F de cette ligne.

L'amendement du Conseil d'Etat, sans opposition, est adopté.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement à la rubrique 42 « Revenus des biens », consistant en une diminution de 300 000 F de cette rubrique.

L'amendement du Conseil d'Etat, sans opposition, est adopté.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement IPSAS budgétaire à la ligne 439 « Recettes diverses », consistant en une augmentation de 1 000 000 F de cette ligne.

L'amendement du Conseil d'Etat, sans opposition, est adopté.

Le PRESIDENT indique que la rubrique 06.04.00.00, sans opposition, est adoptée.

Un collaborateur du DF indique qu'il a joint un collaborateur du DCTI, mais que ce dernier, ne pouvant pas venir, lui a fourni des informations par téléphone. Il a une réponse à la question d'un commissaire (S) concernant les 8.08 ETP de la ligne « Traitement auxiliaires mensualisés » pour le DCTI au budget 2009. Il s'agit de contrats actifs en 2008, qui continueront en 2009. Il mettra à jour ce nombre pour la prochaine version du tableau que préparera l'OPE dans les meilleurs délais

Le PRESIDENT note qu'il y a ainsi 8 personnes budgétées pour 1.8 mios, et il constate qu'il n'y aura plus que 8 personnes dans la version définitive du tableau.

Le collaborateur du DF répond que cela va concerner entre 7 et 16 ETP.

Subventions accordées par le Département du territoire

Indemnités accordées de 2007 à 2009

Un commissaire (R) annonce un amendement concernant la subvention aux Mouettes genevoises. Il constate que la question a été traitée moult fois, que ce soit en Commission des finances, en Commission de contrôle de gestion ou en Commission des transports.

Le commissaire (R) rappelle que le Département avait déposé un PL que la Commission des finances avait refusé de voter le 19 mars 2008 et qui comportait une subvention de 1 896 960 F. Avant que la plénière n'ait été saisie du rapport de la Commission, le CE a retiré ce PL pour en déposer un autre portant sur un contrat de prestations avec une subvention pour les années 2009 et 2010, celle de 2009 s'élevant à 2 075 150 F.

La Commission des transports a discuté la veille de ce PL et il y aura un rapport avec un préavis positif. Il rappelle toutefois que la Commission des transports donne son préavis, sous l'angle des transports, et non sous l'angle financier.

Il s'étonne de voir une augmentation de cette subvention entre 2008 et 2009. Il comprend bien que le dossier a évolué entre temps et qu'une convention collective a été signée, mais il estime que cela n'explique pas une augmentation de la subvention de 36% au niveau des charges salariales de cette société. Il propose ainsi d'aligner la subvention de 2009 sur celle de 2008.

Un commissaire (L) indique que les libéraux avaient toujours dit qu'ils seraient opposés à un contrat de prestations tant que le litige devant le tribunal administratif portant sur 700 000 F ne serait pas résolu. Comme tel n'est actuellement pas encore le cas, il appuiera la proposition d'amendement du commissaire (R), qui permet à la société de continuer d'exister, sans toutefois agir comme si un contrat de prestations avait été conclu.

Un commissaire (V) estime que la Commission est en train de changer l'ordre du jour, en traitant du PL, puisqu'il s'agit de diminuer la subvention qui y figure alors que la Commission n'en a pas encore été saisie. Il constate que le contrat de prestations qui y figure ne sera ainsi plus valable et que les commissaires préjugent de la décision du tribunal administratif.

Il annonce que son groupe attendra la présentation du préavis de la commission qui a traité ce PL devant cette Commission, et qu'il votera la ligne budgétaire telle quelle. Il estime ne pas avoir assez d'éléments pour anticiper la décision sur un contrat de prestations qui n'a pas encore été soumis à la Commission.

Un commissaire (S) indique que son groupe partage l'opinion du commissaire (V). Il pense que le contrat de prestations prévaut avant tout. Il suggère d'attendre le travail sur le contrat de prestations et, en attendant, il votera la ligne budgétaire sans la modifier. Il ajoute qu'il sera toujours possible de revenir sur cette décision et de réduire la ligne budgétaire en temps voulu, si l'attitude de la société et le litige sur les 700 000 F devait amener les commissaires à conclure que cela ne fonctionne pas.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF note que la voie proposée ici est compliquée. Il remarque que, si le contrat de prestations est réduit d'un certain montant, le montant qui sera versé sera celui du contrat de prestations LIAF et non celui voté au niveau du livre bleu.

Une partie de l'affaire est liée à la convention collective. Le plus simple, selon lui, serait de laisser le montant tel quel et que les commissaires se décident sur la base du PL. C'est une question de méthode. Il indique que si les commissaires diminuent maintenant le montant et qu'ils auront ensuite à prendre une décision sur le PL LIAF, il y aura un problème, car ils seront plafonnés par le montant voté au budget, sauf dépassement de crédit.

Un commissaire (UDC) demande si, en votant ce budget, cela signifie que les Mouettes vont percevoir mensuellement un 12^{ème} de la somme votée. Dans ce cas, si les commissaires votent moins, les Mouettes percevront moins.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF rétorque qu'il n'y a pas de règle sur la mensualisation et qu'il s'agit simplement d'une question de trésorerie qui ne change rien.

Le PRESIDENT remarque que deux voies s'offrent à la Commission, celle de voter un amendement ou celle de voter la ligne budgétaire telle quelle.

Il met aux voix l'amendement du commissaire (R), à la rubrique 06.03.00.00 « Direction générale de la mobilité », visant à diminuer la rubrique de 178 190 F.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement d'un commissaire radical consistant à diminuer de 178 190 F la rubrique 06.03.00.00 : « Direction générale de la mobilité », concernant l'indemnité accordée à la Société des Mouettes genevoises navigation S.A. :

Pour : 8 (2R, 1PDC, 3L, 2UDC)

Contre : 6 (3S, 2V, 1MCG)

Abstentions : 1 (1PDC)

Cet amendement est accepté.

Aides financières accordées de 2007 à 2009

Ces subventions, sans opposition, sont adoptées.

Allocations accordées à des personnes physiques de 2007 à 2009

Ces subventions, sans opposition, sont adoptées.

Subventions non-soumises à la LIAF accordées de 2007 à 2009

Ces subventions, sans opposition, sont adoptées.

Subventions n'ayant pas de ligne propre

Ces subventions, sans opposition, sont adoptées.

Le PRESIDENT rappelle qu'il n'y avait pas eu d'opposition aux 2 amendements IPSAS budgétaires.

Vote du budget de fonctionnement du Département du territoire ainsi amendé :

Pour : 11 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 2L)

Contre : --

Abstentions : 4 (1L, 2UDC, 1MCG)

Le budget du Département du territoire est accepté.

Département des constructions et technologies de l'information**Projet de budget 2009 de fonctionnement du Département des constructions et technologies de l'information**

Le PRESIDENT constate que les informations manquant pour pouvoir adopter le budget du DCTI en connaissance de cause ont maintenant été fournies. Il propose ainsi de revenir au chapitre DCTI afin de voter sur l'ensemble du budget de ce département.

Vote du budget de fonctionnement du Département des constructions et technologies de l'information ainsi amendé :

Pour : 10 (2S, 1V, 2R, 2PDC, 3L)

Contre : --

Abstentions : 5 (1S, 1V, 2UDC, 1MCG)

Le budget du Département des constructions et technologies de l'information est accepté.

Département de la solidarité et de l'emploi**Projet de budget 2009 de fonctionnement du Département de la solidarité et de l'emploi****Rubrique 07.01.00.00 "Présidence - Secrétariat général"**

Le Président met l'amendement suivant aux voix:

Amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 30 " Charges de personnel": - 10'000 F.

Pour: 9 (2 S, 2 Ve, 1 R, 2 PDC, 1 L, 1 UDC)

Contre: --

Abstention: 1 (1 MCG)

Cet amendement est accepté.

Le PRESIDENT met l'amendement suivant aux voix :

Amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 43

" Recettes diverses": - 141 F.

Pour: 10 (2 S, 2 Ve, 1 R, 2 PDC, 1 L, 1 UDC, 1 MCG)

Contre: --

Abstention: --

Cet amendement est accepté. Un député socialiste ne prend pas part au vote.

Rubrique 07.03.00.00 "Office cantonal de l'inspection et des relations du travail"

Le PRESIDENT met l'amendement suivant aux voix:

Amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 43 "

Recettes diverses": + 50'000 F.

Pour: 11 (3 S, 2 Ve, 1 R, 2 PDC, 1 L, 1 UDC, 1 MCG)

Contre: --

Abstention: --

Cet amendement est accepté.

Rubrique 07.04.01.00 "OCE – Part cantonale"

Le PRESIDENT met l'amendement suivant aux voix:

Amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 43

" Recettes diverses": - 1'000'000 F.

Pour: 7 (2 PDC, 2 Ve, 1 UDC, 1 L, 1 R)

Contre: 2 (2 S)

Abstention: 1 (1 MCG)

Cet amendement est accepté.

Rubrique 07.14.11.00 "Direction générale de l'action sociale"

Un commissaire (L) relève que le Parlement n'a en aucune manière été saisi de la reprise des activités de Transport Handicap et de Mobilité pour tous par la Fondation Foyer-Handicap. Cet élément a totalement échappé au contrôle parlementaire. Il rejoint donc la remarque qu'un commissaire (S) a faite lors de la dernière séance quant à la manière de procéder.

Un commissaire (S) continue à penser que cette manière de faire n'est pas démocratique. De plus, il ne voit pas le sens de fusionner une institution comme Foyer Handicap avec une compagnie de transport.

Le PRESIDENT met l'amendement suivant aux voix:

Amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 365.00702

" EPH – Fondation Foyer-Handicap": + 63'040 F.

Pour: 4 (1 R, 2 PDC, 1 S)

Contre: --

Abstention: 9 (1 S, 2 Ve, 3 L, 2 UDC, 1 MCG)

Cet amendement est accepté.

Le PRESIDENT met l'amendement suivant aux voix:

Amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 365.03400

" Association pour la défense des personnes âgées en EMS et de leur familles (APAF)": - 55'000 F.

Pour: 12 (1 S, 2 Ve, 1 R, 2 PDC, 3 L, 2 UDC, 1 MCG)

Contre: --

Abstention: ---

Cet amendement est accepté.

Le PRESIDENT met l'amendement suivant aux voix:

Amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 365.04610

" Centre Social Protestant Genève – Atelier Galiffe": + 30'680 F.

Pour: 11 (1 MCG, 2 UDC, 3 L, 2 PDC, 1 R, 2 Ve)

Contre: 2 (2 S)

Abstention: --

Cet amendement est accepté.

Le PRESIDENT met l'amendement suivant aux voix :

Amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 365.14610

" Subvention non monétaire – Centre Social Protestant – utilisation immeuble": - 31'500 F.

Pour: 13 (1 MCG, 2 UDC, 3 L, 2 PDC, 1 R, 2 Ve, 2 S)

Contre: --

Abstention: --

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

Un collaborateur du DF indique que la liste des premiers amendements n'avait aucun impact sur le total des charges et des revenus. Les amendements qui sont en train d'être votés augmenteront les charges ou les revenus, mais n'ont pas d'effets sur le résultat.

Le PRESIDENT met l'amendement suivant aux voix :

Amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 365.16010

" Subvention non monétaire – Association ARGOS – intérêts sur prêt": + 16'250 F.

Pour: 12 (3 S, 2 Ve, 1 R, 2 PDC, 2 L, 2 UDC)

Contre: --

Abstention: --

Cet amendement est accepté. Un MCG ne prend pas part au vote.

Le PRESIDENT met l'amendement suivant aux voix :

Amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 365.17810

" Subvention non monétaire – Fondation Cap Loisirs – utilisation immeuble": + 84'000 F.

Pour: 11 (2 S, 2 Ve, 1 R, 2 PDC, 2 L, 2 UDC)

Contre: --

Abstention: --

Cet amendement est accepté. Un MCG et un Socialiste ne prennent pas part au vote.

Le PRESIDENT met l'amendement suivant aux voix:

Amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 42

" Revenus des biens": + 16'250 F.

Pour: 13 (3 S, 2 Ve, 1 R, 2 PDC, 2 L, 2 UDC, 1 MCG)

Contre: --

Abstention: --

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

Un commissaire (UDC) relève que lors de la dernière séance du Grand Conseil, soit le 14 novembre 2008, une motion évoquant la problématique de l'indexation et du 13^{ème} salaire a été traitée. Suite à cela, il a reçu un appel du secrétaire général de la FEGEMS qui l'informait que le 13 novembre 2008, il avait reçu un courrier du Conseiller d'Etat en charge du DSE autorisant l'augmentation du prix de pension des EMS et donc du subventionnement via le service des prestations complémentaires. Il se demande donc s'il est tenu compte de cette future dépense dans le budget proposé.

Un commissaire (S) rappelle que le département a demandé aux EMS de ne pas tenir compte du 13^{ème} salaire pour l'établissement du budget 2009, tant que le vote ne serait pas réalisé en séance plénière. Ces sommes ne sont donc certainement pas budgétées.

Le commissaire (UDC) précise que le prix de la pension se décompose en trois prestations : assurance-maladie, subvention de l'Etat et prix de pension. Le prix de pension, pour une personne placée en EMS qui ne peut pas payer, est subventionné par l'Etat. Si le prix de pension augmente, le budget va donc devoir également augmenter.

Le Président propose de demander au Conseiller d'Etat en charge du DSE s'il peut quitter la séance du Conseil d'Etat ou envoyer quelqu'un de son département afin de donner une explication sur ce sujet.

Un commissaire (UDC) rappelle qu'il avait demandé qu'un contrôle soit fait. Il aurait voulu que toutes les augmentations budgétaires ayant trait à l'indexation et au 13^{ème} salaire soient additionnées. Il aimerait savoir si l'on arrive vraiment au financement annoncé en séance plénière.

Le PRESIDENT souhaiterait donc que le département des finances fournisse une information consolidée sur cette question.

Il met l'amendement suivant aux voix:

Amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 43

" Recettes diverses": + 141 F.

Pour: 11 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 1 L, 2 UDC, 1 MCG)

Contre: --

Abstention: --

Cet amendement est accepté.

Amendement socialiste de + 10 millions de francs à la rubrique "EMS-Subvention d'exploitation"

Le PRESIDENT propose au groupe socialiste de présenter son amendement.

Un commissaire (S) indique que l'année passée, le groupe socialiste a déposé pratiquement le même amendement (15 millions). En séance plénière, le Grand Conseil avait fini par voter un amendement à 5 millions, concernant l'initiative 125. Il rappelle par ailleurs que l'initiative 125 a été votée en 2007 avec plus de 60% de votes positifs.

Pour éviter une nouvelle déconvenue au Conseil d'Etat et au Parlement, il pense que la volonté populaire doit être mise en œuvre. Le groupe socialiste propose donc un amendement de 10 millions, qui viennent s'ajouter aux 5 millions déjà inclus dans la subvention. Il rappelle que les 5 millions ont permis, l'année passée, de créer 75 postes.

Le PRESIDENT accueille le Conseiller d'Etat en charge du DSE.

Un commissaire (L) relève qu'il y a d'autres possibilités pour respecter cette initiative que de passer par le biais de solutions monétaires. Il s'oppose donc à cet amendement.

Un commissaire (MCG) indique que le MCG soutiendra l'amendement proposé par le commissaire (S).

Il propose, à titre subsidiaire, le même amendement, mais à hauteur de 5 millions. Il note qu'il ne trouve pas normal que l'on engage des chômeurs par le biais des mesures de formation dans les EMS. Certains établissements subventionnés utilisent d'ailleurs ce système à outrance. Il est hors de question d'utiliser des chômeurs dans des contrats de formation et pour une période de 6 mois.

Un commissaire (V) s'étonne de la tournure que prend la discussion. Il relève que le Conseiller d'Etat en charge du DSE est présent pour répondre à la question du commissaire (UDC). Il suggère au commissaire (MCG) de garder ses déclarations pour la séance plénière. Il souhaite que la discussion puisse continuer sereinement. En ce qui concerne l'amendement socialiste, il indique qu'il s'inscrit dans la problématique générale de l'équilibre de ce budget, de son acceptation et de la tournure que prendra la forme définitive de ce budget en 3^{ème} débat. Cela ne préjuge donc en rien la position qui sera prise sur l'amendement socialiste en 3^{ème} débat. Pour le moment, tant qu'il ne connaît pas le visage que prendra ce budget, il ne peut se prononcer sur cet amendement.

Un commissaire (UDC) relève que cet amendement signifie une augmentation du budget sans chercher à diminuer les dépenses ailleurs. Cela signifie que les socialistes proposent de facto un budget déséquilibré.

Un commissaire (S) relève que cet amendement socialiste a été déposé avant qu'il y ait un amendement du Conseil d'Etat concernant les rentrées fiscales. A l'origine, il y avait un excédent au budget. C'est par rapport à cet élément qu'il faut juger.

Le PRESIDENT met l'amendement socialiste aux voix :

Amendement socialiste à la rubrique 07.14.11.00.365 00134

"EMS-Subvention d'exploitation" : + 10'000'000 F.

Pour: 4 (3 S, 1 MCG)

Contre: 8 (1 R, 2 PDC, 3 L, 2 UDC)

Abstention: 2 (2 Ve)

Cet amendement est refusé.

Le PRESIDENT met l'amendement du MCG aux voix :

Amendement MCG à la rubrique 07.14.11.00.365 00134

"EMS-Subvention d'exploitation": + 5'000'000 F.

Pour: 4 (3 S, 1 MCG)

Contre: 8 (1 R, 2 PDC, 3 L, 2 UDC)

Abstention: 2 (2 Ve)

Cet amendement est refusé.

Rubrique 07.14.51.00 "Service de l'assurance maladie"

Le PRESIDENT met l'amendement suivant aux voix:

Amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 46

" Subventions acquises": + 2'184'221 F.

Pour: 12 (3 S, 2 Ve, 1 R, 2 PDC, 1 L, 2 UDC, 1 MCG)

Contre: --

Abstention: --

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

Subventions accordées par le Département de la solidarité et de l'emploi

Le PRESIDENT propose de passer au vote des rubriques de subventions, p. 101 du Livre bleu. Il propose de procéder à un vote global.

Indemnités accordées de 2007 à 2009

Ces subventions, sans opposition, sont adoptées.

Aides financières accordées de 2007 à 2009

Ces subventions, sans opposition, sont adoptées.

Allocations accordées à des personnes physiques de 2007 à 2009

Ces subventions, sans opposition, sont adoptées.

Subventions non-soumises à la LIAF accordées de 2007 à 2009

Ces subventions, sans opposition, sont adoptées.

Subventions n'ayant pas de ligne propre

Ces subventions, sans opposition, sont adoptées.

Le PRESIDENT met aux voix l'ensemble du budget de fonctionnement du DES.

Vote sur l'ensemble du budget de fonctionnement du DSE

Pour: 9 (2 Ve, 1 R, 2 PDC, 3 L, 1 MCG)

Contre: --

Abstention: 5 (3 S, 2 UDC)

Le budget de fonctionnement du DSE est accepté.

Département de l'économie et de la santé (DES)**Projet de budget 2009 de fonctionnement du Département de l'économie et de la santé****Rubrique 08.05.11.00 : « Direction générale de la santé »**

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement consistant à réduire de 6'300 F la ligne 31 « dépenses générales » :

Amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 31

" Dépenses générales": -6'300 F.

Pour: 13 (2S, 2 Ve, 1 R, 2 PDC, 3 L, 2 UDC, 1 MCG)

Contre: --

Abstention: --

Cet amendement est adopté à l'unanimité. Un socialiste ne prend pas part au vote.

Un commissaire (L) s'interroge sur l'amendement proposé à la ligne 365.00138 (+ 6'300F). Il estime inacceptable de présenter ce type d'amendements aux députés, la teneur des motifs ne faisant aucun sens.

Un collaborateur du DF indique que les FATAC, abréviation de « Fonds Alloués par des Tiers avec Condition », correspondent aux anciens fonds spéciaux.

Le commissaire (L) s'interroge sur le fait que des explications ne soient fournies aux députés qu'après la présentation de l'amendement.

Un collaborateur du DF indique qu'auparavant, une catégorie appelée « financements spéciaux » existait, les FATAC résultant de la transformation de celles-ci en raison des normes IPSAS. Il s'engage à faire une présentation à la Commission, après l'examen des projets de loi LIAF, concernant la variation entre ces deux éléments.

Un commissaire (L) souhaiterait des informations sur les financements spéciaux.

Un commissaire (S) s'interroge sur la création de fonds pour financer des charges futures.

Un collaborateur du DF rappelle qu'historiquement, chaque financement spécial faisait l'objet d'une loi. Lorsque les revenus sont supérieurs aux charges pour un budget, le revenu est versé à un fond. L'année suivante, les charges étant les mêmes, le revenu devrait diminuer pour puiser dans le fond créé. Ces fonds font à chaque fois l'objet d'une loi spécifique et ne concernent pas le budget de fonctionnement ordinaire de l'Etat ni les charges ordinaires de l'Etat. Ces éléments ont fait l'objet de pages de couleur ocre dans tous les budgets des années antérieures. Les FATAC ont été créés en fonction des normes IPSAS. Il admet que l'amendement présenté aurait du être accompagné des explications idoines.

Le PRESIDENT relève la possibilité de refuser l'amendement compte tenu de son obscurité.

Un commissaire (S) indique avoir été informé que les FATAC ont été créés suite aux normes IPSAS.

Un collaborateur du DF indique que les rubriques liées aux FATAC correspondent aux anciens financements spéciaux. Dans un souci de transparence, il est nécessaire de les faire passer par le budget de fonctionnement.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement tendant à augmenter de 6'300F la ligne 365.00138 « Action de prévention de la santé » :

Pour : 9 (2S, 1Ve, 1Rad, 2PDC, 1L, 2UDC)

Contre : --

Abstentions : 3 (2L, 1S)

L'amendement à la ligne est adopté.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement tendant à augmenter la ligne 46 « Subventions acquises » de 201'300 F :

Pour : 9 (3S, 1Ve, 1Rad, 2PDC, 1L, 1UDC)

Contre : --

Abstentions : 3 (1UDC, 2L)

L'amendement est adopté.

Un commissaire (L) note que les députés votent présentement des éléments sans en connaître ni les tenants ni les aboutissants.

Subventions accordées par le Département de l'économie et de la santé

Indemnités accordées de 2007 à 2009

Ces subventions, sans opposition, sont adoptées.

Aides financières accordées de 2007 à 2009

Un commissaire (R) propose amendement à la ligne **08.05.11.00.365.00110 Dime de l'alcool: Actions de préventions**. Il s'agit d'être en harmonie avec le PL 10257 dans le cadre duquel il a été décidé de diminuer la subvention en faveur de l'association APRET. Il s'agit de porter la ligne à 1'035'000 F au lieu de 1'100'000 F.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement proposé par un commissaire radical à la ligne 08.05.11.00.365.00.1.1.0 : -65'000 F

Pour : 6 (1Rad, 3L, 2UDC)

Contre : 7 (3S, 1Ve, 2PDC, 1MCG)

Abstention : --

Cet amendement est refusé.

Ces subventions, sans opposition, sont ainsi adoptées.

Allocations accordées à des personnes physiques de 2007 à 2009

Ces subventions, sans opposition, sont adoptées.

Subventions non-soumises à la LIAF accordées de 2007 à 2009

Ces subventions, sans opposition, sont adoptées.

Subventions n'ayant pas de ligne propre

Ces subventions, sans opposition, sont adoptées.

Le PRESIDENT met aux voix le budget de fonctionnement du département de l'économie et de la santé :

Pour : 4 (2PDC, 1Ve, 1MCG)

Contre : --

Abstentions : 8 (3L, 2UDC, 1Rad, 2S)

Le budget de fonctionnement du département de l'économie et de la santé est accepté.

Secrétariat général du Grand ConseilProjet de budget 2009 de fonctionnement du Secrétariat général du Grand Conseil

Le PRESIDENT met aux voix le budget de fonctionnement du Secrétariat général du Grand Conseil :

Pour : 11 (2S, 1Ve 1Rad, 2PDC, 3L, 1UDC, 1MCG)

Contre : --

Abstention : 1 (1UDC)

Le budget de fonctionnement du secrétariat général du Grand Conseil est accepté.

Un commissaire (L) rappelle que la commission des finances s'était inquiétée des problèmes liés à Léman Bleu.

Un commissaire (V) indique que la somme qui figure au budget 2009 concernant Léman bleu est égale à celle de l'année 2008.

Cour des comptes

Projet de budget 2009 de fonctionnement de la Cour des comptes

Le PRESIDENT met aux voix le budget de fonctionnement de la Cour des comptes :

Pour : 11 (2S, 1Ve 1Rad, 2PDC, 3L, 1UDC, 1MCG)

Contre : --

Abstention : --

Le budget de fonctionnement du secrétariat général du Grand Conseil est accepté.

Pouvoir judiciaire

Projet de budget 2009 de fonctionnement du Pouvoir judiciaire

Un commissaire (L) présente un amendement. Il rappelle les explications du Procureur général au sujet des conséquences financières de la réforme de la justice à l'horizon 2011. Il s'agirait de prévoir environ 30 millions d'augmentation du budget de fonctionnement pour le premier janvier 2011, sans compter les frais de bâtiments. Sur ces 30 millions, 17 millions concernent les ressources humaines pour les nouveaux postes. L'amendement proposé tend à augmenter de 6 millions le budget de fonctionnement du Pouvoir judiciaire, ce qui correspond à un tiers des ressources humaines nécessaires d'ici à 2011.

En effet, le commissaire (L) considère qu'il apparaît logique de donner les moyens nécessaires de manière lissée dans le temps en fractionnant le montant en 3 tranches, et ce, de manière à n'attribuer qu'un complément à la veille de 2011. Il souligne qu'il n'est pas possible d'attendre de la justice qu'elle s'adapte au futur système d'un seul coup en 2011. Il s'agit d'anticiper les besoins du Pouvoir judiciaire et de mettre en place les moyens nécessaires de manière progressive.

Un commissaire (V) en déduit qu'il s'agit de voter une somme qui ne sera pas dépensée.

Le commissaire (L) remarque que la somme sera peut-être dépensée pour commencer à mettre en places les personnes qui appliqueront le droit futur.

Le commissaire (V) en déduit que l'amendement ne tend pas seulement à éviter le choc en 2011 mais aussi à mettre en place le processus impliqué par la réforme de la justice.

Le commissaire (L) le confirme.

Un commissaire (S) estime qu'il serait bon que le parti libéral ait cette vision des choses pour l'ensemble de l'Etat. Il rappelle la politique menée par les Libéraux au sujet notamment des personnes âgées ou des petites associations, consistant à réaliser un maximum d'économies. Il estime que la politique qui sous-tend l'amendement proposé devrait s'appliquer à l'ensemble de l'Etat. Il indique que les Socialistes sont opposés à l'amendement proposé.

Un commissaire (PDC) indique que le PDC s'opposera à l'amendement proposé car il serait auparavant nécessaire que la présente commission consacre un examen attentif à l'explosion des coûts de la justice. Il remarque que le budget du Pouvoir judiciaire est déjà en augmentation. Il admet la nécessité de cette augmentation mais n'estime pas souhaitable d'anticiper en plus les augmentations futures.

Il estime que la commission devrait être plus attentive aux aspects financiers impliqués par la réforme de la justice et vérifier que le Pouvoir judiciaire ne profite pas de cette réforme pour faire valoir des dépenses qui ne seraient pas complètement justifiées.

Un commissaire (L) estime qu'il est important de garantir le bon fonctionnement de la justice, autant que d'anticiper l'explosion réelle des coûts en 2011 qui sera une année difficile d'un point de vue financier. Concernant l'examen attentif de la situation budgétaire du Pouvoir judiciaire, il rappelle que le commissaire (L) a toujours eu un regard attentif sur le budget du Pouvoir judiciaire. Il rappelle au commissaire (S) que les examens attentifs concernant les associations ont révélé des budgets aléatoires et peu rigoureux.

Un commissaire (UDC) remarque que 30 millions seront de toute façon votés en 2011. Il ne voit pas la pertinence de l'amendement.

Un commissaire (V) souhaiterait entendre le Conseil d'Etat, s'agissant d'un amendement lourd et représentant des sommes considérables. Il comprend le souci de garantir le bon fonctionnement de la justice mais ne se sent pas à même d'appréhender les tenants et les aboutissants de l'amendement proposé.

Un commissaire (UDC) estime qu'il n'est pas possible de demander uniquement au Pouvoir judiciaire d'appréhender les dépenses à venir après 2009. Il rappelle le refinancement des caisses de pensions, lequel implique des centaines de millions d'ici à 2010, et pour lequel il n'a pas été proposé d'anticiper les coûts. Il admet l'idée d'anticiper le financement de projets mais refuse de donner la priorité au Pouvoir judiciaire.

Un commissaire (MCG) indique être favorable à l'amendement proposé et en désaccord avec les déclarations concernant le refus de donner la priorité au Pouvoir judiciaire vis-à-vis des autres entités. Le Pouvoir judiciaire est un des pouvoirs dont la Constitution prévoit la séparation et il se justifie de lui donner les moyens d'être complètement autonome.

Un commissaire (S) souhaiterait des explications sur le raisonnement qui conduit les Libéraux à attribuer au Pouvoir judiciaire ce qui est refusé à d'autres entités.

Un commissaire (L) ne croit pas que les opposants à l'amendement accepteront de voter en une fois les 30 millions impliqués par la réforme de la justice. Il estime qu'il convient d'attribuer les moyens à l'avance et non de le faire trop tard.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement libéral consistant à augmenter de 6'000'000 F les charges de personnel du Pouvoir judiciaire :

Pour : 5 (3L, 1MCG, 1Rad)

Contre : 6 (1UDC, 2PDC, 3S)

Abstentions: 2 (2Ve)

L'amendement est refusé.

Allocations accordées à des personnes physiques de 2007 à 2009

Ces subventions, sans opposition, sont adoptées.

Le PRESIDENT met aux voix le budget de fonctionnement du Pouvoir judiciaire.

Pour: 8 (3S, 2Ve 2PDC, 1UDC)

Contre : --

Abstentions: 4 (1Rad, 3L)

Le budget de fonctionnement du Pouvoir judiciaire est accepté.

Récapitulation du projet de budget de fonctionnement de l'Etat de Genève

Rubrique 30

Le PRESIDENT indique que les Libéraux proposent un amendement de 104 millions concernant la rubrique 30.

Un commissaire (L) indique qu'il s'agit d'un amendement tendant à appliquer sur la masse salariale une indexation de 1,25 % au lieu de 2,5%.

Un commissaire (V) indique que les Verts s'opposeront à cet amendement car l'accord trouvé pour la fonction publique semble essentiel. Les Verts entendent ne pas rompre cet accord et souhaitent être en cohérence avec la volonté exprimée en séance plénière sur ce point.

Un commissaire (UDC) indique que l'UDC votera favorablement cet amendement. Il s'interroge sur le montant de 104 millions, le passage d'une indexation de 2,5% à 1,5% représentant 60 millions.

Un commissaire (L) souligne que le nombre total de personnes travaillant à l'Etat reste inconnu. Il estime que le document du DF sur ce point aurait dû être remis plus tôt pour en permettre un examen approfondi. Il estime qu'il est intéressant d'étudier ces chiffres, malgré l'avis du Conseil d'Etat.

Le PRESIDENT relève que la commission peut pendre le temps d'examiner les documents importants dont fait partie celui mentionné par le commissaire (L).

Un commissaire (PDC) indique que le PDC n'entrera pas en matière sur l'amendement proposé, le montant impliqué ne paraissant pas justifié et le calcul de celui-ci n'étant pas clair. Il rappelle qu'un commissaire (R) proposait un sous-amendement à hauteur de 30 millions. Le PDC ne remet pas en cause l'impact du 13^{ème} salaire et accepte une augmentation liée à l'inflation, mais à hauteur de 2% seulement car une chute des prix a lieu actuellement, qui pourrait annoncer une déflation.

Il estime possible de voter une indexation à 2% sans entrer en conflit avec l'accord trouvé par le Conseil d'Etat avec la fonction publique. Les 2% représentent une réduction de 10 millions et il est possible d'admettre 20 millions supplémentaires pour stimuler l'Etat à poursuivre son effort de réduction des postes. Le PDC est ainsi favorable à un amendement portant sur 30 millions.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF rappelle que le niveau de l'indexation ne sera connu que mercredi prochain. Il estime que le pronostic du commissaire (PDC) concernant une indexation à 2% ne semble pas faux. Il ne souhaite cependant pas lui-même tenter un tel pronostic. Il remarque

que la crise actuelle reste, pour la plupart des gens, d'ordre psychologique. A Genève, le personnel de l'Etat accumule des petites frustrations et des inquiétudes. Il semble ainsi important au Conseil d'Etat de pouvoir poursuivre son rôle d'employeur. Le Conseiller d'Etat en charge du DF estime que le montant lié à l'indexation n'est pas déraisonnable. Il souligne que l'indexation sera connue le 3 décembre 2009. Le Conseil d'Etat recommande de ne pas accepter l'amendement proposé.

Le PRESIDENT remercie le département pour les tableaux fournis. Il s'étonne de ne pas y voir figurer les effectifs de la police en 2007 et 2006. Il demande que les tableaux soient complétés d'ici cet après-midi.

Un commissaire (S) indique que les Socialistes s'en tiendront à la proposition du Conseil d'Etat. Il enjoint ses collègues à s'en tenir au budget présenté par le Conseil d'Etat.

Un commissaire (PDC) relève que l'amendement évoqué son collègue PDC tient compte du respect de la fonction publique et ne remet pas en péril les accords conclus avec celle-ci.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement libéral consistant à réduire de 1 04'000'000F la rubrique 30 au niveau de la récapitulation du projet de fonctionnement de l'Etat :

Pour : 4 (3L, 1UDC)
Contre : 8 (3S, 2Ve, 2PDC, 1MCG)
Abstention : 1 (1R)

L'amendement est refusé.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement PDC réduisant de 30'000'000F la rubrique 30 au niveau de la récapitulation du projet de fonctionnement de l'Etat:

Pour : 4 (1Rad, 2PDC, 1UDC)
Contre : 9 (3S, 2Ve, 3L, 1MCG)
Abstention : --

L'amendement est refusé.

INVESTISSEMENT

Chancellerie

Projet de budget 2009 d'investissement de la Chancellerie

Rubrique 01.01.02.00 « Secrétariat général »

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement augmentant de 25'000F la ligne 5061 « Crédit de programme 2008-2010 : Chancellerie – Mobilier, équipements, machines, véhicules » :

Pour : 1 (1S)

Contre : 1 (1MCG)

Abstention : --

L'amendement est refusé. Les autres députés n'ont pas pris part au vote.

Le PRESIDENT met aux voix le budget d'investissement de la Chancellerie.

Pour : 7 (1S, 1Ve, 2PDC, 1MCG, 1UDC, 1L)

Contre : --

Abstention : --

Le budget d'investissement de la Chancellerie est adopté à l'unanimité.

Département des finances

Projet de budget 2009 d'investissements du département des finances

Le PRESIDENT met aux voix le budget d'investissement du département des finances.

Pour : 7 (1S, 1Ve, 2PDC, 1MCG, 1UDC, 1L)

Contre : --

Abstention : --

Le budget d'investissement du département des finances est adopté à l'unanimité.

Département de l'instruction publique**Projet de budget 2009 d'investissements du département de l'instruction publique**

Le PRESIDENT met aux voix le budget d'investissement du département de l'instruction publique.

Pour : 7 (1S, 1Ve, 2PDC, 1MCG, 1UDC, 1L)

Contre : --

Abstention : --

Le budget d'investissement du DIP est adopté à l'unanimité.

Département des institutions**Projet de budget 2009 d'investissements du département des institutions**

Le PRESIDENT met aux voix le budget d'investissement du DI.

Pour : 9 (2S, 1Ve, 2PDC, 1MCG, 1UDC, 1L)

Contre : --

Abstention : --

Le budget d'investissement du DI est adopté à l'unanimité.

Département des constructions et technologies de l'information**Projet de budget 2009 d'investissements du département des constructions et technologies de l'information****Rubrique 05.04.06.00 « Direction des investissements, du patrimoine et des actifs »**

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement augmentant de 16'000'000F au niveau des dépenses la ligne 5040 « Construction 5^{ème} étape CMU-Bâtiments » :

Pour : 11 (3S, 2Ve, 1R, 1PDC, 2L, 1UDC, 1MCG)

Contre : --

Abstention : --

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement augmentant la ligne 6300 « Construction 5^{ème} étape CMU- Subventions/Confédération et entreprises fédérales » de 2'000'000F au niveau des recettes:

Pour: 11 (3S, 2Ve, 1R, 1PDC, 2L, 1UDC, 1MCG)

Contre: --

Abstention: --

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement augmentant de 2'000'000 au niveau des dépenses la ligne 5040 "CMU 6ème étape- Bâtiments » :

Pour: 11 (3S, 2Ve, 1R, 1PDC, 2L, 1UDC, 1MCG)

Contre: --

Abstention: --

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement augmentant de 4'800'000F au niveau des dépenses la ligne 5040 « Rénovation + équip. HUG enfant existant Bâtiments » :

Pour: 11 (3S, 2Ve, 1R, 1PDC, 2L, 1UDC, 1MCG)

Contre: --

Abstention: --

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement augmentant de 4'000'000F au niveau des dépenses la ligne 5040 « curabilis construction –Bâtiment » :

Pour: 11 (3S, 2Ve, 1R, 1PDC, 2L, 1UDC, 1MCG)

Contre: --

Abstention: --

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement augmentant de 2'500'000F au niveau des dépenses la ligne 5662 « Subvention. IHEID Maison de la paix- Subventions/Entreprises privées appartenant à l'Etat de Genève ou subventionnées » :

Pour: 11 (3S, 2Ve, 1R, 1PDC, 2L, 1UDC, 1MCG)

Contre: --

Abstention: --

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement augmentant de 300'000F au niveau des dépenses la ligne 5040 «HUG- maternité étape 3 étude complémentaire 8787- Bâtiments » :

Pour: 11 (3S, 2Ve, 1R, 1PDC, 2L, 1UDC, 1MCG)

Contre: --

Abstention: --

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Rubrique 05.08.00.00 « Centre des technologies et de l'information (CTI)

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement augmentant de +50'000F au niveau des dépenses à la ligne 5062 « Système d'information de la santé – Informatique et télécommunication » :

Pour : 4 (1MCG, 1L, 1Ve, 1S)

Contre : -

Abstentions : 7 (2S, 1Ve, 1Rad, 1PDC, 1L, 1UDC)

L'amendement est adopté.

Département des constructions et technologies de l'information

Projet de budget 2009 d'investissement du Département des constructions et technologies de l'information

Rubrique 05.08.00.00 : « Centre des technologies de l'information (CTI) »

Le PRESIDENT indique que la Commission souhaitait obtenir les éclaircissements nécessaires sur certains de ces investissements. Il salue les collaborateurs du Département.

Il rappelle que deux amendements ont déjà été votés, pour lesquels, avant le troisième débat, les commissaires souhaitaient des informations complémentaires. Il s'agit des rubriques 5062 « Système d'information de la santé – Informatique et télécommunication » et 5201 « Système d'information de la santé – Logiciels, applications et licences ».

Un collaborateur du DCTI indique que cela concerne le Projet VISAGE. Il annonce que la sous-commission informatique a reçu, il y a quelques mois, une délégation du DES et du CTI, pour changer quelque peu l'objet de la loi VISAGE. Il y a deux projets, qui font l'objet de ces amendements, à savoir MERCURE, concernant le coût de la santé, et SÉMAPHORE, relatif à la veille sanitaire.

Il précise que ces amendements, de 50 000 F et 150 000 F, sont quasiment compensés par un amendement sur la refonte SI DGS, -145 220 F à la rubrique 5201 « Mise en œuvre refonte SI DGC – Logiciels, applications et licences ».

Le PRESIDENT passe à l'amendement suivant, à la rubrique 5062 « Système d'imagerie vidéo de la police – Informatique et télécommunication », qui concerne une augmentation de 400 000 F.

Le collaborateur du DCTI répond qu'il s'agit du projet CYCLOPE, qui concerne les caméras et dont la première phase a été mise en place pour l'Eurofoot. Il précise que cet amendement budgétaire correspond uniquement à une hausse de la tranche budgétaire 2009, tout ce qui était prévu n'ayant pas été dépensé en 2008. L'explication est que le DI a préféré rephaser son projet sur 3 ans encore, afin de pouvoir bénéficier de toutes les subventions de la Confédération. En effet, si le projet avait duré 2 ans, Genève aurait touché moins de subventions fédérales que si le projet était sur 3 ans. Les 400 000 F correspondent à la tranche budgétaire de 2009 augmentée, mais il ajoute que la loi pluriannuelle est respectée, dans les montants votés.

Un commissaire (S) rappelle que le budget initialement prévu, était fort élevé et avait été diminué, afin que certains députés réticents puissent y adhérer.

Il demande si ces 4 mios prévus ne suffisent pas, alors qu'il avait été dit que l'un des avantages de ce projet serait d'avoir moins de frais et des gains de productivité.

Le collaborateur du DCTI précise que les montants prévus dans la loi sont respectés, mais que la tranche de 2009 va être un peu plus conséquente que celle qui était prévue. Il s'agit d'une différente répartition des tâches.

Le PRESIDENT passe à l'amendement suivant, soit une augmentation de 112 000 F pour la rubrique 5062 « Justice 2010 – Informatique et télécommunication ». Il demande la raison de cet ajout.

Le collaborateur du DCTI explique que, pour Justice 2010, il y a eu un PL 10173, devenu PL 10173-a, suite à certains amendements. Le volet financier, qui a des conséquences informatiques, n'a pas été intégré et voté. Il s'agit ainsi uniquement d'une hausse de la tranche 2009, puisqu'au premier trimestre 2009, la sous-commission informatique et la Commission vont avoir la présentation des aspects informatiques du PL Justice 2010.

Un collaborateur du DF précise qu'auparavant, il y avait les grands travaux, avec des PL qui pouvaient s'étendre sur 4 ans. S'il y avait plus de dépenses que prévu, sur une année, il n'y a, à sa connaissance, jamais eu d'amendement. Ici, il s'agit d'une nouvelle façon de présenter les choses. Il précise que, formellement, le DCTI ne serait pas forcément obligé de présenter un amendement, puisque la tranche globale est respectée.

Le PRESIDENT, au vu de ce qui vient d'être dit, demande si cet amendement est maintenu ou si le Département le retire.

Le collaborateur du DF indique que cela est important, pour le DF, en termes de sorties de trésorerie.

Un commissaire (PDC) souhaite savoir, dans le respect des travaux de la sous-commission informatique, si cela correspond aux tranches que le Département va devoir identifier pour avoir le déblocage des prochains financements, puisque dans les PL informatiques, il y a maintenant systématiquement ce souhait de découper en tranches. Il demande si le Département est ici dans cette logique-là.

Un collaborateur du DCTI indique que le Département sera dans cette logique pour le PL Justice 2010 et précise que, pour l'instant, seuls deux gros PL contiennent l'article auquel le commissaire (PDC) fait référence, du moins en ce qui concerne le DCTI; il s'agit de ceux sur l'administration en ligne et le logement.

Un commissaire (V) veut s'assurer des numéros des PL cités par le collaborateur du DCTI.

Le collaborateur du DCTI indique que le PL 10253 va être présenté bientôt, alors que le PL 10173 a été présenté il y a quelque mois.

Le PRESIDENT remercie les représentants du DCTI et les libère.

Un commissaire (L) trouve plus simple lorsque les commissaires reçoivent un minimum d'informations.

Un collaborateur du DCTI réitère ses excuses pour ces informations lacunaires.

Le PRESIDENT note que les excuses du collaborateur du DCTI sont bien sûr acceptées et pense que la remarque du commissaire (L) s'adresse surtout au CE, qui pourrait être présent lorsqu'il propose des amendements.

Il suggère de mettre ces amendements aux voix. Il rappelle que le premier amendement à cette rubrique, soit de +50 000 F, avait été accepté par les commissaires durant la matinée.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement à la rubrique 5201 « Système d'information de la santé – Logiciel, applications et licences », consistant en une augmentation de 150 000 F de cette rubrique.

L'amendement du Conseil d'Etat, sans opposition, est adopté.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement à la rubrique 5201 « Mise en œuvre de la refonte SI DGS – Logiciels, application et licences », consistant en une diminution de 145 220 F de cette rubrique.

L'amendement du Conseil d'Etat, sans opposition, est adopté.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement du CE, consistant à augmenter de 400 000 F la rubrique 5062 « Système d'imagerie vidéo de la police – Informatique et télécommunication ».

Vote sur l'amendement du Conseil d'Etat :

Pour : 9 (2R, 1PDC, 3L, 2UDC, 1MCG)

Contre : 5 (3S, 2V)

Abstentions : 1 (1PDC)

Cet amendement est adopté.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement du CE, consistant à augmenter de 112 000 F la rubrique 5062 « Justice 2010 – Informatique et télécommunication ».

Vote sur l'amendement du Conseil d'Etat :

Pour : 14 (3S, 2V, 2R, 1PDC, 3L, 2UDC, 1MCG)

Contre : --

Abstentions : 1 (1PDC)

Cet amendement est adopté.

Vote du budget d'investissement du Département des constructions et technologies de l'information ainsi amendé :

Pour : 11 (3S, 2R, 2PDC, 3L, 1MCG)

Contre : 2 (2V)

Abstentions : 2 (2UDC)

Le budget du Département des constructions et technologies de l'information est adopté.

Département du territoire**Projet de budget 2009 d'investissements du Département du territoire**

Le PRESIDENT indique qu'il n'y a pas d'amendements budgétaires à ce projet de budget.

Le PRESIDENT met aux voix le projet de budget d'investissement du Département du territoire.

Le projet de budget est accepté, sans opposition.

Département de la solidarité et de l'emploi**Projet de budget 2009 d'investissements du Département de la solidarité et de l'emploi**

Le PRESIDENT indique qu'il n'y a pas d'amendements à ce projet de budget.

Vote du budget d'investissement du Département de la solidarité et de l'emploi :

Pour : 14 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 3L, 1UDC, 1MCG)

Contre : --

Abstentions : 1 (1UDC)

Le budget du Département de la solidarité et de l'emploi est accepté.

Département de l'économie et de la santé

Projet de budget 2009 d'investissements du Département de l'économie et de la santé

Rubrique 08.03.21.00 : « Direction générale des CASS et du réseau de soins »

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement à la rubrique 5061 « Rénovation+équipement HUG enfants existant – Mobilier, équipements, machines, véhicules », consistant à mettre 500 000 F dans cette rubrique.

L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.

Vote du budget d'investissement du Département de l'économie et de la santé ainsi amendé :

Pour : 13 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 3L, 1MCG)

Contre : --

Abstentions : 2 (2UDC)

Le budget du Département de l'économie et de la santé est accepté.

Grand Conseil

Projet de budget 2009 d'investissements du Grand Conseil

Rubrique 11.01.01.00 : « Grand Conseil »

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement à la rubrique 5090 « Réduction globale des investissements », consistant à augmenter de 107 505 F cette rubrique.

Vote sur l'amendement du Conseil d'Etat :

Pour : 13 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 3L, 1MCG)

Contre : --

Abstentions : 2 (2UDC)

Cet amendement est accepté.

Vote du budget d'investissement du Grand Conseil ainsi amendé :

Pour : 13 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 3L, 1MCG)

Contre : --

Abstentions : 2 (2UDC)

Le budget du Grand Conseil est accepté.

Cour des comptes

Projet de budget 2009 d'investissements de la Cour des comptes

Le PRESIDENT indique qu'il n'y a pas d'amendements à ce projet de budget.

Vote du budget d'investissement de la Cour des comptes :

Pour : 13 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 3L, 1MCG)

Contre : --

Abstentions : 2 (2UDC)

Le budget de la Cour des comptes est accepté.

Constituante

Projet de budget 2009 d'investissements de la Constituante

Le PRESIDENT indique qu'il n'y a pas d'amendements à ce projet de budget.

Vote du budget d'investissement de la Constituante :

Pour : 9 (3S, 2V, 1R, 2PDC, 1MCG)

Contre : --

Abstentions : 5 (3L, 2UDC)

Le budget de la Constituante est accepté.

Pouvoir judiciaire

Projet de budget 2009 d'investissements du Pouvoir judiciaire

Le PRESIDENT indique qu'il n'y a pas d'amendements à ce projet de budget.

Vote du budget d'investissement du Pouvoir judiciaire :

Pour : 12 (3S, 2V, 1R, 2PDC, 3L, 1MCG)

Contre : --

Abstentions : 2 (2UDC)

Le budget du Pouvoir judiciaire est accepté.

Constituante

Projet de budget 2009 de fonctionnement de la Constituante

Rubrique 13.00.00.00 : « Constituante »

Un commissaire (V), compte tenu de l'audition de tout à l'heure, des besoins exprimés par les constituants et des évaluations approximatives, et considérant que la Constituante pourrait venir ultérieurement avec des dépassements de crédits, indique que son groupe propose un amendement, consistant en une augmentation de 3 mios des charges de la Constituante. Le chiffre serait alors porté à 5.6 mios, ce qui est largement inférieur à ce que demandaient les constituants.

Un commissaire (UDC) était, sur le moment, d'accord avec le commissaire (R) : il se disait qu'il fallait une limite, sachant que la Constituante n'en aurait pas. Puis, il est revenu sur son choix, car il craint qu'elle ne s'habitue alors à demander des dépassements de crédits, que la Commission devra de toute façon accepter. Il propose donc 8 mios au budget de fonctionnement de la Constituante, qui aura ainsi largement de quoi dépenser.

Le PRESIDENT met tout d'abord aux voix l'amendement le plus éloigné du budget, soit celui du commissaire (UDC), consistant à augmenter la rubrique 30 « Charges de personnel » de 5.4 mios.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement du commissaire (UDC) à la rubrique 30 : « Charges de personnel » : + 5.4 mios :

Pour : 2 (1UDC, 1L)

Contre : 10 (2S, 2V, 1R, 2PDC, 2L, 1MCG)

Abstentions : 1 (1UDC)

Cet amendement est refusé.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement du commissaire (V), consistant à augmenter la rubrique 30 : « Charges de personnel » de 3 mios :

Pour : 6 (2S, 2V, 1L, 1UDC)

Contre : 8 (2R, 2PDC, 2L, 1UDC, 1MCG)

Abstentions : --

Cet amendement est refusé.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement du commissaire (PDC) à la rubrique 30 : « Charges de personnel » : + 1 mios :

Pour : 8 (2S, 2V, 1R, 2PDC, 1MCG)

Contre : 6 (1R, 3L, 2UDC)

Abstentions : --

Cet amendement est accepté.

Le PRESIDENT précise que le même commissaire (S) ne prend pas part au vote suivant non plus.

Vote du budget de fonctionnement de la Constituante ainsi amendé :

Pour : 8 (2S, 2V, 1R, 2PDC, 1MCG)

Contre : 5 (3L, 2UDC)

Abstentions : 1 (1R)

Le budget de la Constituante est accepté.

Le PRESIDENT indique que le groupe vert et le groupe UDC annoncent chacun un amendement sur la Constituante, en plénière.

Il annonce que les commissaires sont arrivés au terme du deuxième débat.

Troisième débat

Le PRESIDENT propose de procéder au deuxième examen global du livre bleu. Il demande si les commissaires sont d'accord de ne pas passer chaque rubrique en revue, ce qui lui est confirmé. Il ne passera ainsi en revue que les rubriques sur lesquelles il y a un changement.

Un collaborateur du DF indique qu'à l'issue du 1^{er} examen du livre bleu, il y a un déficit de 11 948 549 F. Il note que 6 amendements ont été acceptés par la Commission des finances, soit :

- -25 mios, au niveau de l'Etat, sur la rubrique 31 « Dépenses générales » ;
- -10 mios sur les subventions, au niveau de l'Etat, rubrique 36 « subventions accordées » ;
- -7 500 F au niveau de la Chancellerie, pour la FAO ;
- -178 190 F au DT, sur la subvention aux Mouettes ;
- +1 mio pour la Constituante, pour les charges de personnel.

Il rappelle que le Conseiller d'Etat en charge du DF a retiré l'amendement du CE concernant la FASE, de 546 000 F.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF précise que l'amendement n'est pas retiré, mais qu'il avait été convenu que cette Commission en discuterait en plénière. Il pense qu'il faut donc le compter dans le total.

Le PRESIDENT indique que, si l'amendement concernant la FASE est pris en compte, le résultat est de 12.5 mios de déficit.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF note que, si les commissaires veulent revenir dans les chiffres noirs, ils doivent faire un amendement de 15 mios, afin d'avoir une certaine marge.

Un collaborateur du DF indique que, pour les investissements, il y a un amendement de 25 000 F pour la Chancellerie, déposé par le CE et refusé par la Commission.

Le PRESIDENT pense qu'il faut supposer que le CE redéposera cet amendement lors de ce second examen. Il indique que tous les autres amendements du CE, pour les investissements, ont été acceptés.

Etat

Projet de budget 2009 de fonctionnement de l'Etat.

Rubrique 30 « Charges de personnel »

Un commissaire (L) réitère son amendement à -104 mios à la rubrique 30 « Charges du personnel ».

Un commissaire (R), concernant l'amendement du commissaire (L), annonce que son groupe ne pourra pas le suivre. Le but est d'avoir un budget équilibré et il trouve souhaitable d'avoir un effort sur la ligne 30, mais pas celui fait par les libéraux. Il propose ainsi une réduction de 25 mios sur ligne 30 et, si cet amendement est accepté, il pourrait y avoir un ajout de 5 mios sur dépenses générales. Ainsi, cela permettrait d'avoir un budget à peu près équilibré. Ces 25 mios peuvent être considérés comme un 0.5% sur l'indexation, ce qui représente 10 mios; à la charge du CE de prendre le reste dans les départements, comme il l'entend.

Le PRESIDENT comprend que dans les -25 mios, il y en a 10 au titre de l'indexation ramenée à 2% et 15 mios au titre de la réorganisation interne.

Un commissaire (PDC) annonce que le PDC se rallie, de mauvais gré, à cet amendement, car il avait proposé 30 mios ce matin.

Un commissaire (L) émet un 2^{ème} amendement, qui s'ajoute à l'amendement à 104 mios, au cas où ce dernier serait refusé. Il ajoute, aux 25 mios proposés par le commissaire (R), les 22.7 mios qui correspondent aux 172 postes, qui auraient dû être supprimés pour que le CE remplisse ses engagements. Cela fait ainsi un amendement à 47.3 mios.

Le PRESIDENT résume les 3 amendements faits à la ligne 30 de la récapitulation, soit un amendement libéral à 104 mios, un autre amendement libéral à 47.3 mios et un amendement radical à 25 mios. Il propose de les mettre aux voix.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement libéral à la rubrique 30 :
« Charges de personnel » : - 104 mios :

Pour : 5 (3L, 2UDC)
Contre : 8 (3S, 2V, 1R, 2PDC)
Abstentions : 2 (1R, 1MCG)

Cet amendement est refusé.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement libéral à la rubrique 30 :
« Charges de personnel » : - 47.3 mios :

Pour : 6 (1R, 3L, 2UDC)
Contre : 7 (3S, 2V, 2PDC)
Abstentions : 2 (1R, 1MCG)

Cet amendement est refusé.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF, au vu de ce qu'il vient d'entendre, fait la déclaration suivante :

- Le débat reprendra en plénière, puisque le niveau de l'inflation sera connu la semaine prochaine ;
- A ce stade, il appelle ceux qui ont rejeté les 2 premiers amendements, à accepter celui à 25 mios. Il ne souhaite pas mettre ce canton en ébullition, pour affronter une crise qui n'est pas négligeable. Il vaut mieux, sachant que la discussion reprendra en plénière, faire un compromis, plutôt que d'aller sur des choses inutiles. Il rappelle que le CE a l'intention de tenir ses engagements à l'égard de la fonction publique.

Un commissaire (S) comprend le discours du Conseiller d'Etat en charge du DF. Il constate toutefois que les députés présument ici de ce que sera l'indexation d'ici 2 ou 3 semaines. Voter une telle présomption revient à

donner un signal à la fonction publique. Il déclare que son groupe s'alignera sur le budget que le CE déclarera quand le chiffre sera tombé.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement radical à la rubrique 30 : « Charges de personnel » : - 25 mios :

Pour : 8 (2V, 2R, 2PDC, 1UDC, 1MCG)

Contre : 6 (3S, 3L)

Abstentions : 1 (1UDC)

Cet amendement est accepté.

Un commissaire (MCG) indique que le MCG approuve la réduction de 25 mios, mais estime qu'elle n'est pas à prendre sur l'indexation et qu'il devrait s'agir de réorganisation du personnel.

Rubrique 30 « Dépenses générales »

Un commissaire (R), comme annoncé précédemment, propose d'ajouter 5 mios à cette rubrique, de manière à ce que le budget soit plus conforme à ce qui paraît acceptable, pour le Département.

Le PRESIDENT indique que c'est un amendement de +5 mios, par rapport au vote à l'issue du deuxième débat, c'est-à-dire du premier examen du livre bleu.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement des radicaux à la rubrique 31 : « Dépenses générales » : + 5 mios :

Pour : 10 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 1MCG)

Contre : 5 (3L, 2UDC)

Abstentions : --

Cet amendement est accepté.

Rubrique 36 « Subventions accordées »

Un commissaire (L) réitère l'amendement libéral à -44 mios présenté précédemment, soit 34 mios enlevés en plus des 10 mios déjà ôtés.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement libéral à la rubrique 36 : « Subventions accordées » : -34 mios :

Pour : 5 (3L, 2UDC)

Contre : 9 (3S, 2V, 1R, 2PDC, 1MCG)

Abstentions : 1 (1R)

Cet amendement est refusé.

Le PRESIDENT propose de procéder au vote global des budgets de fonctionnement, département par département.

Chancellerie

Projet de budget 2009 de fonctionnement de la Chancellerie

Le PRESIDENT met aux voix le budget de fonctionnement de la Chancellerie.

Le budget de fonctionnement de la Chancellerie est accepté, sans opposition.

Département des finances

Projet de budget 2009 de fonctionnement du Département des finances

Le PRESIDENT met aux voix le budget de fonctionnement du Département des finances.

Le budget de fonctionnement du Département des finances, sans opposition, est accepté.

Département de l'instruction publique

Projet de budget 2009 de fonctionnement du Département de l'instruction publique

Le PRESIDENT met aux voix le budget de fonctionnement du Département de l'instruction publique.

Rubrique 03.26.00.00 : « Université »

Un commissaire (L) rappelle l'amendement relatif à l'Université, longuement discuté et portant sur 16.7 mios. En troisième débat, il propose uniquement +4.2 mios, afin de couvrir le déficit. Il précise que le manque de cette somme a des conséquences concrètes pour l'Université. Les personnes attachées à une Université pluridisciplinaire devront déchanter, car des postes ne seront pas pourvus et il y aura des suspensions de cours, notamment celui relatif aux droits de l'homme.

Un commissaire (PDC) remarque que, lors de l'audition de l'Université, il n'a jamais été question que ce déficit comptable, actuellement couvert par des réserves de l'ordre de 8 mios, mette en péril les engagements de professeurs à l'Université ; les affirmations du commissaire (L) sont dénuées de fondement. Il rappelle sa proposition, dès que la loi sur l'Université sera votée, d'élaborer un PL pour un crédit d'investissement 5 mios à verser dans le fonds d'innovation. Il souhaite que ce soit un PL de l'ensemble des députés, pour que les fonds aillent précisément à l'innovation et non pour couvrir les dépenses de fonctionnement générales.

Un commissaire (L) constate que c'est la deuxième fois, aujourd'hui, que le commissaire (PDC) se permet de qualifier des propos comme étant faux.

Il ne voit pas la différence entre donner aujourd'hui un signe à l'Université et faire un PL la semaine prochaine, signé par tous. Il constate que ce que les commissaires votent pourra aller dans le fonds, sans aucun problème. Quant à la véracité des informations, il se réjouit d'entendre le recteur dire qu'elles ne sont pas erronées.

Le PRESIDENT a une question au commissaire (PDC), en tant que commissaire-rapporteur pour l'Université. Il lui demande s'il pense que la mise en œuvre de la convention d'objectifs est assurée, avec un budget tel que présenté.

Le commissaire (PDC) lui répond par l'affirmative.

Le PRESIDENT se réjouit que cette affirmation puisse être confirmée par les faits.

Un commissaire (S) avait demandé cela au recteur. Il estime que voter le PL, hors budget, est différent que de voter ce cadeau aujourd'hui ; alors que les commissaires font des coupes dans diverses rubriques, il n'est pas possible d'accepter cet amendement. Un PL concret lui semble faisable.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement libéral à la rubrique 36 « Subventions accordées » : +4.2 mios :

Pour : 3 (3L)

Contre : 11 (3S, 2V, 1R, 2PDC, 2UDC, 1MCG)

Abstentions : --

Cet amendement est refusé.

Vote du budget de fonctionnement du Département de l'instruction publique ainsi amendé :

Pour : 8 (3S, 2V, 1R, 2PDC)

Contre : 3 (3L)

Abstentions : 3 (2UDC, 1MCG)

Le budget du Département de l'instruction publique est accepté.

Département des institutions**Projet de budget 2009 de fonctionnement du Département des institutions**

Le PRESIDENT demande s'il y a un amendement pour le DI.

Un commissaire (L) annonce que le groupe libéral ne vote pas le budget du DI, au vu de la gestion calamiteuse de la police, qui est plus imputable au Département qu'à la police elle-même.

Vote du budget de fonctionnement du Département des institutions :

Pour : 9 (3S, 2V, 2R, 2PDC)

Contre : 2 (2L)

Abstentions : 4 (1L, 2UDC, 1MCG)

Le budget du Département des institutions est accepté.

Département des constructions et technologies de l'information**Projet de budget 2009 de fonctionnement du Département des constructions et technologies de l'information****Rubrique 05.04.00.00 : « Bâtiments »**

Le PRESIDENT signale qu'il y avait un amendement budgétaire technique de +84 000 F à la rubrique 42 « Revenus des biens », qui n'avait pas été voté. Il propose de le mettre aux voix.

Cet amendement du Conseil d'Etat, sans opposition, est adopté.

Vote du budget de fonctionnement du Département des constructions et technologies de l'information ainsi amendé :

Pour : 13 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 3L, 1MCG)

Contre : --

Abstentions : 2 (2UDC)

Le budget du Département des institutions est accepté.

Département du territoire**Projet de budget 2009 de fonctionnement du Département du territoire****Subventions accordées par le Département du territoire****Indemnités accordées de 2007 à 2009**

Un commissaire (V), suite à l'amendement du commissaire (R) relatif aux Mouettes genevoises, propose de réintégrer ces 178 190 F, puisque la Commission des transports a accepté, à l'unanimité, le PL et le contrat de prestations et que cette somme est notamment destinée à financer les mécanismes introduits par la convention collective. Il s'agit donc d'ajouter 178 190 F à la nature 365 00124 « Société des Mouettes genevoise navigation SA ».

Un commissaire (L) répète ce que le groupe libéral avait dit lors du premier examen du livre bleu, à savoir qu'il est favorable au maintien de l'amendement, tel qu'il a été voté. Il ne veut pas revenir sur une augmentation et sur un contrat de prestations, tant que le litige pendant devant le tribunal administratif n'est pas réglé par un jugement définitif et exécutoire, ou par un accord à l'amiable, que les libéraux appellent de leurs vœux.

Un commissaire (L), pour reprendre l'argument de certains collègues, dit ne pas comprendre comment il est possible d'ajouter quelque chose ici, alors que des diminutions sont faites ailleurs et conclut qu'il ne peut soutenir cet amendement.

Il demande ce qui va être fait avec la CGN, car il pense qu'il y a là un problème juridique, qui n'est pas des plus simples.

Le PRESIDENT indique que le point relatif à la CGN sera traité juste après. Il demande si le commissaire (L) veut proposer, d'ici au vote du budget, un amendement supprimant la subvention de la CGN, pour l'amener à meilleure composition d'ici au mois de décembre.

Le commissaire (L) remarque que la question n'est pas là. Il attire l'attention sur le fait qu'il y a une situation de vide ; un subventionné se permet de prendre des libertés avec la subvention. C'est cette distorsion par rapport à la subvention votée qui le préoccupe. Il lui semble délicat de voter la subvention pour la CGN, telle quelle, après ce qui a été entendu aujourd'hui.

Le PRESIDENT indique qu'il faut d'abord voter la subvention des Mouettes.

Un commissaire (PDC) annonce que le PDC ne votera pas cet amendement. Il faut certes respecter la convention collective mais, tant que 700 000 F seront dus à l'Etat par les Mouettes, il n'est pas pensable de voter leur subvention.

Un commissaire (R) remarque que, si le CE a passé une convention de prestations avec les Mouettes, c'est que l'Etat a accepté de travailler avec cette société et qu'il convient, dès lors, d'accepter le budget prévu par ladite convention. Il pense que, si la subvention devait être refusée, il ne faudrait pas accepter non plus le prestataire. Il ajoute que cela ne laisse rien présumer du résultat de l'action que l'Etat peut tenter contre la société. Le MCG approuve donc pleinement à la remise de cette somme.

Un commissaire (S) rappelle que, tout à l'heure, il a été indiqué que les Mouettes étaient prêtes à rembourser plus de 300 000 F sur les 700 000 F. Cela signifie que la société a de l'argent.

Il ajoute que les 170 000 F étaient déjà prévus dans le contrat de prestations précédent, qui avait été refusé à la majorité de cette Commission, en disant que le Conseiller d'Etat en charge du DT devait venir avec une proposition des Mouettes permettant de récupérer au moins 500 000 F. La somme proposée n'étant que de 300 000 F, il croit que les conditions d'acceptation de cette subvention ne sont pas plus remplies aujourd'hui qu'avant.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement du commissaire (V) à la rubrique 365 00124 « Société des Mouettes genevoises navigation SA » : +178 190 F :

Pour : 3 (2V, 1MCG)
Contre : 10 (1S, 2R, 2PDC, 3L, 2UDC)
Abstentions : 2 (2S)

Cet amendement est refusé.

Aides financières accordées de 2007 à 2009

Un commissaire (L) n'a pas de proposition à faire maintenant, concernant la CGN. La seule chose qu'il puisse proposer ici est de, formellement, revoter la subvention de la CGN.

Le PRESIDENT indique qu'il n'est pas possible de revoter la subvention, puisqu'il n'y a pas de fait nouveau. Sans amendement de cette subvention, un nouveau vote n'est pas envisageable.

Le commissaire (L) conteste les propos du PRESIDENT, lorsque ce dernier affirme qu'il n'y a pas de faits nouveaux.

Le PRESIDENT admet qu'il y en a peut-être, mais remarque qu'il faudrait qu'il y ait une modification de la subvention, pour que le vote soit possible.

Le commissaire (L) propose alors une diminution de 1 F de ladite subvention.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement du commissaire (L) consistant à diminuer la rubrique 365 01014 « Subvention CGN (Compagnie générale de navigation sur le lac Léman) » de 1 F :

Pour : 13 (1S, 2V, 2R, 2PDC, 3L, 2UDC, 1MCG)

Contre : --

Abstentions : 2 (2S)

Cet amendement est accepté.

Le commissaire (L) rend attentif qu'indépendamment du cas particulier, cette décision annoncée à la Commission des transports pose une question de fond par rapport à la subvention, de manière générale. Il craint que si cela est validé, d'autres associations pourraient être incitées à agir de manière similaire.

Le PRESIDENT pense que la préoccupation du commissaire (L) est partagée par bon nombre de députés.

Un commissaire (S) se demande quelle image la Commission des finances donne en faisant un tel amendement.

Le PRESIDENT répond qu'il entend personnellement donner l'image suivante : la Commission n'est pas satisfaite des explications données concernant la modification des prestations offertes par la CGN et cette dernière n'a pas convaincu, quant à l'incidence de la modification du prix du fuel. Il appelle la CGN à reconsidérer sa décision. Un tel vote donne un micro-signal, sans rien mettre en péril.

Vote du budget de fonctionnement du Département du territoire ainsi amendé :

Pour : 11 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 2L)

Contre : --

Abstentions : 4 (1L, 2UDC, 1MCG)

Le budget du Département du territoire est accepté.

Département de la solidarité et de l'emploi**Projet de budget 2009 de fonctionnement du Département de la solidarité et de l'emploi****Subventions accordées par le Département de la solidarité et de l'emploi****Indemnités accordées de 2007 à 2009**

Un commissaire (S) redépose le même amendement que ce matin, relatif à la ligne 365 00134 « EMS - Subvention d'exploitation des EMS », + 10 mios. Il rappelle une volonté populaire claire, en 2007 : +60 mios, chiffrés par le CE et inscrits dans la fameuse brochure.

Afin d'éviter de retourner devant la justice, il encourage à voter cet amendement.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement du commissaire (S) consistant à augmenter la rubrique 365 00134 « EMS - Subvention d'exploitation » de 10 mios :

Pour : 8 (3S, 3L, 2UDC)

Contre : 7 (2V, 2R, 2PDC, 1MCG)

Abstentions : --

Cet amendement est accepté.

Vote du budget de fonctionnement du Département de la solidarité et de l'emploi ainsi amendé :

Pour : 11 (3S, 2V, 2PDC, 2L, 1UDC, 1MCG)

Contre : --

Abstentions : 3 (2R, 1UDC)

Le budget du Département de la solidarité et de l'emploi est accepté.

Département de l'économie et de la santé

Projet de budget 2009 de fonctionnement du Département de l'économie et de la santé

Subventions accordées par le Département de l'économie et de la santé

Aides financières accordées de 2007 à 2009

Un commissaire (R) propose une diminution de 65 000 F de la subvention de l'APRET, à la rubrique 365 00110 « Dîme de l'alcool : actions de préventions ». Il s'agit d'un amendement technique, puisque le PL 10257 avait déjà trouvé une majorité auprès de cette Commission pour être accepté.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement du commissaire (R) consistant à diminuer la rubrique 365 00110 « Dîme de l'alcool : actions de préventions » de 65 000 F :

Pour : 9 (2R, 1PDC, 3L, 2UDC, 1MCG)

Contre : 5 (3S, 2V)

Abstentions : 1 (1PDC)

Cet amendement est accepté.

Vote du budget de fonctionnement du Département de l'économie et de la santé ainsi amendé :

Pour : 10 (2V, 2R, 2PDC, 3L, 1MCG)

Contre : 1 (1S)

Abstentions : 4 (2S, 2UDC)

Le budget du Département de l'économie et de la santé est accepté.

Grand Conseil

Projet de budget 2009 de fonctionnement du Grand Conseil

Le PRESIDENT met aux voix le budget de fonctionnement du Grand Conseil.

Le budget de fonctionnement du Grand Conseil, sans opposition, est adopté.

Cour des Comptes

Projet de budget 2009 de fonctionnement de la Cour des Comptes

Le PRESIDENT met aux voix le budget de fonctionnement de la Cour des Comptes.

Le budget de fonctionnement de la Cour des Comptes, sans opposition, est adopté.

Constituante

Projet de budget 2009 de fonctionnement de la Constituante

Rubrique 13.00.00.00 : « Constituante »

Un commissaire (R) suggère de revenir au budget, tel que proposé par le CE.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement du commissaire (R), consistant à diminuer la rubrique 30 : « Charges de personnel » de 1 mio :

Pour : 4 (2R, 1PDC, 1L)

Contre : 11 (3S, 2V, 1PDC, 2L, 2UDC, 1MCG)

Abstentions : --

Cet amendement est refusé.

Vote du budget de fonctionnement de la Constituante :

Pour : 9 (2V, 3S, 2PDC, 1L, 1MCG)

Contre : 1 (1R)

Abstentions : 5 (1R, 2L, 2UDC)

Le budget de la Constituante est accepté.

Pouvoir judiciaire

Projet de budget 2009 de fonctionnement du Pouvoir judiciaire

Rubrique 14.01.00.00 : « Administration du Pouvoir judiciaire »

Un commissaire (L), au vu de la présentation faite par le PJ, arrivant à la conclusion qu'il fallait 18 mios pour les ressources humaines au premier janvier 2011, estime qu'il faut une justice efficace et propose, dès lors, d'augmenter d'un tiers le montant des ressources humaines, dans la perspective de la mise en place de Justice 2010.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement du commissaire (L), consistant à augmenter la rubrique 30 : « Charges de personnel » de 6 mios :

Pour : 3 (3L)

Contre : 10 (3S, 1V, 1R, 2PDC, 2UDC, 1MCG)

Abstentions : 2 (1R, 1V)

Cet amendement est refusé.

Le PRESIDENT met aux voix le budget de fonctionnement du Pouvoir judiciaire.

Le budget de fonctionnement du Pouvoir judiciaire est accepté, sans opposition.

Chancellerie

Projet de budget 2009 d'investissement de la Chancellerie

Rubrique 01.01.02.00 : « Secrétariat général »

Le PRESIDENT rappelle que le CE va présenter un amendement de 25 000 F pour la Chancellerie.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF confirme que cet amendement est représenté par le CE et invite les commissaires à le voter.

Le PRESIDENT met aux voix cet amendement, consistant à augmenter la rubrique 5061 « Crédit de programme 2008-2010 : Chancellerie – Mobilier, équipements, machines, véhicules » de 25 000 F.

Cet amendement du Conseil d'Etat, sans opposition, est adopté.

Le PRESIDENT met aux voix le budget d'investissement de la Chancellerie.

Le budget d'investissement de la Chancellerie, sans opposition, est adopté.

Département des finances

Projet de budget 2009 d'investissements du Département des finances

Le PRESIDENT indique qu'il n'y a pas d'amendements budgétaires à ce projet de budget.

Le PRESIDENT met aux voix le projet de budget d'investissement du Département des finances.

Le projet de budget est accepté, sans opposition.

Département de l'instruction publique

Projet de budget 2009 d'investissements du Département de l'instruction publique

Le PRESIDENT indique qu'il n'y a pas d'amendements budgétaires à ce projet de budget.

Le PRESIDENT met aux voix le projet de budget d'investissement du Département de l'instruction publique.

Le projet de budget est accepté, sans opposition.

Département des institutions

Projet de budget 2009 d'investissements du Département des institutions

Le PRESIDENT indique qu'il n'y a pas d'amendements budgétaires à ce projet de budget.

Le PRESIDENT met aux voix le projet de budget d'investissement du Département des institutions

Le projet de budget est accepté, sans opposition.

Département des construction et des technologies de l'information

Projet de budget 2009 d'investissements du Département des constructions et des technologies de l'information

Le PRESIDENT indique qu'il n'y a pas de nouveaux amendements budgétaires à ce projet de budget.

Le PRESIDENT met aux voix le projet de budget d'investissement du Département des constructions et des technologies de l'information.

Le projet de budget est accepté, sans opposition.

Département du territoire

Projet de budget 2009 d'investissements du Département du territoire

Le PRESIDENT indique qu'il n'y a pas d'amendements budgétaires à ce projet de budget.

Le PRESIDENT met aux voix le projet de budget d'investissement du Département du territoire.

Le projet de budget est accepté, sans opposition.

Département de la solidarité et de l'emploi

Projet de budget 2009 d'investissements du Département de la solidarité et de l'emploi

Le PRESIDENT indique qu'il n'y a pas d'amendements budgétaires à ce projet de budget.

Le PRESIDENT met aux voix le projet de budget d'investissement du Département de la solidarité et de l'emploi.

Le projet de budget est accepté, sans opposition.

Département de l'économie et de la santé

Projet de budget 2009 d'investissements du Département de l'économie et de la santé

Le PRESIDENT indique qu'il n'y a pas de nouveaux amendements budgétaires à ce projet de budget.

Le PRESIDENT met aux voix le projet de budget d'investissement du Département de l'économie et de la santé.

Le projet de budget est accepté, sans opposition.

Secrétariat général du Grand Conseil

Projet de budget 2009 d'investissements du Secrétariat général du Grand Conseil

Le PRESIDENT indique qu'il n'y a pas de nouveaux amendements budgétaires à ce projet de budget.

Le PRESIDENT met aux voix le projet de budget d'investissement du Secrétariat général du Grand Conseil.

Le projet de budget est accepté, sans opposition.

Cour des comptes

Projet de budget 2009 d'investissements de la Cour des comptes

Le PRESIDENT indique qu'il n'y a pas d'amendements budgétaires à ce projet de budget.

Le PRESIDENT met aux voix le projet de budget d'investissement de la Cour des comptes.

Le projet de budget est accepté, sans opposition.

Constituante

Projet de budget 2009 d'investissements de la Constituante

Le PRESIDENT indique qu'il n'y a pas d'amendements budgétaires à ce projet de budget.

Le PRESIDENT met aux voix le projet de budget d'investissement de la Constituante.

Le projet de budget est accepté, sans opposition.

Secrétariat général du Pouvoir judiciaire

Projet de budget 2009 d'investissements du Pouvoir judiciaire

Le PRESIDENT indique qu'il n'y a pas d'amendements budgétaires à ce projet de budget.

Le PRESIDENT met aux voix le projet de budget d'investissement du Pouvoir judiciaire.

Le projet de budget est accepté, sans opposition.

DISCUSSION GENERALE ET PRISE DE POSITION PAR PARTI

Le PRESIDENT annonce qu'il y a, actuellement, 2.4 mios de déficit pour le budget de fonctionnement.

Il propose de passer à la discussion générale.

Un commissaire (PDC) annonce que **le groupe PDC** votera le budget, puisque sa priorité était de pouvoir voter le budget, même s'il n'est pas exactement tel que le groupe le souhaitait, notamment en ce qui concerne l'amendement de 10 mios pour les EMS.

Il souhaite faire une remarque plus générale. Tout au long de cet automne, les gens de cette Commission ont affirmé que la crise était uniquement d'ordre virtuel et n'atteignait pas l'économie réelle. Il pense, pour sa part, que la crise est grave et qu'elle va atteindre l'économie réelle d'ici à Pâques, que les effets vont se faire sentir dans le courant de l'année 2009 et qu'ils vont être extrêmement pesants sur le budget 2010.

Il indique que le PDC a ainsi souhaité, au moins pour cette année, un budget non déficitaire. Le groupe fera éventuellement des amendements en plénière, si nécessaire, afin de ne pas avoir de budget déficitaire à ce moment-là. La raison en est qu'avec la crise, il pense que le budget de 2010 sera lourdement déficitaire. Il faudra, selon lui, prendre des mesures anticycliques, soit une incitation fiscale à la consommation par une baisse d'impôts, réservée à la classe moyenne, et la poursuite des mesures d'investissements.

Si on pense que la crise sera plus conséquente et plus longue que prévu, il faut prévoir une réserve d'actions par rapport à cette situation. Il vaut donc mieux, selon le PDC, avoir un budget équilibré et, si possible, des comptes

plus positifs en 2009, pour pouvoir avoir cette possibilité d'agir de manière anticyclique, sans mettre tout de suite en route le frein au déficit.

Voilà les raisons pour lesquels le PDC acceptera le budget, en se réservant la possibilité de faire des amendements, pour le remettre dans les chiffres noirs, lors du vote final.

Un commissaire (L) note que c'est la première fois aujourd'hui qu'il est d'accord avec les PDC, en l'espèce sur l'impact de la crise. La crise est en effet bien réelle et va toucher fortement Genève en 2009, et surtout en 2010. Il approuve les mesures anticycliques, telles que la baisse des impôts ciblés et la poursuite des investissements, mais il diverge avec le CE sur l'augmentation continue des dépenses de fonctionnement, qui ne sont pas anticycliques, puisqu'elles ont un effet structurel à long terme et se répercutent indéfiniment, même au-delà de la période de crise.

Pour revenir au budget 2009 à proprement parler, il explique que le **groupe libéral** est opposé à l'adoption d'un budget déficitaire. Il relève que les objectifs du CE, tels qu'ils ressortent du discours de St-Pierre, n'ont pas été atteints en ce qui concerne la diminution des postes, car il y a encore 172 postes en trop.

Son groupe ne partage pas l'avis du CE concernant l'augmentation des charges de 1 à 2%, puisque la situation est déficitaire.

Les libéraux sont opposés à une indexation au taux de 2.5%, telle qu'elle ressort du budget.

Les libéraux regrettent que leurs divers amendements aient été rejetés, surtout celui concernant l'Université, puisque le groupe, qui partage ici l'avis du CE, tend vers un budget par prestations et que ledit amendement va précisément dans ce sens, pour cibler les centres d'excellence.

Il se dit inquiet du refus de l'amendement relatif au PJ, car l'adoption de Justice 2010 aura pour conséquence des augmentations budgétaires conséquentes. Son groupe pense ainsi qu'il aurait été plus judicieux d'accompagner le PJ dans une évolution progressive, plutôt que de mettre tout d'un coup en place une réforme qui risque d'être cacophonique.

Il rappelle que le groupe libéral a refusé, en majorité, le budget du DI à cause de la gestion de la police et du manque de gouvernance et de précision en la matière.

Il se dit particulièrement frappé, à la lecture du tableau donné par le DF, de découvrir cette gigantesque caisse du DIP de 50 mio, pour des postes qui ne sont pas des postes, mais des montants. Il remercie le commissaire (R) et le commissaire (L) pour avoir soulevé cette question. Il constate que la

structure de cette caisse est trouble et il prend acte, avec satisfaction, du fait que le CE, et plus particulièrement le chef du DF, veuille mettre de l'ordre dans cette structure incompréhensible.

Pour tous les motifs susmentionnés, les libéraux refuseront le budget 2009 en l'état.

Enfin, il indique encore que le groupe regrette les modifications aux amendements, notamment sur les charges générales, et le fait que deux partis aient proposé la diminution de la baisse de cette rubrique, qui a des conséquences néfastes.

Un commissaire (V) annonce que **le groupe des Verts** votera ce budget, même s'il aurait préféré voter le budget du CE. Il faut se demander s'il est mieux de ne pas avoir un budget et d'avoir des 12^{èmes} provisoires ou de voter le budget. Il a une préférence pour la deuxième option.

Il indique qu'il aurait voulu un budget qui soit plus une politique anticyclique, car il pense que la crise va toucher l'économie réelle.

Un commissaire (R) rappelle que **les deux commissaires radicaux** avaient le mandat de tendre vers un budget équilibré et constate que le résultat est proche, mais tout de même pas complètement atteint. Il en est quelque peu déçu.

Il se dit préoccupé par les perspectives conjoncturelles, qui sont une raison suffisante pour dire qu'il faut « resserrer les boulons », car les années à venir ne seront plus comme les dernières années, durant lesquelles tout semblait plus facile, tant dans les chiffres que dans la communication.

Il note que le CE a de la peine à maîtriser la croissance des charges.

Il revient sur les objectifs annoncés en début de législature, qui n'ont pas été bien compris ou qui ont peut-être été mal expliqués. Sa remarque ne fait pas du tout référence aux explications fournies par le Département, qui étaient bonnes, mais à la communication du CE lui-même. Les radicaux souhaitaient arriver à diminuer les dépenses, afin de parvenir à l'équilibre. Il constate que tel fut le cas presque jusqu'à la fin des discussions. Il a fallu un amendement associant des objectifs contre-nature de partis opposés pour que les choses changent. Lui et son collègue prennent acte de cette manœuvre politique, mais ne vont pas renoncer à voter le budget pour autant, et vont ainsi ce soir sortir de leur mandat ; ils vont voter le budget en Commission, et présenteront probablement des amendements en plénière, pour arriver à l'objectif que le groupe radical s'était fixé, à savoir l'équilibre.

Concernant l'amendement de 10 mios aux EMS, il pense qu'il est bien et ne bougera pas. Il est assez satisfait que le parti libéral ait pu voter cet

amendement, comme l'UDC. Cela est un effort considérable et il croit que ces groupes devraient continuer dans ce sens-là.

Un commissaire (UDC), après avoir passé 2 jours sur ce budget, annonce que **le groupe UDC** ne le votera pas.

A la veille d'une crise, que tout le monde voit arriver mais qu'il n'est pas possible de bien évaluer, le budget présenté est finalement assez rassurant et donne des signes qui arrivent au bon moment, pour ne pas affoler la population. L'UDC est toutefois persuadée que la crise qui va démarrer ces prochaines semaines, va impacter les recettes 2009 davantage que ce qui est inscrit dans le budget.

Il explique qu'en début de législature, le groupe UDC était opposé aux mesures annoncées dans le discours de St-Pierre, car il ne voulait pas seulement une maîtrise des dépenses, mais également une véritable réforme institutionnelle, pour vraiment pouvoir diminuer l'ensemble des charges de l'Etat. L'UDC pense que l'Etat ne fait pas assez d'économies, surtout dans les deux exercices passés, qui ont connu des recettes fiscales importantes. L'Etat arrive à la crise avec un budget juste équilibré, mais pas plus, pour préparer des temps bien plus difficiles.

Il constate que les dépenses générales augmentent de 12 % et que les salaires ont augmenté de 4.2 % depuis le début de la législature. Il note ici, comme nombre de ses collègues, que la diminution de postes au sein du petit Etat n'est pas atteinte.

Le refus de l'UDC se fait ainsi sur ensemble de la législature, en constatant que les budgets augmentent massivement, d'année en année, et qu'il est temps de tirer la sonnette d'alarme.

A l'inverse du message donné par les radicaux et le PDC, qui préconisent de fermer les robinets quand la crise sera là, son groupe aurait aimé précéder la crise et déjà prendre des mesures durant cette législature, en période encore propice.

Un commissaire (MCG) remarque que **le groupe MCG** est déçu des résultats de la gestion du CE durant ces dernières années. La cible n'a pas été atteinte au niveau de la réduction du personnel et il y a une augmentation importante des dépenses. Il pense que l'Etat n'a pas donné le coup de frein nécessaire à l'absorption de la crise qui menace.

Il note que le budget est néanmoins équilibré et il précise que le MCG veillera à ce que des amendements soient présentés, au moment du vote final, pour obtenir cet équilibre.

Le MCG vote donc une acceptation de l'action prévue par le CE, car il n'est pas possible d'agir sans cadre, raison pour laquelle le MCG acceptera le budget.

Un commissaire (S) constate qu'année après année, il y a toujours le même discours en face : quelle que soit la situation financière, il est toujours question de réductions dans les postes de fonctionnement, les charges de fonctionnement.

Il remarque qu'aujourd'hui, plus l'Etat ira vers la crise, plus il aura des missions sociales importantes. Cela se constate déjà maintenant, les gens sollicitant de façon accrue les associations, du point de vue social, car la pauvreté s'installe de plus en plus.

Il rappelle que les socialistes ont toujours accepté d'augmenter les investissements. Il y a effectivement eu une augmentation de ces investissements et il constate que les commissaires critiquent le fait qu'il y ait encore 170 postes en trop, mais il ajoute que, pour réaliser des investissements, il faut du personnel pour diriger, contrôler et mettre en place ces projets. Il faut, selon lui, avoir une cohérence politique et une certaine responsabilité. Il ajoute que l'objectif d'un Etat n'est pas de couper des postes, mais de veiller à ce que la société fonctionne de manière harmonieuse, quitte à voter des postes s'il le faut.

Le groupe socialiste regrette que, pour la quatrième année consécutive, les commissaires s'attaquent aux rubriques 30, 31 et aux subventions.

Il remarque que l'amendement sur les EMS a été accepté et en remercie l'ensemble des groupes qui l'ont voté.

Il reste l'élément de l'indexation, qui est aujourd'hui à 2.5%. Il annonce que les socialistes espèrent qu'elle reviendra à 2%, raison pour laquelle ils voteront le budget. Son groupe entend que, si l'indexation est à 2.5%, le CE la laissera à 2.5%, sinon il rectifiera son vote en plénière. Il rappelle que l'indexation prévue par le CE est à 2.5% et que ce dernier n'a pas encore fait de déclaration pour la ramener à 2%. Si les chiffres ne démontrent pas la nécessité de baisser cette indexation, mais que la baisse est tout de même opérée, les socialistes ne voteront pas le budget, en plénière.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF indique que le CE partage l'analyse de divers commissaires sur la gravité de la crise. Il constate qu'heureusement, avant cette entrée en crise en 2009, l'Etat est arrivé à des résultats acceptables en 2008. Les conditions sont tout de même plus favorables que celles qui existaient juste avant la crise précédente.

Il rappelle que les réserves conjoncturelles ne sont pas faites pour rien et explique qu'avec une économie basée sur ce monde, il n'est pas possible de

résister à tous les chocs. Il est vrai que, sur un cycle conjoncturel, l'Etat se doit de dégager des excédents et non des pertes, au vu de la dette. Il y aura vraisemblablement un excédent de revenus de quelque 1.4 mias, sur les 3 premières années de la législature. Il y aura une grosse baisse en 2010, assumée par le CE, qui va baisser les impôts. Il ajoute que cette tolérance ne veut évidemment pas dire qu'en 2011, lorsqu'il y aura une croissance un peu plus boostée que celle de 2010, l'Etat va s'installer dans le déficit ; il ne prendra simplement pas les mesures à contretemps.

Il rappelle que l'Etat est toujours décalé, car les choses interviennent à un rythme étatique : il y a d'abord des pertes sur les bénéficiaires des sociétés, qui ont commencé avec l'UBS l'année dernière et s'approfondissent avec le négoce international et les banques pour cette année et qui vont encore s'approfondir pour ces secteurs en 2009. Il y a les secteurs, comme l'horlogerie, qui vont revenir au niveau bénéficiaire de 2006, considérée comme une année record. Au bout d'un an ou un an et demi, il y a une augmentation des dépenses sociales. Il y a des vagues qui se créent, d'abord de diminution des recettes, puis d'augmentation des charges.

Le CE prend tout cela très au sérieux. Il concède que le décalage est ennuyeux. Il cite le fait d'avoir repoussé un certain nombre de réformes, notamment sur le plan du statut du personnel, alors que l'Etat était capable de les faire; et le moment auquel il a été décidé de les entreprendre a correspondu à celui auquel la conjoncture tourne. Il pense toutefois que les commissaires ont compris que l'Etat travaille dans le moyen terme.

La conviction du CE est que, si l'Etat reste sur des croissances des changes comprises entre 1% et 2% sur le long terme, il ne risque rien sur le long terme, sauf si tout s'écroule.

Les gens ont aujourd'hui une crainte psychologique de cette crise, qui touche encore très peu de monde. Il pense que l'Etat doit montrer qu'il est conduit, qu'il peut faire face à cette tourmente et qu'il ne doit pas aggraver la crise en donnant un climat de consommation encore plus négatif.

L'Etat, tout comme il l'a fait en 2006, sera peut-être amené à faire des économies à contretemps : au moment où la situation s'améliorera, il faudra dire au personnel que l'indexation est de nouveau conditionnelle, car l'Etat n'est pas sûr d'atteindre l'objectif. Le Conseiller d'Etat en charge du DF indique avoir déjà fait cet exercice et se dit prêt à le refaire, s'il était réélu.

Il note que le CE est en faveur d'une amélioration de la gestion et non d'une réduction de l'Etat, mais aussi pour le fait de ne pas dépenser inutilement.

Il est clair que s'il pense que 2009 ne sera pas autofinancé, 2010 sera à 1% ou 1.5%.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF explique qu'en 2010, il faudra venir avec des mesures, selon la nouvelle loi, car le budget sera massivement déficitaire. Si l'équilibre ne peut être rétabli pour 2011, l'Etat sera dans cette nouvelle constellation que la loi veut, mais il ajoute que cela concerne les comptes.

Concernant l'inflation, il a été satisfait que le Parlement ait exprimé une volonté. Il rappelle que le Parlement commande en matière de budget, mais ajoute que c'est le CE qui décide le montant de l'indexation. Sur la base des nouvelles connaissances, il annonce que le CE garde le choix soit d'économiser les 25 mios par d'autres moyens et d'indexer totalement, soit d'indexer moins.

Quoi qu'il en soit, il trouve qu'il faut se réjouir du fait d'entrer dans la crise avec des conditions pas si catastrophiques. Il rappelle qu'il y a eu 1.3 mias ou 1.4 mias d'excédents de revenus en 3 ans, ce qui ne s'est jamais vu depuis les années '80.

L'Etat n'a pas besoin de s'endetter massivement pour réaliser l'année 2009, contrairement aux Etats-Unis, à la France ou à l'Angleterre.

Enfin, il dit qu'il souhaite qu'à l'avenir, les commissaires puissent refaire un peu plus de politique sur le budget.

En 2010, il y aura un budget par prestations. Il indique que la première prestation concerne les hôpitaux et la seconde les Hautes écoles.

Enfin, il n'exclut pas de présenter un amendement extrêmement précis pour l'Université, non pour boucher un trou qui n'en est pas un, mais bien parce qu'il y a des projets intéressants qui se dessinent.

Le PRESIDENT remercie les collaborateurs du DF pour leur présence, leur participation et leur aide, durant l'étude de ce budget. Il remercie également le secrétaire scientifique de la Commission ainsi que la procès-verbaliste.

Il a regretté la livraison tardive de certaines informations, qui ont compliqué les choses, mais loue aussi la gestion du DF et se réjouit du budget par prestations, qui sera certainement difficile à comprendre.

Il propose de mettre au voix le PL 10363. Par rapport au dépôt, ce PL se traduit par des amendements à hauteur de 46 680 239 F, avec un résultat négatif de 2 429 548 F

Vote en deuxième débat du PL 10363

Le PRESIDENT met aux voix l'article 1 « Perception des impôts ».

Pas d'opposition, l'article 1 est adopté.

Le PRESIDENT met aux voix l'article 2 « Perception des centimes additionnels ».

Pas d'opposition, l'article 2 est adopté.

Le PRESIDENT met aux voix l'article 3 « Personnes physiques ».

Pas d'opposition, l'article 3 est adopté.

Le PRESIDENT met aux voix l'article 4 « Personnes morales ».

Pas d'opposition, l'article 4 est adopté.

Le PRESIDENT met aux voix l'article 5 « Successions et enregistrement ».

Pas d'opposition, l'article 5 est adopté.

Le PRESIDENT met aux voix l'article 6 « Budget administratif ».

Pas d'opposition, l'article 6 est adopté.

Le PRESIDENT met aux voix l'article 7 « Fonctionnement ».

L'article 7 est adopté par :

Pour : 10 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 1MCG)

Contre : 5 (3L, 2UDC)

Abstentions : --

Le PRESIDENT met aux voix l'article 8 « Investissements ».

Pas d'opposition, l'article 8 est adopté.

Le PRESIDENT met aux voix l'article 9 « Cas d'urgence pour une dépense nouvelle ».

Pas d'opposition, l'article 9 est adopté.

Le PRESIDENT met aux voix l'article 10 « Emprunts ».

Pas d'opposition, l'article 10 est adopté.

Le PRESIDENT met aux voix l'article 11 « Facturation ».

L'article 11 est adopté par :

Pour : 10 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 1MCG)

Contre : 5 (3L, 2UDC)

Abstentions : --

Le PRESIDENT met aux voix l'article 12 « Référendum ».

Pas d'opposition, l'article 12 est adopté.

Vote en troisième débat

Le PL 10363 dans son ensemble est adopté par :

Pour : 10 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 1MCG)

Contre : 5 (3L, 2UDC)

Abstentions :--

Projet de loi (10363)

établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2009 (D 3 70)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 54, 56, 80, 81, 82, 83, 96, 97 et 117 de la constitution de la
République et canton de Genève, du 24 mai 1847;
vu la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève,
du 7 octobre 1993,
décrète ce qui suit :

Chapitre I Contributions publiques

Art. 1 Perception des impôts

Le Conseil d'Etat perçoit les impôts conformément aux lois en vigueur.

Art. 2 Perception des centimes additionnels

Il est perçu en 2009, au profit de l'Etat, les centimes additionnels prévus au
chapitre II de la présente loi.

Chapitre II Centimes additionnels

Art. 3 Personnes physiques

¹ Il est perçu 47,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant des
impôts cantonaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

² En application de la loi (sous réserve de son adoption) ouvrant un crédit
quadriennal (2008-2011) de 453 073 647 F destiné à financer l'aide et les
soins à domicile, il est perçu, en 2009, 1 centime additionnel supplémentaire,
par franc et fraction de franc, sur le montant des impôts cantonaux sur le
revenu et la fortune des personnes physiques.

Art. 4 Personnes morales

Il est perçu :

- a) 88,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le bénéfice des personnes morales;
- b) 77,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le capital des personnes morales;
- c) 1 centime additionnel, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital des personnes morales au titre de financement pour le capital de dotation de l'Etat de Genève en faveur de la Fondation pour la halle 6, conformément à la loi n° 8312, du 27 octobre 2000, converti en capital-actions de la société Palexpo SA, en vertu de la loi sur le Palais des expositions de Genève, du 16 novembre 2007.

Art. 5 Successions et enregistrement

Il est perçu :

- a) pour les successions ouvertes après le 31 décembre 2008, 110 centimes, par franc et fraction de franc, sur les droits prévus aux articles 19 à 21 de la loi sur les droits de succession, du 26 novembre 1960; les successions ouvertes avant le 1^{er} janvier 2009 restent soumises aux centimes additionnels prévus par la loi budgétaire de l'année du décès;
- b) 110 centimes, par franc et fraction de franc, sur les droits prévus dans la loi sur les droits d'enregistrement, du 9 octobre 1969, à l'exception des amendes. Les actes enregistrés avant le 1^{er} janvier 2009 restent soumis aux centimes additionnels prévus par la loi budgétaire de l'année de leur enregistrement.

Chapitre III Budget administratif

Art. 6 Budget administratif

Le budget administratif de l'Etat de Genève pour 2009 est annexé à la présente loi.

Art. 7 Fonctionnement

¹ Les charges s'élèvent à 7 589 581 529 F et les revenus à 7 587 151 981 F hors imputations internes et subventions redistribuées.

² L'excédent de charges s'élève à 2 429 548 F et à 82 580 384 F avant dotations et dissolutions de provisions.

Art. 8 Investissements

¹ Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 718 185 503 F et les recettes à 181 071 812 F.

² Les investissements nets s'élèvent à 537 113 691 F avec les locations financement et à 640 404 936 F hors locations financement.

Chapitre IV Dérogations

Art. 9 Cas d'urgence pour une dépense nouvelle

A titre exceptionnel, si des circonstances particulières empêchent absolument le Conseil d'Etat de consulter le Grand Conseil avant d'engager une dépense nouvelle, le gouvernement doit immédiatement, après avoir engagé la dépense, transmettre au Grand Conseil un projet de loi la sanctionnant.

Chapitre V Emprunts

Art. 10 Emprunts

¹ Pour assurer l'exécution du budget administratif, le Conseil d'Etat est autorisé à émettre des emprunts en 2009, au nom de l'Etat de Genève.

² Le Conseil d'Etat peut, en outre, renouveler en 2009 les emprunts venant à échéance ou remboursés par anticipation.

³ Le Conseil d'Etat peut, par ailleurs, effectuer les emprunts nécessaires à l'exécution de la loi n° 8194 du 19 mai 2000 relative à la Banque cantonale de Genève et à la Fondation de valorisation pour assurer les avances de trésorerie et les remboursements des pertes sur réalisations d'actifs.

Chapitre VI Garantie de l'Etat

Art. 11 Facturation

La rémunération des engagements de pied de bilan de l'Etat est fixée pour l'année 2009 à 0,125 % pour l'ensemble des entités concernées sous réserve du taux de la Banque cantonale de Genève et de la Fondation de valorisation fixé à 0,081%.

Le détail de la rémunération des engagements de pied du bilan de l'Etat est le suivant :

Transports publics genevois (TPG)	0,125%
Fondation de l'Ecole internationale de Genève	0,125%
Fondation pour l'étude des relations internationales et du développement (IHEID)	0,125%
Banque cantonale de Genève (BCGe)	0,081%
Fondation de valorisation	0,081%
Fondation Cité universitaire	0,125%
Haute école de travail social	0,125%
Fondation des parkings	0,125%
Fondation des parkings (Etoile)	0,125%
Fondation des parkings (Sous-Moulin)	0,125%
Fondation des parkings (Genève-Plage)	0,125%
Fondation des parkings (Alpes)	0,125%
Palexpo SA	0,125%
Fondation de l'expression associative	0,125%

La liste des engagements ci-dessus peut évoluer en cours d'exercice en fonction des engagements décidés par le Conseil d'Etat et/ou le Grand Conseil.

Chapitre VII Dispositions finales

Art. 12 Référendum

Selon les articles 53 et 54 de la Constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, l'article 10 (emprunts) est soumis au délai référendaire de 40 jours.

Projet de budget administratif 2009 amendé par la commission des finances

en CHF

	<u>Projet de budget 2009 amendé</u>	<u>Budget 2008</u>	<u>Compte 2007</u>
Fonctionnement			
Revenus (Hors imputations internes et subventions à redistribuer)	7'587'151'981	7'202'837'346	7'719'208'861.86
Charges (Hors imputations internes et subventions à redistribuer)	7'589'581'529	7'150'253'717	6'933'126'089.03
Résultat net	-2'429'548	52'583'629	786'082'772.83
Résultat net hors provisions	-82'580'384	-140'766'204	743'275'426.84
Investissement			
Recettes (Hors imputations internes)	181'071'812	571'836'954	238'925'316.90
Dépenses (Hors imputations internes)	718'185'503	625'339'090	624'345'403.29
Investissements nets	537'113'691	53'502'136	385'420'086.39

Date de dépôt: 8 décembre 2008

Messagerie

Rapport

**de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi
du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de
Genève pour l'exercice 2009 (D 3 70)**

Seconde partie



Information du Conseil d'Etat, 11 juin 2007

**Plan financier quadriennal
2006-2009**

**pour la République
et canton de Genève**

Information du Conseil d'Etat, 11 juin 2007

SOMMAIRE

Chapitre	Page
1. Préambule	3
2. Le contexte et les objectifs	5
3. Le PFQ: vue d'ensemble	15
4. Les revenus	23
5. Les charges	29
6. Les investissements	33
7. Variations possibles des recettes	35
8. Variations possibles des dépenses	37
9. Analyse	39
10. Conclusion	45

Graphiques

1. Retour à l'équilibre selon scénario de mars 2006	6
2. Résultat de fonctionnement 1991-2006	9
3. Dette et intérêts sur emprunts 1991-2006	10
4. Charges du PFQ 2005-2009	12
5. Revenus courants 2005-2009	12
6. Charges et revenus courants 2005-2009	13
7. PIB genevois 1998-2010	17
8. Evolution des dépenses d'assistance versées par l'Hospice	40
9. Evolution des charges des mesures contre le chômage	40

Tableaux

1. Plan financier quadriennal 2006-2009	18
2. Compte de fonctionnement, vue d'ensemble	19
3. Contribution des natures à l'augmentation du budget	22
4. Impôts, vue détaillée	24
5. Revenu des biens, vue détaillée	25
6. Recettes diverses, vue détaillée	26
7. Subventions acquises et dédommagements	27
8. Charges de personnel	29
9. Amortissements, provisions et irrécouvrables	30
10. Parts sans affectation, dédommagements, subventions	31
11. Projection de la répartition des classes d'âge à Genève	42

1. Préambule

Le plan financier quadriennal (PFQ) est destiné à devenir le principal instrument de planification et de gestion du Conseil d'Etat comme du Grand Conseil. Il a pour principal but de s'assurer que les budgets futurs soient équilibrés, conformément aux exigences de la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF).

En mettant en rapport les ressources disponibles et les dépenses induites par les différentes politiques publiques, le PFQ permet aux autorités de prendre les mesures nécessaires pour assurer que les totaux des recettes et des dépenses coïncideront. C'est là une concrétisation du discours de Saint-Pierre, prononcé par le président de notre Conseil le 5 décembre 2005:

« L'assainissement des finances publiques est le premier levier - et non le moindre - pour retrouver des espaces de liberté pour agir, des conditions pour la création et l'innovation, des ressources pour la solidarité et la cohésion sociales. L'éloge de la mesure doit se substituer à la culture de la plainte. A la logique des besoins s'oppose la logique des moyens. »

Le processus de décision politique est lent et aléatoire. Il convient donc que les autorités puissent anticiper les mesures indispensables lorsque des difficultés financières apparaissent inéluctables. C'est à ce prix que notre Etat retrouvera sa liberté d'innover.

Désormais, le budget sera accompagné chaque année d'une planification pour les trois années suivant celle du budget. Le Conseil d'Etat sera d'ailleurs amené à faire des propositions au parlement pour ancrer cette pratique dans la loi. Le premier exercice de ce type aura lieu pour le budget 2008, qui sera accompagné d'un plan financier pour les années 2009-2011¹.

Le plan financier quadriennal s'inscrira donc comme un moyen ordinaire de la politique financière, et non plus comme un outil de gestion de crise, cette dernière formule ayant montré ses limites dans le passé. A ce jour en effet, aucun plan financier quadriennal n'a pu être respecté dans notre canton.

L'exercice auquel se livre aujourd'hui le Conseil d'Etat appartient toutefois encore, dans une certaine mesure, à la catégorie des plans financiers quadriennaux prévus par la LGAF, qui prévoit qu'en cas de déficit le Conseil d'Etat doit présenter un plan financier démontrant la possibilité de revenir à l'équilibre en quatre ans.²

La préparation de ce plan financier est intervenue dans un contexte particulier, caractérisé par de nombreuses inconnues qui ont obscurci et obscurcissent encore

¹Pour cette première expérience, un délai de deux mois est à prévoir entre le dépôt du budget et celui du plan financier. Le budget 2008 représente, on le sait, un véritable défi pour l'administration, puisqu'il sera le premier à être présenté selon les normes comptables IPSAS avec un nouveau plan comptable.

² La LGAF prévoit que des plans financiers quadriennaux doivent être présentés tous les deux ans à l'appui du projet de budget (art. 24, al. 2). Elle exige la présentation d'un PFQ lorsque le projet de budget ou le compte présente un excédent de charge qui est inférieur à la somme des amortissements du patrimoine administratif et de la variation nette des provisions.

Information du Conseil d'Etat, 11 juin 2007

la vision de l'avenir financier proche. On mentionnera à ce titre l'impact final de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), l'effet des normes IPSAS, les négociations en cours avec les communes sur les transferts de charges et de compétences, et encore la votation populaire à venir sur les transferts d'actifs.

Malgré tout, notre Conseil a tenu à présenter ce plan financier, parce qu'il représente un point de situation indispensable avant la grande rupture que constituera le budget 2008. En tenant compte de l'intégration de la péréquation inter-cantonale, de la mise en conformité aux normes IPSAS, du nouveau plan comptable, du nouveau règlement sur les investissements et des transferts d'actifs - si ceux-ci sont acceptés par le peuple -, la comparaison comptable avec les exercices précédents sera rendue à peu près impossible. Le Conseil d'Etat a donc souhaité un plan financier établi sur les bases traditionnelles, dépourvu des effets perturbateurs évoqués ci-dessus.

Le présent plan financier ne comprend donc ni les effets induits par les normes IPSAS, ni ceux relatifs aux transferts d'actifs. Quant à l'effet présumé de la RPT, il est isolé. En revanche, les transferts aux communes ont été introduits en tenant compte des dernières propositions du Conseil d'Etat et de l'Association des communes genevoises (ACG).

En se livrant à cet exercice, qui est loin d'être académique, le Conseil d'Etat a voulu vérifier que, compte tenu des éléments nouveaux intervenus depuis la présentation du premier plan de mesures en mars 2006, il était encore possible d'atteindre les objectifs fixés selon la méthode choisie. Dans le cas contraire, le Conseil d'Etat serait amené à proposer, au début de l'année 2008, des économies et/ou des recettes supplémentaires, qui pourront entrer en vigueur en 2009.

2. Le contexte et les objectifs

Moins de quatre mois après son entrée en fonction, le Conseil d'Etat présentait un premier plan de mesures, accompagné d'une analyse sommaire indiquant par quel moyen il entendait atteindre l'objectif du retour en équilibre en 2009.

En substance, constatant que le taux d'accroissement moyen des recettes s'était élevé à 3% entre 1991 et 2005, il avait été estimé que l'on pouvait tabler, en toute prudence, sur une augmentation annuelle moyenne des recettes de 2,5% entre 2005 et 2009. C'est sur cette base que le Conseil d'Etat avait fixé un plafond à la croissance annuelle moyenne des charges.

Ainsi qu'il l'écrivait le 30 mars 2006, « *les simulations qui ont été établies montrent qu'en limitant à 1% la croissance globale des charges de l'Etat (hors imputations internes et subventions redistribuées) il sera possible d'atteindre l'équilibre en 2009, sauf événement majeur affectant notre économie ou transfert massif de charges de la Confédération hors du cadre de la nouvelle répartition des tâches (RPT)* ».

Le calcul du Conseil d'Etat était simple: le déficit du compte de fonctionnement courant (hors Fondation de valorisation et éléments exceptionnels) s'étant chiffré à 490 millions en 2005, le cumul des écarts de croissance entre les recettes et les dépenses devait aboutir, quatre ans plus tard, à une réduction du déficit d'environ 360 millions de francs. Cette réduction du déficit, additionnée du transfert de charges de 80 millions aux communes, devait permettre d'approcher l'équilibre en 2009.

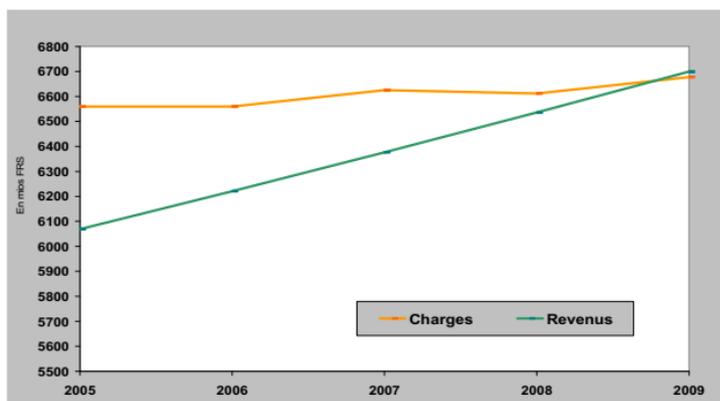
Pour respecter le calendrier fixé, un effort particulier avait été opéré en 2006, avec un objectif de croissance zéro, pour tenir compte en particulier de l'importance des provisions qui avaient été constituées pendant l'exercice 2005 et qui faussaient le résultat.

Le graphique de la page suivante illustre la stratégie choisie par le Conseil d'Etat l'an dernier.

Information du Conseil d'Etat, 11 juin 2007

Graphique 1

**Retour à l'équilibre selon le scénario du Conseil d'Etat de mars 2006:
Évolution des charges et revenus courants du compte de fonctionnement**



La méthode choisie par le Conseil d'Etat repose sur une approche de réduction des coûts nécessaires à la délivrance des prestations publiques. Elle se fonde sur l'obtention de gains de productivité et la réduction de certains standards de consommation de l'administration. Des objectifs généraux ont été assignés et des moyens ont été définis dans les deux plans de mesure. Cette méthode se situe dans le cadre du principe défini dans le discours de Saint-Pierre:

« Notre gouvernement n'entend pas proposer de hausse d'impôts tant qu'il n'aura pas collectivement démontré sa capacité d'accélérer et de faire aboutir la réorganisation de l'Etat. »

Le premier objectif a donc été de plafonner la croissance globale des charges à 1% par année, soit environ 65 millions de francs. Certains ont trouvé l'approche frileuse. C'était oublier un peu facilement que certaines charges ne sont pas contrôlables par l'autorité politique. Il en va ainsi des amortissements, des intérêts de la dette ou des montants versés aux communes frontalières françaises (qui dépendent directement des montants perçus au titre de l'impôt à la source).

D'autre part, les allocations à des tiers (aide sociale, prestations complémentaire AVS/AI) répondent à des exigences légales et le Conseil d'Etat n'a pas de contrôle sur l'évolution des bénéficiaires.

C'était oublier aussi qu'à l'échelle du très grand État (y compris donc les subventionnés, dont les conventions collectives sont liées aux décisions de l'Etat), les mécanismes salariaux et l'indexation représentent une charge variant entre 72 et 100 millions de francs selon le taux d'inflation.

L'effort d'économie pour rester dans une enveloppe de 65 millions n'est donc pas négligeable dès lors qu'il inclut le versement des mécanismes salariaux et l'indexation.

Information du Conseil d'Etat, 11 juin 2007

Sur ce point, le Conseil d'Etat a pris une position tout à fait claire face aux organisations représentatives du personnel et devant le parlement: le retour à l'équilibre doit s'accompagner d'un rétablissement des mécanismes salariaux, puis de l'indexation. Dans ce cadre, une claire priorité a été donnée aux mécanismes salariaux par rapport à l'indexation, pour assurer l'égalité de traitement entre les collaborateurs-trices.

La principale contrainte que le Conseil d'Etat s'est imposée consiste donc à respecter le plafonnement de la croissance des charges, aussi longtemps que le compte de fonctionnement n'est pas équilibré. Le premier plan de mesures précisait à cet égard:

« Le Conseil d'Etat a défini les principes suivants en matière d'augmentation des charges:

- *elles sont plafonnées à 1% tant qu'il n'a pas été constaté un retour à l'équilibre au niveau du compte de fonctionnement de l'Etat;*
- *elles sont plafonnées à 1,5% lorsque ce retour à l'équilibre est constaté;*
- *elles sont plafonnées à 2% lorsque l'autofinancement des investissements est garanti. »*

Pour maîtriser la croissance des charges, le Conseil d'Etat a utilisé différents moyens. Il a adopté deux plans de mesures, dont le total cumulé d'économies s'élève aujourd'hui à plus de 200 millions de francs. Ces économies touchent l'ensemble des dépenses, qu'il s'agisse de la gestion optimale de la trésorerie, de la diminution de standards de consommation, d'une utilisation plus rationnelle des locaux, d'optimisation de l'organisation ou de gains de productivité.

Dans le domaine des dépenses sociales, dont l'augmentation exponentielle ces dernières années suscite des inquiétudes légitimes, le Conseil d'Etat a choisi une autre approche. Il a estimé que cette problématique relevait plus de l'efficacité des politiques publiques que de mesures d'efficience. Il a dès lors privilégié l'amélioration des politiques publiques, considérant d'une part que l'assistance a pour but la réinsertion et que ses mécanismes doivent être incitatifs, et d'autre part que la politique du chômage doit viser le retour au travail et non un prolongement de la période d'indemnités.

Dans un premier temps, le but n'a pas été d'obtenir des économies, mais de mieux dépenser l'argent distribué. Ce n'est donc que dans un second temps et, pour ainsi dire, tout naturellement, qu'une augmentation moins marquée des dépenses peut être attendue, consécutivement à une plus grande efficacité des politiques publiques.

Information du Conseil d'Etat, 11 juin 2007

L'indispensable autofinancement des investissements

Notre Conseil avait pris l'engagement suivant dans son discours de Saint-Pierre du 5 décembre 2005:

« Le gouvernement, d'entente avec ses partenaires, présentera donc un plan de mesures solides et crédibles permettant de retrouver en quatre ans l'équilibre budgétaire avant de diminuer la dette ».

Cette phrase mérite que l'on s'y attarde, car il n'est pas certain que chacun ait compris ses conséquences lorsqu'elle a été prononcée. L'option choisie par le Conseil d'Etat consiste à s'attaquer prioritairement au déficit du budget de fonctionnement, qui doit disparaître en 2009 (hors effets imputables à l'adoption des normes IPSAS). En revanche, le volume des investissements a été maintenu à un très haut niveau, parce ceux-ci ont une importance stratégique considérable dans la perspective de la Genève de demain. C'est là une application du principe « Renoncer pour innover ».

Dans un deuxième temps, à l'horizon 2010 ou 2011, le but sera d'assurer durablement l'autofinancement des investissements, c'est-à-dire d'atteindre l'équilibre du compte de fonctionnement avant amortissement et variation nette des provisions. Ce n'est qu'à cette condition que l'augmentation de la dette peut être jugulée, sans parler encore de sa réduction.

Cette obligation de dégager des bénéfices au compte de fonctionnement - et pas seulement de viser des comptes équilibrés - pour stabiliser la dette est souvent mal comprise, même par des observateurs attentifs de la vie politique genevoise.

Il convient donc de rappeler ici que la comptabilité publique prévoit l'existence de deux comptes distincts: le compte de fonctionnement et le compte d'investissements. Les dépenses d'investissements sont couvertes par des recettes d'investissements (subvention fédérale, par exemple) et par les amortissements qui figurent dans le compte de fonctionnement. Or, pour l'Etat de Genève, les amortissements sont actuellement inférieurs aux dépenses nettes d'investissement. Dès lors, si le compte de fonctionnement n'affiche pas un excédent, la dette continue à s'accroître³.

Il n'est toutefois pas nécessaire d'attendre que l'autofinancement soit atteint pour engager des opérations de désendettement. Ces dernières doivent être menées parallèlement à l'assainissement du compte de fonctionnement. Elles

³ Notons à ce propos que l'adoption des normes IPSAS implique une réévaluation des terrains et des immeubles de l'Etat. Cette opération améliorera le bilan de l'Etat de 7,9 milliards de francs. Son impact sur le compte de fonctionnement sera en revanche pénalisant du point de vue du résultat. Les amortissements se calculant sur la valeur des actifs, la réévaluation proposée amènera une augmentation des amortissements pour le petit Etat de l'ordre de 150 millions par an dès 2008, soit 110 millions, déduction faite des effets liés à la réévaluation parallèle des subventions d'investissements reçues.

Il s'en suit que, dès 2008, un compte équilibré correspondra à l'exigence d'autofinancement, puisque les amortissements seront égaux au budget d'investissements. En 2010, les biens immobiliers utilisés par les entités autonomes seront à leur tour réévalués, ce qui entraînera une nouvelle augmentation des amortissements (ou des subventions d'exploitation pour les entités auxquelles des actifs auraient été transférés). A ce moment, un résultat de fonctionnement égal à zéro correspondra à un autofinancement intégral des investissements et un taux d'autofinancement positif permettra le remboursement de la dette.

Information du Conseil d'Etat, 11 juin 2007

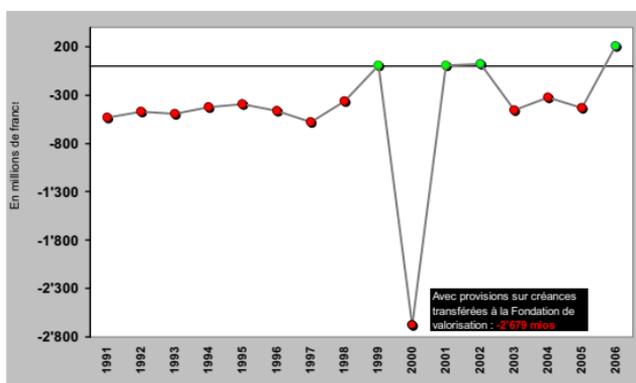
peuvent consister en des transferts d'actifs vers des entités publiques autonomes, des ventes de terrains et d'immeubles que l'intérêt public ne commande pas de garder, ou encore en la réalisation de titres dans de bonnes conditions.

Le Conseil d'Etat s'est fixé un objectif de législature: en finir avec les déficits, au moins lorsque l'économie connaît une croissance habituelle dans notre pays. Des déficits sont acceptables en période de récession, à condition que l'Etat réalise des excédents à même hauteur pendant les années de haute conjoncture, comme cela été le cas par exemple en 2006. A plus long terme, le Conseil d'Etat s'est fixé un second objectif: autofinancer les investissements.

Exprimé ainsi, tout paraît simple. Mais si l'on garde à l'esprit que la moyenne des déficits de fonctionnement se situe aux alentours de 350 millions de francs sur les quinze dernières années (hors constitution de la provision pour la Fondation de valorisation de 2,7 milliards, en 2000) et que l'équilibre n'a été atteint qu'à quatre reprises (1999, 2001, 2002 et 2006), on mesure mieux l'ampleur de la tâche qui incombe à notre Conseil et à ceux qui lui succéderont.

Graphique 2

Evolution du résultat de fonctionnement entre 1991 et 2006, avec Fondation de valorisation et hors éléments exceptionnels

**Le retour à l'équilibre n'est qu'une étape**

Aussi ambitieux cet objectif soit-il, il ne constitue qu'une étape dans la voie de l'assainissement des finances publiques. La visée à long terme est un rétablissement complet de la situation financière du canton, c'est-à-dire le retour à un niveau d'endettement supportable. Le bon sens suffit largement pour situer la hauteur de ce plafond, puisque chacun comprend intuitivement qu'il est dangereux de s'endetter au-delà d'une année de revenus courants.

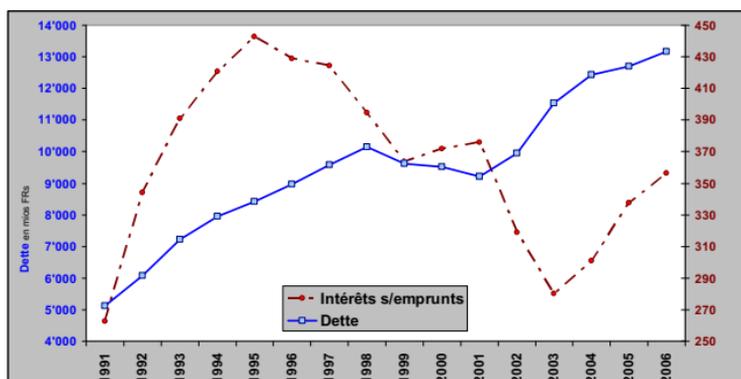
Information du Conseil d'Etat, 11 juin 2007

Cela signifie qu'une dette de 13 milliards, rapportée à des revenus de 6,5 milliards, est tout simplement deux fois trop élevée. Elle induit un risque intolérable lié à l'augmentation des taux d'intérêt. En 2006, l'Etat a payé 357 millions pour couvrir les intérêts.

Si le taux moyen de la dette (aujourd'hui 2,8%) devait augmenter d'un seul point au cours des prochaines années, la facture augmenterait de 130 millions pour atteindre 487 millions de francs. Si ce taux moyen augmentait de 2%, la charge totale serait de 617 millions.

Graphique 3

Évolution de la dette et des intérêts sur emprunts (1991-2006)



Les gouvernements qui se succéderont devront donc tout mettre en œuvre pour ramener la dette à un montant égal au maximum à une année de revenus de fonctionnement courant. Il s'agit d'une œuvre de longue haleine - de très longue haleine, même - qui exigera au moins une décennie, pour autant que les opérations de désendettement aillent bon train.

Pour user d'une métaphore sportive, l'assainissement des finances publiques est un exercice qui relève plus du marathon que du sprint. De cela, le monde politique et la population genevoise doivent être conscients.

Les faits nouveaux : bonnes et mauvaises nouvelles

Lors de la présentation de son premier plan de mesures, en mars 2006, c'est donc un objectif raisonnable que le Conseil d'Etat s'est fixé en visant, pour une première étape, le retour à l'équilibre du budget de fonctionnement pour 2009. Sera-t-il en mesure de l'atteindre? La question peut paraître étrange, dans la mesure où l'objectif a d'ores et déjà été atteint en 2006, soit trois ans avant

Information du Conseil d'Etat, 11 juin 2007

l'échéance fixée par le Conseil d'Etat. Mais comme le Conseil d'Etat l'a indiqué, ce résultat surprise est malheureusement dû en grande partie à des éléments non récurrents. Il ne résout en rien le problème structurel du déficit.

Quoi qu'il en soit, un peu plus d'une année après la présentation du plan de mesures, les données du problème ont passablement changé, les bonnes et les mauvaises nouvelles s'étant succédées à un rythme rapide. La conjoncture a été nettement meilleure que prévu en 2006 et les recettes fiscales ont été fortement supérieures aux sommes inscrites au budget. En 2007, la croissance paraît robuste et les analystes restent optimistes pour les années à venir. Sur l'autre plateau de la balance, les annonces de charges nouvelles se sont multipliées pour les années 2008 et 2009:

- Au mois de juin 2006, la présentation du premier bilan global intégrant l'impôt à la source a fait apparaître que la perte occasionnée par l'Etat de Genève au titre de la nouvelle péréquation inter-cantonale (RPT) ne serait pas de 3 millions, comme prétendu par le Conseil fédéral avant la votation populaire fédérale de 2004, mais d'environ 90 millions de francs, une somme susceptible d'augmenter encore considérablement au cours des prochaines années.
- L'acceptation d'un projet de loi concernant les communes et d'un autre concernant les SIG a amélioré les exercices 2006 et 2007 à hauteur de près de 60 millions. La portée de ces lois étant limitée aux années 2006 et 2007, il en résulte que l'amélioration du résultat que devraient apporter les négociations en cours avec les communes est minime par rapport aux exercices antérieurs.
- A la suite d'un arrêt du Tribunal fédéral, la prise en charge des allocations familiales versées à des ménages sans activité lucrative a été mise à la charge de l'Etat de Genève. Cela représente une charge financière supplémentaire annuelle de 19 millions. Il faut ajouter à ce montant, au plus tard le 1^{er} janvier 2009, les conséquences financières de la nouvelle loi fédérale sur les allocations familiales votée par le peuple suisse le 26 novembre 2006. Celle-ci induira une hausse du taux de cotisation des employeurs sur la masse salariale de + 0.3%, soit une dépense supplémentaire de 9 millions pour l'Etat-employeur.
- L'initiative sur les EMS, acceptée par le peuple en mars 2007, exigera la création de 600 postes de travail supplémentaires selon son exposé des motifs, soit une dépense de 60 millions de francs environ. Compte tenu de la situation financière de l'Etat, cette augmentation massive n'est pas concevable si l'on n'échelonne pas sa mise en œuvre et si l'on ne recherche pas d'autres types d'économies, sans qu'il soit touché à la qualité des soins aux résidents.
- Le calendrier des projets d'ouverture de nouveaux lits dans les EMS et celui de la mise aux normes des établissements existants générera un impact fort en 2009, qu'il n'est pas possible pour des raisons matérielles de « lisser » sur plusieurs exercices.

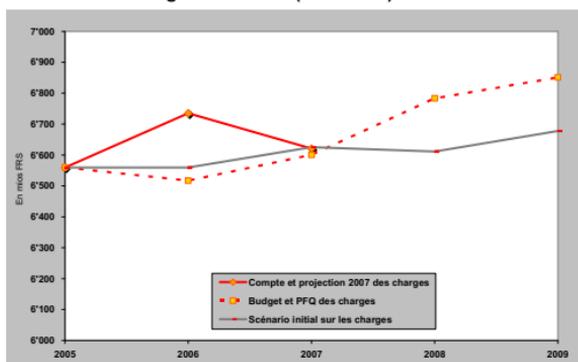
Enfin, le résultat des négociations avec les communes conduit à une solution un peu différente sur le plan comptable de ce qui avait été prévu en mars 2006, soit un "cocktail" d'allègement des charges et de recettes nouvelles, plutôt qu'une simple diminution des charges. Il ne permettra pas, d'autre part, d'atteindre l'enveloppe de 80 millions que le Conseil d'Etat s'était fixée. Ces éléments

Information du Conseil d'Etat, 11 juin 2007

aboutissent à une évolution différente de ce qui avait été prévu à l'origine et que les graphiques 4, 5 et 6 ci-après illustrent bien.

Graphique 4

Évolution des charges courantes (2005-2009)

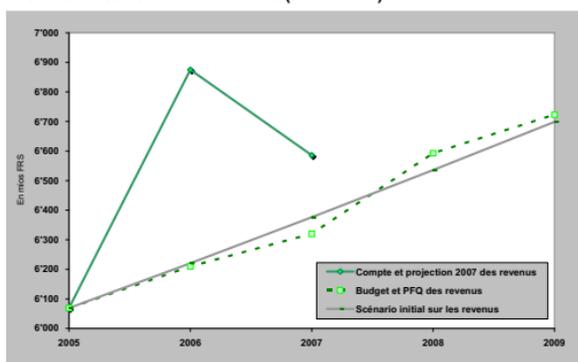


Note : par charges courantes, on entend l'ensemble des charges hors éléments exceptionnels et charges occasionnées par la Fondation de valorisation des actifs de la BCGE.

Du côté des charges, la progression est supérieure à celle qui avait été prévue pour deux raisons : les 90 millions que coûtent la RPT, et le fait que l'accord avec les communes fait finalement entrer en jeu des charges et des revenus, et non seulement des charges comme l'avait initialement préconisé le Conseil d'Etat. Le graphique 4 montre la différence entre le scénario de mars 2006 et le PFQ.

Graphique 5

Évolution des revenus courants (2005-2009)



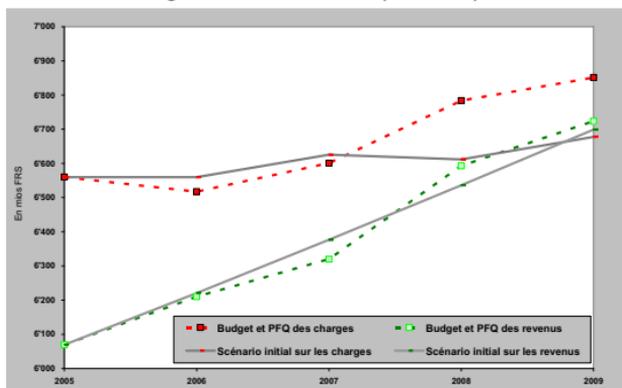
Note : par revenus courants, on entend l'ensemble des revenus hors éléments exceptionnels et revenus générés par la Fondation de valorisation des actifs de la BCGE.

Information du Conseil d'Etat, 11 juin 2007

Du côté des revenus, en revanche, on constate que les objectifs fixés seront atteints et très probablement dépassés. Le résultat est la persistance (en l'état) d'un petit déficit pour l'année 2009, dont le montant est à vrai dire inférieur à la marge d'erreur sur les prévisions fiscales (graphique 6).

Graphique 6

Evolution des charges et revenus courants (2005-2009)



Note : par charges et revenus courants, on entend l'ensemble des charges et revenus hors éléments exceptionnels et les charges et revenus courants générés par la Fondation de valorisation des actifs de la BCGE.

Sur la base des informations disponibles en mars 2006, le Conseil d'Etat avait tablé sur un retour graduel à l'équilibre. Les éléments nouveaux en sa possession lui dictent un nouvel objectif: s'accrocher avec l'énergie de l'espoir à l'équilibre retrouvé, sans être encore totalement assuré d'y parvenir.

3. Le PFQ: vue d'ensemble

Il serait vain d'attendre d'un plan financier la même exactitude que celle que d'un budget. Le PFQ doit d'abord dire ce qui peut être dépensé au cours des prochaines années, en partant d'une approche réaliste, mais prudente, des recettes à venir. Il constitue une déclaration d'intention politique et il est légitime qu'il intègre les conséquences des décisions à venir, qu'elles soit le fait du Conseil d'Etat ou celui du parlement. En revanche, il doit contenir des informations complètes sur les risques que les recettes et les dépenses ne se situent pas au niveau prévu.

Un plan financier quadriennal ne s'improvise pas. Sa confection exige du savoir faire, que la direction générale des finances de l'Etat et les responsables financiers des départements et des entités publiques devront acquérir et développer d'exercice en exercice.

Le plan financier quadriennal 2006-2009 a été élaboré selon les principes suivants :

- Les données 2006 sont évidemment celles des comptes. En ce qui concerne 2007, la référence est le budget voté, mais pour les recettes fiscales, il a été ajouté la projection en fonction des données disponibles au 30 avril 2007. Le budget voté et la projection figurent donc tous deux sur certains tableaux. En ce qui concerne les années 2008 et 2009, les données concernant les charges sont fondées sur le budget 2007, les renseignements fournis par les différentes unités organisationnelles et les arbitrages effectués par le Conseil d'Etat.
- Le plan financier intègre les effets de l'introduction de la RPT en fonction du bilan global 2004/05 élaboré par la Confédération dans le cadre de son 3^e message de décembre 2006 (dernières données disponibles avant le début du mois de juillet 2007). L'impact du bilan global a été pris en compte dans une rubrique particulière, mais les effets de la RPT n'ont pas été introduits dans les différentes natures budgétaires.
- Les effets d'un transfert de compétences du canton aux communes pour des charges ont été pris en compte dans les natures budgétaires correspondantes; les projections sont fonction de l'état d'avancement des négociations entre l'Etat, l'ACG et la Ville de Genève. Le plan financier n'inclut pas les effets des transferts d'actifs, ni ceux des normes IPSAS. Il inclut en revanche tous les effets du plan de mesures, tels qu'ils sont estimés au 30 avril 2007.

Le contexte économique

Le plan financier quadriennal table, comme celui de la Confédération, sur une croissance moins élevée en 2008-2009 que celle observée sur la période 2005-2007. La Confédération a retenu une croissance (en francs constants) de 2%. Conformément à la plupart des analyses disponibles, le Conseil d'Etat privilégie le « scénario de l'atterrissage en douceur » (*soft landing*) qui, à Genève, devrait se traduire par une croissance vigoureuse, mais non exceptionnelle pendant les années 2007 à 2009.

Il convient toutefois d'observer que la date de cet atterrissage - qui finira bien par se produire - a sans cesse été repoussée depuis maintenant deux bonnes années. A fin mai, le baromètre conjoncturel du KOF table sur une légère accélération de la croissance au second semestre 2007, qui devrait retrouver en 2008 les taux élevés constatés en 2006. Cet institut conjoncturel annonce un taux de croissance d'environ 2,5% pour l'année 2008. Ces analyses toutes récentes, si elles devaient se confirmer, conduiraient à réévaluer à la hausse les taux de croissance nominaux retenus dans le plan financier quadriennal pour les années 2008 et 2009, et sur lesquels se basent en partie les prévisions fiscales.

Ces prévisions doivent être prise avec précaution et, surtout, nécessitent d'être sans cesse remises à jour. Les modèles utilisés par les instituts conjoncturels ne peuvent pas anticiper des récessions majeures, en particulier si celles-ci relèvent de la géopolitique (conflits armés et prix du pétrole).

On rappellera que l'économie genevoise connaît traditionnellement une évolution plus volatile que l'économie suisse. Genève profite davantage des périodes de haute conjoncture que le reste du pays; en revanche, en période de ralentissement économique mondial, l'économie cantonale souffre plus durement.

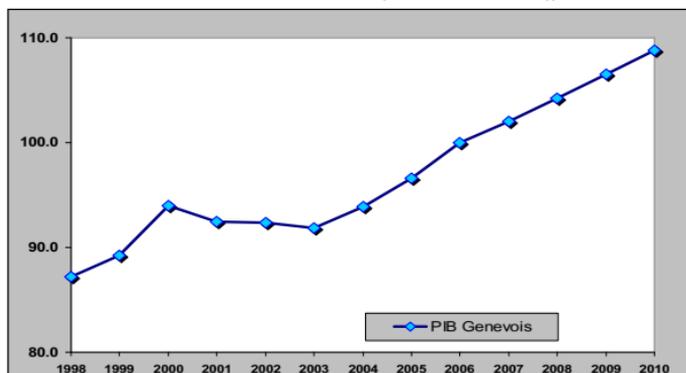
Pour les années 2006 à 2012, l'institut BAK estime que le PIB genevois devrait progresser de quelque 2% en moyenne par an, au même niveau que la croissance helvétique. Les perspectives sont en général bonnes pour les secteurs qui contribuent le plus largement à l'impôt sur le bénéfice et sur le capital des entreprises, soit le secteur financier et l'horlogerie.

Selon un phénomène économique bien connu, les années 2007 à 2009 devraient engendrer une croissance plus forte de la masse salariale. Les entreprises ayant accumulé d'importants bénéfices pendant les années 2005 et 2006 sont en effet plus enclines à embaucher. Cet effet retard par rapport à la croissance exceptionnelle des bénéfices est déjà sensible en 2007 et se solde par une progression spectaculaire de l'impôt à la source et une baisse du chômage de 0,4 points en deux mois (mars et avril).

En revanche, on doit sans cesse rappeler que les effets de « spirale vertueuse » que l'excellente santé des branches exportatrices devrait exercer sur la consommation intérieure et sur les recettes fiscales sont fortement atténués par le fait que ces effets sont « dilués » dans l'ensemble de la région (Vaud et zone frontalière).

Graphique 7

Evolution du PIB Genevois de 1998 à 2010 (indice 100 en 2006)



Source : Banque Cantonale de Genève

Principaux éléments du plan financier quadriennal

Les éléments significatifs sont les suivants:

- En premier lieu, sauf récession peu probable durant le second semestre, les comptes 2007 devraient être nettement meilleurs que le budget, soit vraisemblablement proches de l'équilibre. L'on ne saurait même exclure l'autofinancement des investissements (mais non celui des décaissements liés à la Fondation de valorisation des actifs de la BCGE).
- Deuxièmement, malgré le respect de la croissance des charges hors RPT et la forte croissance des recettes fiscales, il paraît aujourd'hui difficile d'éviter que l'exercice 2008 soit légèrement déficitaire.
- En ce qui concerne 2009, les 117 millions de déficit ne sont pas très loin de correspondre au poids prévisible de la RPT.

Si l'on tient compte des principaux éléments susceptibles d'améliorer ou de péjorer le résultat, l'on doit admettre qu'il est aujourd'hui impossible de tabler avec certitude sur un retour à l'équilibre en 2009. Il se justifie donc de prévoir des mesures supplémentaires, éventuellement d'une nature différente de celles privilégiées par le Conseil d'Etat jusqu'à présent.

Inversement, il est possible que compte tenu de la forte croissance attendue des recettes fiscales - peut-être sous-estimée pour les années 2008-2009 - le résultat puisse être atteint en appliquant rigoureusement la méthode appliquée depuis le début de la législature.

Information du Conseil d'Etat, 11 juin 2007

Tableau 1
Plan financier quadriennal 2006-2009

mils CHF	Compte 2005	Compte 2006	Budget 2007	Proj. 2007	PFQ 2008	PFQ 2009	Taux de croiss. moyen ¹⁾
Compte de fonctionnement							
Charges courantes, hors RPT et opérations except.	6'568.3	6'735.1	6'600.5	6'620.5	6'695.6	6'763.3	0.7%
Revenus courants, hors RPT et opérations except.	6'077.5	6'875.3	6'319.9	6'585.9	6'592.6	6'723.2	2.6%
Résultat courant, hors RPT et opérations except.	-490.8	140.2	-280.6	-34.6	-103.0	-40.1	
Solde RPT	-	-	-	-	87.9	87.9	
Résultat courant hors opérations except.	-490.8	140.2	-280.6	-34.6	-190.9	-128.0	
Charges exceptionnelles	856.2	77.2	-	-	-	-	
Revenus exceptionnels	592.5	60.7	-	-	-	-	
Résultat de fonctionnement	-754.5	123.7	-280.6	-34.6	-190.9	-128.0	
Charges de la Fondation de valorisation	237.5	127.1	172.0	172.0	100.8	37.6	
Revenus de la Fondation de valorisation	558.4	208.8	257.0	257.0	135.0	48.7	
Résultat de la Fondation de valorisation	320.9	81.7	85.0	85.0	34.2	11.0	
Résultat net	-433.6	205.3	-195.6	50.4	-156.7	-117.0	
Compte des investissements							
Dépenses	434.8	453.8	505.0	505.0	649.8	542.3	5.7%
Recettes	101.0	54.3	54.1	54.1	199.8	92.3	-2.2%
Investissements nets	-333.9	-399.5	-450.9	-450.9	-450.0	-450.0	7,7%
Compte de financement							
Investissements nets	-333.9	-399.5	-450.9	-450.9	-450.0	-450.0	
Autofinancement NMC ²⁾	248.6	415.9	-127.1	123.9	46.6	172.4	
Financement des investissements	-85.3	16.4	-578.0	-326.9	-403.4	-277.6	
Indicateurs financiers							
Degré d'autofinancement	74%	104%	négatif	27%	10%	38%	
Hypothèses macroéconomiques							
PIB-GE nominal	4.3%	4.6%	3.5%		3.0%	2.7%	
Renchérissement IPC-GE	1.4%	1.1%	0.5%		1.0%	1.2%	
T-Bonds CH 10Y	2.1%	2.5%	2.7%		3.0%	3.0%	
Libor CHF 3M	0.8%	1.6%	2.5%		2.5%	2.5%	
Taux de chômage GE	7.4%	7.0%	6.5%		5.7%	5.5%	

¹⁾ Taux de croissance moyen annuel.

²⁾ Selon la méthode indirecte, l'autofinancement NMC est calculé à partir du résultat net auquel l'on ajoute la somme des amortissements du patrimoine administratif et la variation nette des provisions. L'autofinancement NMC inclut les opérations liées à la Fondation de valorisation.

Information du Conseil d'Etat, 11 juin 2007

Tableau 2

Compte de fonctionnement: vue d'ensemble par natures

Nat. mtes CHF	Compte 2005	Compte 2006	Budget 2007	Proj. 2007	PFQ 2008	PFQ 2009	Taux de croiss. moyen
Charges							
30 Charges de personnel ¹⁾	1'905.4	1'893.4	1'920.4	1'920.4	1'937.5	1'921.4	0.2%
31 Dépenses générales	461.3	432.5	460.1	460.1	466.3	465.1	0.2%
32 Intérêts passifs	352.4	365.4	352.9	352.9	372.0	384.8	2.2%
33 Amortissements, hors provisions courantes	373.8	450.3	361.8	361.8	358.3	368.6	-0.4%
33B Provisions courantes	167.8	210.7	79.3	79.3	82.8	79.1	-17.2%
34 Parts et contributions sans affectation	189.2	218.9	221.9	241.9	255.8	267.2	9.0%
35 Dédommagements à des collectivités publiques	189.5	186.2	165.1	165.1	165.1	165.1	-3.4%
36 Subventions	2'914.8	2'961.9	3'032.5	3'032.5	3'060.9	3'115.1	1.7%
38 Attributions aux financements spéciaux	14.0	15.8	6.4	6.4	6.4	6.4	-17.8%
39 Diverses charges de fonctionnement	-	-	-	-	-9.5	-9.5	
Charges courantes, avant RPT et opérations exceptionnelles	6'568.3	6'735.1	6'600.5	6'620.5	6'695.6	6'763.3	0.7%
3X RPT	-	-	-	-	87.9	87.9	
Charges courantes, avant opérations exceptionnelles	6'568.3	6'735.1	6'600.5	6'620.5	6'783.5	6'851.3	1.1%
3X Opérations exceptionnelles	856.2	77.2	-	-	-	-	
Charges courantes	7'424.5	6'812.3	6'600.5	6'620.5	6'783.5	6'851.3	-2.0%
3X Charges Fondation de valorisation	237.5	127.1	172.0	172.0	100.8	37.6	-36.9%
Total des charges de fonctionnement	7'662.0	6'939.4	6'772.5	6'792.5	6'884.3	6'888.9	-2.6%
Revenus							
40 Impôts	4'475.4	5'114.4	4'814.2	5'048.3	5'086.9	5'178.6	3.7%
41 Patentes et concessions	12.3	11.8	13.5	13.5	13.5	13.5	2.4%
42 Revenus des biens	207.6	286.1	257.7	257.7	215.6	227.4	2.3%
43 Recettes diverses	418.0	433.4	413.9	413.9	415.4	432.7	0.9%
43B Dissolution de provisions courantes	101.1	190.2	68.7	68.7	66.7	66.7	-9.9%
44 Parts à des recettes sans affectation	534.6	448.0	395.0	426.9	430.3	439.0	-4.8%
45 Dédommagements de collectivités publiques	89.0	157.9	143.7	143.7	144.0	144.0	12.8%
46 Subventions acquises	231.9	216.8	200.2	200.2	203.6	203.0	-3.3%
48 Prélèvements sur les financements spéciaux	7.5	16.6	12.9	12.9	12.9	12.9	14.4%
4X Divers revenus de fonctionnement	-	-	-	-	3.7	5.4	
Revenus courants, avant opérations exceptionnelles	6'077.5	6'875.3	6'319.9	6'585.9	6'592.6	6'723.2	2.6%
4X Opérations exceptionnelles	592.5	60.7	-	-	-	-	
Revenus courants	6'670.0	6'936.0	6'319.9	6'585.9	6'592.6	6'723.2	0.2%
4X Revenus Fondation de valorisation	558.4	208.8	257.0	257.0	135.0	48.7	-45.7%
Total des revenus de fonctionnement	7'228.3	7'144.8	6'576.9	6'842.9	6'727.6	6'771.9	-1.6%
Résultat courant, avant opérations exceptionnelles	-490.8	140.2	-280.6	-34.6	-190.9	-128.0	
Résultat de fonctionnement	-754.5	123.7	-280.6	-34.6	-190.9	-128.0	
Résultat Fondation de valorisation	320.9	81.7	85.0	85.0	34.2	11.0	
Résultat net	-433.6	205.3	-195.6	50.4	-156.7	-117.0	

¹⁾ Le remplacement du PLEND par le nouveau système de retraite anticipée est pris en compte dès 2009.

Information du Conseil d'Etat, 11 juin 2007

Globalement, la maîtrise des charges courantes, hors RPT, est excellente avec un taux annuel d'accroissement moyen de 0,7% sur quatre ans, ce qui est remarquable et laisse une marge de manœuvre au Conseil d'Etat. Si l'on prend maintenant en compte la RPT, la croissance annuelle moyenne des charges est de 1,1%. Enfin, l'évolution du total des charges - y compris donc la Fondation de valorisation et les éléments exceptionnels - est fortement à la baisse.

On relèvera de même que l'évolution des **revenus courants** atteint 2,6%, soit un chiffre assez proche de celui intégré aux simulations de mars 2006. En revanche, la prise en compte des revenus exceptionnels ou de ceux liés à la Fondation de valorisation se solde par une baisse des revenus, ce qui est parfaitement normal.

La Fondation de valorisation, par la dissolution d'une partie de la provision sans utilisation, aura apporté une amélioration sensible du résultat pendant les années 2005-2007, mais cette contribution diminuera en 2008 et 2009, avant de disparaître définitivement en 2010, puisque la Fondation aura alors achevé son travail.

Quant à la participation du canton de Genève à la vente de l'or de la BNS, cette aubaine ne se reproduira malheureusement pas...

Le tableau 2 donne une vue d'ensemble, nature par nature, du plan financier quadriennal. Il fait ressortir les points saillants de l'évolution sur la législature.

Globalement, les impôts sont en augmentation de 700 millions de francs entre 2005 et 2009, dont seulement 130 millions entre la projection des comptes 2007 au 30 avril 2007 et l'exercice 2009.

On se rappellera toutefois que les budgets ne sont pas entièrement comparables aux comptes, s'agissant des impôts sur les personnes physiques et les personnes morales. Les comptes contiennent en effet des différentiels par rapport aux estimations des trois années précédentes, ce qui peut entraîner des écarts très significatifs, comme l'ont démontré les résultats du compte 2006. Dans la mesure où, par définition, les différentiels entre les montants portés aux comptes et les résultats de la production des bordereaux ne peuvent pas être évalués, les comptes ont, pour ainsi dire, une « longueur d'avance » sur les budgets lorsque la croissance est forte. On a en revanche observé l'effet inverse en période de récession.

Les **revenus non fiscaux** connaissent des taux d'accroissement différenciés selon leur nature mais, globalement, ils augmentent nettement moins vite que le produit des impôts.

Concernant les charges, on relèvera leur parfaite maîtrise concernant le **personnel et les dépenses générales**, qui sont au cœur de l'action du Conseil d'Etat. S'agissant des dépenses de personnel, le PFQ prévoit une stabilisation avec une croissance nulle entre 2005 et 2009. Pour les dépenses générales, le taux de croissance annuel moyen est de 0,2% pour la période 2005-2009. Pour

Information du Conseil d'Etat, 11 juin 2007

2008/2009, la légère croissance est imputable à l'organisation de TELECOM 2009, à la nouvelle structure carcérale, à l'entretien des bâtiments, aux factures d'eau, d'énergie et d'informatique.

Le résultat est moins satisfaisant pour les **subventions** (1,7%), mais la hausse de 200 millions entre 2005 et 2009 est principalement due aux allocations à des tiers (prestations à des personnes physiques) et n'est en rien imputable à un moindre effort d'efficience des entités subventionnées par rapport à celui entrepris par le "petit Etat".

Les **intérêts de la dette** augmentent de 42 millions entre 2005 et 2009. Compte tenu du décalage entre les résultats comptables et les mouvements de trésorerie - notamment pour les impôts et la Fondation de valorisation - la prévision reste très aléatoire. Le montant des intérêts passifs est fondé sur la base d'une stabilisation de la dette entre 2007 et 2009 (dette moyenne pendant l'année égale à 13 milliards) grâce à la gestion centralisée de la trésorerie au niveau grand Etat et aux bons résultats 2005, 2006 et 2007, dont les effets décalés devraient se faire sentir jusqu'en 2009. Le coût moyen de la dette a été fixé à 2,9% en 2008 et 3% en 2009. L'augmentation des intérêts de la dette est la conséquence inévitable de l'augmentation des taux à court terme depuis deux ans, malgré une stabilisation prévisible du niveau moyen de la dette annuelle.

Les **amortissements** sont en hausse de 14 millions. Cet accroissement résulte de la politique du Conseil d'Etat visant à maintenir les investissements à un haut niveau.

Le montant des **constitutions de provisions** (hors Fondation de valorisation des actifs de la BCGE) diminue fortement entre 2005 et 2007 et devrait se stabiliser au cours des prochaines années aux alentours de 80 millions de francs par année. L'explication de cette décre est simple : depuis maintenant dix ans, les provisions ont été graduellement remises à un niveau suffisant (+ 900 millions à fin 2005 hors celles relatives à la Fondation de Valorisation) et les constitutions ont, pour ainsi dire, pris leur rythme de croisière.

Les **provisions courantes** ont été fixées à un niveau pratiquement identique à celui du budget 2007, de même que les créances irrécouvrables de l'AFC. En ce qui concerne les **provisions exigées par l'adoption des normes IPSAS**, elles seront constituées par le bilan d'entrée, sans affecter le compte de fonctionnement 2008.⁴

La baisse de la rubrique « **dédommagements à des collectivités publiques** » est directement imputable à la décre du taux de chômage, qui fait diminuer, avec un décalage dans le temps, le nombre des emplois temporaires financés par l'Etat de Genève. La nouvelle loi sur le chômage maintiendra l'effort étatique en faveur de la réinsertion des sans-emplois.

Insistons pour finir sur le fait que la seule augmentation annuelle moyenne hors normes (9,0%) est la conséquence directe de **l'augmentation spectaculaire de l'impôt à la source**. Très logiquement, lorsque l'impôt augmente, le montant des versements aux communes frontalières françaises croît en proportion. L'accord avec les communes participe aussi à l'augmentation de la rubrique, mais il s'agit d'un pur effet comptable, la dépense étant intégralement compensée par un revenu.

⁴ Le bilan d'entrée enregistrera toutes les provisions qui auraient dû être constituées au 31.12.2006 si l'Etat avait toujours appliqué les normes IPSAS. L'exercice 2008 (budget et compte) enregistrera les nouveaux risques, ainsi que la variation de l'évaluation des risques déjà reconnus.

Information du Conseil d'Etat, 11 juin 2007

Il est intéressant de faire la synthèse de la contribution de chaque nature comptable à l'augmentation du budget de l'Etat. Par ordre d'importance, on obtient :

Tableau 3

Contribution de chaque nature à l'augmentation du budget (millions de frs et %)

Augmentation des charges	418,4	100%
Subventions	200,3	47,9%
RPT	87,9	21,0%
Parts et contributions sans affectation	78,0	18,6%
Intérêts passifs	32,4	7,7%
Charges du personnel	16,0	3,8%
Dépenses générales	3,8	0,9%
Diminution des charges	-135,4	100%
Amortissements, provisions et irrécouvrables	-93,9	69,4%
Dédommagements à des collectivités publiques	-24,4	18,0%
Financements spéciaux	-7,6	5,6%
Autres	-9,5	7,0%
Total	283	

L'on observe donc que les subventions (principalement les allocations à des tiers) et la RPT expliquent 68,9% de la croissance des charges, alors que les charges du personnel et les dépenses générale ne comptent que pour 4,7%.

C'est une bonne illustration des efforts qui ont été demandés à l'administration et qui devront perdurer jusqu'à la fin de la législature.

Ces efforts ont été partagés par les entités autonomes, puisque les indemnités qui leur ont été versées n'auront augmenté que de 49,2 millions entre 2005 et 2009, malgré l'application d'une partie des mécanismes salariaux et une indexation partielle.

4. Les revenus

Les impôts augmentent en moyenne annuelle de 2,7%, mais le tableau 3 ci-après montre à quel point les hausses sont différenciées selon la nature de l'impôt.

Concernant les **personnes physiques**, l'augmentation s'explique d'abord par un changement de méthode d'évaluation qui permet de prendre en compte plus artificiellement de l'ordre de 60 millions.

La hausse particulièrement rapide entre 2006 et la projection 2007 s'explique par une **progression spectaculaire de l'impôt à la source**, mise en évidence par un changement de méthode d'évaluation qui permet de prendre en compte plus rapidement les variations observées pour l'évaluation de l'année en cours.

Pour la projection 2007 de l'impôt à la source, le montant a été calculé en tenant compte du taux de croissance observé entre les quatre premiers mois de 2006 et 2007 et en reprenant le taux observé entre 2005 et 2006 pour les huit autres mois, ce qui demeure une approche raisonnablement conservatrice. Les résultats sont très supérieurs à ce que prévoyait le budget 2007. La raison en est la modification graduelle de la composition socioprofessionnelle des salariés au bénéfice d'un permis de frontalier, marquée par une augmentation des revenus moyens et supérieurs.

Pour les années 2008 et 2009, le scénario retenu est celui d'une baisse graduelle du taux de croissance (10%, puis 5%), suite au « boom » consécutif à l'élargissement de la zone de recrutement des frontaliers dès le 1^{er} juin 2007.

S'agissant de l'**impôt au barème ordinaire**, l'augmentation prévue est de 3,9% entre le budget 2007 et 2009, ce qui peut paraître pessimiste, mais découle directement de l'application du modèle économétrique et des hypothèses macro-économiques retenues. Les éléments annexes (reliquat, impôts sur les prestations en capital, amendes et taxes personnelles) ont été fixés sur la base du budget 2007 ou de la moyenne des trois dernières années connues.

L'approche est demeurée prudente pour l'**impôt sur les personnes morales**. Il a été tenu compte d'un léger ralentissement de l'activité économique en 2007 par rapport aux exercices 2005 et 2006. Les résultats de ces millésimes exceptionnels représentent peut-être un maximum. Ils ont peu de chances d'être dépassés ces prochaines années. Cet impôt ne progresse absolument pas de manière linéaire et connaît des variations très prononcées - à la hausse comme à la baisse - qui contraignent à une très grande prudence.

La projection 2007, a été calculée en fonction d'une légère baisse des bénéfices (-2,3%) et d'une faible hausse du capital imposé (1%). Dans la mesure où les projections sont établies très largement sur les réponses du panel des entreprises, plus que sur les données macroéconomiques, c'est le montant réel de l'impôt 2006 - que l'on ne connaîtra mieux qu'en octobre 2007 et encore plus précisément en février 2008 - qui est encore susceptible de modifier, par effet de dominos, les prévisions 2008 et 2009.

Information du Conseil d'Etat, 11 juin 2007

Tableau 4
Impôts, vue détaillée

Nat.	mls CHF	Compte 2005	Compte 2006	Budget 2007	Proj. 2007	PFQ 2008	PFQ 2009	Taux de croiss. moyen
Impôts								
400	Impôts sur le revenu et la fortune	2'852.9	3'232.0	3'219.5	3'352.2	3'416.0	3'505.6	5.3%
401	Impôts sur le bénéfice et le capital	1'036.0	1'315.4	1'066.2	1'083.1	1'090.6	1'090.7	1.3%
402	Impôts fonciers	108.7	102.8	108.0	108.0	108.0	108.0	-0.2%
403	Impôts spéciaux	46.5	70.8	60.0	90.4	71.0	71.0	11.2%
404	Produit de l'enregistrement et du timbre	170.2	178.2	162.0	195.8	178.0	178.0	1.1%
405	Produit des successions ¹⁾	145.3	95.4	74.6	95.0	98.3	98.3	-9.3%
406	Autres impôts cantonaux	115.8	119.8	123.9	123.9	125.0	127.0	2.3%
TOTAL COURANT , hors opérations exceptionnelles		4'475.4	5'114.4	4'814.2	5'048.3	5'086.9	5'178.6	3.7%
40X	Revenus exceptionnels ²⁾	47.7	-	-	-	-	-	
TOTAL		4'523.1	5'114.4	4'814.2	5'048.3	5'086.9	5'178.6	3.4%

¹⁾ La diminution observée en 2006 s'explique par les pleins effets de la suppression des droits de succession en ligne directe.

²⁾ Cf. Rapport Département des finances : "Réconciliation des comptes AFC 2002 à 2004", Décembre 2005.

Les impôts qui dépendent de l'activité du **marché immobilier** (impôts spéciaux et droits d'enregistrement) ont été conservés au très haut niveau observé dans les comptes 2006, sans tenir compte des projections sur les quatre premiers mois de l'année 2007, qui indiquent une hausse sensible par rapport à 2006.

La prudence commande d'attendre l'évolution de ces prochains mois, avant de spéculer sur de nouveaux records. Les impôts immobiliers sont influencés par le volume des transactions et le niveau des prix. Le premier facteur peut être qualifié de structurel et est fortement influencé par l'accroissement considérable de la PPE au cours de la dernière décennie et l'installation de nouvelles entreprises à Genève.

Le second est en revanche conjoncturel; les prix actuels sont la conséquence de la pénurie régnant à Genève et ils sont susceptibles de chuter au premier recul de la conjoncture ou d'une simple hausse des taux. Le Conseil d'Etat estime donc préférable de ne pas trop miser sur des prix souvent manifestement excessifs pour établir sa planification.

Quant à l'impôt sur les **successions**, dont les fluctuations sont à peu près imprévisibles, c'est le résultat de l'année 2006 (le seul exercice qui intègre complètement les effets de la suppression de l'impôt pour les successions en ligne directe) qui a été retenu.

Information du Conseil d'Etat, 11 juin 2007

Tableau 5
Revenu des biens, vue détaillée

Nat.	mlia CHF	Compte 2005	Compte 2006	Budget 2007	Proj. 2007	PFQ 2008	PFQ 2009	Taux de croiss. moyen
Revenus des biens								
420	Banques	0.0	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	16.0%
421	Créances	16.5	28.3	23.1	23.1	23.1	23.1	8.7%
422	Capitaux du patrimoine financier	2.1	5.7	11.0	11.0	11.0	11.0	51.1%
423	Immeubles du patrimoine financier	39.7	27.0	39.5	39.5	38.2	38.2	-0.9%
424	Gains comptables sur les placements du patrimoine financier ¹⁾	4.3	59.2	29.5	29.5	11.8	14.3	34.6%
425	Prêts du patrimoine administratif	2.1	1.9	1.7	1.7	1.7	1.7	-5.9%
426	Participation permanente du patrimoine administratif	34.7	45.7	43.7	43.7	44.2	44.5	6.4%
427	Immeubles du patrimoine administratif ²⁾	97.6	100.5	103.9	103.9	79.9	89.6	-2.1%
429	Autres revenus	10.5	17.6	5.4	5.4	5.6	5.1	-16.6%
TOTAL COURANT , hors opérations exceptionnelles		207.6	286.1	257.7	257.7	215.6	227.4	2.3%
42X	Revenus exceptionnels	-	54.3	-	-	-	-	
TOTAL		207.6	340.5	257.7	257.7	215.6	227.4	2.3%

¹⁾ Le budget 2007 enregistre pour les gains comptables sur les placements du patrimoine financier les plus-values de la vente de certains biens immobiliers. Par essence, ces plus-values sont uniques ce qui explique le recul de ce poste en 2008 et 2009.

²⁾ La redevance exceptionnelle prélevée auprès des SIG disparaît à fin 2007. Cela explique le recul des revenus des immeubles du patrimoine administratif en 2008 et 2009.

Information du Conseil d'Etat, 11 juin 2007

Tableau 6
Recettes diverses, vue détaillée

Nat.	mls CHF	Compte 2005	Compte 2006	Budget 2007	Proj. 2007	PFQ 2008	PFQ 2009	Taux de croiss. moyen
Recettes diverses								
431	Émoluments administratif	117.4	131.9	123.1	123.1	123.7	123.7	1.3%
432	Pensions d'établissements spécialisés	7.9	7.8	8.8	8.8	8.9	8.9	2.9%
433	Écolages	0.8	1.1	0.8	0.8	0.8	0.8	0.0%
434	Redevances d'utilité et prestations de service	100.0	99.7	99.0	99.0	99.4	99.4	-0.2%
435	Ventes de marchandises	7.4	7.1	7.4	7.4	7.5	7.5	0.4%
436	Dédommagements de tiers ¹⁾	141.1	141.5	130.4	130.4	130.5	130.5	-1.9%
437	Amendes ²⁾	42.4	43.2	43.4	43.4	43.6	60.9	9.5%
438	Remboursements frais administratifs	0.9	1.2	0.9	0.9	0.9	0.9	0.6%
TOTAL COURANT, hors provisions et opérations exceptionnelles		418.0	433.4	413.9	413.9	415.4	432.7	0.9%
439	Dissolution provisions courantes	101.1	190.2	68.7	68.7	66.7	66.7	-9.9%
TOTAL COURANT, hors opérations exceptionnelles		519.1	623.6	482.6	482.6	482.1	499.4	-1.0%
43X	Revenus exceptionnels	5.3	6.3					
TOTAL COURANT		524.4	629.9	482.6	482.6	482.1	499.4	-1.2%
436	Reprises sur pertes Fondation de valorisation	57.2	24.7	15.0	15.0	15.0	15.0	-28.4%
439	Utilisation et dissolution provisions Fondation de valorisation	501.2	184.1	242.0	242.0	120.0	33.7	-49.1%
TOTAL		1'082.7	838.8	739.6	739.6	617.1	548.1	-15.7%

¹⁾ La diminution des dédommagements de tiers en 2007 s'explique par la non-reconduction de certaines rétrocessions de subventions enregistrées en 2006 qui constituent des opérations uniques par essence.

²⁾ Il est prévu que la mise en production d'un nouvel outil informatique en 2009 permette au service des contraventions de respecter le principe de comptabilité d'exercice. Le passage du principe de caisse au celui d'exercice engendre un effet de seuil de 17.3 mios en 2009.

Information du Conseil d'Etat, 11 juin 2007

Tableau 7**Subventions acquises et dédommagements, vue détaillée**

Nat.	mlia CHF	Compte 2005	Compte 2006	Budget 2007	Proj. 2007	PFQ 2008	PFQ 2009	Taux de croiss. moyen
Subventions et dédommagements								
46	Dédommagements de collectivités publiques	89.0	157.9	143.7	143.7	144.0	144.0	12.8%
460	Dédommagements Confédération ¹⁾	29.0	72.2	72.1	72.1	72.4	72.4	
461	Dédommagements Cantons	6.4	6.2	7.4	7.4	7.4	7.4	
462	Dédommagements Communes	53.6	79.4	64.1	64.1	64.1	64.1	
463	Dédommagements Propres établissements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
46	Subventions acquises	231.9	216.8	200.2	200.2	203.6	203.0	-3.3%
460	Subventions Confédération ¹⁾	217.9	191.4	195.3	195.3	196.2	196.2	
461	Subventions Cantons	0.0	0.3	-	-	-	-	
462	Subventions Communes	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	
463	Subventions Propres établissements	1.4	1.4	1.3	1.3	1.3	1.3	
466	Subventions Personnes physiques	1.6	1.8	1.4	1.4	1.4	1.4	
467	Subventions Etranger	0.5	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	
469	Subventions Autres	10.4	21.8	2.1	2.1	1.1	1.1	
46X	Subventions diverses	-	-	-	-	3.5	2.8	
TOTAL		320.9	374.7	343.9	343.9	347.6	346.9	2.0%

¹⁾ Sur recommandation de l'Inspection cantonale des finances, l'imputation comptable de la subvention de la Confédération à la Caisse cantonale genevoise contre le chômage a été modifiée en 2006, passant de la nature 460 à 450.

Information du Conseil d'Etat, 11 juin 2007

Les revenus non fiscaux s'accroissent faiblement entre 2005 et 2009 (38,1 millions) et connaissent une baisse entre les comptes 2006 et la planification 2009. Les tableaux 5 à 7 permettent de mieux comprendre l'origine de ce phénomène.

Au chapitre **des revenus des biens** (tableau 5), ce sont les revenus des immeubles du patrimoine administratif et financier qui exercent un impact négatif. La disparition de la redevance spéciale sur les SIG, instaurée pour 2006 et 2007 (20 millions), et les inconnues sur les ventes de terrains et d'immeubles en l'attente du plan de désendettement qui sera présenté conjointement par le DCTI et le DF expliquent une partie importante de la baisse entre les comptes 2006 et les années 2008/2009.

En outre, les gains comptables sur les actions de la BCGE, qui se sont montés à plus de 50 millions en 2006, ne peuvent par définition être budgétés et ne passeront plus, quoi qu'il en soit, par le compte de fonctionnement dès le 1^{er} janvier 2008.

La diminution prononcée des **recettes diverses** (tableau 6) est presque complètement imputable à la baisse de la dissolution des provisions ordinaires, qui fait écho à la forte décreue de la constitution de provisions mentionnée plus haut (*voir page 21*). D'autres diminutions par rapport à 2006 sont imputables à des recettes non récurrentes pendant cet exercice (restitutions de subventions notamment).

Relevons que, sur l'ensemble de la période, l'évolution des recettes non fiscales ne répond pas à la croissance moyenne observée dans le passé. Un taux de croissance annuel de 2,5% semble pour l'heure appartenir à un passé révolu, ce dont il faudra tenir compte dans les planifications futures.

Enfin, les rubriques « subventions acquises et dédommagement de tiers », à l'exception d'un changement de rubriques comptables entre 2005 et les exercices suivants, montrent un accroissement régulier qui n'exige pas de commentaires particuliers.

Information du Conseil d'Etat, 11 juin 2007

5. Les charges

Le total de l'augmentation de la rubrique "personnel" se monte à 16,0 millions de francs entre 2007 et 2009. La règle générale adoptée, qui comporte quelques exceptions, est la suivante: la masse salariale a été plafonnée au niveau du budget 2007.

Chaque département doit dès lors absorber, grâce aux mesures P1, P2 et aux autres gains d'efficacité, les mécanismes salariaux - annuités et prime de fidélité - décalés de 2007, ainsi que ceux des années 2008 et 2009.

A ce stade, il paraît peu vraisemblable que les mécanismes salariaux puissent être intégralement versés et l'inflation compensée en 2008. Ces points feront, comme de coutume, l'objet d'une discussion avec les associations représentatives du personnel.

Les effets temporaires du passage au nouveau système de rémunération et au nouveau système d'évaluation des fonctions n'ont pas été intégrés, les processus n'étant pas assez avancés à ce stade. Ils entraîneront toutefois une hausse des charges du personnel dans les budgets 2008, 2009 et 2010.

Tableau 8

Charges de personnel ¹⁾

en CHF	Compte 2005	Compte 2006	Budget 2007	Proj. 2007	PFQ 2008	PFQ 2009	Taux de croiss. moyen
TOTAL	1'905.4	1'893.4	1'920.4	1'920.4	1'937.5	1'921.4	0.2%

¹⁾ Le remplacement du PLEND par le nouveau système de retraite anticipée est pris en compte dès 2009.

Information du Conseil d'Etat, 11 juin 2007

Tableau 9**Amortissements, provisions et irrécouvrables**

Nat.	mill. CHF	Compte 2005	Compte 2006	Budget 2007	Proj. 2007	PFQ 2008	PFQ 2009	Taux de croiss. moyen
Amortissements								
330	Amortissements du patrimoine financier	0.0	12.1	-	-	-	-	
331	Amortissements du patrimoine administratif	293.8	278.4	300.0	300.0	296.4	306.7	1.1%
335	Moins-value non réalisée sur placements financiers	0.0	0.0	-	-	-	-	
339	Créances irrécouvrables	80.0	159.8	61.9	61.9	61.9	61.9	-6.2%
	TOTAL , hors provisions, opérations exceptionnelles et Fondation de valorisation	373.8	450.3	361.8	361.8	358.3	368.6	-0.4%
338	Provisions courantes	167.8	210.7	79.3	79.3	82.8	79.1	-17.2%
	TOTAL , hors opérations exceptionnelles et Fondation de valorisation	541.7	661.0	441.1	441.1	441.1	447.6	-4.7%
332	Charges exceptionnelles	855.4	77.4	-	-	-	-	
	TOTAL , hors Fondation de valorisation	1'397.0	738.4	441.1	441.1	441.1	447.6	-24.8%
338	Provisions Fondation de valorisation	-	23.0	-	-	10.8	4.0	0.0%
	TOTAL	1'397.0	761.4	441.1	441.1	451.9	451.6	-24.6%

Information du Conseil d'Etat, 11 juin 2007

Tableau 10

Parts et contributions sans affectation, dédommagements et subventions

Nat.	mill. CHF	Compte 2005	Compte 2006	Budget 2007	Proj. 2007	PFQ 2008	PFQ 2009	Taux de croiss. moyen
Parts et contributions sans affectation, dédommagements et subventions								
34	Parts et contributions sans affectation	189.2	218.9	221.9	241.9	255.8	267.2	9.0%
36	Dédommagements, hors Fondation de valorisation	189.5	186.2	165.1	165.1	165.1	165.1	-3.4%
350	Dédommagements Confédération	35.3	20.1	17.9	17.9	17.9	17.9	
351	Dédommagements Cantons	19.0	21.0	23.6	23.6	23.6	23.6	
352	Dédommagements Communes	21.7	20.7	16.0	16.0	16.0	16.0	
353	Dédommagements propres établissements, hors Fondation de valorisation	-	0.8	-	-	-	-	
355	Dédommagements institutions privées	3.4	4.9	4.5	4.5	4.5	4.5	
356	Dédommagements à des personnes physiques	110.1	118.7	103.1	103.1	103.1	103.1	
353	Pertes comptables de la Fondation de valorisation	237.5	104.1	172.0	172.0	90.0	33.7	-38.6%
36	Subventions accordées	2'914.8	2'960.7	3'032.5	3'032.5	3'060.9	3'115.1	1.7%
	Indemnités	1'672.3	1'679.2	1'721.5	1'721.5	1'721.5	1'721.5	0.7%
	Aides financières	71.7	69.4	71.5	71.5	68.5	67.9	-1.3%
	Allocations à des tiers PP	911.6	968.1	988.9	988.9	1'012.1	1'067.7	4.0%
	Autres	259.3	245.3	250.7	250.7	258.9	258.1	-0.1%
36	Subventions accordées, hors opérations exceptionnelles	2'914.8	2'961.9	3'032.5	3'032.5	3'060.9	3'115.1	1.7%
363	Charges exceptionnelles	-	-1.2	-	-	-	-	
	TOTAL	3'293.5	3'365.8	3'419.5	3'439.4	3'481.8	3'547.4	1.9%

Information du Conseil d'Etat, 11 juin 2007

Par rapport au budget 2007, les subventions sont en hausse, passant de 3'032,5 à 3'115,1 millions de francs en 2009. L'évolution est toutefois différente selon la nature des subventions ⁵:

- Les **aides financières** sont en légère baisse.
- Les **indemnités** augmentent de 49,2 millions seulement de 2005 à 2009, preuve que les grandes entités subventionnées auront fait un effort comparable à celui du petit État. Pour les exercices 2008 et 2009, à l'exception notable des EMS et du contrat de prestations des TPG, les montants ont été plafonnés au niveau du budget 2007, avec charge aux entités concernées de compenser les mécanismes salariaux par des réductions de coûts.
- Ce sont donc principalement les **allocations à des tiers** qui sont en forte hausse, avec une augmentation de 156,1 millions entre 2005 et 2009, dont 88,8 millions entre 2007 et 2009. Les augmentations les plus significatives concernent les subsides aux assurés à ressources modestes, les aides sociales accordées par l'Hospice général et les allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative et, surtout, les prestations complémentaires aux personnes âgées. Dans ce domaine, l'augmentation s'explique par l'ouverture d'un grand nombre de lits d'EMS en 2008 et 2009, dont une partie non négligeable des coûts de pension seront à charge des prestations complémentaires.

⁵ Aux termes de la loi sur les indemnités et aides financières (LIAF), l'**aide financière** est un avantage pécuniaire ou monnayable accordé à des bénéficiaires étrangers à l'administration cantonale afin de permettre la réalisation de tâches d'intérêt public que ceux-ci se sont librement décidés d'assumer. L'**indemnité** consiste en une prestation financière ou monnayable accordée à des tiers étrangers à l'administration cantonale pour compenser des charges financières découlant de tâches prescrites ou déléguées par le droit cantonal et qu'ils assument. Quant à l'**allocation accordée à des tiers**, elle recouvre notamment toutes les prestations accordées à une personne physique.

6. Les investissements

Les investissements sont stabilisés à un niveau élevé, soit 450 millions de francs nets par année jusqu'en 2009 (*voir tableau 1, page 18*). Il s'agit ainsi de préserver la valeur des actifs existants, tout en permettant à l'Etat de poursuivre les projets en cours et d'en lancer de nouveaux.

Dans le double objectif de renforcer le contrôle parlementaire et de rendre plus transparente l'affectation des dépenses et des recettes, le Conseil d'Etat a adopté, le 22 novembre 2006, un règlement qui distingue les investissements liés des nouveaux investissements.

Les crédits de programme concernent la première catégorie, soit les dépenses de renouvellement des actifs et celles induites par des lois. Quant aux "grands travaux" (GT), ils feront place à des crédits d'ouvrage destinés aux nouveaux projets. Ainsi, dès 2008, tous les crédits d'investissements seront soumis individuellement au vote du Grand-Conseil.

Le Conseil d'Etat a également adopté, au courant du printemps 2007, deux normes IPSAS relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles. La mise en œuvre de ces normes et des outils associés, prévue pour début 2008, permettra de gérer les actifs conformément aux bonnes pratiques comptables.

Par ailleurs, une planification décennale des investissements (PDI) sera élaborée d'ici quelques mois afin de définir, à moyen et long termes, les domaines dans lesquels l'Etat concentrera la plus grande partie de ses investissements.

Enfin, des efforts importants ont été entrepris afin de doter le Conseil d'Etat d'instruments d'aide à la décision, fondés sur des critères d'analyse objectifs des nouveaux projets, qui l'aideront à fixer ses priorités en matière d'investissements futurs.

Cette méthode, liée à la PDI, permettra à l'Etat de Genève d'améliorer la gestion de ses investissements, en lui offrant, d'une part, une vision à moyen terme, et en renforçant, d'autre part, l'efficacité de ses projets.

7. Variations possibles des recettes

- L'économie n'est jamais à l'abri d'une **récession**. Aujourd'hui, la plupart des analystes excluent ce scénario pour les années 2007-2009; mais l'on doit convenir qu'il est rare que les analystes soient en mesure de prévoir les récessions majeures... L'expérience a abondamment montré la sensibilité de l'économie genevoise aux fluctuations de l'économie mondiale. A Genève, une récession peut se solder par une perte de près de 200 millions des recettes d'une année à l'autre.
- D'autre part, la **mise en conformité** de la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) avec le droit fédéral pourrait déboucher sur une augmentation des recettes, si les avantages fiscaux concédés aux retraités faisaient l'objet d'une décision de justice avant que le Grand Conseil n'adopte les projets de loi de mise en conformité avec la LHID.
- Inversement, les recettes fiscales pourraient également diminuer en fonction du prix que le Conseil d'Etat et le parlement jugeront nécessaire pour respecter la loi fédérale. En effet, les travaux actuels en commission fiscale débouchent sur le constat que la neutralité des recettes souhaitée par le Conseil d'Etat risque d'être un vœu pieux.
- La **réforme de l'impôt sur les sociétés**, pendante devant les chambres fédérales et qui a d'ores et déjà fait l'objet d'une annonce de référendum, pourrait en outre diminuer d'une dizaine de millions la part cantonale de l'impôt fédéral direct. Il est prévu que le projet entre en vigueur le 1^{er} janvier 2009 et entraîne des incidences financières à partir de 2011.
- Inversement, il est possible que le montant des recettes fiscales ait été encore une fois **estimé trop prudemment**, en particulier pour les personnes morales. Au rythme actuel de croissance, l'Etat pourrait à nouveau compter sur quelques dizaines de millions supplémentaires pour les années à venir.
- Des **procédures** sont pendantes devant les tribunaux concernant le traitement différencié des personnes imposées à la source par rapport à celles imposées au barème ordinaire, concernant surtout les déductions pour frais d'acquisition des revenus (frais de déplacement en particulier).
- Une partie des recettes non fiscales est liée à la **négociation en cours avec les communes genevoises**. Des projets de loi seront prochainement présentés dans ce sens au parlement. Si le Grand Conseil ou le peuple ne devait pas entrer en matière sur l'un ou l'autre de ces projets de loi, ces recettes manqueraient au budget et il en résulterait une aggravation du déficit.
- Enfin, il faut rappeler que l'impôt de l'année courante est complété par des **différentiels et des reliquats** sur les années précédentes. Ces derniers pourraient être substantiels, après trois années d'une solide croissance. On rappellera encore que des bordereaux de redressement fiscal d'un montant très important ont été établis sans figurer dans les comptes de l'Etat, conformément à la pratique de ces dernières années, autorisée par l'ICF. Une partie de ces montants pourrait être réalisée ces prochaines années. Le degré de réalisation dépendra évidemment de l'appréciation des tribunaux et de la capacité des débiteurs à payer le surplus d'impôt.

Information du Conseil d'Etat, 11 juin 2007

- Les autres revenus non fiscaux sont peu susceptibles de variations inattendues. En outre, avec les opérations de régularisation comptable effectuées en 2005 et 2006 et l'utilisation du bilan d'entrée pour la mise en conformité avec IPSAS, il est peu plausible que des opérations affectant significativement le montant des constitutions et des dissolutions de provisions (hors Fondation de valorisation) doivent être réalisées ces prochaines années.
- La Fondation de valorisation des actifs de la BCGE achèvera dans le courant de l'année 2009 le travail pour laquelle elle a été créée. Si le marché immobilier continue à être aussi porteur et si rien ne vient entraver la marche de la Fondation, il n'est pas invraisemblable que le taux de perte puisse être encore inférieur à celui pris en compte aujourd'hui, ce qui se traduirait par une nouvelle recette (dissolution de provision sans utilisation) pour quelques dizaines de millions en 2008 et en 2009. Le PFQ 2006-2009 prévoit une dissolution de la provision Fondation de valorisation de 70 millions en 2007 et de 30 millions en 2008, ce qui ramène la perte totale projetée à 2,2 milliards de francs.

8. Variations possibles des dépenses

- Comme indiqué plus haut, le **bilan global de la RPT** devrait être plus défavorable encore que les 90 millions annoncés aujourd'hui. Le Conseil d'Etat ne serait pas surpris que le montant atteigne 140 millions pour l'exercice 2008, et une somme supérieure en 2009.
- Une autre source d'inquiétude provient des **intérêts de la dette**, dont la prévision à long terme reste très aléatoire, à cause de l'absence d'une véritable mesure des flux de trésorerie avant 2007, ainsi qu'en raison du décalage chronologique important entre l'évaluation fiscale présente dans les comptes et la perception, d'une part, et la comptabilisation des pertes de la Fondation de valorisation et le décaissement, d'autre part.
- En outre, les effets attendus du projet de **caisse centralisée** pour diminuer les emprunts à court terme doivent encore être démontrés. L'estimation actuelle peut donc être qualifiée de raisonnablement optimiste, mais elle est susceptible d'être inférieure à la réalité, en particulier sur l'année 2009. L'intérêt de la dette est de plus soumis aux fluctuations des taux. L'Etat de Genève, en privilégiant les intérêts à long terme à taux fixes depuis plusieurs années, s'est efficacement protégé contre le risque de taux. Il n'en demeure pas moins qu'une augmentation de 0,1% du taux moyen de la dette se solde par une dépense supplémentaire annuelle de 13 millions de francs.
- L'évolution des **allocations à des tiers**, qui a induit l'essentiel de l'augmentation des charges de ces dernières années, reste malaisée à prévoir. Des écarts par rapport à la planification - à la baisse comme à la hausse - restent toujours possibles.
- L'entrée en vigueur de **nouveau modèle de rémunération**, qui postule l'introduction d'un 13^e salaire avec une diminution du montant des annuités, aura certainement des conséquences temporaires sur les charges du personnel à cause de la problématique des droits acquis. Cette réforme est toutefois essentielle. Au-delà de l'objectif fondamental d'une plus juste rémunération moins exclusivement fondée sur l'ancienneté et davantage liée au savoir-faire des collaborateurs-trices, cette réforme est indispensable au pilotage de l'Etat. En principe, un système fondé sur des annuités se doit d'être stable à moyen terme. Autrement dit, le coût des annuités accordées doit être compensé par l'économie résultant du départ de certains fonctionnaires et leur remplacement par des collaborateurs-trices au bénéfice d'un nombre nettement inférieur d'annuités.

L'informatique actuelle permet de calculer séparément le coût de l'indexation, des promotions et des annuités supplémentaires, ainsi que les économies générées par les départs. En réduisant l'écart entre le salaire initial et le salaire final, on réduit la pression à la hausse. Le Conseil d'Etat veillera à ce que la stabilité financière du nouveau système soit assurée sur le moyen terme (comme le précise l'accord passé avec les associations représentatives du personnel), ce qui permettra de limiter la hausse annuelle de la masse salariale à trois facteurs : le nombre de collaborateurs-trices, le remplacement d'une fonction par une fonction mieux rétribuée et l'indexation.

Information du Conseil d'Etat, 11 juin 2007

Cette stabilisation est profitable à l'employeur, dont le budget n'est ainsi pas sans cesse sous pression, mais aussi à l'employé-e, qui voit la garantie de sa progression assurée par ce biais. Cette stabilisation implique un coût à court terme qu'il s'agit d'évaluer et d'absorber éventuellement sur plusieurs exercices, mais elle est indispensable et doit être opérée en profitant de l'actuelle bonne conjoncture. A ce titre, elle doit être considérée comme un véritable investissement.

Toujours à propos des **charges de personnel**, le Conseil d'Etat est décidé à revoir entièrement les conditions d'accès à la retraite anticipée. Il a saisi les organisations représentatives du personnel d'une proposition dans ce sens. Le PLEND a été instauré à l'origine pour supprimer des postes de travail à l'Etat, alors que Genève connaissait une grave crise économique.

Cette mesure de crise doit laisser place à un **système de retraite anticipée** s'insérant dans la nouvelle politique de ressources humaines dont le Conseil d'Etat a défini les contours. Désormais, l'argent sera utilement dépensé à payer des collaborateurs-trices pour la délivrance de prestations, plutôt qu'à les pousser à quitter leur travail sans qu'ils ne disposent parfois d'une retraite suffisante.

9. Analyse

Le plan financier 2006-2009 se solde par un résultat mitigé qui ne répond pas aux attentes du Conseil d'État. On relèvera tout d'abord les efforts d'économies considérables opérés par l'État et les entités autonomes au cours de cette législature. On oublie trop souvent que, pour un service public, le fait de diminuer ses effectifs de 5% en quatre ans en assurant des prestations pour une population qui augmente, quant à elle, de 1% par année revient à obtenir des gains de productivité de 9%.

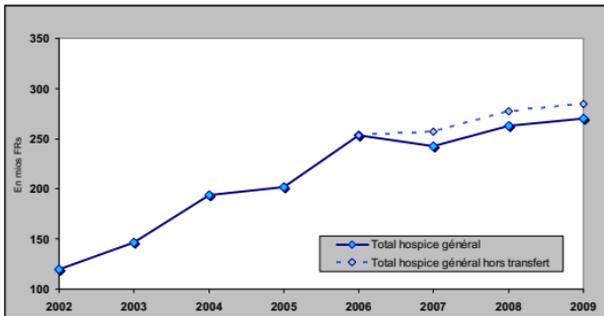
Dès la prochaine législature, soit à partir de 2010, il ne pourra plus être question de soumettre l'État à une telle cure d'efficacité et il ne sera pas possible de maintenir la croissance maximale des charges à 1%. L'augmentation des dépenses devra trouver un rythme de croisière permettant de maintenir l'aiguillon du changement tout en assurant un fonctionnement normal. Ce taux d'accroissement devra demeurer inférieur à celui des recettes et servira en bonne partie à assurer l'indexation des salaires.

Il s'agira aussi d'affiner la mesure de ce taux de croissance, pour tenir compte des charges effectives (par exemple : personnel, subventions, amortissements) et non des charges induites par des augmentations de recettes, des irrécouvrables ou des constitutions de provisions.

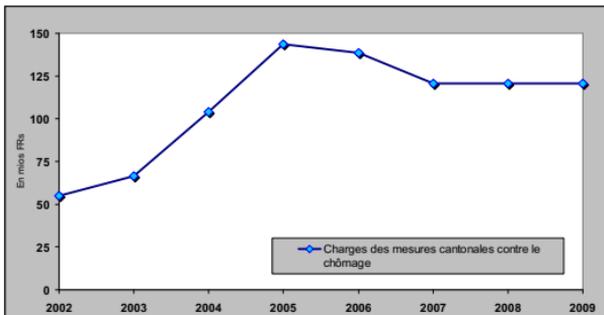
La question qui se pose dès lors est de savoir si les efforts consentis jusqu'en 2009 sont suffisants pour entrer dans cette ère de consolidation, sans entraîner de nouveaux déficits.

A ce stade, la réponse doit être nuancée. Une analyse rétrospective portant sur les années 2003-2006 montre que les différents départements et entités subventionnées ont réussi à maîtriser leurs charges. Si les résultats ne sont pas aussi éclatants qu'on le souhaiterait, c'est que les comptes de l'État vivent depuis quelques années sous une double pression. La plus importante est constituée par l'augmentation des dépenses liées à la **persistance d'un taux de chômage important**.

Information du Conseil d'Etat, 11 juin 2007

Graphique 8**Evolution des dépenses d'assistance versées par l'Hospice général**

Note : lors du budget 2007, deux montants ont été transférés, soit 22,8 millions de l'Hospice Général au SAM et 8,1 millions du SIS/CASS à l'Hospice Général, entraînant une diminution nette de 14,7 millions. Ainsi, hors transfert, la subvention à l'Hospice général aurait dû s'élever à 284,7 millions en 2009.

Graphique 9**Évolution des charges des mesures cantonales contre le chômage**

Information du Conseil d'Etat, 11 juin 2007

Depuis la récession de 2001-2002, **l'augmentation continue des dépenses d'assistance** a lourdement pesé sur la gestion des finances publiques. C'est ainsi que la subvention accordée à l'Hospice général a plus que doublé entre 2002 et 2006. Le fait que les sommes versées au titre de l'aide sociale continuent à augmenter durant deux années caractérisées par une croissance exceptionnelle en Suisse constitue un réel sujet d'inquiétude.

Une partie des dépenses supplémentaires est imputable à une sévérité accrue dans l'examen des dossiers par l'AI. Il en résulte des charges supplémentaires pour l'Hospice général, qui vient suppléer aux besoins d'une partie de celles et ceux qui se sont vus refuser une rente. Il a fallu ces dernières années augmenter le taux de provisionnement pour les avances AI jusqu'à 60%. En termes moins techniques, cela signifie que dans 60% des cas, les personnes qui se sont adressées à l'Hospice verront leur demande refusée par l'AI.

Parallèlement, le coût des **mesures cantonales concernant le chômage** a atteint un pic historique en 2006. Le décalage entre l'embellie économique et la stabilisation - sinon le recul - du nombre de personnes à assister est un fait démontré. Avec l'amélioration de la capacité de réinsertion induite par les nouvelles normes d'assistance et la réforme complète du dispositif de lutte contre le chômage, le Conseil d'Etat estime que la croissance de ces charges devrait au moins pouvoir être freinée au cours des années à venir.

Reste le **facteur démographique**. Entre 1995 et 2005, le nombre des élèves s'est accru régulièrement, entraînant une croissance douce mais constante des dépenses d'instruction. Selon les projections démographiques, le mouvement devrait connaître une décroissance pour la population âgée de 5 à 14 ans, qui ne semble toutefois pas se poursuivre pour la population âgée de 0 à 4 ans. Quant à l'effectif des jeunes âgés de 15 à 24 ans qui suivent une formation dans une institution d'enseignement, celui-ci devrait continuer de croître. A francs constants, et compte tenu d'un coût par élève significativement plus élevé dans les formations de niveau post-obligatoire et tertiaire, l'effet démographique au niveau scolaire entraînera la poursuite d'une croissance modeste, mais régulière, des dépenses d'instruction.

Information du Conseil d'Etat, 11 juin 2007

Tableau 11**Projection de la répartition des classes d'âge au sein de la population genevoise**

Projections de population révisée sur la base de la population observée à fin 2006 et celle prévue par le scénario C des projections démographiques réalisées en 2004

Population résidente selon le groupe d'âges quinquennal

Situation en fin d'année	Canton de Genève					
	2006 (1)	2007	2008	2009	2010	2011
0 - 4 ans	23'938	24'032	24'352	24'361	24'316	24'275
5 - 9	24'082	23'967	23'650	23'594	23'404	23'349
10 - 14	24'967	24'788	24'554	24'374	24'378	24'027
15 - 19	24'914	25'822	26'238	26'349	26'462	26'390
20 - 24	26'301	26'248	26'903	27'745	28'555	29'606
25 - 29	32'360	32'080	31'633	31'101	30'726	30'476
30 - 34	35'835	35'685	35'491	35'321	35'291	35'060
35 - 39	36'273	36'136	36'026	36'120	35'794	35'653
40 - 44	37'957	38'016	37'545	36'567	35'772	35'119
45 - 49	32'739	33'551	34'536	35'545	36'386	37'045
50 - 54	28'357	28'938	29'546	30'361	31'107	31'810
55 - 59	26'656	26'124	25'746	25'769	25'926	26'466
60 - 64	25'141	25'399	25'490	25'042	24'750	24'000
65 ans ou plus	65'786	67'558	69'405	71'398	73'211	75'126
dont :						
80 ans ou plus	18'403	19'033	19'672	20'361	21'145	21'773
90 ans ou plus	3'323	3'353	3'384	3'531	3'816	4'106
Total	445'306	448'347	451'116	453'647	456'080	458'402

(1) Population observée à fin 2006 servant de base aux projections à court terme de 2007 à 2011. La population à fin 2006 (445 306 habitants) se rapproche le plus de celle prévue par le scénario C en 2006 (445 450 habitants).

Source : OCP / OCSTAT / SCRIS

Variation annuelle de la population résidente selon le groupe d'âges quinquennal de 2007 à 2011 et variation sur 4 ans (2006 - 2010)

En pour cent	Canton de Genève					
	2007	2008	2009	2010	2011	2007-10
0 - 4 ans	0.4	1.3	0.0	-0.2	-0.2	1.6
5 - 9	-0.5	-1.3	-0.2	-0.8	-0.2	-2.8
10 - 14	-0.7	-0.9	-0.7	0.0	-1.4	-2.4
15 - 19	3.6	1.6	0.4	0.4	-0.3	6.2
20 - 24	-0.2	2.5	3.1	2.9	3.7	8.6
25 - 29	-0.9	-1.4	-1.7	-1.2	-0.8	-5.0
30 - 34	-0.4	-0.5	-0.5	-0.1	-0.7	-1.5
35 - 39	-0.4	-0.3	0.3	-0.9	-0.4	-1.3
40 - 44	0.2	-1.2	-2.6	-2.2	-1.8	-5.8
45 - 49	2.5	2.9	2.9	2.4	1.8	11.1
50 - 54	2.0	2.1	2.8	2.5	2.3	9.7
55 - 59	-2.0	-1.4	0.1	0.6	2.1	-2.7
60 - 64	1.0	0.4	-1.8	-1.2	-3.0	-1.6
65 ans ou plus	2.7	2.7	2.9	2.5	2.6	11.3
dont :						
80 ans ou plus	3.4	3.4	3.5	3.9	3.0	14.9
90 ans ou plus	0.9	0.9	4.4	8.1	7.6	14.8
Total	0.7	0.6	0.6	0.5	0.5	2.4

Source : OCP / OCSTAT / SCRIS

Information du Conseil d'Etat, 11 juin 2007

De fait, la capacité du pouvoir public à innover s'est trouvée sérieusement limitée. Les choix politiques qui ont été concrétisés sont relativement rares: citons le développement des transports publics, le développement des HES ou certaines applications informatiques. Dans la plupart des domaines, il s'est d'abord agi de maintenir les prestations existantes en rationalisant les processus.

Désormais, l'Etat devrait être déchargé pour un temps de l'augmentation continue des dépenses d'assistance. Il devra en revanche faire face à un autre défi d'envergure: le vieillissement de la population.

Tous les scénarii, en Europe et en Suisse, confirment une augmentation inéluctable et forte des personnes âgées (65 à 79 ans) et très âgées (80 ans et plus). D'ici 2030, à Genève, une personne sur cinq aura plus de 65 ans (une sur sept actuellement). La population des 65 ans et plus s'accroît annuellement de 1'660 individus, celle des 80 ans et plus de 560 individus. Les plus âgées de ces personnes affichent une dépendance plus marquée, nécessitant une aide constante pour les actes de la vie quotidienne et des soins plus lourds, à domicile ou en institution.

Pour faire face à l'augmentation des besoins, le Conseil d'Etat a prévu, d'ici 2010, la mise à disposition de 1'130 lits d'EMS, dont 650 nouveaux lits et 480 lits mis aux normes. Il continuera à privilégier les soins et le maintien à domicile: à l'horizon 2010, le scénario retenu permettra de dispenser des soins et de l'aide à près de 17'000 personnes âgées dépendantes, contre 14'500 aujourd'hui, pour un coût unitaire de 47'800 francs, contre 55'500 aujourd'hui.

Le financement total du programme de construction, jusqu'en 2010, représente plus de 500 millions de francs d'investissements, dont 340 millions pour les nouveaux EMS, 130 pour l'achat de terrains et 44 pour les mises aux normes d'anciens EMS. Le programme de construction devra être échelonné après la prochaine construction de 400 nouveaux lits d'ici 2009. La transformation-reconstruction d'EMS qui, sans cela, seraient appelés à fermer doit devenir prioritaire. Ainsi les personnes en attente de place dans un EMS (environ 200 patients aux HUG et autant à domicile) pourraient-ils trouver la place dont elles ont besoin.

Le coût moyen d'une place en EMS - le plus élevé de Suisse - est de 354 francs par jour actuellement. Il est financé à raison de 20% par l'assureur maladie, 21% par le canton (subvention d'exploitation) et 59% par le-la résident-e, notamment par les prestations complémentaires fédérales et cantonales.

Information du Conseil d'Etat, 11 juin 2007

Il faut dès lors admettre que la cible visée par le PFQ ne pourra être respectée s'agissant du secteur des personnes âgées dépendantes sans qu'un certain nombre de mesures et de décisions politiques soient prises, comme le renforcement des soins à domicile, la suppression des lits d'attente de placement aux HUG et une meilleure orientation des patients afin d'éviter les placements en institution inadéquats. Parallèlement, il sera nécessaire de simplifier les standards de construction et les procédures, d'identifier des pistes d'économies dans les EMS sans prêter les soins aux résident-e-s et d'étaler l'introduction des effets de l'IN 125 dans le temps.

C'est dans ce sens que le Conseil d'Etat travaille sur quatre axes:

- Le dépôt d'un projet de loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile, assorti d'un système d'orientation des patients.
- La recherche d'économies dans la gestion administrative des EMS: concentration des achats de matériel, de médicaments et d'autres fournitures, meilleure adéquation du personnel administratif, utilisation centralisée de services (lingerie, nettoyage, cuisine, transports sanitaires).
- La simplification des standards de construction, en vue de baisser les coûts d'une chambre d'EMS.
- La modification de la loi sur les EMS (LEMS), dans le souci de simplifier les exigences posées aux exploitants et de garantir à l'Etat le contrôle de l'utilisation de ces institutions au-delà du délai actuel de 25 ans.

10. Conclusion

L'exercice 2006 a été marqué par une très bonne surprise. Le compte 2007 s'annonce aussi sous de bons auspices, mais rien n'indique encore que l'écart par rapport au budget sera aussi considérable qu'en 2006. Cette avance sur la marche prévue initialement par le Conseil d'Etat est rassurante et a pour effet de stabiliser la dette. Hors des impacts de la facture RPT et des effets IPSAS, tout semble indiquer que le Conseil d'Etat pourra atteindre ses objectifs initiaux. Cela ne garantit toutefois pas le succès de l'opération d'assainissement des finances publiques dans les délais annoncés.

A plusieurs reprises, le Conseil d'Etat a indiqué que l'année 2008 serait celle de tous les dangers. Elle reste pour l'instant celle de toutes les incertitudes :

- Le coût total de la RPT ne sera connu qu'au mois de novembre. Le bilan global 2007, publié au plus tard au début du mois de juillet, donnera un ordre de grandeur, qui sera décisif pour la suite des opérations. A ce stade, le Conseil d'Etat est d'avis que la facture finale devrait être de l'ordre de 120-140 millions pour 2008 et qu'elle est destinée à augmenter régulièrement ces prochaines années.
- Les succès que le canton rencontrera dans la lutte contre le chômage sont déterminants par rapport à l'assainissement des finances publiques. La progression du nombre des bénéficiaires des mesures cantonales contre le chômage et l'assistance doit se stabiliser.
- La croissance économique reste plus vigoureuse que prévu, sans que cela apparaisse clairement dans le plan financier quadriennal. Le système d'estimation des impôts - concernant surtout les personnes morales - a montré au cours des années précédentes une telle marge d'erreur qu'il contraint le Conseil d'Etat à s'imposer la plus grande prudence dans l'attente du dépouillement des questionnaires qui seront envoyés au panel d'entreprises, à fin septembre.
- En outre, les chiffres record enregistrés pendant les quatre premiers mois pour les impôts immobiliers n'ont pas encore été répercutés pour les années suivantes. L'évolution des quatre prochains mois sera à cet égard déterminante.
- Il convient de même d'attendre avant de pouvoir tableer sur la croissance exceptionnelle de l'impôt à la source enregistrée depuis le début de l'année au niveau de la perception.
- Les négociations avec les communes sont entrées dans une phase finale qui devrait s'achever au cours du mois de juin et être concrétisée par l'adoption de plusieurs projets de loi dans les meilleurs délais.

Information du Conseil d'Etat, 11 juin 2007

Au fur et à mesure que ces incertitudes se lèveront, le Conseil d'Etat pourra faire évoluer ses choix stratégiques. Aujourd'hui, il reste loisible d'espérer que la consolidation de la croissance et les succès des nouvelles lois sur le chômage et sur l'assistance permettront de compenser en totalité - ou presque - la charge induite par la RPT.

Dans ce cas, les efforts de rationalisation et de réduction des coûts auront été suffisants pour en finir avec les déficits structurels, et un régime moins strict suffira à entrer dans l'ère de l'autofinancement des investissements au cours de la prochaine législature.

En revanche, si les mois à venir ne devaient pas apporter de bonnes nouvelles sur le plan des recettes fiscales, le Conseil d'Etat sera amené à plancher rapidement sur de nouvelles propositions. Il s'agira dès lors de faire adopter des mesures supplémentaires par le Grand Conseil durant l'année 2008, afin d'atteindre le but fixé, soit l'équilibre du compte de fonctionnement en 2009 hors effets comptables imputables aux normes IPSAS.

Dans un tel cas de figure, le Conseil d'Etat aura respecté l'engagement pris à Saint-Pierre. Après avoir épuisé les possibilités de réduire entièrement le déficit par une amélioration de la gestion, il défendra devant la parlement, puis devant le peuple, la solution qui lui paraîtra la moins nuisible aux intérêts et à l'avenir de la collectivité.

En tout état de cause, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil devront effectuer quelques arbitrages entre le court et le long terme, entre une réduction des déficits et l'avancée des réformes. Ces dernières ne peuvent pas toutes attendre que l'assainissement des finances publiques soit parfaitement assuré. Qu'il s'agisse de la fusion entre la gendarmerie et la PSI, de l'introduction de directeurs-trices d'établissements à l'école primaire, de la modernisation du système de rémunération et de l'évaluation des fonctions ou de la création d'un marché secondaire de l'emploi pour les chômeurs-euses de longue durée, les réformes ont un coût.

Ce coût peut être compensé par des bénéfices immédiats ou à venir, mais il ne saurait être occulté. Le maintien de bonnes conditions-cadres à Genève (la sécurité, l'efficacité du système scolaire, la qualité de la vie), l'achèvement d'un réseau efficace de transports publics ou le développement d'un nouveau périmètre d'affaires et de logements à la Praille exigent des investissements et des moyens ; mais ce sont les meilleurs garants d'un développement harmonieux de notre canton au cours des années à venir.

Discours de Saint-Pierre

Les trente années qui ont suivi la Deuxième Guerre mondiale ont vu une période de croissance économique sans précédent dans l'histoire. Elle s'est nourrie d'une distribution nettement plus équitable des revenus que par le passé, par le biais notamment de l'instauration de systèmes de sécurité sociale. Cette période exceptionnelle s'est achevée avec les chocs pétroliers.

Cette période a aussi été caractérisée au niveau mondial par deux grands phénomènes : la désacralisation des institutions (Église, nation, famille) et le déclin des grandes idéologies. Or, tout cela constituait autant de repères conférant aux individus un sentiment d'appartenance donnant un cadre au débat collectif.

Ces phénomènes ont engendré l'affirmation toujours plus prononcée de l'individu souverain contre toute contrainte de nature collective. Et, mine de rien, c'est bien l'alliance insolite entre l'extension de l'économie de marché et de l'Etat protecteur qui a concouru à la propagation de cette domination du « chacun pour soi » : l'économie de marché en cultivant le mythe que tout s'achète et que le client est roi ; et l'Etat protecteur qui, se muant en Etat Providence, a opéré une déconnexion totale entre droits et devoirs de ses « bénéficiaires ».

Dès le début des années 1990, Genève a subi le contre-coup des problèmes économiques. Faute d'avoir pu s'adapter, l'Etat de Genève vit des difficultés financières et sociales qui l'affaiblissent et le rendent vulnérable.

Notre nouveau gouvernement est ainsi confronté à des enjeux cruciaux pour l'avenir de notre communauté.

Pourtant, quelle communauté peut se prévaloir d'autant d'atouts?

La situation économique de la région est enviable : une Genève internationale dynamique, des entreprises industrielles de pointe, un secteur tertiaire, notamment bancaire, dont la réputation est mondiale, une agriculture et une viticulture qui ont su se moderniser, une richesse en matière de commerce international et local, des petites et moyennes entreprises diversifiées, un aéroport à succès, une université de renom. Tous ces acteurs ont créé un bassin d'emplois à forte valeur ajoutée, composé de femmes et d'hommes compétents de toutes origines et donc d'une richesse exceptionnelle pour une communauté de 450'000 habitants.

Mais, en même temps, l'adéquation entre les emplois offerts, les qualifications requises et les possibilités du marché local de l'emploi n'est pas satisfaisante et notre taux de chômage est inquiétant.

Il faut aussi reconnaître qu'il n'est plus acceptable de continuer à endetter notre canton. Depuis de trop nombreuses années, le train de vie de nos collectivités publiques n'est plus adapté à nos moyens. Notre population comme nos Confédérés n'ont pas manqué de le constater, d'abord avec amitié, puis avec surprise, enfin avec incompréhension.

On ne peut pas non plus se contenter de regretter l'augmentation des scènes de violence et des formes de maltraitance, de déplorer la dégradation des immeubles, l'incivilité croissante et la saleté de nos rues.

Au cœur de la région, nous bénéficions d'un petit bout de planète où la qualité de vie est reconnue. L'ouverture de cette région au monde doit demeurer une ardente exigence au service de tous.

La richesse des multiples apports culturels, fidèle à notre longue tradition genevoise du Refuge, constitue le ciment de notre réussite collective et des droits individuels. Nous n'avons pas le droit de les dilapider en dressant de nouveaux murs et de nouvelles frontières virtuelles, qu'elles soient géographiques ou nichées dans les comportements.

Le gouvernement entend mener son action de façon déterminée et soudée. La tâche est exigeante, elle est aussi exaltante. Nous voulons proposer un contrat pour l'avenir, fondé sur l'analyse de nos forces comme de nos difficultés.

Ce contrat pour l'avenir nous réunira dans l'action autour de trois grandes exigences:

restaurer la confiance et l'autorité de l'Etat,
retrouver la liberté pour innover,
gouverner autrement.

Restaurer la confiance, c'est impérativement innover parce que le monde change.

Restaurer la confiance, c'est réformer les institutions, améliorer leur fonctionnement, notamment au plan des rapports que l'Etat et ses services entretiennent avec la population.

La confiance ne se décrète pas, elle se construit. Voilà pourquoi c'est une grande mission de simplifier – dans les faits – l'action de l'Etat. A titre d'exemple, un citoyen, un résident, une entreprise ne devrait transmettre qu'une seule fois aux autorités les informations dont elles ont besoin, par Internet pour ceux qui le souhaitent. Le principe de confiance doit prévaloir sur l'automatisme de la méfiance si l'on veut favoriser un contact aisé entre l'administration et le citoyen.

Restaurer la confiance, c'est aussi affirmer l'autorité de la puissance publique. La vie au sein de la collectivité impose le partage des droits, mais aussi des devoirs. Il n'y a pas de vraie solidarité sans confiance et pas de confiance sans respect de l'autorité.

Restaurer la confiance, c'est soigner la démocratie qui se juge naturellement à la sauvegarde des libertés, ce qui exige le respect des lois et des règles dont seule la démocratie peut être le garant. C'est la raison pour laquelle notre gouvernement entend s'engager contre tous les types de fraudes, qu'elles soient fiscales ou sociales.

Restaurer la confiance, c'est clarifier les rapports entre les différentes entités publiques, étatiques et communales, petites ou grandes, qui doivent réapprendre « le bien vivre ensemble ». Il est indispensable de construire un nouveau partenariat qui redéfinisse ou confirme les missions, les tâches déléguées, les contrats entre l'Etat et les communes, entre l'Etat et ceux auxquels il délègue des tâches.

Seconde exigence: retrouver la liberté pour innover.

Le contrat pour l'avenir que nous vous proposons implique de retrouver des leviers pour construire ensemble une ambition collective.

L'assainissement des finances publiques est le premier levier - et non le moindre - pour retrouver des espaces de liberté pour agir, des conditions pour créer et innover, des ressources pour la solidarité et la cohésion sociales.

L'éloge de la mesure doit se substituer à la culture de la plainte. A la logique des besoins s'oppose la logique des moyens.

Notre gouvernement n'entend pas proposer de hausse d'impôts tant qu'il n'aura pas collectivement démontré sa capacité d'accélérer et faire aboutir la réorganisation de l'Etat. Celle-ci sera réalisée selon une méthode qui dotera le Conseil d'Etat, le Grand Conseil et l'administration des instruments qui leur font défaut aujourd'hui pour définir les orientations stratégiques de l'action publique et les adapter à l'évolution des besoins économiques et sociaux en fonction des priorités politiques.

Le gouvernement, d'entente avec ses partenaires, présentera donc un plan de mesures solides et crédibles permettant de retrouver en quatre ans l'équilibre budgétaire avant de diminuer la dette.

Mais nous n'appliquerons pas une politique aveugle et brutale d'assainissement; cela mettrait en danger la poursuite des missions indispensables du service public, étoufferait à court terme certains secteurs de notre économie locale et mettrait en danger les personnes les plus vulnérables.

Le second levier afin d'atteindre nos objectifs est de nous donner les moyens indispensables pour offrir les conditions du développement. Cela nécessite un climat favorable pour les investisseurs et, particulièrement dans notre région, pour l'innovation, la recherche et le développement. Les domaines à fort potentiel comme les sciences du vivant (biotechnologies, ingénierie biomédicale, sciences de l'information) doivent être soutenus dans une perspective lémanique.

Une nouvelle stratégie de formation et de qualification de la main-d'œuvre sera nécessaire afin d'assurer une adéquation entre la demande et l'offre. Il faut impérativement favoriser la création d'emplois durables, en particulier pour les chômeurs de longue durée et les jeunes, quelles que soient leurs compétences.

Pour assurer des conditions de vie répondant aux aspirations de nos résidents et de nos concitoyens et soutenir l'économie locale, il faut garder et attirer à Genève celles et ceux qui par leur travail ou leurs investissements créent notre richesse.

Il faut donc, et c'est le troisième levier, construire.

En matière de logement, le gouvernement entend promouvoir des projets rapidement réalisables, tout d'abord dans les zones de développement prévues dans le plan d'aménagement et aussi sur le site de la Praille-Acacias.

Mais construire à Genève, c'est aussi construire le développement de la région à travers le projet d'agglomération transfrontalière. Ce développement sera celui de l'harmonie, qui doit s'inscrire dans le cadre du développement durable. Il sera créateur de richesses en matière de développement économique, de formation et de culture.

Dans une perspective régionale, construire à Genève, c'est aussi préserver les richesses naturelles et agricoles qui contribuent de manière essentielle à notre qualité de vie.

Il est impératif de donner une impulsion forte à la collaboration franco-suisse pour faire de cette région une vraie communauté de destin. Sans oublier que cette ambition ne peut se réaliser sans retrouver le chemin trop souvent déserté de Berne et de la collaboration avec toutes les régions et communautés de Suisse.

La troisième exigence impose une nouvelle manière de gouverner ensemble.

Le gouvernement a modifié les départements de manière à rééquilibrer leurs budgets et à imposer une transversalité accrue dans l'approche des tâches politiques et administratives. Le Conseil d'Etat entend gouverner en appliquant systématiquement une approche décloisonnée, transversale et globale, c'est-à-dire en faisant primer l'action du gouvernement sur celle des départements.

Pour faciliter cette nouvelle façon de travailler ensemble, les bureaux et les secrétariats généraux des sept conseillers d'Etat seront regroupés dans la rue de l'Hôtel-de-Ville dès le 30 janvier 2006.

Le Conseil d'Etat prendra aussi les mesures et moyens pour améliorer la communication et les échanges formels avec les partis, les représentants de la société civile, les partenaires sociaux et avec l'interlocuteur privilégié qu'est le parlement, avec lequel il aspire à retrouver le chemin des décisions politiques efficaces et respectueuses des rôles de chacun.

Nous entendons fonder notre stratégie sur une définition claire des missions de chaque service, l'amélioration de l'organisation de l'Etat, une simplification des procédures et des hiérarchies, un allègement de la bureaucratie et de la technocratie. Nous favoriserons la culture de l'évaluation régulière des actions menées.

La qualité du service public dépend, autant que des budgets, de l'état d'esprit et de la motivation de ses collaborateurs. A ce titre, une politique du personnel axée sur la valorisation des compétences, la formation, le perfectionnement et la participation constituent autant de leviers nécessaires à notre ambition commune. De plus,

le Conseil d'Etat développera durant la législature une politique volontariste permettant aux femmes d'accéder aux postes à responsabilité.

Le Conseil d'Etat proposera au parlement – après avoir procédé aux consultations nécessaires – d'ici le 15 mai prochain, comme l'a fait le gouvernement neuchâtelois six mois après son entrée en fonction, un plan de mesures et un calendrier pour la législature alliant audace politique, efficacité de l'action publique et gestion rigoureuse. Dans ce cadre, il nous apparaît nécessaire que le projet de budget 2006 soit reconsidéré.

Ce contrat pour l'avenir n'est aujourd'hui pas un « inventaire à la Prévert ». Il se concentre autour de trois exigences: restaurer la confiance et l'autorité de l'Etat, retrouver la liberté pour innover, gouverner autrement. Il identifie les leviers nécessaires à cet effet et cite quelques mesures concrètes.

Nous n'avons ni le choix ni le droit de l'inaction et de la plainte.

Chaque personne qui aujourd'hui perd son emploi, c'en est une de trop ; chaque acte délictueux qui attente au bien privé ou public, c'en est un de trop ; chaque détresse sociale, chaque suicide d'un jeune, chaque victime de violence, chaque accidenté de la route, chaque jeune non formé, chaque vieillard ignoré, c'en est un de trop.

C'est cela qui justifie notre engagement politique commun.

Nous invitons donc les habitantes et habitants, les élus, les corps constitués, les collaboratrices et collaborateurs de la fonction publique à se rassembler pour mieux servir et, ensemble, faire gagner Genève.

Vive Genève, vive la Suisse!

Pierre-François Unger, président

Charles Beer, vice-président

Laurent Moutinot

Robert Cramer

David Hiler

François Longchamp

Mark Muller



Premier plan de mesures du Conseil d'Etat

30 mars 2006



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

HOI TIRAMAI LIG

Sommaire

1. Déclaration du Conseil d'Etat	5
2. Un cadre budgétaire rigoureux	7
3. Développer des projets structurants pour l'avenir	13
4. Méthode de travail	15
5. Tableau des mesures	17

1. Déclaration du Conseil d'Etat

Dans son Discours de Saint-Pierre du 5 décembre 2005, notre Conseil s'est engagé à restaurer la confiance.

Cette démarche passe par une réforme des institutions, l'amélioration de leur fonctionnement et des rapports que l'Etat et ses services entretiennent avec la population, ce qui implique aussi une clarification des rapports entre les différentes entités publiques, étatiques et communales, petites ou grandes, qui doivent réapprendre « le bien vivre ensemble ».

Pour le Conseil d'Etat, l'enjeu de ce processus est de retrouver des leviers pour construire ensemble une ambition collective. L'assainissement des finances publiques constitue en effet le premier levier en vue de retrouver des espaces de liberté pour agir, des conditions pour créer et innover, des ressources pour la solidarité et la cohésion sociale.

Le deuxième levier mis en œuvre par notre Conseil est d'assurer les conditions du développement. Cela nécessite un climat favorable pour les investisseurs et, particulièrement dans notre région, pour l'innovation, la recherche et le développement.

Les domaines à fort potentiel doivent être soutenus dans une perspective lémanique. Une nouvelle stratégie de formation et de qualification de la main-d'œuvre doit en outre assurer une adéquation entre la demande et l'offre. Favoriser la création d'emplois durables, en particulier pour les chômeurs de longue durée et les jeunes, quelles que soient leurs compétences, constitue un enjeu majeur.

Pour garder et attirer à Genève celles et ceux qui, par leur travail ou leurs investissements, créent notre richesse, construire à Genève est le troisième levier sur lequel notre gouvernement entend agir, en assurant notamment le développement de la région à travers le projet d'agglomération transfrontalière.

Une volonté commune de gouverner

Ce Conseil d'Etat est soudé dans une volonté commune d'atteindre ses objectifs, soit retrouver la liberté pour innover et gouverner autrement. Il n'entend pas proposer de hausse d'impôts tant qu'il n'aura pas collectivement démontré sa capacité d'accélérer et de faire aboutir la réorganisation de l'Etat. Au sein de celui-ci, des économies substantielles devront être réalisées au travers de gains d'efficacité, sans pour autant réduire l'éventail et la qualité des prestations servies à la population genevoise.

Restaurer la primauté du politique et accroître l'efficacité de l'Etat

Le rôle du service public et la qualité des prestations fournies dépendent autant des budgets que de l'état d'esprit et de la motivation de ses collaborateurs et collaboratrices. La méthode choisie pour atteindre ces objectifs consiste à adopter pour l'Etat une approche décloisonnée, transversale et globale, en réaffirmant la primauté du politique sur l'administration. Il appartient en effet au politique de piloter ce processus, de définir les règles et de fixer les objectifs à atteindre.

Dès le début de la législature, les départements de l'administration cantonale ont ainsi été modifiés et leurs masses budgétaires rééquilibrées. Les tâches politiques et administratives s'inscrivent désormais dans le cadre d'une vision transversale fondée sur une stratégie et une définition claire des missions. Tels sont les pré-requis d'une amélioration de l'organisation et de l'efficacité de l'Etat, qui se traduira notamment par la simplification des procédures et des hiérarchies, ainsi que par l'allègement des structures.

La volonté de gouverner ensemble et autrement constitue la pierre angulaire de l'action du Conseil d'Etat.

Pour réussir dans cette démarche, l'adhésion de toutes et de tous est requise, élus, corps constitués, collaboratrices et collaborateurs de la fonction publique. Le redressement des finances publiques, le regain d'efficacité du service public et la restauration de la confiance sont à ce prix.



Pierre-François UNGER
Président
du Conseil d'Etat



Charles BEER
Vice-Président
du Conseil d'Etat



Robert CRAMER
Conseiller d'Etat



David HILER
Conseiller d'Etat



François LONGCHAMP
Conseiller d'Etat



Laurent MOUTINOT
Conseiller d'Etat



Mark MULLER
Conseiller d'Etat

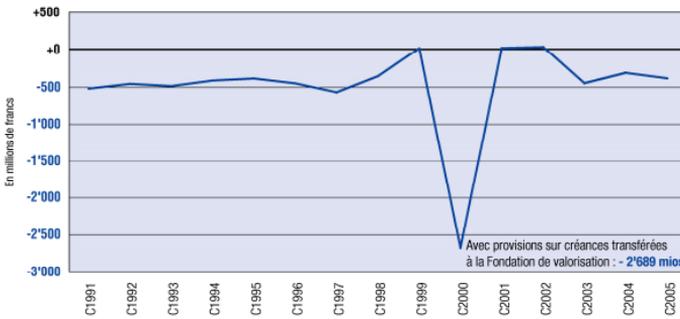


Robert HENSLE
Chancelier d'Etat

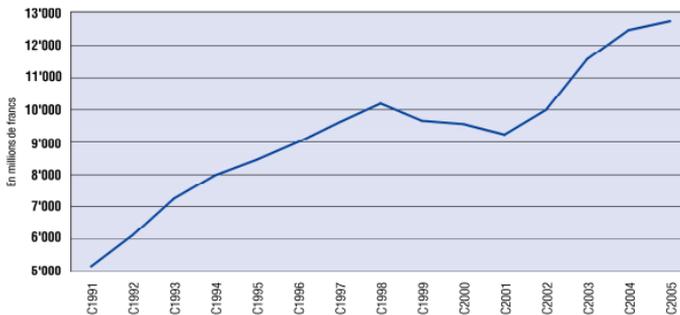
2. Un cadre budgétaire rigoureux

Depuis une quinzaine d'années, hormis la brève embellie qui a marqué la fin de la précédente décennie, les comptes de l'Etat de Genève sont marqués par la récurrence d'importants déficits structurels, supérieurs en moyenne à 450 millions de francs. Ceux-ci s'accompagnent d'une augmentation annuelle de la dette de plusieurs centaines de millions de francs. Cette situation traduit un décalage entre l'évolution de la croissance des dépenses et celle des recettes.

Résultats de fonctionnement courant entre 1991 et 2005 (avant réserve conjoncturelle)



Evolution de la dette entre 1991 et 2005



Premier plan de mesures du Conseil d'Etat

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat s'est engagé à rétablir l'équilibre budgétaire à l'issue de la législature 2006-2009, avant de diminuer la dette cantonale. Cet objectif, rappelons-le, ne doit être atteint ni au moyen de hausses d'impôts, ni au détriment des prestations publiques, tant que le Conseil d'Etat n'aura pas collectivement démontré sa capacité d'accélérer et de faire aboutir la réorganisation de l'Etat.

Celle-ci passe par la mise en œuvre d'un plan de mesures solide et crédible, accroissant l'efficacité de l'Etat. La première étape de ce plan comprend 73 mesures dont la liste détaillée est présentée aujourd'hui, et qui permet déjà de réaliser un gain d'efficacité de l'ordre de 100 millions de francs d'ici au budget 2009.

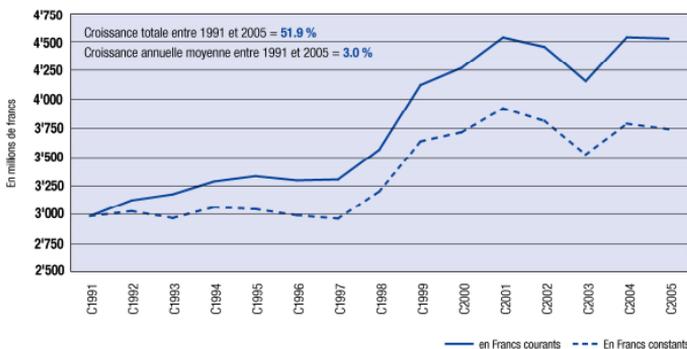
Un deuxième train de mesures est d'ores et déjà en voie d'élaboration et sera annoncé en même temps que le dépôt du projet de budget 2007. Ce deuxième volet intégrera notamment les actions dans le domaine de la répartition des tâches entre l'Etat et les communes.

Retrouver l'équilibre en 2009

Le Conseil d'Etat a déterminé le cadre budgétaire permettant la réalisation de son objectif de rééquilibrage. Pour ce faire, il a analysé l'augmentation des recettes enregistrées par le canton de Genève au cours des quinze dernières années.

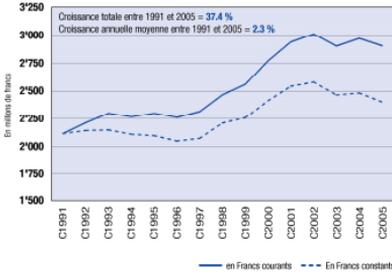
Durant la période sous revue, sur la base des dernières données actualisées, le taux d'accroissement moyen des recettes s'est monté à 3%, ainsi que l'illustre le graphique ci-dessous.

Total impôts (hors impôt fédéral direct) entre 1991 et 2005



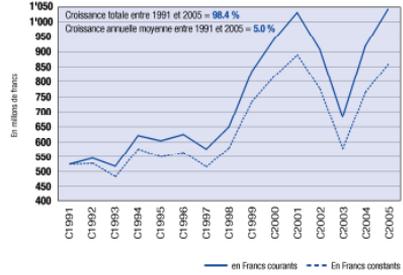
Premier plan de mesures du Conseil d'Etat

Impôts sur le revenu et la fortune des PP entre 1991 et 2005



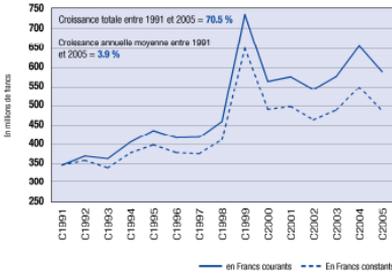
L'évolution des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques est marquée par une progression lente et régulière. Le graphique met en évidence l'effet de frein consécutif à la baisse d'impôt de 12% acceptée en votation populaire.

Impôts sur le bénéfice et le capital des PM entre 1991 et 2005



Les impôts sur les personnes morales se caractérisent par une évolution contrastée. L'aspect haché de la courbe témoigne bien de la vigueur des cycles économiques dans notre canton.

Impôts fonciers, droits d'enregistrement et de successions, impôt spécial et autres impôt cantonaux entre 1991 et 2005



L'évolution des autres impôts est très erratique et pratiquement imprévisible.

Revenus hors impôts, subventions à redistribuer et imputations internes entre 1991 et 2005

(les opérations liées à l'or de la BNS et à la Fondation de valorisation ne sont pas prises en compte en 2005)



Partant de cette progression moyenne de 3% des recettes, de laquelle il déduit une marge de sécurité raisonnable, le Conseil d'Etat table sur une augmentation annuelle moyenne des recettes de 2,5% au cours des quatre années à venir.

Sur cette base, les simulations qui ont été établies montrent qu'en limitant à 1% la croissance globale des charges de l'Etat (hors imputations internes et subventions redistribuées) il sera possible d'atteindre l'équilibre en 2009, sauf événement majeur affectant notre économie ou transfert massif de charges de la Confédération hors du cadre de la nouvelle répartition des tâches (RPT).

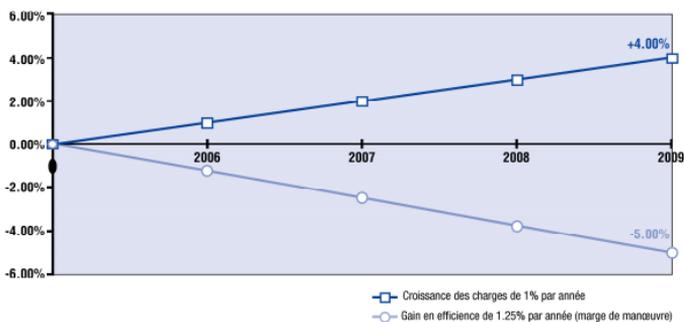
Créer une marge de manœuvre

Le Conseil d'Etat est conscient qu'une telle limitation de la progression des charges ne lui permettrait pas d'assumer le financement de besoins futurs liés à l'évolution de la société et, en particulier, de la démographie (dépenses liées aux personnes âgées, notamment), ni de prendre en charge le versement des mécanismes salariaux.

Dès lors, le Conseil d'Etat se fixe pour objectif d'atteindre, au travers de ses mesures d'assainissement et par des gains d'efficience, une diminution globale de 5% des charges sur la base des comptes 2005 de l'Etat.

Cet objectif doit permettre la création d'une marge de manœuvre permettant de faire face à certaines obligations et à de nouvelles priorités. C'est le processus que le gouvernement neuchâtelois a désigné par la formule « renoncer pour innover ».

Projection de la croissance des charges et du gain en efficience



Obtenir des gains d'efficience en agissant sur les effectifs et sur les dépenses générales

Vouloir atteindre en quatre ans une diminution globale de 5% des charges comptabilisées en 2005 implique d'intervenir sur plusieurs fronts et de travailler à la fois sur le très court, le court et le moyen terme. Ainsi que l'illustrent ses premières mesures, le Conseil d'Etat prend d'emblée un grand nombre de décisions exerçant des effets rapides et importants sur les dépenses générales.

Des gains d'efficience substantiels seront, par exemple, obtenus au travers de la profonde réorganisation des services financiers de l'Etat. Dans un autre domaine, le travail à temps partiel bénéficiera d'une très forte impulsion de la part du Conseil d'Etat, tandis que le recours à des experts externes fera l'objet d'une diminution drastique, au profit d'une meilleure utilisation des compétences internes. Des économies conséquentes seront obtenues au niveau de la communication et de l'informatique. Il sera aussi mis un terme aux achats superflus et un certain nombre de procédures feront l'objet de simplifications. Des économies conséquentes sont encore visées au niveau de la gestion des immeubles de l'Etat, tandis que la centralisation de la gestion du contentieux induira d'importants gains d'efficience.

D'autres mesures touchant à l'organisation de l'administration et à la gestion des ressources humaines permettront d'agir sur la masse salariale et, par conséquent, de supprimer des postes en évitant les licenciements, en particulier par le biais d'un renforcement de la mobilité professionnelle au sein de l'Etat et d'un mouvement de réallocation des ressources. Ce dernier vise à concentrer les efforts sur les activités qui sont directement en rapport avec la délivrance des prestations publiques, et à rationaliser au moyen de gains d'efficience les tâches dites de « back office ».

A travers ces mesures, il n'est pas question d'imposer des coupes linéaires dans les effectifs, mais au contraire d'agir en mettant mieux en évidence les compétences et en réformant la formation continue pour la mettre plus en phase avec les besoins de l'Etat et de ses métiers.

Fixer les principes du plafonnement des charges

Cela étant, hors prise en compte de la marge de manœuvre mentionnée ci-dessus, le Conseil d'Etat a défini les principes suivants en matière d'augmentation des charges :

- elles sont plafonnées à **1%** tant qu'il n'a pas été constaté un retour à l'équilibre au niveau du compte de fonctionnement de l'Etat ;
- elles sont plafonnées à **1,5%** lorsque ce retour à l'équilibre est constaté ;
- elles sont plafonnées à **2%** lorsque l'autofinancement des investissements est garanti.

Le Conseil d'Etat s'engage à respecter ses objectifs, et ceci quels que soient les résultats constatés au cours de la législature en matière de recettes. Il n'y aura donc pas de « cadeau » conjoncturel, la situation des finances publiques ne le permettant pas.

Stabiliser l'endettement

S'agissant de l'endettement, le Conseil d'Etat se fixe pour ferme objectif de le stabiliser, avant de pouvoir entrer dans une phase de désendettement. Durant la législature, le niveau de la dette devra demeurer inférieur à 13 milliards de francs au 31 décembre de chaque exercice. Cet objectif sera atteint par un programme échelonné de transferts d'actifs à des entités contrôlées par l'Etat.

3. Développer des projets structurants pour l'avenir

Les premières mesures d'efficacité, d'économie et de rationalisation produiront des effets financiers conséquents et mesurables, qui se manifesteront de façon permanente, à court ou à moyen terme.

A côté de ces mesures, le Conseil d'Etat a aussi établi un catalogue de projets de nature structurante et fixé un calendrier d'application. Ces projets auront d'importantes conséquences financières, car ils amélioreront considérablement l'organisation de l'Etat.

Transparence et outils de gestion et d'aide à la décision

Le Conseil d'Etat entend disposer de nouveaux outils de décision et d'indicateurs d'atteinte des objectifs d'ici la fin de la législature.

Dès le printemps 2006, dans chaque département et entité, des groupes « efficacité » seront constitués. Ils étudieront l'organisation de chaque service pour en améliorer l'efficacité.

Dès janvier 2007, tous les départements et entités subventionnées seront dotés d'un système de contrôle interne. Celui-ci permettra d'optimiser le service au public, de vérifier la qualité des prestations et d'en maîtriser les coûts.

Dès janvier 2008, l'entrée en vigueur des normes IPSAS permettra de disposer d'une information comptable et financière reflétant au plus près la réalité économique, notamment au niveau de la présentation des bilans.

En 2009 enfin, avec l'achèvement du projet GE-Pilote, notre canton entrera dans l'ère des budgets par prestations, fondés sur une comptabilité analytique.

Politique du personnel dynamique et efficace

Comme employeur, l'Etat de Genève va promouvoir des mesures pour mobiliser et renforcer les compétences et l'action des collaborateurs-trices.

L'organisation des ressources humaines et la répartition des tâches entre l'Office du personnel et les unités départementales seront reconsidérées.

La formation des cadres sera réorientée dans le sens de la capacité à conduire des projets et de la gestion des services par objectifs. Les échelons hiérarchiques seront standardisés et réduits dans tout l'Etat.

En parallèle, les fonctions d'expertise « métiers » seront clairement distinguées des fonctions qui impliquent une véritable responsabilité hiérarchique. Une planification de la relève sera mise sur pied.

Par ailleurs, une équipe polyvalente de collaborateurs-trices sera constituée sur une base volontaire, afin de renforcer les secteurs de l'administration devant faire face à une surcharge temporaire de travail.

Le Conseil d'Etat entend enfin réformer quelques points précis du statut de la fonction publique et du système de rémunération actuel dans le cadre d'une négociation avec les organisations représentatives du personnel. L'objectif n'est pas de nature financière. Il vise améliorer le fonctionnement de l'Etat, à encourager sa mobilité interne et à lui permettre de rester compétitif sur le marché de l'emploi. Les principes généraux de cette réforme ont été exposés aux associations représentatives du personnel et seront négociés avec elles.

Il s'agit en particulier de revoir le système des annuités en lien avec la prime de fidélité, pour faire en sorte que celui-ci soit plus favorable au recrutement de jeunes fonctionnaires et qu'il constitue un cadre propice à la mobilité. Sont également discutés les principes de l'engagement dans la classe de fonction définitive, le raccourcissement du délai pour la nomination des fonctionnaires, la facilitation de la fin des rapports de service, ainsi que la négociation annuelle de l'indexation, en tenant compte de la situation financière de l'Etat.

4. Méthode de travail

Afin d'atteindre ses objectifs, le Conseil d'Etat a conduit de janvier à mars 2006 une réflexion approfondie dont sont issues les 73 mesures figurant dans le plan publié aujourd'hui. C'est aussi dans ce cadre méthodologique que s'inscrit la reconsidération du projet de budget 2006. La finalité de l'exercice consiste en effet à déterminer l'objectif en termes budgétaires, sachant qu'il doit être la conséquence des mesures et non le contraire.

Les 73 mesures ciblées sont classées selon la nomenclature fédérale des domaines d'action publique. Chacune des mesures est complétée par une fiche détaillée qui en précise l'objectif, le délai, la planification et les gains attendus, en particulier sur le plan financier. Sont également évalués pour chacune des mesures son acceptabilité et ses obstacles potentiels.

Les mesures s'accompagnent de la mise en place d'un processus d'évaluation régulier de l'action publique. Mesurer le niveau d'atteinte des objectifs, le degré d'efficacité et adapter les politiques publiques sont des démarches qui requièrent des outils de pilotage et un dispositif de contrôle interne efficaces, devant s'accompagner d'une formation pointue des cadres de l'administration cantonale.

Globalement, ces mesures sont indispensables dans la perspective du retour à l'équilibre budgétaire. Elles ne mettent pas en danger les missions du service public, elles n'affaiblissent pas notre économie locale, ni ne touchent les personnes les plus vulnérables. Toutefois, le Conseil d'Etat est conscient qu'elles auront des conséquences importantes sur l'organisation du travail de l'administration, et que leur application nécessitera l'engagement responsable de chacune et chacun.

Cet effort est indispensable pour que l'Etat soit en mesure de délivrer durablement des prestations de qualité. Faute de quoi, le Conseil d'Etat serait contraint de revenir sur ses engagements initiaux et d'aborder le rééquilibrage obligatoire des finances publiques par le biais d'augmentations d'impôt, d'une part, et de coupes dans les prestations, de l'autre.

5. Premier plan de mesures du Conseil d'Etat

0. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

01 Mesures transversales

N°	MESURES ET OBJECTIFS
Personnel	
a) Formation	
1	Recentrer l'offre de formation continue du personnel sur les matières utiles à l'exercice du métier et répondant aux exigences de l'administration.
2	Développer les synergies et les rapprochements entre les divers centres de formation du « grand Etat ».
b) Organisation et priorités de la fonction ressources humaines	
3	Redéfinir clairement les rôles, missions et responsabilités entre l'office du personnel de l'Etat, les ressources humaines départementales et les services.
4	Créer un office payeur unique pour gérer la paie de manière unifiée dès janvier 2007 et permettre un pilotage cohérent de la politique des ressources humaines à l'Etat.
5	Supprimer les directives internes relatives à la gestion du personnel non conformes aux règlements et aux lois.
6	Réduire le taux d'absentéisme et accroître la productivité des collaboratrices et des collaborateurs par l'adoption de mesures incitatives.
c) Gestion des effectifs	
7	Imposer la rigueur en matière de gestion du PLEND (limite d'âge à 58 ans et non remplacement du poste pendant les six mois de carence).
8	Rendre obligatoire d'accepter les demandes de travail à temps partiel, sauf dérogation du Conseil d'Etat. La compensation du poste est du ressort du conseiller d'Etat de chaque département.
9	Annualiser le temps de travail là où c'est utile.
d) Fonctions et compétences	
10	Standardiser les organigrammes départementaux, harmoniser et réduire en nombre et en dimension les échelons hiérarchiques des états-majors des départements.
11	Distinguer la fonction de cadre, liée à l'exercice de responsabilités hiérarchiques, de la fonction d'expert.
12	Diminuer drastiquement le recours à des consultants externes et s'appuyer davantage sur les compétences d'expertise existant au sein de l'Etat.
13	Supprimer les « placards dorés » en modifiant le règlement d'application.

Gestion de la dette et des risques globaux	
14	Fusionner la caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA) et la caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (CEH).
15	Transférer les bâtiments, les installations et les équipements aux établissements publics autonomes qui les exploitent.
Systèmes d'information et de communication	
16	Réduire de 25% en quatre ans les dépenses globales de communication (postes et publications).
17	Limiter le nombre de communiqués et d'annonces que l'Etat publie dans les quotidiens et utiliser la FAO.
18	Développer le flux d'informations et l'archivage par des moyens électroniques, évitant ainsi les achats complémentaires de matériel d'impression ou de papier.
19	Développer la E-administration.
20	Chiffrer préalablement les retours sur investissement avant de présenter des projets informatiques.
21	Introduire une nouvelle approche globale des moyens d'impression et du matériel bureautique.
22	Développer le guichet universel.
Achats	
23	Reporter sur l'exercice suivant tout ou partie des sommes non dépensées pour éviter les achats inutiles en fin d'année.
24	Lutter contre la surconsommation et l'accroissement de demandes abusives suite aux rabais obtenus.
25	Edicter un cahier des charges pour le recours aux prestations de tiers et diminuer les honoraires en fixant des normes.
26	Soumettre au préavis systématique de la centrale commune d'achats (CCA) les projets de lois d'investissement afin d'avoir une évaluation au plus juste des acquisitions (biens mobiliers, informatique, etc.).
27	Diminuer la fréquence de renouvellement du parc informatique.
28	Promouvoir l'utilisation de logiciels libres.
29	Imposer à toutes les entités du « grand Etat » de passer par une centrale d'achat pour l'ensemble de leurs fournitures.
30	Mieux exercer les droits de l'Etat locataire (montant du loyer, exécution des travaux).

Organisation de l'Administration	
31	Définir plus clairement le cahier des charges des équipes informatiques des départements.
32	Diminuer de 25% les commissions officielles (CODOF) et le nombre d'observatoires au sein de l'Etat de Genève.
33	Renoncer aux certifications de type ISO non exigées par des dispositions légales, sans renoncer pour autant à une démarche de qualité.

02 Administration générale

N°	MESURES ET OBJECTIFS
34	Fixer les attentes à l'égard du collège des secrétaires généraux concernant les décisions du Conseil d'Etat.
35	Réduire les dépenses liées au protocole.
36	Faire disparaître le doublon et regrouper les services d'état-major du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) et du centre des technologies de l'information (CTI).
37	Confier en règle générale au secteur privé les tâches de maintenance et de surveillance des bâtiments administratifs.
38	Créer une fondation des immeubles administratifs de l'Etat de Genève afin de mieux contrôler la croissance des locaux utilisés par l'Etat.
39	S'assurer que les moyens administratifs de l'ensemble de l'Etat soient alignés sur le même standard.
40	Réorganiser les services administratifs et financiers (SAF's).

1. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET JUSTICE

N°	MESURES ET OBJECTIFS
41	Revoir la teneur des rapports d'accidents et d'expertises pour les policiers (gain de temps).

2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

N°	MESURES ET OBJECTIFS
42	Utiliser le matériel scolaire romand.
43	Rééquilibrer le ratio entre le personnel en charge de prestations publiques par rapport au personnel en charge de prestations de moyens.
44	Constituer un nouveau service de protection des mineurs (intégration tuteur général mineurs et service de protection de la jeunesse) dans le cadre de l'office de la jeunesse.
45	Réorganiser la formation continue dans le domaine de la santé et, notamment, réintroduire des formations de courte durée en emploi pour personnes à faibles qualifications.
46	Réorganiser la formation continue concernant l'aide à domicile et les établissements médico-sociaux au niveau du « grand Etat » (centre de formation des hôpitaux universitaires de Genève).

4. SANTÉ

N°	MESURES ET OBJECTIFS
47	Atteindre l'objectif d'une proportion de 5% d'aidants naturels dans l'aide à domicile, les établissements médico-sociaux et les établissements pour handicapés.
48	Diminuer le nombre de journées d'hospitalisation inappropriées.

5. SOLIDARITÉ ET PRÉVOYANCE SOCIALE

N°	MESURES ET OBJECTIFS
49	Introduire un subventionnement quadriennal 2007-2010 des établissements médico-sociaux (EMS) et des établissements pour handicapés (EPH), garanti et bloqué. Suspendre parallèlement les procédures bureaucratiques des demandes de subventions.
50	Recentrer les activités du Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) sur les avances et le recouvrement des pensions alimentaires pendant une durée de 3 ans.
51	Créer une inspection cantonale du travail regroupant l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et l'office de la main-d'œuvre étrangère (OME) et élargir sa mission à la lutte contre le travail au noir.
52	Introduire, par étapes successives, le revenu déterminant unifié pour diverses prestations sociales sur la base des déclarations fiscales de l'année précédente.
53	Regrouper les institutions spécialisées dans le domaine du handicap pour mineurs au département de l'instruction publique et pour adultes au département de la solidarité et de l'emploi.

7. ENVIRONNEMENT

N°	MESURES ET OBJECTIFS
54	Faire des économies d'énergie.

8. ECONOMIE PUBLIQUE

N°	MESURES ET OBJECTIFS
55	Simplifier les procédures administratives des professions et activités soumises à autorisations.
56	Décloisonner les services (service des autorisations et patentes, office cantonal de l'inspection du commerce, service de protection de la consommation) et reventiler les prestations.
57	Fusionner le service des autorisations et patentes (SAP) et l'office cantonal de l'inspection du commerce (OCIC).

9. FINANCES ET IMPÔTS

N°	MESURES ET OBJECTIFS
Finances	
a) Organisation	
58	Mettre en place un centre unique de gestion du contentieux de l'Etat.
59	Centraliser et mettre en cohérence les directions financières départementales, sous l'égide de l'administration des finances de l'Etat.
b) Liquidités	
60	Centraliser les flux de liquidités au sein de la trésorerie générale (caisse centralisée).
Impôts	
a) Impôts	
61	Abaisser de 500'000 à 200'000 francs le plafond de salaire marquant le passage de l'imposition à la source à l'imposition selon le barème ordinaire pour les contribuables résidents non suisses ni permis C.
b) Taxation	
62	Fixer des objectifs de recettes fiscales, respecter des objectifs quantitatifs de production de l'administration fiscale, en finir avec les retards de taxation.

c) Perception	
63	Effectuer les remboursements d'impôts par virements bancaires, afin de diminuer les frais de traitement.
64	Etendre la perception des acomptes à la source, au moyen de la retenue des acomptes par l'employeur, sur une base volontaire.
65	Mensualiser l'impôt fédéral direct (IFD), répondant ainsi aux attentes de nombreux contribuables, tout en favorisant une amélioration du rythme des rentrées fiscales.
66	Percevoir les intérêts moratoires pour l'impôt sur les personnes physiques, en application de la loi.
67	Indexer annuellement les acomptes provisionnels.
Revenus des biens	
68	Déterminer les biens immobiliers à vendre ou à louer.
69	Augmenter le produit des droits de superficie en réservant les impacts sur le logement.

10. CONSTRUCTIONS

N°	MESURES ET OBJECTIFS
70	Supprimer les doublons en matière de construction dans les divers services du « grand Etat ».
71	Responsabiliser les mandataires dans les procédures d'autorisation de construire
72	Simplifier et accélérer les procédures en matière d'autorisation de construire.
73	Réduire les standards de construction des ouvrages publics.



Projet de budget 2007 du Conseil d'Etat
Présentation du 14 septembre 2006

TABLEAU DES MESURES P2 RETENUES

ADMINISTRATION GENERALE

MESURES ET OBJECTIFS	
<i>Personnel</i>	
Gestion prévisionnelle des effectifs	
1	Etablir un plan de gestion prévisionnel des emplois, effectifs et compétences nécessaires à la délivrance de prestations de l'Etat
Fonctions et compétences	
2	Regrouper au sein d'un pool du personnel à disposition du Conseil d'Etat pour des renforts temporaires
Organisation du travail et rémunérations	
3	Réviser le système des indemnités et primes et abolir les situations d'exception, le tout dans le cadre de la redéfinition du système d'évaluation des fonctions
4	Facturer les prestations de services fournies par des fonctionnaires selon un taux horaire unifié en fonction du statut de l'intervenant
5	Lorsque les mécanismes salariaux seront appliqués et l'indexation complète accordée, les jours de fermeture de l'administration lors des fêtes de fin d'année ne seront plus offerts. Ils devront donner lieu à une compensation en heures ou en vacances.
6	Encourager et favoriser les possibilités de travailler à domicile
<i>Organisation de l'administration</i>	
7	Augmenter la productivité des collaborateurs itinérants avec une informatique nomade
8	Limiter le nombre de fonctionnaires d'un même département ou d'une même direction dans tout type de séance
9	Mettre en place un suivi mensuel de la mise en œuvre des décisions prises par le Conseil d'Etat
10	Supprimer la gratuité du port pour retour enveloppe du vote par correspondance
11	Rationaliser les moyens de déplacements des collaborateurs itinérants
12	Réactualiser les directives concernant l'occupation des locaux et vérifier régulièrement leur respect
13	Vendre les biens immobiliers que l'intérêt public n'impose pas de conserver
14	Passer à des lois-cadres de subventionnement pour les entités privées par domaine d'activité et non par entité

SECURITE PUBLIQUE ET JUSTICE

15	Facturer les prestations de sécurité aux organisateurs de manifestations à but lucratif ou assimilable
16	Redimensionner l'Inspection cantonale du feu
17	Augmenter l'émolument perçu pour les rapports de police destinés aux assurances
18	Revoir le niveau des émoluments de la justice administrative
19	Revoir le règlement sur l'assistance juridique (droit civil)
20	Optimiser le recouvrement des contraventions

SANTE

21	Adapter le nombre de lits par chambre dans le nouveau bâtiment des lits de l'hôpital en fonction de la situation pathologique
----	---

SOLIDARITE ET PREVOYANCE SOCIALE

22	Regrouper autour d'une structure commune les ateliers et institutions publiques pour personne handicapées adultes
23	Exiger une participation accrue des familles aisées au frais d'assistance
24	Supprimer les doublons Ville-Etat en matière de subventionnement et de contrôle des institutions sociales en garantissant le montant total des appuis publics qui leur sont accordés

TRAFIC

25	Soumettre certaines prestations de transports publics transfrontaliers à des règles d'appels d'offres dès 2007
----	--

ENVIRONNEMENT

26	Regrouper les services de l'environnement dans un seul lieu, avec une organisation fonctionnelle adéquate
27	Coordonner et renforcer le travail en réseau des structures aménagement du territoire - mobilité - environnement

ECONOMIE PUBLIQUE

28	Encourager les entreprises à s'engager d'avantage dans la formation d'apprentis
29	Démarcher systématiquement les entreprises au bénéfice d'une aide de l'Etat et/ou de facilités fiscales pour favoriser l'accueil des apprentis
30	Démarcher systématiquement les entreprises au bénéfice d'une aide de l'Etat et/ou de facilités fiscales pour engager des demandeurs d'emploi
31	Transformer la structure juridique de Palexpo en ouvrant une partie minoritaire de son capital à des partenaires privés afin, notamment, d'assurer le financement de sa modernisation
32	Regrouper au niveau cantonal les différentes structures de promotion économique et d'aide aux entreprises
33	Regrouper au niveau régional les différentes structures de promotion économique et d'aide aux entreprises

FINANCES ET IMPÔTS

<i>Finances</i>	
Organisation	
34	Maîtriser les investissements de renouvellement en les soumettant au Grand Conseil sous forme de crédit de programme quadriennal
35	Etablir des directives à l'attention des fiduciaires des organismes subventionnés concernant le respect de la loi sur les indemnités et aides financières et de la loi sur la gestion administrative et financière
36	Examiner toutes les facturations entre services de l'Etat et supprimer celles qui génèrent des frais de gestion et de la TVA
37	Cesser de subventionner des organismes confédéraux par automatisme
38	S'assurer que le montant des émoluments couvre les charges réelles (coûts de personnel, dépenses générales et 15 % de frais d'infrastructure)
39	Disposer de "benchmarks" pour les prestations publiques dispensées par l'Etat ou des entités au bénéfice d'une indemnité financière
40	Contrôler et garantir le retour sur investissement des projets informatiques
41	Cesser d'amortir les terrains sans attendre l'entrée en vigueur des normes IPSAS (budget 2007 et bouclage des comptes 2006)
42	Constituer un centre de contentieux pour l'ensemble de l'Etat de Genève - étape n° 2
<i>Revenus des biens</i>	
43	Fixer les taxes de parking pour l'administration aux coûts du marché

<i>Impôts</i>	
Organisation	
44	Renforcer les synergies entre le Registre foncier et le service immobilier de l'Administration fiscale cantonale
45	Assurer l'intégrité du rôle du contribuable en améliorant la tenue des rôles de la population et en augmentant les synergies entre les services des enquêtes de l'Administration fiscale cantonale et de l'Office cantonal de la population.
Perception	
46	Donner aux contribuables la possibilité de payer leurs acomptes provisionnels et leur bordereau final par LSV (prélèvement automatique sur le compte) pour améliorer ainsi l'efficacité de la perception des impôts

CONSTRUCTIONS

47	Fusionner le Service sécurité - salubrité de la Police des constructions et le service identique de la Sécurité civile
48	Fusionner le service des constructions scolaires et le service des constructions universitaires et hospitalières
49	Recentrer l'activité des membres des fondations immobilières publiques sur leurs tâches institutionnelles

Projet de budget 2009

Sujets transversaux

Commission des finances
1er octobre 2008



Département des Constructions et des technologies de l'information
DSU Finances

04.12.2008 - Page 1

Gestion des investissements

Rappel des principaux changements

Commission des finances
1er octobre 2008



Département des Constructions et des technologies de l'information
DSU Finances

04.12.2008 - Page 1

Nouveau règlement des investissements

- Disparition de la classification GT / LBA
- Nouvelle classification des investissements :
 - Investissements nouveaux = Crédits d'ouvrage ou d'acquisition (+/- ex-GT)
 - Investissements liés = Crédits de programme (+/- LBA)
 - Autres investissements = Dotations et prêts
- Définition des investissements selon IPSAS



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des Constructions et des technologies de l'information
DSU Finances

04.12.2008 - Page 3

IPSAS

- Plan de comptes MCH2 :
 - Distinction immobilisations corporelles / incorporelles
 - Pas de compensation entre les dépenses et les recettes lors de l'activation au bilan
 - Création de comptes d'immobilisations en cours
- Distinction fonctionnement / investissement
- Locations financements
- Mise en place d'une comptabilité des immobilisations
- Changement de méthode d'amortissement



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des Constructions et des technologies de l'information
DSU Finances

04.12.2008 - Page 4

Amortissements

- Redéfinition des catégories d'immobilisation et des durées d'amortissement
- Calculs des amortissements à la mise en service de l'immobilisation
- Comptabilisation d'immobilisations en cours
- Budget des amortissements = estimation
- Création de nouvelles natures d'amortissement
 - 331 : charges d'amortissement des immobilisations corporelles
 - 332 : charges d'amortissement des immobilisations incorporelles
 - 336 : charges d'amortissement des subventions accordées
 - 468 : produits différés des subventions reçues



Planification et suivi

Volonté du Conseil d'Etat de se doter d'instruments pour une meilleure planification des investissements :

- Instauration de la commission de priorisation des investissements COPIN
- Mise en œuvre d'un plan décennal des investissements PDI
- Finalisation du déploiement des modules CFI de gestion des projets (PA) et des immobilisations (FA)

Maitrise à court, moyen et long terme des investissements



COPIN

- Composée de 10 membres provenant du DCTI, DT, DES et DF
- Elle priorise les projets présentés par les départements sur la base de critères adoptés par le Conseil d'Etat
- Elle remet un rapport annuel au Conseil d'Etat avec les propositions de priorisation
- Le Conseil d'Etat dispose d'éléments consolidés pour décider des nouveaux projets à lancer

Maitrise à court et moyen terme des investissements



PDI

- Données de planification :
 - PL votés (C&MT), PL programmés (MT) et PL prévisionnels (LT)
 - Catégories d'investissement : renouvellement (socle) ou nouveaux
 - Thèmes (éducation, santé et social, transport...)
- Planification décennale des tranches annuelles
- Possibilité d'effectuer des simulations selon différents scénario

Maitrise à moyen et long terme des investissements



Projet de budget 2009

Investissements

Commission des finances

1^{er} octobre 2008



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des Constructions et des technologies de l'information
DSU Finances

04.12.2008 - Page 1

Niveau élevé des investissements

- Le niveau des investissements confirme la **forte croissance amorcée depuis le début de la législature** pour réaliser les infrastructures nécessaires au développement de Genève et de sa région
- Hors effets comptables liés à l'application des normes IPSAS, les investissements nets se montent à **611,6 millions de francs**, soit près du **double du niveau de l'année 2005** (333,9 millions)
- La grande majorité des investissements concernent la **réalisation des nouveaux projets**. Le renouvellement et le remplacement du patrimoine de l'Etat représentent 38%



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

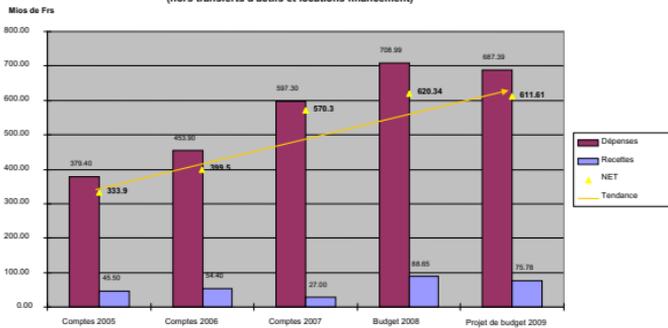
Département des Constructions et des technologies de l'information
DSU Finances

04.12.2008 - Page 10

Niveau élevé des investissements

Progression constante depuis 2005

Evolution des dépenses et recettes
(hors transferts d'actifs et locations financement)



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

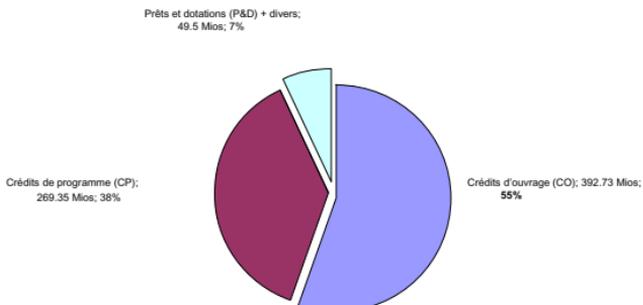
1800 - 1200000000

Département des Constructions et des technologies de l'information
DSU Finances

04.12.2008 - Page 11

Niveau élevé des investissements

Répartition par type d'investissements



Investissements nets (hors réduction globale de 100 millions) = 711,61 millions



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

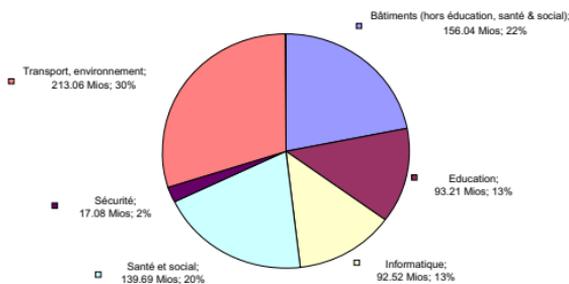
1800 - 1200000000

Département des Constructions et des technologies de l'information
DSU Finances

04.12.2008 - Page 12

Niveau élevé des investissements

Répartition par domaine



Investissements nets (hors réduction globale de 100 millions) = 711,61 millions



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des Constructions et des technologies de l'information
DSU Finances

04.12.2008 - Page 13

Niveau élevé des investissements

■ Les principaux projets budgétés en 2009 sont :

- Tramway Cornavin-Meyrin-CERN
- LUP
- CEVA
- Tramway Cornavin-Onex-Bernex
- 3^e étape de la Maternité
- Collèges (Sismondi, Drize)
- Technologies de l'information, administration en ligne
- Construction de trois EMS



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des Constructions et des technologies de l'information
DSU Finances

04.12.2008 - Page 14

Niveau élevé des investissements

Principaux projets budgétés en 2009

No loi	Objet	En Mios	%
150	TCMC	48.30	6.8%
10008	LUP	48.00	6.7%
8719	Liaison CEVA	35.00	4.9%
150	TCOB	30.00	4.2%
9422	HUG - Maternité - 3e étape - phases 3.1 + 3.2	27.50	3.9%
9015	Collège Sismondi	18.15	2.6%
9897	CO Drize - construction	18.00	2.5%
10188	Extension et nouvelles TIC	12.92	1.8%
10177	Administration en ligne	11.26	1.6%
En cours	EMS - construction de 3 EMS (6e train)	10.30	1.4%
Cumul (sur 711.61 millions nets hors RGI)		259.42	36.5%



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des Constructions et des technologies de l'information
DSU Finances

04.12.2008 - Page 15

Imputations internes

Commission des finances

1er octobre 2008



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des Constructions et des technologies de l'information
DSU Finances

04.12.2008 - Page 1

Principes

- Les imputations internes consistent en une affectation aux utilisateurs des coûts des prestations de moyen
- Elles sont neutres sur le résultat (charges et revenus équilibrés)
- Elles sont généralement calculées sur la base d'une clé de répartition valorisée à un coût moyen
- Les principales prestations fournies par le DCTI sont :
 - La mise à disposition d'outils informatiques et de téléphonie
 - La mise à disposition de locaux



Informatique et téléphonie

- La clé de répartition est le nombre de postes de travail
- Deux coûts moyens ont été définis :
 - Postes administratifs (9'664 CHF)
 - Postes pédagogiques (972 CHF)
- Ces coûts ont été calculés sur la base des charges du CTI prévues au budget 2009 (hors charges refacturées et imputations internes)
- Les inventaires des postes ont été validés par les départements dans le courant de l'été 2008



Locaux

- La clé de répartition est la surface occupée (en m²)
- Deux coûts moyens ont été définis :
 - Bâtiments administratifs et scolaires (186 CHF/ m²)
 - Dépôts, entrepôts et parking (80 CHF/ m²)
- Ces coûts ont été calculés sur la base des charges de l'Office des Bâtiments prévues au budget 2009 (hors imputations internes)
- Les inventaires des surfaces occupées ont été validés par les départements dans le courant de l'été 2008
- 2 cas particuliers : l'Université et les HUG



Autres imputations internes

Le DCTI fournit également les prestations internes suivantes :

- Entretien de véhicules et transport
- Reprographie

Ces prestations ont fait l'objet d'une estimation sur la base de leurs historiques



Projet de budget 2009

Les Provisions

Commission des Finances
1^{er} Octobre 2008



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1800 - 1815 - 1848

Département des Finances
Direction du budget

04.12.2008 - Page 1

Provisions - Rappel

- Une **provision** est une charge non monétaire. Elle permet d'enregistrer des charges dont l'échéance ou le montant est incertain. La constitution intervient lors du constat comptable de la charge, elle implique la rétention de moyens d'activité et diminue le résultat de fonctionnement.

Deux types de provisions :

- Provisions pour risque et charges (ex. débiteurs douteux)
- Provisions pour dépréciation d'actifs (ex. actions)

Les provisions servent essentiellement à couvrir un risque



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1800 - 1815 - 1848

Département des Finances
Direction du budget

04.12.2008 - Page 2

Provisions - Rappel

- Une **réserve** est une charge monétaire ou non qui a pour but d'anticiper ou pré-financer une dépense future. (ex. Réserve conjoncturelle, CEVA)

Les réserves sont utilisées pour anticiper un événement



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des Finances
Direction du budget

04.12.2008 - Page 3

Provisions - Rappel

- **Dotation** : Une provision est constituée lorsque le **risque est avéré**, son **montant est estimé** en fonction de l'évaluation du risque.
La dotation est enregistrée dans les charges de fonctionnement sous le compte de la nature **338**.
- **Utilisation** : Une provision est utilisée lorsque **le risque se réalise**.
L'utilisation est enregistrée dans les revenus de fonctionnement sous le compte de la nature **439**.
- **Dissolution** : Une provision est dissoute lorsque **le risque disparaît et n'est pas concrétisé**.
La dissolution est enregistrée dans les revenus de fonctionnement sous le compte de la nature **439**.

Les dotations, utilisations et dissolutions de provisions, par leur nature non monétaire, sont pris en compte dans le calcul de l'**autofinancement**.

Par conséquent, l'autofinancement est amélioré par les dotations et péjoré par les dissolutions.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des Finances
Direction du budget

04.12.2008 - Page 4

Principales dotation, utilisation et dissolution de provisions Projet de Budget 2009

	Dotation de provision	Utilisation et dissolution de provision
Provisions pour risques et charges		
Pensions à charge de l'Etat	30.2	21.3
Provision "pont AVS" enseignants du primaire	3.1	1.5
Assainissement des sites contaminés		4.0
Prestations complémentaires AVS-AI	33.7	21.9
Subsides d'assurance maladie	41.4	38.2
Autres provisions	1.5	0.6
Total	109.8	87.4
Provisions pour dépréciation d'actifs		
Débiteurs douteux AFC	99.3	111.8
Débiteurs douteux SPC	3.0	2.2
Débiteurs douteux SCARPA	4.0	2.5
Autres provisions	1.5	0.8
Total	107.8	117.4
Total provisions (hors Fondation de valorisation)	217.6	204.8
Fondation de valorisation	2.3	91.1
Total provisions	219.9	295.9



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1201 - 1202 - 1203

Département des Finances
Direction du budget

04.12.2008 - Page 5

Principales provisions et réserves Bilan au 31.12.2007

Débiteurs douteux de l'AFC	471.0
CEVA (RPLP)	80.4
Assurance maladie	54.8
RPT arriérés paiements part cantonale AI	42.4
SCARPA	38.1
Heures supplémentaires de la Police & Prison	35.4
Rattrapage CIA - CEH	33.1
Assainissement des sites contaminés	27.4
DSE Fondation Palais des Expositions - Dévaluation des actifs	23.3
OCPA (PC, EMS, assistance)	18.7
DSE Fondation Palais des Expositions - Halle 6	14.4
DF Gestion de la trésorerie (Cité nouvelle)	11.7
DSE OCPA	10.4
Autres	29.9
Total hors Fdt de valorisation	891.0
FONDATION DE VALORISATION	
Avances sur le fonctionnement	172.9
Pertes	266.7
TOTAL	1'330.6
Réserve conjoncturelle	495.7



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1201 - 1202 - 1203

Département des Finances
Direction du budget

04.12.2008 - Page 6

IPSAS

Commission des Finances

1^{er} octobre 2008



Département des Finances
Cellule d'expertise financière

04.12.2008 - Page 1

Normes IPSAS – mise en conformité

- Poursuite des travaux IPSAS dans le cadre de l'établissement du bilan d'entrée :
 - Identification de nouveaux éléments IPSAS
 - Modifications de pratiques comptables
- Etablissement d'un budget 2008 révisé
 - Nouvelle présentation des charges et des revenus, pas de décaissement
 - Rend comparable la budget 2008 et le budget 2009 intégrant également l'ensemble de ces éléments
- L'impact IPSAS à lieu une seule fois sur l'exercice 2008 conformément à la LGAF (budget, budget révisé et comptes)
- Le budget 2009 est conforme à IPSAS



Département des Finances
Cellule d'expertise financière

04.12.2008 - Page 2

Normes IPSAS – mise en conformité (suite)

	B08 révisé vs B08	
	Charges	Revenus
• Location-financement	102.9	49.5
– HUG → introduction des données réévaluées	79.4	27.8
– Université → mise à jour des bâtiments utilisés par l'Université	23.5	21.6
• Mise en conformité du budget par rapport aux comptes	95.4	79.5
• Changement méthode d'estimation de la provision AFC	21.5	-15.5
• Transfert investissement → fonctionnement	14.9	0.0
• Subventions non monétaires	18.8	18.8
• Transfert bilan → fonctionnement	9.7	9.3
– Fonds	4.1	3.6
– Refacturation à des tiers	5.6	5.6
TOTAL	268.3	141.6



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1800 - 1813

Département des Finances
Cellule d'expertise financière

04.12.2008 - Page 3

Projet de budget 2008

Impacts IPSAS

Commission des finances
26 septembre 2007



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances
Direction générale des finances - Cellule d'expertise financière

01.10.2007 - Page 1

Projet de budget 2008 – Impacts IPSAS

IPSAS modifie fondamentalement les principes et les règles pour appréhender la situation et les performances financières de l'Etat de Genève ainsi que pour les présenter aux lecteurs des états financiers

- Des changements tangibles dans le PB-2008

- ... mais aussi d'autres moins visibles



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances
Direction générale des finances - Cellule d'expertise financière

01.10.2007 - Page 2

Projet de budget 2008 – Impacts IPSAS

Des changements de paradigme pas toujours visibles mais pourtant omniprésents :

- Généralisation du principe de la comptabilité d'exercice (comptabiliser lorsque les opérations se réalisent)
- Introduction du principe de l'image fidèle (renoncer au principe de prudence du CO et donc aux réserves latentes)
- Prééminence de la substance sur la forme (reconnaître les opérations selon leur réalité économique)



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances
Direction générale des finances - Cellule d'expertise financière

01.10.2007 - Page 3

Projet de budget 2008 – Impacts IPSAS

Des changements bien tangibles dans le PB-2008 :

- Dans le domaine des prestations aux collaborateurs
 - Comptabilisation des charges liées au PLEND
 - Comptabilisation des charges liées aux pensions des magistrats
 - Comptabilisation des heures supplémentaires des collaborateurs
- Dans le domaine des immobilisations
 - Effets de la réévaluation du patrimoine immobilier de l'Etat de Genève (amortissements et produits différés)
 - Recadrage entre charges d'entretien et dépenses d'investissement
 - Activation des charges de personnel pour le développement des immobilisations incorporelles
 - Comptabilité d'exercice en matière de recettes d'investissement



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances
Direction générale des finances - Cellule d'expertise financière

01.10.2007 - Page 4

Projet de budget 2008 – Impacts IPSAS

Des changements bien tangibles dans le PB-2008 (suite) :

➤ Location - financement

- Reconnaissance d'une créance au lieu d'une immobilisation (bilan)
- Changement de nature : amortissement vers subvention (sans effet sur les charges)
- Comptabilisation de revenus d'intérêts et d'une subvention (sans effets sur le résultat net)
- Remboursement de la créance via le budget d'investissement

➤ Développements des subventions non monétaires

- Concerne la mise à disposition de personnel, de locaux ou de matériel informatique et de prêts à condition préférentielle
- Inscription d'une subvention en charge et d'un revenu (sans effet sur le résultat net) mais sans mouvement de trésorerie
- Effet miroir dans les comptes du bénéficiaires



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances
Direction générale des finances - Cellule d'expertise financière

01.10.2007 - Page 5

Projet de budget 2008 – Impacts IPSAS

Des changements bien tangibles dans le PB-2008 (fin) :

➤ Fonds et financements spéciaux

- Nouvelle typologie : fonds alloués par des tiers sans condition (FATSC), fonds alloués par des tiers avec condition (FATAC) et fonds propres affectés (FPA)
- Nouveaux schémas comptables en fonction de la typologie
 - FATSC : aucun don n'est prévu en 2008.
 - FATAC : budgétisation systématique des mouvements de ces fonds. Modifie le volume des charges et revenus mais sans aucun impact sur le résultat net.
 - FPA : budgétisation des charges et revenus. Attribution du résultat net à une réserve spécifique (en fonds propres).

➤ Provisions

- Clarification des critères pour enregistrer une provision
- Uniquement pour les provisions pour risque, prise en considération de la valeur temps des montants provisionnés



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances
Direction générale des finances - Cellule d'expertise financière

01.10.2007 - Page 6

Projet de budget 2008 – Impacts IPSAS

	Fonctionnement			Investissement		
	Charges	Revenus	Total	Dépenses	Recettes	Total
Prestations aux collaborateurs	10.1	18.8	8.7	-	-	-
Immobilisations						
<i>Immobilisations corporelles</i>	90.7	5.1	-85.6	-	-	-
<i>Activation charges personnel, immo. incorporelles</i>	-13.6	-	13.6	13.6	-	-13.6
<i>Recette d'investissement TCMC</i>	-	-	-	-	-65.0	-65.0
Location-financement	27.9	27.9	-	-	40.6	40.6
Provisions						
<i>CEVA</i>	-16.1	-	16.1	-	-	-
<i>Actualisation de la provision FdV</i>	4.2	-	-4.2	-	-	-
Subventions non monétaires	20.4	20.4	-	-	-	-
Fonds						
<i>Fonds alloués par des tiers avec conditions</i>	1.0	1.0	-	-	-	-
<i>Fonds propres affectés</i>	1.3	-1.7	-3.0	3.0	0.6	-2.4
Transfert fonctionnement - investissement	7.0	0.6	-6.4	-6.5	-0.1	6.4
Divers						
<i>Compensation fin. aux communes françaises</i>	-60.1	-60.1	-	-	-	-
<i>Charges et revenus non budgétisés</i>	0.4	0.4	-	-	-	-
<i>HESSO et HESS2</i>	1.9	1.9	-	-	-	-
<i>Divers</i>	-0.4	0.2	0.5	1.6	-	-1.6
Total des effets IPSAS	74.6	14.4	-60.2	11.7	-23.9	-35.7



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances
Direction générale des finances - Cellule d'expertise financière

01.10.2007 - Page 7

Projet de budget 2009

Estimations fiscales

1er octobre 2008



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1800-1800000000

Département des finances
Administration fiscale cantonale

04.12.2008 - Page 1

- Impôt des personnes physiques
 - Barème ordinaire (IBO)
 - Impôt sur le revenu
 - Impôt sur la fortune
 - Impôt à la source
- Impôt des personnes morales
 - Impôt sur le bénéfice
 - Impôt sur le capital



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1800-1800000000

Département des finances
Administration fiscale cantonale

04.12.2008 - Page 2

*P*ersonnes *p*hysiques – IBO

- Impôt des personnes physiques IBO

REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVEDépartement des finances
Administration fiscale cantonale

04.12.2008 - Page 3

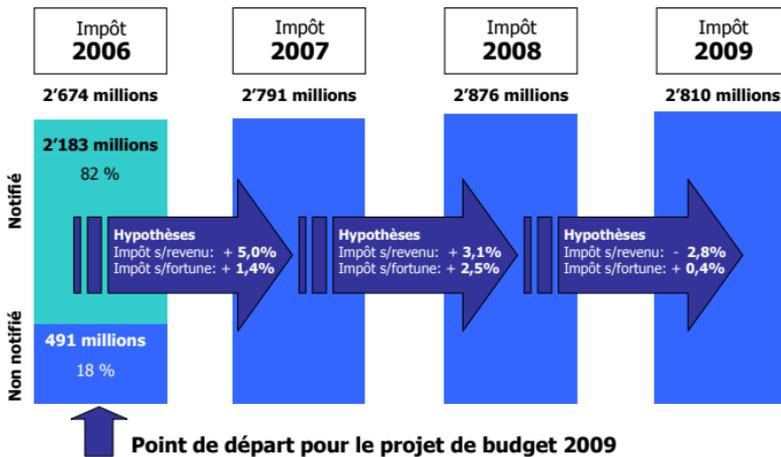
*P*ersonnes *p*hysiques – IBO

- Estimation de l'impôt 2009
 - Evaluation de l'impôt 2006 (base de calcul)
 - Hypothèses de variation 2006-2007
 - Revenu et fortune
 - Hypothèses de variation 2007-2008
 - Revenu et fortune
 - Hypothèses de variation 2008-2009
 - Revenu et fortune

REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVEDépartement des finances
Administration fiscale cantonale

04.12.2008 - Page 4

Personnes physiques – IBO



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances
Administration fiscale cantonale

04.12.2008 - Page 5

Personnes physiques – IS

- Impôt des personnes physiques IS (Impôt à la source)



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances
Administration fiscale cantonale

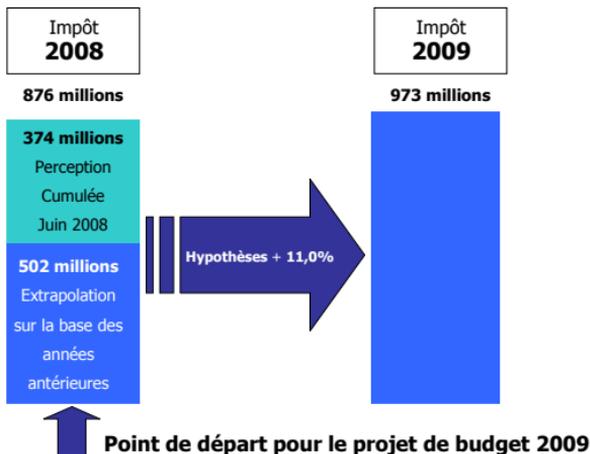
04.12.2008 - Page 6

Personnes physiques – IS

- Estimation de l'impôt 2009
 - Perception 2008 connue à fin juin
 - Evaluation du reste de la perception 2008
 - A partir de l'évolution de la perception des années précédentes
 - Hypothèses de variation de la perception 2008-2009



Personnes physiques – IS



- Impôt des personnes morales



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances
Administration fiscale cantonale

04.12.2008 - Page 9

- Estimation de l'impôt 2009
 - Evaluation de l'impôt 2006 (base de calcul)
 - Hypothèses de variation 2006-2007
 - Bénéfice et capital
 - Hypothèses de variation 2007-2008
 - Bénéfice et capital
 - Hypothèses de variation 2008-2009
 - Bénéfice et capital

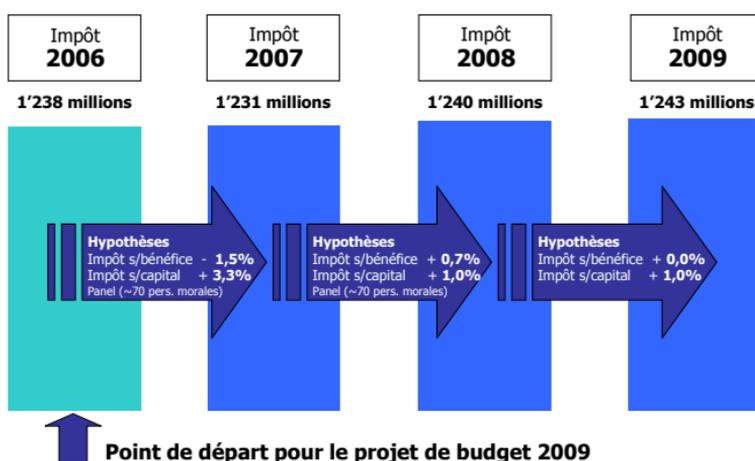


REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances
Administration fiscale cantonale

04.12.2008 - Page 10

Personnes morales



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1000 - 000000000

Département des finances
Administration fiscale cantonale

04.12.2008 - Page 11

	C2007	B2008	PB2009	PB2009/B2008		PB2009/C2007	
Personnes physiques							
Impôt courant	3'432	3'428	3'782	3'534	10,3%	351	10,2%
Correctifs	209					- 209	
Autres	59	94	51	- 43	- 46,1%	- 8	- 13,9%
Total rubrique 400	3'700	3'523	3'833	310	8,8%	133	3,6%
Personnes morales							
Impôt courant	1'153	1'231	1'243	12	1,0%	90	7,8%
Correctifs	73					- 73	
Autres	20	20	17	- 3	- 13,9%	- 3	- 14,1%
Total rubrique 401	1'246	1'251	1'260	10	0,8%	14	1,1%
Tot. impôts ordinaires	4'946	4'773	5'093	320	6,7%	147	3,0%



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1000 - 000000000

Département des finances
Administration fiscale cantonale

04.12.2008 - Page 12

	C2007	B2008r	PB2009	PB2009/B2008r		PB2009/C2007	
Personnes physiques							
Impôt courant	3'432	3'752	3'782	30	0,8%	351	10,2%
Correctifs	209					- 209	
Autres	59	93	51	- 42	- 45,5%	- 8	- 13,9%
Total rubrique 400	3'700	3'845	3'833	- 12	- 0,3%	133	3,6%
Personnes morales							
Impôt courant	1'153	1'240	1'243	3	0,2%	90	7,8%
Correctifs	73					- 73	
Autres	20	18	17	- 1	- 2,6%	- 3	- 14,1%
Total rubrique 401	1'246	1'258	1'260	2	0,2%	14	1,1%
Tot. impôts ordinaires	4'946	5'103	5'093	- 10	- 0,2%	147	3,0%



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

Département des finances
Administration fiscale cantonale

04.12.2008 - Page 13

FIN



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

Département des finances
Administration fiscale cantonale

04.12.2008 - Page 14

Projet de budget 2009 de l'Etat de Genève

18 septembre 2008



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1800

www.ge.ch/finances

Charges: croissance plafonnée à 2%

- Croissance globale de **1,99%** entre le budget 2008 révisé et le projet de budget 2009, respectant le plafond de 2% fixé par le Conseil d'Etat lorsque les investissements sont autofinancés
- Croissance moins forte des **allocations versées à des personnes physiques**, conséquence de plusieurs années de bonne conjoncture et de la diminution du chômage
- Augmentation des **charges de personnel** et des **dépenses générales**, contenue dans le cadre de la marge de manoeuvre
- Progression raisonnable des **subventions**, compte tenu de la forte inflation et de son impact sur la masse salariale des subventionnés



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1800

www.ge.ch/finances

Page 2

Charges de personnel en 2009

■ Croissance de **4,2% (82 millions)** par rapport au budget 2008 révisé sous l'impact cumulé de:

- l'indexation, fixée à 2,5%
- le nouveau système de rémunération (0,8%)
- le versement en janvier et non plus en juin de l'annuité du personnel enseignant et de l'annuité et demi pour le personnel administratif et technique



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1800-1211000

www.ge.ch/finances

Page 3

Charges de personnel en 2009

■ Au niveau du "petit Etat":

- **96,16** postes administratifs et techniques **supprimés**
- **63** postes **créés** (*dont 20,8 postes d'enseignants, 18 postes de policiers, 3 postes de juges, 21,2 postes administratifs*)

■ Disparition complète des **emplois temporaires** (ETC) au sein de l'administration cantonale (*ils étaient encore au nombre de **444** en janvier 2008 et de **1006** en janvier 2006*)



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1800-1211000

www.ge.ch/finances

Page 4

Charges de personnel en 2009

Evolution des effectifs par départements

DEPARTEMENT	Internalisation Externalisation	Transferts internes Petit Etat	RPT IPSAS	Postes supprimés + Réallocations internes	Nouveaux postes accordés par CE	PB 2009
CHA					2.00	61.83
DF		-1.00		-6.65		762.00
DIP	10.85			-12.60	25.00	7'142.71
DI		-1.90		-53.20	18.00	2'692.73
DCTI		-0.35		-8.30	3.30	1'092.86
DT		3.25		-6.96	3.50	483.68
DSE		4.80		-5.95		683.65
DES		-4.80		-2.50	8.20	224.23
Total Admin.	10.85	0.00	0.00	-96.16	60.00	13'143.69
SGC						21.97
PJ					3.00	441.42
Total Général	10.85	0.00	0.00	-96.16	63.00	13'607.08
CdC 4)						1.00
Constituante					4.00	4.00



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1204 - 1205

www.ge.ch/finances

Page 5

Charges de personnel de 2006 à 2009

- Sur les 313 postes dont la suppression a été demandée aux départements, **273** ont maintenant été supprimés (87%)
- Ces suppressions de postes ont permis la création de **229 postes** sans augmentation de charges correspondante:
 - 76 postes pour le **corps enseignant**
 - 49 postes pour le **pouvoir judiciaire**
 - 39 postes pour la **structure pénitentiaire de la Brennaz**
 - 18 postes de **policiers**
 - 2 postes pour le **service du Grand Conseil**
 - 45 postes pour le **personnel administratif des départements**
(*enseignement spécialisé, projet PAV, projet d'agglomération, réorganisation du service du commerce*)



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1204 - 1205

www.ge.ch/finances

Page 6

Charges de personnel de 2006 à 2009

Evolution des effectifs par départements

DEPARTEMENT	Internalisation Externalisation	Transferts internes Petit Etat	RPT IPSAS	Postes supprimés + Réallocations internes	Nouveaux postes accordés par CE	Total
CHA		1.00		-3.10	2.00	-0.10
DF		9.75		-40.80	-	-31.05
DIP	69.76	-109.50	8.56	-14.90	98.14	52.06
DI	0.00	-3.10	0.00	-68.15	61.08	-10.17
DCTI		3.75		-81.30	3.30	-74.25
DT	-12.57	-11.75		-28.30	3.50	-49.12
DSE		102.85	3.40	-21.09	-	85.16
DES	-86.49	7.00		-15.40	9.20	-85.69
Total Admin.	-29.30	0.00	11.96	-273.04	177.22	-113.16
SGC					2.00	2.00
PJ					49.90	49.90
Total Général	-29.30	0.00	11.96	-273.04	229.12	-61.26
CdC 4					1.00	1.00
Constituante					4.00	4.00

Objectif initial : Efficience 313.03



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

www.ge.ch/finances

Page 7

Evolution des effectifs Grand Etat (1/2)

2005 à 2009	ENTITES	Budget 2005	Budget 2006	Budget 2007	Budget 2008	PB 2009
	CHA	61.93	61.93	60.43	59.83	61.83
	DF	793.05	783.75	769.85	769.65	762.00
	DIP	7'090.65	7'062.06	7'091.66	7'119.46	7'142.71
	PAT	1'758.25	1'664.10	1'657.93	1'709.36	1'708.35
	ENS	5'332.40	5'397.96	5'433.73	5'410.10	5'443.52
	DI	2'702.90	2'697.95	2'741.03	2'729.83	2'692.73
	POL	1'516.00	1'517.00	1'554.85	1'554.55	1'572.55
	PAT	1'186.90	1'180.95	1'186.18	1'175.28	1'120.18
	DCTI	1'167.11	1'141.21	1'116.89	1'098.21	1'092.86
	DT	532.80	525.50	518.60	483.89	483.68
	DSE (y.c 276 / OCE)	598.49	696.69	688.41	684.80	683.65
	DES	309.92	307.92	216.31	223.33	224.23
	Total Administration	13'256.85	13'277.01	13'203.18	13'169.00	13'143.69
	SGC	19.97	19.97	20.97	21.97	21.97
	PJ	391.52	391.52	412.92	438.42	441.42
	Total Admin. 3 pouvoirs	13'668.34	13'688.50	13'637.07	13'629.39	13'607.08
	CdC			1.00	1.00	1.00
	Constituante					4.00



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

www.ge.ch/finances

Page 8

Evolutions des effectifs Grand Etat (2/2)

2005 à
2009

ENTITES	Budget 2005	Budget 2006	Budget 2007	Budget 2008	PB 2009
CdC			1.00	1.00	1.00
Constituante					4.00
HES	532.44	543.94	524.39	513.10	577.51
Université	1'934.29	1'935.07	1'933.13	1'941.53	1'959.78
Sous-total Uni-HES	2'466.73	2'479.01	2'457.52	2'521.47	2'537.29
HUG	8'368.00	8'352.00	8'455.00	8'348.00	8'298.00
Joli-Mont et Montana	206.00	206.00	206.00	207.00	212.00
Hospice général	711.40	715.80	756.70	695.70	695.50
EPI (EPSE-CIP)				360.00	360.00
EPSE	241.75	241.75	241.75		
CIP-CRPH	86.75	86.75	86.75		
Sous-total Etablis. publics médicaux	9'613.90	9'602.30	9'746.20	9'610.70	9'565.50
FSASD	1'395.35	1'389.75	1'376.10	1'390.40	1'390.40
EMS	3'223.00	3'209.80	3'118.30	3'135.25	3'253.25
Sous-total entités privées subvent.	4'618.35	4'599.55	4'494.40	4'525.65	4'643.65
Total Subvention.	16'698.98	16'680.86	16'698.12	17'005.42	16'746.44
TOTAL Grand Etat	30'367.32	30'369.36	30'336.19	30'635.81	30'358.53

¹⁾ Pour 2008, la dotation de postes correspond aux postes réalisés 2007 moins les mesures liées à l'opération Victoria soit, pour 2007, 8'455 moins 107 postes pour Victoria. Le chiffre de 2007 de 8'455 postes concerne uniquement la dotation ordinaire et extraordinaire, donc sans la dotation complémentaire évaluée en francs uniquement et qui était aussi comptabilisée dans les exercices précédents.
A titre indicatif, les HUG ont recalculé les effectifs réalisés sans la dotation complémentaire en francs au cours des trois derniers exercices (2005 : 8'368, 2006 : 8'352, 2007 : 8'455).



Nouveaux postes accordés par le CE (1/2)

DEPARTEMENT	2006		2007	
	NOUVEAUX POSTES ACCORDÉS PAR LE CE	EXPLICATIONS	NOUVEAUX POSTES ACCORDÉS PAR LE CE	EXPLICATIONS
CHA				
DF				
DIP	35.58	¹⁾	37.64	
PAT	3.55	0.30 ETP Secrétariat général (03.11.00) 0.30 ETP cycle d'orientation (03.22.00) 1.35 ETP ens. postobligatoire (03.23.00) 1.60 ETP office de la jeunesse (03.31.00)	14.52	4.66 ETP ens. primaire (03.21.00) 1.78 ETP cycle d'orientation (03.22.00) 9.86 ETP ens. postobligatoire (03.23.00) 9.22 ETP office de la jeunesse (03.31.00)
ENS	31.98	6.20 ETP ens. primaire (03.21.00) 5.90 ETP cycle d'orientation (03.22.00) 24.68 ETP ens. postobligatoire (03.23.00)	23.12	4.71 ETP ens. primaire (03.21.00) 5.85 ETP cycle d'orientation (03.22.00) 17.77 ETP ens. postobligatoire (03.23.00)
DI			43.08	
POL			37.85	27.85 ETP service établis. Détenition (04.05.05) 10 ETP CORPS DE POLICE (04.04.00)
PAT			5.23	2 ETP service de probation et d'insertion (04.05.04) 2 ETP au service établis. détenition (04.05.05) 0.50 ETP à la direction dépt. finances (04.01.03) 2.73 ETP au service d'application des peines et mesures (04.05.03)
DCTI				
DT				
D.S.E (y.c. 276 postes OCE)				
D.E.S			1.00	1 ETP service de protection de la consommation (08.05.01.00)
S.G.C			1.00	1 ETP secrétaire scientifique (11.02.01.00)
PJ			21.40	8.4 Pat. et 13 juges 8.4 ETP (14.01.00) 2 ETP Tribunal de 1ère instance (14.02.04) 1 ETP Parquet proc. général (14.01.00) 1 ETP Commission de recours (14.01.13) 1 ETP Tapem (14.01.16)

Nouveaux postes accordés par le CE (2/2)

DEPARTEMENT	2008		2009	
	NOUVEAUX POSTES ACCORDES PAR LE CE	EXPLICATIONS	NOUVEAUX POSTES ACCORDES PAR LE CE	EXPLICATIONS
CHA			2.00	2 ETP Groupe de confiance (CR 01.09.61.00)
DF				
DIP			25.00	
	PAT		4.20	0.20 ETP Secrétariat général (03.11.00) 2.00 ETP ens. primaire (03.21.00) 2.00 ETP office de la jeunesse (03.31.00)
	ENS		20.80	1.8 ETP ens. primaire (03.21.00) 19.0 ETP ens. postobgatoire (03.23.00)
DI			18.00	
	POL		18.00	9 ETP GENDARMERIE (04.04.03) 9 ETP PSI (04.04.06)
	PAT			
DCTI			3.30	3 ETP Division autorisation(05.02.03) 0.3 ETP Direction des bâtiments (05.04.01)
DT			3.50	1 ETP Direction de la mobilité (08.03.50.00) 1 ETP plan. Direct. Local. Et mise en oeuvre des grands projets (06.10.12.00) 1.5 ETP plan d'affectation et requêtes (06.10.13.00)
D.S.E (y.c 278 postes OCE)				
D.E.S			8.20	0.4 ETP DG de la santé (08.05.11.10) 3.6 ETP service du commerce (08.07.61.10) 0.7 ETP registre commerce et RM(08.07.41.00) 3.5 ETP service conso. et affaire vétérinaires (08.05.51.10)
SGC	1.00	1 ETP secrétaire scientifique (11.02.01.00)		
P.J	25.50	5 juges et 20.5 PAT 6 ETP instruction (14.01.07) 1 ETP Tribunal de la jeunesse (14.01.09) 4.6 ETP Cours de justice (14.01.02) 10 ETP Tribunal de 1ère instance (14.01.04) 1 ETP Commission de recours (14.01.13) 1 ETP Prud'hommes (14.01.10) 1 ETP Baux et loyers (14.01.11) 1 ETP Parquet proc. général (14.01.06)	3.00	3 ETP Magistrats (14.01.04.00)
Total	26.50		63.00	

FONDATION DE VALORISATION DES ACTIFS DE LA BCGE

Point de situation
1^{er} octobre 2008



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1201 - 12000001-00

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

04.12.2008 - Page 1

PERTES SUR CREANCES IMMOBILIERES au 31 août 2008

Année	Pertes nettes comptabilisées	Pertes nettes payées (trésorerie => impacte la dette)
2000 – 2007	1'929'625'783	1'452'189'249
2008	(36,3 - 40 mios) -3'670'132	(149,1 – 42,5 mios) 106'575'132
Totaux	1'925'955'651	1'558'764'381
Budget pertes 2008	90'000'000	350'000'000
Budget net 2008 (90 mios – 15 mios de gains de revente prévus)	75'000'000	



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1201 - 12000001-00

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

04.12.2008 - Page 2

CHARGES DE FONCTIONNEMENT au 31 août 2008

Années	Fonctionnement	Intérêts nets et swaps	Dépenses de réalisation	Opérations extraordinaires	Total Charges payées	Remboursements BCGe	Solde net des charges (=> dette)
2000 -2007	42'080'726	296'076'905	35'709'507	-22'334'485	351'532'654	5'760'000	345'772'654
2008	2'700'694	5'500'918	647'464	0	8'849'076	4'320'000	4'529'076
Totaux	44'781'420	301'577'823	36'356'971	-22'334'485	360'381'730	10'080'000	350'301'730
	12%	84%	10%	-6%	100%	2.8%	97.2%

Budget 2008 : 28'611'000



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

04.12.2008 - Page 3

DESENGAGEMENT 2008 DE LA FONDATION : ventes réalisées et en cours de réalisation au 31 août 2008

• Catégorie	Budget	Ventes	Pertes	Tx de perte
• <3% / > 50%	450'000'000	388'894'957	228'961'257	58.87%
• <3% / < 50%	280'000'000	264'316'093	51'178'549	19.36%
• <u>> 3%</u>	<u>160'000'000</u>	<u>163'097'335</u>	<u>11'411'795</u>	<u>7.00%</u>
• Total	890'000'000	816'308'384	291'551'600	35.72%



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

04.12.2008 - Page 4

SOLDE DE L'ENGAGEMENT BANCAIRE ET TAUX DE PERTE

Solde des prêts bancaires finançant la Fondation (BCGe, Depfa) yc les intérêts courus :

CHF 863'661'824.-

15.09.2008

Taux de perte moyen sur le désengagement réalisé :

37.78 %

30.06.2008

Taux de perte moyen sur CHF 2,054 milliards de perte finale projetée :

37.96 %

hypothèse basse des prix de vente



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

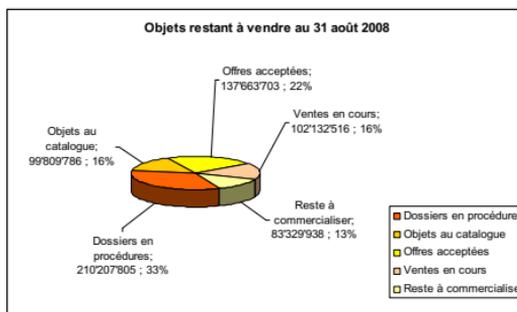
1201 - 12000001.00

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

04.12.2008 - Page 5

SOLDE DES OBJETS RESTANT A VENDRE

75 dossiers dont 23 restant à commercialiser



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1201 - 12000001.00

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

04.12.2008 - Page 6

PROJECTIONS DE TRESORERIE 2008-2009

	Années	Pertes nettes payées sur créances immob.	Avances / Charges de fonctionnement dès 2008	Remboursements BCGe / Produits	Total des sorties de trésorerie de l'Etat
	Cumul au 31.12.2006	1'337'794'391	347'146'082	-2'160'000	1'682'780'473
Définatif	2007	114'394'858	4'386'572	-3'600'000	115'181'430
Projection	2008	350'000'000	24'610'000	-4'320'000	370'290'000
	2009	251'810'751	18'262'000	-10'000'000	260'072'751
	Totaux	2'054'000'000	394'404'654	-20'080'000	2'428'324'654



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1800 - 1200000000

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

04.12.2008 - Page 7

ETAT - Fondation de Valorisation : PB2009 (en mios)

- **Charges de fonctionnement**
- Enregistrement des nouvelles pertes sur créances immobilières 77,4
- Actualisation de la provision pour pertes (Ipsas) 2,3
- Charges nettes de fonctionnement de la Fondation 18,3
- Total des charges de l'Etat 98,0

- **Revenus de fonctionnement**
- Utilisation de la provision pour pertes sur créances immobilières 77,4
- Dissolution de la provision pour pertes sur créances immobilières 13,7
- Gains de revente, réductions de pertes 23,0
- Remboursement BCGe sur son résultat 10,0
- Total des produits de l'Etat 124,1
- => **Revenu net pour l'Etat sur le dossier Fondation 26,1**



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1800 - 1200000000

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

04.12.2008 - Page 8

Gestion de la dette

Commission des Finances

5 novembre 2008



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1800 - 1815

Département des Finances – Direction Générale des Finances de l'Etat
Direction de la Trésorerie générale

10.11.2008 - Page 1

Sommaire

- Evolution du niveau de la dette
- Structure de la dette
- Échéances annuelles
- Stratégie en matière de gestion de la dette
- Evolution et Perspectives
- Questions / Réponses



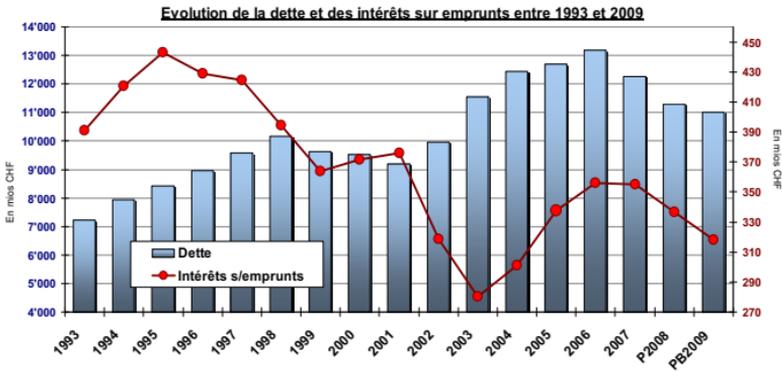
REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1800 - 1815

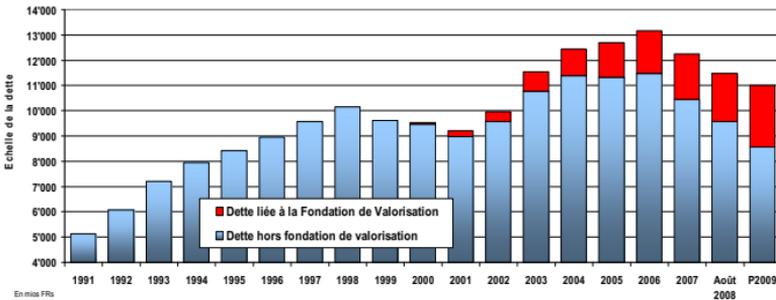
Département des Finances – Direction Générale des Finances de l'Etat
Direction de la Trésorerie générale

10.11.2008 - Page 2

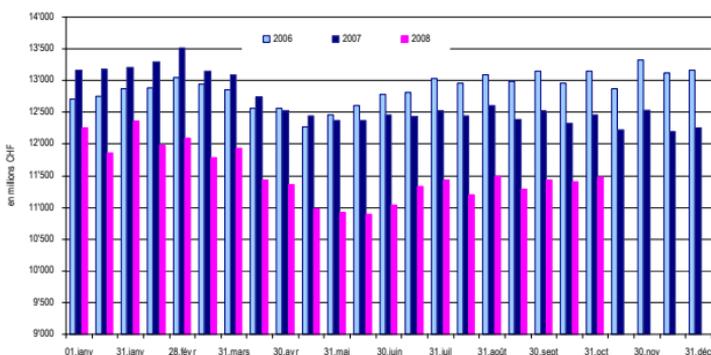
Evolution de la dette v/s intérêts passifs



Dette v/s Fondation de Valorisation



Evolution de la dette 2006 - 2008



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1011 00000 000

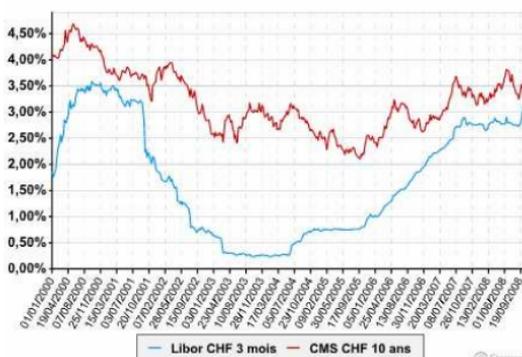
Département des Finances – Direction Générale des Finances de l'Etat
Direction de la Trésorerie générale

10.11.2008 - Page 5

Évolution des taux d'intérêts

Courbe d'index comparée

Date : 04/11/2008



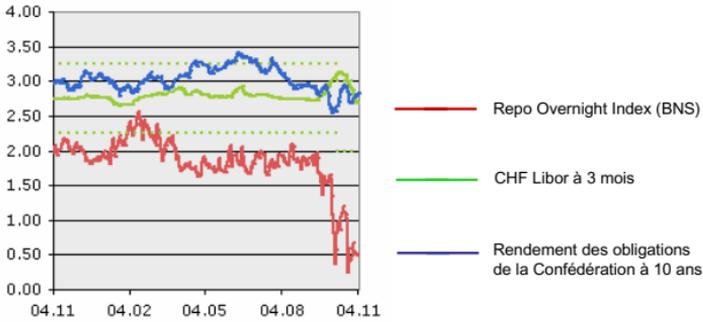
REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1011 00000 000

Département des Finances – Direction Générale des Finances de l'Etat
Direction de la Trésorerie générale

10.11.2008 - Page 6

Évolution des taux d'intérêts



Source : BNS

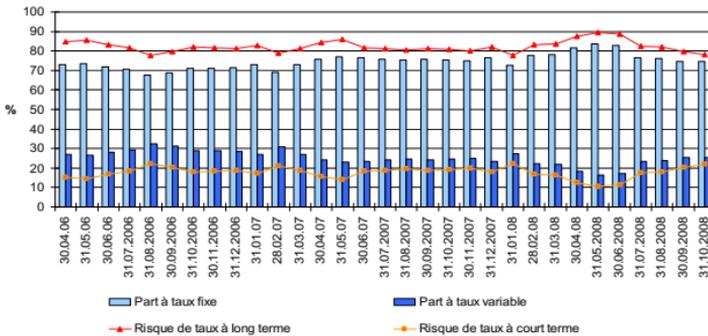


Département des Finances – Direction Générale des Finances de l'Etat
Direction de la Trésorerie générale

10.11.2008 - Page 7

Structure de la dette

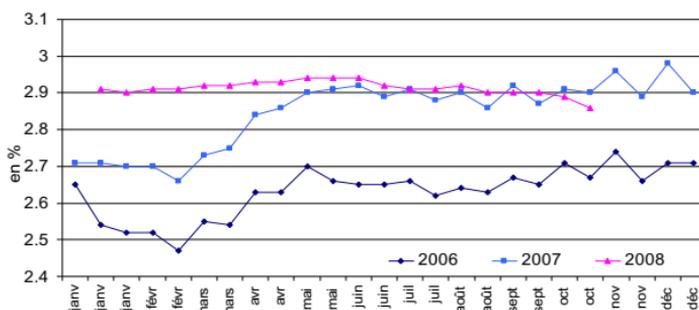
Risque de taux et Risque de liquidité



Département des Finances – Direction Générale des Finances de l'Etat
Direction de la Trésorerie générale

10.11.2008 - Page 8

Taux moyen de la dette



2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	31.10.2008
3.88%	3.04%	2.46%	2.58%	2.65%	2.71%	2.90%	2.86%



Durée moyenne de la dette

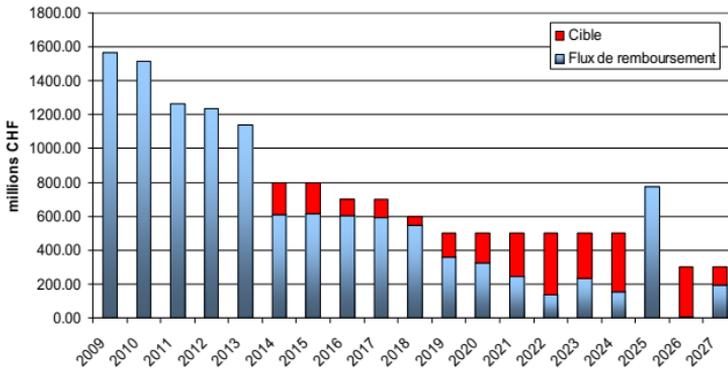
Il s'agit de la durée moyenne de la dette restant à rembourser. Cet indicateur permet de mieux mesurer l'évolution de la durée de vie de la dette en fonction de la politique d'emprunts effectuée.

2002	2003	2004	2005	2006	2007	31.10.2008
2.25	3.31	3.59	4.26	5.08	5.46	5.81

Durée moyenne des emprunts à long terme réalisés en 2008 : 9 ans



Echéancier de la dette



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des Finances – Direction Générale des Finances de l'Etat
Direction de la Trésorerie générale

10.11.2008 - Page 11

Échéances importantes – 2008

Montant	Taux	Date
180.00	2.20 %	28.01.2008
400.00	3.625 %	02.02.2008*
200.00	2.00 %	12.02.2008*
100.00	2.00 %	12.02.2008*
200.00	3.005 %	06.03.2008
440.00	2.96833%	17.06.2008**
109.50	4.15 %	01.10.2008

Total : CHF 1'629.50

* Emprunt public

** Emprunt à taux variable



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des Finances – Direction Générale des Finances de l'Etat
Direction de la Trésorerie générale

10.11.2008 - Page 12

Échéances importantes – 2009

Montant	Taux	Date
250.00	3.25 %	14.01.2009*
140.00	2.45 %	27.05.2009
125.00	2.29 %	07.07.2009
75.00	2.28 %	07.07.2009
150.00	2.285 %	15.07.2009
50.00	2.68 %	04.09.2009
50.00	2.68 %	04.09.2009
115.45	2.68 %	15.09.2009
70.00	3.015 %	17.09.2009**
140.85	2.59583%	30.10.2009**
73.85	2.76 %	10.12.2009**

Total : CHF 1'240.15

* Emprunt public ** Emprunt à taux variable



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1800 - 1815

Département des Finances – Direction Générale des Finances de l'Etat
Direction de la Trésorerie générale

10.11.2008 - Page 13

Questions / Réponses



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1800 - 1815

Département des Finances – Direction Générale des Finances de l'Etat
Direction de la Trésorerie générale

10.11.2008 - Page 14

Stratégie en matière de gestion de la dette 2008

- **Objectif de taux** : **taux moyen de la dette < 3.20%**
- **Objectifs de structure** :
 - Proportion maximale des emprunts à taux **variable** : **30%**
 - Proportion maximale des emprunts à **court terme** : **25%**
- **Objectif de stabilisation** :
 - Maintenir la durée moyenne des emprunts dont l'échéance est > 1 an : idéalement à **7 ans** (au 31.12.2007 : 6.93 ans)
 - Planification des échéances : lissage de l'échéancier avec plafond annuel moyen
- **Instruments** :
 - Limiter le recours aux produits dits dérivés au cadre prédéfini et non spéculatif



Présentation du Conseil d'Etat

Budget 2009 de l'Etat de Genève

Point de situation du 5 novembre 2008



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1800

www.ge.ch/finances

Plan de la présentation

1. Quelques constats
2. Situation actuelle de l'économie genevoise
3. Impact sur l'estimation des recettes fiscales 2008
4. Pronostics économiques pour 2009
5. Mise à jour des prévisions fiscales 2009
6. Prise de position du Conseil d'Etat



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1800

www.ge.ch/finances

Page 2

1. Quelques constats



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1800

www.ge.ch/finances

Page 3

- La crise financière (et boursière) qui sévit depuis 16 mois est arrivée à son **stade critique** pendant le mois d'octobre
- L'effondrement du système financier a été évité par une intervention d'une **ampleur sans précédent** des pouvoirs publics (on parle de 2'000 milliards de dollars)
- Il faudra **de longs mois** pour que la confiance revienne et que les marchés retrouvent durablement une pente ascendante
- L'économie réelle est fortement atteinte aux Etats-Unis et dans l'Union européenne. La **contagion** à l'économie suisse est inévitable
- Une inconnue de taille subsiste: la **durée** de la crise



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

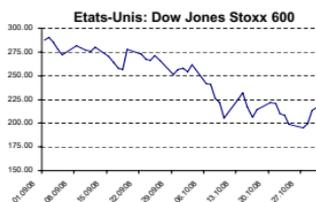
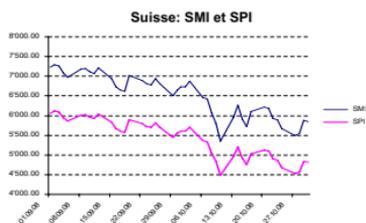
1800

www.ge.ch/finances

Page 4

La crise financière s'est fortement aggravée depuis la présentation du budget 2009 !

Evolution d'indices boursiers
du 1er septembre à fin octobre 2008



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1800 - 1200000000

www.ge.ch/finances

Page 5

2. La situation actuelle de l'économie genevoise



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

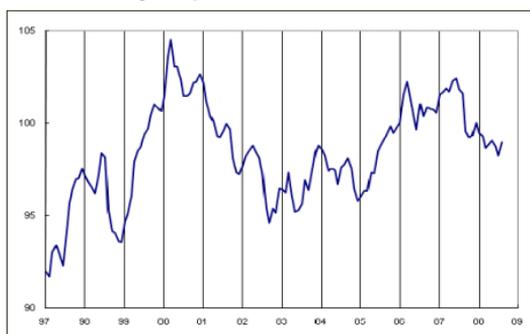
1800 - 1200000000

www.ge.ch/finances

Page 6

Indicateur avancé de l'économie genevoise

Mise à jour publiée le 28 octobre 2008



- Les dernières données relatives au mois d'août donnent lieu à une très légère reprise de l'indicateur avancé LEA-PICTET-OCSTAT, mais les mois suivants seront plus difficiles



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1800-1800-1800

www.ge.ch/finances

Page 7

L'économie genevoise a bien résisté

- Les enquêtes de conjoncture d'**octobre** ne sont pas inquiétantes:
 - ▶ **Industrie:** "La marche des affaires est bonne." "Les entrées de commande sont stables. Les carnets de commande sont jugés bien remplis bien qu'en retrait par rapport au mois précédent". L'horlogerie et la chimie tirent leur épingle du jeu.
 - ▶ **Commerce de détail:** "La marche des affaires est satisfaisante et les perspectives à 6 mois émises par les commerçants sont plutôt optimistes."
 - ▶ **Services (hors finances):** "La marche des affaires demeure bonne." "La demande reste en hausse, mais le bénéfice s'oriente à la baisse." Les perspectives sont encore optimistes à trois mois, mais plus réservées pour la suite.
- Les enquêtes portant sur le **3e trimestre** donnent des résultats corrects:
 - ▶ **Construction:** "Bien qu'apparaissent des signes d'essoufflement, à l'échelon de la branche dans son ensemble, la situation des affaires reste plutôt bonne au troisième trimestre 2008 à Genève."
 - ▶ **Services immobiliers:** "Dans l'ensemble, la situation des affaires demeure bonne au troisième trimestre 2008."
 - ▶ **Hôtellerie-restauration:** Les affaires sont stables dans l'hôtellerie et en recul dans la restauration. Les perspectives à trois mois sont pessimistes.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1800-1800-1800

www.ge.ch/finances

Page 8

Impact de la crise financière sur le secteur bancaire en 2008

- Les banques les plus touchées sont les **banques d'investissement** et les banques universelles où ce secteur joue un rôle important (UBS, Crédit Suisse)
- Les secteurs phares de la place financière genevoise, la **gestion de la fortune** et le **financement du négoce** international, résistent mieux
- Les établissements spécialisés dans le **retail banking** (BCGE, Raffeisen, etc.) tirent leur épingle du jeu
- L'enquête conjoncturelle de la Fondation Genève Place Financière auprès des **banques et gérants indépendants** (octobre 2008), malgré des résultats très variables selon la taille des banques, indique une nette **tendance à la baisse des bénéfices, mais dans des proportions plutôt rassurantes**. Ces prévisions ont toutefois été faites avant la forte accentuation de la crise des crédits cet automne



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

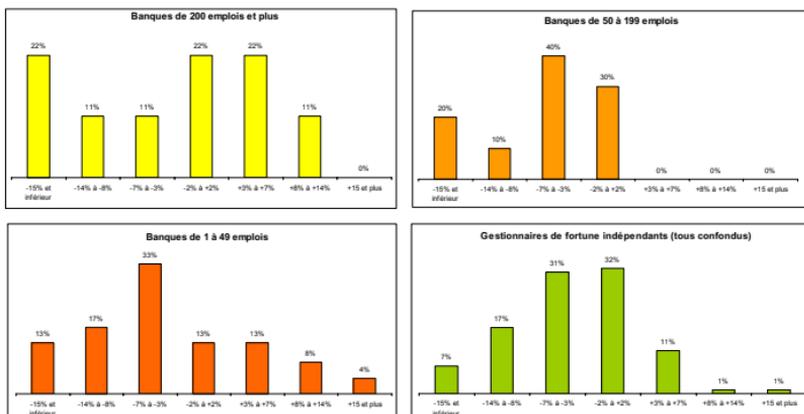
1000 - tél. 022 310 6111

www.ge.ch/finances

Page 9

Enquête de la Fondation Genève Place Financière: les grandes banques résistent mieux

Evolution probable du bénéfice net en 2008 par rapport à 2007



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1000 - tél. 022 310 6111

www.ge.ch/finances

Page 10

3. Impact sur l'estimation des recettes fiscales 2008



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

www.ge.ch/finances

Page 11

Bases des estimations actualisées

- L'estimation de **l'impôt des personnes physiques au barème ordinaire** est modifiée par les nouvelles estimations de la croissance du PIB et l'avance de la taxation
- L'estimation de **l'impôt à la source** est fondée sur l'évolution de la perception mensuelle
- L'estimation de **l'impôt sur les personnes morales** est fondée sur les prévisions de **66 entreprises** représentant **43% du total de l'impôt sur le bénéfice**. La dernière estimation est fondée sur les réponses des entreprises pendant le mois d'octobre, ce qui exclut tout excès d'optimisme
- A l'exception de l'impôt sur les successions, les **autres impôts** sont estimés sur l'extrapolation des mois connus de l'année en cours



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

www.ge.ch/finances

Page 12

Variations entre les estimations de juin et octobre 2008 pour l'année 2008

- Impôt sur les personnes physiques barème ordinaire: **+ 1 million**
 - Impôt à la source: **- 45 millions**
 - Impôt sur les personnes morales: **- 71 millions**
 - Autres impôts: **+ 40 millions**
 - Impôt fédéral direct: **- 2 millions**
- ▶ **Au total, les recettes fiscales baissent de 77 millions**
- ▶ **L'excédent de revenus passe de 550 à 473 millions**



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1800-1211000

www.ge.ch/finances

Page 13

4. Pronostics économiques pour 2009



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1800-1211000

www.ge.ch/finances

Page 14

Les instituts ont revu à la baisse leurs estimations du PIB suisse 2009

	2008	2009	2010
SECO* (2 octobre)	1,9%	1,3% <i>(sera revu à la baisse) (1,3% le 23 juin)</i>	-
GPE** (7 octobre)	1,8%	0,5% <i>(1,2% le 19 juin)</i>	1,5%
KOF (3 octobre)	1,9%	0,3% <i>(1,8% le 2 septembre)</i>	1,5%
BAK (17 octobre)	1,8%	0,7% <i>(1,6% le 13 juin)</i>	1,7%
CREA (29 octobre)	1,9%	- 0,6% <i>(2% le 5 mai)</i>	0,5%
Crédit suisse (30 sept)	1,9%	1% <i>(1,6% le 5 juillet)</i>	-

* Groupe d'experts de la Confédération

**Groupe de perspectives économiques, Genève



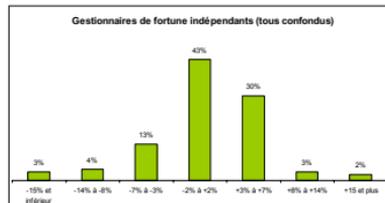
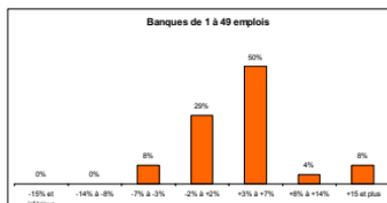
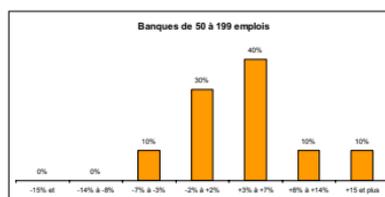
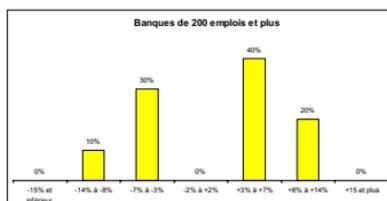
REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

www.ge.ch/finances

Page 15

Enquête de la Fondation Genève Place financière: prévisions contrastées

Evolution probable du bénéfice net en 2009 par rapport à 2008



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

www.ge.ch/finances

Page 16

Fondation Genève Place Financière: quelques constats rassurants

- Genève et la Suisse ne sont pas menacés d'une crise immobilière
- Les entreprises ont toujours accès au financement pour leurs besoins courants et leurs investissements
- Les particuliers ont toujours la possibilité d'obtenir des crédits hypothécaires



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1800

www.ge.ch/finances

Page 17

5. Mise à jour des prévisions fiscales 2009



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1800

www.ge.ch/finances

Page 18

Variations entre les estimations de juin et octobre 2008 pour l'année 2009

- Impôt sur les personnes physiques barème ordinaire: - 26 millions
- Impôt à la source: - 78 millions
- Impôt sur les personnes morales: - 164 millions
- Autres impôts: + 179 millions
- Impôt fédéral direct: - 26 millions

► Au total, les recettes fiscales baissent de **115 millions**

► Le résultat net passe de **68 à - 47 millions**



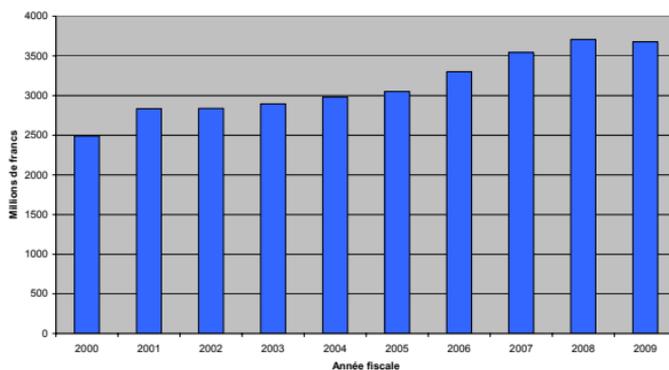
REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

www.ge.ch/finances

Page 19

Evolution de l'impôt – personnes physiques

Evolution de l'impôt courant des personnes physiques, par année fiscale



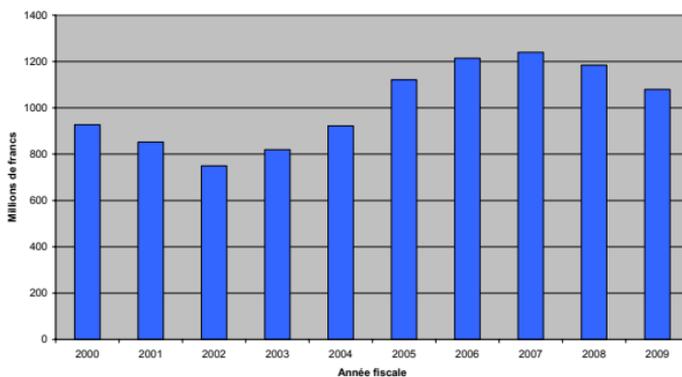
REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

www.ge.ch/finances

Page 20

Evolution de l'impôt – personnes morales

Evolution de l'impôt courant des personnes morales, par année fiscale



6. Prise de position du Conseil d'Etat

- Depuis 2006, le canton a enregistré près de **1,5 milliard de francs** d'excédents. Le niveau d'endettement a pu être diminué et une **réserve conjoncturelle de plus de 700 millions** a été constituée
- Durant cette période de très haute conjoncture, le Conseil d'Etat a agi de manière anticyclique et **strictement respecté ses objectifs en matière de maîtrise des charges**
- S'agissant de l'exercice 2009, on rappellera que hors effets liés aux nouvelles **normes comptables IPSAS**, le résultat serait encore nettement positif (impact négatif de plus de 180 millions sur le résultat de l'exercice 2008)



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

www.ge.ch/finances

Page 23

- A l'instar de la plupart des collectivités publiques suisses - dont la Confédération - le Conseil d'Etat **maintient son projet de budget**, tout en corrigeant le résultat en fonction des dernières informations disponibles
- Le Conseil d'Etat confirme les objectifs qu'il s'est fixés en matière de **croissance contenue des dépenses**. Il confirme également sa volonté de **poursuivre l'amélioration de l'efficience** de l'Etat
- Le Conseil d'Etat maintient sa **politique d'investissements ambitieuse** et souhaite la renforcer en **anticipant** certains projets prioritaires (CMU, Curabilis, Hôpital des enfants, Maison de la Paix)
- Il confirme sa volonté de poursuivre la modernisation de l'Etat, et d'introduire notamment le **nouveau système salarial** approuvé par les partenaires sociaux
- Il déposera, comme il s'y est engagé, son projet de loi visant à **réduire la charge fiscale qui pèse sur les familles et sur la classe moyenne**. Ces mesures, favorables à une relance de la consommation, exerceront leurs effets à partir de l'année fiscale 2010



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

www.ge.ch/finances

Page 24

Questions



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1800-1813

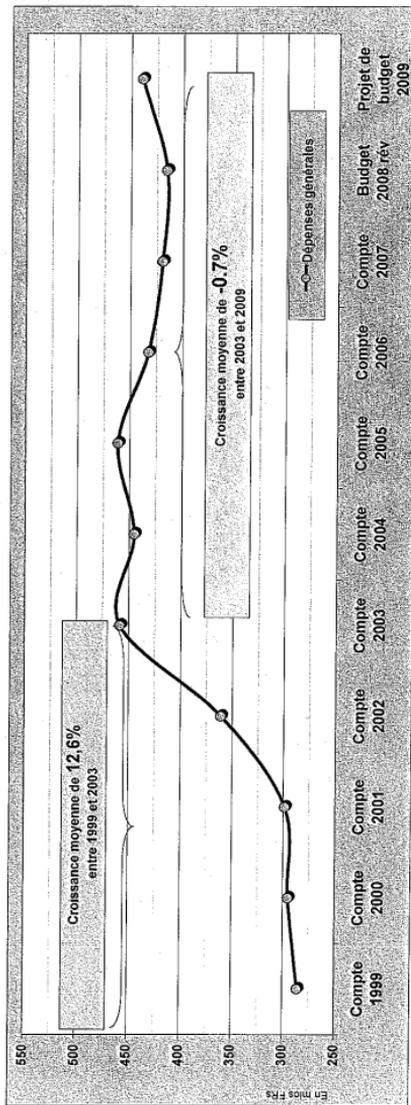
www.ge.ch/finances

Page 25

Evolution des dépenses générales

VARIATION DES DEPENSES GENERALES ENTRE 1999 ET 2009

(En millions FRs)	Compte 1999	Compte 2000	Compte 2001	Compte 2002	Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Budget 2008 rév	Projet de budget 2009
Dépenses générales	286	295	299	361	458	445	461	433	419	416	439



Récapitulation des effets de l'indexation sur le projet de budget 2009

(montants indiqués en francs)

Projet Budget 2009	30		36	33	3
	Petit Etat				
	Salaires *	Pensions	Subventions Masse sal. concernée selon tx subv	Provisions Rentes + Hsup + Soldes Vac.	Total Etat
	Total 30				
Indexation a	49'016'924	1'709'618	29'980'459	2'430'252	83'137'253
Coût par tranche de	-1'960'677	-68'385	-1'199'218	-97'210	-3'325'490
	2.50%				
	0.10%				

Hypothèses

Indexation a	39'213'539	1'367'694	23'984'367	1'944'202	66'509'802
Ecart avec indexation a 2.5%	-9'803'385	-341'924	-10'145'308	-486'050	-16'627'451

Indexation a	33'331'508	1'162'540	20'388'712	1'652'572	56'533'332
Ecart avec indexation a 2.5%	-15'685'416	-647'078	-9'593'747	-777'681	-26'603'921

Indexation a	29'410'154	1'025'771	17'988'276	1'458'151	49'882'352
Ecart avec indexation a 2.5%	-19'606'770	-683'847	-11'992'184	-972'101	-33'254'901

* Les montants indiqués sont une estimation réalisée hors application budget. Le recalcul exact dans l'application OFA peut generer, via les mecanismes de prise en compte des charges sociales et les arrondis par clé comptable, un léger écart en francs sur le résultat final.

Mandats de prestations CGN 2009 - base 2009_D1/D2
Clé en milliers de Fr. avec participation partielle de la France

Ligne / centre de profit	Total	Canton de Vaud	Canton de Genève	Canton du Valais	Confédération Suisse	France	France (effectif)
1. Genève - Nyon / Genève - Yvoire	777,3	226,5	487,4	0,0%	-	-	35,8
2. Nyon - Yvoire	63,2	27,3	-	0,0%	-	-	21,0
3. Nyon - Châms / Châms - Yvoire	661,6	264,7	-	0,0%	-	-	231,7
4. Lausanne - Yvoire (Côte suisse, sans passer par Evian)	1'242,0	1'083,0	0,0%	0,0%	-	-	92,8
5. Evian - Yvoire (Côte française par Amplion et Thonon)	18,4	-	-	0,0%	-	-	10,7
6. Lausanne - Evian (France)	695,9	-	-	0,0%	-	-	406,1
7. Lausanne - Evian (Suisse)	695,9	348,0	-	0,0%	-	-	-
8. Lausanne - Vevay / St-Gingolph (Via Vevay, Montreux)	1'179,9	1'103,2	0,0%	6,5%	76,7	0,0%	-
9. Belles rives genevoises	856,4	-	100,0%	856,4	0,0%	-	-
10. Belles rives lausannoises	-	-	0,0%	-	-	-	-
11. Lausanne - Thonon	1'264,0	632,0	0,0%	0,0%	-	-	-
12. Tour du Haut-Lac supérieur	786,1	596,2	0,0%	23,9%	187,9	0,0%	368,9
13. Thonon - Nyon - Genève	-	-	-	0,0%	-	-	-
14. Châtains et spéciales	597,5	434,4	22,8%	138,2	4,5%	26,8	-
Total en KFr.	8838,4	4'719,4	1'480,1	291,4	348,0	1'999,6	1'167,0
Différence sur participation française	-	605,3	22,8%	189,8	4,5%	37,5	0,0%
Total réel en KFr.	8838,4	5'324,7	1'669,9	328,9	348,0	1'167,0	1'167,0
2007	7'516,0	4'361,0	1'416,0	298,0	424,0	1'017,0	
Offre 08	7'844,5	4'569,6	1'490,9	365,6	251,5	1'167,0	
Offre 08 (révisé, + 1 mio)	8'844,5	5'286,6	1'718,9	410,6	251,5	1'167,0	
écart vs offre 08 (non révisée)	868,9	765,07	179,01	-36,74	86,46		



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 19 septembre 2008

Grand Conseil**Commission des finances****Conseil d'Etat**

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2

Case postale 3964

1211 Genève 3

Examen du projet de budget 2009 - questions transversales

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Faisant suite à sa séance du 17 septembre 2008, la Commission des finances vous adresse les questions transversales qu'elle a retenues pour l'examen du projet de budget 2009 et ce, conformément à la règle énoncée dans votre correspondance du 18 octobre 2006 adressée à Monsieur Halpérin, ancien Président du Grand Conseil.

1) Respect des objectifs

Lors de son entrée en fonction, le Conseil d'Etat actuel s'était fixé un certain nombre d'objectifs. L'année 2009 équivalant à la fin de la législature, la Commission des finances souhaite savoir dans quelle mesure le Conseil d'Etat a rempli les objectifs et atteint les cibles qu'il avait définis. Entre autres, elle désire connaître le niveau d'accomplissement et l'efficacité des plans de mesures P1 et P2 (et en particulier de la mesure 40 du P2).

2) Personnel

En matière de personnel, la Commission a plusieurs préoccupations. Elle souhaite ainsi savoir:

- quelles sont les règles et pratiques de création, dissolution et/ou paiement des heures supplémentaires ;
- où en est chaque département quant à l'objectif de 5% de réduction des postes ainsi que, plus généralement, quant à l'évolution des charges de personnel. De plus, la Commission désire savoir quel est l'impact de ladite réduction sur les prestations offertes, tant du point de vue qualitatif que quantitatif ;
- quelle est la situation en ce qui concerne les emplois temporaires cantonaux, leur remplacement, ainsi que leur coût ;
- quel est le nombre de places d'apprentissage offertes dans les départements. Cette dernière question avait déjà été formulée lors de l'examen du budget 2007 et la Commission juge utile d'observer son évolution ;
- quel est le niveau de formation des nouveaux engagés et si une expérience préalable est exigée.

- 2 -

3) Investissements

La Commission se rend compte qu'il existe fréquemment un décalage entre les crédits d'investissement votés et les projets réalisés. Ceci n'est pas sans poser quelques problèmes institutionnels (comme le fait que des investissements peuvent être votés par le Parlement et « supprimés » par le Conseil d'Etat).

La Commission souhaite ainsi savoir sur quelle base le Conseil d'Etat et les départements fondent leur logique d'établissement des priorités d'investissement.

En outre, la Commission désire se voir indiquer, pour chaque projet, les pourcentages et montants des crédits d'investissement déjà dépensés; ceci inclut également d'obtenir des informations relatives aux projets d'investissement pour lesquels les crédits n'ont pas ou pas entièrement été utilisés.

4) Economies d'énergie

La Commission souhaite connaître la consommation énergétique des bâtiments de l'Etat. Sinon leur bilan carbone, elle tient au moins à connaître le coût de leurs flux énergétiques.

5) Contrôle de l'administration

Diverses entités, internes (telles que l'ICF) et externes (Cour des comptes, mandataires d'audits spécifiques, CEPP,...), ont pour tâche de contrôler la bonne marche de l'Etat.

La Commission tient à connaître le coût de ces contrôles ainsi que leur efficacité.

De même, elle souhaite savoir quels coûts directs et indirects sont induits dans les départements par la coopération avec les entités de contrôle (fourniture de documents, réponses aux questions,...).

Enfin, la Commission souhaite connaître l'état d'avancement du contrôle interne dans chaque département ainsi que les raisons des retards éventuels.

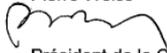
6) Protocole de transmission des réponses et délai de reddition

La Commission souhaite obtenir les réponses aux questions transversales sous une forme consolidée par un envoi unique d'ici au **vendredi 26 septembre**. Il est toutefois évident que, dans le cas des quelques auditions en sous-commission qui auront lieu avant cette date, les entités visitées devront déjà être en mesure de répondre à ces questions transversales.

Par ailleurs, la Commission remercie d'ores et déjà votre Conseil de bien vouloir veiller à ce que les présentes questions soient transmises à l'ensemble des entités auditionnées par la commission et relevant des départements (HUG, Hospice général, Université, IHEID, HES). En ce qui concerne le Pouvoir judiciaire, la Cour des comptes et le Secrétariat général du Grand Conseil, des courriers spécifiques seront adressés par la Commission. Les réponses y relatives n'auront dès lors pas à figurer dans la réponse consolidée de votre Conseil.

En vous remerciant par avance de la suite que vous donnerez à cette demande, je vous prie de croire, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'expression de ma parfaite considération.

Pierre Weiss



Président de la Commission des finances

CC : - membres de la commission des finances



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

14747-2008

Genève, le 15 octobre 2008

Le Conseil d'Etat

14747-2008

Monsieur Pierre WEISS
Président de la commission des
finances
Grand Conseil
Case postale 3970
1211 Genève 3

Concerne : examen du projet de budget 2009 - Questions transversales

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'étude du projet de budget 2009, la commission des finances a adressé au Conseil d'Etat en date du 19 septembre 2008 un courrier relatif aux questions transversales. Les différents départements ont été consultés et ont fourni tous les éléments utiles afin de vous transmettre les réponses attendues en fonction des thématiques figurant dans votre demande.

Question 1: Respect des objectifs

Votre commission demande au Conseil d'Etat de se prononcer sur l'atteinte des objectifs et des cibles définis en début de législature. Notre réponse comporte d'abord une partie générale sur la situation des finances publiques. Celle-ci est suivie d'un bilan succinct des actions et réformes entreprises depuis 2006 en vue d'atteindre les grands objectifs fixés au début de la législature, puis d'un point de situation relatif aux plans de mesures.

A) Retour à l'équilibre du compte de fonctionnement

La démarche retenue dans cette première partie consiste à rappeler exactement les engagements pris par le Conseil d'Etat, en particulier dans l'introduction au premier plan de mesures, et d'indiquer quel est en l'état le degré d'atteinte des objectifs fixés.

- **Rétablir l'équilibre budgétaire**

Concernant la situation des finances publiques, l'objectif poursuivi par le Conseil d'Etat était formulés de manière précise et concise :

« Le Conseil d'Etat s'est engagé à rétablir l'équilibre budgétaire à l'issue de la législature 2006-2009, avant de diminuer la dette cantonale. Cet objectif, rappelons-le, ne doit être atteint ni au moyen de hausse d'impôts, ni au détriment des prestations publiques, tant que le Conseil d'Etat n'aura pas collectivement démontré sa capacité d'accélérer et de faire aboutir la réorganisation de l'Etat. ».
(Premier plan de mesures, 30 mars 2006, p.8).

La bonne conjoncture des années 2006 et 2007, ainsi que la maîtrise des charges, ont permis de rétablir l'équilibre dès l'année 2006. L'objectif est donc atteint. Pour mémoire les résultats enregistrés au niveau des comptes sont les suivants :

- Comptes 2006 : 205 millions
- Comptes 2007 : 786 millions

Le Conseil d'Etat n'a jamais caché que la méthode qu'il avait choisie était adaptée pour permettre le retour à l'équilibre, et non pas pour parvenir à des comptes présentant des excédents records - ceux-ci étant évidemment directement liés à l'augmentation des recettes fiscales pendant les années 2006 et 2007.

La projection intermédiaire des comptes 2008 établie le 30 juin tablait sur un excédent de revenus de l'ordre de 500 millions de francs. Les développements récents de la crise financière amèneront sans doute à un excédent moins important que projeté, mais tout de même substantiel. Des comptes bénéficiaires constituent déjà une bonne performance, si l'on tient compte de l'environnement économique et de la dégradation d'environ 280 millions de francs du résultat consécutive à deux facteurs qui n'avaient absolument pas été pris compte lors de la présentation des objectifs de législature : il s'agit des effets des normes IPSAS sur le résultat (dégradation du résultat de plus de 180 millions à ce jour) et des chiffres définitifs de la RPT (pour environ 100 millions).

L'augmentation spectaculaire des recettes fiscales aura donc permis d'absorber plus de 280 millions de déficit potentiel, qui s'ajoutent aux 433 millions de déficit de départ que le Conseil d'Etat s'était donné pour tâche d'effacer au cours de la législature. Cette redéfinition de l'effort et ses conséquences futures sont traitées à la fin de cette partie.

Ainsi, non seulement le retour à l'équilibre a pu être atteint en 2006 déjà, mais l'objectif d'autofinancement intégral des investissements, prévu initialement pour la prochaine législature, a également été atteint dès 2006. En outre, la diminution de la dette cantonale s'est amorcée en 2007.

- **Le niveau de la dette devra demeurer inférieur à 13 milliards de francs**

Le Premier plan de mesures indiquait à ce propos (p. 12) :

« S'agissant de l'endettement, le Conseil d'Etat se fixe pour ferme objectif de le stabiliser, avant de pouvoir entrer dans une phase de désendettement. Durant la législature, le niveau de la dette devra demeurer inférieur à 13 milliards de francs au 31 décembre de chaque exercice. Cet objectif sera atteint par un programme échelonné de transferts d'actifs à des entités contrôlées par l'Etat. »

Cet objectif a été atteint et largement dépassé. L'évolution a été la suivante (en milliards de francs):

31.12.2005 :	12,7
31.12.2006 :	13,2
31.12.2007 :	12,3
30.09.2008 :	11,4 (dernier chiffre connu)

A ce jour, la diminution de la dette est de l'ordre de 1,3 milliard, résultat totalement inespéré au début de la législature. Les moyens originellement mis en œuvre pour freiner la croissance de la dette - transferts d'actifs, extension de la gestion globale des liquidités aux grandes entités subventionnées et mensualisation du paiement de l'IFD - auront finalement permis de réduire significativement le montant de cette dette.

- **Augmentation des charges plafonnées à 1% tant qu'il n'aura pas été constaté un retour à l'équilibre au niveau de compte de fonctionnement de l'Etat**

La méthode choisie par le Conseil d'Etat en mars 2006 était fondée sur l'analyse de l'évolution des recettes pendant la période 1991-2005.

« Durant la période sous revue, sur la base des dernières données actualisées, le taux d'accroissement moyen des recettes s'est monté à 3%. » (p. 8).

Cette croissance moyenne avait été réalisée en dépit de la crise conjoncturelle et structurelle des années 1991-1996, la baisse d'impôt sur les revenus personnes physiques de 12% et l'abolition des droits de succession en ligne directe, de sorte que le maintien d'une telle croissance sur la période des quatre années à venir relevait d'une approche conservatrice.

« Sur cette base, les simulations qui ont été établies montrent qu'en limitant à 1% la croissance globale des charges de l'Etat (hors imputations internes et subventions redistribuées) il sera possible d'atteindre l'équilibre en 2009, sauf événement majeur affectant notre économie ou transfert massif de charges de la Confédération hors du cadre de la nouvelle répartition des tâches (RPT). »

Cet objectif de 1% ayant été fixé, le Conseil d'Etat constatait qu'un tel plafonnement était incompatible avec le versement des mécanismes salariaux, les besoins nouveaux créés par la croissance démographique, le vieillissement ou la paupérisation d'une partie de la société genevoise. Il allait donc être nécessaire de réallouer des ressources pour permettre à l'Etat de ne pas péjorer la qualité des prestations, tout en respectant le plafond maximum de 1%. A cette fin, il convenait donc de réaliser des gains d'efficacité de 5 %, **c'est-à-dire de financer une partie des dépenses nouvelles, considérées comme indispensables, par des économies, de sorte à respecter le plafond de 1% tout en répondant à des besoins nouveaux et avérés.**

« Le Conseil d'Etat est conscient qu'une telle limitation de la progression des charges ne lui permettrait pas d'assumer le financement de besoins futurs liés à l'évolution de la société et, en particulier de la démographie (dépenses liées aux personnes âgées notamment), ni de prendre en charge le versement des mécanismes salariaux.

Dès lors, le Conseil d'Etat se fixe pour objectif d'atteindre, au travers des mesures d'assainissement et par des gains d'efficacité, une diminution globale de 5% des charges sur la base des comptes 2005 de l'Etat.

Cet objectif doit permettre la création d'une marge de manœuvre permettant de faire face à certaines obligations et de nouvelles priorités. C'est le processus que le gouvernement neuchâtelois a désigné par la formule « renoncer pour innover ». (Premier plan de mesures, p. 10)

Le deuxième paragraphe ci-dessus ne peut être considéré isolément; il est intrinsèquement lié au paragraphe qui suit, et qui énonce le principe de la marge de manœuvre. Ainsi, les économies de 5% constituent bien le moyen de parvenir à respecter le plafond de 1% fixé pour la croissance des charges.

- **Création de la marge de manœuvre pour respecter le plafonnement des charges**

Tout au long de législature, des marges de manœuvre ont été créées pour faire face à des obligations nouvelles. Des réductions ont été opérées sur toutes les natures comptables, selon une pondération d'ailleurs très différente d'une année à l'autre.

Sur les charges de personnel (30), elles se sont traduites par la suppression de 273 postes du personnel administratif et technique, l'augmentation de la réduction technique linéaire, l'indexation partielle en 2006, ou les annuités décalées de six mois.

Les dépenses générales (31) ont été plafonnées à leur niveau de 2003, ce qui a été rendu possible par l'effet cumulé de l'ensemble des mesures d'efficience, par les rabais obtenus par la centrale commune d'achats, par les reports budgétaires, ainsi que par les efforts accomplis au sein de l'administration, associés à un changement d'attitude.

Les intérêts de la dette (32), malgré la hausse prononcée des taux depuis 2006, ont pu être réduits grâce aux transferts d'actifs, à la gestion globale des liquidités pour le Grand Etat, à une très nette amélioration de la gestion du contentieux et la mensualisation de l'IFD.

Les amortissements (330 et 331) ont été diminués grâce aux transferts d'actifs. Les parts et contributions sans affectation (34) ont été réduites grâce à l'accord sur les communes. Les dédommagements à des tiers (essentiellement les mesures cantonales contre le chômage) sont plafonnés grâce à la nouvelle loi sur le chômage. Pour ce qui est des subventions, la croissance des charges a pu être contenue par des efforts conséquents demandés aux entités subventionnées, notamment aux principales d'entre elles.

Toutes ces mesures d'économies ont permis de répondre à la croissance des allocations à des tiers, sur lequel le Conseil d'Etat n'a pratiquement aucun pouvoir de décision. Elles ont permis d'indexer les salaires et de verser les mécanismes salariaux, de créer des postes lorsque l'on ouvrait une nouvelle structure de détention, pour améliorer le fonctionnement de la justice ou pour accroître les effectifs des forces de police. Elles ont encore permis de répondre à l'augmentation du nombre d'élèves au post-obligatoire, de poursuivre le développement des HES ou de supporter la hausse considérable des taux d'intérêts à court terme.

C'est donc dire que la vaste opération de réallocation des ressources projetée par le Conseil d'Etat a bel et bien eu lieu. Elle va bien au-delà des seuls plans de mesures et est devenue le quotidien des administrations, qui doivent faire face à des tâches nouvelles sans moyens supplémentaires, et donc optimiser en permanence les processus et l'allocation des ressources.

Le respect du taux de croissance de 1% pour les années 2006 et 2007, puis de 2% pour les années 2008 et 2009 (l'autofinancement des investissements étant réalisé, voir ci-dessous) est donc un élément fondamental d'appréciation. Pour calculer ces taux de croissance, le Conseil d'Etat a fixé des critères sévères, puisqu'il a exclu du calcul toutes les opérations extraordinaires (qui avaient gonflé artificiellement l'exercice 2005) et les opérations de la Fondation de valorisation, qui étaient évidemment destinées à diminuer avec le temps.

Au niveau des budgets présentés par le Conseil d'Etat, le 1% a été respecté en 2006 et 2007:

C2005/B2006 : - 0,78%
B2006/B2007 : + 0,94%

Le résultat au niveau des comptes a été nettement moins satisfaisant pour les deux années considérées, mais en nette amélioration:

C2005/C2006: +3,71%
C2006/C2007: +0,91%

Il convient toutefois de préciser que cette hausse concernait principalement les provisions (sous-évaluées dans le budget) et les irrécouvrables de l'AFC, conséquence de pratiques comptabilisation discutables de redressements fiscaux antérieurs à 2003 et du rattrapage conséquent du retard accumulé dans la gestion du contentieux.

Ce résultat a toutefois été suffisant pour que le canton de Genève obtienne, pour ces deux exercices (2006 et 2007) la note maximale de 6 s'agissant de la maîtrise des charges, dans l'enquête inter-cantonale annuelle réalisée par l'IDHEAP. On relèvera que, pour l'année 2005, cette note était de 2,98.

L'indice présenté par M. Brunazzi à la commission des finances, qui suit la progression des charges hors provisions, éléments exceptionnels et autres éléments faussant les comparaisons annuelles, indique des taux de croissance de, respectivement, 0,38% et 0,53% pour les années 2006 et 2007.

Enfin, et surtout, le fait de toujours conserver la comparaison de budget à budget a permis de rapprocher graduellement les comptes des budgets, au fur à mesure que les éléments sous-budgétés l'année précédente était corrigés dans le budget suivant. De sorte que, pour l'exercice 2008, c'est un scénario inverse à celui des premiers exercices qui se dessine, avec un léger dépassement au niveau du budget et une réduction au niveau des comptes. Cette tendance est encore renforcée par les différentes mesures organisationnelles et informatiques prises pour que les différents centres de responsabilités ne puissent engager des dépenses supplémentaires sans autorisation de la Commission des finances.

• **Augmentation des charges plafonnées à 2% lorsque l'autofinancement des investissements est garanti**

Dans son premier plan de mesures, le Conseil d'Etat avait fixé les règles de la sortie du plafond des 1%, afin d'éviter que les années d'effort soit anéanties par une croissance excessive des charges aussitôt l'objectif atteint, comme cela avait été le cas entre 1999 et 2003. Il est bon de les rappeler ici :

- « Le Conseil d'Etat a défini les principes suivants en matière d'augmentation des charges :
- elles sont plafonnées à 1% tant qu'il n'a pas été constaté un retour à l'équilibre au niveau du compte de fonctionnement de l'Etat ;
 - elles sont plafonnées à 1,5% lorsque ce retour à l'équilibre est constaté ;
 - elles sont plafonnées à 2% lors que l'autofinancement des investissements est garanti. »

Compte tenu des larges marges d'erreur que le mode comptabilisation retenu à Genève occasionne au niveau de prévisions fiscales, le Conseil d'Etat a pris le parti d'appliquer ces principes, non pas en fonction du budget, mais du résultat des comptes (« un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ! »).

C'est ainsi que, par précaution, le Conseil d'Etat a maintenu la croissance maximale à 1% pour le budget 2008, bien que les résultats 2006 eussent autorisé un taux de croissance de 2%. Ce n'est qu'à réception des comptes 2007 que le Conseil d'Etat a annoncé qu'il solliciterait la Commission des finances pour des dépassements de crédits (soit principalement la part de l'indexation conditionnée aux résultats et le nouveau système de

rémunération), dans le cadre d'une croissance de 2% correspondant exactement au cadre fixé en 2008.

Certaines réactions indiquent malheureusement que l'excès de prudence du Conseil d'Etat lors de l'élaboration du budget 2008 l'expose à des critiques, alors même que notre Conseil se conforme strictement aux différents plafonds fixés en mars 2006.

Pour l'année 2008 et l'année 2009, les résultats (hors Fondation de valorisation) sont, comme on l'a indiqué, un peu moins satisfaisants sur le plan des budgets. La comparaison s'effectue entre les effets IPSAS et de la RPT, qui empêchent toute analyse comparative en terme de croissance de charges, parce qu'ils gonflent aussi bien les charges que les revenus.

B2007/B2008 : + 1,19%
B2008 révisé/B2009 : + 1,99%

Le Conseil d'Etat ne peut évidemment être entièrement satisfait de ce léger dépassement, tant pour le budget que pour le budget révisé. Il relève toutefois que la croissance moyenne observée entre les comptes 2005 et le projet de budget 2009 est inférieure à 1,5%, ce qui est une bonne performance et demeure conforme à l'objectif initial, selon les règles adoptées par le Conseil d'Etat en début de législature.

Si l'on en croit la projection à fin juin, la situation est plus réjouissante encore pour les comptes, toujours hors IPSAS et RPT (et hors Fondation de valorisation):

C2007/P2008 : -0,24%

Si ce résultat devait se vérifier, il signifierait une croissance moyenne 2006-2008 en ligne avec les objectifs fixés par le Conseil d'Etat. On doit malheureusement préciser que les opérations sur les provisions, qui constituent encore le plus grand facteur d'écart entre le budget et les comptes, s'opèrent généralement en fin d'année, ce qui conduira à observer la plus grande prudence dans le maniement de ce chiffre provisoire. Ce constat rappelle également qu'il est généralement plus aisé d'établir un bilan lors de la présentation des comptes que lors de l'élaboration d'un budget.

Le Conseil d'Etat admet en revanche volontiers que dans le contexte économique actuel, qui s'est encore passablement dégradé, quelques éléments purement factuels pourraient conduire à se demander si les plafonds prévus par le Conseil d'Etat sont suffisants pour conserver l'équilibre en 2010 et les années suivantes.

Comme cela a été indiqué plus haut, le Conseil d'Etat s'était initialement fixé comme objectif d'effacer un déficit de 400 millions de francs. Or, les effets des normes IPSAS et de la RPT exigent d'atteindre un total d'environ 680 millions de francs, ce qui nécessite une croissance moyenne des charges de 1% pendant cinq ans. La croissance phénoménale des revenus pendant les exercices 2006 et 2007 a clairement occulté ce phénomène. Or, si l'hypothèse d'une croissance de 3% des revenus à moyen terme (de 2005 à 2014) se vérifie, cela signifie que les recettes de l'Etat de Genève ne devraient pas significativement dépasser les niveaux record obtenus en 2007 avant l'exercice 2012.

Au vu de la contagion rapide de la crise financière sur l'économie réelle dans la zone euro, qui vient s'ajouter à la récession qui sévit déjà aux États-Unis, et aux impacts des baisses d'impôts prévues par le Conseil d'Etat, ce scénario n'a rien d'absurde et peut même considéré comme relativement optimiste.

- 7 -

Un calcul rapide indique que compte tenu des 280 millions susmentionnés, des cinquante millions que la Fondation de Valorisation ne rapportera plus à partir de 2010 et d'une croissance de 2% des charges en 2009, la marge disponible deviendra étroite. Pour rester structurellement à l'équilibre, la croissance annuelle des charges ne devrait alors pas excéder 1,5% entre 2010 et 2011, en acceptant un déficit probable pour l'exercice 2010.

La question peut encore être posée autrement. Sur la base de situation économique qui prévalait avant les événements de ces dernières semaines, le Conseil d'Etat a pris trois options qui présentent des avantages certains pour Genève, mais comportent aussi des risques :

- le maintien d'un haut niveau d'investissements au cours des quatre prochaines années (on ne peut pas interrompre les chantiers une fois que les travaux ont débuté);
- une baisse d'impôt échelonnée sur les exercices 2010-2011, ascendant à environ 280 millions;
- une croissance des charges de 2%, conformément à la stratégie fixée en 2006.

Cette prise de risque doit-elle être réduite pour tenir compte des événements de ces derniers jours?

La question est aujourd'hui clairement ouverte et devra être traitée par le Conseil d'Etat et la Commission des finances, sur la base de l'évolution de la situation internationale, de la connaissance des estimations fiscales réactualisées et d'un niveau d'inflation qui devrait être inférieur à la prévision du projet de budget.

B) Actions et réformes par domaines

Le 5 décembre 2007, le Conseil d'Etat présentait son bilan de mi-législature. Il rendait ainsi compte de manière lisible de son action sur deux ans, au regard des objectifs fixés en début de législature dans le discours de Saint-Pierre, qui ont été confirmés et précisés dans le cadre de la présentation du premier plan de mesures, puis dans les exposés des motifs des projets de budget des années 2007, 2008 et 2009.

En réponse aux attentes de votre commission, nous établissons ci-dessous un point de situation actualisé des principales actions entreprises, structuré selon les grandes thématiques utilisées dans le bilan de mi-législature.

➤ RESTAURER LA CONFIANCE

Réforme de la politique des ressources humaines

- Signature de deux accords avec les représentants du personnel de l'Etat, préalables à la concrétisation d'importantes modifications de la loi sur le personnel de l'administration qui sont désormais toutes entrées en vigueur, concernent l'allègement de la procédure de fin des rapports de service pour motif fondé, la délégation de compétences en matière de nomination et de réiliation, ainsi que la meilleure protection de la personnalité des collaborateurs et collaboratrices.
- Modification de dispositions réglementaires en mars 2007, pour permettre l'engagement du personnel dans la classe de fonction définitive et la réduction à deux ans de la période probatoire.

- Dépôt d'un projet de loi posant les principes du nouveau système de rémunération, qui remplace en particulier la désuète et peu motivante prime de fidélité par un véritable 13^e salaire versé à tous les employés dès l'engagement.
- Refonte du répertoire des emplois de référence au sein de l'Etat, préalable à la réalisation d'un nouveau système d'évaluation des fonctions, qui doit notamment permettre de mieux définir la position et le rôle essentiel des "managers" au sein de l'Etat.
- Elaboration de propositions en vue des négociations avec les représentants du personnel sur le nouveau système de retraite anticipée conforme au droit fédéral, qui remplacera l'actuel PLEND et entrera en vigueur début 2011.
- Lancement du processus de fusion des caisses de prévoyance publiques (CIA, CEH, CP), en vue de préserver durablement leur avenir dans la perspective de l'évolution démographique à long terme et des changements légaux annoncés. La structure juridique et le plan de prestations ont déjà fait l'objet de rapports des groupes de travail au comité de pilotage.

Satisfaction des besoins et attentes de la population

- Introduction dès 2007 par l'Administration fiscale de la possibilité de verser l'impôt fédéral direct par acomptes. Cette prestation a rencontré un très important succès auprès des contribuables. Elle a par ailleurs des impacts positifs sur la gestion de la trésorerie de l'Etat.
- Développement des prestations "on line" de l'Administration fiscale dans le cadre du projet d'administration en ligne, qui doit notamment permettre aux usagers d'obtenir via l'internet des modifications d'acomptes, des délais pour le retour de la déclaration ou pour le paiement. A terme, il est prévu de permettre la consultation du compte fiscale par l'internet, de même que le paiement des impôts "on line".
- Elaboration du projet de loi sur la perception, voté en juin 2008 par le Grand Conseil, qui permet de rémunérer les paiements rapides ou excédentaires effectués par les contribuables.
- Mise en place des directions d'établissement au primaire, de conseils et de projets d'établissement, pour assurer l'équité de l'offre de formation, son pilotage, sa régulation par le renforcement du partenariat avec les familles et le développement de la qualité (dans la perspective de l'harmonisation de la scolarité obligatoire); mise en place et élargissement du réseau d'enseignement prioritaire (REP) pour rétablir l'égalité des chances.
- Vote du projet de loi concernant le réseau de soins qui favorise le maintien à domicile, encourage la participation des familles, ainsi que des proches, et leur apporte le soutien nécessaire afin de préserver l'autonomie des personnes dont l'état de santé et/ou de dépendance exige de l'aide et/ou des soins.
- Adoption et mise en œuvre du plan cantonal de promotion de la santé et prévention, mettant l'accent sur la promotion d'une alimentation saine et d'une activité physique régulière, la mise en œuvre du concept de l'Alliance contre la dépression, et la prévention de la consommation précoce d'alcool chez les jeunes.
- Regroupement sous l'Office cantonal de la population et dans un même lieu, du Service des étrangers et confédérés, du Service des passeports et de la nationalité, de la Direction cantonale de l'état civil et du Service cantonal des naturalisations, dans un but de cohérence et d'efficacité accrues.
- Poursuite des simplifications de procédures administratives au sein de l'administration cantonale. Dix-neuf procédures internes ont été simplifiées à ce jour et sont présentées sur le site internet de l'Etat.
- Application stricte de la LDTR, traduite concrètement par l'évacuation des immeubles occupés au boulevard des Philosophes (Rhino) afin de permettre le début des travaux.

Consolidation de la politique de sécurité et en faveur des droits humains

- Ouverture en 2008 de l'établissement de détention de la Brenaz et poursuite des réalisations en application de la planification pénitentiaire, avec la construction d'un établissement d'exécution des mesures en milieu fermé dit "Curabilis", permettant un regroupement des structures offrant aux détenus une prise en charge thérapeutique.
- Regroupement au sein d'un nouvel Office des droits humains du Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE), du Bureau de l'intégration des étrangers (BIE), du Bureau du Délégué aux relations de la Genève internationale et du service de Solidarité internationale, afin de mieux décliner ensemble les missions et prestations en matière de droits et de sécurité des personnes.

➤ RETROUVER LA LIBERTE POUR INNOVER

Développement coordonné de la construction et des transports

- Dépôt en 2009 du projet de loi de déclassement du périmètre Praille-Acacias-Vernets (PAV), accompagné d'un rapport sur l'avancement des études thématiques et des études d'aménagement sectorielles.
- Entrée en vigueur, en juillet 2007, de la nouvelle loi sur les logements d'utilité publique (LLUP). Depuis lors, plusieurs projets de logements, selon les dispositions de la LLUP, ont été réalisés (Tambourine, ex-Maison Blardone). D'autres immeubles ont été rachetés et sont entrés dans le parc des LUP (1500 logements à ce jour). Au 1^{er} janvier 2009, pour la première fois depuis vingt ans, la proportion de logements sociaux augmente à Genève.
- Adoption prévue en 2009 de plusieurs plans localisés de quartiers (Frontenex-Grabelle, Vergers, La Chapelle-Les Sciens), pour un potentiel de 2'500 logements.
- Avancement des études d'aménagement des extensions urbaines de la Plaine de l'Aire et de Bernex-Est (potentiel de plus de 4'000 logements).
- Adoption prévue en 2009 d'un premier plan localisé de quartier, sous forme de projet-test, relatif aux Communaux d'Ambilly (projet de 1'200 logements).
- Ouverture prévue début 2009 du chantier CEVA, avec la préparation des zones de chantiers sur l'ensemble du tracé.
- Démarrage en 2009 de la réalisation du tramway Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) et poursuite de la ligne Cornavin-Meyrin-Cern (TCMC). Lancement de l'étude du tramway Genève-Grand-Saconnex, et fin de l'étude sur le prolongement du TCOB à travers Bernex.

Promotion de l'emploi et de la réinsertion

- Révision en profondeur de la loi cantonale en matière de chômage visant à accélérer la réinsertion des demandeurs d'emploi et à lutter contre l'exclusion sociale, notamment par la création de nouveaux emplois de solidarité (loi adoptée en juin 2007, en décembre 2007 par le peuple et entrée en vigueur le 1^{er} février 2008).
- Création de sept pôles d'enseignement professionnel au secondaire post-obligatoire assortis de l'instauration des sept centres de formation professionnelle, pour améliorer la qualité et l'efficacité de la voie de formation professionnelle.
- Renforcement du dispositif lié à l'enseignement spécialisé : mise en place d'un comité de projet et nomination d'un chef de projet pour la mise en œuvre de la réorganisation de l'enseignement spécialisé.
- Renforcement du suivi individuel des jeunes en difficulté dans la transition entre les 9^e et 10^e degrés scolaires, de manière à assurer l'accès à des formations conduisant à l'obtention d'un certificat reconnu.

- Création en 2009 de l'Institut Universitaire de Formation des Enseignants, qui remplace l'IFMES au post-obligatoire.
- Création de la Haute école de musique - Conservatoire supérieur de musique, rattachée aux HES.
- Réforme du service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA), afin d'assurer la pérennité de ses activités (juin 2006, déploiement des effets de la nouvelle loi le 1er juillet 2007).
- Modernisation de l'aide sociale et introduction des mécanismes incitatifs de réinsertion dans le cadre de l'entrée en vigueur de la loi sur l'aide sociale individuelle (LASI) en juillet 2006.
- Introduction progressive du revenu déterminant unique (RDU), visant à garantir une meilleure équité et une rationalisation dans l'octroi de diverses prestations sociales (janvier 2007) et lutte contre les effets de seuil négatifs dans les domaines de l'aide sociale et des subsides d'assurance maladie (projets de loi déposés en juin et septembre 2008).
- Refonte de la loi cantonale sur l'intégration des personnes handicapées en vue de la création des établissements publics pour l'intégration (EPI) regroupant autour d'une structure commune des ateliers et des institutions publiques (loi adoptée en mai 2007, entrée en vigueur au 1er janvier 2008).

Maintien d'un cadre favorable pour l'économie et la société

- Maintien et renforcement du partenariat social (CCT, CCT étendues, contrats types de travail) en application des mesures d'accompagnement de l'accord bilatéral sur la libre-circulation des personnes.
- Mise sur pied d'une promotion économique exogène commune à toute la Suisse occidentale pour la prospection d'entreprises à l'étranger.
- Renforcement de la Genève internationale en ancrant Telecom World, qui revient à Genève en octobre 2009, après un passage à Hong Kong en 2006.
- Adoption d'un plan directeur 2007-2011 pour l'Aéroport international de Genève, prévoyant l'extension et le développement du terminal principal, en vue notamment d'améliorer l'accueil des passagers (début des travaux septembre 2007), et représentant des investissements autofinancés de quelque 100 millions de francs par an.
- Conformément au projet du Conseil d'Etat, élaboration de modifications législatives visant à mettre en conformité la LIPP avec la loi d'harmonisation fédérale (LHID), à alléger l'imposition des couples mariés et des familles, à apporter une première correction à l'imposition sur la fortune et à réduire la forte différence entre l'impôt perçu auprès des rentiers et des actifs.
- Mise en œuvre au niveau cantonal des dispositions votées le 24 février par le peuple suisse (avec l'appui du peuple genevois), réduisant l'imposition du dividende pour les investisseurs détenant au moins 10% des actions d'une entreprise. L'un des PL a été adopté par la commission fiscale et est porté devant le Grand Conseil en octobre. L'autre PL a été adopté dernièrement par la commission fiscale.
- Création du service du commerce, via la fusion du service des autorisations et patentes (SAP) et de l'office cantonal de l'inspection du commerce (OCIC), qui offre un guichet unique pour l'ensemble des démarches administratives et demandes d'autorisations concernant les commerçants, et permet de simplifier les procédures administratives des professions et activités soumises à autorisations, liées au domaine du commerce. 19 règlements ont été modifiés et 10 ont été abrogés.
- Définition d'un nouveau concept touristique cantonal, "Vision 2015", afin de profiler Genève comme une destination de choix dans l'offre touristique mondiale, tant pour ce qui concerne le tourisme de villégiature, le tourisme d'affaires que l'éco-tourisme.

- Transformation de la structure juridique de Palexpo, dont le capital s'est ouvert à des participations minoritaires du secteur privé, assurant ainsi le financement durable de sa modernisation (loi adoptée en novembre 2007, contrat de fusion signé le 3 juin 2008 avec effet rétroactif au 1er janvier 2008).
- Elaboration d'un cadre permettant de réformer la péréquation financière intercommunale en vue de rétablir un meilleur équilibre et une plus grande équité entre les communes, et accompagnement des travaux menés sur ces bases par l'Association des communes genevoises.
- Adoption du nouveau plan de mesures d'assainissement de l'air, qui prévoit notamment l'introduction d'un périmètre de restriction du trafic motorisé au centre ville. Des études juridiques, techniques et économiques seront menées dans cette perspective en 2009.

➤ GOUVERNER AUTREMENT

Clarification des responsabilités et relations avec les entités subventionnées

- Transfert des bâtiments, installations et équipements aux établissements publics autonomes qui les exploitent (transferts d'actifs vers l'AIG, les TPG et les SIG), permettant de clarifier les rôles et responsabilités et d'améliorer la responsabilité entrepreneuriale de ces entités (lois adoptées en votation le 17 juin 2007).
- Mise en œuvre du dispositif légal de gestion des indemnités et aides financières (LIAF), introduisant la planification quadriennale assortie de contrats de prestation. Contrats passés entre l'Etat et l'Hospice général, les HUG et les institutions d'aide et de soins à domicile (juin à octobre 2007).
- Elaboration d'un projet de loi visant à réformer la loi sur les établissements médico-sociaux (LEMS) pour en améliorer le système de financement et de contrôle (dépôt annoncé pour novembre 2008).
- Projet de loi sur l'Université pour renforcer l'autonomie de l'institution et améliorer son pilotage sous le contrôle des autorités politiques.
- Projet de loi modernisant les règles de gouvernance au sein du conseil d'administration de l'aéroport international de Genève.

Professionnalisation de la gestion et amélioration des outils de pilotage

- Adoption en 2007 de l'ensemble des directives d'application des normes comptables IPSAS, qui seront introduites dès la présentation des comptes 2008 de l'Etat et offriront une image plus fidèle, plus transparente et plus complète des états financiers.
- Mise en place de la gestion centralisée du flux de liquidités au niveau du "petit Etat" en 2007. L'extension aux entités du "grand Etat" s'achèvera le 1^{er} janvier 2009 par l'intégration des fondations immobilières de droit public.
- Mise en place, début 2007, d'un office payeur unique pour gérer la paie de manière unifiée.
- Développement du nouveau système d'information des ressources humaines (SIRH), avec la mise en œuvre de modules permettant de gérer la paie, le temps et les absences et, depuis juin 2008, les postes. Ces mesures contribuent de manière importante à améliorer le pilotage en matière de gestion des ressources humaines.
- Mise en place progressive, à partir de 2006, d'un système de contrôle interne structuré et généralisé au sein de l'Etat, accompagnée d'un manuel du contrôle interne, d'un ambitieux plan de formation et de la constitution du collège spécialisé du contrôle interne.
- Dépôt, en octobre 2007, d'un projet de loi visant au renforcement et à la réorganisation globale du contrôle et de la surveillance de la gestion administrative et financière de l'Etat.

C) Suivi des plans de mesures

Le premier plan de mesures (P1) produit entre 2006, 2007 (comptes) et 2008 (budget) un gain net de 125,7 millions de francs. Le chiffrage du P1 concernant le PB 2009 se traduit par des gains de fonctionnement de plus de 29 millions de francs et des dépenses d'investissement de 12,4 millions, aboutissant à un gain net de 17,2 millions.

Premier plan de mesures (P1) (chiffres en millions de CHF)

	PB 2009 (F)	PB 2009 (I)	PB 2009 (T)
CHA	0.026	0.000	0.026
DF	1.259	0.000	1.259
DIP	1.871	0.000	1.871
DI	0.622	0.000	0.622
DT	0.335	0.000	0.335
DCTI	1.099	-12.437	-11.338
DES	4.289	0.000	4.289
DSE	20.180	0.000	20.180
PJ	0.027	0.000	0.027
GC	0.024	0.000	0.024
CdC	0.000	0.000	0.000
Total en CHF	29.732	-12,437	17.295

En ce qui concerne le deuxième plan de mesures (P2), il génère un gain net de 29,7 millions de francs sur les années 2007 (compte) et 2008 (budget). Pour 2009, le gain net total résultant des mesures du P2 se monte à 6,6 millions de francs, uniquement dans le budget de fonctionnement (voir tableau ci-dessous).

Deuxième plan de mesures (P2) (chiffres en millions de CHF)

	PB 2009 (F)	PB 2009 (I)	PB 2009 (T)
CHA	0.000	0.000	0.000
DF	0.000	0.000	0.000
DIP	0.000	0.000	0.000
DI	1.486	0.000	1.486
DT	0.055	0.000	0.055
DCTI	4.990	0.000	4.990
DES	0.040	0.000	0.040
DSE	0.050	0.000	0.050
PJ	0.000	0.000	0.000
GC	0.000	0.000	0.000
CdC	0.000	0.000	0.000
Total en CHF	6.621	0.000	6.621

➤ Mesure n° 40 du deuxième plan de mesures

La mesure 40 (P2) vise à contrôler et garantir le retour sur investissement des projets informatiques. Elle permet de vérifier le respect du ROI (retour sur investissement) annoncé conformément à la mesure 20 du premier plan de mesures intitulée "Chiffrer préalablement les retours sur investissement avant de présenter des projets informatiques".

Depuis l'introduction de cette mesure, chaque projet fait l'objet d'une évaluation selon 7 axes présentés à la sous-commission informatique. Les éventuels retours sur l'axe financier sont clairement identifiés et le DCTI vérifiera (une fois les projets réalisés) le ROI des projets. A noter, qu'en l'état, seuls 2 projets évalués selon cette méthode ont été approuvés par le Grand Conseil : SIDLO et la gestion électronique des documents pour la CFI.

Protocole d accord entre le Conseil d'Etat
et
les organisations représentatives du personnel
signé le 14 avril 2008

Le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève d'une part

Le Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné
Le Groupement Unis pour servir,
L'Union des cadres de l'administration cantonale
Le Groupement des cadres de l'administration
Le Groupement des associations de police,
La Commission du personnel de l'Hospice général

(ci-après : les organisations représentatives du personnel) d'autre part :

conviennent

1. Système de rémunération

En 2009, la prime de fidélité sera remplacée par un 13^e salaire, versé à l'ensemble du personnel dès la 1^{ère} année de service, et la nouvelle grille salariale figurant en annexe entrera en vigueur, conformément à l'accord conclu entre le Conseil d'Etat et les organisations représentatives du personnel le 13 septembre 2006

Introduction en 2009

Le nouveau système de rémunération respecte les impératifs suivants :

- a La nouvelle grille salariale n'entraîne aucune diminution du traitement annuel pour le personnel en fonction. Un système de compensation mensuelle est prévu à cet effet
- b Le coût salarial et les salaires cumulés sont identiques sur une carrière de 38 ans (30 ans pour la police et le personnel de la prison et 37,5 ans pour le personnel des établissements hospitaliers).
- c Le nouveau système basé sur 13 salaires, comprend 22 annuités
- d Le taux d'accroissement des différentes annuités est fixé dans la loi
 - 1 Pour les positions 1 à 3 et 12 à 22 les augmentations annuelles de base sont calculées ainsi :

2

- 1 1 pour les classes 9 à 33 : 1 % du traitement minimum;
- 1 2 pour les classes 4 à 8, afin de tenir compte du taux différent de la prime de fidélité dans l'ancien système (démarrage à 30 % et non 15 %), un taux de base différent est appliqué aux augmentations annuelles de base:
- | | | |
|---------------|---|-------------------------------|
| classe 4 | : | 1 11 % du traitement minimum |
| classe 5 | : | 1 06 % du traitement minimum |
| classes 6 à 8 | : | 1,02 % du traitement minimum. |

2 Pour les positions 4 à 11 l'augmentation est fixée à 2 65 fois l'augmentation de base

- e Le 13^e salaire est versé, dès 2009, prorata temporis. Il est versé dès la première année de service et inclus dans la nouvelle grille salariale
- f Le nouveau système est plus avantageux pour le collaborateur en début de carrière, mais moins avantageux en fin de carrière. Un système de compensation est donc nécessaire pour qu'aucun collaborateur n'ait à supporter les inconvénients des deux systèmes sans en connaître les avantages

Pour les employés qui n'ont pas bénéficié par le passé de l'ensemble des avantages que leur aurait apporté le nouveau système et qui se trouvent, en 2009 ou ultérieurement, à une période de leur carrière où le nouveau système est moins avantageux, un mécanisme de compensation est donc mis en place

- Les collaborateurs pour qui le nouveau système est d'emblée désavantageux reçoivent jusqu'à leur départ une « compensation » égale à l'écart existant entre l'ancien et le nouveau système. On entend par ancien système de rémunération l'application de l'ancienne grille de salaire augmentée de la prime de fidélité

L'écart entre l'ancien et le nouveau système est déterminé en tenant compte des décisions du Conseil d'Etat concernant l'indexation. L'écart entre l'ancien et le nouveau système est défini en appliquant la progression régulière de la prime de fidélité à l'ancien système

- S'agissant des collaborateurs pour qui le nouveau système est avantageux lors de son introduction, le mécanisme de compensation consiste à calculer pour chacun d'eux un montant correspondant à l'addition des écarts positifs et négatifs entre l'ancien et le nouveau système au cours de sa carrière passée. On appelle ce montant « solde de compensation »

Le calcul du « solde de compensation » est effectué sur la base du salaire équivalent à un plein temps, quel que soit le taux d'activité effectif du collaborateur au cours de sa carrière passée

Le « solde de compensation » est ensuite ramené le cas échéant au taux d'activité effectif du collaborateur lors de l'entrée en vigueur du nouveau système de rémunération et au cours de sa carrière future

Tant que « le solde de compensation » est positif, les employés concernés reçoivent une « compensation » égale à l'écart existant entre l'ancien et le nouveau système de rémunération, chaque fois que le nouveau système leur est moins favorable que l'ancien

La « compensation » est versée mensuellement en 12 fois et n'est pas soumise à cotisation de prévoyance

Les sommes versées par l'application de ce mécanisme sont soustraites au « solde de compensation ». Lorsque le solde est épuisé le nouveau système s'applique sans compensation

Le calcul du « solde de compensation » est réalisé en tenant compte de l'indexation des salaires décidée par le Conseil d'Etat au cours des années antérieures à l'entrée en vigueur du nouveau système. Le calcul du « solde de compensation » est réalisé en tenant compte des décisions du parlement concernant les annuités et la progression de la prime de fidélité au cours des années antérieures à l'entrée en vigueur du nouveau système

L'écart entre l'ancien et le nouveau système est déterminé en tenant compte des décisions du Conseil d'Etat concernant l'indexation

L'écart entre l'ancien et le nouveau système est défini en appliquant la progression régulière de la prime de fidélité à l'ancien système

En cas de promotion de l'employé, la compensation n'est plus versée à la condition que le montant de l'augmentation de salaire lié à la promotion soit au minimum égal à la compensation

En cas de départ de l'employé, la compensation n'est plus versée. Toutefois le droit à la compensation est maintenu si l'employé quitte l'Etat de Genève pour un employeur soumis aux normes salariales de l'Etat en vertu de la loi d'une convention collective ou qui les applique par analogie

- g Le 13^e salaire est soumis à la prévoyance professionnelle (LPP) à hauteur de 28%
- h L'introduction du 13^e salaire et du nouveau système n'implique pas d'augmentation du taux de cotisation LPP
- i L'allocation unique de vie chère est maintenue pour les classes qui la touchaient (cl 4 à 13) selon l'art 14 de la B 5 15
- j Un groupe de suivi paritaire de la pratique administrative, des mises en œuvre sectorielles et concernant les modifications réglementaires est mis en place
- k Les indemnités servies au titre de la LIAF aux institutions publiques et privées appliquant le système salarial de l'Etat sont augmentées, dès 2009, du surcoût lié à l'introduction du nouveau système de rémunération par rapport à l'ancien système et ce pour la totalité de la masse salariale concernée

Mesures transitoires pour l'année 2008

Afin de respecter l'esprit du protocole signé le 13 septembre 2006 qui devait aboutir à l'introduction d'un treizième salaire en 2008 dans son principe et dont les modalités restaient à définir, les mesures transitoires suivantes sont appliquées en 2008 :

- l La prime de fidélité est versée en juin et bénéficie de la progression prévue à l'article 16 de la loi sur le traitement et les diverses prestations versées au personnel de l'Etat et des établissements hospitaliers (B 5 15)
- m Pour tous les employés dont la prime est inférieure à 40% du traitement mensuel, la différence entre leur prime et le 40% de leur salaire est versée en décembre 2008

2 Mécanismes salariaux et Indexation

Le Conseil d'Etat s'engage à mettre en œuvre :

- a Le versement de l'annuité 2009 au 1^{er} janvier 2009 pour l'ensemble du personnel, sauf le corps enseignant pour lequel l'annuité 2009 sera versée en janvier 2010 (4 mois de décalage) L'annuité 2010 du corps enseignant sera versée en septembre 2010
- b Selon la loi sur les traitements (B 5 15 art 14 al.2), ceux-ci sont adaptés proportionnellement à l'indice genevois des prix à la consommation. Le Conseil d'Etat s'engage à mener des négociations avec les partenaires sociaux si, en raison de la situation économique générale ou pour des raisons budgétaires impérieuses l'indexation qu'il envisage n'est pas complète par rapport à l'indice officiel

3 Pont de fin d'année

Le Conseil d'Etat s'engage à maintenir le pont de fin d'année aussi longtemps que l'intégralité des mécanismes salariaux n'aura pas été rétablie pour toutes les catégories de personnel

4 Postes

Les cas individuels ou collectifs de suppression de postes affectant des collaboratrices et des collaborateurs en fonction selon l'article 23 de la LPAC sont discutés avant décision avec les organisations syndicales et de personnel au niveau central ou sectoriel

L'attribution d'effectifs supplémentaires à des secteurs prioritaires pour les prestations publiques ou à des secteurs dont la sous-dotation est manifeste est admise Les demandes sont discutées entre les organisations syndicales et de personnel et le Conseil d'Etat. Pour les entités subventionnées à qui la loi relative au personnel de l'administration cantonale et des établissements publics médicaux (B 5 05) s'applique ou qui appliquent par analogie les mécanismes salariaux de l'Etat, les demandes sont discutées entre les organisations syndicales et de personnel et la direction générale de ces institutions

5 Négociations

Les parties s'engagent à initier des discussions et à entreprendre des négociations sur les objets suivants :

- a révision des montants des allocations à la naissance et des montants des gratifications pour années de service pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie depuis leur fixation et indexation pour l'avenir;
- b introduction de nouvelles gratifications pour années de service ;
- c nouveau système de préretraite pour tenir compte notamment des impératifs du droit fédéral;
- d modalités du pont de fin d'année

Le Conseil d'Etat a annoncé qu'il entendait ouvrir à la négociation l'objet suivant :

- e nouveau système d'évaluation des fonctions

Les organisations représentatives du personnel ont annoncé qu'elles entendaient entamer des négociations sur les objets suivants :

- f revalorisation des salaires.
- g aménagement du volume et de la charge de travail en fin de carrière

Le présent accord est conditionné à l'adoption par le Grand Conseil des aspects relevant de sa compétence, soit en particulier la loi budgétaire et les modifications législatives nécessaires au remplacement de la prime de fidélité par un 13^e salaire et la nouvelle grille salariale

Signé à Genève le 14 avril 2008 en 7 exemplaires

POUR LES ORGANISATIONS REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

Le Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné :

Le Groupement unis pour servir :

L'Union des cadres de l'administration cantonale :

Le Groupement des cadres de l'administration :

Le Groupement des associations de police :

La Commission du personnel de l'Hospice général :

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :

Le Président :

Robert Hensler

Laurent Moutinot

ANNEXE 11

Département des finances
Office du personnel de l'Etat

Effectif du personnel par classe
Situation au 30 avril 2008
Petit Etat

Classe	Postes	%	Effectif		
04	157.98	1.17	184	1.17	98.83
05	19.30	0.14	20	1.32	98.68
06	33.45	0.25	38	1.57	98.43
07	111.50	0.83	128	2.40	97.60
08	113.93	0.85	154	3.24	96.76
09	621.26	4.62	709	7.86	92.14
10	364.40	2.71	403	10.57	89.43
11	923.32	6.87	1'085	17.44	82.56
12	506.35	3.77	551	21.21	78.79
13	526.33	3.91	577	25.12	74.88
14	772.56	5.75	850	30.87	69.13
15	922.73	6.86	1'041	37.73	62.27
16	850.97	6.33	969	44.06	55.94
17	504.53	3.75	546	47.81	52.19
18	2'694.43	20.04	3'251	67.85	32.15
19	222.35	1.65	250	69.50	30.50
20	2'900.43	21.57	3'464	91.07	8.93
21	193.65	1.44	211	92.51	7.49
22	184.38	1.37	207	93.89	6.11
23	277.22	2.06	318	95.95	4.05
24	71.15	0.53	78	96.48	3.52
25	141.10	1.05	151	97.53	2.47
26	94.15	0.70	97	98.23	1.77
27	71.40	0.53	74	98.76	1.24
28	32.20	0.24	33	99.00	1.00
29	17.00	0.13	17	99.12	0.88
30	13.50	0.10	14	99.22	0.78
31	91.00	0.68	94	99.90	0.10
32	11.50	0.09	12	99.99	0.01
33	2.00	0.01	2	100.00	0.00
	13'446.04	100.00	15'528		

Hors conseillers d'Etat

Département des finances
Office du personnel de l'Etat

Effectif du personnel par classe
Situation 2007
HUG

Classe	Postes	%	Effectif
4	78.82	0.90	114
5	551.6	6.32	614
6	200.45	2.30	213
7	756.96	8.68	837
8	255.49	2.93	276
9	479.09	5.49	585
10	206.35	2.37	241
11	285.35	3.27	340
12	319	3.66	395
13	147	1.69	166
14	184.4	2.11	211
15	2218.03	25.43	2664
16	849.2	9.73	1009
17	97.95	1.12	104
18	153.7	1.76	192
19	207.25	2.38	226
20	752.8	8.63	811
21	72.7	0.83	80
22	163.1	1.87	176
23	88.3	1.01	93
24	271.65	3.11	302
25	37.45	0.43	88
26	134.8	1.55	143
27	97.85	1.12	102
28	100.45	1.15	102
29	7.6	0.09	8
30	4	0.05	4
31	1	0.01	1
33	1	0.01	1
TOTAL	8'723.34	100.00	10'098

Hors classe non compris

Présentation Commission des finances du 30 avril 2008

Le nouveau système de rémunération

Une étape décisive pour la réforme de la gestion des ressources humaines au sein de l'Etat



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances

14.04.2008 - Page 1

Une réforme globale indispensable pour améliorer les prestations de l'Etat

"La qualité du service public dépend – autant que des budgets – de l'état d'esprit et de la motivation de ses collaborateurs.

A ce titre, une politique du personnel axée sur la valorisation des compétences, la formation, le perfectionnement et la participation constituent autant de leviers nécessaires à notre ambition commune."

Discours de Saint-Pierre du Conseil d'Etat, 5 décembre 2005



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances

14.04.2008 - Page 2

Nouveau système de rémunération: Suite logique des importantes améliorations déjà réalisées depuis 2006

- Modification légale permettant d'**alléger la procédure de licenciement** en cas d'insuffisance avérée
- Réduction de la **période probatoire** et engagement dans la **classe de fonction définitive**
- Généralisation des **évaluations périodiques**



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances

14.04.2008 - Page 3

Nouveau système de rémunération: Préalable à la réforme du système d'évaluation des fonctions

- Diminution drastique du **nombre des fonctions** (de 2500 à environ 200 emplois de référence)
- Définition et classification des métiers dans le **nouveau référentiel**
- Adaptation des critères de pondération, pour donner plus de poids au **savoir-faire** utile au poste, à l'**expertise** et à la **responsabilité managériale**



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances

14.04.2008 - Page 4

Dans la société genevoise d'aujourd'hui, fortement tournée vers l'innovation...

- Les savoirs se modifient rapidement
 - Les formations professionnelles sont sans cesse plus exigeantes
 - On privilégie la flexibilité et l'adaptation permanente au cours d'un parcours professionnel
- Dans ce contexte, la valeur ajoutée de l'expérience professionnelle est moins prépondérante qu'autrefois
- Le système actuel est peu performant du point de vue de l'employeur, et peu avantageux pour les collaborateurs



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances

14.04.2008 - Page 5

Les défauts du système actuel: Injuste et inadapté

- Le système de rémunération actuel est **injuste** et **inadapté** aux réalités de la société actuelle
- Il ne facilite pas le **recrutement** de collaborateurs et collaboratrices possédant les différents talents et compétences dont l'Etat a besoin pour perpétuer et améliorer ses prestations de service public
- Le fait de savoir que le salaire va évoluer lentement mais régulièrement au fil d'une longue carrière ne constitue plus de nos jours un critère décisif pour un jeune en début de carrière



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances

14.04.2008 - Page 6

Les défauts du système actuel: Valorisation excessive de l'ancienneté

- Pour un travail et des compétences identiques, **l'écart est de près de 50%** entre la rémunération annuelle d'une personne formée mais sans expérience et celle de la même personne disposant de 20 ans d'expérience
- Dans la société d'aujourd'hui, ce système est **peu compétitif** parce que peu attrayant pour les jeunes et les personnes ayant acquis quelques années d'expérience hors du cadre de l'Etat

➤ **Exemple (grille des salaires 2008):**

Infirmière diplômée, classe 15, annuité 0, prime de fidélité à 0%:
salaire brut annuel: **76'380 francs**

Infirmière diplômée, classe 15, annuité 15, prime de fidélité à 100%:
salaire brut annuel: **113'782 francs**



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances

14.04.2008 - Page 7

Les défauts du système actuel: Prime de fidélité inéquitable et désuète

- Versée à partir de la 5^e année et progressant lentement au long de la carrière, la prime de fidélité visait à l'origine à fidéliser des collaborateurs bien formés
- A expérience professionnelle égale, la prime crée un **écart salarial pouvant aller jusqu'à 8,3%** au profit de ceux qui ont accompli l'essentiel de leur carrière à l'Etat
- Les femmes qui interrompent leur carrière pour s'occuper de leurs enfants en bas âge et qui reprennent ensuite une fonction au sein de l'Etat perdent intégralement les acquis antérieurs



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances

14.04.2008 - Page 8

Les défauts du système actuel: Formation et responsabilité moins valorisées

- L'importance donnée au **critère d'ancienneté** aboutit à des situations où un **employé gagne davantage qu'un autre**, qui bénéficie d'une formation certifiée d'un niveau plus exigeant

➤ **Exemple (grille des salaires 2008):**

Secrétaire, classe 12, annuité 15, prime de fidélité à 100%:
salaire brut annuel: **99'712 francs**

Bibliothécaire, classe 15, annuité 0, prime de fidélité à 0%:
salaire brut annuel: **76'380 francs**



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances

14.04.2008 - Page 9

Les défauts du système actuel: Formation et responsabilité moins valorisées

- L'importance donnée au **critère d'ancienneté** aboutit à des situations où un **employé gagne davantage qu'un autre**, qui bénéficie d'une formation certifiée d'un niveau beaucoup plus exigeant

➤ **Exemple (grille des salaires 2008):**

Aide-soignant-e, classe 7, annuité 15, prime de fidélité à 100%:
salaire brut annuel: **80'009 francs**

Infirmier-ère diplômé-e, classe 15, annuité 0, prime de fidélité à 0%:
salaire brut annuel: **76'380 francs**



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances

14.04.2008 - Page 10

Les défauts du système actuel: Effets négatifs sur la motivation

- L'importance donnée au **critère d'ancienneté** aboutit souvent à des situations où un-e **cadre touche un salaire inférieur** à celui de son-sa subordonné-e direct-e

➤ **Exemple (grille des salaires 2008):**

Cadre, classe 22, annuité 5, prime de fidélité à 0%:
salaire brut annuel: **116'938 francs**

Employé-e, classe 18, annuité 15, prime de fidélité à 100%:
salaire brut annuel: **129'850 francs**



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances

14.04.2008 - Page 11

Le nouveau système de rémunération: Principes de base

- **13^e salaire dès l'engagement**

La prime de fidélité disparaît. Un 13^e salaire est versé dès la première année de service; il est inclus dans la nouvelle grille salariale

- **22 positions dans l'échelle de traitement**

Le nouveau système basé sur 13 salaires comprend 22 positions dans l'échelle de traitement, dont le taux d'accroissement est fixé dans la loi

- **Salaires cumulés identiques**

Le coût salarial et les salaires cumulés sont identiques sur une carrière de 38 ans (30 ans pour la police et le personnel de la prison et 37.5 ans pour le personnel hospitalier)



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances

14.04.2008 - Page 12

Le nouveau système de rémunération: Principes de base

Progression modulée

- La progression entre chaque position dans l'échelle de traitement est de **1%** entre les positions 1 à 3 et 12 à 22
- Entre ces deux positions, soit de la 4^e à la 11^e, la progression monte à **2,65%**
- Une progression légèrement plus forte est prévue pour les classes de fonctions situées au bas de l'échelle salariale de l'Etat (classes 4 à 8)

Il est ainsi mieux tenu compte de la valeur ajoutée réelle apportée par l'expérience professionnelle, à l'issue des trois premières années d'activité

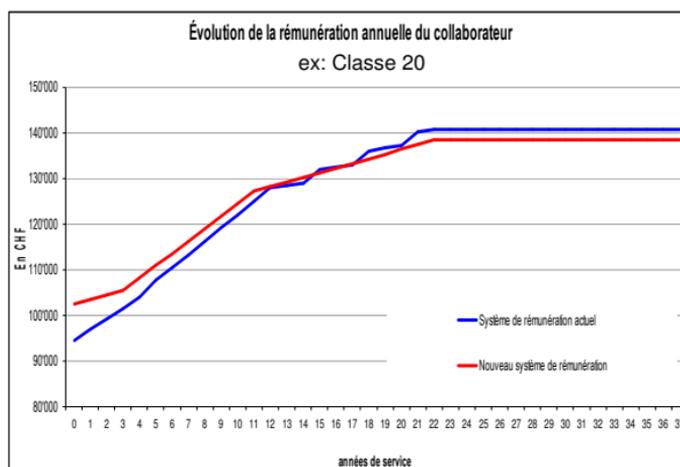


REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances

14.04.2008 - Page 13

Evolution de la rémunération entre l'ancien et le nouveau système



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances

14.04.2008 - Page 14

Evolution de la rémunération entre l'ancien et le nouveau système

Deux exemples

Classe 20	Annuité 0	Annuité 15 / 22	Ecart
Système actuel	95'184	141'791	49%
Nouveau système	103'114	139'426	35%

Classe 14	Annuité 0	Annuité 15 / 22	Ecart
Système actuel	73'091	108'886	49%
Nouveau système	79'181	107'061	35%



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances

14.04.2008 - Page 15

Le nouveau système de rémunération: Adapté à la réalité et aux besoins

- **Plus équitable**

L'écart entre le salaire initial et le salaire de fin de carrière n'est plus que de 35,2%, contre 49% dans l'ancien système

- **Plus motivant**

Le système est motivant pour celles et ceux qui envisagent d'assumer des responsabilités hiérarchiques ou d'évoluer au sein de leur métier par une démarche de perfectionnement professionnel

- **Plus juste**

La disparition de la prime de fidélité supprime l'injustice d'une différence de rémunération produite par la seule ancienneté



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances

14.04.2008 - Page 16

Le nouveau système de rémunération: Adapté à la réalité et aux besoins

- **Favorable aux familles**

La progression salariale en cours de carrière est conçue de manière à offrir une meilleure rémunération pendant la période où l'on fonde généralement une famille (de la 4^e à la 11^e année de service)

- **Plus attractant**

Le remplacement de la prime de fidélité par un 13^e salaire versé dès l'engagement rend le début de carrière à l'Etat plus attractant

- **Plus compétitif**

Le nouveau système renforce la compétitivité de l'Etat en tant qu'employeur, pour des personnes ayant entre cinq et dix ans d'expérience professionnelle



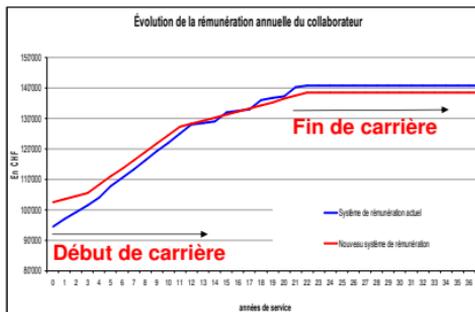
REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances

14.04.2008 - Page 17

Mécanismes de compensation

- Le nouveau système est plus avantageux en début de carrière, mais moins avantageux en fin de carrière



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances

14.04.2008 - Page 18

Mécanismes de compensation

- Un **système de compensation** est donc introduit afin qu'aucun collaborateur ne subisse les inconvénients du nouveau système sans en avoir connu les avantages
- Le **principe général** consiste à calculer ce que le collaborateur aurait perçu si le nouveau système avait été introduit dès le début de sa carrière
- On **compense ensuite cette différence** en maintenant le collaborateur à l'ancienne grille, tant que celle-ci lui est avantageuse



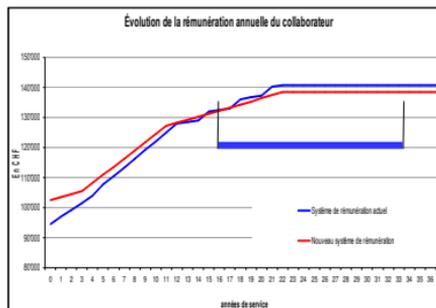
REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances

14.04.2008 - Page 19

Mécanismes de compensation

- Les collaborateurs pour qui le nouveau système est d'emblée **désavantageux** reçoivent jusqu'à leur départ une **compensation** égale à l'écart existant entre l'ancien et le nouveau système



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances

14.04.2008 - Page 20

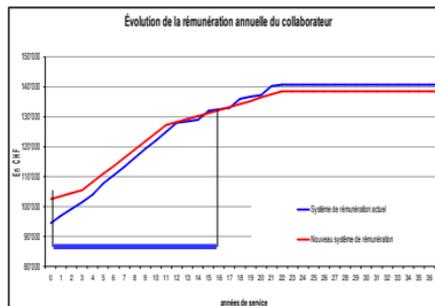
Mécanismes de compensation

- Les collaborateurs que le nouveau système **avantage lors de son introduction** se trouveront, ultérieurement, à une période de leur carrière où le nouveau système est moins avantageux
- Pour eux, on calcule donc un **solde de compensation** égal à la totalité de la différence en leur défaveur
- Ils recevront une compensation égale à l'écart entre l'ancien et le nouveau système



Mécanismes de compensation

- Chaque année la compensation versée est **soustraite** du solde de compensation
- La compensation est versée aussi longtemps que le **solde de compensation** est positif



Coût d'introduction du nouveau système

- Bien que le coût salarial et les salaires cumulés sur l'ensemble d'une carrière demeurent **identiques**, les mécanismes de compensation engendrent un coût
- Compte tenu de la structure actuelle du personnel, le coût d'introduction du système est évalué à 1,7% de la masse salariale
- Soit, pour l'Etat, **29 millions** sur une masse salariale de 1,9 milliard de francs (1,5%)
- Pour les entités autonomes et autres entités subventionnées appliquant les mécanismes salariaux de l'Etat, 46 millions sur une masse salariale de 2,3 milliards (1,9%)



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances

14.04.2008 - Page 23

Coût d'introduction du nouveau système

- Au fil des années, au gré des départs et arrivées de collaborateurs, et au fur et à mesure que les soldes compensatoires s'épuiseront, **les versements compensatoires diminueront**
- Ce **processus est très lent**, de sorte qu'un coût d'introduction persistera pendant au moins deux décennies
- L'écart "final" entre le coût des deux systèmes dépend de l'ancienneté moyenne des collaborateurs et du taux de rotation du personnel (*turnover*)
- Le coût de transition sera **compensé** par une évaluation beaucoup plus fine du coût des mécanismes salariaux, en tenant compte des économies faites lors du départ de collaborateurs



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances

14.04.2008 - Page 24

Mesures transitoires 2008

Afin de respecter l'esprit du protocole d'accord signé en septembre 2006, qui prévoyait l'introduction du 13^{ème} salaire en janvier 2008, les mesures transitoires suivantes sont appliquées :

- La prime de fidélité 2008 est versée en juin et bénéficie de la progression normale
- Pour les employés dont la prime de fidélité est inférieure à 40% du traitement mensuel, la différence entre leur prime et le 40% de leur salaire est versée en décembre 2008



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances

14.04.2008 - Page 25

Conclusion

- Le nouveau système de rémunération constitue une étape importante du **processus global** d'adaptation de la gestion des ressources humaines aux nouvelles réalités du marché du travail et à l'évolution des attitudes à l'égard du travail
- Il est le **préalable** à l'indispensable réforme du système d'évaluation des fonctions
- Il résulte d'une **négociation intensive et constructive** avec les associations représentatives des employés et des cadres de l'Etat



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances

14.04.2008 - Page 26

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2009 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES
FONCTIONNEMENT
ETAT**

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2009		TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2009	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
RECAPITULATION PAR NATURES hors 37/39/47/49		7 629'089'997	7 697'237'202	-39'508'468	-110'085'221	7 589'581'529	7 587'151'981
RECAPITULATION PAR NATURES 2 POSITIONS		8 125'538'024	8 193'685'229	-39'018'468	-109'595'221	8 086'519 556	8 084'090'008
RESULTAT		68'147'205			70'576'753		-2'429'548
30	Charges de personnel	2 043 603 992		-19 714 747		2 023 889 245	
31	Dépenses générales	439 293 302		-19 741 580		419 551 722	
32	Intérêts passifs et frais d'emprunts	313 278 900		504 230 000		3 183 212 000	
33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	605 031 411		-3 150 000		601 881 411	
34	Parts et contributions sans affectation	521 469 213				521 469 213	
35	Dédommagements à des tiers	244 789 266		-3 321 000		241 468 266	
36	Subventions accordées	3 461 623 913		1 376 559		3 463 000 472	
37	Subventions redistribuées	26 283 800		490 000		26 773 800	
38	Attributions aux financements spéciaux						
39	Imputations internes	470 164 227				470 164 227	
3x	Charges non réparties						
40	Impôts		5 667 235 670		-89 400 000		5 577 835 670
41	Patentes et concessions		18 344 250				18 344 250
42	Revenus des biens		299 442 407		-897 778		298 544 629
43	Recettes diverses		695 880 001		3 950 788		699 830 789
44	Parts à des recettes sans affectation		577 332 548		-25 900 000		551 532 548
45	Dédommagements de collectivités publiques		163 897 336		30 000		163 927 336
46	Subventions acquises		275 104 990		2 031 769		277 136 759
47	Subventions à redistribuer		26 283 800		490 000		26 773 800
48	Prélèvements sur les financements spéciaux						
49	Imputations internes		470 164 227				470 164 227

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2009 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES
FONCTIONNEMENT
CHANCELLERIE**

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2008		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2008 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
01.00.00.00	nat	23'219'136	2'348'878		1'040'870	685	24'260'006	2'349'563
				Amendements IPSAS	-	-		
				Amendements non IPSAS	1'040'870	685		
				Amendements budgétaires	1'038'170	685		
				Amendements techniques	4'400	-		
01.01.02.00	31	1338'164		Ventilation des montants de la participation aux abonnements TPC initialement centralisés à l'OFCE entre les secrétariats généraux des départements.	4'400	-	1'342'584	
01.02.07.00	31			Diminution à la FAO	-7'500	-	570'156	
01.02.08.00	30			Selon art 11a al 4 de la loi 1.0253 votée par le GC le 18/19 sept 08, le greffe de la cour d'appel de la magistrature est tenu par la chancellerie d'Etat. Amendement sur 9 mois.	75'906	-	1'606'318	
43			1287	Suite à l'amendement sur les charges de personnel, un calcul automatique impacte le remboursement de la perte de gain en cas de maladie.	-	64	-	1331
01.09.71.00	30			Selon la loi 9870 sur la protection des données personnelles (LPDP A 2 12) votée par le GC le 9/10 oct 08, un préposé cantonal et son secrétaire (6 postes), Amendement sur 9 mois.	742'314	-	742'314	
31				Selon la loi 9870 sur la protection des données personnelles (LPDP A 2 12) votée par le GC le 9/10 oct 08, un préposé cantonal et son secrétaire (6 postes), Amendement sur 9 mois.	225'750	-	225'750	
43				Suite à l'amendement sur les charges de personnel, un calcul automatique impacte le remboursement de la perte de gain en cas de maladie.	-	621	-	621

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2009 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES
FONCTIONNEMENT
FINANCES**

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2009		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2009 ANNEE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
02.00.00.00	net FINANCES	1'380'930'904	6'537'813'003		-2'191'700	-115'443'070	1'378'739'204	6'422'308'233
				Amendements IPSALS Amendements non IPSALS	-2'191'700	-115'443'070		
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-1'678'700 -513'000	-115'443'070 -Recht		
02.21.00.00	Secrétariat général			Ventilation des montants de la participation aux abonnements TPG inaliéniement concernés à l'OPÉ entre les secrétariats généraux des départements.	89'400	-	4158'674	-
31	Depenses générales	4'070'274						
02.22.00.00	Direction générale des finances de l'Etat - DOPE			Révision à la hausse des intérêts passifs de leur compte de bilan de la dette projeté à fin 2008 ainsi que des conséquences de la cote financière actuelle.	5'042'200	-	3093'14'200	-
32	Intérêts passifs et frais d'emprunts	304'271'900						
338	Amortissements, provisions, imbuovables	5'085'956		Provision nécessaire pour couvrir la participation de remise de cotisation AVS tenue à 20'000,- par année.	20'000	-	6285'956	-
42	Revenus des biens		27'572'000	L'engagement de la Fondation au 01.01.2009 sera d'environ CHF 400 millions. Le taux de la commission à facturer est de 0,081% soit 325'000,- au lieu de 1 million forfaitaire comme en 2008.	-	-675'000		26'897'000
02.23.00.00	Opération Fondation de valorisation actifs							
35	BCE Décomptes à des fins	85'662'000		La Fondation a procédé à la liquidation de son business plan pour 2009 et fondé de nouveau son montant de décomptes effectué en 2008. En conséquence des charges de fonctionnement, en lien avec la réduction projetée des frais financiers de la Fondation, diminueront en 2009.	-3'321'100	-	92341'100	-
02.24.00.00	Administration fiscale - AFC			Modification de la provision pour débiteurs douteux en lien avec les nouvelles estimations fiscales	-3'000'000	-	21'098'017	-
338	Amortissements, provisions, imbuovables	214'460'517	5'541'020'000	Nouvelles estimations fiscales au 5 novembre 2008		-894'000'000		5'451'620'000
40	Impôts		3'664'10'000	Nouvelles estimations fiscales au 5 novembre 2008		-25'800'000		3'409'10'000
44	Parts à des recettes sans affectation							
02.25.00.00	Office du personnel de l'Etat - OPE			Ventilation des montants de la participation aux abonnements TPG inaliéniement concernés à l'OPÉ entre les secrétariats généraux des départements.	402'400	-	2'631'316	-
31	Depenses générales	323'3716						
43	Recettes diverses		26'485'120	Estimation des prestations de libre passage (P.L.P) entrantes lors de la venue de nouveaux magistrats. (Montant équivalent au 5/2008)	-	800'000		26'985'120
43	Recettes diverses		20'385'120	Cotisations relatives à la constitution de la pension des 3 magistrats de la Cour des Comptes	-	463'300		27'031'450

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2009 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES
FONCTIONNEMENT
INSTRUCTION PUBLIQUE**

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2009		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2009 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
03.00.00.00	nat	2'123'372'117	82'696'993		5'661'303	3'544'421	2'129'033'420	862'411'414
				Amendements IPSAS	5'083'933	3'541'503		
				Amendements non IPSAS	577'600	2918		
				Amendements budgétaires	1'900'000	20918 budg.		
				Amendements techniques	3'758'303	3'523'503 techn		
03.11.00.00	31			Modification des montants de la participation aux abonnements TPOC initialement centralisés à l'OCPE entre les établissements généraux des départements.	231'930		1'197'388	
03.13.00.00	31	965'588		Une augmentation de + 30000.- des dépenses générales est demandée pour la gestion de la résidence de Barcelona couverte par un montant équivalent de recettes (DcoDGE 25).	30000		2944'389	
45		29'4389		Couverture de l'augmentation de + 30'000.- des dépenses générales pour la gestion de la résidence de Barcelona (DcoDGE 25).		30'000		30'000
03.23.00.00	30	3'508'965'19		La mise en conformité aux normes IPSAS a pour conséquence la modification des schémas comptables pour les traitements remboursés. Ainsi, les charges salariales payées aux collaborateurs de la SGPPA (Société Genevoise pour l'Ingrégation Professionnelle d'Adolescents et d'Adultes) doivent apparaître dans les charges de personnel du DIP. Les montants de ces charges doivent être couverts par des recettes de collaborateurs appartenant dans les recettes du DIP pour un montant équivalent (DcoDGE 1).	3'465'235		3'602'617'774	
365.00122	36	1'850'000		Le transfert de famille préparatoire de la Haute Ecole de Santé des HES au postbudgetaire est reporté à 2010 - : 1'850'000.- La compagnie se retrouve aux HES avec une hausse de : + 1'023'000.- sur la HESSO.	-1'850'000			
43		6'412'485		La mise en conformité aux normes IPSAS a pour conséquence la modification des schémas comptables pour les traitements remboursés. Ainsi, les charges salariales payées aux collaborateurs de la SGPPA doivent apparaître dans les charges de personnel du DIP. Les montants réduits des prestations fournies par ces collaborateurs apparaîtront dans les recettes du DIP pour un montant équivalent (DcoDGE 1).		3'465'235		997'740
43		9'877'416		Suite à l'amendement sur les charges de personnel, un calcul automatique impacte le remboursement de la perte de gain en cas de maladie.		2918		9880'658

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2009 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES
FONCTIONNEMENT
INSTRUCTION PUBLIQUE**

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2009		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2009 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
03.23.00.00	Haute Ecole Spécialisée de Genève							
361.07701	36 Contributions intercommunales - HESSO	37692000		Le transfert de l'annexe préparatoire de la Haute Ecole de Santé des HES au postobligatoire (PO) est reporté à 2010 : + 1822'000.- sur la HESSO sur ses subventions suvantes contribution intercommunale 1'360'000.-, conditions locales particulières 220'000.-, et taxes scolaires 43'000.-. Il se compense par une baisse au PO de 1'850'000.-.	1'360'000		392'02'000	
363.07701	36 Conditions locales particulières - HESSO	1'690'000		Le transfert de l'annexe préparatoire de la Haute Ecole de Santé des HES au postobligatoire (PO) est reporté à 2010 : + 1822'000.- sur la HESSO sur ses subventions suvantes contribution intercommunale 1'360'000.-, conditions locales particulières 220'000.-, et taxes scolaires 43'000.-. Il se compense par une baisse au PO de 1'850'000.-.	220'000		1'360'000	
363.07701	36 Conditions locales particulières - HESSO	1'360'000		Prise en compte du coût du Pied aux HES - engagement sur 5 ans (DocGE 11).	760'000		21'40'000	
363.07901	36 Conditions locales particulières - HESS2	6039'000		Prise en compte du coût du Pied aux HES - engagement sur 5 ans (DocGE 11).	470'000		650'000	
363.07902	36 Conditions locales particulières - HESS2	178'000		Prise en compte du coût du Pied aux HES - engagement sur 5 ans (DocGE 11).	330'000		509'000	
366.07701	36 Taxes scolaires - HESSO	970'000		Le transfert de l'annexe préparatoire de la Haute Ecole de Santé des HES au postobligatoire (PO) est reporté à 2010 : + 1822'000.- sur la HESSO sur ses subventions suvantes contribution intercommunale 1'360'000.-, conditions locales particulières 220'000.-, et taxes scolaires 43'000.-. Il se compense par une baisse au PO de 1'850'000.-.	43'000		10'10'000	
03.31.00.00	Office de la jeunesse							
30	30 Charges de personnel	72744017		Promotion Santé Suisse (RSS) affectue des fonds aux cantons à la condition que ceux-ci mettent des fonds à disposition pour promouvoir un poids corporel sain. Un fonds abolié par des raisons de coûts (FATAC) est créé au département de l'économie et de la santé. Celui-ci est financé par le canton de Genève. Dans collaboration du service Santé de la jeunesse participatif à ce programme avec l'aide d'un indépendant qui agit sous mandat. Ces charges spécifiques ont : 292'448 seront compensées par un produit affecté qui sera constaté dans les comptes à l'heure de la jeunesse-projet. Ce produit est à mettre en lien avec l'amendement déposé par le département de l'économie et de la santé (DocGE 25).	11'778		737'65'795	
31	31 Dépenses générales	11'637'366			19'476		11'553'936	
364.03101	36 Fondation genevoise pour l'animation socio-culturelle	20104920		Le déficit prévisionnel 2009 est pris en charge à raison de 2/3 par l'Etat et 1/3 par le Fonds de gestion communal sur la part de commune. La mise à jour de B 2009 par la FASE aboutit à un déficit prévisionnel de 1'675'060.-.	546'000		20'560'920	
365.07501	36 Foyer la Caravelle	1001750		Mise à jour de la compensation du canton suite à la diminution de subventions de l'office fédéral de la justice.	7'000		1'008'750	
365.07601	36 Actuel	6573000		Mise à jour de la compensation du canton suite à la diminution de subventions de l'office fédéral de la justice.	7'000		6580'000	
365.08001	36 Assoc. Catholique d'action sociale - ACASE	6866'550		Mise à jour de la compensation du canton suite à la diminution de subventions de l'office fédéral de la justice.	13'000		6879'550	
46	46 Subventions acquises	183'07000	183'07000	Compartie amendement sur nature 30 (1'1778.-) et 31 (18470) (DocGE 26).		282'448		186'248
46	46 Subventions acquises	1865248	1865248	Augmentation des revenus provenant des sages de drogue (DocGE 25).		18'000		1883'248

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2009 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES
FONCTIONNEMENT
INSTITUTIONS**

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2009		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Techn Budg.	PROJET DE BUDGET 2009 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
04.00.00.00	nat	578'753'536	341'529'510		555'800	490'000		579'309'336	342'019'510
				Amendements IPSAS	555'800	490'000	techn		
				Amendements non IPSAS				1'399'546	
				Amendements budgétaires	555'800	490'000	bugd.		
				Amendements techniques					
04.01.00.00	31			Ventilation des montants de la participation aux abonnements TPG initialement centralisés à l'ODPE entre les secrétariats généraux des départements.	65'900		techn		
04.06.03.00	37			Jusqu'à fin 2007, l'Office fédéral des migrations (ODM) versait directement aux associations et institutions genevoises qu'il subvenait les montants pour leurs projets. Or, dès 2008, l'ODM a décidé de changer de mode de versement et de passer par l'intermédiaire du bureau pour l'intégration des étrangers (BIE).	490'000		techn	490'000	
47				Jusqu'à fin 2007, l'Office fédéral des migrations (ODM) versait directement aux associations et institutions genevoises qu'il subvenait les montants pour leurs projets. Or, dès 2008, l'ODM a décidé de changer de mode de versement et de passer par l'intermédiaire du bureau pour l'intégration des étrangers (BIE).		490'000	techn		490'000

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2009 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES
FONCTIONNEMENT
CONSTRUCTION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2009		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2009 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
05.00.00.00	nat	722'116'380	632'535'697		58'900	47'60'972	722'174'980	637'296'668
				Amendements IPSAS	58'900	47'60'972		
				Amendements non IPSAS				
				Amendements budgétaires	58'900	-2'302'840		
				Amendements techniques		47'81'000		
06.07.00.00	Conseil d'Etat, secrétariat général			Ventilation des montants de la participation aux abonnements TPG initialement contractés à l'OPe entre les secrétariats généraux des départements.	58'900	-	37'97400	-
31	Dépenses générales	3'207900						
06.06.00.00	Bâtiments			Cerise social proleard (CSP) (23.028F) : correction et conversion en charge monétaire du droit de superficie. En effet, la parcelle considérée en droit de superficie au CSP appartient à la Fondation pour les Terrains Industriels (FTI), laquelle entend percevoir une rente de superficie.		-2'302'840		132'882'278
42	Revenus des biens		132'882'278					
42	Revenus des biens		132'882'278	Ajustement de la contrepartie à la subvention non monétaire Cap loiers au DSE.		84'000		132'877'278
42	Revenus des biens		132'877'278	Transfert du droit de superficie de l'AG au DSE au DCTI		47'00'000		137'677'278

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2009 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES
FONCTIONNEMENT
TERRITOIRE**

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2009		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2009 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
06.00.00.00	nat	381722711	111026990		106409	700000	381829120	111726990
				Amendements FPSAS Amendements non FPSAS	200000 -143391	1000000 -300000		
				Amendements budgétaires Amendements techniques	718008 349000	300000 -techn		
06.01.00.00	31	4107020		Vérification des montants de la participation aux abonnements TFG rattachement centralisé à l'OTPE entre les académies générales des départements.	348000		4141820	
366.01.014	Subvention CGN (compagnie générale de navigation sur le lac émilien)	1550000		Diminution subvention	-		1549999	
06.03.00.00	Direction générale de la mobilité							
383.00113	Transports publics généraux	162878 537		Reclassification de la ente annuelle de droit de superficie dans la bonne nature.	-907000		1029371337	
383.10128	Subvention non monétaire log-riente annuelle de droit de superficie	-		Reclassification de la ente annuelle de droit de superficie dans la bonne nature.	907000		907000	
386.00124	Société des routes générales navigation s.a.s.	2076 150		Diminution de la subvention au niveau 2008	-178100		186900	
06.04.00.00	Direction générale de l'environnement							
333	Amortissements, provisions, incouvrables	16007 367		Il s'agit de la mise en provision des subventions énergétiques qui seront accordées en 2009 et qui constitueront un succès coisissant. En effet, le traitement (FPSAS) des subventions énergétiques impose une obligation aux bénéficiaires de constituer des provisions au titre de la subvention via une rubrique 39 intervenant que lors que les travaux sont terminés, ce qui génère d'ailleurs des recettes supplémentaires sous forme d'utilisation de provisions.	200000		1387307	
42	Revenus des biens	113771590		Suivi à l'introduction des amendes (FPSAS) les exactions relatives au fonds pour le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie ne translatent plus par le bien.		-300000		11031590
439	Recettes diverses	14257467		Il s'agit de l'utilisation des provisions constituées dans le cadre de l'aide de subventions en effet, compte tenu du succès grandissant que connaît l'actuelle politique énergétique du canton, et donc des subventions accordées, le département a procédé à une évaluation réactualisée des subventions à verser en 2009, et donc de l'utilisation des provisions constituées.		1000000		15257467

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2009 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES
FONCTIONNEMENT
SOLIDARITE ET EMPLOI**

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2009		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2009		
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn. budg.	PSAS	
07.00.00.00	nat	1539745131	399 597740		12 595 920	-3 149 529		1 652 341 051	395 148 211
				Amendements PSAS	12 595 920	-3 149 529			
				Amendements non PSAS			9348		
				Amendements budgétaires	9 997 200	1 291 221			
				Amendements techniques	2 598 720	-4 683 750			
07.01.00.00	Présidence et secrétariat général			Transfert de 03 postes de juriste du secrétariat général à la direction générale de l'action sociale.	-1 073 868				
30	Charges de personnel	4443709		Diminution du nombre de commissions	-10 000				
30	Charges de personnel	42 293 411		Vérification des montants de la participation aux allocations TPG initialement contractualisés à l'OCPE entre les secrétariats généraux des départements.	50 000				
31	Dépenses générales	554 907		Transfert du droit de supériorité de l'AG au DCTI.		-4 700 000			-4 700 000
42	Revenus des biens		277 638	Suite à l'amendement sur les charges de personnel cela impacte le remboursement de la part de gam en cas de maladie.		-141			277 517
43	Recettes diverses			Mise à jour des amendes sur la loi sur le travail au noir (LTN)		50 000			15 351 70
07.00.00.00	Office central de l'inspection et des records divers		14 851 70	À la suite des remarques de l'OCF sur les différences entre les revenus et les charges concernant les cotisations perçues par les caissiers de chômage en matière de prestations complémentaires invalides (PCM), le DSE propose de réduire le taux de cotisation de 3,25 % à 3 %.		-1 000 000			132 143 13
43	Recettes diverses		142 143 13						
07.04.01.00	OCDE - Part cantonale			Transfert de 03 postes de juriste du secrétariat général à la direction générale de l'action sociale	1 073 868				
43	Recettes diverses			La Fondation pour l'hébergement des Personnes handicapées psychiques (FHP) est intégrée aux établissements publics pour l'insertion (EPI).	6 942 549				
07.14.11.00	Direction générale de l'action sociale			Les foyers des Bains et des Piquets (secteur AI) ont transférés des HUG aux EPI.	2 439 470				
30	Charges de personnel	4 669 152		Augmentation subvention EMS	10 000 000				
303.00.001	EPH - Etablissements publics pour l'Intégration - EPI - Fonctionnement	357 557 415		La Fondation pour l'hébergement des Personnes handicapées psychiques (FHP) est intégrée aux établissements publics pour l'insertion (EPI).	6 942 549				
303.00.001	EPH - Etablissements publics pour l'Intégration - EPI - Fonctionnement	42 938 294							
305.0013436	EMS subventions d'exploitation	105 025 623							
305.00.004	EPH - Fondation pour l'hébergement des Personnes handicapées psychiques	6 942 549							
305.00.002	EPH - Fondation Foyer-Handicap	16 308 522		Reprise des activités de Transport Handicap et Mobile pour Tous par la Fondation Foyer-Handicap dès le 1er janvier 2009.	7 981 000				

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2009 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES
FONCTIONNEMENT
SOLIDARITE ET EMPLOI**

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2009		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2009 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
365.00702	36 EPH - Fondation Foyer-Handicap	17'107'922		Reprise des activités de Transport Handicap et Mobilité pour Tous par la Fondation Foyer-Handicap dès le 1er janvier 2009. Impact des mécanismes alternatifs.	63'040		17'170'922	
365.01811	36 Fondation Transport handicap - Mobilité pour Tous	150'000		Reprise des activités de Mobilité pour Tous par la Fondation Foyer-Handicap dès le 1er janvier 2009.	-150'000		-	
365.03400	36 Association pour la défense des personnes âgées en établissements médico-sociaux (EMS) et de leurs familles (APAF)	205'000		Ajustement de la subvention en fonction des besoins réels de l'association.	-50'000		150'000	
365.04610	36 Centre Social Protestant Genève - Atelier Califfe	57'0851		Montants modifiés selon amendement PL 10286 accepté à l'unanimité par la commission des finances du 19 octobre 2008.	30'860		60'1511	
365.07215	36 Fondation Transport Handicap	649'000		Reprise des activités de Transport Handicap par la Fondation Foyer-Handicap dès le 1er janvier 2009.	-449'000		-	
365.14610	36 Subvention non monétaire - Centre Social Protestant Genève - utilisation immeuble	51'858		Montants modifiés selon amendement PL 10286 accepté à l'unanimité par la commission des finances du 15 octobre 2008.	-31'500		20'358	
365.16010	36 Subvention non monétaire - Association ARGOS - intérêts sur prêt			Ajustement de la subvention non monétaire	16'250		16'250	
365.17910	36 Subvention non monétaire - Fondation Cap Loisirs - utilisation immeuble			Ajustement de la subvention non monétaire. Contrepartie au DCTL	84'000		84'000	
42	42 Revenu des biens			Ajustement en contrepartie de la subvention non monétaire ARGOS		16'250 techn		16'250
43	43 Recettes diverses		1'503'925	Suite à l'amendement sur les charges de personnel, un calcul automatique impacte le remboursement de la perte de gain en cas de maladie.		141 techn		1'503'968
07.14.51.00	46 Service de l'assurance maladie Subventions acquises		103'856'131	Montant communiqué le 29 octobre 2008 par la Confédération		2'194'221 budg		109'840'352

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2009 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES
FONCTIONNEMENT
ECONOMIE ET SANTE**

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2009		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2009 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
08.00.00.00	nat	1'147'911'989	587'877'979		-2'885'670	-1'987'700	1'139'026'519	57'986'679
				Amendements PSAS Amendements non PSAS	-407'000 -348'670	-407'000 207'300		
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-67'000 -332'070	207'300 budj -407'000 techn		
08.01.11.00 31	Présidence et secrétariat général Dépenses générales	1'527'334		Voteation des motifs de la participation aux documents TPO initialement centralisés à l'OTPE entre les secrétariats généraux des départements.	18'600		1'546'134	
08.03.21.00 363.0017	Direction générale des CASB et du réseau de soins Indemnités de fonctionnement hôpitaux Investitures de genre (buj)	639'221'318		Transfert des loyers AI des HJG aux EPI	-243'670		639'791'448	
08.05.11.00 31	Direction générale de la santé Dépenses générales	5'181'817		Compensation de l'augmentation des charges induites par l'amendement relatif au projet PSS visant à promouvoir un poids corporel sain.	-43'000		5'175'517	
365.0010 365.0038	Dons de l'impôt - actions de prévention Action de prévention de la santé	1'100'000 57'000		Diminution de la subvention Un fonds alloué par des tiers avec condition (FATAC) est créé. Celui-ci engagera directement les fonds reçus de PSS. Par ailleurs, un produit différé sera constitué dans les comptes à hauteur des dépenses réalisées. Lors de l'élaboration budgétaire 2009, seule une partie des dépenses prévues dans le cadre de ce projet était connue. De plus, le produit différé n'est pas budgétisé. Cet amendement corrige cette situation.	-67'000 67'000		1'033'000 57'9300	
46	Subventions acquises	1'609'200		Un fonds alloué par des tiers avec condition (FATAC) est créé. Celui-ci engagera directement les fonds reçus de PSS avec condition. Lors de l'élaboration budgétaire 2009, seule une partie des dépenses prévues dans le cadre de ce projet était connue. De plus, le produit différé n'est pas budgétisé. Cet amendement corrige cette situation.		207'300 budj		1'807'500
08.05.01.00 363.00221	Service de la consommation et des affaires vétérinaires Subvention au fonds des épizooties	400'000		La compensation relative aux dépenses de fonctionnement du PS 2009 n'est pas connue au regard de la DCC-GE 25 "fonds et financements spéciaux". L'annulation annuelle prévue par l'article 2, lettre a de la loi sur le fonds des épizooties (M.3.23) s'effectue par le biais d'une rubrique 26911100 déjà prévue au PS 2009.	-400'000			

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2009 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES
FONCTIONNEMENT
Cour des comptes**

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2009		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2009 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
12.00.00.00	nat. COUR DES COMPTES	3728417	2107		600	-	3729017	2107
				Amendements IPSAS				
				Amendements non IPSAS	600			
				Amendements budgétaires				
				Amendements techniques	600			
12.01.00.00	Cour des comptes							
31	Dépenses générales	171385		Verification des montants de la participation aux abonnements TPG initialement centralisée à l'OFPE entre les secretariats généraux des départements.	600		171385	

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2009 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES
FONCTIONNEMENT
Constituante

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2009		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Techn Budd.	CE	IPSAS	PROJET DE BUDGET 2009	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS				CHARGES	REVENUS
13.00.00.00	CONSTITUANTE	2'603'636	423		1'000'000	-				3'603'636	423
				Amendements IPSAS							
				Amendements non IPSAS	1'000'000						
				Amendements budgétaires	1'000'000						
				Amendements techniques							
13.01.00.00	Constituante										
30	Charges de personnel	17'028.36		Augmentation des charges de personnel	1'000'000					270'266	

ANNEXE 13 INVESTISSEMENT

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2009 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES
INVESTISSEMENTS
ETAT

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2009		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2009 AMENDE	
		DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	TOTAL ETAT	687386218	179071612		30799285	2000000	718185503	181071812
	RESULTAT		508314400			28799285		537113601
	ETAT							
01.00.00.00	CHANCELLERIE	59723			257000		84373	
02.00.00.00	FINANCES	2471739					2471739	
03.00.00.00	INSTRUCTION PUBLIQUE	364697067	37047500				364697067	33047500
04.00.00.00	INSTITUTIONS	179837791	1320000				119837791	1320000
05.00.00.00	CONSTRUCTION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	536796697	175531768			30166780	667079477	175531768
06.00.00.00	TERRITOIRE	365897098	976000				385697098	976000
07.00.00.00	SOLIDARITE ET EMPLOI	39817423	1607000				33617423	1607000
08.00.00.00	ECONOMIE ET SANTE	59571170	376554			6007000	66171170	376554
11.00.00.00	GRAND CONSEIL	642995					750500	
12.00.00.00	COUR DES COMPTES							
13.00.00.00	CONSTITUANTE	4317009					4317009	
14.00.00.00	POUVOIR JUDICIAIRE	248768					248768	

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2009 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES
INVESTISSEMENTS
CHANCELLERIE**

RUBRIQUE	N° PROJET	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2009		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2009	
			DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
01.00.00.00		CHANCELLERIE	69'973	-		25'000	-	84'973	-
01.01.02.00		Secrétariat général							
5061	2010130	Crédit de programme 2006-2010 : Chancellerie - Mobilier, équipements, machines, véhicules	70'000	-	25'000 F pour l'équipement des bureaux du nouveau secrétariat du préposé à la protection des sonnetés.	25'000	-	95'000	-
					budg.				

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2009 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES
INVESTISSEMENTS
INSTRUCTION PUBLIQUE**

RUBRIQUE	N° PROJET	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2009		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2009	
			DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
03.00.00.00		INSTRUCTION PUBLIQUE	36469067	33945300				36469067	33945300
03.11.00.00		Secrétariat général							
5081	2010132	Crédit de programme - Mobilier, équipement, machines, véhicule	25000		tech.	10948985		10973985	
5081	2010132	Crédit de programme - Subvention / entreprises privées / cercle consolidation			tech.	170000		170000	
6340	2010132	Crédit de programme - entreprises	239500		tech.		-239500		-239500
6342	2010132	Crédit de programme - subventions / autres entreprises publiques			tech.		239500		239500
6450	4800004	Remboursement école internationale-institutions privées		100000	tech.		-100000		-100000
6453	4800004	Remboursement école internationale - autres entreprises privées			tech.		-100000		-100000
03.13.00.00		Services partagés et logistiques							
5081	2010132	Crédit de programme - Mobilier, équipement, machines, véhicule	631000		tech.	-631000			
03.21.00.00		Enseignement primaire							
5081	2010132	Crédit de programme - Mobilier, équipement, machines, véhicule	477000		tech.	-477000			
03.22.00.00		Cycle d'orientation							
5081	2010132	Crédit de programme - Mobilier, équipement, machines, véhicule	1564000		tech.	-1564000			
03.23.00.00		Enseignement secondaire postobligatoire							
5081	2010132	Crédit de programme - Mobilier, équipement, machines, véhicule	496000		tech.	-496000			
03.23.02.00		Collège de Genève et écoles de commerce							
5081	2010132	Crédit de programme - Mobilier, équipement, machines, véhicule	742000		tech.	-742000			

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2009 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES
INVESTISSEMENTS
INSTRUCTION PUBLIQUE**

RUBRIQUE	N° PROJET	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2009		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2009 AMENDE	
			DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
03.23.04.00		Classes d'accueil							
5081	2010132	Credit de programme - Mobilier, équipement, machines, véhicule	81'000		Conformément aux directives sur les investissements émises par le DCTI, la tranche 2009 du crédit de programme du DIP est centralisée sur le CR du Secrétariat Général afin de garantir une souplesse dans l'exécution budgétaire.	-81'000			
03.23.05.00		Ecoles de culture générale							
5081	2010132	Credit de programme - Mobilier, équipement, machines, véhicule	1'817'000		Conformément aux directives sur les investissements émises par le DCTI, la tranche 2009 du crédit de programme du DIP est centralisée sur le CR du Secrétariat Général afin de garantir une souplesse dans l'exécution budgétaire.	-1'817'000			
03.23.11.00		Centre de formation professionnelle - arts appliqués							
5081	2010132	Credit de programme - Mobilier, équipement, machines, véhicule	565'000		Conformément aux directives sur les investissements émises par le DCTI, la tranche 2009 du crédit de programme du DIP est centralisée sur le CR du Secrétariat Général afin de garantir une souplesse dans l'exécution budgétaire.	-565'000			
03.23.12.00		Centre de formation professionnelle - ex-CEPTA							
5081	2010132	Credit de programme - Mobilier, équipement, machines, véhicule	1'437'000		Conformément aux directives sur les investissements émises par le DCTI, la tranche 2009 du crédit de programme du DIP est centralisée sur le CR du Secrétariat Général afin de garantir une souplesse dans l'exécution budgétaire.	-1'437'000			
03.23.13.00		Centre de formation professionnelle - Nature et environnement							
5081	2010132	Credit de programme - Mobilier, équipement, machines, véhicule	262'688		Conformément aux directives sur les investissements émises par le DCTI, la tranche 2009 du crédit de programme du DIP est centralisée sur le CR du Secrétariat Général afin de garantir une souplesse dans l'exécution budgétaire.	-262'688			
03.23.16.00		Centre de formation professionnelle - Santé-Social							
5081	2010132	Credit de programme - Mobilier, équipement, machines, véhicule	1'850'000		Conformément aux directives sur les investissements émises par le DCTI, la tranche 2009 du crédit de programme du DIP est centralisée sur le CR du Secrétariat Général afin de garantir une souplesse dans l'exécution budgétaire.	-1'850'000			
03.26.00.00		Universités							
5081	1900001	Adaptation et consolidation du système d'information de gestion de l'UJF 2009-2011 - Mobilier, équipement, machines, véhicule	3'000'000		Le plan directeur informatique de l'université pour les années 2009 à 2011 sera présenté sous forme de 2 projets de vos distincts : - l'un concerne l'adaptation et la consolidation du système d'information de gestion de l'Université pour un montant d'investissements de F 1'460'000, et de F 450'000 de subventions fédérales ; - l'autre concerne l'investissement pour un montant d'investissements de F 1540'000 et de F 450'000 de subventions fédérales. Par ailleurs, selon le nouveau plan comptable MCH2, la rubrique à utiliser pour les équipements de l'université est la rubrique 5641 et non la rubrique 5081.	-3'000'000			
5641	1900001	Adaptation et consolidation du système d'information de gestion de l'UJF 2009-2011 - Mobilier, équipement, machines, véhicule			idem			1'460'000	

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2009 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES
INVESTISSEMENTS
INSTRUCTION PUBLIQUE**

RUBRIQUE	N° PROJET	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2009		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2009 AMENDE	
			DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
6300	1909001	Adaptation et consolidation du système d'information de gestion de l'uni-2009-2011 - Subventions / Confédération et entreprises fédérales		900'000	idem	tech.	-	-	450'000
5641	1909024	E-learning 2009-2011 - Subventions / Entreprises publiques / Centres de consolidation			idem	tech.	1'540'000	1'540'000	
6300	1909024	E-learning 2009-2011 - Subventions / Confédération et entreprises fédérales			idem	tech.	-	-	450'000
03.31.00.00		Office de la jeunesse							
5061	2010132	Credit de programme- Mobilier, équipement, machines, véhicule		902'000	Conformément aux directives sur les investissements émises par le DCTI, la tranche 2009 du crédit de programme du DIP est centralisée sur le CR du Secrétaire Général afin de garantir une souplesse dans l'exécution budgétaire.	tech.	-	-	-
5651	2010132	Credit de programme - subventions / entreprises privées / cercle consolidation		170'000	Conformément aux directives sur les investissements émises par le DCTI, la tranche 2009 du crédit de programme du DIP est centralisée sur le CR du Secrétaire Général afin de garantir une souplesse dans l'exécution budgétaire.	tech.	-	-	-
03.32.00.00		OFPC - Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue							
5061	2010132	Credit de programme - Mobilier, équipement, machines, véhicule		24'000	Conformément aux directives sur les investissements émises par le DCTI, la tranche 2009 du crédit de programme du DIP est centralisée sur le CR du Secrétaire Général afin de garantir une souplesse dans l'exécution budgétaire.	tech.	-	-	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2009 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

INVESTISSEMENTS

CONSTRUCTION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

RUBRIQUE	N° PROJET	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2009		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2009	
			DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
05.00.00.00		CONSTRUCTION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	539'906 695	173'531'756		30'166'790	2'000'000	567'073'477	175'531'756
05.04.06.00		Direction des Investissements, du patrimoine et des actifs							
5040	1009995	Construction 5ème étape CMU - Bâtiments			Modification selon décision du Conseil d'Etat du 5 novembre (PL déjà voté)	16'000'000	-	16'000'000	-
6300	1009995	Construction 5ème étape CMU - Subventions / Considération et entreprises libérales			Modification selon décision du Conseil d'Etat du 5 novembre (PL déjà voté)		2'000'000		2'000'000
5040	1010234	CMU 6ème étape - Bâtiments							
5040	1010305	Délocalisation OCAN à Bernex - Bâtiments			PL déjà voté et lié à l'étape CMU 5. Potentiel d'économie d'environ 5 mcs de francs en enclavant les étapes de construction 5 et 6	2'000'000	-	2'000'000	-
5652	1010310	EMS - Association D'Ops 1 Lucerne (construction) - Entreprises privées appartenant à l'Etat de Genève ou subventionnées			Modification du n° de projet suite au dépôt des projets de loi au Grand Conseil	2'100'000	-	2'100'000	-
5652	1010311	EMS - Bessonne - Entreprises privées appartenant à l'Etat de Genève ou subventionnées			Modification du n° de projet suite au dépôt des projets de loi au Grand Conseil	10'300'000	-	10'300'000	-
5652	1010312	EMS - Vandœuvre (construction) et Tour (mise au normes et agrandissement) - Entreprises privées appartenant à l'Etat de Genève ou subventionnées			Modification du n° de projet suite au dépôt des projets de loi au Grand Conseil	4'200'000	-	4'200'000	-
5652	1900003	EMS - construction - 1 EMS - Agradissements (66 PL) - Entreprises privées appartenant à l'Etat de Genève ou subventionnées	5'100'000		Modification du n° de projet suite au dépôt des projets de loi au Grand Conseil	5'100'000	-	5'100'000	-
5652	1900004	EMS - construction - 3 EMS (56 PL) - Entreprises privées appartenant à l'Etat de Genève ou subventionnées	10'300'000		Modification du n° de projet suite au dépôt des projets de loi au Grand Conseil	-5'100'000	-	-	-
						-10'300'000	-		-

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2009 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES
INVESTISSEMENTS**

CONSTRUCTION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

RUBRIQUE	N° PROJET	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2009		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2009	
			DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
562	1900005	EMS - Bessoneité (construction) - Entreprises privées appartenant à l'Etat de Genève ou subventionnées	4200000	-		-4200000	-	-	-
5040	1900007	Modernisation OCAV à Binex et études - Bâtiments	2'100'000	-	tech.	-2'100'000	-	-	-
5040	1900023	Rénovation + equip HUG enfant exécutant Bâtiments	-	-	tech.	-	-	4'800'000	-
5040	1900025	Curatella construction - Bâtimement	-	-	tech.	-	-	4'000'000	-
562	1900026	Subvention - IHEID Maison de la paix - complémentaire 6197 - Bâtiments appartenant à l'Etat de Genève ou subventionnées	-	-	tech.	-	-	-	-
5040	1900027	HUG-maternité étape 3 étude complémentaire 6197 - Bâtiments	-	-	tech.	-	-	-	-
05.05.01.00		Office du génie civil							
560	2010139	Credit de programme - subventions organismes à but non lucratif	700000	-	tech.	-700'000	-	-	-
5603	2010139	Credit de programme - subventions organismes à but non lucratif - article complémentaire	-	-	tech.	-	-	700'000	-
05.08.00.00		Centre des technologies de l'information (CTI)							
5201	1008216	Modernisation et réforme applic. (Info. Loges) - Logiciels, applications et licences	700'000	-	tech.	-488'150	-	1'188'150	-
5202	1008216	Modernisation et réforme applic. (Info. Loges) - Charges de personnel interne activables	488'150	-	tech.	-488'150	-	-	-
5201	1008218	Refonte système intégrat. données (Police 2000) - Logiciels, applications et licences	529'613	-	tech.	-97'500	-	627'113	-
5202	1008218	Refonte système intégrat. données (Police 2000) - Charges de personnel interne activables	97'500	-	tech.	-97'500	-	-	-
5201	1008479	Application ressources humaines (SRH) réalisation - Logiciels, applications et licences	585'000	-	tech.	-585'000	-	585'000	-
5202	1008479	Application ressources humaines (SRH) réalisation - Charges de personnel interne activables	585'000	-	tech.	-585'000	-	-	-
5062	1008602	Système d'information de la santé - Informatique et télécommunication	-	-	tech.	-	-	50'000	-

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2009 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES
INVESTISSEMENTS
CONSTRUCTION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

RUBRIQUE	N° PROJET	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2009		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2009	
			DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
5201	1008602	Systeme d'information de la santé - Logiciels, applications et licences	150700	-	La révision des dépenses 2008 fait ressortir qu'il convient d'ajouter 1507000 au PB2009	1507000	-	3007000	-
5201	1008602	Systeme d'information de la santé - Logiciels, applications et licences	300700	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	207000	-	3207000	-
5202	1008602	Systeme d'information de la santé - Charges de personnel interne activables	207000	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	-207000	-	-	-
5201	1009332	Gestion électronique des dossiers OCP - Logiciels, applications et licences	104532	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	682250	-	1727711	-
5202	1009332	Gestion électronique des dossiers OCP - Charges de personnel interne activables	682250	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	-682250	-	-	-
5201	1009421	Redoute AFC suite - Logiciels, applications et licences	22967000	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	1397500	-	31665500	-
5202	1009421	Redoute AFC suite - Charges de personnel interne activables	1397500	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	-1397500	-	-	-
5201	1009594	Mise en œuvre rebote SI DGS - Logiciels, applications et licences	386220	-	La révision des dépenses 2008 fait ressortir qu'il convient de diminuer le PB2009 de 146220	-146220	-	2507000	-
5201	1009594	Mise en œuvre rebote SI DGS - Logiciels, applications et licences	250700	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	787000	-	3287000	-
5202	1009594	Mise en œuvre rebote SI DGS - Charges de personnel interne activables	787000	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	-780000	-	-	-
5201	1009616	Relaisement du portail énergie - Logiciels, applications et licences	213775	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	1007100	-	3133871	-
5202	1009616	Relaisement du portail énergie - Charges de personnel interne activables	1007100	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	-1007100	-	-	-
5201	1009734	Caisse centralisée - Logiciels, applications et licences	32700	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	32500	-	32500	-
5202	1009734	Caisse centralisée - Charges de personnel interne activables	32700	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	-32500	-	-	-
5201	1009871	Projet biblio DIP - Logiciels, applications et licences	5085	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	42268	-	50763	-
5202	1009871	Projet biblio DIP - Charges de personnel interne activables	45268	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	-42268	-	-	-
5201	1009906	Application métrologie et intégration inspection du commerce - Logiciels, applications et licences	67946	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	58500	-	126746	-
5202	1009906	Application métrologie et intégration inspection du commerce - Charges de personnel interne activables	58500	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	-58500	-	-	-
5002	1010027	Systeme d'imagerie vidéo de la police - Informatique et Télécommunication	2589800	-	La révision des dépenses 2008 fait ressortir qu'il convient d'ajouter 4007000 au PB2009	4007000	-	2989900	-
5201	1010112	Systeme informatique de l'office des saillies - Logiciels, applications et licences	2341150	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	121550	-	2462700	-

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2009 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES
INVESTISSEMENTS**

CONSTRUCTION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

RUBRIQUE	N° PROJET	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2009		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2009	
			DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
5202	1010112	Système informatique de l'office des tailles - Charges de personnel interne activables	121156	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	tech.	-121156	-	-
5201	1010177	Enveloppes d'infrastructures - Charges de personnel interne - Administration en ligne - Logiciels, applications et licences	725814	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	tech.	3258570	10551984	-
5202	1010177	Enveloppes d'infrastructures - Programmes de développement de l'administration en ligne - Charges de personnel interne	3268570	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	tech.	-3258570	-	-
5201	1010185	SIBLO - Logiciels, applications et licences	1606136	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	tech.	351000	1967136	-
5202	1010185	SIDLO - Charges de personnel interne activables	351000	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	tech.	-351000	-	-
5201	1010188	Enveloppes d'infrastructures - PROMOCODE - Logiciels, applications et licences	4118400	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	tech.	1000700	5118400	-
5202	1010188	Enveloppes d'infrastructures - PROMOCODE - Charges de personnel interne activables	1000000	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	tech.	-1000000	-	-
5201	1900008	LPER - Logiciels, applications et licences	519800	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	tech.	19500	539700	-
5202	1900008	LPER - Charges de personnel interne activables	19500	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	tech.	-19500	-	-
5201	1900009	Quali de consolidation des normes IPSAS - Logiciels, applications et licences	200700	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	tech.	33150	233150	-
5202	1900009	Quali de consolidation des normes IPSAS - Charges de personnel interne activables	331150	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	tech.	-331150	-	-
5062	1900010	Justice 2010 - Informatique et télécommunication	200700	-	Vo. le PL 10353-A et le projet de la commission ad-hoc chargée d'étudier le PL du C.E. convenant d'ajuster 112000 au PRB2009	budget	112000	312000	-
5201	1900010	Justice 2010 - Logiciels, applications et licences	1100000	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	tech.	483000	1583000	-
5202	1900010	Justice 2010 - Charges de personnel interne activables	483000	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	tech.	-483000	-	-
5201	1900013	DATAPOL - Logiciels, applications et licences	622611	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	tech.	131300	753913	-
5202	1900013	DATAPOL - Charges de personnel interne activables	131300	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	tech.	-131300	-	-
5201	1900014	SI du commerce - Logiciels, applications et licences	257000	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	tech.	130700	387700	-
5202	1900014	SI du commerce - Charges de personnel interne activables	130700	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	tech.	-130000	-	-
5201	1900015	HRC-Metric - Logiciels, applications et licences	263728	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	tech.	32500	296228	-
5202	1900015	HRC-Metric - Charges de personnel interne activables	32500	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	tech.	-32500	-	-
5201	1900016	Reforme SAM - Logiciels, applications et licences	13000	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	tech.	13000	13000	-
5202	1900016	Reforme SAM - Charges de personnel interne activables	13000	-	La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	tech.	-13000	-	-

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2009 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES
INVESTISSEMENTS**

CONSTRUCTION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

RUBRIQUE	N° PROJET	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2009		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2009	
			DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
5201	1909017	Refonte REG - Logiciels, applications et licences	207000		La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	650000		2657000	
5202	1909017	Refonte REG - Charges de personnel interne activables	65000		La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	-650000			
5201	2010440	Crédits de programme 2008-2011 - Technologie de l'information - migration Unix pour Decabase - Logiciels, applications et licences	16431000		La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	24400000		189311000	
5202	2010440	Crédits de programme 2008-2011 - Technologie de l'information - migration Unix pour Decabase - Charges de personnel interne activables	2400000		La nature 5202 est abandonnée au profit de la nature 5201	-2400000			

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2009 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES
INVESTISSEMENTS
TERRITOIRE**

RUBRIQUE	N° PROJET	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2009		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2009 AMENDE	
			DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
06.00.00.00		TERRITOIRE	38 569 038	975 000				38 569 038	975 000
06.02.00.00		Direction générale de l'intérieur							
5090	1007433	Honoraires pour l'établissement de la matrice cadastrale - Autres biens d'investissements	2407000		La digitalisation des plans du cadastre ne doit pas figurer sur la nature 5090 mais 5290 tech.				
5290	1007004	Digitalisation des plans du cadastre - Autres immobilisations incorporées			La digitalisation des plans du cadastre ne doit pas figurer sur la nature 5090 mais 5290 tech.			2407000	
5540	3800004	Rectangle d'or - Sociétés d'économie mixte	207000		La participation à la société Rectangle d'Or ne doit pas figurer sur la nature 5540 mais 5542 tech.				
5542	3800004	Rectangle d'or - Participation Autres entreprises publiques			La participation à la société Rectangle d'Or ne doit pas figurer sur la nature 5540 mais 5542 tech.			207000	
06.04.00.00		Direction générale de l'environnement							
5450	4800010	Prêts entreprises privées - Prêts investissements et désendettement	30007000		Les prêts investissements et désendettement ne doivent pas figurer sur la nature 5450 mais 5453 et 5470 tech.				
5453	4800010	Prêts autres entreprises privées - Prêts investissements et désendettement			Les prêts investissements et désendettement ne doivent pas figurer sur la nature 5450 mais 5453 et 5470 tech.			28507000	
5470	4800010	Prêts personnes physiques - Prêts investissements et désendettement			Les prêts investissements et désendettement ne doivent pas figurer sur la nature 5450 mais 5453 et 5470 tech.			1507000	
6450	4800010	Installations privées - Prêts investissements et désendettement		3007000	Les remboursements de prêts investissements et désendettement ne doivent pas figurer sur la nature 6450 mais 6453 et 6470 tech.				
6453	4800010	Prêts Autres entreprises privées - Prêts investissements et désendettement			Les remboursements de prêts investissements et désendettement ne doivent pas figurer sur la nature 6450 mais 6453 et 6470 tech.				2857000
6470	4800010	Prêts Personnes physiques - Prêts investissements et désendettement			Les remboursements de prêts investissements et désendettement ne doivent pas figurer sur la nature 6450 mais 6453 et 6470 tech.				157000
06.06.00.00		Direction générale de l'agriculture							
5450	4800011	Prêts entreprises privées - Prêts investissements et désendettement	32007000		Les prêts investissements et désendettement ne doivent pas figurer sur la nature 5450 mais 5470 tech.				
5470	4800011	Prêts Personnes physiques - Prêts investissements et désendettement			Les prêts investissements et désendettement ne doivent pas figurer sur la nature 5450 mais 5470 tech.			32007000	
6450	4800011	Installations privées - Prêts investissements et désendettement		3007000	Les remboursements de prêts investissements et désendettement ne doivent pas figurer sur la nature 6450 mais 6470 tech.				
6470	4800011	Prêts Personnes physiques - Prêts investissements et désendettement			Les remboursements de prêts investissements et désendettement ne doivent pas figurer sur la nature 6450 mais 6470 tech.				3007000

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2009 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES
INVESTISSEMENTS
ECONOMIE ET SANTE**

RUBRIQUE	N° PROJET	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2009		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2009 AMENDE	
			DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
08.00.00.00		ECONOMIE ET SANTE	55 671 170	376 554		800 000		56 171 170	376 554
08.03.21.00		Direction générale des CAS S et du réseau de soins							
5061	1906022	Rénovation-équipement HUG enfants existant - Mobilier, équipements, machines, véhicules			Le projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de F 21 994 000 pour la rénovation partielle et l'équipement de l'Hôpital des enfants existant est introduit dans les priorités d'investissement 2009.	500 000		500 000	
5640	1010063	Info - FASAD et HG - Sociétés d'économie mixte	2 800 000		Le projet de budget initial a été modifié sur une nature non imputable (6640). A mettre en 5652.	-2 800 000			
6652	1010063	Info - FASAD et HG - Subventions / Entreprises privées appartenant à l'Etat de Genève ou subventionnées			Le projet de budget initial a été modifié sur une nature non imputable (6640). A mettre en 5652.	2 800 000		2 800 000	
08.07.11.00		Direction des affaires économiques							
6350	2010143	Crédit de programme 2008-2010 : Fondation des terrains industriels (FTI) - Entreprises privées autres entités		376 554	Le projet de budget initial a été modifié sur une nature non imputable (6350). A mettre en 6351.		-376 554		
6351	2010143	Crédit de programme 2008-2010 : Fondation des terrains industriels (FTI) - Subventions / entreprises privées / cercle consolidation			Le projet de budget initial a été modifié sur une nature non imputable (6350). A mettre en 6351.		376 554		376 554

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2009 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES
INVESTISSEMENTS
GRAND CONSEIL**

RUBRIQUE	N° PROJET	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2009		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2009 AMENDE	
			DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
11.00.00.00		GRAND CONSEIL							
11.01.07.00		Grand-Conseil	642'993				107'505	760'500	
5090	100001	Réduction globale des investissements	-107'900		Afin de garantir le bon renouvellement du matériel informatique des députés pour la nouvelle législature		107'505		
					budget				

LISTE DES INDEMNITES ACCORDEES DE 2007 A 2009 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
Le PB2009 amendé ne comprend pas l'amendement global de -10 millions voté par la commission des finances
 L'historique est traité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	SUBS-MATURE	LIBELLÉ	Lot cadre	Lot de Maintenance de État et d'usage	Lot de Maintenance de État et d'usage	PROJET DE BUDGET 2009 amendé	VARIATION PB 2009 amendé / B 2008REV	BUDGET 2008 révisé	BUDGET 2008	COMPTE 2007
TOTAL ETAT							22 067 721 075	82 687 603	21 242 033 472	19 700 099 163	1 735 937 146.83
2. FINANCES							3'000	-608'600	611'600	611'600	608'600.00
02.21.00.00	363 00100	FONDATION EVE EDMOND KAISER (CRÈCHE HOFER)		L 818A			-	-608'600	611'600	608'600	608'600.00
02.22.00.00	363 01200	OPERATION BANCAIRE CANTONALE ET FONDATION DE VALORISATION					-	-608'600	608'600	608'600	608'600.00
02.23.00.00	363 01200	SUBVENTION NON MONETAIRE - FONDATION DE VALORISATION - CAPITAL DE DOTATION		L 818A			3'000	-	3'000	3'000	-
3. INSTRUCTION PUBLIQUE							622 553 571.3	22 467 348	600 068 846.5	563 212 239.6	488 274 568.92
03.11.00.00	362 00010	SECRETARIAT GENERAL					14 953 510	157 000	14 696 510	14 696 510	13 703 339 290.00
03.11.00.00	365 00701	INSTITUT UNIVERSITAIRE DE HAUTES ETUDES INTERNATIONALES (UIHEI)		LF 44.20			-	-	-	-	7 260 000.00
03.11.00.00	365 00701	INSTITUT DES HAUTES ETUDES INTERNATIONALES ET DU DEVELOPPEMENT (IHED)		LF 44.20	L 10118		13 655 000	157 000	13 498 000	13 498 000	4 585 290.00
03.11.00.00	365 00801	INSTITUT UNIVERSITAIRE ETUDES DU DEVELOPPEMENT (IUED)		LF 44.20			-	-	-	-	1 194 000.00
03.11.00.00	365 00901	RESEAU UNIVERSITAIRE INTERNATIONAL DE GENEVE		LF 40.1			11 988 510	-	11 988 510	11 988 510	-
03.13.00.00	365 02002	SUBVENTION NON MONETAIRE - IHIED		LF 44.20	L 10118		-	-	-	-	-
03.13.00.00	365 02006	SERVICES PARTAGES ET LOGISTIQUES					29 771 286	817 846	28 957 440	28 449 116	27 189 101.00
03.13.00.00	365 02006	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE GENEVE		C 110	nombre 08		10 669 950	31 457.5	10 355 075	10 169 000	10 790 990.00
03.13.00.00	365 02006	INSTITUT JACQUES DALCROZE		C 110	nombre 08		3 729 910	10 5141	3 624 769	3 556 000	3 564 020.00
03.13.00.00	365 02006	CONSERVATOIRE POPULAIRE DE MUSIQUE		C 110	nombre 08		14 041 910	39 4130	13 647 480	13 394 000	13 404 000.00
03.13.00.00	365 02006	SUBVENTION NON MONETAIRE - INSTITUT JACQUES DALCROZE		C 110	nombre 08		1 238 112	-	1 238 112	1 238 112	-
03.13.00.00	365 02006	SUBVENTION NON MONETAIRE - CONSERVATOIRE POPULAIRE DE MUSIQUE		C 110	nombre 08		92 004	-	92 004	92 004	-
03.21.00.00	362 00010	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE					2 820 000	160 000	2 660 000	2 660 000	12 650 000.00
03.21.00.00	362 00011	GROUPEMENT INTERCOMMUNAL ANIMATION PARASCOLAIRE (GIAP)		C 110			2 920 000	162 000	2 660 000	2 660 000	12 650 000.00
03.25.00.00	361 00010	HAUTE ECOLE SPECIALISEE DE GENEVE					99 588 000	2 512 833	97 075 167	93 841 700	87 888 153.63
03.25.00.00	361 00011	CONTRIB. HAUTE ECOLE DE THEATRE DE SUISSE ROMANDE (HETS/R)		C 123			-	-320 000	320 000	320 000	284 247.00
03.25.00.00	361 00701	CONTRIBUTIONS INTERCANTONALES - HESSZ		C 136 (C 127)			397 292 000	1 819 179	37 427 9821	35 471 000	35 586 639.15
03.25.00.00	361 00702	CONTRIBUTIONS INTERCANTONALES - HESSZ		C 136 (C 129)			20 020 000	-1 973 000	21 593 000	21 593 000	31 661 214.62
03.25.00.00	361 00702	CONTRIBUTIONS INTERCANTONALES - HES-SZ MUSIQUE ET AUTRES ARTS		C 136			17 400 000	17 400 000	17 400 000	17 400 000	-
03.25.00.00	363 01010	ECOLE SUPERIEURE D'INFORMATIQUE ET DE GESTION (ESIG)		C 136			-	-1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 487 443.53
03.25.00.00	363 01011	ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX ARTS DE GENEVE		C 136			-	-701 470	701 470	701 470	7 105 609.33
03.25.00.00	363 03001	HAUTE ECOLE DE MUSIQUE		C 110			-	-12 387 646	12 387 646	12 158 000	11 731 000.00
03.25.00.00	363 03001	HAUTE ECOLE DE MUSIQUE		C 136 (C 127)			2 140 000	1 523 000	617 000	617 000	-
03.25.00.00	363 03001	CONDITIONS LOCALES PARTICULIÈRES - HESSZ		C 136 (C 129)			6 508 000	2 709 000	3 800 000	3 800 000	-
03.25.00.00	363 03001	CONDITIONS LOCALES PARTICULIÈRES - HES-SZ MUSIQUE ET AUTRES ARTS		C 136			508 000	508 000	3 800 000	3 800 000	-
03.25.00.00	363 03001	CONDITIONS LOCALES PARTICULIÈRES - HES-SZ MUSIQUE ET AUTRES ARTS		C 136 (C 127)			947 000	-	947 000	947 000	-
03.25.00.00	363 03001	SUBVENTION NON MONETAIRE - CONDITIONS LOCALES PARTICULIÈRES SUR CHARGES D'INFRASTRUCTURE - HESSZ		C 136 (C 127)			3 000 000	-	3 000 000	2 000 000	-
03.25.00.00	363 03001	SUBVENTION NON MONETAIRE - CONDITIONS LOCALES PARTICULIÈRES SUR CHARGES D'INFRASTRUCTURE - HES-SZ MUSIQUE ET AUTRES ARTS		C 136			1 250 000	1 250 000	3 697 708 246	339 701 234	285 909 89 16.29
03.26.00.00	363 01012	ALLOCATIONS AU FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITE		C 130	decembre 08		3 013 390 000	14 442 255	2 869 947 745	2 869 947 745	2 869 947 745
03.26.00.00	363 01012	SUBVENTION NON MONETAIRE - UNIVERSITE DE GENEVE		C 130	decembre 08		82 760 501	-	82 760 501	59 229 234	59 229 234

LISTE DES INDEMNITES ACCORDEES DE 2007 A 2009 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
Le PB2009 amendé ne comprend pas l'amendement global de -10 millions voté par la commission des finances
 L'historique est traité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	SUBS-MATURE	LIBELLÉ	Lfd code	UMF Lfd de Matière de Budget de départ	UMF Lfd de Matière de Budget de départ	PROJET DE BUDGET 2009 amendé	VARIATION PB 2009 amendé / B 2008REV	BUDGET 2008 révisé	BUDGET 2008	COMPTE 2007
03.31.00.00	394	03101	FONDATION GENEVOISE POUR L'ANIMATION SOCIOCULTURELLE	J 611	PL 10362	IND	8676897680	4381414	823087266	79201000	68792084.00
03.31.00.00	395	02001	FONDATION SOIPA	J 635	PL 10220	IND	2075603920	1634003	189265917	18465000	18477200.00
03.31.00.00	395	07011	FOYER RESIDENCE LE VOLTARE	J 619 C/2 08	PL 10220	IND	32063370	83712	3122858	3074000	23674411.00
03.31.00.00	395	07011	FONDATION OFFICIELLE DE LA JEUNESSE (FOJ)	J 635	PL 10361	IND	215000	-215000	215000	215000	215980.00
03.31.00.00	395	07011	FONDATION ENSEMBLE	J 635	PL 10361	IND	54510741800	147212630	228026784	22366000	140176900.00
03.31.00.00	395	07011	FONDATION CLAIR-BOIS	J 635	PL 10361	IND	124611450	115915	53941695	5326000	3664906.00
03.31.00.00	395	07011	FOYER LA CARAVELLE	J 635	PL 10361	IND	10008760	26971	127109740	11890000	9515677.00
03.31.00.00	395	07011	ASTURAL	J 635	PL 10361	IND	85690060	264272	981779	964000	826980.00
03.31.00.00	395	07011	ECOLE PROTESTANTE D'ALTIITUDE (EPA)	J 635	PL 10361	IND	20133630	65658	83155918	8155000	69512200.00
03.31.00.00	395	07011	HOSPICE GENERAL	J 635	PL 10361	IND	3533620	7727	1948192	1899000	12633560.00
03.31.00.00	395	07011	ATELIER X	J 635	PL 10361	IND	58999550	25740	5442110	5343000	3427190.00
03.31.00.00	395	08001	ASSOCIATION CATHOLIQUE D'ACTION SOCIALE (ACAS)	J 635	PL 10361	IND	318000	132000	415000	318000	5083720.00
03.31.00.00	395	08102	LA VOIE LACTEE	J 635	PL 10361	IND	9350000	189000	750000	750000	
03.31.00.00	395	17011	SUBVENTION NON MONETAIRE - FONDATION OFFICIELLE DE LA JEUNESSE	J 619 / J 635	PL 10361	IND	1539790	-	1539790		
03.31.00.00	395	17011	SUBVENTION NON MONETAIRE - FOYER LA CARAVELLE	J 635	PL 10361	IND	95000	-	95000	95000	
03.32.00.00	395	06011	INSTITUT DE FORMATION DES ADULTES - GENÈVE	C 208	PL 10293	IND	2318500	-	47629336	47629336	21639715.00
03.32.00.00	395	07011	ECOLE HOTELIERE DE GENÈVE	C 208	PL 10294	IND	933000	-	2318500	2318500	1293500.00
03.32.00.00	395	09101	SUBVENTION QUALIFICATION - (CEC POUR ADULTES) (dont CEBIO) *	C 208 C 208	PL 10282	IND	1293500	-	933000	933000	427850.00
03.32.00.00	395	09101	SUBVENTION NON MONETAIRE - GASTROUSUISE ENG	C 208	PL 10284	IND	1179368	-	1293500	1293500	917966.00
4. INSTITUTIONS							12969911	27700	1269211	1269211	1107000.00
04.03.1200	DELEGUE A LA GENEVE INTERNATIONALE						3765211	27700	347511	347511	185300.00
04.03.1200	394	00119	CENTRE D'ACCUEIL POUR LA GENEVE INTERNATIONALE (CAGI)	A 2 06	L 10044	IND	185300	-	185300	185300	185300.00
04.03.1200	394	00119	SUBVENTION NON MONETAIRE - CENTRE D'ACCUEIL POUR LA GENEVE INTERNATIONALE (CAGI)	A 2 06	L 10044	IND	189911	27700	162211	162211	
04.06.0100	DIRECTION DE L'OFFICE PENITENTIAIRE						921700	-	921700	921700	921700.00
04.06.0100	393	00412	FONDATION OFFICIELLE DE LA JEUNESSE - FOYER LE PERTUIS	J 619	PL 10361	IND	921700	-	921700	921700	921700.00
5. CONSTRUCTION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION							87894500	1976500	6918000	6918000	5782356.00
05.08.00.00	LOGEMENT						87894500	1976500	6918000	6918000	5782356.00
05.08.00.00	393	06000	SUBVENTION NON MONETAIRE - INTERETS SUR DOTATIONS FDP	I 4 08		IND	5100000	435000	4765500	4765500	4765500.00
05.08.00.00	393	06011	SUBVENTION NON MONETAIRE - INTERETS SUR DOTATIONS EPLC	I 4 08	L 9974	IND	2200000	1150000	1080000	1080000	4697949.00
05.08.00.00	395	08150	COUVERTURE BUDGET EXPLOITATION CITE UNIVERSITAIRE	I 4 08	L 9975	IND	6290000	3490000	2800000	2800000	1044366.00
05.08.00.00	395	08050	SUBVENTION NON MONETAIRE - PRET FONDATION LOGEMENT DES ETUDIANTS (FULE)	I 4 08		IND	55000	5000	50000	50000	407050.00
05.08.00.00	395	08150	SUBVENTION NON MONETAIRE - INDEMNITE POUR RENTE DROIT SUPERFICIE CITE U	I 4 08	L 9974	IND	5390000	-	5390000	5390000	
05.08.00.00	395	08151	EXTENSION CITE U	I 4 08	L 9975	IND	3715000	37500	3340000	3340000	
6. TERRITOIRE							186732969	1729347	185003622	173548326	146241864.70
06.01.00.00	SECRETARIAT GENERAL						7000000	-2000000	9000000	9000000	-
06.01.00.00	393	00104	INDEMNITE DE RESTRUCTION DECHETS SPECIAUX SIG		L 9656	IND	7000000	-2000000	9000000	9000000	

LISTE DES AIDES FINANCIERES ACCORDEES DE 2007 A 2009 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
Le PB2009 amendé ne comprend pas l'amendement global de -10 millions voté par la commission des finances
 L'historique est traité(e) en italique (en italique) que la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	SUBS-NATURE	LIBELLÉ	Lot cadre	Lot de Maintenance de Etat et d'usage	Lot de aménagement	VARIATION PB 2009, amendé / B 2009REV	BUDGET 2008 révisé	BUDGET 2008	COMPTE 2007
TOTAL ETAT										
1. CHANGELLERIE										
01.09.01.00	CONSEIL D'ETAT ET CHANCELIER						3'600'280	106747'617	99'977'374	101'143'991.41
01.09.01.00	305 03011 - SUBVENTIONS ASSOCIATIONS DIVERSES						-50'000	335'300	235'300	192'700.00
01.02.02.00	SERVICE DU PROTOCOLE				AF		-50'000	100'000	-	100'000.00
01.02.02.00	364 00413 MANDAT INTERNATIONAL (CENTRE D'ACCUEIL POUR LES DELEGATIONS ET ONG)	A2.86			AF		0.0%	92'700	92'700	92'700.00
01.02.02.00	364 10413 SUBVENTION NON MONETAIRE EN FAVEUR DE MANDAT INTERNATIONAL	A2.86			AF		0.0%	134'000	134'000	134'000.00
01.02.02.00	364 10509 SUBVENTION NON MONETAIRE EN FAVEUR D'INFORMATION ANTI-RACISME (ARIS)	A2.86			AF		0.0%	8'600	8'600	8'600.00
2. FINANCES										
02.22.00.00	DIRECTION GENERALE DES FINANCES DE L'ETAT						-60'000	862'300	862'300	192'000.00
02.22.00.00	302 00301 SUBV. LEGS ROTHSCHILD (VILLE DE GENEVE)				AF		-60'000	862'300	862'300	-
02.22.00.00	364 00001 SUBVENTION NON MONETAIRE - PARKING BAUD-BOUY 2 A 10 - INTERETS SUR PRETS				AF		0.0%	1'000	1'000	-
02.22.00.00	365 00002 SUBV FDS LANGLAND-AUBERT (ENFANCE MALHEUREUSE)	??			AF		0.0%	726'000	726'000	-
02.22.00.00	365 00003 SUBV FDS ECKERT (ENFAVEUR DE L'ENFANCE)				AF		-60'000	300	300	-
02.22.00.00	365 01001 SUBVENTION NON MONETAIRE - FEDERATION DES CAFETIERS - CAPITAL DE DOTATION - INTERETS SUR PRETS				AF		0.0%	15'000	15'000	-
02.22.00.00	365 01002 SUBVENTION NON MONETAIRE - FONDATION POUR L'HISTOIRE DES SUISSES A L'ETRANGER - INTERETS SUR PRETS				AF		0.0%	60'000	60'000	-
02.29.99.00	FONDS DE LA LOTERIE SUISSE A NUMEROS				AF		-	60'000	60'000	192'000.00
02.29.99.00	305 00104 PRESTATIONS DU FONDS DE LA LOTERIE SUISSE A NUMEROS				AF		-	-	-	192'000.00
3. INSTRUCTION PUBLIQUE										
03.11.00.00	SECRETARIAT GENERAL						211'000	33'437'852	33'437'852	32'129'093.95
03.11.00.00	364 00401 CENTRE INTERCANTONAL D'INFORMATION SUR LES CROYANCES				AF		1'555'250	944'250	944'250	748'948.00
03.11.00.00	365 00301 ASSOCIATION MONDIALE POUR ECOLE INSTRUMENT DE PAIX	C1.10			AF		32'830	32'830	32'830	160'000.00
03.11.00.00	365 00401 UNIVERSITE DU 3 EME AGE	C1.10			AF		69'650	69'650	69'650	69'650.00
03.11.00.00	365 00801 CONTRIBUTION A LA PROMOTION DE LA PAIX *				AF		218'900	218'900	218'900	163'073.00
03.11.00.00	365 00901 FONDATION GIRRI				AF		1'000	199'000	199'000	199'000.00
03.11.00.00	365 09001 PROJETS REGIONAUX ET TRANSFRONTALIERS				AF		124'370	124'370	124'370	81'265.00
03.11.00.00	365 09001 SUBVENTIONS PONCTUELLES				AF		99'500	99'500	99'500	23'000.00
03.11.00.00	365 09002 FONDS SPECIAUX - SUBVENTIONS AUX INSTITUTIONS PRIVEES				AF		60'000	200'000	200'000	-
03.13.00.00	SERVICES PARTAGES ET LOGISTIQUES						698'250	26'324'872	26'324'872	26'091'506.00
03.13.00.00	302 00001 THEATRE ST GERVAIS				AF		142'500	295'000	295'000	295'000.00
03.13.00.00	302 00002 CENTRE DE L'IMAGE CONTEMPORAINE				AF		152'500	75'000	75'000	75'000.00
03.13.00.00	303 01001 INSTITUT NATIONAL GENEVOIS				AF		40'722	40'722	40'722	-
03.13.00.00	303 01001 SUBVENTION NON MONETAIRE - INSTITUT NATIONAL GENEVOIS				AF		2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000.00
03.13.00.00	364 00201 THEATRE DE CAROUGE ET ATELIER				AF		37'1000	37'1000	37'1000	37'1000.00
03.13.00.00	364 00901 CENTRE D'ANIMATION CINEMATOGRAPHIQUE				AF		8'500'000	8'500'000	8'500'000	8'500'000.00
03.13.00.00	364 00901 ORCHESTRE DE LA SUISSE ROMANDE				AF		60'000	60'000	60'000	60'000.00
03.13.00.00	364 00901 MARIONNETTES DE GENÈVE				AF		912'000	912'000	912'000	912'000.00
03.13.00.00	364 01001 AM STRALI GRAMI				AF		500'000	500'000	500'000	500'000.00
03.13.00.00	364 01201 FONDATION BOONER				AF		-	-	-	-

LISTE DES AIDES FINANCIERES ACCORDEES DE 2007 A 2009 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
Le PB2009 amendé ne comprend pas l'amendement global de -10 millions voté par la commission des finances
 L'historique est traité(e) en italique pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	SUBS-MATURE	NATURE	LIBELLÉ	Lfd code	LMF Lfd de Maturité de l'aide (à approuver)	LMF	PROJET DE BUDGET 2009 amendé	VARIATION PB 2009 amendé / B 2008REV	BUDGET 2008 révisé	BUDGET 2008	COMPTE 2007
03.13.00.00	364 01 04 01		FONDATION D'ART DRAMATIQUE	C3 95	PL 10236	AF	2 250 000,00	0,0%	2 250 000,00	2 250 000,00	2 250 000,00
03.13.00.00	364 00 01	FONDAMCO		C3 95	PL 10281	AF	1 000 000,00	0,0%	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
03.13.00.00	365 04 03	ONLINE GENEVOISE		C1 10		AF	20 000,00	-9,1%	22 000,00	22 000,00	26 000,00
03.13.00.00	365 04 01	CADETS DE GENEVE		C1 10	nombre 08	AF	357 300,00	20 000,00	337 300,00	337 300,00	337 300,00
03.13.00.00	365 00 01	CONCOURS DE GENEVE		C3 95	PL 10236	AF	250 000,00	12 500,00	248 750,00	248 750,00	248 750,00
03.13.00.00	365 03 11	ADIE AUX FORMATIONS INDEPENDANTES *		C3 95		AF					490 000,00
03.13.00.00	365 00 01	ORCHESTRE DE CHAMBRE DE GENEVE		C3 95	PL 10236	AF	560 000,00	0,0%	560 000,00	560 000,00	560 000,00
03.13.00.00	365 00 01	FONCTION : CINEMA		C3 95		AF	99 500,00	0,0%	99 500,00	99 500,00	99 500,00
03.13.00.00	365 01 01	THEATRE DU GRUILLI		C3 95		AF	149 250,00	0,0%	149 250,00	149 250,00	149 250,00
03.13.00.00	365 01 01	THEATRE DU LOUP		C3 95		AF	300 000,00	0,0%	300 000,00	300 000,00	300 000,00
03.13.00.00	365 01 01	FONDATION ETM		C1 10	nombre 08	AF	735 000,00	0,0%	735 000,00	735 000,00	735 000,00
03.13.00.00	365 01 01	ASSOCIATION ESPACE MUSICAL		C1 10		AF	149 350,00	0,0%	149 350,00	149 350,00	129 950,00
03.13.00.00	365 01 01	CONTRECHAMPS		C3 95		AF	400 000,00	0,0%	400 000,00	400 000,00	400 000,00
03.13.00.00	365 02 31	GRANDES MANIFESTATIONS *		C3 95		AF	500 000,00	339,0%	147 500,00	147 500,00	365 000,00
03.13.00.00	365 02 01	RENCONTRES INTERNATIONALES		C3 95		AF	62 680,00	0,0%	62 680,00	62 680,00	62 680,00
03.13.00.00	365 02 11	ADIE PUNCTUELLE A LA CULTURE *		C3 95		AF	142 500,00	16,3%	122 500,00	122 500,00	129 500,00
03.13.00.00	365 00 01	MUSEE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET CROISSANT-ROUGE		LF 482.41	PL 10281	AF	55 000,00	0,0%	55 000,00	55 000,00	55 421,00
03.13.00.00	365 01 01	THEATRO MALANDRO		C3 95		AF	150 000,00	0,0%	150 000,00	150 000,00	
03.13.00.00	365 05 01	ASSOCIATION POUR L'ENCOURAGEMENT DE LA MUSIQUE IMPROVISEE (AMIR)		C1 10	PL 10236	AF	238 800,00	0,0%	238 800,00	238 800,00	238 800,00
03.13.00.00	365 06 01	AIDE AUX COMPAGNIES INDEPENDANTES *		C3 95		AF	1 000 000,00	0,0%	1 000 000,00	1 000 000,00	597 000,00
03.13.00.00	365 07 11	DIFFUSION ET ECHANGES CULTURELS *		C3 95		AF	681 187,00	157 000,00	524 870,00	524 870,00	524 866,00
03.13.00.00	365 08 31	ATELIERS D'ETHNOMUSICOLOGIE		C3 95		AF	129 350,00	0,0%	129 350,00	129 350,00	129 950,00
03.13.00.00	365 04 01	CINEMA TOUT ECRAN		C3 95		AF	149 250,00	0,0%	149 250,00	149 250,00	149 250,00
03.13.00.00	365 05 01	FESTIVAL DE LA BATE		C3 95	PL 10301	AF	450 000,00	0,0%	450 000,00	450 000,00	450 000,00
03.13.00.00	365 07 03	FONDATION POUR L'ECRIT		C3 95	PL 10352	AF	250 000,00	0,0%	250 000,00	250 000,00	
03.13.00.00	365 09 02	FONDS SPECIAUX - SUBVENTIONS AUX INSTITUTIONS PIVEES		C3 95		AF	200 000,00	0,0%	200 000,00	200 000,00	
03.21.00.00	365 08 01	GROUPEMENT D'ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES (GAPP / FARECO)		C1 182.21	19300	AF	19 900,00	0,0%	19 900,00	19 900,00	19 900,00
03.22.00.00	365 08 01	GROUPEMENT D'ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES (GAPP / FARECO)		C1 182.24	77000	AF	77 000,00	0,0%	77 000,00	77 000,00	70 000,00
03.22.00.00	365 03 01	ECOLE ET QUARTIER-VERSIX		C1 10		AF	10 000,00	0,0%	10 000,00	10 000,00	10 000,00
03.22.00.00	365 03 01	ECOLE ET QUARTIER-VERSIX		C1 10		AF	67 000,00	0,0%	67 000,00	67 000,00	60 000,00
03.22.00.00	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE POST-OBLIGATOIRE					AF	105 000,00	-168,8%	205 000,00	205 000,00	98 900,00
03.23.00.00	365 01 01	450EME ANNIVERSAIRE DU COLLEGE VALIN		C3 95		AF	105 000,00	-100,000,00	105 000,00	105 000,00	98 900,00
03.23.00.00	365 00 01	CULTURE ET RENCONTRE		C1 10		AF		0,0%	105 000,00	105 000,00	
03.31.00.00	OFFICE DE LA JEUNESSE					AF	3 353 770,00	0,0%	3 353 770,00	3 353 770,00	3 050 405,30
03.31.00.00	365 01 01	ECOLE DES PARENTS		J6 05	PL 10300	AF	316 410,00	0,0%	316 410,00	316 410,00	316 410,00
03.31.00.00	365 04 01	GROUPEMENT LAISON GENEVOIS DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE (GLAJ)		J6 05		AF	130 000,00	0,0%	130 000,00	130 000,00	130 000,00
03.31.00.00	365 04 01	COLONIES DE VACANCES *		J6 05	L 10086	AF	1 439 000,00	0,0%	1 439 000,00	1 439 000,00	1 211 103,00
03.31.00.00	365 04 01	UNIONS CHRETIENNES		J6 05		AF	90 000,00	0,0%	90 000,00	90 000,00	90 000,00
03.31.00.00	365 04 01	ASSOCIATION DU SCOUTISME GENEVOIS		J6 05	L 10086	AF		0,0%			195 000,00
03.31.00.00	365 05 01	FONDATION SUISSE DU SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL		J6 05	PL 10297	AF	348 250,00	0,0%	348 250,00	348 250,00	348 250,00
03.31.00.00	365 03 01	GROUPEMENT GENEVOIS CENTRE ENTRE AIDE AUX METHODES ACTIVES (CENEA)		J6 05 / C1 28		AF	129 350,00	0,0%	129 350,00	129 350,00	129 350,00
03.31.00.00	365 05 01	SPORT - ENCAIREMENT ET ENTRAINEMENT DES JEUNES (7-9 ANS)		B6 15		AF	190 000,00	0,0%	190 000,00	190 000,00	189 564,00
03.31.00.00	365 06 01	CENTRE CONSULTATION POUR LES VICTIMES D'ABUS SEXUELS		LF 312.5		AF	30 000,00	0,0%	30 000,00	30 000,00	30 000,00
03.31.00.00	365 06 01	SOUTIEN A L'ENFANCE (dont Pro Juventute) *		J6 05 / J6 25	PL 10238	AF	50 1960,00	0,0%	50 1960,00	50 1960,00	316 660,00

LISTE DES AIDES FINANCIERES ACCORDEES DE 2007 A 2009 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
Le PB2009 amendé ne comprend pas l'amendement global de -10 millions voté par la commission des finances
 L'historique est traité(e) en italique pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	LIBELLÉ	Lot cadre	UMF Lot de financement de l'investissement	UMF Lot de financement de l'investissement	PROJET DE BUDGET 2009 amendé	VARIATION PB 2009 amendé / B 2008REV	BUDGET 2008 révisé	BUDGET 2008	COMPTE 2007
03.31.00.00	365 07001	INSTITUTIONS HORS CANTON ACCUEILLANT DES MINEURS				179'100	0.0%	179'100	179'100	124'115.30
03.32.00.00	OFFICE POUR L'ORIENTATION, LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE					4'182'060	16.0%	3'513'060	3'513'060	3'060'131.65
03.32.00.00	361 02201	SUBVENTION CANTONALE POUR LA FORMATION DE BASE - COURS INTERENTREPRISES	Convention relative aux activités sociales (C20)			15'000	-5.1%	231'000	231'000	67'407.85
03.32.00.00	365 03001	FONDATION POUR L'AVENIR	C2 05			12'000	0.0%	12'000	12'000	12'000.00
03.32.00.00	365 03001	FONDATION OUVRIERE DE GENEVE (UOG)	C 110 C 205	PL 10289		983'060	0.0%	983'060	983'060	983'060.00
03.32.00.00	365 05001	UNIVERSITE POPULAIRE DE GENEVE	C 110 C 208			145'000	0.0%	145'000	145'000	145'000.00
03.32.00.00	365 08001	COURS ADVERS ORGANISMES (sept CEBIO*)	C 208 C 208	PL 10282		742'000	15.6%	642'000	642'000	588'074.80
03.32.00.00	365 08001	SUBVENTION CANTONALE POUR LA FORMATION DE BASE - COURS INTERENTREPRISES	C2 05			172'300	60.6%	1'073'000	1'073'000	821'589.00
03.32.00.00	365 09001	ASSOCIATION DES REPETITORES -ARA	C2 05	PL 10289		427'000	0.0%	427'000	427'000	423'000.00
04. INSTITUTIONS						17'937'926	8.0%	16'610'462	16'610'462	14'984'270.00
04.01.01.00	CONSEIL D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL					923'207	-0.9%	931'207	931'207	335'657.00
04.01.01.00	363 02215	FONDATION ROMANDE DE DETENTION ADMINISTRATIVE	F 2 034			300'000	0.0%	300'000	300'000	
04.01.01.00	363 02215	ADMINISTRATIVE - FONDATION ROMANDE DE DETENTION	F 2 034			75'000	0.0%	75'000	75'000	
04.01.01.00	365 03319	SECTIONS GENEVOISES DE SAUVETAGE SUR LE LACLEMAN	K 10			32'338	0.0%	32'338	32'338	32'338.00
04.01.01.00	365 04016	MUSIQUE DE LA POLICE				42'984	0.0%	42'984	42'984	42'984.00
04.01.01.00	365 07711	COMMISSION INTERNATIONALE DES JURISTES	commissaire d'Etat (M07)			22'385	0.0%	22'385	22'385	22'385.00
04.01.01.00	365 00915	PRESIDENCE : SUBVENTIONS DIVERSES *				19'900	0.0%	19'900	19'900	
04.01.01.00	365 01010	ASSOCIATION VIVES		L 9675		430'000	0.0%	430'000	430'000	230'000.00
04.01.01.00	365 01112	CLUB ALPIN SUISSE	B 15			80'000	-100.0%	80'000	80'000	7'950.00
04.03.01.00	SERVICE DES VOTATIONS ET ELECTIONS					260'000	1200.0%	20'000	20'000	269'000.00
04.03.01.00	365 08013	PARTICIPATION DE L'ETAT AUX FRAIS ELECTORAUX	A 05			240'000	1200.0%	20'000	20'000	269'000.00
04.03.12.00	DELEGUE A LA GENEVE INTERNATIONALE					169'555	19.300	150'255	150'255	69'525.00
04.03.12.00	364 02212	CLUB SUISSE DE LA PRESSE	A 20	L 10044		69'525	0.0%	69'525	69'525	69'525.00
04.03.12.00	364 02212	SUBVENTION NON MONETAIRE - CLUB SUISSE DE LA PRESSE	A 20	L 10044		19'300	23.9%	807'30	807'30	
04.05.01.00	DIRECTION DE L'OFFICE PENTENTAIRE					211'000	0.0%	211'000	211'000	205'000.00
04.05.01.00	363 01115	SUBVENTION NON MONETAIRE - FONDATION ROMANDE POUR TOXICOMANES				6'000	0.0%	6'000	6'000	
04.05.01.00	365 04020	ASSOCIATION LA PIAQUERETTE DES CHAMPS		L 9602		205'000	0.0%	205'000	205'000	205'000.00
04.06.02.00	SERVICE DE PROMOTION DE L'EQUALITE ENTRE HOMMES ET FEMMES					603'000	0.0%	603'000	603'000	565'000.00
04.06.02.00	365 01013	F-INFORMATION - FILIGRANE	A 20	L 10124		515'000	0.0%	515'000	515'000	515'000.00
04.06.02.00	365 00300	DIVERSES ASSOCIATIONS FEMMINES *	A 20			70'000	0.0%	70'000	70'000	70'000.00
04.06.02.00	365 04903	CENTRE DE LIASON DES ASSOCIATIONS FEMMINES GENEVOISES (CLAFO)	A 20			18'000	0.0%	18'000	18'000	
04.06.03.00	BUREAU DE L'INTEGRATION					1'401'164	5.7%	1'325'000	1'325'000	1'100'120.00
04.06.03.00	365 00816	CENTRE DE CONTACT ASSOCIEES-MMIGRES	A 20	PL 10307		300'000	0.0%	300'000	300'000	300'000.00
04.06.03.00	365 00810	SUBVENTIONS PROJETS ANTI-RACISTES*	A 20			100'000	0.0%	100'000	100'000	100'000.00
04.06.03.00	365 00916	SUBVENTIONS LIEES A DES MANDATS DE PRESTATIONS *	A 20			93'000	-34.4%	123'000	123'000	23'000.00
04.06.03.00	365 01016	UNIVERSITE POPULAIRE ALBAINOISE	A 20			110'000	0.0%	110'000	110'000	110'000.00

LISTE DES AIDES FINANCIERES ACCORDEES DE 2007 A 2009 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
Le PB2009 amendé ne comprend pas l'amendement global de -10 millions voté par la commission des finances
L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	DESCRIPTION	LIBELLÉ	Localité	LMF - Municipalité ou Site et dépôt	LMF	PROJET DE BUDGET 2009 amendé	VARIATION PB 2009 amendé / B 2008rev	BUDGET 2008 révisé	BUDGET 2008	COMPTE 2007
05.11.00.00	365 0712	SECURITE CIVILE - MATERIEL (INSTITUTIONS PRIVÉES)	G 250		AF	11000	-58,3%	2.400	2.400	41000,00
05.11.00.00	365 0711	FÉDÉRATION DES CORPS DE SAPEURS-POMPIERS	F 405		AF	41000	0,0%	41000	41000	41000,00
05.11.00.00	365 0915	DIVERSES SUBVENTIONS	G 325		AF	44400	0,0%	44400	44400	44400,00
05.90.91.00	COMMISSION CANTONALE DU SPORT-TOTO					37000000	-1,3%	37500000	37500000	7935500,00
05.90.01.00	362 0716	COMMISSION CANTONALE DU SPORT-TOTO - SUBVENTIONS ORDINAIRES - COMMUNES	13 1559		AF	6500000	-7,1%	7000000	7000000	9460000,00
05.90.01.00	362 0710	COMMISSION CANTONALE DU SPORT-TOTO - SUBVENTIONS CONDITIONNELLES - COMMUNES	13 1559		AF	500000	0,0%	500000	500000	700000,00
05.90.01.00	362 0721	SUBVENTION DE PROJETS SPORTIFS DE MOYENNE ET GRANDE ENVERGURE - COMMUNES	13 1559		AF	2000000	31,3%	1500000	1500000	1500000,00
05.90.01.00	365 0702	ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS SPORTIVES - SUBVENTIONS ORDINAIRES	13 1559		AF	25000000	4,2%	24000000	24000000	28651100,00
05.90.01.00	365 0712	ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS SPORTIVES - SUBVENTIONS CONDITIONNELLES	13 1559		AF	500000	0,0%	500000	500000	280000,00
05.90.01.00	365 0724	SUBVENTION DE PROJETS SPORTIFS DE MOYENNE ET GRANDE ENVERGURE	13 1559		AF	-2000000	-100,0%	2000000	2000000	4000000,00
05.90.01.00	365 0811	ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS SPORTIVES - AIDE EN FAVEUR DES SÉLECTIONNÉS SPORTIFS CANTONALES	13 1559		AF	500000	25,0%	2000000	2000000	2065000,00
06. TERRITOIRE						817366	10,3%	7876452	7876452	141073021,61
06.01.00.00	SECRETARIAT GENERAL					1829159	14,1%	1603313	1603313	1629937,25
06.01.00.00	365 0131	PRESIDENCE ET SECRETARIAT GENERAL - SUBVENTIONS ASSOCIATIONS DIVERSES *			AF	32500	0,0%	32500	32500	68000,00
06.01.00.00	365 0114	SUBVENTION CGN (COMPAGNE GENERALE DE NAVIGATION SUR LE LAC LEMAN)			AF	1549999	15,2%	1345000	1345000	1561973,65
06.01.00.00	365 1012	SUBVENTION NON MONETAIRE - COMPAGNE GENERALE DE NAVIGATION SUR LE LEMAN (CGN) PRET			AF	1855000	-9,4%	204949	204949	
06.01.00.00	365 1014	SUBVENTION NON MONETAIRE - COMPAGNE GENERALE DE NAVIGATION SUR LE LEMAN (CGN), INTERETS SUR PRET			AF	21000	0,2%	20964	20964	
06.01.00.00	365 1016	SUBVENTION FACILE - CONVENTION 1999 CGN			AF	40160				
06.02.00.00	DIRECTION GENERALE DE L'INTERIEUR					602500	14,4%	526500	526500	327818,42
06.02.00.00	365 0032	CÉRÉMONIE A LA MÉMOIRE DES SOLDATS MORTS AU SERVICE DU PAYS (MON-REPOS)			AF	500	0,0%	500	500	600,00
06.02.00.00	365 0014	MUSEE MILITAIRE GENEVOIS			AF	54000	0,0%	54000	54000	54000,00
06.02.00.00	365 0076	VEUX-ARTILLEURS (ENTRETIEN DES UNIFORMES)			AF	2000	0,0%	2000	2000	2000,00
06.02.00.00	365 0901	PROJETS REGIONAUX ET TRANSFRONTALIERS			AF	1400000	0,0%	1400000	1400000	1400000,00
06.02.00.00	365 0814	GLCT - TELEPHIQUE DU SALVEVE			AF	300000	0,0%	300000	300000	242718,42
06.02.00.00	365 0912	SERVICE DES AFFAIRES EXTERIEURES - AUTRES SUBVENTIONS *	L 10162		AF	300000	0,0%	300000	300000	290000,00
06.02.00.00	365 1001	SUBVENTION NON MONETAIRE - MUSEE MILITAIRE GENEVOIS - LOCALUX			AF	35000				
06.02.00.00	365 1002	SUBVENTION NON MONETAIRE - CP 1602 - LOCALUX			AF	36000				
06.02.00.00	365 1003	SUBVENTION NON MONETAIRE FAID FONDS D'AIDE INTERNATIONALE AU DEVELOPEMENT LOCALUX			AF	5000				
06.03.00.00	DIRECTION GENERALE DE LA MOBILITE					3997901	6,4%	3757639	3757639	10257880,66
06.03.00.00	360 0016	IDEMNITES TARIFAIRES UNIRESO POUR LES CFF	H1 50		AF	859901	2,9%	835611	835611	
06.03.00.00	363 0051	IDEMNITES AUX TPO POUR LE TRAFIC REGIONAL	H1 50		AF	24290				7357940,00
06.03.00.00	365 0404	IDEMNITES AUX TPN POUR LE TRAFIC REGIONAL	H1 50		AF	2150000	3,9%	207028	207028	160797,00
06.03.00.00	365 0902	TRANSPORTS COLLECTIFS - SUBVENTIONS DIVERSES *			AF	80000	0,0%	80000	80000	
06.03.00.00	367 0114	IDEMNITES A LA SNCF POUR LES TRAINS REGIONAUX	H1 50		AF	6500000	3,2%	6300000	6300000	5465260,58
06.03.00.00	367 0042	GLCT - PARTICIPATION AU DEFICIT DES LIGNES TC TRANSFRONTALIÈRES *	H1 50		AF	21930000	9,4%	20050000	20050000	2193483,08
06.03.00.00	367 0042	GLCT - PARTICIPATION AU DEFICIT DES LIGNES TC TRANSFRONTALIÈRES *	H1 50		AF	468958	37,5%	341000	341000	96095,70
06.05.00.00	363 0100	FONDATION NEPTUNE	PL 10360		AF	248958				
06.05.00.00	363 1018	SUBVENTION NON MONETAIRE - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ET LOCALUX A LA FONDATION NEPTUNE			AF	-1900000	-100,0%	1900000	1900000	
06.05.00.00	363 1022	SUBVENTION NON MONETAIRE - FONDATION NEPTUNE - CAPITAL DE DOTAION	PL 10360		AF	300000				

LISTE DES AIDES FINANCIERES ACCORDEES DE 2007 A 2009 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
Le PB2009 amendé ne comprend pas l'amendement global de -10 millions voté par la commission des finances
 L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	LIBELLÉ	Lot cadre	LIAF / Lot cadre / Montant de la date à la date	PROJET DE BUDGET 2009 amendé	VARIATION PB 2009 amendé / B 2008rev	BUDGET 2008 révisé	BUDGET 2008	COMPTE 2007
06.08.00.00	363 0123	SUBVENTION NON MONETAIRE - FONDATION NEPTUNE - PRESTATIONS ET LOCAUX	M 510	PL 10360	541000	-54000	43000	43000	150000.00
06.08.00.00	365 0718	FONDS FORESTIER - SUBVENTIONS DIVERSES	L 410	AF	43000	0.0%	38000	38000	31210.00
06.08.00.00	365 0823	SUBVENTIONS RELATIVES A LA NATURE ET AUX SITES NATURELS	L 410	AF	10000	0.0%	10000	10000	49949.70
06.08.00.00	365 0831	SUBVENTIONS RELATIVES A L'EDUCATION A LA NATURE	M 510	AF	45000	50.0%	30000	30000	299300.00
06.08.00.00	365 0832	SUBVENTIONS RELATIVES A LA FAUNE - FONDATION NEPTUNE - DOTATION	M 510	AF	30000	-30000	30000	30000	368000
06.08.00.00	365 10181	SUBVENTION NON MONETAIRE - FONDATION NEPTUNE - DOTATION	M 510	AF	5043000	37.0%	3680000	3680000	5000
06.08.00.00	DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE								
06.08.00.00	364 09911	AGRICULTURE - SUBVENTIONS DIVERSES *	M 205	AF	5000	0.0%	5000	5000	
06.08.00.00	365 0208	PROMOTION AGRICOLE	M 205	AF	26500	26500	62000	62000	
06.08.00.00	365 0408	TAXES VITICOLES AFFECTEES REDISTRIBUEES	M 210	AF	62000	62000	1500	1500	
06.08.00.00	365 07403	FEDERATION CANTONALE GENEVOISE AVICULTURE, CUNICULTURE, COLOMBOPHILIE ET COLOMBICULTURE	M 205	AF	1500	1500	163000	163000	163000.00
06.08.00.00	365 0792	AGRI GENEVE - VULGARISATION	M 205	AF	47000	28.8%	47000	47000	91000.00
06.08.00.00	365 07922	UNION MARAICHERE DE GENEVE, VULGARISATION	M 205	AF	120000	31.9%	29000	29000	10300.00
06.08.00.00	365 07923	BIO GENEVE, VULGARISATION	M 205	AF	10000	10000	106000	106000	10300.00
06.08.00.00	365 07913	UNION FRUITIERE LEMANIQUE	M 205	AF	5800	-102200	6000	6000	32000.00
06.08.00.00	365 07922	SOCIETE GENEVOISE D'API CULTURE	M 205	AF	6000	6000	22500	22500	3000.00
06.08.00.00	365 08212	SUBVENTION A L'OVIG (ASSOCIATION DES ORGANISATIONS VITICOLES GENEVOISES)	M 205	AF	32000	32000	3000	3000	3000.00
06.08.00.00	365 08711	ENCOURAGEMENT A LA PRODUCTION ANIMALE	M 205	AF	22500	22500	1285000	1285000	1403553.53
06.08.00.00	365 08912	AGRICULTURE - AUTRES SUBVENTIONS *	M 205	AF	3000	0.0%	170000	170000	167000.00
06.08.00.00	DIRECTION GENERALE DE L'EAU								
06.08.00.00	364 08511	MANUEUVRE DU BARRAGE DU SELLET	L 2 03	AF	175000	9000	110000	110000	95549.15
06.08.00.00	367 00211	CIPEL (COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DU LEMAN)	L 2 03	AF	110000	0.0%	1000000	1000000	1141004.38
06.08.00.00	367 07010	FONDS CANTONAL DE RENATURATION - PARTICIPATION DANS LE CADRE DES CONTRATS DE RIVERES TRANSFRONTALIERS	L 2 03	AF	1000000	0.0%	58935.25	58935.25	5400.00
06.08.00.00	FONDS VITICOLE								
06.08.00.00	365 0231	SUBVENTION A L'OVIG (ASSOCIATION DES ORGANISATIONS VITICOLES GENEVOISES)	M 210	AF			17664514	14364514	12970709.07
06.08.00.00	365 0406	SUBVENTION A LA COMMUNAUTE INTERPROP - DES VINS DE GENEVE (OVIG)	M 210	AF			200000	200000	85999.12
07.04.01.00	DIRECTION DE L'EMPLOI								
07.04.01.00	365 00595	PROGRAMME DOCCOPIATION	J 220	AF	50000	-150000	200000	200000	80000.00
07.04.01.00	365 05910	ASSOCIATION LE TRIALOGUE	J 220	AF	50000	-75.0%	17464514	14164514	12133108.95
07.14.11.00	DIRECTION GENERALE DE L'ACTION SOCIALE (DGAS)								
07.14.11.00	381 00410	FEDERATION ROMANDE ET TESSINOISE DES SERVICES DE CONSULTATION CONJUGALE	M 130	AF	16685149	-4500	4500	4500	1125.00
07.14.11.00	363 08910	FONDS DESTINE A LA LUTTE CONTRE LA DROGUE ET A LA PREVENTION DE LA TOXIMANIE - ACTIONS SOCIALES ET PONCTUELLES *	M 130	AF	100000	0.0%	100000	100000	130000.00
07.14.11.00	365 00143	SUBVENTION ADEAU RETOUR	M 130	AF	500000	0.0%	500000	500000	375000.00
07.14.11.00	365 00144	COMMISSION 'FORAF' INTEGRATION - DOMAINE ASILE	M 130	AF	2800000	0.0%	2800000	2800000	860000.00
07.14.11.00	365 00512	LE RACARD - CENTRE D'HEBERGEMENT ET LIEU DE VIE AVEC SOUTIEN PSYCHOSOCIAL	M 130	AF	900000	0.0%	900000	900000	150000.00
07.14.11.00	365 00812	CROIX ROUGE GENEVOISE	M 130	AF	900000	0.0%	900000	900000	860000.00
07.14.11.00	365 01611	FONDATION TRANSPORT HANDICAP - MOBILITE POUR TOUS	M 130	AF		-150000	150000	150000	150000.00

LISTE DES AIDES FINANCIERES ACCORDEES DE 2009 A 2009 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
Le PB2009 amendé ne comprend pas l'amendement global de -10 millions voté par la commission des finances
L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	SUBS-NATURE	LIBELLÉ	Lot cible	LSP Financement des sites en dépôt	LSP amendé	PROJET DE BUDGET 2009 amendé	VARIATION PB 2009 amendé / B 2008rev	BUDGET 2008 révisé	BUDGET 2008	COMPTE 2007
07-14-1100	365 02010	PRO JUVENTUTE - CARTE FAMILLE GIGOCHE	J 5	AF				1670000.00	88500	1670000.00
07-14-1100	365 02110	ASSOCIATION DES FAMILLES MONOPARENTALES	J 5	AF			0.0%	88500	88500	88500
07-14-1100	365 02211	COMPAGNA	J 5	AF			0.0%	35000	35000	58500.00
07-14-1100	365 02310	PRO MENTE SANA ASSOCIATION ROMANDE	K 1 36	AF	PL 10287		0.0%	205000	205000	1670000.00
07-14-1100	365 02312	PRO-FELIA GENÈVE	J 5	AF			0.0%	302250	302250	207250.00
07-14-1100	365 02410	FÉDÉRATION GENÈVOISE DE SERVICES PRIVÉS DE CONSULTATIONS CONJUGALES ET FAMILIALES	J 5	AF	PL 10390		0.0%	300000	300000	230000.00
07-14-1100	365 02510	ASSOCIATION PAROLE	K 1 36	AF			0.0%	125000	125000	115000.00
07-14-1100	365 02610	SOLIDARITE FEMMES	F 130	AF	PL 10244A		0.0%	726000	726000	607000.00
07-14-1100	365 03032	PRO SENECTUTE	J 20	AF			0.0%	30600	30600	
07-14-1100	365 03233	AGORA - AUMONIERE GENÈVOISE OCCUMENIQUE AUPRES DES REQUERANTS D'ASILE ET DES REFUGIÉS	K 1 76.03	AF	PL 10192		0.0%	15000	15000	15000
07-14-1100	365 03210	FONDATION PHENIX	J 20	AF			0.0%	370000	370000	370000.00
07-14-1100	365 03400	MÉDICO-SOCIAUX (EMS) ET DE LEURS FAMILLES (APAF)	J 20	AF			-36.8%	205000	205000	140000.00
07-14-1100	365 03410	FORUM SANTE		AF				40000	40000	40000.00
07-14-1100	365 03600	VDL SECOURS	F 130	AF	PL 10244A		0.0%	295000	295000	255000.00
07-14-1100	365 03700	ASSOCIATION CÉRÉBRAL GENÈVE	K 1 36	AF	PL 10200		0.0%	80000	80000	80000.00
07-14-1100	365 03810	ASSIAS - ASSOCIATION SUISSE DES ASSURÉS		AF			0.0%	40000	40000	40000.00
07-14-1100	365 03900	ASSOCIATION AUTREMENT AUJOURD'HUI	K 1 36	AF			0.0%	155200	155200	70000.00
07-14-1100	365 04010	COV - CENTRE GENÈVOIS DU VOLONTARIAT		AF			0.0%	80000	80000	80000.00
07-14-1100	365 04310	TEL. 143 LA MAIN TENDUE		AF			0.0%	127800	127800	103500.00
07-14-1100	365 04410	LE CABE (CARITAS ACCUEIL RENCONTRE ECHANGE)		AF			0.0%	100000	100000	100000.00
07-14-1100	365 04510	LACOLLOU - ABRÏ POUR SANS ABRÏ	K 1 36	AF	PL 10286A		5.4%	570851	570851	300000.00
07-14-1100	365 04610	CENTRE SOCIAL PROTESTANT GENÈVE - ATELIER GALIFFE	J 404	AF			0.0%	246000	246000	171000.00
07-14-1100	365 04732	ENTREPRISE SOCIALE L'ORANGÈRE		AF			5.6%	430000	430000	240000.00
07-14-1100	365 04710	CARITAS GENÈVE - REFLETS	F 130	AF	PL 10245A		0.0%	355000	355000	280000.00
07-14-1100	365 04822	SOFS FEMMES	F 130	AF	PL 10244A		0.0%	545000	545000	1400000.00
07-14-1100	365 04902	ARABELLE Foyer D'HÉBERGEMENT	F 130	AF			0.0%	191500	191500	128000.00
07-14-1100	365 04910	ARMÉE DU SALUT - ACCUEIL DE NUIT		AF			0.0%	128000	128000	128000.00
07-14-1100	365 05002	PT INTEGRATION POUR TOUS		AF	L 10042		0.0%	95000	95000	115200.00
07-14-1100	365 05101	MAISON GENÈVOISE DES MÉDIATIONS		AF			0.0%	25000	25000	
07-14-1100	365 05102	APPARTENANCES - GENÈVE		AF			-25.00%	35000	35000	
07-14-1100	365 05103	REFLETS CARITAS GENÈVE		AF			42.9%	25000	25000	
07-14-1100	365 05104	ELISA ASBL	A 2 26	AF	L 9840		-100.0%	35000	35000	
07-14-1100	365 05105	EPER ENTRAIDE PROTESTANTE SUISSE	A 2 26	AF			-100.0%	25000	25000	
07-14-1100	365 05110	MIGRANTS	A 2 26	AF			0.0%	235000	235000	220000.00
07-14-1100	365 05110	PLURIELS - CENTRE DE CONSULTATION ET D'ÉTUDES ETHNOPSICHOLOGIQUES POUR MIGRANTS		AF			0.0%	151000	151000	200000.00
07-14-1100	365 05210	ASSOCIATION POUR LE BATEAU GENÈVE	J 220	AF			0.0%	40000	40000	40000.00
07-14-1100	365 05210	API - ASSOCIATION POUR LE PATRIMOINE INDUSTRIEL	K 1 36	AF			0.0%	35000	35000	
07-14-1100	365 05302	ASSOCIATION ANATAS POUR PERSONNES MENTALEMENT HANDICAPÉES	K 1 36	AF			0.0%	500000	500000	304307.75
07-14-1100	365 05400	ASSOCIATION DANSE HABILE	K 1 36	AF			0.0%	110000	110000	24000.00
07-14-1100	365 05500	FONDS HELIOS - ACTIONS SOUTIEN INTÉGRATION PERSONNES HANDICAPÉES MENTALEMENT HANDICAPÉES	K 1 36	AF	PL 10219		0.0%	649000	649000	626500.00
07-14-1100	365 05610	INSEME GENÈVE - ASSOCIATION GENÈVOISE DE PARENTS ET D'AMIS DE PERSONNES MENTALEMENT HANDICAPÉES	K 1 36	AF			-100.0%	2500	2500	
07-14-1100	365 07215	FONDATION TRANSPORT HANDICAP		AF			-64.00%	69000	69000	
07-14-1100	365 07411	FÉDÉRATION SUISSE DE CONSULTATION EN MOYENS AUXILIAIRES POUR PERSONNES HANDICAPÉES - FSCMA	K 1 36	AF			-25.00%	2500	2500	

LISTE DES AIDES FINANCIERES ACCORDEES DE 2007 A 2009 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
Le PB2009 amendé ne comprend pas l'amendement global de -10 millions voté par la commission des finances
 L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	COMPTABILITE	LIBELLÉ	La cible	LMP / Montant de la dote en dépôt	LMP / Montant de la dote en dépôt	PROJET DE BUDGET 2009 amendé	VARIATION PB 2009 amende / B 2008év	BUDGET 2008 révisé	BUDGET 2008	COMPTE 2007
07.14.11.00	365 07512	DIVERSES ACTIONS SOCIALES PONCTUELLES		AF	750000		0,0%	750000	750000	37 200,00
07.14.11.00	365 07512	PRO-INFRIMS	K 1 36	AF	159700		0,0%	159700	159700	140000,00
07.14.11.00	365 07510	FONDATION CAP LOISIRS	K 1 36	AF	10000100		0,0%	10000100	10000100	975000,00
07.14.11.00	365 08310	ANTENNE DROGUE FAMILLE - ASSOCIATION GENEVOISE DES PERSONNES CONCERNÉES PAR LES PROBLÈMES LIÉS À LA DROGUE	K 1 7503	AF	36000		0,0%	36000	36000	32 400,00
07.14.11.00	365 08710	FEDEMS (FEDERATION GENEVOISE DES EMS)	J 20	AF	2 355 000		0,0%	2 355 000	2 355 000	2 500 000,00
07.14.11.00	365 08812	ASSOCIATION PROJET	K 1 36	AF	38000		0,0%	38000	38000	30 400,00
07.14.11.00	365 08910	CECA - CENTRE DE FORMATION CONTINUE POUR ADULTES	K 1 36	AF	67500		0,0%	67500	67500	33 750,00
07.14.11.00	365 09110	AGIS - ASSOCIATION GENEVOISE D'INSERTION SOCIALE	K 1 36	AF	48350		0,0%	48350	48350	14 175,00
07.14.11.00	365 09310	CLUB EN FAUTEUIL ROLLANT GENEVE		AF						50000,00
07.14.11.00	365 09710	CARREFOUR RUE / ORGANISME DE PREVENTION ET D'ACTION SOCIALE		AF						182480,00
07.14.11.00	365 08810	CARREFOUR PRISON		AF	175000		0,0%	175000	175000	150000,00
07.14.11.00	365 09911	FONDS DESTINE A LA LUTTE CONTRE LA DROGUE ET A LA PREVENTION DE LA TOXICOMANIE - ACTIONS SOCIALES ET PONCTUELLES *	E 4 30	AF	400000		0,0%	400000	400000	26 177,22
07.14.11.00	365 09913	BENEFICAIRES DU DROIT DES PAUVRES *	D3 05	AF	500000		0,0%	500000	500000	52000,00
07.14.11.00	365 0812	SUBVENTION NON MONETAIRE - SECT. GENEVOISE CROIX-ROUGE - LOCATION		AF	46610	PL 10291	0,0%	46610	46610	
07.14.11.00	365 03700	SUBVENTION NON MONETAIRE - ASSOCIATION CEREBRAL GENEVE - LOCATION	K 1 36	AF	124345	PL 10290	0,0%	124345	124345	
07.14.11.00	365 04610	SUBVENTION NON MONETAIRE - CENTRE SOCIAL PROTESTANT GENEVE, UTILISATION IMMEUBLE		AF	20358	PL 10288A	-5,1%	43383	43383	
07.14.11.00	365 04710	SUBVENTION NON MONETAIRE - CARTASIS-GENEVE, UTILISATION IMMEUBLE		AF	29025	PL 10245	0,0%	29025	29025	
07.14.11.00	365 07810	SUBVENTION NON MONETAIRE - FONDATION CAP LOISIRS - UTILISATION IMMEUBLE	K 1 36	AF	84000		84000			762 000,00
07.30.5200		FONDS DU DROIT DES PAUVRES								
07.30.5200	365 02210	AU COEUR DES GROTTES - Foyer pour femmes seules ou avec leurs enfants	Pla de Pl. val de	AF						250000,00
07.30.5200	365 03500	AVVO - ASSOCIATION DE DEFENSE ET DE DETENTE DE TOUS LES RETRAITES ET FUTURS RETRAITES		AF						75000,00
07.30.5200	365 03800	LESTIME		AF						80000,00
07.30.5200	365 04902	ASPESE	L 9428	AF						34 700,00
8. ECONOMIE ET SANTE										
08.01.1100		PRESIDENCE, SECRETARIAT GENERAL			201 31160		657688	19 473962	19 386 642	16 109 326,93
08.01.1100	365 00114	SERVICE FINANCIER - RESERVE POUR DECISIONS DE ET GC	Compt d'Etat	AF	920000		-50000	970000	970000	348 925,00
08.01.1100	365 00116	FONDATION IRIS	L 9815	AF	20000		20000	970000	970000	34 829,20
08.01.1500		SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE			40000		0,0%	40000	40000	40 000,00
08.01.1500	365 00221	PRIX CANTONAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE	A 2 80	AF	40000		0,0%	40000	40000	40 000,00
08.03.2100		DIRECTION GENERALE DES CASS ET DU RESEAU DE SOINS			57 600 970		1 997 08	5 601 982	5 514 382	3 826 542,00
08.03.2100	365 00234	DIR GEN DES CASS - AUTRES INSTITUTIONS - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT *	K 1 08	AF	5 510 0970		1 997 08	5 284 382	5 284 382	3 826 542,00
08.03.2100	365 00306	ACTIONS PONCTUELLES D'ADRE A DOMICILE *	K 1 08	AF	250000		0,0%	250000	250000	
08.05.1100		DIRECTION GENERALE DE LA SANTE (DES)			10 369 000		3 99 400	10 101 600	10 101 600	9 405 555,93
08.05.1100	361 00113	INTERASSOCIATION DE SAUVETAGE		AF	30000		0,0%	30000	30000	29 917,70
08.05.1100	365 06110	DINE DE L'ALCOOL - ACTIONS DE PREVENTIONS *	K 1 08	AF	103 5000		-65000	1100000	1100000	1 071 000,00
08.05.1100	365 02296	ACTION DE PREVENTION DE LA SANTE *	K 1 08	AF	576 300		235 400	340 900	340 900	353 949,05
08.05.1100	365 00302	FECPA - FEDERATION GENEVOISE POUR LA PREVENTION DE L'ALCOOLISME	K 1 08	AF	396 200		0,0%	396 200	396 200	430 000,00
08.05.1100	365 00302	CROIX-BLEUE GENEVOISE	K 1 08	AF	110000		0,0%	110000	110000	700 000,00
08.05.1100	365 04318	ASSOCIATION FOURCHETTE VERTE		AF	150000		150000			
08.05.1100	365 06112	LIQUE PULLONNAIRE GENEVOISE	K 1 08	AF	12500		0,0%	12500	12500	12 150,00
08.05.1100	365 02212	LIQUE GENEVOISE CONTRE LE RHUMATISME	K 1 08	AF	91000		0,0%	91000	91000	81 000,00

LISTE DES AIDES FINANCIERES ACCORDEES DE 2007 A 2009 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
Le PB2009 amendé ne comprend pas l'amendement global de -10 millions voté par la commission des finances

L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	SOUS-NATURE	LIBELLÉ	Lot case	LIAM ¹ Lot de Matière et de Matériau de dépôt	LIAM ² Lot de Matière et de Matériau de dépôt	PROJET DE BUDGET 2009 amendé	VARIATION PB 2009 amendé / B 2008rév	BUDGET 2008 révisé	BUDGET 2008	COMPTE 2007
08.05.11.00	365 03100		FONDATION HEALTH ON THE NET	K1 08	nombre 08	AF	50'000,00	-18'930,00	685'000,00	685'000,00	479'000,00
08.05.11.00	365 04311		RIEN NE VA PLUS - CENTRE DE PREVENTION DES PROBLEMES DU JEU EXCESSIF	K1 08		AF	154'800,00	0,0%	154'800,00	154'800,00	154'800,00
08.05.11.00	365 07914		GRUPPE SIDA-GENEVE	K1 08	PL 10260A	AF	173'500,00	-3'920,00	177'000,00	177'000,00	152'000,00
08.05.11.00	365 07115		DIALOGAN	K1 08	PL 10260A	AF	705'000,00	0,0%	705'000,00	705'000,00	680'000,00
08.05.11.00	365 07209		PVA (PERSONNES VIVANT AVEC)	K1 08	PL 10260A	AF	21'000,00	0,0%	21'000,00	21'000,00	20'000,00
08.05.11.00	365 07451		PREMIERE LIGNE	K1 08	PL 10260A	AF	2'680'500,00	3'000,00	2'680'500,00	2'680'500,00	2'500'000,00
08.05.11.00	365 07910		ASH-GENEVE ASSOCIATION SUISSE DES INFIRMIERES-INFERMIERS SECTION DE GENEVE	K2 08		AF	150'000,00	0,0%	150'000,00	150'000,00	150'000,00
08.05.11.00	365 07911		ASSOCIATION POUR LA PREVENTION DU TABAGISME	K1 08	PL 10257	AF	450'000,00	0,0%	450'000,00	450'000,00	500'000,00
08.05.11.00	365 08210		FONDATION GENEVOISE POUR LE DEPISTAGE DU CANCER DU SEIN	K1 08	PL 10370	AF	1'000'000,00	0,0%	1'000'000,00	1'000'000,00	1'000'000,00
08.05.11.00	365 08601		ASFAG	K1 08	PL 10260A	AF	10'000,00	0,0%	10'000,00	10'000,00	10'000,00
08.05.11.00	365 08702		ACCOMPAGNANTS EN PSYCHIATRIE	K1 08		AF	7'000,00	7'000,00	4'520,00	4'520,00	10'000,00
08.05.11.00	365 08703		ACTION PREVENTION DU JEU*	K1 08		AF	198'200,00	153'000,00	4'520,00	4'520,00	740'39,18
08.05.51.00			SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VETERINAIRES			AF	64'000,00	50'000,00	14'000,00	14'000,00	-
08.05.51.00	365 03007		SUBVENTIONS SUITE A DES EPIZOOTIES	M 1326		AF	14'000,00	-	14'000,00	14'000,00	-
08.05.51.00	365 03183		PROGRAMME DE PREVENTION DES ACCIDENTS PAR MORSURE	AF		AF	20'000,00	20'000,00	14'000,00	14'000,00	-
08.05.51.00	365 03122		SUBVENTION ESPACE LIBERTE	AF		AF	30'000,00	30'000,00	14'000,00	14'000,00	-
08.07.11.00			DIRECTION DES AFFAIRES ECONOMIQUES			AF	238'180,00	40'740,00	198'000,00	198'000,00	138'000,00
08.07.11.00	360 03114		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ACCORDEE A L'OFFICE NATIONAL DU TOURISME	AF		AF	13'000,00	0,0%	13'000,00	13'000,00	13'000,00
08.07.11.00	365 00287		PRIX MICHEL BAETTING	AF		AF	5'000,00	0,0%	5'000,00	5'000,00	5'000,00
08.07.11.00	365 03314		LEONARDO	AF		AF	25'000,00	0,0%	25'000,00	25'000,00	25'000,00
08.07.11.00	365 03096		BIO ALPS	AF		AF	160'000,00	40'000,00	120'000,00	120'000,00	60'000,00
08.07.11.00	365 00904		FFSRT (FONDATION FRANCO-SUISSE POUR RECHERCHES ET TECHNOLOGIES)	AF		AF	35'000,00	0,0%	35'000,00	35'000,00	35'000,00
08.07.11.00	365 00244		FFSRT - SUBVENTION NON MONETAIRE - INTERETS	AF		AF	180,00	180,00	2'639'500,00	2'639'500,00	2'380'000,00
08.07.21.00			SERVICE DE LA PROMOTION ECONOMIQUE			AF	27'395'500,00	140'000,00	26'395'500,00	26'395'500,00	15'000,00
08.07.21.00	364 00202		BODATA	I 1337		AF	30'000,00	-	30'000,00	30'000,00	15'000,00
08.07.21.00	364 00303		BIOQUAIRE 2009-2010	I 1337		AF	10'000,00	10'000,00	60'000,00	60'000,00	35'000,00
08.07.21.00	364 04041		PRIX INDUSTRIE ET HORLOGERIE	I 1337		AF	60'000,00	0,0%	60'000,00	60'000,00	35'000,00
08.07.21.00	365 01212		INCOUTEUR - E-CLOSON - FONGIT	I 1337	PL 10369A	AF	2'500'000,00	-	2'500'000,00	2'500'000,00	2'300'000,00
08.07.21.00	365 01152		SUBVENTION NON MONETAIRE - FONGIT. INTERETS SUR PRETS DU PA	I 1337	nombre 08	AF	4'500,00	-	4'500,00	4'500,00	-
08.07.21.00	365 01181		SUBVENTION NON MONETAIRE - OSGM. CAPITAL DE DOTATION	I 1337		AF	45'000,00	0,0%	45'000,00	45'000,00	-

ALLOCATIONS ACCORDEES A DES PERSONNES PHYSIQUES DE 2007 A 2009 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
Le PB2009 amendé ne comprend pas l'amendement global de -10 millions voté par la commission des finances
 L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	SOUS-NATURE	LIBELLÉ	La case LMF : Remplacement de date et de dépôt	LMF	PROJET DE BUDGET 2009 amendé	VARIATION PB 2009 amendé / B 2008 rev	BUDGET 2008 révisé	BUDGET 2008	COMPTE 2007
TOTAL ETAT						11'357'577'22	37'375'895	1'095'381'827	1'091'501'827	978'408'205.47
2. FINANCES						200'000	-	200'000	200'000	187'703.20
02.22.00.00			DIRECTION GENERALE DES FINANCES DE L'ETAT			200'000	0.0%	200'000	200'000	187'703.20
02.22.00.00			REMISE DE COTISATIONS AVS		PP	200'000	0.0%	200'000	200'000	158'573.20
3. INSTRUCTION PUBLIQUE						69'226'500	-5'168'800	74'394'500	74'394'500	52'185'918.02
03.11.00.00			SECRETARIAT GENERAL			330'000	0.0%	330'000	330'000	278'740.00
03.11.00.00			FONDS ANIMATION JEUNESSE		PP	330'000	0.0%	330'000	330'000	278'740.00
03.13.00.00 SERVICES PARTAGES ET LOGISTIQUES						841'000	-157'000	998'000	998'000	938'933.30
03.13.00.00			AIDE AUX JEUNES CREATEURS (CINEMA + VIDEO)		PP	443'000	-26.2%	600'000	600'000	600'000.00
03.13.00.00			SUBVENTION A LA RESTAURATION COLLECTIVE		PP	250'000	0.0%	250'000	250'000	227'917.30
03.13.00.00			SFCAC - BOURSES / AIDE A LA PRODUCTION		PP	148'000	0.0%	148'000	148'000	110'916.00
03.22.00.00 CYCLE D'ORIENTATION						320'000	0.0%	320'000	320'000	313'746.00
03.22.00.00			EXCURSIONS SCOLAIRES, CLASSES MULTICOLORES (CYCLE D'ORIENTATION)		PP	320'000	0.0%	320'000	320'000	313'746.00
03.23.00.00 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE POST-OBLIGATOIRE						10'339'500	43.9%	7'225'500	7'225'500	666'402.55
03.23.00.00			EXCURSIONS SCOLAIRES, CLASSES MULTICOLORES (POST-OBLIGATOIRE)		PP	10'165'000	45.3%	699'500	699'500	656'402.55
03.23.00.00			FONDS SPECIAUX - SUBVENTIONS AUX PERSONNES PHYSIQUES		PP	2'300'000	0.0%	2'300'000	2'300'000	-
03.25.00.00 HAUTE ECOLE SPECIALISEE DE GENEVE						4'262'000	479'000	3'783'000	3'783'000	-
03.25.00.00			TAXES SCOLAIRES - HESSO		PP	1'013'000	16.000%	833'000	833'000	-
03.25.00.00			TAXES SCOLAIRES - HESSZ		PP	3'067'000	17.000%	2'950'000	2'950'000	-
03.25.00.00			TAXES SCOLAIRES - HES-SZ MUSIQUE ET AUTRES ARTS		PP	182'000	18.000%	164'000	164'000	-
03.31.00.00 OFFICE DE LA JEUNESSE						26'491'000	1'640'000	26'851'000	26'851'000	10'419'312.85
03.31.00.00			365 04201 POUR ENSEIGNEMENT MINORIS INVALIDES PLACES EN INSTITUTIONS PRIVEES		PP	85'000	-24.000%	74.2%	330'000	234'800.00
03.31.00.00			366 01211 ASSISTANCE EDUCATIVE EN MILEU OUVERT (AEMO)		PP	70'000	70.000%	191'000	191'000	214'723.05
03.31.00.00			366 00591 APPUI SOCIAL		PP	191'000	0.0%	191'000	191'000	-
03.31.00.00			366 00092 SUBSIDES POUR LA FORMATION SCOLAIRE SPECIALE		PP	18'665'000	5.6%	17'680'000	17'680'000	750'000.00
03.31.00.00			366 00001 EXCURSIONS SCOLAIRES / CLASSES MULTICOLORES		PP	750'000	0.0%	750'000	750'000	750'000.00
03.31.00.00			366 00001 EXCURSIONS SCOLAIRES / CLASSES MULTICOLORES		PP	8'068'000	2.5%	7'880'000	7'880'000	921'978.80
03.31.00.00			366 00001 FRANS DE PLACEMENTS		PP	200'000	0.0%	200'000	200'000	-
03.31.00.00			366 00902 FONDS SPECIAUX - SUBVENTIONS AUX PERSONNES PHYSIQUES		PP	20'000	0.0%	20'000	20'000	-
03.32.00.00 OFFICE POUR L'ORIENTATION, LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE						33'343'000	-7'447'000	41'390'000	41'390'000	39'568'963.32
03.32.00.00			366 00101 ALLOCATIONS D'APPRENTISSAGE		PP	378'000	-0.3%	379'000	379'000	348'272.58
03.32.00.00			366 00201 REMBOURSEMENT DE TAXES POUR APPRENTIS		PP	3'000	0.0%	350'000	350'000	305'558.80
03.32.00.00			366 00301 ALLOCATIONS POUR LE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL		PP	3'000	0.0%	3'000	3'000	3'240.00
03.32.00.00			366 04001 REMBOURSEMENT DE TAXES POUR LE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL		PP	160'000	42.9%	112'000	112'000	786'956.00
03.32.00.00			366 01001 ALLOCATIONS ETUDES AUTOMATQUES		PP	23'050'000	0.0%	23'050'000	23'050'000	21'862'034.82
03.32.00.00			366 02001 ALLOCATIONS ETUDES SPECIALES		PP	40'000	0.0%	40'000	40'000	39'028.00
03.32.00.00			366 02101 CONVERSIONS DE PRETS EN ALLOCATIONS		PP	70'000	0.0%	70'000	70'000	995'233.00
03.32.00.00			366 03001 ALLOCATIONS DENTRAIDE		PP	46'000	-102.0%	534'000	534'000	534'000.00
03.32.00.00			366 04001 REMBOURSEMENT TAXES		PP	46'000	0.0%	46'000	46'000	421'983.00
03.32.00.00			366 04201 REMBOURSEMENT DES ECOLES DE MUSIQUE		PP	40'000	-20.5%	503'000	503'000	355'479.00

ALLOCATIONS ACCORDEES A DES PERSONNES PHYSIQUES DE 2007 A 2009 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
Le PB2009 amendé ne comprend pas l'amendement global de -10 millions voté par la commission des finances
 L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

LIBELLÉ	Libellé	Lauf	PROJET DE BUDGET 2009 amendé	VARIATION PB 2009 amendé / B 2008révisé	BUDGET 2008 révisé	BUDGET 2008	COMPTE 2007
03.32.00.00	366 65001 ALLOCATIONS D'ENCOURAGEMENT A LA FORMATION	C 120 / C 205		-7500/000 -100.0%	7500/000	7500/000	7408/985.10
03.32.00.00	366 65201 CHEQUES FORMATION	C 206-C 208	3000/0000	220/000 7.9%	2780/000	2780/000	3044/473.60
03.32.00.00	366 69902 FONDS SPECIAUX - SUBVENTIONS AUX PERSONNES PHYSIQUES	Prévisions de l'Etat 1000 ou 1005 Divers B annexes CE, statut annexes CE, statut Divers B Hors B Hors B	200/0000	- 0.0%	200/0000	200/0000	
4. INSTITUTIONS							
04.09.02.00	PRISON DE CHAMP-DOLLON		1398/672	-	1398/672	1398/672	1072/440.35
04.09.02.00	366 02013 PRISON DE CHAMP-DOLLON - PECULE ET VETEMENTS		685/000	- 0.0%	685/000	685/000	648/550.55
04.09.02.00	366 02013 PRISON DE CHAMP-DOLLON - PECULE ET VETEMENTS	F 130.04	685/000	- 0.0%	685/000	685/000	648/550.55
04.09.04.00	SERVICE DE PROBATION ET D'INSERTION		177/110	- 0.0%	177/110	177/110	177/109.30
04.09.04.00	366 03117 RECLASSEMENT DES DETENUS LIBERES	E 4.50.15	177/110	- 0.0%	177/110	177/110	177/109.30
04.09.05.00	SERVICE DES ETABLISSEMENTS DE DETENTION		536/562	- 0.0%	536/562	536/562	246/480.50
04.09.05.00	366 02013 PECULE ET VETEMENTS	F 130.12	536/562	- 0.0%	536/562	536/562	246/480.50
05.00.00.00	CONSTRUCTION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION		71/530/000	-2/000/000 -2.7%	73/530/000	66/655/000	64/425/822.07
05.02.00.00	AUTORISATIONS DE CONSTRUCTION		3000/0000	3000/000	5000/000	5000/000	-
05.02.00.00	366 05500 DEMOLITIONS, TRANSFORMATIONS ET RENOVATION DE MAISONS D'HABITATION (LOI LR 7292 ET 8883)		3000/0000	-2000/000 -66.7%	5000/000	5000/000	-
05.06.00.00	LOGEMENT		66/610/000	- 0.0%	66/610/000	66/610/000	64/425/822.07
05.06.00.00	366 07700 SUBVENTION AU LOGEMENT SOCIAL	14.08	34525/000	-1000/000 -2.8%	35525/000	35525/000	37384/459.45
05.06.00.00	366 07850 CHARGES DES PRÊTS SANS INTERETS ET A TAUX REDUITS (HOM-HLM)	14.08	95/000	0.0%	95/000	95/000	10935/972.45
05.06.00.00	366 07950 ALLOCATIONS DE LOGEMENT "SECURITEUR SUBVENTIONNE"	14.08	11200/000	0.0%	11200/000	11200/000	9952/810.32
05.06.00.00	366 08050 ALLOCATIONS DE LOGEMENT "SECURITEUR LIBRE"	14.08	11450/000	0.0%	11450/000	11450/000	6158/029.60
05.06.00.00	366 08150 SUBVENTION EN FAVEUR DES HABITATIONS MIXTES	14.08	9190/000	1000/000 12.2%	8190/000	8190/000	100/000
05.06.00.00	366 08250 SUBVENTION EPARGNE LOGEMENT	14.08	100/000	0.0%	100/000	100/000	50000
05.06.00.00	366 08850 PRISES EN CHARGE DES LOYERS IMPAYES DE PERSONNES EVACUEES ET RELOGEES	14.08	50/000	0.0%	50/000	50/000	-5/449.75
06.07.00.00	PATRIMOINE ET SITES		1920/000	- 0.0%	1920/000	40/000	-
06.07.00.00	366 07650 SUBVENTION AUX PERSONNES PHYSIQUES DANS LE CADRE DU FONDS MNS	L 468	1320/000	0.0%	1320/000	40/000	-
6. TERRITOIRE							
06.08.00.00	DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE		1404/000	-143/000 -9.2%	1547/000	1547/000	474/460.45
06.08.00.00	365 12420 SUBVENTION NON MONETAIRE - PRETS A TAUX PREFERENTIELS	M 205	1404/000	-143/000 -10.2%	1547/000	1547/000	474/460.45
06.08.00.00	365 02022 PROMOTION AGRICOLE	M 205	35/000	35/000	85/000	85/000	
06.08.00.00	365 01003 MODES DE PRODUCTION ET MATIERES PREMIERES RENOUVELABLES	M 205	10/000	50/000 100.0%	50/000	50/000	22/664.00
06.08.00.00	365 01191 PRESERVATION ESPACE RURAL ET RESSOURCES NATURELLES	M 205	165/000	-57/000 -33.7%	222/000	222/000	600/000
06.08.00.00	365 02031 AMELIORATIONS STRUCTURELLES	M 105	45/000	-150/000 -33.3%	40/000	40/000	25/837.00
06.08.00.00	365 02031 AMELIORATIONS FONCIERES	M 105	40/000	0.0%	40/000	40/000	30/000
06.08.00.00	365 08002 LUTTE OBLIGATOIRE CONTRE MALADIES ET RAVAGEURS	M 205/M 2	20/000	-1/000 -33.3%	30/000	30/000	61/761.45
06.08.00.00	365 08701 ENOURAGEMENT A LA PRODUCTION ANIMALE	M 205/M 530	70/000	-3/000 -30.0%	100/000	100/000	420/000
06.08.00.00	365 08301 CONTRIBUTIONS POUR DES PRESTATIONS ECOLOGIQUES	M 205	400/000	-2/000 -4.8%	420/000	420/000	364/196.00
06.08.00.00	365 12421 SUBVENTION NON MONETAIRE - PRETS CANTONAUX DE DESENDRETEMENT ET AEP A TAUX D'INTERETS 0%	M 205	124/000	124/000			
07.10.00.00	SOLIDARITE ET EMPLOI		975/103/450	42/994/900 4.6%	932/108/650	932/108/650	846/796/310.96
07.10.00.00	365 07650 SUBVENTION CANTONAL D'AVANCE ET DE RECOURS A LA PENSION ALIMENTAIRE	M 240	975/103/450	42/994/900 4.6%	932/108/650	932/108/650	700/960.00

ALLOCATIONS ACCORDEES A DES PERSONNES PHYSIQUES DE 2007 A 2009 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
Le PB2009 amendé ne comprend pas l'amendement global de -10 millions voté par la commission des finances

L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	LIBELLÉ	La carte	LIAF / LIAF modifié ou détail à rajouter	LIAF	PROJET DE BUDGET 2009 amendé	VARIATION PB 2009 amendé / B 2008 rev	BUDGET 2008 révisé	BUDGET 2008	COMPTE 2007
07-10-0500	386 0032	HOSPICE GENERAL - PRESTATIONS			PP	-	-110'000	110'000	110'000	70'09360,00
07-11-0500	386 0031	APFUI SOCIAL	J 605		PP	-	-110'000	110'000	110'000	24'130,85
07-11-0500	386 0032	SUBSIDES PARTIELS AUX ASSURES A RESSOURCES MODESTES			PP	-	-110'000	110'000	110'000	6'139,65
07-14-1100	386 0032	DIRECTION GENERALE DE L'ACTION SOCIALE (DGAS)			PP	207'102'850	6'400'000	201'002'850	201'002'850	162'991'277,35
07-14-1100	386 0032	HOSPICE GENERAL: PRESTATIONS	J 405	PL 10-48A	PP	179'457'850	-	179'457'850	179'457'850	761'332'386,00
07-14-1100	386 0012	LAVI - ASSOCIATION DU CENTRE GEMOEVES DE CONSULTATION POUR LES VICTIMES	J 410,2		PP	58'10'000	0,0%	58'10'000	58'10'000	523754,55
07-14-1100	386 0030	INSTANCE D'INDEMNISATION LAVI	J 410,2		PP	990'000	0,0%	990'000	990'000	1095'134,80
07-14-1100	386 0032	ALLOCATION FAMILIALES POUR PERSONNES NON ACTIVÉS	J 810		PP	25'100'000	32,1%	19'000'000	19'000'000	-
07-14-1100	386 0049	MESURES DE SOUTIEN AUX PERSONNES AGEES (101 LAVS)	J 710		PP	794'000	0,0%	794'000	794'000	-
07-14-1100	386 0032	CONTRIBUTION AU PLACEMENT HORS CANTON DANS LE CADRE DELA CIIS			PP	180'000	0,0%	180'000	180'000	-
07-14-2200	386 0031	APFUI SOCIAL			PP	40'000	40'000	-	-	-
07-14-3300	386 0014	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES			PP	481'860'000	24'564'300	457'295'700	457'295'700	431'483'954,26
07-14-3300	386 0014	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES FEDERALES (PCF) - SPC	J 710		PP	330'882'217	51'602'043	279'280'174	279'280'174	251'454'338,10
07-14-3300	386 0024	ABONNEMENTS TPG - SPC	J 715		PP	6'400'000	0,0%	6'400'000	6'400'000	6'262'187,00
07-14-3300	386 0034	SERVICE DES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES: SERVICE SOCIAL	J 715		PP	10'000	0,0%	10'000	10'000	2'864,90
07-14-3300	386 0024	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES CANTONALES (PCO) - SPC	J 715		PP	139'058'383	-28'087'143	167'145'526	167'145'526	167'912'955,00
07-14-3300	386 0032	SERVICE DES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES: PRESTATIONS D'ASSISTANCE	J 715		PP	5'500'000	1'050'000	4'450'000	4'450'000	5'851'509,26
07-14-5100	386 0012	SERVICE DE L'ASSURANCE-MALADIE			PP	285'100'000	12'400'000	273'700'000	273'700'000	251'635'408,50
07-14-5100	386 0018	SUBSIDES AUX ASSURES A RESSOURCES MODESTES OU DEBITEURS	J 305		PP	242'600'000	59'000'000	183'600'000	183'600'000	163'463'869,28
07-14-5100	386 0033	CREANCE IRRICOUVRABLES DES ASSURES A RESSOURCES MODESTES	J 305		PP	43'500'000	4'500'000	39'000'000	39'000'000	37'910'391,22
07-14-5100	386 0032	SUBSIDES PARTIELS AUX ASSURES A RESSOURCES MODESTES	J 305		PP	-51'100'000	-100,0%	51'100'000	51'100'000	50'28'11'48,00
8. ECONOMIE ET SANTE										
08-05-1100	DIRECTION GENERALE DE LA SANTE (DGS)				PP	578'00'000	1'500'000	433'00'000	433'00'000	3'300'577,40
08-05-1100	386 0022	HOSPITALISATION HORS CANTON	J 305		PP	510'00'000	1'500'000	3'600'000	3'600'000	2'587'577,40
08-07-6100	386 0031	REMBOURSEMENTS TAXES			PP	710'000	-	710'000	710'000	720'000,00
14. POUVOIR JUDICIAIRE										
14-01-0000	386 0010	ADMINISTRATION DU POUVOIR JUDICIAIRE			PP	11'085'100	19'795	10'893'105	10'893'105	9'975'973,02
14-01-0000	386 0010	ENQUILMEMENTS DE L'ASSISTANCE JURIDIQUE	6206		PP	11'085'100	197'995	10'893'105	10'893'105	9'975'973,02
14-01-0000	386 0025	TRADUCTIONS, TEMOINS, EXPERTISES AJ	6206		PP	166'768	-13'9212	300'000	300'000	11'069'644,00
14-01-0000	386 0031	FRAS D'ASSISTANCE JURIDIQUE	6206		PP	9'882'2540	882'2540	9'000'000	9'000'000	474'911,62
14-01-0000	386 0032	FRAS D'ASSISTANCE JURIDIQUE (FRAS DENQUETES)	6206		PP	-	-	-	-	8'393'317,40

SUBVENTIONS NON SOUMISES A LA LIAF ACCORDEES DE 2007 A 2009 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
Le PB2009 amendé ne comprend pas l'amendement global de -10 millions voté par la commission des finances
 L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	LIBELLE	Lot cadre	LIAF / Liaf financée en date de dépôt	LAF	PROJET DE BUDGET 2009 amendé	VARIATION PB 2009 amendé / B 2008rév	BUDGET 2008 révisé	BUDGET 2008	COMPTE 2007
TOTAL ETAT										
1. CHANCELIERIE										
01.01.0200	SECRETARIAT GENERAL					201'137'778	-42'873'871	63'047'649	44'312'149	205'681'114.17
01.01.0200	380 00110	CONFERENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX				245'354	-370'771	616'125	616'125	201'898.00
01.01.0200	380 00210	FONDATION POUR LA COLLABORATION CONFEDERALE				175'000	-370'771	175'000	175'000	165'231.00
01.01.0200	380 00311	CONTRIBUTION A LA BA0AC				6'085.4	-37'077.1	9'500	431'625	27'245.00
						9'500	-	9'500	9'500	9'222.00
2. FINANCES										
02.21.0000	SECRETARIAT GENERAL								-17'000'000	-
02.21.0000	388 00101	SUBVENTIONS PRISES EN CHARGE PAR LE FEC	B 6 6	L 9879					-17'000'000	-
3. INSTRUCTION PUBLIQUE										
03.11.0000	SECRETARIAT GENERAL					7243'000	590'000	6'653'000	6'653'000	7'282'807.70
03.11.0000	381 00501	CONFERENCE INTERCANTONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SRIT)	C 1 06			2'625'000	11'000	2'278'000	2'278'000	2'334'357.70
03.11.0000	381 00601	CONFERENCE SUISSE DES DIRECTEURS CANTONAUX DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE	C 1 06			884'000	23'700	657'000	657'000	643'939.00
03.11.0000	381 00701	COMMISSION PUBLICATION COLLECTION CH					-5'000	5'000	5'000	4'604.00
03.11.0000	381 00801	CONTRIBUTIONS INTERCANTONALES DIVERSES	C 1 06			135'000	5'000	130'000	130'000	95'420.00
03.11.0000	381 01101	CONFERENCE UNIVERSITAIRE SUISSE	C 1 33			285'000	-	285'000	285'000	300'998.00
03.11.0000	381 02001	COTTISATIONS INTERCANTONALES	C 1 06			60'000	-	60'000	60'000	56'708.70
03.13.0000	SERVICES PARTAGES ET LOGISTIQUES								-	30'000.00
03.13.0000	382 00100	SFCAC - SUBVENTIONS AUX COMMUNES	L 4 30/34						-	30'000.00
03.31.0000	OFFICE DE LA JEUNESSE								-	1'913'250.00
03.31.0000	382 00801	CONTRIBUTION DE LETAI AU FINANCEMENT DES CRECHES *	J 629						-	1'913'250.00
03.32.0000	OFFICE POUR L'ORIENTATION, LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE					416'7'000	242'000	43'75'000	43'75'000	2'975'000.00
03.32.0000	383 00401	SUBVENTION CANTONALE ORDINAIRE AU FEPP	C 2 06			1'825'000	-50'000	1'875'000	1'875'000	1'875'000.00
03.32.0000	383 02001	SUBVENTION CANTONALE EXTRAORDINAIRE AU FEPP	C 2 06			279'2'000	292'000	2'500'000	2'500'000	1'100'000.00
4. INSTITUTIONS										
04.04.0000	CORPS DE POLICE					26'018	26'018			-
04.04.0000	382 01100	SUBVENTION NON MONETAIRE - POLYCOM				26'018	26'018			-
5. CONSTRUCTION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION										
06.01.0000	CONSEIL D'ETAT, SECRETARIAT GENERAL					1'949'900	-1'200'000	3'149'500	1'414'000	650'485.00
						1'885'900	-	1'885'900	1'500'000	19'422.00
05.01.0000	385 07250	LOCATION AUPRES DE TIERS POUR ONG				150'000	-	150'000	150'000	19'422.00
05.01.0000	385 01155	SUBVENTION NON MONETAIRE - T.S.R. - DROIT DE SUPERFICIE				173'550	-	173'550	173'550	631'193.00
05.04.0000	386 07251	LOCATION AUPRES DE TIERS POUR PMA ET OMC	A 1 86				-1'200'000	1'200'000	1'200'000	861'063.00
05.04.0000	386 07252	LOCATION AUPRES DE TIERS POUR ONUSIDA	A 1 86				-1'200'000	1'200'000	1'200'000	2'300'000.00
06.07.0000	PATRIMOINE ET SITES					64'000	-	64'000	64'000	-
06.07.0000	382 07458	SUBVENTION AUX COMMUNES DANS LE CADRE D'FONDS MINS	L 4 08			64'000	-	64'000	64'000	-

SUBVENTIONS NON SOUMISES A LA LIAF ACCORDEES DE 2007 A 2009 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
Le PB2009 amendé ne comprend pas l'amendement global de -10 millions voté par la commission des finances
 L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	POSTALURE	LIBELLÉ	La cible	LIAF : Rattachement ou dote à déléguer	LIAF	PROJET DE BUDGET 2009 amendé	VARIATION PB 2009 amende / B 2008e v	BUDGET 2008 révisé	BUDGET 2008	COMPTE 2007
6. TERRITOIRE	06.02.00.00	DIRECTION GENERALE DE L'INTERIEUR				6'998'700	227'017	6'772'683	6'772'683	4'727'131.47
	06.02.00.00	383 00105	HABILLEMENT ET EQUIPEMENT DES MUSIQUES CANTONALES	G 125.0b	NS	30'000	24'000	6'000	6'000	697'950.40
	06.02.00.00	383 00203	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX MUSIQUES CANTONALES	G 125.0b	NS	60'000	-	60'000	60'000	5'934.70
	06.02.00.00	383 00302	RETRIBUTION DES CHERS DE MUSIQUE	G 125.0b	NS	163'000	-	163'000	163'000	60'000.00
	06.02.00.00	383 00103	SUBVENTION NON MONETAIRE - ELITE CORPS DE MUSIQUE LOCAL	G 125.0b	NS	75'000	-	75'000	75'000	159'945.30
	06.02.00.00	383 00104	SUBVENTION NON MONETAIRE - LANDWEHR CORPS DE MUSIQUE LOCAL	G 125.0b	NS	75'000	-	75'000	75'000	75'000.00
	06.02.00.00	387 00214	INTERREG IV		L 10062	50'000	250'000	250'000	250'000	47'1871.00
	06.04.00.00	DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT				5'205'600	50'017	5'155'583	5'155'583	2'876'948.30
	06.04.00.00	360 00115	SUBVENTIONS ETAT DE GENÈVE AU PROGRAMME CONFÉDERATION/CANTONS		NS	-	-	-	-	7'663.00
	06.04.00.00	360 00212	SUBVENTIONS DE LETAT DE GENÈVE AUX CENTRES INFOENERGIE		NS	-	-	-	-	15674.50
	06.04.00.00	361 00115	FONDS ENERGIE DES COLLECTIVITES PUBLIQUES; SUBVENTIONS ACCORDEES AU CANTON	L 240	NS	2'154'900	-	2'154'900	2'154'900	3307213.40
	06.04.00.00	362 00111	SOUTEN AUX ACT. D'INFO. DE SENSIBILISATION ET DE FORM AUX COMMUNES	L 120	NS	20'000	50'000	150'000	150'000	100'000.00
	06.04.00.00	362 00113	FONDS ENERGIE DES COLLECTIVITES PUBLIQUES; SUBVENTIONS ACCORDEES AUX COMMUNES	L 240	NS	175'11'000	17	175'1'083	175'1'083	1'423'746.55
	06.04.00.00	364 00117	SOUTEN AUX ACTIVITES D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION A LA SENSIBILISATION POUR L'ENCOUBAGEMENT A L'UTILISATION D'ENERGIES RENOUVELABLES ET A L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE	L 120	NS	100'000	-	100'000	100'000	100'000.00
	06.04.00.00	364 00314	SUBVENTIONS POUR L'ENCOUBAGEMENT A L'UTILISATION D'ENERGIES RENOUVELABLES ET A L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE	L 30.01	NS	1'000'000	-	1'000'000	1'000'000	999'550.85
	06.05.00.00	DIRECTION GENERALE DE LA NATURE ET DU PAYSAGE				2'397'000	-15'000	2'547'000	2'547'000	341'518.48
06.05.00.00	362 07014	FONDS FORÊSTIER; SUBVENTIONS AUX COMMUNES (ILEES AUX SUBVENTIONS FEDERALES)	M 510	NS	52'000	-	52'000	52'000	-	
06.05.00.00	365 07012	INDEMNITES AUX PECHERS PROFESSIONNELS POUR L'ÉCOULEMENT DU POISSON BLANC	A031/Bi Concession de pêche dans le lac de St. Moritz (art. 109)	NS	2'100	-	2'100	2'100	-	
06.05.00.00	365 08611	SUBVENTIONS SUITE AUX DEGATS DUS A LA FAUNE	M 505	NS	185'000	-15'000	200'000	200'000	341'518.48	
06.06.00.00	DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE				402'000	-8'000	404'000	404'000	388'966.54	
06.06.00.00	362 07210	AMELIORATIONS FONCIERES	M 105	NS	280'000	60'000	400'000	200'000	-	
06.06.00.00	362 08010	LUTTE OBLIGATOIRE CONTRE MALADIES ET RAVAGEURS	M 205 M 206	NS	5'000	-	5'000	5'000	-	
06.06.00.00	364 07210	AMELIORATIONS FONCIERES	M 105	NS	100'000	-150'000	250'000	250'000	51'347.00	
06.06.00.00	364 07310	AGRIEDA	M 105	NS	500	-	500	500	8'754.00	
06.06.00.00	364 07410	CENTRALE SUISSE DE CULTURE MARAICHERE	M 205	NS	9'000	-	9'000	9'000	-	
06.06.00.00	364 07710	RECHERCHE ET VULGARISATION BIOLOGIQUE	M 205	NS	-	-7'000	-	7'000	-	
06.06.00.00	364 08910	SERVICE DE CONSULTATION EN MATIERE D'ECONOMIE LAITIÈRE	K5 1003	NS	-	-5'000	-	5'000	-	
06.06.00.00	364 09110	CENTRE NATIONAL DU CHEVAL	M 205	NS	75'000	-	75'000	75'000	2'900.56	
06.06.00.00	364 09210	OFFICE INTERCANTONAL DE CERTIFICATION	M 205	NS	-	-	-	-	5'000.00	
06.06.00.00	365 00120	MESURES D'URGENCE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE GENEVOISE	M 238	NS	-	-	-	-	7'468.00	
06.06.00.00	365 00222	SUBVENTION AU FONDS DE COMPENSATION AGRICOLE	M 205	NS	-	-	-	-	-12'862.90	
06.06.00.00	DIRECTION GENERALE DE L'EAU				2'500'000	-	2'500'000	2'500'000	300'000.00	
06.06.00.00	362 00113	FONDS CANTONAL DE REMEDIATION; SUBVENTIONS ACCORDEES AUX COMMUNES	L1.05.27	NS	200'000	-	200'000	200'000	210'000.00	
06.06.00.00	368 07010	FONDS CANTONAL DE REMEDIATION; PARTICIPATION A DES PRIVÉS	L1.05.27	NS	50'000	-	50'000	50'000	-	
06.06.00.00	FONDS VITICOLE				-	-	-	-	433'146.75	
06.06.00.00	365 00320	SUBVENTION AU FONDS DE PROMOTION AGRICOLE	M 230	NS	-	-	-	-	433'146.75	

SUBVENTIONS NON SOUMISES A LA LIAF ACCORDEES DE 2007 A 2009 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
Le PB2009 amendé ne comprend pas l'amendement global de -10 millions voté par la commission des finances
 L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	LIBELLÉ	Lot cadre	LIAF / Financement ou date à rajout	PROJET DE BUDGET 2009 amendé	VARIATION PB 2009 amendé / B 2008rev	BUDGET 2008 révisé	BUDGET 2008	COMPTE 2007
7. SOLIDARITE ET EMPLOI									
07.04.6100	OFFICE CANTONALE	OFFICE DE L'EMPLOI - PART CANTONALE			41'0396	-42'405 879	42'816 275	42'816 275	189 961 7586.20
07.04.6100	395 0219	INTERMITTENTS DU SPECTACLE	J.230		150'000	0,0%	150'000	150'000	150'000,00
07.04.6200	OFFICE CANTONALE	OFFICE DE L'EMPLOI - PART FEDERALE			150'000	0,0%	150'000	150'000	14'464,10
07.14.0200	394 0021	SUBVENTION EN FAVEUR DE LA POLITIQUE DU MARCHE DU TRAVAIL			260'396	-42'405 979	42'665 275	42'665 275	189 453 121,10
07.14.1100	390 0011	PART DU CANTON A LA VAS	B31.1						79 798 867,00
07.14.1100	390 0211	PART DU CANTON A LA VAS	B31.2						109 530 066,00
07.14.1100	391 0211	CSAS - CONFERENCE SUISSE DES INSTITUTIONS D'ACTION SOCIALE	Horizontale		18'396	-42 433 833	42 433 833	42 433 833	18 396,00
07.14.1100	391 0312	CONFERENCE DES DIRECTEURS DES AFFAIRES SOCIALES	Horizontale		4'396	43 96	14'000	14'000	54 058,00
07.14.1100	393 0012	COMMISSION CONSTITUTIVE EN MATIERE D'ADDITIONS	K 1 7533		87'500	23 558	63'942	63'942	11 35,10
07.14.1100	393 0210	COMMISSION CANTONALE DE LA FAMILLE	J03.06		4'500	0,0%	4'500	4'500	50'000,00
07.14.1100	393 0202	COMMISSION CANTONALE D'INDICATION			50'000	0,0%	50'000	50'000	100'000,00
07.14.1100	393 0202	COMMISSION CANTONALE D'INDICATION			100'000	0,0%	100'000	100'000	3'201 906,80
8. ECONOMIE ET SANTE									
08.01.1100	PRESIDENCE, SECRETARIAT GENERAL				3'299 510	259 744	3'040 066	3'040 066	613 932,05
08.01.1100	391 0210	CONFERENCE DIRECTEURS AFFAIRES SANITAIRES	K1.0		701'022	49 356	651'666	651'666	195 971,60
08.01.1100	391 0311	OBSERVATOIRE DE LA SANTE	K1.0		90'000	-	90'000	90'000	331'560,45
08.01.1100	391 0310	CRASS - CONFERENCE ROMANDE AFFAIRES SANITAIRES SOCIALES	K1.0		415'050	49 356	365'694	365'694	50'000,00
08.01.1600	SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE				50'000	0,0%	50'000	50'000	50'000,00
08.01.1500	392 0012	SOUTIEN AUX AGENDAS 21 COMMUNAUX	A2.0		50'000	-	50'000	50'000	1'563 950,00
08.03.2100	392 0010	LOCAUX MIS A DISPOSITION DES COMMUNES *	K1.0		1'500'000	0,0%	1'500'000	1'500'000	1'563 950,00
08.05.1100	DIRECTION GENERALE DE LA SANTE (DGS)				346'188	246 788	80'000	80'000	80'000,00
08.05.1100	391 0120	PROGRAMME LATIN DE DON D'ORGANES			276 168	276 168	20'000	20'000	10'000,00
08.05.1100	391 0231	CENTRE DE DOCUMENTATION LAUSANNE	K1.0		20'000	-1'000	10'000	10'000	50'000,00
08.05.1100	391 0331	PPRADES	K1.0		50'000	-	50'000	50'000	64 109,00
08.05.1100	394 0011	ONEX SANTE	K1.0		78'000	9200	68'800	68'800	64 109,00
08.05.4100	SERVICE DU PHARMACIEN CANTONAL				20'000	20'000	68'800	68'800	64 109,00
08.05.4100	391 0311	CENTRE SUISSE INFORMATION TOXICOLOGIQUE	K1.0		20'000	20'000	68'800	68'800	64 109,00
08.05.5100	SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VETERINAIRES				20'000	-	-	-	-
08.05.5100	391 0319	PARTICIPATION CANTONALE AU SYSTEME D'INFORMATION DU SERVICE VETERINAIRE PUBLIC (SISVET)			20'000	-	-	-	-
08.07.1100	DIRECTION DES AFFAIRES ECONOMIQUES				375'000	-83'000	460'000	460'000	727 121,00
08.07.1100	390 0213	PARTICIPATION AUX ACTIONS DE L'OSEC			100'000	100'000	450'000	450'000	727 121,00
08.07.1100	391 0317	RESEAU ROMAND CCSO			275'000	-175'000	100'000	100'000	86 894,75
08.07.2100	SERVICE DE LA PROMOTION ECONOMIQUE				214'000	-1'000	214'000	214'000	82 894,75
08.07.2100	394 0012	MIPM	1137		110'000	0,0%	110'000	110'000	60'000,00
08.07.2100	394 0402	EURO 2008	1137		-60'000	-60'000	60'000	60'000	4'000,00
08.07.2100	394 0403	TELECOM 2009	1137		100'000	150 000	40'000	40'000	15'600,00
08.07.2100	395 0015	OFFICE SUISSE D'EXPANSION COMMERCIALE	1137		4'000	60'000	4'000	4'000	15'600,00
08.07.6100	OFFICE CANTONAL DU COMMERCE				15'600	0,0%	15'600	15'600	15'600,00
08.07.6100	395 0015	FEDERATION ROMANDE DES CONSOMMATEURS, SECTION GENEVOISE			15'600	0,0%	15'600	15'600	15'600,00

ANNEXE 14E

DETAIL DES SUBVENTIONS N'AYANT PAS DE LIGNE PROPRE
Le PB2009 amendé ne comprend pas l'amendement global de -10 millions voté
par la commission des finances

CR	Nature et sous-nature	Libellé	PB 2009 amendé
DIP			9'771'930
03.11.00.00	365.06801	Contribution à la promotion de la paix	218'900
		Rubrique prévue pour le financement de projets ponctuels non connus à l'avance (octroi sur étude des dossiers reçus dans le courant de l'année)	
03.11.00.00	365.09801	Subventions ponctuelles	99'500
		Rubrique prévue pour le financement de projets ponctuels non connus à l'avance (octroi sur étude des dossiers reçus dans le courant de l'année)	
03.13.00.00	365.02301	Grandes manifestations	647'500
		Association Sirocco (Black Movie)	50'000
		Les autres bénéficiaires ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (montants accordés sur étude des dossiers reçus)	
03.13.00.00	365.02701	Aide ponctuelle à la culture	1'425'000
		Théâtre de l'Usine	50'000
		Association Neopostist Ahrrrt	30'000
		Association de soutien à la musique vivante	50'000
		Les autres bénéficiaires ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (montants accordés sur étude des dossiers reçus)	
03.13.00.00	365.06601	Aide aux compagnies indépendantes	1'000'000
		Association Théâtre Spirale	120'000
		Compagnie l'Alakran	100'000
		Association le troisième spectacle	80'000
		Fondation Compagnie Gilles Jobin	100'000
		Les conventions de subventionnement avec les autres bénéficiaires sont en cours de finalisation	
03.13.00.00	365.06701	Diffusion et échanges culturels	681'870
		ASMV/Le Chat Noir	50'000
		Les autres bénéficiaires ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (montants accordés sur étude des dossiers reçus).	
03.31.00.00	365.04701	Colonies de vacances	1'439'000
		Centre protestant de vacances	310'000
		Association du scoutisme genevois	270'000
		Caritas-Jeunesse	185'000
		Vacances Nouvelles	95'000
		Mouvement de la jeunesse suisse romande	70'000
		Bien que les bénéficiaires sont en général les mêmes d'une année à l'autre, les montants octroyés pour les colonies et camps de vacances ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (octroi en fonction des journées de camps réelles)	
03.31.00.00	365.05801	Soutien à l'enfance	501'660
		Pro Juventute	382'160
		Les autres attributions seront connues ultérieurement	
03.32.00.00	365.08801	Cours à divers organismes	742'000
		Voie-F	197'500
		Association Lire et Ecrire	62'900
		CEBIG (contrat et PL : 295'000 sur rubrique 365.08801 et 135'000 sur rubrique 365.09101)	295'000
		Les autres bénéficiaires et les montants octroyés ne sont pas connus dans le cadre budgétaire mais font l'objet de prévisions (octroi en fonction des dépenses déterminantes des organisateurs de cours et stages de perfectionnement)	

DETAIL DES SUBVENTIONS N'AYANT PAS DE LIGNE PROPRE
Le PB2009 amendé ne comprend pas l'amendement global de -10 millions voté
par la commission des finances

CR	Nature et sous-nature	Libellé	PB 2009 amendé
03.32.00.00	365.08901	Subv. cantonale pour la formation de base - Cours interentreprise	1'723'000
		Les bénéficiaires et les montants octroyés ne sont pas connus dans le cadre budgétaire mais font l'objet de prévisions (octroi en fonction des cours pratiques de formation dispensés par les associations professionnelles et leur coût effectif)	
03.32.00.00	365.09101	Subv. Qualification+	1'293'500
		CEBIG (contrat et PL : 295'000 sur rubrique 365.08801 et 135'000 sur rubrique 365.09101)	135'000
		Les autres bénéficiaires et montants octroyés ne sont pas connus dans le cadre budgétaire mais font l'objet de prévisions (octroi en fonction des heures de formations suivies)	
DI			532'900
04.01.01.00	365.00915	Conseil d'Etat et Secrétariat général "Subventions diverses"	19'900
		Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance	
04.06.02.00	365.00300	Service pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes "Diverses associations féminines"	70'000
		Association pour les archives de la vie privée	30'000
		Centre de liaison des associations féminines Genevoises	30'000
		Autres divers non connus à ce jour	10'000
04.06.03.00	365.00810	Subventions projets antiracistes	100'000
		Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance	
04.06.03.00	365.00916	Bureau de l'intégration "Subventions liées à des mandats de prestations"	93'000
		Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance	93'000
04.06.03.00	365.00912	Bureau de l'intégration "Subventions diverses"	250'000
		non connues à l'avance	250'000
DT			150'500
06.01.00.00	365.00131	Présidence et secrétariat général : subventions associations diverses	32'500
		Association pour le droit à l'environnement (ADE)	5'000
		Association Le Respect	3'000
		Institut d'architecture de Genève (IAUG)	5'000
		Association Zig Zag Zoug - Salon du Livre	5'000
		Autres divers non connus à ce jour	14'500
06.02.00.00	365.00912	Service des affaires extérieures : Autres subventions	30'000
		Midis de l'Europe	15'000
		Autres divers non connus à ce jour	15'000
06.03.00.00	365.08002	Transports collectifs - subventions diverses	80'000
		GAPP Pedibus	30'000
		Genève Roule	50'000
06.06.00.00	364.00911	Agriculture : Subventions diverses	5'000
		Autres divers non connus à ce jour	5'000
06.06.00.00	365.00912	Agriculture : Autres subventions	3'000
		Autres divers non connus à ce jour	3'000

DETAIL DES SUBVENTIONS N'AYANT PAS DE LIGNE PROPRE
Le PB2009 amendé ne comprend pas l'amendement global de -10 millions voté
par la commission des finances

CR	Nature et sous-nature	Libellé	PB 2009 amendé
DSE			116'025'823
07.14.11.00	363.09910	FONDS DE LUTTE CONTRE LA DROGUE : ACTIONS SOCIALES ET PONCTUELLES	100'000
		Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance.	
07.14.11.00	365.00134	EMS - SUBVENTION D'EXPLOITATION	115'025'823
		Amitié, Résidence	1'511'759
		Arnières, Résidence Les	1'644'066
		Beauregard, Résidence	1'101'794
		Béthel Foyer	644'779
		Bon Séjour Résidence de	2'290'477
		Bruyères, Les	1'908'005
		Butini, Résidence	2'333'927
		Champagne, Résidence de la	1'497'802
		Charmettes, Les	2'816'252
		Charmilles, Les	2'623'754
		Châtaigniers, Les	3'387'174
		Châtelaine	2'324'940
		Coccinelle, La	1'093'475
		Eynard Fatio	2'708'243
		Fort Barreau, Résidence	1'689'816
		Franchises, Résidence des	1'892'267
		Genévriers, Les	680'178
		Hanna, Résidence d'	1'882'899
		Happy Days, résidence	1'111'916
		Jardins de Choulex, Résidence Les	649'218
		Jura, Résidence	1'271'224
		Lauriers, Les	1'720'605
		Léman, Le	775'042
		Louvière, Domaine de la	1'986'143
		Maison de retraite du Petit-Saconnex	5'037'800
		Mandement, Résidence	1'251'139
		Marronniers, Les	887'519
		Méridienne, La	535'664
		Mimosas, Les	917'542
		Nant-d'Avril, Résidence	995'367
		Notre-Dame, Résidence	1'205'135
		Nouveau-Kermont, Le	2'361'418
		Pervenches, Les	1'779'309
		Petite Boissière, La	1'839'087
		Pins, Les	1'621'998
		Pressy, Maison de	583'106
		Prieuré, Le	2'984'720
		Providence, La	1'298'591
		Rhodanienne, La	445'147
		Rive, de la	1'677'329
		Saconnay, Résidence	1'344'891
		St-Paul, Foyer	2'563'393
		Terrassière, La	2'013'142
		Tilleuls, Résidence Les	1'873'829
		La Tour, Maison de	1'048'788
		Val Fleuri	7'357'458
		Vallon, Foyer	1'728'815

DETAIL DES SUBVENTIONS N'AYANT PAS DE LIGNE PROPRE
Le PB2009 amendé ne comprend pas l'amendement global de -10 millions voté
par la commission des finances

CR	Nature et sous-nature	Libellé	PB 2009 amendé
		Vendée, Résidence	1'798'301
		Vessy, Maison	5'761'820
		Villa Mona	1'177'357
		Villereuse, Résidence	942'027
		Enveloppe pour ajustements	3'494'000
		Complément de subvention IN 125 / chômage	5'467'542
		Annualisation 2008 et nouvelles places 2009	1'487'834
		Amendement de la Commission des Finances	10'000'000
07.14.11.00	365.09911	FONDS DE LUTTE CONTRE LA DROGUE : ACTIONS SOCIALES ET PONCTUELLES	400'000
		Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance.	
07.14.11.00	365.09913	BÉNÉFICIAIRES DU DROIT DES PAUVRES	500'000
		Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance.	
DES			8'872'270
08.03.21.00	362.00100	LOCAUX MIS A DISPOSITION DES COMMUNES	1'500'000
		Communes	1'500'000
08.03.21.00	365.00204	DGCASS : Foyes de jour - autres institutions	5'510'970
		Foyer de jour Aux 5 Colosses	525'210
		Foyer de jour Butini	522'210
		Foyer de jour Le Caroubier	525'210
		Foyer de jour Livada	522'210
		Foyer de jour Soubeyran	541'210
		Foyer de jour Oasis	547'210
		Foyer de jour Relais Dumas	474'400
		Foyer De La Rive	1'094'788
		Sages-femmes à domicile	497'000
		Chaperon rouge	261'522
08.03.21.00	365.00306	DGCASS : Actions ponctuelles aide à domicile	250'000
		Actions ponctuelles	250'000
08.05.11.00	365.00110	Dime de l'alcool : actions de prévention	1'035'000
		Actions ponctuelles	35'000
		CIPRET	500'000
		FEGPA	500'000
08.05.11.00	365.00138	DGS : Actions de prévention de la santé	576'300
		Actions ponctuelles	576'300
08.05.11.00	365.09702	DGS : Actions de prévention du jeu	198'200
		Actions ponctuelles	198'200

Date de dépôt : 8 décembre 2008

RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

Rapport de M. Renaud Gautier

Mesdames et
Messieurs les députés,

Prologue

C'est, traditionnellement, au mois d'octobre que le Conseil d'Etat présente au Parlement son projet de budget pour l'année suivante. Résultat, on l'imagine, de nombreuses négociations et tractations à l'intérieur de l'appareil étatique. En un peu moins de deux mois, des parlementaires de milice se doivent de comprendre les 525 pages du « livre bleu » (à chaque période sa couleur...) dans la mesure où l'on attend d'eux des propositions, les plus concrètes possible, pour adapter ledit budget à leur vision de l'avenir. Tâche tout en même temps surhumaine et quasiment impossible tant la différence des moyens de l'une et de l'autre des parties est patente. Si l'on ajoute à cela la rengaine habituelle du Conseil d'Etat consistant à dire « Veuillez nous indiquer précisément où vous voulez appliquer vos mesures correctives » tout un chacun peut se rendre compte de l'inanité de l'exercice...

Le rapporteur de minorité va donc s'atteler à cet exercice de style, tout en profitant de l'occasion qui lui est « donnée » de rappeler une fois de plus que le budget par prestations, que l'on nous annonce pour 2010, aura au moins pour avantage une réappropriation du discours politique à travers la possibilité effective de qualifier « politiquement » lesdites prestations.

Partons donc du principe « heureux » que ce soit l'une des dernières fois où le rapporteur du projet de budget, qu'il soit de majorité ou de minorité, aura à pondre un rapport qui relève plus de la litanie comptable que du discours politique.

Ce rapport va donc se construire essentiellement sur la confrontation entre des conclusions différentes que tire le Conseil d'Etat d'une part, et la minorité de l'autre de la situation économique actuelle et des conséquences qu'elle entraîne pour l'avenir. Cette proposition paraît au rapporteur de minorité plus intéressante que l'énumération, somme toute brève, des propositions d'amendement au budget.

Postulat du Conseil d'Etat

Généralité

- Le budget 2009 repose sur l'appréciation globale que fait le Conseil d'Etat de la situation présente de notre canton et de son avenir dans le cadre de l'agglomération transfrontalière.
- Le Conseil d'Etat est très conscient du fait que le second semestre 2008, comme, vraisemblablement, les années 2009 et 2010, se traduiront par une croissance nettement ralentie. Mais la robustesse de l'économie suisse et, en particulier, celle de l'économie genevoise démontre que sur un plan structurel, le potentiel reste considérable.
- Plus généralement, le Conseil d'Etat tient à réaffirmer l'importance de certaines conditions-cadres pour le maintien et le développement d'une économie haut de gamme, assurant à la majorité des résidents un niveau de vie confortable.

Contraintes

Ralentissement de la croissance

Baisse des recettes fiscales de Frs 30 millions (réduction de l'imposition du dividende pour les investisseurs détenant au moins 10 % des actions d'une entreprise (votation du 24 février 2008)

Impact sur la masse salariale de l'inflation

Propositions du Conseil d'Etat

Un niveau élevé des investissements

Progression des charges de 1,99% par rapport au budget révisé (pour rappel, l'indexation des salaires au coût de la vie à hauteur de 1,3 % représente quand même plus de 43 millions de francs... pour l'ensemble du « petit » et « grand » Etat)

Voilà, grossièrement résumée, la position du Conseil d'Etat sur la base de ses postulats. Le rapporteur de minorité aura l'occasion de revenir plus loin sur quelques un des amendements proposés ; mais il entend surtout discuter des conclusions du Conseil d'Etat.

D'une manière générale, le rapporteur fait siennes les généralités, et les conclusions posées par le Conseil d'Etat. Toutefois, il estime que l'on ne peut pas exclure une récession économique contrairement au Conseil d'Etat qui

envisage « qu'un » ralentissement. D'autre part, il diverge (et avec lui les Libéraux) quant aux réponses à apporter. Le débat, de fait, tourne autour de la rapidité d'adaptation de l'Etat à un environnement profondément marqué par la rapidité du changement des cycles économiques. Il apparaît que l'Etat, tout en reconnaissant que l'environnement économique a changé, pense pouvoir différer la prise en compte de cette réalité nouvelle. On peut néanmoins supposer qu'il n'est pas totalement convaincu de cela, dans la mesure où l'essentiel des amendements que le Conseil d'Etat a apportés à son budget a trait à l'augmentation sensible des investissements (mesure de type anticyclique). Cette modification, quoique nécessaire dans la mesure où de fait les investissements avaient pris du retard, est aussi présentée comme une mesure de soutien à la consommation ; ce qui tendrait à confirmer les inquiétudes que l'on peut avoir sur le climat économique des prochaines années. Tout en saluant cette rapide adaptation à la nouvelle réalité économique, force est de constater néanmoins que cette mesure est relativement « indolore ». En effet, il n'y a aucune symétrie de cette mesure dans le budget de fonctionnement, budget quant à lui toujours en hausse.

On peut donc constater que si la minorité partage une partie des analyses conjoncturelles du Conseil d'Etat, elle diverge sur les conséquences que l'on doit tirer de ce constat :

- La crise financière va déboucher sur une crise économique, dont il est peu réaliste maintenant de préciser l'ampleur et la durée.
- Tout en étant d'accord avec les mesures anticycliques prises en ce qui concerne la hausse des investissements et la baisse des impôts, l'augmentation des charges de fonctionnement est hautement contestable dans ce contexte.
- Le groupe Libéral a accepté l'introduction du 13^{ème} salaire amendé en faveur des hauts fonctionnaires, comme réforme utile d'un statut totalement obsolète. En revanche, il continue à penser que la masse salariale du petit et du grand Etat est beaucoup trop importante. On peut tout à fait accepter une réforme sur son principe tout en critiquant les sommes allouées.
- Le Conseil d'Etat n'est pas arrivé à remplir les engagements pris à Saint-Pierre en ce qui concerne la baisse des postes (et ce, en période de forte croissance des recettes) : il y a encore 172 postes excédentaires par rapport à l'objectif de réduction de 5%, hors police et enseignants, ce qui correspond à quelque 22 millions de francs.
- En l'état, le fait précédent est encore aggravé par le fait que nul ne peut dire d'une manière précise combien de personnes (voire de postes?) sont

rétribuées par l'Etat. On lira à ce propos avec intérêt l'échange de mails que le soussigné a eu avec un haut fonctionnaire du département des Finances et qu'il annexe au présent rapport.

Il semble nécessaire de rappeler fermement ici que toute crise, fut-elle économique propose des opportunités. C'est effectivement lors de ces moments que peuvent se façonner les éléments, tant généraux qu'économiques, qui permettront à Genève de bien se positionner en terme d'opportunité à la sortie de ladite crise. On aurait pu attendre du Conseil d'Etat qu'il rappelle d'une manière plus claire l'importance des conditions-cadres et l'effort qu'il allait faire pour maintenir celles-ci. A ce propos, le groupe Libéral entend rappeler fermement ici que tant la sécurité (des personnes et des biens), que l'entretien du domaine public, que le maintien, voire même l'augmentation de centres d'excellence reconnus, de même qu'une fiscalité répartie sur le plus grand nombre sans pour autant être dissuasive, sont des éléments qui en période de crise doivent être perçus comme des investissements absolument nécessaires pour l'avenir. De même, le rapporteur entend rappeler ici l'absolue nécessité pour l'Etat de développer les « partenariats public-privé » (PPP).

De l'avis de la minorité, et avant même l'arrivée du budget par prestations, ces éléments économiques nouveaux auraient très largement dû inciter le Conseil d'Etat à faire des choix sélectifs quant aux secteurs qu'il entendait favoriser, et ceux qu'il entendait adapter à cette nouvelle réalité. Dans cet ordre d'idées, le groupe Libéral est favorable à une diminution des dépenses générales, ne fussent que dans la mesure où la proposition de budget de cette année ne fait que compenser les diminutions acceptées lors du précédent budget !

Le groupe Libéral souhaite rappeler ici la position qu'il a tenue tout au long de l'année, tant dans le cadre de la Commission des Finances que de l'étude du budget : partant du principe qu'une communauté comme l'Etat de Genève est confrontée à des « demandes » financières quasi infinies alors que « l'offre » de ressources est par définition limitée ; le parti Libéral essaye de constamment favoriser une politique d'allocation de ressource favorisant l'émergence ou l'entretien de pôles d'excellence, éléments fondateurs d'une politique de croissance nécessaire à assurer le maintien d'une politique sociale, de sécurité, de santé et de formation.

S'il fallait illustrer ceux-ci le rapporteur rappellerait que dans différents projets dépendant de la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), les représentants libéraux sont intervenus pour augmenter les subventions proposées (exemple IHEID) afin de justement préserver ces centres

d'excellences, c'est à dire, proposer une politique de subventionnement différencié favorisant les principes énoncés plus haut alors que la grande majorité, reste souvent arcbutée sur des principes d'égalitarisme qui n'ont plus de sens dans les réalités économiques actuelles.

De même, alors que le groupe Libéral souhaitait sélectivement donner des signes positifs dans certains secteurs, il regrette :

- Le refus de l'amendement ciblé en faveur de l'Université, amendement visant d'une part à couvrir le déficit et d'autre part à permettre à l'Université de rester un centre d'excellence et d'innovation. Ne pas reconnaître cela, donc ne pas investir, peut, de fait mettre en difficulté si ce n'est en péril l'excellence de l'Université.
- Le refus de l'amendement pour le Pouvoir Judiciaire. La mise en place de « justice 2010 » (de fait au 1^{er} janvier 2011) va coûter plusieurs dizaines de millions (dont au moins 17 millions en terme de ressources humaines), selon les informations reçues lors de l'audition du Pouvoir Judiciaire. Ne pas prévoir, dès maintenant, de mettre des moyens à disposition pour commencer à mettre la structure en place, par exemple par le biais d'un « pilote » et par la recherche active d'un certain nombre de postes qui pourraient déjà être pourvu en vue de la mise en place de « Justice 2010 », relève non seulement d'un grave manque de vision, mais démontre encore l'incapacité qu'ont certains groupes politiques à anticiper la mise en place de nouvelles structures.

D'une manière générale, les amendements votés à la majorité de la Commission des Finances, sont :

- 20 millions de réduction pour les dépenses générales (nature 31), qui ainsi ne se montent plus qu'à 430 millions
- 10 millions de réduction pour les subventions accordées (nature 36), qui ainsi ne se montent plus qu'à 3'045 millions
- 25 millions de réduction pour les charges de personnel (nature 30), qui ainsi ne se montent plus qu'à 2'033 millions
- 1 million d'augmentation pour le budget de la commission pour la Constituante
- 10 millions d'augmentation pour les EMS en application de l'IN 125

A de conclusion, le rapporteur de minorité se permet de publier ici un échange de questions réponses entre ledit député et un haut fonctionnaire du département des Finances. L'intérêt de cet échange réside, comme on l'a expliqué plus haut, dans la démonstration qu'il fait de la différence qu'il peut

exister à terme entre les engagements du Conseil d'Etat (discours de Saint-Pierre, Plans de mesure P1, P2, P3, quelques déclarations tonitruantes : "plus de placards dorés ", "salaire en fonction du poste") et la réalité du moment !

QUESTION :

Objet : Rapport de minorité

Cher Monsieur,

Fort occupé à la rédaction du rapport de minorité, je suis à la recherche des informations suivantes, informations liées bien évidemment à l'article paru dans "le Temps" du 26.11.08 :

- Pourriez-vous m'indiquer, au 1er octobre 2008 le nombre de fonctionnaires, toutes classes confondues, "ayant un bureau, un ordinateur, mais aucune mission à accomplir" (plus communément appelé placard doré) ? Et ce depuis combien de temps, d'années ?
- En début de législature, le Conseil d'Etat avait annoncé "urbi et orbi" qu'un fonctionnaire qui changeait de poste verrait son salaire adapté à ce nouveau poste et n'aurait donc plus forcément le salaire de son ancienne fonction. Pourriez-vous m'indiquer si cette règle est toujours en vigueur ? Et si non, pourquoi, pour qui et depuis quand ?

Dans l'attente de vous lire, veuillez recevoir, cher Monsieur, l'expression de mes meilleurs messages.

Bien à vous,

Renaud Gautier

REPONSE:

Monsieur le député,
Cher Monsieur,

Monsieur Hiler vous remercie de votre message et vous communique qu'il a également pris connaissance dans la presse du sujet que vous évoquez dans votre courriel.

Il vous informe que deux dossiers de ce type avaient été portés à sa connaissance à l'époque, et qu'à ce jour, ces deux situations ont été réglées.

Aucun autre "dossier en suspens" ne lui est connu. Pour en avoir le cœur net Monsieur Hiler vous suggère de vous adresser à chaque département et au Pouvoir Judiciaire.

Dans l'attente de vous revoir demain en commission, je vous adresse, Monsieur le député, Cher Monsieur, mes salutations les meilleures.

Département des finances (DF) - Secrétariat général

CONCLUSION :

Cher Monsieur,

Mille mercis pour votre réponse éclairante...

Je prends acte que l'office du personnel de l'Etat ne peut pas répondre à ma première question; et ne répond pas à la seconde.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer cet après-midi, veuillez recevoir, cher Monsieur, l'expression de mes meilleurs messages.

Bien à vous,

Renaud Gautier

Peut-être que ce bref échange de mails explique la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité qu'a le Conseil d'Etat à réduire son budget de fonctionnement, tant il paraît évident que celui-ci ne sait même pas combien de personnes travaillent pour lui !

Voilà les raisons, Mesdames et Messieurs les Députés, qui ont amené les députés Libéraux à refuser le budget 2009, tel qu'il est sorti de la Commission des finances, budget déficitaire à hauteur de CHF 2'429'548.--.

Date de dépôt : 8 décembre 2008

RAPPORT DE LA SECONDE MINORITÉ

Rapport de M. Eric Bertinat

Mesdames et
Messieurs les députés,

Au début des années 70, le budget de fonctionnement de l'Etat présentait un total de charges de 1.6 milliards de francs. Dix ans plus tard, il s'élevait à 3.3 milliards.

Aujourd'hui, le budget 2009 passe allégrement la barre des 7 milliards de francs.

En 1970, Genève comptait 320'000 personnes pour 11'000 fonctionnaires. En 2008, 447'000 personnes résident dans notre canton et il faut 26'000 fonctionnaires pour que l'Etat puisse remplir les nombreux rôles qu'il s'est attribué ou que le Parlement lui a confiés.

En quarante ans, l'endettement du canton n'a fait que croître. En 1985, la dette publique atteignait 2 milliards. Vingt-cinq ans plus tard, elle se situe à 11 milliards.

Ces quelques chiffres auraient dû inquiéter davantage le Conseil d'Etat élu en 2005. Dans son discours de St-Pierre, il a cependant choisi la voie du « ninisme », définissant ainsi cette curieuse doctrine politique : ni hausse d'impôts, ni baisse des prestations.

Ce mot d'ordre fut assorti d'une promesse d'efficience, elle-même assortie de plan de mesures dont on attend encore les résultats sur la présente législature, mais qui se chiffrera avec peine à quelques dizaine de millions de francs. C'est déjà cela.

Il reste la promesse de la maîtrise des charges dans une fourchette de 1% l'an, voire 2% dès que les comptes présenteront un bonus. Et encore, faut-il bien préciser que l'on parle là **d'une augmentation** maîtrisée des charges.

En 2008, les comptes de l'Etat sont positifs : le budget 2009 est par conséquent en hausse de 1,99%... Ainsi qu'aime à le dire le Conseil d'Etat, il est dans la cible !

Socialistes, verts, sociaux-démocrates et radicaux s'en contentent. L'UDC, quant à elle, observe que rien de fondamental n'a été entrepris pour que l'Etat se modernise et puisse ainsi répondre aux exigences du XXI^e siècle sans alourdir systématiquement la facture du contribuable. Le budget tel que présenté est une relique du passé. L'UDC le refuse une nouvelle fois.

Des dépenses dignes d'une agglomération avant l'heure !

Le canton de Genève est atteint par un mal qui le ronge depuis trente ans. Nous voulons parler du surdéveloppement qui conduit nos autorités cantonales et communales à devoir accueillir chaque année des milliers de nouveaux résidents étrangers alors que les Confédérés quittent en masse notre canton depuis les années 2000. Cet accroissement de la population conduit à la pénurie de logements chronique qui excite de nombreux partis politiques. La cause de cette pénurie ne réside pas dans l'augmentation modérée de la population par le seul fait des naissances. Elle se trouve avant tout dans la volonté de nos autorités d'accueillir toujours plus d'entreprises sans que les infrastructures existent. Cela explique la fuite des contribuables vers le canton de Vaud, l'exode des résidents genevois vers l'Ain et la Haute-Savoie, l'augmentation brutale des frontaliers (en 2000 : 30'000 et en 2007 : 60'000).

Il est donc faux de prétendre que cet afflux de sociétés du secteur tertiaire contribue à assurer le plein emploi. Pour faire face à une croissance économique sans précédent, Genève importe toujours plus de main-d'œuvre, qu'elle soit légale ou clandestine. La crise qui s'annonce très difficile va mettre à mal nos assurances sociales, et les accords bilatéraux - pour autant que le peuple suisse accepte de les reconduire - continueront à mettre sous pression le marché du travail.

L'UDC ne partage pas l'optimisme du Conseil d'Etat et de la majorité du Grand Conseil quant au budget 2009. En prévoyant que les impôts ne baisseront que de quelques dizaines de millions de francs sans diminuer véritablement les charges, le Conseil d'Etat admet qu'il faut continuer à pomper dans les poches des contribuables genevois et cela sera d'autant plus sensible que la cohorte de travailleurs venant du canton de Vaud et de quelques autres cantons romands continueront à ne pas payer un centime d'impôt à Genève. A la veille d'une crise dont l'importance semble sans précédent, nous sommes en pleine surchauffe et l'effectif des fonctionnaires n'a guère diminué. En 2009, la charge moyenne que représente le budget de fonctionnement dépassera à elle seule 16'900F par habitant, nouveau-né compris. Un record suisse, sans doute mondial.

Lors de la présentation du budget 2009, le 5 novembre, le Conseil d'Etat a expliqué que les dépenses générales augmenteront de 5,7% (soit 24 millions) par rapport au budget 2008 révisé. Comparé au budget tel que voté en décembre 2008, l'augmentation est de 12%. Cette explosion des dépenses générales résulte, toujours selon le Conseil d'Etat, d'une coupe linéaire de 7,5% cumulée à une économie de 25 millions forcée, décidée par le Parlement lors du vote budgétaire 2008. Le budget 2009 n'est donc que le rééquilibrage du précédent trop sobre au goût du Conseil d'Etat. Il parle de l'effet « stop and go ». En français, cela veut dire que la pression « des besoins nouveaux, clairement identifiés » ne peut être diminuée. David Hiller n'a-t'il pas déjà annoncé que l'Etat ne pourra pas remplir ses multiples missions sans engager de nouvelles cohortes de fonctionnaires dans les années à venir ? La Genève de 800'000 habitants, métropole régionale, se précise. Elle s'inscrit parfaitement dans l'évolution constante de la fonction publique, évolution constatée depuis quarante ans, admise par toutes les majorités gouvernementales, de droite comme de gauche.

La diminution quadriennale de 5% des effectifs ne s'est pas déroulée comme promise par le Conseil d'Etat en 2005. Il reste encore 172 postes en trop par rapport au plan annoncé et l'on a découvert un compte de 50 millions de francs servant à salarier des personnes qui ne sont pas comptées comme autant de postes. Nous avons également remarqué qu'un certain nombre d'agents spécialisés ne font pas partie de la fonction publique.

C'est le dernier moment pour se poser la question de savoir jusqu'où l'Etat de Genève veut aller. Il faut que notre population soit informée de la situation dans laquelle nous place un surdéveloppement qui rend notre canton particulièrement vulnérable. Ce n'est pas seulement le nombre croissant d'étrangers qui a transformé le visage de Genève, c'est avant tout l'afflux massif de capitaux étrangers qui se retrouvent dans la multiplication des banques étrangères et des sociétés financières, commerciales ou autres dont les capitaux quitteront demain Genève lorsque la crise frappera notre canton. Telle la grenouille qui veut imiter le bœuf, Genève atteint un niveau de croissance impensable il y a seulement trois ans. L'histoire montre que les crises sont toujours pires qu'imaginées.

Dans une telle situation, il ne nous restera plus que les yeux pour pleurer. Les capitaux et les entreprises étrangères nous auront quittés, mais nous garderons à notre charge leurs travailleurs dont la proportion représente aujourd'hui plus d'un tiers de la population.

Le budget de l'Etat de Genève dépasse celui des autres cantons romands. Il ne pourra pas se réduire brusquement au niveau des dépenses si la situation venait à se dégrader. Seules les recettes feront défaut et les contribuables

genevois devront alors faire les frais des lourdes augmentations d'impôts rendues nécessaires pour couvrir les charges découlant d'une expansion désordonnée.

Conclusions

L'UDC désapprouve ce budget qui reste conforme aux précédents. Ce budget n'est autre que l'expression d'une volonté délibérée d'un surdéveloppement de Genève qui met en danger notre avenir. Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois a été bouclé l'automne dernier pour satisfaire aux demandes de la Confédération. Le plan directeur 2030 reste largement inconnu des habitants de la région. Il faudra accueillir 100'000 nouveaux habitants et 60'000 nouveaux emplois d'ici vingt ans. Il est malhonnête de préparer à petits pas la Genève de 800'000 habitants, voire plus, sans que la population ne soit consultée : pour l'heure, le Conseil d'Etat refuse la traversée de la Rade mais planifie la construction de 20'000 bureaux et de seulement 6'000 logements dans le secteur Praille-Acacias-Vernets. Il construit le CEVA et développe le tram mais est incapable de débloquer la troisième voie autoroutière ou ferroviaire.

En s'opposant à ce budget inadapté, l'UDC exprime la profonde conviction de la majorité silencieuse de nos concitoyens. Le budget 2009 doit être renvoyé au Conseil d'Etat afin d'être ramené à de plus justes proportions. L'UDC refuse de cautionner le budget tel qu'accepté par la commission des finances.

